

BYZANTION

REVUE INTERNATIONALE DES ÉTUDES BYZANTINES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

H. GRÉGOIRE

AVEC LA COLLABORATION DE

N. BĂNESCU, A. E. R. BOAK, † Mrs. G. BUCKLER, P. CHARANIS, CH. DELVOYE,
G. GARITTE, † R. GOOSSENS, A. GRABAR, R. GUILLAND, O. HALECKI, F. HALKIN,
† E. HONIGMANN, M. LASCARIS, P. LEMERLE, R. LOPEZ, M. MATHIEU,
G. MORAVCSIK, P. ORGELS, G. OSTROGORSKY, A. SOLOVIEV, P. VAN DEN VEN,
† A. A. VASILIEV, G. VERNADSKY

Organe du Centre National de Recherches Byzantines

TOME XXVIII (1958)

MÉLANGES

RODOLPHE GUILLAND

BRUXELLES

FONDATION BYZANTINE ET NÉO-GRECQUE

PETITE RUE DU MUSÉE, 10

1959

A RODOLPHE GUILLAND
COLLABORATEUR ET CONTINUEUR
DE L'IMMORTEL CHARLES DIEHL
A L'HISTORIEN ZÉLÉ
DE LA VIE ET DE LA CIVILISATION BYZANTINES
AUTEUR D'ÉTUDES EXHAUSTIVES
SUR LES DIGNITÉS ET LES DIGNITAIRES
DU PALAIS SACRÉ
ET SUR LA TOPOGRAPHIE DE CONSTANTINOPLE
A L'AMI
DONT LA FIDÉLITÉ FUT A TOUTE ÉPREUVE
«BYZANTION» RECONNAISSANT SOUHAITE
ΠΟΛΛΑ ΕΤΗ ·ΚΑΙ ΕΡΓΑ

BIBLIOGRAPHIE DE RODOLPHE GUILLAND

I. OUVRAGES

1926. Essai sur Nicéphore Grégoras. L'Homme et l'Œuvre. Paris 1926, XL et 392 p.
1927. Nicéphore Grégoras. Correspondance. Paris 1927, XXII et 392 p.
1945. Histoire de l'Empire byzantin de 1204 à 1453. (*Histoire Générale*, fondée par G. GLOTZ, t. IX, I). Paris 1945, p. 139-435.
1952. Mosaïques byzantines en Italie. Paris 1952. Introduction par Rodolphe GUILLAND, p. 1-8.
1956. La fin de l'Empire romain universel en Orient (395-632). *Encyclopédie de la Pléiade. Histoire Universelle*, t. I, p. 1121-1248.
1957. L'Empire byzantin. *Encyclopédie de la Pléiade. Histoire Universelle*, t. II, p. 133-270.
Mosaïques de Ravenne, Paris, 1957 (traduction française de la présentation de Giuseppe Bovini, p. 5-55).

II. ARTICLES

1921. Études de civilisation et de littérature byzantines. Alexis Apocaucos. *Revue du Lyonnais*, 1921, p. 523-541.
1922. Un grand poète byzantin : Romanos. *Revue du Lyonnais*, 1922, p. 69-80.
Alexios Philanthropène. *Revue du Lyonnais*, 1922, p. 47-59.
Le palais de Théodore Métochite. *Revue des Études Grecques*, t. XXXV, 1922, p. 82-95.
1926. Les poésies inédites de Théodore Métochite. *Byzantion*, t. III, 1926, p. 265-302.
1927. La littérature byzantine et la Collection Guillaume Budé. *Bull. de l'Assoc. G. B.*, 15 avril 1927, p. 28-37.
1930. La Correspondance inédite de Nicolas Cabasilas. *Byz. Zeitschr.*, t. XXX, 1929-1930, p. 96-102.
1931. Michel VIII Paléologue. Menschen die Geschichte machten. Wien, 1931, p. 109-115.

- Un hôpital dans l'Orient chrétien du Moyen-Age. *La Guerre anti-tuberculeuse*, t. I, 1931, p. 6-8.
1933. Les Études Byzantines. *La Science Française*. Paris, 1933, p. 157-168.
1935. Le traité inédit « Sur l'usure » de Nicolas Cabasilas. *Mélanges Lampros*, 1935, p. 269-277.
1936. L'Empire byzantin sous les Paléologues. *Rapport présenté au Congrès G. Budé à Nice*, 1935, p. 215-231.
1938. Le Grand Domesticat à Byzance. *Échos d'Orient*, t. XXXVII, 1938, 53-64.
1943. Les eunuques dans l'Empire byzantin. Étude de titulature et de prosopographie byzantines. *Études byzantines*, t. I, 1943, p. 197-238.
1944. Fonctions et Dignités des eunuques. *Études byzantines*, t. II, 1944, p. 185-225.
1945. Fonctions et Dignités des eunuques. *Études byzantines*, t. III, 1945, p. 179-214.
- Sur quelques termes du Livre des Cérémonies de Constantin VII Porphyrogénète. *Revue des Et. Gr.*, t. LVIII, 1945, p. 1-16.
1946. Études sur l'histoire administrative de Byzance. *Byzantina-Metabyzantina*, 1946, p. 165-179.
- La collation et la perte ou déchéance des titres nobiliaires à Byzance. *Études byzantines*, t. IV, 1946, p. 24-69.
1947. Autour du Livre des Cérémonies de Constantin VII Porphyrogénète. La cérémonie de la Proskynésis. *Rev. des Et. Gr.*, t. LIX-LX, 1946-1947, p. 251-259.
- Le Décanos et le Référendaire. *Rev. des Et. byz.*, t. V, 1947, p. 90-100.
- Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin : le Césarate. *Orient. Christ. Period.*, *Mélanges De Jerphanion*, t. XIII, 1947, p. 168-194.
- Le droit divin à Byzance. *EOS*, t. XXXXII, 1957 p. 142-168.
- Les noces plures à Byzance. *Byzantinoslavica*, t. IX, 1947, p. 9-20.
1948. Les chapitres relatifs à la coiffure et au costume du traité « Sur les dignitaires du Palais de Constantinople » du Pseudo-Codinos. *Byzantion*, t. XVIII, 1946-1948, p. 127-138,

- Études de titulature byzantine : le Rectorat. *Mélanges L. Petit*, 1948, p. 185-193.
- La noblesse de race à Byzance. *Byzantinoslavica*, t. IX, 1948, p. 307-314.
- Περὶ τὴν βασιλείων τάξιν Κωνσταντίνου τοῦ Πορφυρογεννήτου. Ἡ Χαλκῆ καὶ τὰ περὶ αὐτῆς. Ἐπ. Ἐτ. Βυζαντ. Σπ. 18, 1948, p. 153-172.
- The Hippodrom at Byzantium. *Speculum*, t. XXIII, 1948, p. 676-682.
- Autour du Livre des Cérémonies : l'Augusteus, la Main d'Or et l'Onopodion. *Rev. des Et. Byz.*, t. VI, 1948, p. 167-180.
- Le Protovestiarite Georges Phrantzès. *Rev. des Et. Byz.*, t. VI, 1948, p. 48-57.
- Études sur la vie privée des Byzantins : voleurs et prisons à Byzance. (En collaboration avec PHÉDON KOUKOULES). *Rev. d. Et. Gr.*, t. LXI, 1948, p. 1-19.
1949. Constantinople byzantine. Le Boucoléon ; la plage du Boucoléon. *Byzantinoslavica*, t. X, 1949, p. 16-27.
- Sur quelques termes du Livre des Cérémonies de Constantin VII Porphyrogénète. *Rev. des Et. Gr.*, t. LXII, 1949, p. 328-350.
- Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin, Le Grand Connétable. *Byzantion*, t. XIX, 1949, p. 99-111.
1950. Les Palais du Boucoléon, II. *Byzantinoslavica*, t. XI, 1950, p. 61-71.
- Études de titulature et de prosopographie byzantines : Le Protostrator. *Rev. des Et. Byz.*, t. VII, 1950, p. 156-179.
- Μελέται περὶ τοῦ Ἱπποδρόμου τῆς Κωνσταντινουπόλεως. Ἐπ. Ἐτ. Βυζαντ. Σπ. 20, 1950, p. 33-55.
- Contribution à l'histoire administrative de l'Empire byzantin : Le Drongaire et le Grand Drongaire de la Veille. *Byz. Zeitschr.*, t. XXXXIII, 1950, p. 340-365.
1951. A propos du Livre des Cérémonies de Constantin VII Porphyrogénète : Le Delphax. *Mélanges H. Grégoire*, t. II, p. 293-306. Le Domestique des Scholes. *Rev. des Ét. Byz.*, t. VIII, 1951, p. 5-63.
- Études de titulature et de prosopographie byzantines : Les chefs de la marine byzantine : Drongaire de la

- Flotte, Grand Drongaire de la Flotte, Duc de la Flotte, Mégaduc. *Byz. Zeitschr.*, 1951, t. XXXXIV, p. 212-240.
- Constantinople byzantine. Le port palatin du Boukoléon III. *Byzantinoslavica*, t. XI, 1951, p. 187-206.
- L'Hippodrome de Byzance. *Miscellanea G. Galbiati*, vol. III, 1951, p. 205-218.
- Sur quelques grands dignitaires byzantins du xiv^e siècle. *Tomos Harmenopoulou*, 1951, p. 179-198.
- Les dèmes, *Οἱ δῆμοι. Αἱ στοαί. Mélanges L. Halphen*, 1951, t. 295-306.
- Études sur le Palais du Boukoléon, IV. Le Palais d'Hormisdas. L'escalier du Boukoléon. L'Église Nouvelle. La terrasse du Phare. L'Église de St. Démétrius. Les oratoires de St. Elie, de St. Clément et du Sauveur. La tour du Phare. *Byzantinoslavica*, t. XII (151), p. 210-237.
- L'Empire byzantin ou Empire romain d'Orient. Encyclopédie *Clartés*, 1951.
- Autour du Livre des Cérémonies de Constantin VII Porphyrogénète. La Mésè ou Regia. *Actes du VI^e Congrès Int. des Ét. Byz.*, Paris, 1948. (1951), p. 173-182.
- Οἱ Βυζαντινοὶ αὐτοκράτορες καὶ τὸ θέλγητρον τοῦ μοναστηρίου. Ἐπ. Ἐτ. Βυζαντ. Σπ.* 21, 1951, p. 215-234.
1952. *Αἱ πρὸς τὴν Δύσιν ἐκκλήσεις Κωνσταντίνου ΙΑ' τοῦ Δραγάτση πρὸς σωτηρίαν τῆς Κωνσταντινουπόλεως. Ἐπ. Ἐτ. Βυζαντ. Σπ.* 22, 1952, p. 60-74.
- Le Palais du Boukoléon, V : l'assassinat de Nicéphore II Phokas. *Byzantinoslavica*, t. XIII, 1952, p. 101-136.
- L'Hippodrome. L'escalier privé en colimaçon. O mystikos kokhlias. Itinéraire du Salon d'Or à l'escalier privé en colimaçon. *Jahrbuch d. österr. byz. Gesellschaft*, t. II, 1952, p. 1-12.
1953. Les chapitres relatifs aux fonctions des dignitaires du traité du Pseudo-Codinos : chapitres 5, 6, 7 et 16. Traduction française. *Byzantinoslavica* XII/2, 1952-1953, p. 233-251.
- René Grousset et Byzance. *France-Asie*, 1953, p. 851-852.
- Romanos, prince des mélodes. *France-Grèce*, 1953, n° 3.
- Originalité et importance de l'Administration byzantine. *Fédération*, Mai 1953, p. 408-418.

- Die Eroberung Konstantinopels vor fünfhundert Jahren und ihre Folgen für Europa. *Schweizer Monatschrift*, XXXIII, 1953, p. 139-146.
- Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin : Le Stratopédarque et le Grand Stratopédarque. *Byz. Zeitschr.*, t. XXXXVI, 1953, p. 63-90.
- Les Patrices Stratèges byzantins en Italie méridionale, de l'avènement de Basile I à la mort de Léon VI (865-912). Contribution à la prosopographie de l'Empire byzantin. *Atti dell' VIII Congresso di Studi Bizantini*, vol. I, p. 377-386 (1953).
- La noblesse byzantine à la haute époque. *Hellenika*, Parar-tèma, t. IV, 1953, p. 255-266.
- Les factions à Byzance. 'Επ. 'Ετ. Βυζαντ. Σπ., t. XXIII, 1953, p. 1-26.
- Vénalité et favoritisme à Byzance. *Rev. des Ét. Byz.*, t. X, 1953, p. 35-46.
- La vie scolaire à Byzance. *Bull. de l'Assoc. G. Budé*, Mars 1953, p. 63-84.
- Les appels de Constantin XI Paléologue à Rome et à Venise pour sauver Constantinople (1452-1453). *Byzantinoslavica*, t. XIV, 1953, p. 226-244.
- Les ports de Byzance sur la Propontide. *Byzantion*, t. XXIII, 1953, p. 181-238.
- Gesellschaft und Wirtschaft des byzantinischen Reiches. (*Handbuch der Weltgeschichte von Alexander Randa*, VIII, col. 816-821). Olten, 1953.
1954. Sur les dignitaires du Palais et sur les dignités de la Grande Église, du Pseudo-Codinos : chapitres 1-4, 8-13. *Byzantinoslavica*, t. XV (1954), 214-229.
- La destinée des empereurs de Byzance. 'Επ. 'Ετ. Βυζαντ. Σπ., t. XXIV, 1954, p. 37-66.
- Observations sur la liste des dignitaires du Pseudo-Codinos. *Rev. des Ét. Byz.*, t. XII (1954), p. 54-68.
- La Basilique, la Bibliothèque et l'Octogone de Byzance. *Mélanges Jean Bonnerot*, 1954, p. 97-107.
1955. L'expédition de Maslama contre Constantinople (717-718). *Al-Machriq*, janvier-février, 1955, p. 89-112.
- Sur les dignitaires du Palais et sur les dignités de la Grande Église, du Pseudo-Codinos : chapitres 14-15, 17-22. *Byzantinoslavica*, t. XVI, 1955, p. 97-112.

- Études sur le Grand Palais de Constantinople : Le Consistoire, le Makron des Candidats ; l'Église du Seigneur. *Hellenika*, t. XIV, 1955, p. 106-122.
- Études byzantines. La disparition des courses. *Mélanges O. et M. Merlier*, t. I, Athènes, 1955, p. 31-47.
- Études de titulature byzantine : Les titres auliques réservés aux eunuques. *Rev. des Ét. Byz.*, t. XIII, 1955, p. 50-84.
- La Chaîne de la Corne d'Or. *Ἐπ. Ἐτ. Βυζαντ. Σπ.*, t. XXV, 1955, p. 88-120.
- Les Portes de l'Hippodrome. *Jahrbuch der Österreichischen Byzantinischen Gesellschaft*, t. IV, 1955, p. 51-85.
1956. Autour du Livre des Cérémonies : Le Grand Palais. Les quartiers militaires. *Byzantinoslavica*, XVII, I, 1956, p. 58-97.
- Études de titulature byzantine : Les titres auliques réservés aux eunuques : Le Primicier. *Rev. des Ét. Byz.*, t. XIV, 1956, p. 122-157.
- Études sur l'Histoire administrative de l'Empire byzantin. Le Consul. *Byzantion*, t. XXIV, 1954, p. 455-578. Index : *ibid.*, XXV-XXVII (1955-57), 697-711.
- Études sur Constantinople byzantine : Le Thomaitès et le Patriarcat. *Jahrbuch der Österreichischen byzantinischen Gesellschaft*, V, 1956, p. 27-40.
1957. Le Grand Palais sacré de Byzance. Le Palais de la Magnaure. *Ἐπ. Ἐτ. Βυζαντ. Σπ.*, XXVII, 1957, p. 63-74.
- Études sur l'Hippodrome de Byzance. Le Palais du Kathisma. *Byzantinoslavica*, XVIII, I, 1957, p. 39-76.
- Les Patrices byzantins sous le règne de Constantin VII Porphyrogénète (913-959). *Silloge Bizantina in onore di Silvio Giuseppe Mercati*. Roma, 1957, p. 188-221.
- Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin : Le Protospathaire. *Byzantion*, XXV-XXVI-XXVII (1955-56-57), p. 649-695. Index : *ibid.*, XXVIII (1958), p. 137-161.
- Études sur l'Hippodrome de Constantinople. L'arène, L'Épine, les bornes, l'Euripe, les divisions de l'arène, le Stama ou Pi, les vestiaires des coureurs, la tente du Préfet. *Jahrbuch d. österr. byz. Gesellschaft*, t. VI, 1957, p. 25-44.
1958. Études sur le Grand Palais de Constantinople. L'Hippodrome couvert. *Byzantinoslavica*, XIX (1958), pp. 26-72.

III. PRÉFACES

1950. H. E. Del MEDICO, *La Bible Cananéenne*. Paris, Payot, 1950.
1953. L. SCHMIDT, *Histoire des Vandales*. Paris, Payot, 1953,
p. XI-XV.
1954. Romain ROUSSEL, *Les pèlerinages à travers les siècles*.
Paris, Payot, 1954.

IV. NÉCROLOGIES

1944. Charles DIEHL, *Rev. des Et. Gr.*, LVII, 1944, p. 1-6.
1945. Hommage à Charles DIEHL, *Rev. des Et. Byz.*, III, 1945,
p. 5-18.
1952-1953. L. BRÉHIER, *Byzantinoslavica*, XIII, 1952-1953, p. 345-
353.
1954. Louis BRÉHIER, *Rev. des Ét. Byz.*, 1953, p. 291-294.

LE SORT DES ÉVÊQUES HÉRÉTIQUES RÉCONCILIÉS

Un discours inédit de Nicéas de Serres contre Eustrate de Nicée

I. Dans une première étude sur Eustrate de Nicée, *Trois pièces inédites de son procès* (1), j'ai retracé, grâce surtout aux deux premiers documents : la sentence du patriarche et le vote des membres du synode, l'histoire du procès et de la condamnation d'Eustrate ; à la suite d'une autre étude sur le nominalisme et la psychologie humaine du Christ d'après Eustrate de Nicée (2), j'ai ajouté le texte du Sêmeioma, la minute de la première séance de ce procès. Le présent discours de Nicéas de Serres est la quatrième et dernière pièce, que contient le Codex Paris. suppl. gr. 1179 fol. 33 à 34 (3). Le codex, malheureusement mutilé, contenait-il encore d'autres pièces de ce procès ? Le syllabus des 24 propositions hérétiques, que j'ai publié d'après un autre manuscrit (4), ainsi que la lettre d'Alexis au synode réuni en tribunal ecclésiastique et le discours du patriarche Jean IX à ce même synode, tous deux mentionnés au début du discours de Nicéas, y auraient eu certainement leur place, comme d'ailleurs les deux canons inscrits au Synodicon, par lesquels le nom d'Eustrate restera entaché d'hérésie pour la postérité (5). Le discours de Nicéas est une justification

(1) *Revue des Études Byzantines* 10 (1953) 24 ss.

(2) *Byzant. Zeitschrift* 47 (1954) 369.

(3) Cf. description : *Rev. Ét. Byz.*, t. c., 27 n. 8.

(4) *Rev. Ét. Byz.*, t. c., 32.

(5) Nous en retrouvons l'écho dans la profession de foi d'Antoine, patriarche élu de Constantinople en janvier 1389 : « De même je m'engage à ne jamais professer les enseignements d'Eustrate de Nicée, désavoués par lui comme étrangers à la foi orthodoxe, rejetés par l'Église et soumis aux peines de l'anathème : MIKL. MÜLLER II 112.

de vote. Je rappelle la suite des faits : le 27 avril 1117 (1). Alexis I fit convoquer en séance solennelle le synode patriarcal, devant lequel Eustrate de Nicée, appelé à se justifier de l'accusation d'hérésie, désavoua humblement toutes les erreurs qu'il avait consignées dans le brouillon de ses deux traités contre les Arméniens, sans les admettre cependant comme on l'en avait accusé. Mais ses adversaires ne désarmèrent pas ; malgré tous les efforts qu'Alexis I avait déployés en faveur de son protégé, le discours du patriarche, demandant le pardon pour l'accusé et sa complète réconciliation avec l'Église, resta sans effet, car sur les 22 votants, 11 réclamèrent la suspense (2).

II. On s'imagine la consternation et la colère d'Alexis : le repentir de son protégé, publiquement attesté par la remise de son libelle, ne suffisait-il pas à l'acquiescement, à supposer même qu'il eût été hérétique ? Des hérétiques notoires n'avaient-ils pas été dans le passé absous après repentir et rétablis sur leur siège ? C'est ce qu'exprima Alexis dans sa lettre au synode, et le patriarche exigea en son nom que les opposants « disent les raisons pour lesquelles ils ne peuvent recevoir le métropolitain de Nicée à leur communion » (ch. 1). Nicéas de Serres fut leur porte-parole.

Avec tout le respect que lui inspire « la piété et le zèle du très puissant empereur », mais avec la fermeté aussi que lui donne la conscience « du devoir de la justice et de l'acribie canonique », il expose la justification du vote de son parti (ch. 1 fin). La raison du refus de recevoir le métropolitain de Nicée, c'est son affirmation hérétique « que l'être humain du Christ adore comme les anges la divinité et que cet état de servitude dans l'adoration (*δουλεία*) lui est essentiel et inaliénable » ; comme cette affirmation représente une hérésie nouvelle, Eustrate tombe sous le coup de la sentence du patriarche Taraise de Constantinople, c.-à-d. que les prêtres ou évêques hérésiarques, pères ou auteurs d'une hérésie nou-

(1) Cf. ménologe du sémeioma, *Byz. Zeitschr.*, t. c., 374 et corriger la date du 11 avril, qui par erreur est donnée dans *Rev. Ét. Byz.*, t. c., 25.

(2) Cf. *Rev. Ét. Byz.*, t. c., 29.

velle, doivent être suspens ; or, pour l'absolution d'une telle suspense, il ne se trouve aucune raison fondée dans l'histoire (ch. 2). Il est à remarquer que la postérité, laissant de côté les autres 23 propositions du syllabus, n'a retenu contre Eustrate que ce chef d'accusation, la 1^e proposition du syllabus (1) ; Nicétas Choniate, *Thesaurus Orthodoxae Fidei*, c. 23, dans un fragment édité par Lequien (2), la répète en en altérant tant soit peu le sens : « L'être assumé a adoré et adore à présent au ciel Dieu le Père » ; or Eustrate avait parlé de l'adoration que l'être assumé du Christ rend au Verbe conjoint (3), comme il ressort de son libelle (4) et même de l'ensemble du syllabus ; quoi qu'il en soit, c'est de ce chef qu'Eustrate « fut suspens, en tant que père d'une hérésie nouvelle », nous dit Nicétas Choniate (5). Qu'Eustrate ait le premier soutenu pareille erreur ne fait point de doute ; cependant, ne l'aurait-il pas tirée de son fond, mais empruntée à un autre, qu'il tomberait quand même sous le coup de la suspense (ch. 3). Toute la question est de savoir s'il peut être réconcilié et rétabli sur son siège, comme le voudrait le patriarche. Non, répond Nicétas, ce n'est plus possible après la décision du 7^e concile oecuménique et l'interprétation qui y fut donnée de la lettre canonique de S. Athanase. Les exemples de Paul de Samosate et d'Arius, invités au repentir, sont antérieurs à ce concile ; les deux Eusèbe ne furent pas des hérésiarques ; le cas de Marcel d'Ancyre n'est pas *ad rem*, puisqu'il n'avait pas été condamné comme hérétique ; Nestorius est, lui aussi, antérieur au 7^e concile (ch. 4). Les décisions de ce concile ne s'appliquent en effet qu'à tout ce qui lui est postérieur ; or il n'existe aucune loi ou décision ecclésiastique permettant de déroger à ces décisions et de rétablir les hérésiarques sur leur siège (ch. 5). Mais Théodoret de Cyr ne fut-il

(1) *Rev. Et. Byz.*, t. c., 32 a.

(2) Cf. *P.G.*, 140, 136-137.

(3) Cf. INNOCENT III, *De sacro altaris mysterio* : P. L., 217, 813 B : « Christus enim verus homo, passioni propter nos destinatus, semper unitum sibi Verbum pro nobis orabat ».

(4) Cf. *Byz. Zeitschr.*, t. c., 370 1.

(5) Sur la leçon *καθαιρείται*, fut déposé, de Lequien, reprise par P. G. 140, 137, et GRUMEL, *Reg. Patr. Constantinople*, n. 1003, voir *Rev. Ét. Byz.*, t. c., 27 n. 6.

pas reçu par le 4^e concile, et cela contre le 4^e canon du concile d'Éphèse? Nicéas répond : Théodoret, bien qu'anti-cyrrilien, n'avait jamais été nestorien (ch. 6). L'exemple d'Ibas n'est pas valable non plus : il avait toujours protesté de son orthodoxie et on ne l'avait accusé que d'avoir soutenu Théodoret l'anti-cyrrilien (ch. 7). « L'économie » de Cyrille d'Alexandrie à l'égard de Théodore de Mopsueste, louée par Théodore Studite et justifiée par Euloge d'Alexandrie, visait au retour du coupable à la vraie foi (ch. 8). Les évêques signataires du « Brigandage d'Éphèse » n'avaient pas été des hérétiques, car ils avaient agi sous le coup de la contrainte (ch. 9). Certes, Eutychès, les monothélites et les monoenergètes furent conviés à se repentir de leurs erreurs ; mais eux avaient erré sur des points qui n'avaient pas encore été définis par un concile, ce qui n'est pas le cas d'Eustrate (ch. 10). La faute d'Eustrate est-elle plus grave que celle des hérétiques qui avaient obtenu leur pardon, demandait le patriarche dans son discours? Oui, car Eustrate avait juré de garder la foi des conciles et ce nonobstant il est tombé dans l'hérésie de Nestorius, ce qui le rend justiciable du 3^e concile œcuménique et de tous les conciles ultérieurs, qui ont confirmé la doctrine de celui-ci (ch. 11). Si Basile le Grand communia avec Eustathe de Sébaste le pneumatomaque, il le fit « par économie », jusqu'au moment où il s'est aperçu de la fausseté de l'hérétique (ch. 12). Quant aux évêques iconoclastes, il faut distinguer deux périodes : la 1^e, avant le 7^e concile, où tous les évêques succombèrent à la contrainte du pouvoir impérial ; celle-ci une fois supprimée, ils retournèrent à l'orthodoxie ; par ailleurs, leur bonne foi, affirmèrent-ils, avait été surprise au pseudo-concile de 754, pendant lequel on leur avait présenté des citations de l'Écriture et des Pères falsifiées (ch. 13) ; tandis que les évêques de la 2^e période de l'iconoclasme, après le 7^e concile, n'ont plus aucune excuse, comme le déclare le patriarche Nicéphore, car ils ont renié la signature de leur profession de foi (ch. 14) ; de ce même avis fut aussi le patriarche Méthode pour les prêtres et évêques hérétiques : ils doivent être suspens de leurs fonctions, les évêques peuvent tout au plus être reçus au grade de simples prêtres (ch. 15) ; il fut en cela soutenu par les Saints Joannice, Syméon et Hilarion (ch. 16) ; Joannice

lui a même écrit à ce sujet (ch. 17). C'est pourquoi Eustrate de Nicée tombe en tant que fauteur d'une hérésie nouvelle sous le coup de la sentence du patriarche Taraise ; de plus, en tant qu'enseignant une doctrine nestorianisante, il tombe sous le coup des condamnations des 3^e, 6^e et 7^e conciles œcuméniques (ch. 18) ; de plus, il est justiciable des lois civiles contresignées dans le Nomocanon (Code Justinien), qui condamna les Nestoriens, et des condamnations prononcées par les Pères : Théodore l'Hagiopolite, le Pape Célestin, Cyrille d'Alexandrie, S. Sabas, le Nomocanon et Grégoire de Nysse (ch. 19). Eustrate prétend que pour lui, il n'avait jamais eu l'intention de soutenir pareille affirmation. Or, cela est faux, car il y a toujours cru : dans son discours sur les icones, il affirme que seul le Logos mérite le culte de latrie et divise le Christ en adorable et non-adorable ; au procès de Jean Italos, il avait signé avec les autres disciples de celui-ci qu'il anathématisait ses enseignements ; or il a contrevenu à sa signature : premièrement en enseignant ce qui avait été interdit à Italos et à ses disciples et puis en revenant sur les discussions, à savoir si l'être assumé du Christ a été déifié par nature ou par grâce, discussions qu'un synode patriarcal avait interdites, après Italos, à Nil le moine ; enfin, si Théodore fut condamné pour le seul « enthousiasme »... (ch. 20).

III. Nicéas avait vu juste ; la proposition : « l'être humain du Christ adore le Verbe conjoint, qui l'a assumé », peut avoir un sens orthodoxe et fut ainsi employée par Innocent III dans le traité cité plus haut ; en fait, elle avait chez Eustrate un sens nestorianisant, ou plutôt l'ensemble de ses deux traités montrait une tendance nestorianisante. Est-ce alors un procès de tendance qu'on instruisit contre Eustrate et qu'on le condamna, non point sur ce qu'il croyait effectivement, mais sur ce qu'il aurait pu croire et enseigner ? Je ne le crois pas et les faits qui suivirent le prouvent. De même que la condamnation d'Italos (1) laissa persister l'influence de son enseignement sur ses disciples, dont Nil et

(1) Cf. P. E. STEPHANOU, *Jean Italos, philosophe et humaniste*, Rome 1949 ; P. JOANNOU, *Die Definition des Seins bei Eustratios v. Nikaia*, *Die Universalienlehre*, dans *Byz. Zeitschr.* 47 (1954) 358 ss.

Eustrate, de même, les échos de l'enseignement d'Eustrate se retrouvent dans les écrits de Soterikhos, Basilakès et leurs compagnons, des disciples d'Eustrate probablement, dont le procès fut instruit en 1156 (1), et surtout dans la doctrine christologique de Jean Pantechnès et de ses compagnons. On peut cependant se demander pourquoi Nicétas et le parti anti-eustratien ont attendu si longtemps pour attaquer l'hérésie et ont choisi le moment où l'empereur Alexis I était atteint par la fatale maladie dont les suites devaient l'emporter un an et demi après (2). C'est qu'Eustrate avait été tout-puissant à la cour, une *persona gratissima* auprès d'Alexis I et son théologien officiel : les efforts que celui-ci fit pendant le procès pour sauver de la condamnation infamante son vieil ami (3) prouvent l'affection de l'empereur à son égard. Si Nicétas et son parti ont osé attaquer Eustrate, c'est qu'ils se sentaient soutenus, je crois, par l'entourage même de l'empereur. En effet, la vieillesse et la maladie de l'empereur posaient la question de la succession au trône avec une acuité extrême. Nicétas Choniate (4) et Zonaras (5) nous renseignent sur les intrigues et les efforts de l'impératrice Irène pour assurer cette succession à Nicéphore Bryenne, le mari de sa fille Anne, à l'exclusion de son propre fils Jean, l'héritier légitime. Évidemment, Anne elle-même, dans son récit des derniers moments d'Alexis (6), a la pudeur de passer sous silence ces détails, dont le souvenir, avec le regret de ses rêves écroulés, a dû la hanter tout le reste de sa vie. L'accession au trône d'Anne offrait une apparente légitimité : elle avait été « honorée dès sa naissance de la couronne et du diadème impérial », parce que fiancée à Constantin Doukas, le fils de Marie d'Alanie, associé au trône, et « acclamée comme impératrice » (7), bien avant la naissance de Jean.

(1) J. DRAESEKE, *Zu Michael Glykas*, dans *Byz. Zeitschr.* 5 (1896) 57, cf. V. GRUMEL, *Reg. Patr. Constantinople* n. 1038 sqq.

(2) *Alexiade* XV 11 2 : III 11 (Leib).

(3) *Rev. Ét. Byz.*, t. c., 25 s.

(4) *Histor.* (Joh. Comn. 2) : 10-12 (Bonn).

(5) *Epit. Hist.*, XVIII, 28 : III 761 (Bonn).

(6) *Alex.* XV 11 13 : III 236 (Leib).

(7) *Alex.* V 8 3 : II 62, 6 (Leib).

Or Alexis destinait celui-ci à l'empire, tout en dissimulant son intention à sa femme, dont il craignait les intrigues et l'influence politique ; le patriarche Jean Agapétos était certainement au courant des desseins d'Alexis, comme le prouve son empressement à couronner Jean, alors que l'empereur, bien qu'agonisant, était encore en vie et que l'accès du palais sacré et le dernier adieu à son père mourant lui étaient interdits (1). Eustrate aurait-il dit ou fait comprendre à Irène ses préférences pour Jean ? Il serait alors naturel de supposer qu'Irène, en encourageant l'action pour cause d'hérésie des adversaires d'Eustrate, ait cherché à écarter de l'entourage immédiat de l'empereur un ami influent, qui aurait pu contrecarrer ses projets.

Nous savons que le « *providus et callidus imperator* » (2) sut déjouer les intrigues dynastiques « de sa chère âme, la confidente de ses projets et la consolation de ses maux » (3), au point de mériter sur son lit de mort le reproche amer de celle-ci : « Toute ta vie, tu n'as fait que ruser, dissimuler ta pensée, tu es bien le même jusqu'à ton lit de mort » (4).

IV. Le discours de Nicétas de Serres contient des fragments inédits et des précisions sur des points d'histoire, que je signale dans les notes au texte.

J'ai dit ailleurs le très mauvais état de conservation du manuscrit, dont l'encre a rongé le papier, déjà détérioré par l'humidité ; la lecture en est rendue extrêmement pénible et parfois impossible. J'ai marqué par des points et mis entre crochets les lacunes et les leçons indéchiffrables, — le nombre des points correspond au nombre approximatif des lettres manquantes, — en essayant de compléter dans la mesure du possible les unes et les autres.

(1) Voir le récit dans F. CHALANDON, *Les Comnènes, Jean II et Manuel* (1912) 5s.

(2) *Chronic. Cassin.* IV : P. L.. 173, 836.

(3) *Alex.* XV 11, 4 : III, 231, 28 (Leib).

(4) NICÉT. CHON., *Hist.* (Joh. Comn. 2 : 11 (Bonn)).

[f. 37]

Λόγος

τοῦ θεοφιλεστάτου μητροπολίτου Ἡρακλείας
 κυροῦ Νικήτα τοῦ Σερρῶν ἀπολογητικὸς
 καὶ ἐλεγκτικὸς,
 πῶς καὶ διὰ ποίαν αἴτιαν οὐ προσδέχεται
 τὸν Νικαίας⁽¹⁾.

1. Ἐναγχος ἀναγνωσθέντος, ἀγιώτατε ἡμῶν δέσποτα, εἰς ἐπήκοον τοῦ προσκυνητοῦ βασιλέως γράμματος, ἠρώτησεν ἡμᾶς ἡ μεγάλη ἀγιωσύνη σου εἰπεῖν τίνας ἔχομεν ἀποκρίσεις πρὸς τὰ παρὰ τῶν ἀγίων πατέρων πραχθέντα, ἐφ' οἷς διαφόρους τῶν εἰς αἰρέσεις ἐλθόντων δεχόμενοι φαίνονται· προετρέπετο δὲ καὶ τὸ προσκυνητὸν γράμμα ἐρεῖν τοὺς μὴ παραδεχομένους τὸν Νικαίας πόθεν τοῦτο λέγουσι, ἀπαριθμούμενον διαφόρους εἰς αἰρέσεις καταπεσόντας καὶ δεχθέντας παρὰ τῶν ἀγίων πατέρων εἰς τοὺς ἰδίους θρόνους. Καὶ ἰδοὺ πληροφορίαν ἔχοντες ἔκπαλαι ὅτι ὁ κράτιστος ἡμῶν βασιλεὺς ὑπέρμαχος ἐστὶν τῆς εὐσεβείας, καὶ πολλοὺς ὑπέστη πόνους ὑπὲρ τῆς ὀρθοδόξου πίστεως, καὶ μυριάδας εἰς ταύτην προσήγαγε διὰ πολλῶν ἰδρώτων καὶ πόνων, καὶ θαρροῦντες μετὰ θεὸν τῷ ἐνθέῳ ζήλῳ τῆς αὐτοῦ βασιλείας⁽²⁾, πεποιθότες δὲ καὶ τῇ διαπύρῳ τῆς μεγάλης ἀγιωσύνης σου πρὸς θεὸν ἀγάπη, καὶ εἰδότες σὲ καὶ πρὸ τοῦ θρόνου τὰ ἅγια πιστευθέντα μυστήρια καὶ τὸ τάλαντον τῆς ἄνωθεν χάριτος καλῶς πολλαπλασιάσαντα⁽³⁾, λέγομεν ἅπερ ἐνώπιον θεοῦ δοκοῦσιν ἡμῖν ἐπὶ τῇ παρούσῃ ὑποθέσει τοῦ δικαίου καὶ τῆς κανονικῆς ἀκριβείας ἔχεσθαι.

2. Οἶδεν ἡ μεγάλη ἀγιωσύνη σου ὅτι ἐν ταῖς δοθείσαις παρ' ἐκάστου ἡμῶν γνώμαις⁽⁴⁾ πολλοὶ ἐξ ἡμῶν αἰτίας εἰρήκασιν, δι'

(1) Paris. suppl. gr. 1179, f. 37; description du ms: cf. *Rev. Ét. Byz.* 10 (1953) 27, n. 8.

(2) Le chapitre sur la politique religieuse d'Alexis I est à écrire. Nicéas lui décerne le titre de « défenseur de la religion », et fait allusion à ses efforts pour la conversion des Pauliciens et des Arméniens (cf. ALEXIAS, XIV, 8, 8; III, 181, 21 (Leib) « treizième apôtre »). Il est cependant à croire qu'Alexis, « providus et callidus imperator » (CHRONIC. CASSIN., IV: P.L., CLXXIII 836), a su concilier selon la tradition de ses prédécesseurs les intérêts de la religion avec ceux de l'État et surtout avec ceux de sa dynastie. Sur l'autorité disciplinaire de l'Empereur, voir L. BRÉHIER, *Les Institutions de l'Empire Byzantin*, Paris 1949, p. 435 sqq.

(3) *Mt.*, 25, 15-28.

(4) Voir: Le vote: *Rev. Ét. Byz.*, l. c., 29.

ἀς οὐκ ἐδόκει αὐτοῖς δεχθῆναι δεῖν τὸν Νικαίας καί, ἵνα τὰ πάντα παραλίπωμεν, ἄδεκτον εἶναι τοῦτον εἶπομεν, ὡς σπεύροντα αἰρετικὰ δόγματα, — τὸ δὲ εἶναι, τὸ λατρεύειν αἰεὶ τῇ θεότητι τὸ ἀνθρώπινον τοῦ Χριστοῦ (1) ὡς τὰ λειτουργικὰ πνεύματα (2), καὶ τὸ τὴν δουλείαν αὐτοῦ εἶναι οὐσιώδη καὶ ἀναπόβλητον (3)—, διὰ τὸ τὸν μέγαν ἐν πατριάρχαις Ταράσιον ἐν τῇ ἀγία καὶ οἰκουμένηκῃ ἐβδόμῃ συνόδῳ τὸν προϊστάμενον ἢ γεννήτορα αἱρέσεως ἀποφῆναι μὴ δεκτὸν εἶναι εἰς ἱερουργίαν (4). Πρὸς δὲ τοῦτο οὐδεμίαν ἀπόλυσιν εὐλογον ἐμάθομεν περὶ τῶν ἑτεροδοξούντων σὺναδέλφων ἡμῶν.

[f. 37^v] 3. Εἰ μὲν οὖν λέγουσιν ὅτι οὐκ εἶπε ταῦτα καὶ συνεγράφατο ἢ, εἶπε μὲν καὶ συνεγράφατο, οὐκ εἰσὶ δὲ καινῆς αἱρέσεως διδάγματα (5), δειξάτωσαν ποῖος τῶν πάλαι αἰρετικῶν ταῦτα ἐβλασφήμησεν ἢ εἰ δὲ καὶ συνεγράφησαν παρὰ τοῦ Νικαίας καὶ αὐτὸς ταῦτα εἰσήνεγκε πάντως καὶ πατὴρ καὶ γεννήτωρ ἐστὶ τῆς τοιαύτης βλασφημίας καὶ ὁ ἅγιος Ταράσιος αὐτὸν ἀποβάλλεται (6). ὁπότερον ἂν ἀμάρτη τις, εἴτε τῷ προστῆναι αἱρέσεως, εἴτε τῷ πατρὶ γενέσθαι, οὐκ ἔστι δεκτὸς παρ' αὐτῷ (7).

4. Εἴ γε πάλιν λέγοι τις, ὅτι ἐδέχθησαν εἰς ἱερωσύνην γεννήτορας αἱρέσεων, ἀποροῦμεν ἢ πῶς γὰρ ἂν θαρρήσασιν ὑπολαβεῖν, ὅτι οἱ τῶν πρὸ ἡμῶν μακαριστῶν ἀρχιερέων μετὰ τὴν ἐβδόμην σύνοδον ἀσφαλισάμενοι (8) φυλάττειν τὰς ἱερὰς συνόδους τὴν ἐρμηνευτικὴν τῆς τοῦ μεγάλου Ἀθανασίου ἐπι-

(1) Cf. Le Syllabus, prop. 1 et 2 : *Rev. Ét. Byz.* 1. c. 32.

(2) *Ibid.*, prop. 9.

(3) *Ibid.*, prop. 17.

(4) Cf. VII^e Concile, 1^e Session : MANSI, *Ampl. Concil. Coll.* XII 1031A.

(5) Allusion à la phrase du Patriarche « ἐρωτώντων ἃ μὴ ἔδει, ... παραφθεγξάμενος » : *Rev. Ét. Byz.*, 1. c., 28, 5, et à l'apologie d'Eustrate « ἀνατροπὴν ποιούμενος » *Semeioma, Byz. Zeitschr.* 47 (1954) 375, 12. Nicéas affirme qu'Eustrate est le père d'une nouvelle hérésie, touchant la sainte Humanité du Christ, et il faut avouer que son profond sens théologique ne le trompe point.

(6) *ad Const. et Iren.* « αἱρεσιάρχαι οἱ ἱεράρχαι γεγόνασι » : P.G., XCVIII, 1429 C ; *ad Hadrian.* « πάντες οἱ τῆς αἰρετικῆς κακίας αἱρεσιάρχαι κατεδικάσθησαν » : *ibid.* 1440 B.

(7) VII Conc. 1 Session : MANSI XII 1031A : προϊσταμένους ἢ γεννήτορας τῶν αἱρέσεων αὐτοὺς οὐ προσεδέξατο εἰς ἱερωσύνην.

(8) Voir plus loin p. 18 n. 4 : profession de foi avec serment des évêques élus, ἔγγραφος ἀσφάλεια ; voir aussi V. GRUMEL, *Regestes Patriarcat Constantinople* n. 537 : Symbole de foi pour les évêques avant leur consécration (par Photius).

στολήσ ἀπόφασιν καὶ διάγνωσιν ⁽¹⁾ ἐτόλμησαν παραβῆναι. Εἰ δὲ τὸν Σαμοσατέα Παῦλον παράγει τις, Ἄρειόν τε καὶ Μάρκελλον καὶ Νεστόριον, εἰς μετάνοιαν καὶ παραδοχὴν παρακαλουμένους, καίτοι γεννήτορας ὄντας αἱρέσεων, καὶ τινὰς μὲν δεχθῆναι λέγει, τινὰς δὲ μὴ δεχθῆναι μὲν, πλὴν οὐ διὰ τὸ γεννήτορας εἶναι, ἀλλὰ διὰ τὸ μὴ ἔλθειν εἰς μετάνοιαν, ἀκουσάτω ἡ μεγάλη ἀγιωσύνη σου ἅπερ οἶδε μᾶλλον ἡμῶν. Ὁ Σαμοσατεὺς καὶ πρὸ τῆς πρώτης συνόδου γέγονε ⁽²⁾ καὶ πρὸ τοῦ πρώτου χριστιανοῦ βασιλέως μεγάλου Κωνσταντίνου, ὅτε οὐδεὶς τῶν ἀποβαλλομένων τοὺς αἱρεσιάρχας κανὼν ἔκειτο ⁽³⁾ · καὶ οὐκ ἂν τις ἡμᾶς ἀπαιτήσῃ, τοὺς ἀνάγκην ἔχοντας πειθαρχεῖν τοῖς κειμένοις ἐκκλησιαστικοῖς νόμοις, πράξῃσι ἀκολουθεῖν γενομέναις πρὸ τοῦ τεθῆναι τοὺς κανόνας. Ὁ Ἄρειος γεννήτωρ ἦν καὶ αὐτὸς αἱρέσεως, ἀλλ' οὐπω οὐδὲ τότε τὸ τοὺς γεννήτορας ἀποβαλλόμενον ἱερὸν ἐκπεφώνητο θέσπισμα · διὸ καὶ ⁽⁴⁾ ἠναγκάζετο ὁ μέγας ἐν πατριάρχεις Ἀλέξανδρος κοινωνικὸν τοῦτον ἠγγήσασθαι ⁽⁵⁾, κἂν ἐκεῖνος τὴν ἐπαινουμένην ἐφύλαττεν σύστασιν, τὰ τοῦ κανόνος ποιῶν καὶ πρὸ τοῦ τὸν κανόνα τεθῆναι, καὶ ὁ θεὸς ἐβεβαίωσεν ἄνωθεν καὶ εἰσεψηφίσατο ⁽⁶⁾. Ὁ παλαιστινὸς Εὐσέβιος καὶ ὁ Νικομηδείας ⁽⁷⁾ οὐκ ἦσαν γεννήτορες, κἂν σοφοὶ τινες ἦσαν εἰς τὸ τῆ αἱρέσει συνηγορεῖν · διὸ καὶ ἄρειανοὶ ἐκλήθησαν, ὡς τοῦ Ἀρείου πατρὸς τυγχάνοντος τῆς αἱρέσεως. Τὸν γαλάτην Μάρκελλον ἢ μετὰ τὴν δίκην ἐδέξατο σύνοδος, οὐχ ὡς ἐξ αἱρέσεως ἀναστρέφοντα, ἀλλ' ὡς δόξαντα μάτην ἐπιτεθῆναι διὰ τὸ

(1) *Lettre d'Athanase à Rufinien* : P.G. XXVI, 1180B ; cf. VII Conc. 1 Sess. : MANSI XII 1030 A sqq.

(2) Évêque d'Antioche en 260 ; déposé en 269, après trois conciles locaux réunis à son sujet ; son hérésie trinitaire dans HÉFÉLÉ-LECLERCQ, *Hist. des Conc.* I, 195.

(3) Le symbole de Nicée se termine par l'anathème, ἀναθεματίζει : MANSI, II 668B ; contre les Paulianistes, canon 19 : *ibid.* : 670D.

(4) Cependant PHILOSTORGE, *Hist. Eccl.* I, 9a : p. 10 (Bidez), affirme qu'Arius eut à choisir entre la communion ou l'exil.

(5) Après le concile de Césarée, Alexandre fut forcé de vivre en paix avec Arius sur l'ordre de Constantin : P. G., XX, 1037-1038. Sur les rapports de l'empereur Constantin et d'Athanase, voyez P. PEETERS, *Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique*, t. XXX (1944) p. 131-177.

(6) Allusion à la mort d'Arius.

(7) Eusèbe de Nicomédie, exilé trois mois après le concile de Nicée, mais rétabli sur son siège trois ans plus tard ; Eusèbe de Césarée, chef du 3^e parti (subordinationnistes), lutte contre Marcel d'Ancyre.

μὴ νοηθῆναι αὐτοῦ τὸ σύγγραμμα · καὶ τοῦτο ἢ αὐτὴ γράφει [f. 38] σύνοδος καὶ ἀποφαίνεται⁽¹⁾. μετὰ ταῦτα μέντοι φανείσης τῆς ἀληθείας, αὐτός τε ἀνεθεματίσθη καὶ τὰ συγγράμματα αὐτοῦ⁽²⁾ · ὥστε τὸ κατὰ Μάρκελλον φάκτον ἀπρόσφορον πρὸς τὴν παροῦσαν πέφυκε ζήτησιν. Ὁ ἰουδαιοφρων [Νεστόριος]⁽³⁾, κὰν παρεκαλεῖτο μετανοῆσαι, ἀλλὰ τέως οὐκ ἤλθεν εἰς ἔργον ἢ τούτου παραδοχῆ. Ἀκούομεν δὲ καὶ τοῦ ἁγίου Κυρίλλου γράφοντος ἐν ἐπιστολῇ, ἐπικίνδυνον ὅτι μάλιστα τὸ χαρίσασθαι συγγνώμην αὐτῷ⁽⁴⁾. Ἐπειτα μέν[τοι] οὐδὲν διὰ καιρὸν, εἰ ὁ Νεστόριος, γεννήτωρ αἱρέσεως γεροντός, εἰς παραδοχὴν παρεκαλεῖτο, μὴ [πω] τῆς τοῦ μεγάλου Ἀθανασίου ἐρμηνευθείσης ἐπιστολῆς · ἐν γὰρ τῇ ζ' συνόδῳ καὶ προσεκομίσθη καὶ ἡρμηνεύθη καὶ ἀπεφάνθη τοὺς προϊσταμένους καὶ τοὺς γεννήτορας τῶν αἱρέσεων μὴ προσδεκτέους εἰς ἱερωσύνην λογίσασθαι⁽⁵⁾.

5. Ὅσα γοῦν ἐπράχθησαν πρὸ τῆς ἐβδόμης συνόδου, ἐν ἧ ἔξεφωνήθη τῶν αἱρέσεων τοὺς πατέρας ἀπροσδέκτους εἶναι, οὐ χρὴ νῦν δέχεσθαι πρὸς ὑπόδειγμα · ὥσπερ γὰρ οἱ περὶ τῆς πολιτείας δικάζοντες κατὰ τοὺς κειμένους δικάζειν ὀφείλουσι νόμους καὶ

(1) Il s'agit du traité, perdu à ce jour, contre le rhéteur Asterius, traité orthodoxe d'intention, mais de formulation semi-arienne : il repousse la προαιώνιος ὑπαρξίς du Logos ; cf. ATHANASE, de *Synodis* VI : P.G., XXVI 732 A.

(2) En 335 il fut condamné par le concile de Tyr pour sabellianisme et par celui de Constantinople comme samosatien ; mais en 339 le concile de Rome, sur l'intervention d'Athanase en sa faveur, le déclara innocent. En 340 celui de Sardique jugea sa déposition injustifiée et lui rendit son évêché. En 341 sa profession de foi au Pape Jules fut proclamée orthodoxe par celui-ci. Par contre son disciple Photin de Sirmium, monarchianiste exagéré, fut condamné en 344 au concile d'Antioche. Cf. LOOFS, *Marcellus v. Ancyra, Realenzykl. f. protest. Th. u. Kirche*, XII (1903) 259-265 ; ÉPIPHANE, *Haeres.*, LXXII, 2, 3 : P.G., XLII, 383, le tient pour hérétique. Sa réinstallation sur son siège semble douteuse à LOOFS (*l. c.*), mais sûre à ZAHN, *Marcel v. Ancyra* (1867).

(3) J'ai lu Κάρωσος (?) ; Karosos et Dorothee, moines eutychiens, dont eut à s'occuper la 4^e session du IV concile : MANSI VII 61C et 80 D sqq. ; cependant le contexte indique Νεστόριος.

(4) Je n'ai pu identifier parmi les lettres éditées de Cyrille celle que cite Nicéas.

(5) ATHANAS. *ad Rufin.* : P.G., XXVI, 1180 B « τοῖς προϊσταμένοις τῆς ἀσεβείας... μὴ διδόναι τόπον κλήρου », dont la lecture et la discussion eut lieu à la 1^e session (24 Sept. 787) du VII^e concile ; Taraise en restreint le sens « τοὺς προϊσταμένους καὶ γεννήτορας τῶν αἱρέσεων », mais Sabbas le Studite et les moines n'admettent qu'avec difficulté sa restriction : MANSI, XII, 1030 B. C.

μη βλέπειν πρὸς τὰς ἀποφάσεις, τὰς πρὸ τοῦ τεθῆναι τοὺς νόμους γεγραμμένας, οὕτω καὶ οἱ τὰ ἐκκλησιαστικὰ δικάζοντες. Εἰπάτω οὖν ὁ ἀντιλέγων ἕτερόν τινα μεταγενέστερον κανόνα ἢ ὄρισμόν, τῇ ἐκκλησίᾳ ἐπιγινωσκόμενον, νομοθετοῦντα τοὺς γεννήτορας τῆς αἰρέσεως δέχεσθαι, καὶ ἡμεῖς συμπνεύσομεν· εἰ δ' οὐ, μετὰ τοῦ μεγάλου Ταρασίου καὶ τῶν ἐν τῇ ἀγίᾳ ζ' συνόδῳ φο' (1) πατέρων τὸν τῆς νέας αἰρέσεως συγγραφέα καὶ πατέρα ἀποκηρύξομεν.

6. Ἀλλὰ καὶ τὸ περὶ Θεοδώρητον εἰσαγόμενον οὐ δοκεῖ ἡμῖν ἀκόλουθον τῇ παρούσῃ ὑποθέσει· εὐρίσκομεν γὰρ τὸν ἄνδρα καὶ μετὰ τὴν καθάρεισιν Νεστορίου τῷ τῆς ἐπισκοπῆς τιμώμενον ἀξιώματι καὶ προσκαλούμενον παρὰ τοῦ ἀγίου Κυρίλλου, ὀπηνίκα ὁ Ἀντιοχείας Ἰωάννης τῇ τρίτῃ συνόδῳ ἐστοίχησεν, ὑπογράψαι εἰς τὴν κατὰ Νεστορίου προᾶξιν (2)· οὐκ ἂν δέ, εἰ νεστοριανὸς διεγνώσθη, προσεκαλεῖτο ὑπογράψαι εἰς τὴν τῆς συνόδου προᾶξιν, καὶ ταῦτα παρὰ τοῦ μεγάλου Κυρίλλου· ἀλλ' οὐδ' ἂν ὡς ἐπίσκοπος αὐτῷ ἐλογίζετο, εἰ φανερῶς ἐφρόνει τὰ Νεστορίου (3). Εἰ δὲ βούλεται τις γνῶναι ὅτι ὁ Θεοδώρητος καὶ λίαν ἐμίσει Νεστόριον, ἀναγνώτω τὸ περὶ τῶν αἰρέσεων αὐτῷ τῷ Θεοδώρητῳ γεγραμμένον βιβλίον (4)· ὅτι δὲ καθεῖλεν αὐτὸν ἢ ἐν Ἐφέσῳ ληστρικῇ σύνοδος τῷ ἀγίῳ τάχα Κυρίλλῳ διὰ τὰς κατ' αὐτοῦ λοιδορίας κατὰ τῶν δώδεκα αὐτοῦ κεφαλαίων, ἢ δ'· σύνοδος τοῦτον ἐδέξατο, ἀναθεματίσαντα Νεστόριον καὶ τὴν καθ' αὐτοῦ ὑπόνοιαν ἐκ μέσου ποιήσαντα (5)· Ὅσον οὖν ἀπὸ τοῦ κατὰ τὸν Θεοδώρητον παρα-

(1) Le nombre de 570 Pères que donne Nicéas comprend sans doute, en plus des 308 évêques signataires des actes, les higoumènes et les moines qui prirent part aux discussions du concile.

(2) Cette lettre ne se trouve pas non plus parmi celles de Cyrille : P.G., LXXVII ; Cyrille y fait-il allusion dans sa lettre à Jean d'Antioche, *Epist.* 63 : *ibid.*, 328C : « ἀντικομισάμενος δὲ τὰς παρ' ἐμοῦ προσρήσεις » (c.-à-d. « mes salutations », et non pas « meis cautelis », comme traduit la Patrologie). Théodoret n'y a pas répondu ; il persista dans son amitié pour Nestorius, même après la paix d'Antioche (cf. *Epist.* 172 : il ne signerait pas la condamnation de Nestorius « nec si ambas manus aliquis incidet » : P.G., LXXXIII 1485 C) et dans son inimitié contre Cyrille (cf. *Epist.* 180, à Jean d'Antioche à propos de Cyrille : « sero tandem et vix malus homo defunctus est » : P.G., LXXXIII 1483 C).

(3) Cyrille n'en eut la conviction qu'après sa lettre précitée : « δῆλός ἐστι, εἰ μήτε ἀνεθεμάτισε, μήτε μὴν ἠνέσχετο ὑπογράψαι τῇ καθαιρέσει αὐτοῦ » (*Epist.* 63 ad Jo. Antioch. : P.G., LXXVII 328 D).

(4) *Haereticarum fabularum compendium* : P.G., LXXXIII 335.

(5) L'empereur Théodose défendit à Théodoret de venir à Éphèse (30 mars et 6 août 449) ; il y fut « déposé sans être entendu » (Théodoret au Pape Léon,

δείγματος οὐκ ἄν τις ἰσχυρίσαιο τὸν τέταρτον κανόνα τῆς ἐν Ἐφέσῳ συνόδου μὴ χρῆναι οὕτω νοεῖσθαι, ὡς ἡμῖν δοκεῖ· τοῦ γὰρ κανόνος οὕτως ῥητῶς ἔχοντος· « εἴ τις ἀποστατήσαιεν τῶν κληρικῶν καὶ τολμήσαιεν ἢ κατ' ἰδίαν ἢ δημοσίᾳ τὰ Νεστορίου ἢ τὰ Κελεστίου φρονῆσαι, καὶ τούτους [f. 38^v] εἶναι καθηρημένους ὑπὸ τῆς ἀγίας συνόδου δεδικαίωται »⁽¹⁾· εἰ μὲν οὖν ὁ Θεοδώρητος στοιχήσας τῇ τρίτῃ συνόδῳ καὶ τοῖς ἐν αὐτῇ ὀρισθεῖσι εὐρίσκειται, εἶτα ὕστερον ταύτης ἀποστατήσας, καὶ τολμήσας τὰ Νεστορίου φρονῆσαι, κατ' ἰδίαν ἢ δημοσίᾳ καὶ πάλιν δεχθεῖς, καὶ οὕτω φάκτον ἡμῖν ἐλογίζετο, τοῦ κανόνος σαφοῦς ὄντος, καὶ μὴ δεχομένου ἐρμη[γεία]ν ἑτέραν παριδεῖν ἡμᾶς τοῦδε, καὶ πρὸς τὸ κατὰ Θεοδώρητον ἀπιδεῖν φάκτον, ὅτι περ ἔννομοι κανόνες κεῖνται τὸ ποιητέον ὀρίζοντες, οὐ χρῆ πάντως ἡμᾶς τοὺς κανόνας καταλιμπάνειν, καθολικοὺς καὶ διηνεκεῖς ὀρισμοὺς ἐκδιδάσκοντας, καὶ πράξεσι μερικαῖς ἀκολουθεῖν· ἐπεὶ δὲ οὐδαμοῦ στοιχῶν τῇ συνόδῳ, εἶτα ἀφιστάμενος φαίνεται Θεοδώρητος, οὐκ εἶχε χώραν κατ' αὐτοῦ ὁ κανὼν⁽²⁾. Ἐπὶ δὲ τῷ Νικαίας καὶ πάνν· ἐστοίχησε γὰρ τῇ συνόδῳ οὐχ ὡς χριστιανὸς ἀπλῶς, ἀλλὰ καὶ ὡς ἐγγράφως τοῦτο ἀσφαλισάμενος.

7. Ὁ Ἴβας ἀνόμοιόν ἐστι τῇ ὑποθέσει παράδειγμα· ἠρνήσατο γὰρ φρονῆσαι ἢ εἰπεῖν τι αἰρετικόν ποτε⁽³⁾· καὶ ἡ προφερομένη δὲ αὐτοῦ ἐπιστολή, μᾶλλον δὲ τὸ ἴσον τῆς ἐπιστολῆς, ἔδειξε μηδὲν ἔχειν ἐπιλήψιμον· ὅθεν ὡς μὴ ἐλεγχόμενος, ἐξ ἐρήμης δὲ καὶ αὐτὸς ὑπὸ Διοσκόρου καταδικαιηθεῖς, τὸν οἰκειὸν θρόνον ἀπέλαβε,

Epist. 113 : P.G., LXXXIII, 1316 B), après lecture d'extraits de ses œuvres. Sa *Reprehensio XII Capitulorum Cyrilli*, perdue à ce jour, nous est connue par la réfutation qu'en fit Cyrille (P.G., LXXVI 385 sqq.). Il se retira après sa déposition dans un monastère à Apamée, sans qu'on lui ait donné un successeur ; le Pape Léon cassa sa déposition (cf. lettre élogieuse du Pape à Théodoret : P.G. LXXXIII, 1318), et l'empereur Marcien le rappela : il fut réhabilité au concile de Chalcédoine après avoir anathématisé Nestorius ; cf. K. GUNTHER, *Theodoret v. Cyrus und der Kampf in der orient. Kirche vom Tode Cyrills bis zur Einberufung des sog. Räuber Konzils* : Programm, Aschaffenburg 1912/1913.

(1) Célestius, ami de Pélage (cf. HÉFÉLÉ-LECLERCQ, II, 187-188), dont parle le Pape Célestin dans sa lettre au concile d'Éphèse : *Epist.* XXII : P.L. L 543 A.

(2) Nicéas est évidemment embarrassé par le factum de Théodoret, et cherche à escamoter l'histoire par un syllogisme en règle.

(3) Ibas d'Édesse, admirateur de Théodore de Mopsueste et adversaire de Rabboula, cyrillien, son évêque, à qui il succéda le 7 août 435. Accusé comme théodorien, il fut, lui et sa mémoire, le sujet de discussions de six conciles (cf. HÉF. LECL. II, 491, 604 n. 2, 742-754 ; MANSI, VII 204 D sqq.).

ἀναθεματίσας πρῶτον Εὐτύχιον καὶ Νεστόριον (1). Ἐν μέντοι τῇ ε'. συνόδῳ θεωρῶν ὁ βασιλεὺς τοὺς δικαζομένους καταβοῶντας (2) Θεοδωρήτου καὶ Θεοδώρου τοῦ Μοφουεστίας, καὶ ὡσπερ δι' αὐτοὺς ἀποστρεφομένους τῶν ἐν Χαλκηδόνι χά. θεοφόρων πατέρων τὴν σύνοδον, ὅτι Θεοδώρητον ἐδέξαντο, κατὰ τῶν ιβ' κεφαλαίων τοῦ ἁγίου Κυρίλλου γράψαντα, ἐπαινοῦσιν δὲ Θεόδωρον (3) καὶ Διόδωρον ὡς μεγάλους διδασκάλους, οὓς αὐτὸς Κύριλλος αἰρετικούς ὠνόμαζε, κατ' οἰκονομίαν ὁ βασιλεὺς τά τε γραφέντα παρὰ Θεοδωρήτου κατὰ τῶν ιβ' κεφαλαίων τοῦ ἁγίου Κυρίλλου γράψαντος, τὴν τε λεγομένην τοῦ Ἰβᾶ ἐπιστολὴν (4), ἐκθειάζουσιν τοὺς εἰρημένους Θεόδωρον καὶ Διόδωρον ἀναθεματισθῆναι πεποίηκεν, ἵνα οἱ διακρινόμενοι τὴν σύνοδον δέξωνται. Ἡ γε μὴν τετάρτη σύνοδος οὐκ ἀπήτησε τὸν Ἰβᾶ ἀναθεματίσαι Θεόδωρον, ὅτι καὶ ὁ ἐν ἁγίοις Κύριλλος τοῦτο εὐλαβήθη· ζητησάντων γάρ τινων, εἰ δεῖ ἀναθεματίσαι Θεόδωρον, φαίνεται γράφων πρὸς τὸν μακάριον Πρόκλον ὅτι οὐ δεῖ αὐτὸν ἀναθεματίσαι· « μέγα σχίσμα ποιοῦμεν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ τῶν ἀνατολικῶν, ὧν εἰς καὶ Ἰωάννης ὁ Ἀντιοχείας, μὴ ἀνεχόμενος αὐτὸν ἀναθεματίσαι ». (5).

8. Εὐρίσκομεν δὲ καὶ τὸν μέγαν ἐν ὁμολογηταῖς Θεόδωρον τὸν στουδίτην τοῦτο Ναυκρατίῳ τινὶ (6) γράφοντα οὕτως (7)·

(1) Sa célèbre lettre à Mari de Perse (en 434 ou 435), cf. IV^e Conc. 10^e Sess. : MANSI VII 241 C ; les légats du Pape en reconnurent l'orthodoxie et, après avoir anathématisé Nestorius, il fut rétabli sur son siège, dont il avait été chassé, puis banni sur la demande d'Eutychès et officiellement déposé au brigandage d'Éphèse en 449.

(2) Cf. discours du Silentiaire Théodore, qui ouvrit le V^e Concile au nom de Justinien (HÉF.-LECL. III 68) ; voir R. DEVRESSE, *Le début de la querelle des Trois Chapitres*, *Rev. Sc. Relig.* 11 (1931), 543, et GRUMEL, *Reg. Patr.* 240 sqq.

(3) Cf. GRUMEL, *Reg. Patr.* n. 86 : Proclus se défend d'avoir jamais anathématisé Theodore.

(4) L'empereur Justinien, (lettre au Concile, lue par le silentiaire Théodore à la 1^e session), qualifie la lettre à Mari de « faussement attribuée à Ibas » ; la 6^e session du Concile (texte latin seul) a discuté sur l'anathème contre la prétendue lettre d'Ibas, qui ne serait pas celle reçue au concile de Chalcédoine (cf. HÉF. LECL., III, 68 sqq.) ; Anathèmes du V^e concile : contre Théodore de Mops. : MANSI IX 384 B ; Théodoret : 385 B ; Ibas : 385 D ; Libelloi contre Ibas : IV Conc. MANSI VII, 220 A, sqq.

(5) Résume-t-il la lettre de Cyrille à Proclus de Constantinople (*P.G.*, LXXIII, 344-345), ou bien s'agit-il d'une lettre perdue ?

(6) Il s'agit de Naucrète, le disciple chéri de Théodore le Studite et son successeur à l'higouménat du monastère de Stoudios (cf. *Lettres à Naucrète*, *P.G.*, XCIX et MAI, *Nova Patrum Bibl.* VIII).

(7) *Epist.* 49 : *P.G.*, XCIX, 1085 C - 1088 ; il y justifie la solution donnée

« ἔφησ' ἀνθ' οὗτου ὁ θεῖος Κύριλλος [f. 39] ᾧκονόμει μὴ ἀποσχίζεσθαι τῶν τῆς ἐώας, ἐν διπτύχοις ἀναφερόντων Θεόδωρον τὸν Μοφουεστίας, αἵρετικὸν ὄντα, ἐπὰν ὀρθότατα ⁽¹⁾ τὰ τῆς εὐσεβείας δόγματα παρ' αὐτοῖς σέσωστο » · οὕτω γὰρ γέγραπται · εἶτα ἐπάγει · « ὅτι τὴν λύσιν τῆς ἀπορίας ὁ ἐν ἁγίοις Εὐλόγιος Ἀλεξανδρείας πάπας ἐν τῷ Περὶ οἰκονομίας αὐτοῦ λόγῳ ⁽²⁾ δέδωκε · σαφηνείας δὲ ἔνεκεν ἔστω, φησίν, καὶ τὰ παρ' ἡμῶν », καὶ τινὰς πρὸς καιρὸν ὑμνουμένας οἰκονομίας καταλέξας, οἷον Παῦλον ὑποστελλόμενον καὶ περι[τέμνοντα] Τιμόθεον ⁽³⁾, τὸν μέγαν Βασίλειον τὴν Θεὸς φωνὴν ἐπὶ τοῦ ἁγίου Πνεύματος μέχρι τινὸς ὑπο[χωρησά]μενον ⁽⁴⁾ καὶ τὸν ἄρειανὸν Οὐάλεντα ἔνδον τοῦ θυσιαστηρίου δεξάμενον καὶ τὸ δῶρον ἐ[π' αὐτοῦ σ]τησάμενον ⁽⁵⁾, ἐπιφέρει ⁽⁶⁾ · « τοιοῦτον δὲ καὶ τὸ τοῦ ἁγίου Κυρίλλου · ταῦτα γὰρ μέχρι καιροῦ τινος σινόμενα οὐδὲν ἔχει τὸ μεμπτόν, ὑφειμένον δ' οὐδ' ὅμως καὶ οὐκ ἄγαν ἀκριβές · τοῦτο γὰρ ἡ οἰκονομία ἢ πρὸς καιρὸν · μήτε γὰρ οἷόν τε τὸν ἀρρωστηκότα θᾶπτον ἀπαλλάξαι τῆς νόσου, μήτ' αὖ ἵππον ἀκρατῆ ἢ λοξὸν ⁽⁷⁾ πτόρθον, τὸν μὲν εὐχαλίνωτον ⁽⁸⁾, τὸν δὲ εὐθύτονον ἐξ αὐτῆς καταστήσασθαι, εἰ μὴ τοῖς κατὰ μικρὸν ποπυσομοῖς τε καὶ κολακεύμασι χρώμενον τὸν τῶν τοιούτων ἐμπειρότατον · οὕτω γὰρ καὶ τοῖς ἁγίοις ἐν ταῖς οἰκονομίαις, ὡς καὶ Κυρίλλῳ τῷ μεγάλῳ

en quelques mots dans une lettre précédente, adressée au même : *Epist.* 40 : *P.G.*, XCIX. 1053 CD.

(1) Le texte de *P.G.*, XCIX, 1085 porte *ὀρθότατα καὶ καιριώτατα*.

(2) Euloge d'Alexandrie (581-608) ; cf. *Acta SS. Jan.* II, 494 ; *Chron. Patriar. Alexandr.* dans *AA. SS. Jun.* V, 61. Ses œuvres, dont fragments dans *P.G.*, LXXXVI, 2907-2964, furent analysées par PHOTIUS, *Biblioth.* 182, 225 ; 226, 227 : *P.G.*, CIII, 532 sqq. Le *Περὶ οἰκονομίας λόγοι ε'* s'y trouve résumé en quelques lignes au n. 182 : col. 536 B. Euloge revient sur l'économie dans son *Στηλιτευτικὸς κατὰ Θεοδοσιανῶν καὶ Γαῖνιτῶν*, dont Photius donne des extraits au n. 227 : col. 953-956 C.

(3) *Act.* XVI, 3 ; lacunam supplevi : EULOGUE, *o. c.*, dans PHOTIUS, col. 956 : *διὰ τὰς ἐπιβουλὰς περιτέμνει*.

(4) Supplevi *ὑποχωρησάμενον* ; in *P.G.* XCIX 1085C : *παραχωρεῖσθαι* ; Nicetas revient sur ce point plus loin à propos d'Eustathe de Sébaste.

(5) Nicetas adopte la version de Théodoret, IV 16 : *τὰ εἰωθότα προσενήνοχε δῶρα* c.-à-d. l'offrande du pain : *P. G.*, LXXXII, 1160, tandis que Nicetas Paphlago, *Scholia* in GREG. NAZIANZ., *P.G.*, XXVI 781, parle d'un vase d'or offert par l'Empereur. Voir, pour le récit, GREGOR. NAZIANZ., *Orat. in laudem Basilii* : *P.G.*, XXXVI, 561 B.

(6) Citation de la même lettre 49 *ad Naucratis* : *P.G.*, XCIX, 1088 A.

(7) *Ibid.* 1088A : *ξηρόν*.

(8) *Ibid.*, *εὐχάλινον*.

ἐδόκει ἐν τῷδε · μικρὸν γὰρ πάντως ἀνέμενε τῶν ἀνατολικῶν τὸ βραδύνειν ἢ προσπαίειν ⁽¹⁾, πρὸς τὸ αἵρετικὸν μὴ ὑπολαμβάνειν τὸν ὄντως αἵρετικόν· τί γὰρ ἦν ἄλλο τὸ μεσολαβοῦν, ἐπὶ ὀρθοδόξως ἐκήρυττον τὴν πίστιν, κὰν τούτῳ αὐτὸν τὸν μνημονευόμενον αὐτοῖς ἀναθεματίζοντες, ἐπειδὴ πᾶς ὀρθοδόξων πάντα αἵρετικὸν δυνάμει, εἰ καὶ μὴν ῥήματι ⁽²⁾, ἀναθεματίζει ; ἔπειτα, ὅτε αὐτοῖς ἀνῆψεν ὁ τέλειος νοῦς, τότε αὐτοῖς συναφθέντος κατὰ πάντα τοῦ ἁγίου ⁽³⁾ ἴσως ».

9. Τί χρὴ λέγειν ἡμῖν περὶ τῶν ἐν τῇ ληστρικῇ συνόδῳ ⁽⁴⁾ ὑπογραφάντων, λέγομεν δὴ τοῦ Ἱερολύμων Ἰουβενάλιου καὶ τῶν ἄλλων ; Οὗτοι πάντες ἠπατήθησαν καὶ φόβος αὐτοῖς ἐπηνέχθη καὶ βία · καὶ τοῦτο διδασκόμεθα ἀπ' αὐτοῦ τοῦ πρακτικοῦ τῆς ἀγίας δ'· συνόδου ⁽⁵⁾, ἐν ᾧ οἱ ἀνατολικοὶ καὶ ποντικοὶ καὶ ἀσιανοὶ καὶ θρᾶκες ἐπίσκοποι βοῶσιν · « εἰς ἄγραφον ὑπεγράψαμεν · ἐτυπτήθημεν καὶ ὑπεγράψαμεν » ⁽⁶⁾ · « ὅπου ξίφη καὶ βίβλα ποία σύνοδος ⁽⁷⁾ » ; « Φλαβιανὸν στρατιῶται καθεῖλον », « οἱ Αἰγύπτιοι αὐτοὶ πρῶτοι ὑπέγραψαν ⁽⁸⁾ » · μετ' αὐτοῦς δὲ πάντα γέγονεν, ὅτι ὁ Χρυσάφιος, μέγα παρὰ Θεοδοσίῳ δυνάμενος καὶ τῷ αἵρετικῷ Εὐτυχίῳ προσκείμενος, ἐπεισε τὸν βασιλέα ⁽⁹⁾, τὸ κῦρος ἅπαν καὶ τὴν ἀσθεντίαν τῆς συνόδου τῷ Διοσκόρῳ δοῦναι · ἔχων οὖν τὴν ἀσθεντίαν οὗτος, ἔχων δὲ καὶ στρατιώτας ξιφοφόρους ⁽¹⁰⁾ καὶ πλήττων τοὺς ἀντιτείνοντας, ἐποίει ὅπερ ἐβούλετο. Ἰουβενάλιος δὲ καὶ Θαλάσσιος ⁽¹¹⁾ μάτην τὸ τοῦ ἐξάρχου ἔφερον ὄνομα, πρὸς τὴν βίαν τοῦ αἵρετικοῦ ἀντιστῆναι μὴ θαρροῦντες, τό γε ἄκτον ἀπάτη ἢ βία γινόμενον ⁽¹²⁾ οὐκ ἔρρωσται, ὡς καὶ οἱ νόμοι τῆς πολιτείας

(1) *Ibid.*, τὸ βραδύνειν ἢ προσπαθῆς.

(2) *Ibid.*, πᾶς ὀρθοδόξων κατὰ πάντα .. αἵρετικὸν δυνάμει οὐ ῥήματι.

(3) C.-à-d. de S. Cyrille.

(4) Sur le « Brigandage d'Éphèse » : GRUMEL, *Reg. Patr.* n. 62.

(5) Cf. *Concil. Chalcedonense*, Actio I : MANSI VI 589 B sqq.

(6) *Ibid.*, 589 C.

(7) *Ibid.*, 601 B : βίβλα (fustes) = bacula.

(8) *Ibid.* aliter : οἱ Αἰγύπτιοι ἐξεβόησαν · « αὐτοὶ ὑπέγραψαν ».

(9) Cf. THEODOS. II, *Interpretatio legis* « cum seductus fuisset à Chrysaphio » : MANSI VII 495 C.

(10) Cf. IV Conc. I Sessio ; interpellation de Théodose de Claudiopolis contre la présence des soldats : MANSI, 604 B.

(11) *Ibid.* Protestation de Thalassius de Césarée : « εἰς τὴν σάκραν ἐτέθη » : MANSI, 604 A.

(12) Les 1^e et 2^e sessions du IV Concile furent consacrées à l'examen de la violence exercée au brigandage d'Éphèse : MANSI VI 530 sqq.

διδάσκουσι · διὸ καὶ ἀκύρωσις τῆς τοιαύτης συνόδου ἐπὶ πᾶσιν ἐπεψηφίσθη.

10. Ἐάν τις προφέρῃ τὸν Εὐτυχῆ εἰς μετάνοιαν καὶ παραδοχὴν καλούμενον, [f. 39^v] ἂν τοὺς ἐν θέλημα καὶ μίαν ἐνέργειαν ἐπὶ Χριστοῦ κακῶς δογματίζοντας εἶτα μετατιθεμένους καὶ οὐκ ἀποδοκιμαζομένους, κοινὸν τὸν σαφῆ καὶ ἀληθῆ λόγον ἀποκρινοῦμεθα, ὅτι εἰκότως οἱ ἅγιοι πατέρες, ὅτε παρά τινων ἐκινήθη Ἀμφιλόχιος περὶ δόγματος μήπω ζητηθέντος (1) μηδὲ συνοδικὴν δεξαμένου λύσιν, συνήρχοντο ἐπὶ τὸ αὐτὸ (2) καὶ τῆ χάριτι τοῦ παναγίου Πνεύματος τὸ [σεπτ]ὸν διατρανοῦντες δόγμα, συνεγίνωσκον τοῖς ἀγνοήσασιν, μεταμανθάνουσι [δὲ τὴν ἀλήθειαν] καὶ τὸ ἀσεβὲς ἀπομανθάνουσι φρόνημα (3). Ἐνταῦθα δὲ δόγματος ἐν τῇ ἐκ[κλησίᾳ ἐκτε]θέντος διὰ συνόδων οἰκουμηνικῶν, ἃς ἠσφαλίσατο φυλάττειν, ὁ Νικαίας ἀθετητῆς γέγονε, καὶ ἔστι τὸ πρῶγμα ἕτερον παρὰ τὰ ῥηθέντα παραδείγματα.

11. Ἐρώτησεν ἡ ἀγιωσύνη [σου], εἰ ὁ Νικαίας χειρὸν ἤμαρτέ τι τῶν δεχθέντων ἀπὸ αἱρέσεων. Καὶ οἶδε πάντως ὅτι τὸ αὐτὸ ἁμάρτημα ἐπὶ τινων μὲν ποτε μειζόνως εὐθύνεται, ἐπὶ τινων δὲ καὶ ἄλλοτε ἐλαττόνως · « ἐκ μὲν [f. 00^v] γὰρ Κάϊν ἐπτάκις ἐκδεδίκηται, ἐκ δὲ Λάμεχ ἑβδομηκοντάκις ἐπτά » (4), ὅτι μετὰ τὸ τοῦ φόνου κατάκριμα φονεὺς ὁ Λάμεχ ἐγένετο · καὶ ὁ μέγας ἀπόστολος Παῦλος τοὺς μὲν πρὸ τοῦ νόμου ἁμαρτήσαντας κουφοτέρως ἀποφαίνεται τιμωρεῖσθαι, τοὺς δὲ μετὰ τὸν νόμον βαρυτέρως · καὶ εὐλόγως, ὡς καὶ ἀφ' ἑαυτῶν τὸ κακὸν εἰδέναι ὀφείλοντας καὶ τὸν νόμον διδάσκαλον ἔχοντας · « ὅσοι γὰρ φύσει ἀνόμως ἤμαρτον ἀνόμως καὶ ἀπολοῦνται », τουτέστιν χωρὶς τῆς ἐκ τοῦ νόμου τοῦ γραπτοῦ καταδίκης, « ὅσοι δὲ ἐννόμως ἤμαρτον διὰ νόμου κριθήσονται » (5). Ἐν δὲ τῇ χάριτι πολλῶ μᾶλλον ὁ τὸ αὐτὸ ἁμαρτῶν κολασθήσεται, καὶ τοῦτο πάλιν ὁ Παῦλος δηλοῖ λέγων · « ἀθετήσας τις νόμον Μωσέως χωρὶς οἰκτιρισμῶν ἐπὶ δυσὶν ἢ τρισὶ μάρτυσιν ἀποθνήσκει · πόσῳ δοκεῖτε χειρόνος ἀξιωθή-

(1) L'hérésie naissante de Macédonius sur le S. Esprit.

(2) Réunion des évêques de la province ecclésiastique d'Amphiloque, cf. Lettre synodale : MANSI III 505-508.

(3) Cf. *Lettres de S. Basile* : II 199, P.G., XXXII 716 ; II 217 : *ibid.* 793 et surtout sa lettre canonique sur la réconciliation des pécheurs et des hérétiques II, 187 : *ibid.*, 664.

(4) Cf. *Cyrrill. Alex. Epist.* 80 : P.G., LXXVII 365, où cependant l'interprétation est différente.

(5) *Rom.* II 12.

σεται τιμωρίας ὁ τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ καταπατήσας» (1). Ἔτι εὐρίσκομεν, πολλάκις δὴ λογιζόμενοι περὶ τοῖς παραπταίσασιν πρὸ τοῦ τεθῆναι τοὺς ἐπ' αὐτοῖς νόμους· «οὐ γὰρ οὐκ ἔστι νόμος οὐδὲ παράβασις» (2)· κἀντεῦθεν τοίνυν ἐφ' ἐκάστη ἀμφιβολία δογματικῇ μήπω τὴν ζήτησιν καὶ λύσιν δεξάμενοι παρὰ τῶν ἁγίων πατέρων, ἀλλὰ νῦν πρώτως εἰς μέσον ἐρχομένης, οἱ ἀποπίπτοντες τοῦ ὀρθοῦ συγγνωστέαν ἠγνόουν ἄγνοιαν· συνερχόμενοι οὖν οἱ ἅγιοι πατέρες ἔλθον τὴν ἀμφιβολίαν, καὶ τοὺς μὲν πειθομένους ἐδέχοντο, τοὺς δὲ μετὰ τὴν διδασκαλίαν καὶ διατρένωσιν τοῦ ὀρθοῦ τῆς πίστεως δόγματος βύοντας ὧτα ἀπέπεμποντο. Ὁ γοῦν τὰ Νεστορίου ἢ Εὐτυχοῦς φρονήσας πρὸ τοῦ τὰς ἐπ' αὐτῶν προβῆναι συνόδους καὶ ἀποκηρυχθῆναι τὰ ἀσεβῆ ταῦτα δόγματα, εὐδηλον ὅτι ἔλαττον ἤμαρτε τοῦ μετὰ τὰς τοσαύτας συνόδους γεννηθέντος ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ καὶ τοῦ βαπτίσματος τῆς ὀρθῆς καταξιωθέντος πίστεως, εἶτα κληρωθέντος, μετὰ ταῦτα εἰς ἀρχιερωσύνην ἐλθόντος, προηγησαμένης καὶ τῆς ἀσφαλείας· οὗτος γὰρ ἠθέτησε τὴν τρίτην σύνοδον καὶ ἀπάτη ταύτης ἠθέ [f. 40] τησε τὴν τετάρτην καὶ τὰς ἐφεξῆς· πάσας γὰρ κυρῶσαι τὴν τρίτην τὰ Νεστορίου ἀποβάλλοντες (3)· ἠθέτησε τὴν οἰκείαν ἀσφάλειαν, ἠθέτησε τὸ [σύμβολον], ὅπερ οὐ μόνον ὡς ἀρχιερεὺς φυλάττειν (4), ἀλλὰ καὶ ἀπλῶς ὡς ὀρθόδοξος, καὶ ὅπερ πολλάκις [δισσαφή]νισεν ἐφρόνησέ τε καὶ συνεγράφατο.

12. Περὶ τοῦ σεβαστηνοῦ Εὐσταθίου ἀρκεῖ λέγων ὁ μέγας Βασίλειος· «εἷς ἔστι τῶν πολλῆν λύπην ἡμῖν προξενούντων ὁ ἐκ Σεβαστείας Εὐστάθιος» (5), τὰς αἰτίας τῆς [λύπ]ης ἀπαριθμούμενος, ὅτι λανθάνει καθ' ἓνα τοὺς δεχομένους ἑξαπατῶν· εἰ [τοίνυν] ὁ θεῖος Βασίλειος τοῦτον μετὰ Νικολάου ἐδέξατο ἑξαρχον ὄντα τῆς τῶν πνευματομ[άχων αἰρέσε]ως (6), ὡς ἐν τῇ δ'. συνόδῳ εἴρηται (7), καὶ τοῦτο οἰκονομίας ἦν τῷ τότε θεοφόρῳ πρό[σχημ]α·

(1) *Hebr.* X 28.

(2) *Rom.* IV 15.

(3) (*sic*) = ἀποβαλλούσας; cf. IV Conc. 5^e session: MANSI VII 112 A.

(4) *Concil. Nicaen. II*, can. 2: «ὅτι δεῖ τὸν χειροτονοῦμενον ἐπίσκοπον συντάσσεσθαι τοὺς κανόνας φυλάττειν»: MANSI XIII 420 B; cf. *NOMOCAN.* I, 2: P.G., CIV 453 D.

(5) *Epist.* 263, *Occidentalibus*: P. G., XXXII 977 B; MANSI XII 1026 A; cf. *GREG. NAZ., Orat.* 43 *in laud. Basilii* c. 59: P.G., XXXVI 573B.

(6) *BASIL., Epist.* 263, 3: P.G., XXXII, 980B; *SOKRATES, Hist. Eccl.* II 43: P.G., LXVII 352 D sqq: (de Eustathio).

(7) IV Conc. Sess. 2 et 5: MANSI VI 567.

« ἐπειδὴ γάρ, ὡς αὐτοῖς ὁ ἅγιος Βασίλειος ἐπιστέλλων τοῖς ἐν Ταρσῶ (1), πολλῶν στόματα (2) κατὰ τοῦ Πνεύματος τοῦ ἁγίου ἀνοίκεια καὶ πολλαὶ γλῶσσαι ἠκόνηται εἰς τὸ κατ' αὐτοῦ βλασφημεῖν (3), ἠξίου (4) εἰς ὀλίγον ἀριθμὸν περιστῆναι τοὺς βλασφημοῦντας, καὶ τοὺς μὴ λέγοντας κτίσμα τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον δέχομαι (5) εἰς κοινωνίαν, ἵνα μόνοι καταληφθῶσιν ὡς βλάσφημοι (6) καὶ ἡ καταισχυνθέντες ἐπανέλθωσι πρὸς τὴν ἀλήθειαν, ἢ ἐπιμένοντες τῇ ἁμαρτίᾳ ἀναξιόπιστοι ὧσι τὴν ὀλιγότητα » (7). Οὐκ ἦν δὲ οὐδὲ ὁ Εὐστάθιος ἄγαν βλασφημῶν εἰς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, ἀλλὰ, καθ' ἃ φησι Σωκράτης ἐν μγ' κεφαλαίῳ τοῦ ν' βιβλίου τῆς κατ' αὐτὸν Ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας (8), ἠὺλαβεῖτο κἀκεῖνος κτίσμα λέγειν τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον · κατὰ τοῦτο δὲ μόνον ἐσφάλλετο, ὅτι μὴ καὶ Θεὸν αὐτὸ ἔλεγε, διὰ τὸ μὴ εὐρίσκειν ῥητῶς ἐν τῇ Θεῖᾳ γραφῇ μαρτυρουμένην ἐπ' αὐτῷ τὴν θεότητα. Πλήν, εἰ καὶ ἔδοξεν αὐτὸν εἰς κοινωνίαν δέξασθαι (9), ἀλλ' οὖν αὐτίκα, γνοὺς τὸ ὑπουλον αὐτοῦ καὶ κα[κόν]ο]ες, ἀπεστράφη αὐτόν · καὶ τοῦτο δηλοῖ, ἐπιστέλλων Θεοδότῳ τῷ ἐπισκόπῳ (10), καὶ ὁμολογῶν ὅτι καλῶς αὐτοῦ καθήψατο, δεικνὺς δὲ ὅτι τὸν Εὐστάθιον τῆς πρὸς αὐτόν κοινωνίας ἀπέτεμεν, ὡς μὴ κατὰ τὸν ὠρισμένον καιρὸν καὶ τόπον ἀπαντήσαντα, μηδὲ τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ παραγαγόντα, καθὼς καὶ αὐτὸς ἀπήτησε κἀκεῖνος ὑπέσχετο (11).

13. Τὰ δὲ περὶ τῶν εἰκονομάχων (12) τῶν δεχθέντων κατὰ τὸ περιττὸν οἶομαι παράγεσθαι καὶ π[άλιν τ]ὸ ζητούμενον φάκτον

(1) *Epist.* 113 : P.G., XXXII 525 D.

(2) *Ibid.* πολλῶν πολλὰ στόματα.

(3) *Ibid.* τὴν κατ' αὐτοῦ βλασφημίαν.

(4) *Ibid.* ἀξιούμεν ὑμᾶς ὅσον ἐστὶν ἐφ' ὑμῖν εἰς ὀλίγον.

(5) *Ibid.* : 528 A, δέχεσθαι.

(6) *Ibid.* οἱ βλάσφημοι.

(7) Cf. GREG. NAZ., *Orat.* 43 in laud. Basil. « τῇ οἰκονομίᾳ μὴ δυσχεραίνειν » ; P.G., XXXVI 588C.

(8) II, 45 : « οὔτε Θεὸν... ὀνομάζειν αἰροῦμαι..., οὔτε κτίσμα καλεῖν τολμήσαιμι » ; P.G., LXVII 360 B.

(9) Sur les ménagements de Basile envers les Pneumatomaques, cf. G. BARDY, *Dict. de Géogr. et d'Hist. Eccl.*, art. Basile col. 1120 (Lettre de Grég. de Naz.).

(10) *Epist.* 130, *Theodoto Nicopoleos* : P.G., XXXII 564 A.

(11) Cf. *Epist.* XCIX : *ibid.* 501 B.

(12) Sur l'histoire de l'hérésie iconoclaste jusqu'au VII^e Concile, cf. HÉF. LÉCL., II 2, 602-676 ; G. OSTROGORSKY, *Les débuts de la querelle des images*, dans *Mélanges Diehl* I.

παραδειγματίζεσθαι· Ἰσασι γὰρ οἱ ἀναγινώσκοντες ὅτι σύνοδος συνέστη ἐπὶ τῆς βασιλείας τοῦ δυσωνόμου Κωνσταντίνου ⁽¹⁾ τλη' ἐπισκόπων, καὶ οἰκουμενικὴ ὠνομάσθη καὶ ὄρον ἐξέθετο ⁽²⁾ κατὰ τῶν ἁγίων εἰκόνων, καὶ καθαίρεσις κατεψηφίσθη τῶν ἄλλως φρονοῦντων, καὶ τῆς βασιλείας τηνικαῦτα ἀλλὰ καὶ τῆς ἀρχιερωσύνης κακοδόξου τυγχανούσης, πᾶσα σχεδὸν ἡ Ἐκκλησία συνηπήχθη τῇ πλάνῃ καὶ τῷ ἀσεβεῖ ὡς εὐσεβεῖ οἱ πολλοὶ περιέπιπτον. Τοσοῦτον δὲ πολυπληθὴς ἦν ἡ αἵρεσις καὶ σχεδὸν πάντων ἐκράτει, ὥστε καὶ ἐν τῷ ναῷ τῶν ἁγίων Ἀποστόλων μελλούσης τῆς συνόδου τελεσθῆναι ⁽³⁾, [f. 40^v] τὸ πλῆθος διεκώλυσε μικροῦ δεῖν εἰς κίνδυνον καταστῆσαι τοὺς τότε ἀρχιερεῖς. Οὐκοῦν πῶς ἂν τις εὐλόγως ἀπεβάλετο τοὺς ἐν τῇ αἵρέσει τῶν εἰκονομάχων καὶ παραπλανηθέντας καὶ γραφέντας καὶ μὴ τινα ἔτι ἰδόντας κατάπαυσιν πρότερον, ὀπηνίκα δὲ βασιλείαν εὐσεβῆ καὶ ἀρχιερωσύνην εὖρον, ἀνατρέπουσαν τὴν δοκοῦσαν σύνοδον εὐθ[ὺς ἢ λ]λάσσοντο τὴν ἀσέβειαν ; Τοὺς δὲ ἀπὸ τῆς κατὰ τῶν ἁγίων εἰκόνων ἔτι περιόντας ψευδο[λόγους] ἐπισκόπους, τὸν Νεοκαισαρείας καὶ τὸν Ἀμορίου ⁽⁴⁾, πῶς οὐκέτι δεχθῆναι ; π[ᾶν γὰρ] ὅ τι βασιλεία καὶ σύνοδος τάχα οἰκουμενικὴ συνέταξαν, καὶ ὡσπερ οἱ τλη'. ἀρχιερεῖς, γερουσιαζούσης καὶ τῆς βασιλείας, ἐδογματίσαν, καὶ αὐτοὶ οἱ δύο συνεδογματίσαν· ἔπειτα ὅτι καὶ ἠπατήθησαν ὡς αὐτοὶ λέγουσι, χρήσεων προφερομένων ἐν τῇ συνόδῳ ἀπὸ γραφῶν, καὶ ψευδῶν καὶ πεπλανημένων διαγινωσκομένων.

14. Ἀλλ' ὁ μετὰ Ταράσιον ἐν ἁγίοις πατριάρχης Νικηφόρος περὶ τῶν πάλαι εἰκονομαχησάντων τάδε φησί ⁽⁵⁾· « τῆς ἱεραῖς

(1) Cf. GRUMEL, *Reg. Patr.* n. 345 ; sur la date de 754 au lieu de 753 [HUBERT, *Byz. Zeitschr.* 5 (1897) 491-505], voir G. OSTROGORSKY, *Die Chronologie des Theophanes im 7. u. 8. Jh.* : in *Byz. neugr. Jhb.* 7 (1928/9), p. 3 (tables des indications, p. 15 (refutation de l'hypothèse d'Hubert) et surtout p. 34.

(2) De ce conciliabule de 338 évêques, présidé par Théodose d'Éphèse par suite de la vacance du trône patriarcal de Constantinople, seul l'ὄρος nous est connu par la réfutation qu'en fit le VII^e Concile à sa 6^e session ; cf. HÉF. LECL., III, 2, p. 696 sqq et MANSI, XIII 204 A sqq.

(3) Allusion à l'échec de la première tentative de réunion d'un concile général orthodoxe à Constantinople, le 17 août 786 ; les évêques iconoclastes s'étaient alors écriés : « nous avons vaincu » ; cf. la discussion sur leur admission à la 1^e session du concile de Nicée l'année suivante : MANSI, XII 1002 C.

(4) Nicétas fait-il erreur ? Trois évêques iconoclastes implorèrent leur admission à la première session du 24 Sept. 787 : Basile d'Ancyre, Théodose de Myre et Théodose d'Amorium ; ils lurent chacun son libelle, à la suite de quoi ils furent admis à siéger à la place qui leur revenait : MANSI XII 1006 C.

(5) *Apologet. min.* 6 : P. G., 840 C D sq.

ζ' συνόδου αἰσίως καὶ θεοπρεπῶς τελεσθείσης, οἱ μετὰ ταῦτα εἰς ἱερωσύνης ἀξίωμα προχειρισθέντες, τῷ ὑπ' αὐτῆς ἐκτεθέντι ὄρω στέργοντες, ἰδιοχείρως κατὰ τὴν παραδεδομένην συνήθειαν τῇ Ἐκκλησίᾳ τοὺς οἰκείους σταυροὺς προτάξαντες ἐμαρτύρησαν καὶ ὑπέγραψαν· ὧν εἰσὶ καὶ νῦν οἱ ἑαυτοὺς τοῦ τῆς Ἐκκλησίας πληρώματος ἀπορρήξαντες καὶ ἀπαλλοτριώσαντες, καὶ τοῖς ἐν τῇ αὐτῇ συνόδῳ ἀναθεματισμοῖς ἑαυτοὺς καθυποβάλλοντες· ἔχει δὲ καὶ τὰ ἐκτεθέντα οὕτως· πιστεύοντες εἰς ἓνα Θεὸν τὸν ἐν Τριάδι ὑμνούμενον, τὰς ἀγίας εἰκόνας ἀσπαζόμεθα· καὶ οἱ μὴ οὕτως ἔχοντες πόρρω τῆς Ἐκκλησίας ἐκδιωχθήτωσαν· καὶ οἱ μὴ οὕτως φρονοῦντες ἀνάθεμα ἔστωσαν· ἡμεῖς τῇ ἀρχαίᾳ νομοθεσίᾳ τῆς Ἐκκλησίας ἐπακολουθοῦμεν, ἡμεῖς τοὺς θεσμοὺς τῶν πατέρων φυλάττομεν, ἡμεῖς τοὺς προστιθέντας ἢ ἀφαιροῦντας ἐκ τῆς καθολικῆς Ἐκκλησίας ἀναθεματίζομεν, ἡμεῖς τὴν ἐπίσακτον καινοτομίαν τῶν χριστιανοκατηγόρων ἀναθεματίζομεν, ἡμεῖς τοὺς οὕτως ἔχοντας τῷ ἀναθέματι ὑποβάλλομεν· τοῖς ἐκλαμβάνουσι τὰς παρὰ τῇ θείᾳ γραφῇ ῥήσεις τὰς κατὰ τῶν εἰδώλων εἰς τὰς σεπτὰς εἰκόνας βάλλομεν ἀνάθεμα (1). [Διὰ ταῦ]τα (2) οἱ ἀρτίως ἑαυτοὺς τῆς Ἐκκλησίας ἀποσχίσαντες, καθωλόγησαν διὰ τῶν [οἰκ] εἰῶν ὑπογραφῶν καὶ ἀρνοῦνται τὴν ὁμολογίαν αὐτῶν· τοὺς ἰδιοχείρους αὐτῶν σταυροὺς πατοῦσι, καὶ τοῖς προκειμένοις ἀναθέμασι ἑαυτοὺς καθυποβάλλουσι καὶ οὐδαμῶς ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ ἴστανται. Ἐπεὶ δὲ καὶ τὸ δόγμα τῆς πίστεως, ἐν ᾧ ἐχειροτονήθησαν ἠρνήσαντο, ἀνάγκη αὐτοὺς καὶ τὴν χειροτονίαν ἀρνεῖσθαι, καὶ εἶναι καθηρημένους καὶ ἔτε [f. 41] ροδιδασκαλοῦντας, καὶ διὰ τοῦτο οὐ χρὴ αὐτοὺς εἰς διαλέξεις ἢ εἰς ἀντιλογίας πρὸς ἀρχιερατικοὺς ἀνδρας (3) ἔρχεσθαι· ὁ γὰρ συζητῶν μετ' αὐτῶν περὶ δογμάτων ἐκκλησιαστικῶν τοῖς αὐτοῖς ἀναθέμασιν ἑαυτὸν ὑποβάλλει· Αὐξοῖ δὲ αὐτῶν τὸ ἔγκλημα, καὶ μείζων ἢ κατάκρισις γίνεται, ὅτι οὐ νεωστὶ ἐπιγνόντες τὰ ζητούμενα, ἀλλ' ἐκ πλείονος χρόνου [δόγ]μα (4) ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ κεκυρωμένον εἰδότες καὶ ὑπογράφαντες ἐκουσίως ἑαυτοὺς τῇ [παρα]νομίᾳ (5) ἐπέρριψαν, καὶ ταῦτα διδάσκαλοι τῶν τῆς Ἐκκλησίας δογμάτων χρηματίσ[αντες, καὶ] τῇ τοιαύτῃ διδαχῇ ἐγχρονίσαντες (6)».

(1) Les guillemets s'arrêtent ici dans le Codex, mais la citation continue.

(2) Supplevi ex P.G..

(3) P.G.: ἱερατικὸν ἄνδρα.

(4) P.G.: πρᾶγμα.

(5) Supplevi ex P.G.

(6) P.G.: χρονίσαντες.

15. Ἀλλὰ καὶ ὁ μετ' αὐτὸν ἀγιώτατος ἱεράρχης [Μεθό]διος, τελευταίαν ἐκκλησιαστικὴν διάταξιν ⁽¹⁾ περὶ τῶν ἐκπεσόντων ἱερέων καὶ τῶν [ἀπο] σχισθέντων ἐπισκόπων ποιούμενος, φησὶν · « ἐλκύσαι τοὺς πεπτωκότας ἠβουλήθημεν [καὶ ἀποκατα] στησαι, εἰ οἷοί τε ἦμεν, εἰς τὴν μεθ' ἡμῶν κοινὴν ἱερουργίαν · καὶ οὐκ ἐξεγένετο, [βλεψα] μένων τῶν ἀδελφῶν εἰς τὴν δοχὴν τῶν ἱερέων καὶ διακόνων, καὶ εὐρεθέντος τοῦ πράγματος οὐκ ἀντιστάσεως ἀπλῶς, ἀλλ' οἰκονομίας θεϊκῆς, τῷ μὴ γενέσθαι μήποτε τὸν τῆς μετανοίας λόγον ἄδοξον δοχῆς. διὸ καὶ ἐκπεπτώκασι καὶ εὐρέθη τὸ αἴτιον ὡς παρ' αὐτοῖς τινες δοκοῦντες προεστάναι τοῦ οἰκείου αὐτῶν δόγματος ἐφωράθησαν μέχρι ἀρειανικῆς κακοπιστίας ὑπολισθαίνειν · ὅθεν καὶ εἶπομεν ὅτι τὴν ἀκριβῆ ἔρευναν ἐποιησάμεθα · καὶ οὐ πείσματι ἤγοντο οἱ ἀδελφοὶ καὶ συλλειτουργοὶ ἡμῶν, ἀλλὰ τῇ τοῦ θεοῦ χάριτι κινούμενοι ἀπηνήναντο τὴν δοχὴν αὐτῶν. Ταῦτα δὴ καὶ ἐπὶ πράγματος ἐποιησάμεθα μύρω χρίσαντες ὡς ἀρειανοὺς καὶ κατηχήσεσι περιβαλλόμενοι, ἵνα τὴν κακίαν ἀποτρίψωνται εἰς τέλος. Τὴν τοίνυν τοιαύτην δυσσέβειαν εἰδότες, ἀδελφοὶ καὶ πᾶσα πόλις, ἀλλὰ μὴν καὶ ἐπήλυδες, φυλάξασθε ἀπὸ τῆς λύμης καὶ μὴ δοκιμάσητε συγχωρήσεως τοῖς ἐπὶ τῷ ἱερατικῷ ἢ λειτουργικῷ βαθμῷ, μεταδοῦναι αὐτοῖς ἱερουργίας, μὴ διττοῖς κακοῖς περιβάλωμεν τοὺς ἀδελφούς, ἀπορία φημί καὶ αἰσχύνῃ ». Εἶτα ἐ[πάγει] καὶ περὶ τῶν ἑαυτοῦς τῆς Ἐκκλησίας ἀποσχισάντων, ὅτι ⁽²⁾ « τούτους μετανοίας, εἰ θέλετε, ἀξιώσατε καὶ εἰς κοινωσίαν προσλάβεσθε · δῆλον δὲ ὅτι καὶ τὰ κατὰ τῶν πατριαρχῶν Ταρασίου καὶ Νικηφόρου ἀναθεματίζοντας συγγράμματα καὶ τῇ εὐσεβείᾳ προ[οσερ]χομένους ὀλοψύχως, ἀπλοῦ ἱερατικοῦ βαθμοῦ τοῦ καθ' ἑαυτοῦς ἐξουσίαν ἀπόδοτε, [καὶ] μὴ μέντοι ταῖς οἰκειαῖς τῶν ἐπισκοπῶν ἀρχαῖς ἀναστρέφαι τούτους τὸ καθόλου τολμήσητε, ἀλλὰ λειπομένους ἐκ τῶν ποτὲ ἐπισκοπῶν αὐτῶν χαριεῖσθε τὰ εἰς ζωὴν [f. 41^v] αὐτοῖς, σίτου, καὶ οἴνου καὶ ἐλαίου τὸ αὐταρκές ». Καὶ μετὰ τινά · « ὄρον καὶ δεσμὸν τίσουσι », λέγων, « βλέπετε, οὐκ ἔχετε ἐξουσίαν οἱ τῆς καθ' ἡμᾶς οἰκουμένης παρεκτός τῆς προειρημένης ἀκριβοῦς

(1) Fragment dont la première partie est inédite, tiré de la *Διαθήκη ἐπιτελετύιος* : GRUMEL, *Reg. Patr.* n. 436. Le texte justifie l'hypothèse du R. P. GRUMEL (texte de CHILAS, *ibid.*) sur le changement d'attitude de Méthode ; cependant, il faut remarquer qu'il ne s'agit point de moines studites, mais de clercs de paroisse soumis à un évêque.

(2) A partir d'ici déjà publié (cf. *Reg. Patr.*, l. c.).

ἐξετάσεως τὴν δοχὴν αὐτῶν εἰσποιήσασθαι. Ταῦτα ποιῶντες καὶ οὕτω φυλάττοντες ἑαυτούς, εἰ διαπράττεσθε, καὶ ἀπήμονα τὴν Ἐκκλησίαν διατ[ηρή]σετε, π[επει]σμένοι ὅτι οὐ λαλοῦμεν ἀπλῶς, καὶ μάλιστα ἐν ὥρᾳ τῆ τοῦ [θανάτου,] ἐν τῷ ἄκρῳ τῆς νοσηλεύσεως, ἀλλ' ἐν Πνεύματι θείῳ κινούμεθα καὶ τῆ Ἐκκλησία φ[υλάξαι βουλό]μενοι τὸ ἀσκανδάλιστον ».

16. Καὶ πάλιν ἐν ἑτέρῳ ὁ αὐτὸς διασκέπει (1) περὶ τῶν [ύ]ποπε[πτω]κότων κληρικῶν τῆ αἵρέσει μετὰ τινα ἐπιφέρει, λέγων · « οἱ τοίνυν ἐκ τοῦ ἐν ἡ[μῖν] Πνεύματι θείῳ χειροθεσίας καὶ ἐπικλήσεως τοῦ θεοῦ εἰληφότες, εἰ συναντιλέγοιεν τοῖς ἡ[μετέροις κλ]ηρικοῖς καὶ ἑτέροις πλείοσι, τὴν δοχὴν τούτων ἀποστρεφόμενοι, καὶ τὴν τοῦ λαοῦ, εἰ τοῦτο τολμηθείη, εἰς τὰ ὀπίσω ἀνατροπὴν ἐκ μέρους κατιδόντες, ἐπὶ πλεῖον διήκειν φρικτῶς ἐπιμαρτυρόμενοι, ἄξιοί γε ἄρα εἶεν προτιμηθῆναι ὡς οἰκεῖοι τῶν ξένων, ὡς μέλη ἀλώβητα τῶν λελωβημένων ἄρθρων · ἐπεὶ οὐ μόνον τοῖς ἀχθεῖσιν ἡμῖν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον καὶ συμπαραστᾶσι ἢ χάρις ἐπεχωρίασεν, ἀλλ' ἤπερ οἶά τισιν ἐν Δαυὶδ καὶ Μωυσῆ, τοῖς ἐν ἐρήμοις τε ἑαυτοῖς προσέχουσι καίτοι ἐν πόλει θεοφιλῶς ἡσυχάζουσι, ἡγουμένοις τε καὶ στυλίταις καὶ ἀσκηταῖς, πατράσι θεόφροσι καὶ ἀγίοις διαβωμένοις τὸ αὐτὸ δοκεῖ καὶ αὐτὸ παρακαλοῦσι καὶ δηλοῦσι εὐνοικώτατα, ὡς ὁ μέγας Ἰωαννίκιος καὶ ὁ κλεινὸς Συμεὼν καὶ Ἰλαρίων ὁ ἐν ταῖς θεωρίαις διαβόητος ». Ὁ αὐτὸς αὖθις ἐν ἑτέρῳ ὁμιλίᾳ περὶ τῶν διαλοιδουμένων τοῖς ἀγιωτάτοις πατριάρχαις Ταρσίῳ καὶ Νικηφόρῳ καὶ τὰ κατ' αὐτῶν γραφῆναι λεγόμενα παρὰ τοῦ ὁμολογητοῦ Θεοδώρου τοῦ στουδίτου μὴ ἀνεχομένοις ἀναθεματίσαι, ἵνα μὴ δόξαιεν ἀναθεματίζειν τὸν ἅγιον πατέρα, [τάδε] φησὶν (2), ὅτι · « μὴ συνεστιᾶσθε αὐτοῖς, μὴ λέγετε χαίρειν, ἐπεὶ κοινωνεῖτε τοῖς ἔργοις [αὐτῶν, ἐξ] ἀναγκαίου δὲ λόγου καὶ τῷ ἀναθέματι · καὶ τοῦτο δὲ ὑπομνήσωμεν καὶ εἴπωμεν · [χαρῖ]σατε, ἐπιστρέψαιεν, κἀκεῖνα τὰ κακῶς

(1) Fragment inédit, non identifié ; s'agit-il de l'apologie (*Regest.* n. 427) ? En tout cas le rappel qui y est fait de l'avis des moines et de S. Joannice place cette Diaskepsis au temps de la première attitude de Méthode, celle de la sévérité, et probablement avant le schisme des Studites ; (cf. *Reg. Patr.* n. 429 et surtout n. 436).

(2) Le fragment en entier se trouve dans *P.G.* 1293 C (*Reg. Patr.* n. 434) ; il y est désigné par Μαῖ comme faisant partie de la Diathéké épitéleutios, mais à tort, puisque Nicétas désigne comme tel le 1^{er} fragment, qu'il distingue de celui-ci ; (cf. plus haut, avant le début du fragment : *τελευταίαν ἐκκλησιαστικὴν διάταξιν* et vers la fin du fragment : *ἄκρῳ τῆς νοσηλεύσεως*).

γραφέντα, οὐ τοσοῦτον κατὰ τῶν πατριαρχῶν [ἴσον] κατὰ τῆς Ἐκκλησίας, — ἐκεῖνοι γὰρ ἦσαν ἢ Ἐκκλησία οἱ καὶ ταύτην συνάξαντες —, ἀναθεματίσουσι· ἀφεῖτε αὐτοῖς καιρὸν μετανοίας καὶ οὐχ ἱερωσύνης ».

17. Καὶ ἐν ἑτέρᾳ πάλιν ἐπιστολῇ ⁽¹⁾ περὶ τῶν ἀποστατησάντων ἱερέων διαλεγόμενος ἐπιφέρει λέγων ὅτι· « πᾶς [ἄγ]ιος καὶ πᾶσα ἀ[γί]α μισοῦντες αὐτούς οὐ συνεχώρουν εἰς κλήρον ὄλως ἐλθεῖν, [f. 42] ἀλλ' ἠπεῖλουν πάντες ἀπορραγῆναι τῆς Ἐκκλησίας, [εἰ τ]οὺς αἵρετικοὺς ὀρθοδόξων προκρίνομεν ». Καὶ μετ' ὀλίγα· « ἔγνωμεν [γάρ], φησιν, καὶ τὸ [πρὸς] αὐτὸν ἐμὲ καὶ τοὺς συμπαρόντας μοι κατὰ χώραν λαληθὲν παρὰ τοῦ ἐρη[μάζοντ]ος πρὸ χρόνων δυοῖν, ἀληθέστατα προσφερόμενον ὡς « εἰ δέξει τοὺς αἵρετικοὺς λειτουργοὺς [καὶ] ἱερεῖς, οὐ μόνον [κλωνι]σμόν, ἀλλὰ καὶ ἑλληνισμόν δι' αὐτῶν προσάξει τῇ Ἐκκλη[σίᾳ· μὴ] δέχου [μετάνοια] λόγῳ », τότε εἰπόντος τοῦ μεγάλου Ἰωαννικίου, — τοῦτο γὰρ αὐτῷ ὄνομα, [τῷ ἀγί]ῳ, ἐπληροφορήθημεν, καὶ πιστεύσαντες οὐ κατησχύνθημεν ἀρτίως ». Ἔ[στι καὶ ἄλλη ἐπι]στολὴ τοῦ αὐτοῦ μεγάλου Ἰωαννικίου πρὸς τὸν θεῖον Μεδόδιον ⁽²⁾, ἐν ἣ φησὶν· « τῶν δὲ εἰκον[ομάχων ἐπι]σκόπων καὶ ἱερέων πρὸς ἱερωσύνην δοχὴν ἀπανάλνου· τοῦ γὰρ μεγάλου πατριάρχου Ταρ[ασίου] [τοῦ] ἐν ἀγίοις τὴν ἱερωσύνην αὐτῶν ἄπαξ οἰκονομικῶς δεξαμένου λιβέλλ[ους δι]ιδ[όντων] ἐνόρκως σὺν ἀναθέματι μὴ ὑποστρέφειν ἐν τῇ αἵρέσει, ἔτι γενομένης πάλιν ἐπικ[ρα]τοῦς] τῆς αὐτῶν δυσσεβείας, οἱ τὰ ιδιόχειρα αὐτῶν συγκαταβατικῶς πατήσαντες καὶ ἑαυτοὺς ἀναθεματίσαντες καὶ οἱ ὑπὸ τούτων ἱερωθέντες... ».

18. Οὕτω γοῦν τῶν πρακτικῶν ἐχόντων, τὰ μὲν πραχθέντα δεχόμεθα, καὶ τοὺς πράξαντας τιμῶμεν, καὶ σεβαζόμεθα τὰς αὐτῶν πράξεις, γινώσκοντες δὲ ὅτι τὰ μὲν οἰκονομία τοῦ τότε καιροῦ

(1) 4^e Fragment, tiré probablement de la lettre à Jean, patriarche de Jérusalem : GRUMEL, *Reg. Patr.* n. 419 (texte perdu). Le message de Joannice, qui avait pris parti pour la candidature de Méthode contre le candidat des Studites, (*Vita* II^a, 69 : AA. SS. Nov. II, 431), et correspondait régulièrement avec lui, se situe après le concile de 843 et avant la visite de Méthode à Joannice en 846, probablement vers 844 (cf. texte de NICÉTAS : ὡς πρὸ χρόνων δυοῖν), au moment même où se posait la question brûlante de la réintégration des hérétiques : cf. GRUMEL, *Reg. Patr.* n. 422 ; sur les démêlés de Méthode avec les Studites, cf. v. DOBSCHÜTZ, *Methodios u. die Studiten. Byz. Zeitschr.* 18 (1909) 41 sqq.

(2) La *Vita* II^a, l. c., parle d'une lettre d'encouragement de Joannice à Méthode, expédiée peu avant la mort du moine (en 846) ; ce n'est certainement pas la présente, qui se situe comme la précédente peu après le concile de 843.

ἐτύγχανεν, ὡς καὶ αὐτοὶ οἱ πράττοντες ἐνίοτε ἐπισημαίνονται, τὰ δὲ ἀπροσφόρως καὶ ἀνοικείως τῷ νῦν ζητουμένῳ, ἐπὶ τὰς διηγεκεῖς τῶν πατέρων νομοθεσίας βλέπομεν · καὶ εὐρίσκοντες τὸν Νικαίας πατέρα αἰρέσεως, ὡς εἰπόντα ὅπερ ἕτερος μέχρι τοῦ νῦν οὐκ ἐβλασφήμησε, τὸ λατρεύειν τὸ πρόσλημμα τῇ θεότητι ὡς τὰ λειτουργικὰ πνεύματα ⁽¹⁾, εὐρίσκοντες δὲ καὶ ἀπόφασιν τοῦ μεγάλου Ταρασίου, τοὺς γεννήτορας τῶν αἰρέσεων μὴ δεχόμενον ⁽²⁾, πρὸς ἐκείνην ἀπευθύνομεν τὴν κρίσιν · πάλιν κατανοοῦντες αὐτὸν τινὰ τῆς ἰουδαϊκῆς τοῦ Νεστορίου κ[ακο]δ[οξί]ας ⁽³⁾ τολμήσαντα φρονῆσαι, δοκοῦμεν ὑπεύθυνον εἶναι τῷ ὄρω τῆς ἁγίας τρίτης σ[υνόδου], ὅς καὶ ἐν τοῖς κατ' αὐτὴν κανόσι συντέτακται καὶ ἔχει οὕτως ·

» τοὺς τολμῶντας [συν]τιθέναι ⁽⁴⁾ πίστιν ἑτέραν ἢ προσκομίζειν ἢ προφέρειν τοῖς ἐθέλουσιν ἐπιστρέφειν [εἰς ἐπί]γνωσιν τῆς ἀληθείας ἢ ἐξ ἑλληνισμοῦ ἢ ἐξ ἰουδαϊσμοῦ ἢ γοῦν ἐξ αἰρέσεως οἰασδῆ[ποτοῦν], τούτους, εἰ μὲν εἶεν ἐπίσκοποι ἢ κληρικοί, ἀλλοτρίους εἶναι τοὺς ἐπισκόπους [τῆς] ἐπισκοπῆς, καὶ τοὺς κληρικούς τοῦ κλήρου · εἰ δὲ λαϊκοὶ εἶεν ἀναθεματίζεσθαι ». Λογιζόμεθα δὲ αὐτὸν ὑποκειῖσθαι καὶ τῷ κανόνι, ὅς φησί ⁽⁵⁾. « εἰ δέ τινες ἀποστατήσαιεν τῶν κληρικῶν, καὶ τολμήσαιεν ἢ κατ' ἰδίαν, ἢ δη[μο]σίᾳ τὰ Ν]εστορίου ἢ τὰ Κε [f. 42^v] λεστίου φρονῆσαι, καὶ [τούτους] εἶναι καθηρημένους, ὑπὸ τῆς ἁγίας συνόδου δεδικαίωται ». Ὡσαύτως καὶ τῷ ὄρω τῆς στ' [συνόδου], ὅς καὶ αὐτὸς τοὺς μίαν καινὴν τῷ δόγματι προστιθέναι τολμῶντας λέξιν ἀποβάλλεται, ἔχων οὕτως ⁽⁶⁾ · « τούτων τοίνυν πάν[των] μετὰ [πάσης πανταχόθεν ἀκριβ]εῖας τε καὶ ἐμμελείας παρ' ἡμῶν διατυπωθέντων, ὀρίζομεν [ἑτέραν] πίστιν [μηδενὶ] ἐξεῖναι προφέρειν, ἤγουν συγγράφειν ἢ συντιθέναι ἢ φρονεῖν ἢ [διδάσκειν ἑτέρους · τοὺς] δὲ τολμῶντας ἢ συντιθέναι πίστιν ἑτέραν ἢ προσκομίζειν ἢ [διδάσκειν, ἢ] παραδιδόναι ἕτερον σύμβολον τοῖς ἐθέλουσιν ἐπιστρέφειν εἰς ἐπίγνωσιν τ[ῆς ἀληθείας] ἐξ ἑλληνισμοῦ ἢ ἐξ ἰουδαϊσμοῦ, ἢ γοῦν ἐξ αἰρέ-

(1) Cf. SYLLABUS, prop. 1 à 10 : *Rev. Ét. Byz.* 1. c. 32.

(2) *Ibid.* n. 11.

(3) IV Conc. 4 Sess. : les Nestoriens sont qualifiés de Juifs : HÉF.-LECL., III, 68.

(4) III Conc., Decretum de Fide : « συντιθέναι, ἤγουν προσκομίζειν εἰς ἐπίγνωσιν » : MANSI IV 1364 A.

(5) *Ibid.* 806.

(6) VI Conc. XVIII^e session, Decretum de Fide : MANSI, XI 640B. *Supplevi ex Actis Concilii.*

σεως οίασοῦν, ἢ [καινοφωνίαν], ἥτοι λέξεως ἐφεύρεσιν πρὸς ἀνατροπὴν εἰσάγειν τῶν νῦν παρ' ἡμῶν διο[ρισθέντων, τούτους] εἰ μὲν ἐπίσκοποι εἶεν ἢ κληρικοί, ἀλλοτρίους εἶναι τοὺς ἐπισκόπους [τῶν ἐπισκο] πῶν καὶ τοὺς κληρικούς τοῦ κλήρου · εἰ δὲ μονάζοντες ἢ λαϊκοί, ἀναθεματίζεσθαι αὐτούς ». Ὑπονοοῦμεν αὐτὸν ὑπαίτιον εἶναι καὶ τῷ ἔρω τῆς ζ'. συνόδου, τῆς καὶ τὰς ἄλλας ἐπισφραγισάσης (1), καὶ τὸν ἐπινοεῖν τι πρὸς ἀθέτησιν τῆς ἐκκλησιαστικῆς παραδόσεως τολμῶντα καθαιρούσης. ἔχει γὰρ καὶ αὐτὸς οὕτως (2) · « τοὺς οὖν τολμῶντας ἑτέρως φρονεῖν ἢ διδάσκειν ἢ κατὰ τοὺς ἐναγεῖς αἵρετικούς τὰς ἐκκλησιαστικὰς παραδόσεις ἀθετεῖν, καὶ καινοτομίαν τινὰ ἐπινοεῖν ἢ ἀποβάλλεσθαι τι ἐκ τῶν ἀνατεθειμένων τῇ ἐκκλησίᾳ (3), ἔτι μὴν γε καὶ κοινῶς χρῆσθαι τοῖς κειμηλίοις καὶ τοῖς εὐαγέσι μοναστηρίοις, ἐπισκόπους μὲν ὄντας ἢ κληρικούς καθαιρεῖσθαι προστάσσομεν, μονάζοντας δὲ ἢ λαϊκούς τῆς κοινωνίας ἀφορίζεσθαι ».

19. Ἀκούομεν δὲ καὶ τοῦ μεγάλου ἀποστόλου καὶ εὐαγγελιστοῦ Ἰωάννου, τῷ Κυρίῳ ἠγαπημένου μαθητοῦ, γράφαντος · πᾶν [πνεῦμα] τὸ διαιροῦν Ἰησοῦν Χριστὸν ἀπὸ Θεοῦ οὐκ ἔστι (4). Καὶ ἐν τῷ Νομοκάνονι ἢ κειμένη [διάταξις] ἢ λέγουσα ὅτι (5) « οἱ νεστοριανοὶ οὐ λέγονται χριστιανοί, ἀλλὰ σιμωνιανοί, [ὥσπερ] (6) καὶ οἱ ἄρειανοί, πορφυριανοί ». Ἀναγινώσκομεν δὲ κἀκεῖνον τὸν νόμον [τὸν λέγο]ντα (7) · « ὁ ἀπὸ ὀρθοδόξων κληρικός ἢ μοναχός, ἀπολλιναριστῆς ἢ εὐτυχια[νός γεν]όμενος, πάσαις ταῖς κατὰ αἵρετικῶν ὑποπιπτέτω ποιναῖς, καὶ αὐτῆς τῆς ῥωμαϊκῆς ἐξ]ωθούμενος γῆς · οὐδὲν δὲ ἤττων εἰς ἀσέβειαν ἢ Νεστορίου δόξα, ἀλλά

(1) VII Conc. 1 canon : MANSI XIII 418 E.

(2) VII Conc. VII session : MANSI, XIII 380 B.

(3) Nicéas omet quatre lignes.

(4) Cf. I Jo., 2 et 3.

(5) *Nomocan.* XII 3, 3 : P.G.. CIV 872 c, qui cite le *Cod. Justin.*, l. I, tit. V, ord. 6.

(6) *Ibid.* : « ἀλλὰ σιμωνιανοί, ὥσπερ οἱ ἄρειανοὶ πορφυριανοί » ; mais le texte latin du *Cod. Justin.* porte : « nec christianorum appellatione abutantur, sed quemadmodum Ariani ab Ario, lege divinae memoriae Constantini, ob similitudinem impietatis, Porphyriani a Porphyrio nuncupantur, sic ubique participes nefariae sectae Nestorii Nestoriani vocentur » : *Corp. Jur. Civ.* Paris ¹⁰ 1878, Codex, l. I t. V 5 (col. 57) ; cf. *Theodosii junioris Interpret. legis* : MANSI VII 496 C.

(7) *Cod. Just.* l. I, tit. V, ord. 6, cité par *Nomocan.* IX, 25 : P.G.. CIV 768 A, τῆς Ῥωμαϊκῆς ἐξωθεῖται πολιτείας ». Le texte latin se réfère aux seuls Nestoriens et menace de la seule confiscation des biens (*Corp. Jur. Civ.* l. c.).

γε καὶ χειρόν καὶ πλέον μισούμενον». Καὶ ταῦτα δὲ ἡμᾶς φοβοῦσι τὰ ῥήματα · « ὅσοι τὴν τῆς θείας πίστεως ἀγιωσύνην [τῷ μὴ καλῶς] ἐννοεῖν συγγέουσι, ἢ ῥαθυμοῦντες μὴ κάμνουσι καὶ [f. 33] προσκρούουσι, ἱεροσυλίας ἀμαρτά[νουσι καθὰ ὁ ἀγι]οπολίτης Θεόδωρός φησι⁽¹⁾ · « ὁ τὴν εὐσεβῆ πίστιν τῶν χριστιανῶν ἀ [θετῶν θεωρεῖσθω] ὡς ἱερόσυλος ». Καὶ ὁ θεῖος δὲ Κελεστίνος. « ἱεροσυλίας φήσειας τὰς τοῦ Κελ[εστίου]-ιον »⁽²⁾. Ὁ ἅγιος [Κύρ]ιλλος « τυμβωρῦχος, φησίν, ὄντως ἐστὶ καὶ ἱερόσυλος ὁ θεῖα παραχαράσσω [λόγια.] »⁽³⁾. Καὶ ὁ μέγας ἀ[σκη]τῆς Σάβας⁽⁴⁾ χριστιανισμόν ὀρίζειται τῶν ἀγίων Γραφῶν τὴν ἕως κερ[αίας τήρησιν, οἱ πρὸς] ταῦτα ἀντιδοξάζειν τολμῶντες ἐν μέρει γοῦν ὡς ὑφαιρεῖν τι ἢ[προστι]θέναι⁽⁵⁾, σαφῶς ἑαυτοὺς χριστιανῶν ἀπελαύνουσι⁽⁶⁾, καὶ παρὰ τοῖς νόμοις⁽⁷⁾ [.]σι, καὶ μικρῷ γοῦν ὑποδείγματι παρὰ τὸ τῆς καθολικῆς Ἐκκλησίας δό[γμα]τραπεῖς ». Καὶ πάλιν · « ὁ ἀπὸ ὀρθοδόξου αἰρετικὸς γενόμενος οὐ κληρ[.]θεται, οὐ συναστρέφεται τοῖς ἀνθρώποις οὐδ' ἔχει μετάνοιαν ὡς ἐν[αγῆς]μαν[] »⁽⁸⁾. Ποῦ δὲ θήσομεν καὶ τὴν κανονικὴν ἐπιστολὴν τοῦ νυσσαέως μεγάλου Γρηγορίου, λέγ[οντος]⁽⁹⁾ · « τὸν ἀρνησάμενον τὴν εἰς Χριστὸν πίστιν καὶ πρὸς ἰουδαϊσμόν ἢ ἑλληνισμόν ἢ πρὸς ἄλλο τι ἀθείας εἶδος ἀτομολήσαντα, πάντα τὸν χρόνον τῆς ζωῆς αὐτοῦ προσκλαίειν

(1) Nicéas résume sans doute P.G., XCI 1484 AB ; la citation présente prouve que l'œuvre attribuée à Théodore n'est pas la création d'un faussaire (*Dictionn. Théol. Cath.* « Théodore le Sabaïte), ou bien alors la falsification serait antérieure au XI^e siècle. Voir DIEKAMP, *Analecta Patristica* dans *Orient. Christ. Anal.*, n. 117 (1938), p. 185.

(2) « Coelestii impietas », cf. COELESTINI Pap. *Epist.* 22 ad *Synod. Ephes.*, 8 : P.L., 534 A ; et *Epist.* 24 ad *Maximum Constantinopol.*, 3 : *ibid.* 548 B ; cf. GRUMEL, *Reg. Patr.* nn. 35, 42, 50 et 58.

(3) Non identifié.

(4) Sabas l'higonmène de Studios, cf. VII Conc., I sess. : MANSI XII, 1019 B.

(5) Cf. VI Conc. can. 1, 73, 81 : MANSI XI 940 B.

(6) *Nomocanon*, I, 1 : P. G., CIV 448 B, ὑφαιρεῖν, προστιθέναι ; ὡς ἀλλότριος ἐξωσθείτω : *ibid.* ; ἀπογυμνοῦσθαι τῆς ἱερατικῆς ἀξίας : *ibid.* 448 D.

(7) Cf. *Nomoc.* I, 2 : P. G., CIV 453 D ; τοὺς κανόνας κρατεῖν καὶ τὰ δόγματα ὡς τὰς θείας Γραφάς ; *Conc. Nic.*, II can. 2 : MANSI, XIII 420B : ἀσφαλῶς συντάσσεσθαι.

(8) Cf. *Nomoc.* IX, 25 : P.G. CIV 765 CD.

(9) Reçue dans *Nomoc.* XIII, 21 : P.G. CIV, 952 B ; Nicéas ne cite pas textuellement. Cf. aussi S. BASIL., can. 73, dans *Nomoc.* : *ibid.* 940D.

ὀφείλειν, καὶ τῆς κοινωνίας τῶν ἁγιασμάτων καθόλου ἀλλότριον εἶναι » ; Ὁ δὲ διαιρῶν ἕνα Χριστόν, καὶ τὸ μὲν αὐτοῦ δοῦλον ἀεὶ, τὸ δὲ δεσπότην ὀνομάζων ⁽¹⁾, ἤρνησατο τὴν εἰς Χριστόν πίστιν τὸν μιᾷ προσκυνήσει μετὰ τοῦ προσλήμματος προσκυνούμενον, καὶ εἰς ἰουδαϊσμόν ἐξέκλινεν · ἰουδαιοφρον γὰρ καὶ ὁ Νεστόριος λέγεται ⁽²⁾. Καὶ πάλιν ἐν τοῖς νόμοις · « τοὺς ἀκολουθοῦντας τῇ Νεστορίου διδασκαλίᾳ, εἰ μὲν ἐπίσκοποι εἴεν ἢ κληρικοί, τῶν ἐκκλησιῶν ἐκβάλλεσθαι · εἰ δὲ λαϊκοί, ἀναθεματίζεσθαι αὐτούς ⁽³⁾ ». Ἐν δὲ τοῖς πρακτικοῖς τῆς [δ'] συνόδου, μετὰ τὴν ἐκ[θεσιν] τῆς πίστεως, καὶ τάδε πρόσκειται ⁽⁴⁾ · « εἰ δὲ τινες μετὰ ταύτην ἡμῶν τὴν προφῶρ[] κατὰ τὸπους θεοφιλεστάτων ἐπισκόπων πληροφορίαν εὐρεθῶσι τὸν λοι[] ἐναντίας ὄντες, μὴ προσδοκήσωσι συγγνώμης ἀξιωθῆναι, κ[αὶ γὰρ εἰ]κότως ὡς ὁμολογουμένους [ὑπαιτί]ους καὶ τῷ προσήκοντι [ἐπιτιμίῳ ὑποβάλ]λεσθαι.

20. Ἐπὶ πᾶσι καὶ τοῦτο προστιθέαμεν μὴ εὐρίσκοντες τὴν ἐξ[ομολόγησιν], ἣν ὁ Νικαίας ἐποίησατο λέγων ὅτι. ⁽⁵⁾ « ὑποπτος ἐγενόμην ἐπὶ δόξῃ οὐκ ἐ[μῆ, ἦν οὐ]δέποτε ἐφρόνησα, ὡς θεὸς οἶδε, οὐδὲ νῦν φρονῶ », ἐπ' [ἀκριβεῖα] τῶν [γραφέων καὶ] τῶν γενομένων · φανερῶς γὰρ καὶ πρὸ πολλοῦ τὰ αὐτὰ ἐφρόνει · καὶ γὰρ ἐν τῷ περὶ εἰκόνων λόγῳ αὐτοῦ τὸ πρόσλημμα οἶδεν ἀλάτρευτον, ⁽⁶⁾ [ὄντος] τοῦ Λόγου αἰτίας τοῦ [τοῦτο] [f. 43v] ἀλάτρευτον εἶναι [καὶ ἀπροσκύνη]τον καὶ τὸν ἕνα Χριστόν εἰς λατρευτὸν καὶ ἀλάτρευτον, προσκυν[ητὸν καὶ μὴ προσκυνητὸν] διαιρῶν · ἐν δὲ τῷ τέλει τοῦ λόγου [κατ' ἐπίν]οιαν διαιρ[εῖ τὸν Λόγον ἀπὸ τοῦ προσ]λήμματος · καὶ τοῦτο δὲ τότε καθ' ἑαυτὸ ὑπο [νοῶν καὶ χωρὶς] τοῦ [προσλαβόντος] Λόγου καθ' ἑαυτὸ θεωρῶν καὶ τῆς λατρείας καὶ προσκυν[ήσεως καθ' ἣν ὑπ' αὐτῶν] τῶν οὐρανόων προσκυνεῖται δυνάμεων, τοῦτο ἀποστερῶν τῇ [τοῦ Λόγου ἀπὸ] τοῦ πρόσλημματος διαιρέσει. Καὶ ἐν τοῖς δυοῖς λόγοις, οἷς ἀπεβάλετό, [τῇ διαιρέσει] καταχρησάμενος, εἰς τὸ τῆς ἀλλοκότου δόξης ἐμπέπτωκε βάρ[αθρον · διὰ τοῦτο τὸν] ἀπατῶντα οὐκ ἄν

(1) Cf. *Syllabus*, prop. 1 et 7, dans *Rev. Ét. Byz.* 32.

(2) Cf. VI Conc., 18 sess. : MANSI XI 632 E.

(3) Cf. supra, note 6, p. 25 ; ajouter ; édit de Constantin Pogonat, confirmant le VI^e Concile : καθάρεισιν, δήμευσιν, ὑπερορίαν : MANSI XI 712 CD.

(4) Non identifié.

(5) Cf. *Semeioma* : *Byz. Zeitschr.* l. c. 375.

(6) A. DÉMÉTRACΟΡΟΥΛΟΣ, *Bibl. eccles. Graec.* I 162.

τις εἶπη μετανοοῦντα, ὑποπτον δὲ μᾶλ[λον αὐτοῦ τήν] προσέλευσιν · ἔχομεν δὲ καὶ πράξεις, τήν μὲν ἐπὶ τῷ Ἰταλῷ παρὰ [τῆς εὐσεβοῦς ἡ]μῶν γενομένην αὐτοκρατορίας ἐν ἣ διώρισται παρὰ τῆς εὐσεβοῦς αὐτοῦ βασιλείας τὰ διεγνωσμένα (1) τῷ θείῳ κράτει αὐτοῦ ἐπαναγνωσθῆναι τῇ ἱερᾷ συνόδῳ, παρόντος καὶ τοῦ Ἰταλοῦ καὶ τῶν μαθητῶν αὐτοῦ, ὡς ἂν ἐπὶ παρουσία πάντων καὶ ὅσοι ἐκείνῳ τῆς αὐτῆς μετέχοιεν κακοφροσύνης τὰ αὐτῆς ἐξομῶσονται δόγματα, ἀναθεματίζοντες ταῦτα · τότε μενοῦν καὶ ὁ Νικαίας ἅμα τοῖς ἄλλοις αὐτοῦ συμμαθηταῖς (2), ὧν καὶ καὶ τὸ τηνικαῦτα γεγονός σημεῖωμα μέμνηται, ἀναθεματίσας τὰ δοξασθέντα τῷ Ἰταλῷ τήν κατ' αὐτοῦ ἀπωκειώσατο τάχα πρόληψιν. Μετὰ δὲ ταῦτα, ἐπειδὴ γράφων εὑρηται τὰ ἐφ' οἷς οἱ τότε ἀναθεματισμοὶ προσέβησαν, δοκεῖ καὶ (3) τότε λαθεῖν καὶ ἀφεθῆναι τῆς καταδίκης. Καὶ ἵνα ἐπὶ τοῖς αὐτοῖς δις ἀλῶναι μὴ ἀπαιτηθῶμεν, τίνα ταῦτά ἐστι ἐροῦμεν πρὸς τήν σὴν ἀγιότητα · μίαν μὲν ἔγνωμεν πράξιν [περὶ τοῦ] διδάσκειν, ὅπως αὐτόν τε τὸν Ἰταλὸν καὶ τοὺς αὐτοῦ ἀποκλείουσαν · ἑτέραν []σι τῷ Νείλῳ (4) καὶ τοῖς ἀδελφοῖς αὐτοῦ, οἱ καὶ ἰδιῶται λέγοντες εἶναι καὶ πεπλα[νημένοι καὶ ἁμαρτ]ωλοὶ ὄντες καὶ ἐννοεῖν διαβεβαιούμενοι ὅτι κατὰ τήν τῆς ὀρθοδοξίας κν[] τῶν ἄλλων καταθεματίζονται (5), [ἐπεὶ] πολυπραγμονοῦντες τίνα τρό[πον ἔθεώ]θη τὸ

(1) Sémeiosis d'Alexis I de mars 1082 (DÖLGER, n. 1078 ; cf. *Regest.* n. 923 : *Διάγνωσις*).

(2) *Regest.* n. 927 ; l'identification d'Eustrate, diacre de la Grande Église et proximos de Sphorakiou avec Eustrate de Nicée ne fait donc plus de doute ; cf. USPENSKY, *Procès de J. Italos, Izvestija Instit. Archéol. Constantinople II* (1897), 1-66 (en russe).

(3) Legendum ὡς καὶ.

(4) Cf. *Regest.* n. 945 ; l'affirmation d'Anne Comnène, *Alex. X*, 1, 5, « αἰωνίῳ ἀναθέματι καθυπέβαλεν » (édit. LEIB. II, 189, 5), est donc erronée, puisque Nil et ses moines, d'abord condamnés, furent ensuite réconciliés suivant la Sémeiosis dont il est parlé plus bas ; il est regrettable que Nicétas Choniata n'ait pas jugé digne de nous renseigner davantage sur Nil : « moine de son métier, beau de visage, égyptien d'origine, il a craché de sa bouche des opinions étrangères à la foi, abominables comme la boue et la vase qui sort de la bouche d'un débauché » (*Thesaur. orthod. fidei*, Paris. gr. 1234, fol. 371^v) ; en effet ce jugement de Choniata ne correspond pas au résumé des erreurs de Nil, que nous donne ANNE COMNÈNE, *Alex. X*, 1, 1-6 ; II, 187-189 (LEIB) ; cf. P. JOANNOU, *Aus den unedierten Schriften des Psellos...*, *Byz. Zeitschr.* 51 (1958) 10 s.

(5) *κατάθεμα*, damnation totale, à distinguer de *ἀνάθεμα*, excommunication ; ainsi MÉTHODE, *Epist. c. Studitas* : « ἐπὶ τῷ τούτων καταθέματι

πρόσλημμα φύσει ἢ θέσει⁽¹⁾, οὐκ ἐδέχθησαν παρὰ τοῖς τότε ἱερεῦ-
 σιν, [πολλῇ μετανοί]α καὶ χαρᾷ πίπτοντες καὶ τοῖς πατριαρχικοῖς
 ποσὶ καὶ τῶν ἄλλων ἀρχιερέων[]νδόντες, συγγνώ-
 μην αἰτοῦντες καὶ ἐν ἀρωγῇ καὶ ἐν τῷ τέλει, ὡς δῆλον προβῆναι
 τὴν σημείωσιν, τὴν καθαίρεσιν οὐκ ἔφησαν. "Ἐχομεν δὲ καὶ ταύτην
 τὴν ἐπὶ τῷ [] Θεοδώρῳ ⁽²⁾, ὃς διὰ μίαν φωνὴν τὴν τοῦ
 ἐνθουσιασμοῦ τῆς... ⁽³⁾

Munich.

P. JOANNOU.

βαίνοιεν οἱ πειθόμενοι αὐτοῖς εἰς ἀνάθεμα » (P. G. C, 1297 A); cf. SOPHRONE,
de Haeres., « ἔστωσαν κατάθεμα » (P. G. LXXXVII³ 3193 C).

(1) Cf. ALEXIAS X 1, 1: II 188, 3 (LEIB); NIC. CHONIAI. *Theos. orth. fid.*
 t. 23: J. L. F. TAFEL, *Suppl. hist. eccl. graec.* 2.

(2) Cf. DM. OBOLENSKY, *The Bogomils* 1948 p. 240; GRUMEL *Reg. Patr. n.* 946,
 en outre nn. 988, 989 sur la doctrine des Bogomiles.

(3) Desinit mutilus.

AN ANONYMOUS ΒΑΣΙΛΙΚΟΣ ΛΟΓΟΣ
ADDRESSED TO ALEXIOS I COMNENUS

The principal, and almost the only, contemporary source for the history of the Byzantine empire on the eve of the First Crusade, the *Alexiad* of Anna Comnena, was written in the authoress's old age, some fifty years after the events which it narrates ⁽¹⁾. While Anna is a sincere and careful historian, who had access to valuable sources lost to us, the long lapse of time tended to lead not only to slight inaccuracies of fact, but to alterations of emphasis in the light of later events. Her account can be supplemented by several contemporary speeches, such as Theophylact's *Λόγος εἰς τὸν αὐτοκράτορα κύριον Ἀλέξιον τὸν Κομνηνόν* (Migne, *P.G.* 126, 288 ff.) dated by Vasilievskij and Chalandon on 6 January 1090 ⁽²⁾. The text here edited for the first time is a similar speech.

I. *The Manuscript*

Cod. Oxon. Bodl. Barocci. gr. 25 is a paper MS in small format, of 296 leaves. It is a composite, written by several different hands on different papers. All appear to date from the late 13th or 14th century. The contents are listed in A. O. Coxe, *Catalogi codicum manuscriptorum Bibliothecae*

(1) The other contemporary source, the *Epitome* of Joannes ZONARAS, is on a much smaller scale, and it too was written at least a generation later, some time after 1118.

(2) Cf. F. CHALANDON, *Essai sur le règne d'Alexis I^{er} Comnène* (1081-1118), (*Mémoires et Documents publiés par la Société de l'École des Chartes*, IV), Paris, 1900, xxv-xxvi; V. G. VASILIEVSKIJ, *Vizantija i Pečenegi, priloženie III, Žurnal Ministerstva Narodnago Prosvěščeniija* 164 (1872) 316-332, repd. in *Trudy*, I, St. Petersburg, 1908, 134-149.

Bodleianae t. I, recensionem codicum graecorum continens, Oxford, 1853, 32-36. The hands are divided as follows :

Hand I - fol. 1-158^v (Apollinarios' Paraphrase of the Psalms, etc.).

Hand II - fol. 159-232 (Manasses, Psellos).

Hand III - fol. 233-253^v (Anonymous chronicle, Maximus).

Hand IV - fol. 254-257^v (Formulae epistolarum, grammaticalia).

Hand V - fol. 258-272^v (Nomocanon, Niketas, Eulogios etc.).

Hand VI - fol. 273-296^v (Cyril of Cyzicus, Constantine Stilbes, John Geometres, etc.).

The sixth section, with which we are here concerned, is written in brownish ink, 39 lines to a page, in a rather cramped hand, with many contractions. Titles and initials are not specially emphasised. It contains a collection of homilies and orations of various authors, the latest being Cyril of Cyzicus, who appears to have flourished about 1330 (1). Most probably it was made for pedagogic purposes by some teacher of rhetoric in the 14th century. The text to be edited occurs on fol. 279-280.

II. Author and Date

The title in the MS is *Τοῦ αὐτοῦ ἔτι ἐν διακόνοις ὄντος νέω τιῆ ῥητορικῶς εἰς τὸν βασιλέα κατὰ τὴν ἡμέραν τῶν φώτων* (2). The preceding text is attributed to either Cyril of Cyzicus or Constantine Stilbes. It is, as I hope to show elsewhere, actually a work of Stilbes. The present text, with its unequivocal allusions to events of the last decade of the eleventh century, cannot be by either of these authors. The speech is a *βασιλικὸς λόγος* delivered at the Feast of Epiphany. Though the account of the Epiphany ceremony

(1) Cf. KRUMBACHER, *Geschichte d. byz. Literatur*², 1897, 175. Since the present paper was set up in type I have ascertained that constantine Stilbes became Metropolitan of Cyzicus and later became a monk under the name of Cyril. I hope to publish the evidence in due course.

(2) COXE, *op. cit.* 35 misreads the title.

in Constantine Porphyrogenitus, *De Caerimoniis* I 35 makes no mention of these orations, there is plenty of evidence for them from later periods. Theophylact's oration εἰς τὸν βασιλέα of Epiphany 1090 has already been mentioned. The collection of twelfth-century orations in the famous Escorial manuscript Y. II. 10 contains several such speeches. Evidence from still later periods will be found in R. Guiland, *Essai sur Nicéphore Grégoras*, Paris, 1927, 146.

Νέω τινὶ ῥητορικὸς means, I take it, a speech composed by someone else for delivery by a young man. The most likely person to 'ghost' thus for a youth of distinguished family would be his teacher of rhetoric. For this practice cf. Nikephoros Basilakes, *Prologos*, ed. E. Miller, *Annuaire de l'Association des Études Grecques* 7 (1873) 155 νεοτελῆς γάρ τις τὰ σοφιστικὰ καὶ ὑποπελλίζων ἔτι τοῦτον τῆς ἐμῆς γλώττης ἐδρέπατο · καὶ ἦν ἀνάγκη πᾶσα τὸν λόγον παραμετρεῖσθαι τῷ ῥήτορι. Ὁ δ' ἐπὶ τῷ Μουζάλωνι λόγος, νέω μὲν τινι καὶ ὑπὸ διδασκάλου ἔτι τελοῦντι καὶ τοῦτον ἐχρήσαμεν · ἀλλ' εἴ ποῦ τις μικρά τινα ὑπεξέλοι προσχήματα καὶ δέλεαρ καὶ περίκρουψιν καὶ ἀπάτην ὑφ' ἡμῶν τεθειμένα, ἴν' ὡς ἔτι παῖς καὶ λόγου σοφιστικοῦ πρωτοκύμων μὴ καὶ ὀθνεῖα δόξη τῇ γλώττῃ φθέγγεσθαι ἴσα καὶ αὐλὸς ἐμπνεόμενος γνοίῃ ἄν, οἶμαι, τοῦτον καὶ ὑπερφωνοῦντα τοὺς ἄλλους καὶ τοῦ τεχνικοῦ... του μάλιστα ἐξεχόμενον. Nikephoros Basilakes was a teacher in the Patriarchal Academy, who was dismissed for unorthodox exegesis in 1156. His interesting collection of *progymnasmata*, in which Christian and pagan themes and allusions are intertwined (Walz, *Rhet. Gr.* 1, 421-525) shows him to have been at one time a teacher of rhetoric, though there is some evidence that he later became διδάσκαλος τοῦ εὐαγγελίου (Krumbacher, *Gesch. d. byz. Literatur*², 473-475). The author of our text was probably therefore a teacher of rhetoric.

Ἐτι ἐν διακόνοις ὄντος implies that he later rose higher in the Ecclesiastical hierarchy. It is not likely to refer to mere ordination as priest, but rather to elevation to the bishopric. Now teachers in the Patriarchal Academy were normally deacons of St. Sophia, and it was not uncommon for them to be appointed to the episcopate. Examples are Theophylact of Achrida, appointed to his see in 1090, Niketas of Serrai, appointed Metropolitan of Heraklea in the closing years of

the 11th century, Eustathios, who became Archbishop of Thessalonica in 1175, perhaps Nikephoros Chrysoberges, if he is to be identified with the Metropolitan of Sardis of the same name whose poems appear in cod. Vat. Ottobon. 167 fol. 148.

The date of the speech can be ascertained only by inference. The battle of Lebunion (29 April 1091) and the death of the Emir Tzachas of Smyrna are mentioned as recent (96 ff., 56). The defeat of Tzachas by John Dukas and Constantine Dalassenos at Mytilene seems to have taken place in the summer of 1092 (Anna Comnena, *Al.* 9. 1 pp. 29-32 R). His death at the hands of the Sultan Kilidj Arslan, who was in league with the Emperor, is said by Anna to have taken place shortly after (*μετ' οὐ πολὺ*) the suppression of revolts in Cyprus and Crete in the latter part of 1092 (*Al.* 9.3 pp. 35-36 R). And it is immediately followed in Anna's account by the revolt of Vukan in Serbia, the beginning of which, the attack on the border fort of Lipljan, is specifically dated by Anna 'two years after the defeat of the Scythians' (*Al.* 9.4. p. 37 1.7 R), i.e. in 1093. So the death of Tzachas can be dated in winter 1092/1093. The third event which may be used to date the speech is the defeat of the 'usurper in the Crimea' and his supporters (127 ff.). This must refer to the affair of the self-styled son of Romanos Diogenes (Anna calls him Leo, but Du Cange, Vasilievskij and Zlatarski have all argued that she is mistaken⁽¹⁾) who was banished to Cherson by Alexios I, but succeeded in winning the support of the Polovtsians and along with them invaded Thrace and besieged Adrianople. The impostor was captured by a trick and blinded, the Polovtsians were defeated in two battles and withdrew (*Al.* 10.2-4 pp. 59-72 R). This story occurs in a section of the *Alexiad* in which the chronology is very uncertain and there are many recapitulations and 'flash-backs'. It is immediately preceded by the account of Neilos the heretic, which is dated merely in the patriarchate of Nikolaos

(1) DU CANGE, *In Alexiadem Notae*, ed. Bonn. II. 592. V. G. VASILIEVSKIJ, *Trudy*, I, 1908, 109; V. N. ZLATARSKI, *Istorija na Bŭlgarskata Dŭrŭŭava prez srednite vekove*, II, Sofia, 1934, 210.

(1084-1111) (*Al.* 10.1 p. 56-57 R). And the immediately following chapter deals with Alexios' fortification of Nikomedia, after the completion of which news was received of the preparations for the first Crusade (*Al.* 10.5 p. 72-76 R). Not surprisingly, the invasion of pseudo-Diogenes and the Polovtsians has been variously dated. Vasilievskij (*Trudy*, I, 109-115) followed by Zlatarski (*Istorija na Bŭlgarskata Dŭrŭŭava prez srednite vekove*, II 210-218) dates it in 1092; Chalandon (*Essai*, p. 151-4) dates it in 1095; and A. Soloviev, *Byz.* 22 (1952) 130 suggests 1094; the Russian primary chronicle mentions the Polovtsian expedition and the blinding of pseudo-Diogenes in 1095 (*Povest' vremennykh let*, ed. Likhachev, Moscow, 1950, p. 148). The problem has been last discussed by M. Mathieu, *Byz.* 22 (1952) 133 ff. Now 1095 seems an impossible date, as it does not allow enough time for the long work on the fortification of Nikomedia (which Anna expressly tells us took place in the heat of summer under the personal direction of Alexios) before the news of the Crusaders' preparations arrives (presumably in winter 1095/96, since by April 1096 Peter the Hermit and his followers had already reached the Byzantine frontier). No inferences can be based on the order of narration in the speech. On the whole, 1093 or 1094 seems to be the most likely date for the Polovtsian expedition. Another allusion which would furnish a terminus post quem for the speech is that to the recent arrival of a Turkish deserter (144). But I have been unable to identify the Πέρσης στρατηγός with any certainty.

A terminus ante quem is provided by the first crusade. It would have been impossible at any time after summer 1096 not to make some reference in such a speech to the presence of the Franks. In January 1096 the imperial government had no doubt information of what was brewing, and in particular of the deliberations at Clermont, but this may well have been unknown to a teacher of rhetoric and his pupil.

To recapitulate, the speech must have been delivered in the presence of the emperor on 6 January of 1094, 1095 or 1096, and there is a slight probability in favour of the second year. Beyond this I am unable to go. It contains a good deal of information, some of it new, on the events of the time. This will be discussed in detail in the commentary.

And it is interesting contemporary evidence for the state of feeling — or at any rate what the government would have liked the state of feeling to be — in the crucial middle years of Alexios' reign, after the combined menace of Seljuks and Pechenegs had been defeated, and before the whole political picture was changed by the intervention of the crusaders. Whether any conclusions can be drawn from this speech concerning the authenticity of Alexios I's alleged appeal to the council of Piacenza, I leave to wiser heads to answer (1).

University College, London.

Robert BROWNING.

Τοῦ αὐτοῦ ἔτι ἐν διακόνοις ὄντος νέω τινὶ ῥητορικὸν εἰς τὸν βασιλέα κατὰ τὴν ἡμέραν τῶν Φώτων.

Καὶ ἡ πυριμενῆς ἄρτι ῥητορικὴ τὰ ἑαυτῆς ἀνάπτει πυρσὰ ἐγκαιρότατα, καὶ ἐπιπρεπῶς ἡμέρα τῆ παμφώτῳ ταύτῃ τὰ ἑαυτῆς εἰσφέρει φρυκτά, νικητῆ βασιλεῖ προὔπαντῶσα φαιδρότερόν τε καὶ πομπικώτερον· ἤδη δὲ καὶ ἐξ ἐώας τῷ ἡλίῳ αὐτοκράτορι ἀναφάσαντι ἑαρινὸν τοῖς ὑπηκόοις καὶ χάριεν καὶ οἱ ἐμοὶ ῥητο- 5 ρικοὶ πτερόεντες λόγοι κατὰ τὰς πρωταγγέλους ἕαρος χελιδόνας ἐπιπετάννουνται, κἄν οὐ πρὸς μυθικὴν τερθρείαν ἢ γλῶσσα τούτοις ἠκρωτηρίασται, πρὸς ἀληθὲς δὲ παρακεκομμένον τι φθέγγωνται καὶ ὑπότραυλον. ἡλιος γοῦν βασιλεὺς κυκλεύσας τε καὶ ἐλίξας τοὺς δρόμους ἐῶος ἀνέλαμψε, καὶ αὐτὸς πάρειμι προσ- 10 φωνῶν καὶ τὴν αὐγὴν ἀσπαζόμενος· καὶ τὰ τῆς πρεσβυτέρας ἱστορίας καινουργεῖται καὶ παρ' ἡμῖν· ἡ δὲ ἱστορία, ἴσταται Μέμνων ἄψυχον ἄγαλμα, καὶ τὰ χεῖλη συμπτύσσων εἰς ἄφθογγον, ἀλλὰ πρωτόβολος ἐπ' αὐτὸν ἀκτὶς ἐξ ἐώας ἡλιακῆ, καὶ λαλήεις ὁ ἀναυδος, καὶ τὰς φωσφόρους αὐγὰς προσφωνεῖ· προσλαλῶ δὲ 15 καὶ αὐτὸς ἐκ περιχαρείας κἄν δυσφωνοίην ἢ μικροῦ καὶ ἀφωνοίην κατὰ τὰ ἄφυχα τῷ φωσφόρῳ σοι βασιλεῖ πρώτην ἄρα συρμάδα ἐπαφιέντι σελασφόρον ἡμῖν.

(1) For the literature on this thorny question, cf. F. DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, II, 1925, No. 1176; S. RUNCIMAN, *History of the Crusades*, I: *The First Crusade and the Kingdom of Jerusalem*, 1951, 104-105; F. DUNCALF in K. M. SETTON and M. W. BALDWIN, *A History of the Crusades*, I, Philadelphia, 1955, 227-231; G. OSTROGORSKY, *History of the Byzantine State*, trans. J. M. Hussey, Oxford, 1956, 321, n. 3.

Ἄλλα γὰρ τοῖς σοῖς ἐπιβάλλον ἐγκωμιστικοῖς, αὐτοκράτορ
 20 θεομεγάλυντε, καὶ τῷ δαφιλεῖ τῶν τροπαίων σου καὶ πολυκρούνῳ
 περιχεόμενος, εἰς ἔννοιαν ἔρχομαι ὧν περιηγήσατό μοι ποιη-
 τική· ἐκ ποιητικῆς γὰρ ἤκω σοι τὰ ἐκείνης ἐφ' ἱκανὸν τελεσ-
 θείς. Ὠκεανὸν αὕτη περιηγεῖται μοι ὑγραῖς ἀγκάλαις περιλαμ-
 βάνοντα τὸ περίγειον, καὶ προσαφηγεῖται τέτταρα πελάγη ἐρεύ-
 25 γεσθαι τοῦτον εἰς τὴν παμμήτορα διάσημα τῷ μεγέθει, καὶ ποτα-
 μὸν ἅπαντα καὶ ῥεῖθρον ἅπαν ὑπερπλημμύροντα· ὠκεανῷ τούτῳ
 καὶ κατὰ τοιούτων ὑγρῶν εἰκῶν ἐνεγράφη σή, οἰκουμένης δέσποτα
 βασιλεῦ· περισφίγγεις γὰρ τῇ ἐξουσίᾳ τὴν γῆν, καὶ ὡς ἔμψυχος
 ἄλλος ὠκεανὸς περιτρέχεις ταύτην ἐκ τῆς ἀρχῆς· τέτταρα δέ σοι
 30 πελαγίζουσι ῥεῖθρα παγκόσμια, καὶ εἰς τὴν ὑπήκοον πᾶσαν εἰσβάλλου-
 λουσι, καὶ δαφιλῶς ἀρδεύουσιν ὑπὲρ αἴσθησιν· ἀρετῶν ταῦτα
 τῶν συνεκτικῶν καὶ ὀλιγωτέρων τετράς, ἐξ ὧν καὶ λοιπῶν ἀρετῶν
 ἀποβλύζουσι νάματα, καὶ τούτοις πελάγεσι περιλιμνάζεις τὸ πᾶν·
 φρονήσεως ταῦτά σοι χύμα καὶ ἀνδρείας καὶ σωφροσύνης καὶ δικαιο-
 35 τητος· καὶ καταμοσχεύων τὴν Αὔσονίδα ἐκκαλῆ ταύτης εὐθηνού-
 μενον λήιον καὶ ζιζανίας μοχθηρᾶς ἀνεπίμικτον· ἠλίκον προά-
 τατόν σοι καὶ τὸ ἀόργητον· ἄλλο χύμα τοῦτο πελάγιον, γαληνιῶν
 καὶ μηδὲν ἐξεγεῖρον κῶμα θυμοῦ· φύσει μὲν ἀνθρώποις τὸ θυμι-
 κόν, καὶ ἡ ὁρμὴ πρὸς τὰς ἀμύνας λεόντειος τὰ πολλά· ἀλλ' αὐτός,
 40 βασιλεῦ, τὰ ἀρχαιολογούμενα καινουργεῖς, καὶλέοντα τοῦτον τι-
 θασσεύεις ἐνστέρνιον καὶ καρδίας μύχοις ἐναποκλειόμενον, καὶ
 μεταβάλλεις εἰς ἡμερώτατον· καταβάλλεται δέ σοι καὶ συμπα-
 τεῖται θράσος θυμοῦ· αἴνιγμα τούτου τὸ ὑποβεβλημένον τοῖς
 ὠραίοις σου ποσὶν ἐρυθρόν· χρεῶν μνησθῆναι καὶ τῶν στρατηγι-
 45 κῶν ἀριστευμάτων σου· καὶ οὕτως ἐπιπρεπεῖς ἀφηγήσεις ἀνδρείας
 τῆς σῆς, μὴ ζημιῶσαι τὸ σὲ περιεστηκὸς ὑπήκοον ὀμακόϊον· καὶ
 γῆ γὰρ καὶ θάλαττα γείτονες ἄμφω μερισάμεναί σου τὰ τρόπαια
 εἰς ἔριν καθίστανται, ποῖα θατέρας ὑπερβαλεῖται σοι τοῖς ἀρχή-
 μασιν· εὐθὺς γοῦν ἢ θάλαττα καὶ ὑπὲρ τοῖς ψαλμικοῖς ποταμοῖς
 50 φωνὰς αὐτῆς αἶρει καὶ μεγαλουργόν σε διατρανοῖ· καὶ ὕδωρ μοι
 οὐ κατὰ τὸ πάλαι τοῖς δικορρήτορσι μικρὰ λιβάς τε καὶ παραρ-
 ρέουσα, καὶ ὀλίγη νοτὶς ἐπὶ ξηροτέραις καὶ ἀνίκμοις ταῖς ὑπο-
 θέσεσιν, ἀλλὰ χύσις ὅλη θαλάττιος καὶ πέλαγος ὄλον τοῖς μεγά-
 λοις καὶ λαμπροῖς συμπλατνόμενον κατορθώμασι· δράκων πει-
 55 ρατῆς τοῖς θαλαττίοις ὕδασιν ἐνεφώλενε, καὶ τούτου διέθλασας
 κεφαλὴν· ἐκαρσάμενος γὰρ τὸν δύστηνον, καὶ μέγα τοῦτο κῆτος
 πελάγιον ἐξεφόνευσας· εἰς θρόλλον τοίνυν καὶ ἱστορίαν κεῖται
 τὰ σά· κατασιγάζεται τὰ παλαιότερα, κῆτος ἐκεῖνο τὸ ἐπὶ Τροίας,

καὶ Ἡρακλῆς καταγωνιζόμενος τὸ πελώριον καὶ τοῦ ἀγωνίσματος λαμβάνων μισθόν· ἄμισθα γὰρ τῷ μεγαλοργῶ καὶ μεγαλοπρεπεῖ 60 σοι τὰ ἀεθλεύματα, καὶ ἡ θηρομαχία οὐκ ἔμισθος, εἰ μὴ τις ἀντίδομα τὴν ἐπὶ τούτοις ὑπόθεν τοῦ κράτους φαίη σοι φυλακὴν καὶ τὴν τοσαύτην τῶν τροπαίων ἐπιρροήν· μεῖζον δέ σοι καὶ τὸ κατὰ τοῦ θηρὸς τροπαιοῦχημα, ὅσῳ καὶ ἰταμώτερον τὸ καταπολεμηθέν σοι τέρας καὶ φοβερώτερον, εἰ καὶ κατὰ πολλῶ μεῖζονος 65 ἤπερ τὸ Ἴλιον ἐπιβρῖσαι θρασυνθείη τῆς πόλεως, τῆς πάντων κρατιστευούσης τῶν ἐγκοσμίων, εἰ νήσους ὄλας καὶ κώμας ὄλας καὶ πολυφόρους νῆας συγκατασπάσειεν· ἐν μόνον ἐνταῦθα τοῦ πάλαι δεινοῦ ὑφαιρεῖται καὶ ὑποσπᾶται, ὅτιπερ ὁ μετὰ τῆς εὐσεβείας ἥρωος ἡμῖν Ἡρακλῆς ἐνταῦθα κάτοικος εἰς τοῦτο πρό- 70 χειρος καὶ οὐ παρεπίδημος, οὐδὲ θηρομαχῶν ἐπὶ δώροις καὶ ὄνιος, ἀλλ' αὐθαίρετος καὶ θερμότερον πόλεως οἰκειίας ὑπερμαχῶν. θῆρ οὗτος κατεχόρευε τῆς ὑγρᾶς, καὶ οὐκ ἦν ὁ πελάγη διαβάλλειν ἐπιτολμῶν· ἀπενκταία δὲ θαλαττεύουσι καὶ ὑπὲρ τὴν ἐν Ἄδου Στύγα χύσις αὕτη θαλάττιος· ὁ γὰρ ἐν τοῖς εἰς Ἄδου κάρχαρος 75 παρ' αὐτῆ καὶ συνέσπα τοὺς παραπλέοντας, ἕως ὁ καθ' ἡμᾶς μεγάλαιος ἥρωος, ὅσῳ καὶ τοῖς ζῶσιν ἐπέχαινε, τὸν ἐν φωτί τε καὶ χθόνιον ἀντιστρόφως τῷ μυθικῷ κατήνεγκας ὑποχθόνιον. Σκύλλης ἦν φορτικώτερον τὸ δεινόν, ἄλλο θηριάνθρωπον τέρας, ἀλλ' αὐτὸς ὑποβρύχιον αὐτὸ κατεπόντωσας· κἄν ὁ πόντος κακόξεινος 80 ἦν, τοσαύτην τρέφων ληστρικὴν συνδρομήν, ἀλλὰ πάλιν ὁ ἥρωος ἀπαντᾶς κραταιότερος, καὶ κατακτείνας ἐξημεροῖς τὸν κακόξεινον· καὶ νῦν κατὰ κυριωνυμίαν διὰ σοῦ τὸ πέλαγος εὔξεινον, καὶ ταῖς νήσοις καὶ τῇ γῆ σπένδεται, καὶ μυριοφόροις δεξιοῦται ταύτας ὀλκάσι, καὶ φόρους ὄλους καλῶν ὡς ἐκάστοτε ταύταις παρακομί- 85 ζεται· ἠλίκον ὅσον πύκνωμα τῶν κατ' ἐμπορίαν στελλομένων νηῶν, τοσοῦτον τούτων τὸ συνεχές, ὡς καὶ δοκεῖ νότιον πέλαγος ζεύγνυσθαι, καὶ περίπατον ἀσάλευτον ἐν αὐτῷ σχεδιάζεσθαι· παρῆλθε τοῦτο καὶ τὸ ἐν θρύλλῳ ζεῦγμα τὸ Περσικόν, ὅσον ἐκεῖνο μὲν καὶ κατεσκίρτησε θάλασσα καὶ παρέσυρεν εἰς ἀφάντωσιν, τὸ δὲ 90 καθ' ἡμᾶς παραμένον ἀβάπτιστον παρέχεται τὸ λυσιτελές ὅπόσον ἡμῖν εἰς διηνεκές· οὕτω τοῖς ὑπηκόοις καλῶν θάλασσαν παροϊμακῶς ὑπεστόρεσας τὸ πέλαγος, κραταιέ.

Εἰ δ' ἀπὸ τῆς ὑγρᾶς μεταστραφῶμεν ἐπὶ τὴν γείτονα χερσόν, ἄλλο πέλαγος ἡμῖν αὕτη τροπαίων σου καινῶν ἐξερεύγεται· 95 εὐθὺς γοῦν ὑπαντᾶ μοι στρατὸς Σκυθοβούλαρος, κακὸν σύμμικτον, πανοπλία πολυμιγῆς, ὁμαιχμία τις ἀρραγῆς, καὶ ὑπὸ συχνοῖς τοῖς στρατηγοῖς διὰ τὸ πολυπληθὲς διοικούμενος· καὶ σοι πάλιν ὁ

ἄθλος ἐνταῦθα ἥρωικός, καὶ τουτοῖ τὸ πολυκέφαλον ὕδραϊον κακὸν
 100 εἰς ἀκέφαλον τελέως περιστᾶς, ἐκθερίζων τῷ ξίφει τὰς κόρσας,
 καὶ πυκνὰς αὐτὰς καὶ πολυφυεῖς ἐκτεμνόμενος. ἐπιβαλλόμενος δὲ
 καὶ τὰς τομὰς ἐπικαίειν οὐ νόθον λαμβάνεις πῦρ καὶ ἐπεισοδιῶδες
 ποθέν, ἀλλ' αὐτόθεν ἐκ τοῦ περὶ καρδίαν ζέοντός σου δικαίου
 θυμοῦ καὶ κατὰ τῆς κακίας καὶ ἀδικίας παφλάζοντος· ἐνταῦθα γὰρ
 105 μόνον παραβιάξεις σου τὸ πραῦ καλῶς, ἵνα κολασθεῖη τὸ ἄνομον·
 κἀντεῦθεν ἐπὶ τοῖς κατὰ τοὺς Μυσοὺς τοὺς Βουλγάρους ἢ πρέσβεια
 παροιμία νεάζουσα διὰ σοῦ, καὶ ἐκ περιχαρείας σοι προσφωνεῖ,
 λείαν Μυσῶν ἐ τὴν Βουλγάρων, στρατηγικώτατε· καὶ εἰς
 αἰχμαλωσίαν ἀπήγαγες· λύεις γὰρ ἅπαν τὸ σύστρεμμα τῶν τηλι-
 110 κούτων ἐθνῶν καὶ διασκεδάξεις τὸν σύνδεσμον, ὁποῖος συνεδέθη
 κατὰ τὴν περὶχωρον τοῦ Ζυγοῦ, ὡς ἐκ τῆς δημώδους λεκτικῆς τὸν
 τόπον τρανότερον παραστήσομαι· ἐξύμνηται | μὲν οὖν ὁ μέγας fol. 280
 Ἀλέξανδρος, ὁ θερμουργὸς ἐκεῖνος, ὁ τὰς ἀριστείας δαιμόνιος,
 ὅτι τοι καὶ περὶ δεσμοῦ λύσιν ἐφιλοτιμήσατο, ὃς ἐκ λόγων περὶ
 115 ἀμάξης ζυγὸν σκολίοις ἐλιγμοῖς ὑπεφέρετο· ἔρρει δὲ λόγος τὸν
 ταύτην τὴν συνοχὴν διασπᾶσοντα τὴν τῆς Ἀσίας ἀρχὴν ἀναζώσεσθαι,
 ὃ καὶ μᾶλλον ἐπῆγεν Ἀλέξανδρον περὶ τὴν λύσιν τοῦ συνδέσμου
 διαπονήσασθαι· ἐπαίρει καὶ σέ, βασιλεῦ, ἀνδρείας φιλοτιμία καὶ
 τὸ βασιλικὸν ἢ στρατηγικὸν σου μεγαλοδύναμον καὶ ἐλπίς σταθερὰ
 120 τοῦ μὴ μόνον Ἀσίας δουλαγωγῆσασθαι, ἀλλὰ καὶ ἔθνος πᾶν τῆς
 ὑφ' ἡλίον περὶ τὸ τοῦ καθ' ἡμᾶς τούτου Ζυγοῦ σύνδεμα τῶν ἐθνῶν
 διαπονήσαι καὶ λύσασθαι· καὶ μέντοι διακόπτεις τὸ σύστρεμμα
 ξίφει τε καὶ πολέμῳ ὡς ὁ Μακεδῶν ἐκεῖνο μαχαίρᾳ, ἐπεὶ μὴ
 χερσὶ σαῖς ὑπήκουεν ὁμαλῶς μετεχειριζομέναις, ἢ ἔκλυσις καὶ ἴδω-
 125 ρατικαῖς· ἀμέλει καὶ τὸ κατ' ἐλπίδα σοι κράτος τῶν ἐθνῶν ἔμ-
 πρακτον, καὶ μετὰ τῶν ἄλλων καὶ ἡ Ἀσία δεδουλαγώγηται· ἀπό-
 δειξις δέ, καὶ γὰρ καὶ οἱ κατὰ τὴν ἐφάν σοι ψευδοκράτορες κατεσ-
 τρατηγῆθησαν, καὶ τοὺς τὰ ἐν Κριμαίᾳ συλήσαντας καὶ τὸν πορ-
 φυρογενῆ πλασαμένους Ἀλέξιον ἐξηφάντωσας· ἀνδράρια ἐκεῖνα
 130 τάλαντα καὶ τοῦ παλαιοῦ Ἀφέθου παραβολώτερα. Ἀφεθος μὲν
 γὰρ ἐξεπαίδευσεν ὄρνις ὅσας ἐκ φύσεως τὸ τῆς γλώττης μιμηλὸν
 τῆς ἀνθρωπικῆς περιλαλεῖν ὡς « Θεὸς Ἀφεθος », καὶ ἀφῆκεν ἀέρια
 τὰ πτηνὰ τὴν θεωνυμίαν διακηρύττειν αὐτῷ· ἐκεῖνοι δὲ αὔθις οἱ
 ἀποστάται φήμης ὀξείας πτεροέσσης ἐνέθηκαν στόματι το περιᾶδειν
 135 αὐτοὺς βασιλέας πορφυρανθεῖς· ἀλλ' ὁ βασιλεύτατος σὺ καὶ με-

γαλοπτέρυγος αετός και τὰς διαπετομένας φήμας και τούς και-
 νούς Ἀφέθους ἐπιρροιζήσας ἐσπάραξας ὡς ἄρα τοίνυν καὶ γώ, παρα-
 ζηλώσας εὐνοϊκῶς ὑπὲρ τοῦ κράτους σου, βασιλεῦ, ὄρνις ἑτέρους,
 ὡς ὁ ἀντιτεχνασάμενος Ἀφέθω και ἀντιπράξας, τούτους λόγους
 πτερόεντας ἀντεστράτευσα πτηναῖς ταῖς περὶ ἐκείνων φήμαις και 140
 λόγοις ἀπατηλοῖς, τοῖς πλανῶσι νῆλεγκτικούς, τοῖς ψευδηγοροῦσι
 παναληθεῖς ὡς και τὴν αὐτῶν μὲν ἀπώλειαν ἐστηλίτευσα, τὸ σὸν δὲ
 βεβαίως μόναρχον και τὸ ἔνθεον ἀνεκῆρυξα.

Ἔτι τὰ τῆς ἀποδείξεώς μοι περιφανέστερα, τοῦ τὴν σὴν δεξιὰν
 τὴν Ἀσίαν δουλώσασθαι ὡς και αὐτόμολος στρατηγὸς Πέρσης 145
 κηρύττει τὸ ἐναργές ὡς ἀπῆρε γὰρ τῆς οἰκείας μεταναστεύσας, και
 μακρὸν τὸν δρόμον και ἀργαλέον ἐστέλλατο, εἰ μόνον τῷ θεοειδεῖ
 ὀφθειῖ προσώπῳ σου, και προσκυνήσει και δωροφορήσει και ὄλον
 ἑαυτὸν εἰς δούλωσιν προσκομίζεται ὡς τί τοῦτο τῶν τοῦ Σωτῆρος
 καθυστερεῖ, ὡς ἂν ὑψηλολογήσω τὰ τῶν σῶν κατορθωμάτων και 150
 ἀφ' ἑαυτῶν ὑψιστα, βασιλεῦ; τί τῶν σῶν ἀποδέει ὅσα χθῆς και πρὸ
 τρίτης τοῖς τοῦ Χριστοῦ γενεθλίοις ἐπεκροτήσαμεν; Πέρσης
 καὶ κεῖσε μετανάστης πατρίδος και παρ' αὐτοῦ δορυφορία τῷ Σω-
 τῆρι βασιλεῖ και προσκύνησις ὡς ταῦτά δὲ και νῦν ἐπὶ σοὶ τῷ χρισ-
 τῷ κυρίου ἐξεύργασται ὡς και ἐσείσθη τῷ θαύματι πᾶσα ἡ Αὔσονι- 155
 τις ὡς τότε Ἱεροσόλυμα, και σύμπαν ἐκπέπληκται ὡς τὸν οὕτω
 τοίνυν σὲ πρὸς τὸ θεῖον τοῖς ἔργοις ἀναφερόμενον, και κατορθώ-
 μασι και ἀγαθοουργίαις ἀποτυπούμενον, τίνι ποτὲ ἂν ἑτέρῳ και
 ἀντισυγκρῖναι παρατολμήσῃ πρέσβεια ῥητορικὴ κατὰ τούς ἀρ-
 χαϊκοὺς ταύτης θεσμούς; συνεκρίθης και παραβέβλησαι μόνῳ τῷ 160
 σὲ βασιλεύσαντι, ὅσον τέως ἴσχυσε φύσις ἀνθρώπινος παρεικασθῆναι
 θείῳ, τὸν ἀπλῶς ἀνθρωπον ὑπερναβᾶσα και τὸ γένος ὑπερφωνήσα-
 σα ὡς ἤθελον μὲν οὖν και εὐκταιότατόν ἐμοί γε, και πᾶν τὸ ὑπήκοον
 συνεπέυχεται, τὸν θεοειδῆ σὲ και θεομίμητον και τὸ θεῖον ἀρχῆ-
 σαι ἀθάνατον ὡς ἀλλ' ἐπεὶ τοῦτο φύσεως βέβηκεν ὑπερθεν, ἡ γοῦν 165
 φυσικὴ σοὶ ζωὴ παρέλθοι τὴν καθ' ἡμᾶς και κοινήν, ὅσω και τοῖς
 ἔργοις τὴν ἀνθρωπείαν φύσιν ὑπερηκόντισας, και περαιωθεῖη σοὶ
 τὸ κράτος εἰς πολυχρόνιον

COMMENTARY

- 1 καί Presumably there had been other speeches by representatives of other classes. Now it is the turn of students.
 πυριμενῆς Not cited by L-S⁹ or Dimitrakos.
- 4 ἐξ ἐώας Can any significance be attached to this expression? Alexios was in Asia Minor during the fortification of Nicomedia, probably in 1094.
- 5 ἀναφάσαντι. ἀναφάω is not cited by L-S⁹ or Dimitrakos
- 6 πρωταγγέλους ἕαρος. Cf. A.P. 9.38B 8 (Anon.) εἰαρινῶν φαρμουθὶ ῥόδων πρωτάγγελός ἐστι.
- 7 ἐπιπετάννυνται presumably for *ἐπιπέτανται 'fly towards'. πετάννυμι and πέταμαι have certain parts in common and are hence liable to confusion. No doubt this is a Byzantine 'Atticism', but I have not found an exact parallel.
- 8 ἠκρωτηρίασται 'is thrust forward'.
- 9 ἥλιος βασιλεὺς This rhetorical commonplace seems to have been particularly favoured at this time. Cf. line 4 above, and *Nicolai Calliclis carmina* 25.36, ed. Leo Sternbach, Cracow 1903, p. 28 Ἀλεξιακῆ κρούψις, ἡλίου δύσις.
- 12 ἴσταται Μέμνων κτλ. The immediate source is uncertain. Strabo 17.816 tells the story without mentioning the name of Memnon. Pausanias 1.42.3. gives Memnon's name, as does Dionys. Perieg. 250. The theme was a stock one in Epiphany oratory. Cf. M. Bachmann, *Die Rede des Johannes Syropulos an den Kaiser Isaak II. Angelos (1185-1195)*, Diss., Munich, 1935, 10.
- 17 τῷ φωσφόρῳ σοι Cf. *Nicolai Calliclis carmina* 25.30 ὁρῶν γὰρ αὐτὸν τὸν κρυβέντα φωσφόρον of the death of Alexios I.
- 22 ἐκ ποιητικῆς γὰρ ἤκω σοι The spheres of the γραμματικός and the ῥήτωρ tended to overlap from late antiquity. All that the speaker means is that he comes from school, though in fact he was already a student of rhetoric.
- 23 Ὠκεανὸν αὐτῆ περιηγεῖται κτλ. The source is clearly Dionys. Perieg. 41 ff. Cf. ἐρεύγεσθαι 2.8 and ἀπερεύγεται Dionys. Perieg. 43.
- 30 πελαγίζουσι For this rare use of the word cf. Julian or. 1. 27B, Theophylactus Simocatta, *Dialogus de quaest. phys.* 13, p. 12 Boissonade.

- 31 ὑπὲρ αἰσθησιν 'spiritually'.
ἀρετῶν ... τετράς cf. Menander, *περὶ ἐπιδεικτικῶν*, Walz. *Rh. Gr.* 9-222.12 ἀρεταὶ δὲ τέσσαρές εἰσιν · ἀνδρεία δικαιοσύνη σωφροσύνη καὶ φρόνησις, in his rules for a βασιλικὸς λόγος.
- 33 τούτοις πελάγεσι Omission of the article is a Byzantine 'Atticism'. So it should not be restored here.
- 35 καταμοσχεύων 'planting out', literally 'propagating by suckers'. Quoted by Dimitrakos as modern, without any supporting citations.
Ἀύσονίδα The Byzantine empire. Cf. *Nicolai Calliclis carmina* 12.34. ὁ πορφυροβλάστητος Αὐσόνων ἄναξ.
ταύτης Ablatival genitive with ἐκκαλῆ, and referring to *Ἀύσονις*.
- 36 ἡλίκον πραότατον 'how very gentle'. ἡλίκον means no more than ὡς and is doubtless a Byzantine 'Atticism'.
- 40 τὰ ἀρχαιολογούμενα καινουργεῖς Cf. l. 11 τὰ τῆς πρεσβυτέρας ἱστορίας καινουργεῖται.
- 41 ἐνστέρνιον Not cited by L-S⁹ or Dimitrakos. The metaphor of the lion in the breast comes ultimately from Plato, *Rep.* 9.588B - 590A, but I do not know the immediate source of the present passage.
- 44 ἐρυθρόν The purple carpet upon which the emperor walked.
- 49 ὑπὲρ τοῖς ψαλμικοῖς ποταμοῖς Cf. LXX Ps. 92 (93). 3.
- 50 καὶ ὕδωρ μοι κτλ. This comparison between the water in the clepsydra, by which the ancient orators measured their time, and the waters of the ocean, which were the scene of Alexios' victories, apparently has the merit of originality. It has certainly no other. For another elaborate reference to the clepsydra in an Epiphany address to an emperor, cf. Manuel Holobolos. *Στίχοι πρὸς τὸν ἅγιον ἡμῶν βασιλέα κτλ.* ed. M. Treu, *B. Z.* 5 (1896) 546.
- 51 δικορρήτορσι Not cited by L-S⁹ or Dimitrakos.
- 54 συμπλατυνόμενον. σου πλατυνόμενον?
δράκων πειρατής Tzachas, Emir of Smyrna.
- 55 διέθλασας .. ἐκαρατόμησας .. ἐξεφόνευσας. Tzachas was defeated by Constantine Dalassenos in 1090, and driven back to Smyrna (*Al.* 78 p. 248-352 R). By early 1091 he had recovered enough to be negotiating with the Pechenegs, urging them to occupy Gallipoli (*Al.* 8.3 p. 7 R). In spring 1092 he was preparing a fleet to seize the islands, and Alexios sent

a fleet under John Dukas and Constantine Dalassenos against him. Tzachas was defeated in a naval battle at Mytilene and withdrew to Smyrna under terms, and some islands were recaptured by the Byzantines. The fleet, however had hastily to be sent to Crete and Cyprus, to deal with revolts there (*Al.* 9.1, p.28-32 R). A little later we find Tzachas at the head of a powerful fleet in Abydos where the Sultan Kilidj Arslan of Nicea, who was in secret communication with Alexios, entertained him at a banquet and, ὀπηνίκα δὲ τοῦτον ἐμφορηθέντα οἴνου διέγνων, σπασάμενος ξίφος κατὰ τῶν λαγόνων ὤσεν αὐτοῦ· καὶ αὐτὸς μὲν αὐτοῦ που νεκρὸς ἔκειτο κτλ. (*Al.* 9.3 p. 35-36 R). Anna seems to mean that Kilidj Arslan killed Tzachas. The difficulty is that he apparently turns up many years later in control of Smyrna (*Al.* 11.5 p. 116-117 R, 14.1 p. 224 R). This has led many scholars to suppose that he was only wounded by Kilidj Arslan and that he continued to present a threat to the Aegean for years afterwards. This was the view, for instance, of Chalandon (*Essai* p.147) and of Leib (*Anne Comnène* vol. II, 1943 p. 242-243). Others have suggested either that Anna has made a slip over the name, or that the second Tzachas is a different person from the first, perhaps his son (1). The present passage seems to confirm that Tzachas was in fact dead, though it not unnaturally conceals the part played by his Turkish son-in-law Kilidj Arslan.

- 58 κῆτος ἐκεῖνο τὸ ἐπὶ Τροίας κτλ. Source is probably Apollodorus, *Bibl.* 2.5.9.9-12, or scholia to *Iliad* 20.146.
- 62 ἀντίδομα Earliest citation in L-S⁹ and Dimitrakos is from Eustathios.
- 64 τροπαιούχημα Earliest citation in L-S⁹ and Dimitrakos is from Niketas Choniates.
- 69 ὑποσπᾶται Reading uncertain.
- 70 εἰς τοῦτο Reading uncertain.
- 76 παρ' αὐτῇ I do not understand this.
μεγάλαθλος Earliest citation in Dimitrakos is from Prodromos.
- 78 κατηνέγκας ὑποχθόνιον Further confirmation that Tzachas was in fact dead.

(1) Cf. S. RUNCIMAN, *op. cit.*, 77, n. 1.

- 79 *θηριάνθρωπον* (Herodian) *Epimerismi* 76.
- 82 *κατακτείνας* Cf. note on 55.
- 83 *Εὐξεινον* There is no evidence in Anna Comnena's account that Tzachas' fleet ever operated in the Black sea, and on the face of it, it would seem unlikely that he could pass through the Bosphorus. What are we to make of the present passage?
- 86 *ἡλίκον ὄσον* I have been unable to find another example of this construction. Can *ὄσον* be a gloss or variant of *ἡλίκον*?
- 90 *κατεσκίρτησε θάλασσα* 'Attic' ellipse of article. cf. Gertrud Böhlig, *Untersuchungen zum rhetorischen Sprachgebrauch der Byzantiner mit besonderer Berücksichtigung der Schriften des Michael Psellos*, Berlin, 1956, 106-109.
ἀφάντωσιν Earliest citation in L-S⁹ and Dimitrakos is from Niketas Choniates.
- 92 *καλῶν θάλασσαν παροιμιακῶς. ἀγαθῶν θάλασσα* Zenobius 1.9 etc.
- 96 *εὐθὺς γοῦν* cf. 49 *εὐθὺς γοῦν ἢ θάλαττα*.
στρατὸς Σκυθοβούλαρος. The Pechenegs, whom Anna usually calls *Σκύθαι*. *Σκυθοβούλαρος* is used of the Bulgarians in *Vitae Martyrum*, Migne *PG* 117.837 l. 49, but it need not here imply any significant Bulgarian participation in the Pecheneg expedition.
- 97 *ὑπὸ συχνοῖς τοῖς στρατηγοῖς* A commonplace in Byzantine descriptions of semi-nomadic steppe peoples. Cf. Anna Comnena, *Al.* 8.4 p. 91.22 R *τοῦ δὲ Κομανικοῦ στρατεύματος πολλοὶ μὲν καὶ ἄλλοι ἠγεμόνες κατέστησαν, προαγοὶ δὲ πάντων ὁ Τογορτάκ, ὁ Μανιὰκ καὶ ἕτεροι ἄνδρες μαχιμώτατοι*.
- 98 *διὰ τὸ πολυπληθὲς* Anna faithfully echoes this fifty years later, cf. *Al.* 8.4 p. 9.7 R *ἀμυθήτων Σκυθικῶν στρατευμάτων ἔλευσιν*, 8.5 p. 14.15 R *τὸ ἀπειροπληθὲς τῶν Σκυθῶν καὶ τὰς ἀμυθήτους ἄρμαμάξας*, 8.5 p. 15.23 R *ἔθνος ὄλον οὐ μυριάνθρωπον, ἀλλ' ἀριθμὸν ἅπαντα ὑπερβαῖνον*. Matthew of Edessa ch. 132 gives a figure of 600.000, for what it is worth.
- 99 *τουτοῖ* Byzantine 'Atticism', cf. Böhlig, *op. cit.*, 219.
- 102 *ἐπικαλεῖν* Cf. Matthew of Edessa, trans. E. Dulaurier, *Bibliothèque historique arménienne*, Paris, 1858, ch. 132 'Sur l'ordre d'Alexis, ses troupes mirent le feu aux chars des Patzinaces, et par ce moyen s'assurèrent la victoire'. There is no trace of this story in Anna. It is not clear exactly what it refers to.

Can Greek fire have been successfully employed on land? At any rate, the agreement of Matthew and the present passage makes it clear that fire in some shape played a decisive role in the defeat of the Pechenegs at Lebunion. What the speech omits is the part played by the Polovtsians, fighting on the side of the Byzantines.

- 106 τοὺς Βουλγάρους of the Pechenegs. No instance recorded by Gy. Moravcsik, *Byzantinoturcica*, II, Budapest, 1943. In fact there was a Bulgarian contingent fighting under Alexios (cf. Anna Comnena, *Al.* 8.3 p. 8.11 R, Matthew of Edessa, Ch. 132 'Alexis s'élança à la rencontre du roi des Patzinaces à la tête de 300.000 hommes, Grecs, Romains, Arméniens et Boulgares').
- 108 λείαν Μυσῶν Cf. Zenobius 5.15 etc., Harpocration 130.3, Photius, *Lexicon* s.v. Μυσῶν λεία, Suidas s.v. Μυσῶν λεία. εἰς αἰχμαλωσίαν ἀπήγαγες. The speaker discreetly says nothing of the massacre of the Pecheneg prisoners, for which, according to Anna (*Al.* 8.6. p. 16-17), Alexios disclaimed all responsibility.
- 111 κατὰ τὴν περὶχωρον τοῦ Ζυγοῦ, ὡς ἐκ τῆς δημῶδους λεκτικῆς τὸν τόπον τρανότερον παραστήσομαι. The site of the battle is given by Anna (*Al.* 8.4 p. 12.3 R) as τόπον τινὰ καλούμενον τοῦ Λεβούνη· βουνὸς δὲ τῆς πεδιάδος ὑπερκείμενος and (*Al.* 8.5 p. 14.2 R) as τοῦ καλουμένου Λεβούνιου (τόπος δὲ οὗτος... [lac. 14 lit.]). She evidently thought of it as a mountain. Modern historians have often made it a river. Ζυγόν seems to have been the vernacular name of a pass somewhere in Thrace. Cf. Anna Comnena, *Al.* 9. 1 p. 28.4 R, τὸ οὕτως ἔγχωρῶς καλούμενον Ζυγόν; Johannes Syropoulos ap. M. Bachmann, *op. cit.* 17 l. 16, ὁποῖον οἶδε Ζυγὸν ὁ δημῶδης ὄχλος ἀποκαλεῖν; Georgios Tornikes ap. W. Reggel, *Fontes Rerum Byzantinorum* St. Petersburg, 1892-1917, 277 l. 10, σύνδεσμον ἀλληλένδετον ἑτεροίου ζυγοῦ, φαίη τις ἂν κατὰ τὸν πολὺν ἐθέλων ἄνθρωπον ὀμιλεῖν, ὅτι καὶ τοιαύτην προσωνυμίαν ἢ δημοτικὴν λεκτικὴν τῷ τόπῳ χαρίζεται. Anna Comnena, *Al.* 9.1 p. 28.4 R calls the Balkan range τὸ οὕτως ἔγχωρῶς καλούμενον Ζυγόν; but Lebunion was somewhere in Southern Thrace, a short distance west of the Maritza.
- 112 ὁ μέγας Ἀλέξανδρος cf. Menander περὶ ἐπιδεικτικῶν in Walz,

Rh. Gr. 9.229 βασιλείαν ὄλην ἀθρόως καὶ ἐν κεφαλαίῳ πρὸς ὄλην βασιλείαν συγκρίνομεν, οἷον τὴν Ἀλεξάνδρου πρὸς τὴν παροῦσαν; Nikephoros Gregoras, *Εἰς τὸν βασιλέα*, summarised by R. Guiland, *Essai sur Nicéphore Grégoras*, Paris, 1927, 149. The theme of the Gordian Knot is common in imperial encomia. Cf. Georgios Tornikes ap. W. Regel, *op. cit.* 276.15-277.7, Eustathios, *ibid.* 102.23 ff.

- 115 σκολίοις ἐλιγμοῖς. These words occur in Plutarch, Alexander, 18, which seems to be our speaker's immediate source.
- 120 Ἀσίας δουλαγωγήσασθαι cf. l. 145 τὴν Ἀσίαν δουλώσεσθαι. It is interesting to notice this feeling expressed by a contemporary Byzantine source before the first Crusade. For those who had eyes to see, the weakness of the Seljuk state, which had no economic basis, must have been clear after the death of Malik-Shah. Cf. C. Cahen in K. M. Setton and M. W. Baldwin, *op. cit.* 161-166. K. I. Amantos, *Ἱστορία τοῦ Βυζαντινοῦ Κράτους*, II, 1947, 301. ἀλλὰ καὶ ἔθνος πᾶν κτλ. implies the reconquest of Byzantine possessions in South Italy, lost to the Normans. Or does it refer rather to Dioclea and Rascia. the latter of which was conquered by Alexios in 1094?
- 124 δωρατικαῖς is a possible word, cf. δωρητικός Philo etc., δωρηματικός Dionys. Halicar., both meaning 'generous'. But we need here an antithesis to δμαλῶς μεταχειριζομέναις, which δωρατικαῖς does not provide.
- 126 δεδουλαγώγηται. Presumably this refers to some minor victory not recorded by Anna. But see below.
- 127 οἱ κατὰ τὴν ἐφάν σοι ψευδοκράτορες κατεστρατηγήθησαν. These usurpers (N.B. plural) are expressly distinguished from the pseudo-Diogenes who won the support of the Polovtsians. They are κατὰ τὴν ἐφάν, i.e. in Asia Minor, where they presumably enjoyed the support of the Seljuks. They were defeated in battle, which implies a campaign in Asia Minor not recorded by Anna. M. Mathieu, *Byz.* 22 (1952) 146-8 has recently suggested, on the basis of William of Apulia, *Gesta Roberti Wiscardi* 3.94-99, that one of Romanos Diogenes' sons remained at the Seljuk court, and pressed his claim to the throne with their support. This she dates in the reign of Michael VII (1071-1078). The present passage confirms this conjecture but implies a later date. Romanos' connections

with the Seljuks were close, and the policy was an obvious one for the Turks to adopt. The date of the campaign is quite uncertain ; Alexios probably did not take the field himself - otherwise his daughter would have recorded the fact - and all we can say is that it was within the few years preceding the speech. The fortification of Nikomedia recorded at great length by Anna (*Al.* 10.5 p. 72-73) may be connected with this campaign.

- 128 τοὺς τὰ ἐν Κριμαία συλήσαντας κτλ. refers to the pseudo-Diogenes sent to Cherson and later making common cause with the Polovtsians. Anna says that he represented himself to be Leo Diogenes (*A.* 10.2 p. 59.11 R). Doubt has been cast on the accuracy of her memory by Du Cange, Vasilevskij and Zlatarski (cf. p. 34), who thought that the impostor called himself Constantine. 'Alexios' is a fresh suggestion, which may however be due to a slip of author or copyist who knew that the subject of the βασιλικὸς λόγος was called Alexios.
- 130 τοῦ παλαιοῦ Ἀψέθου The story of the man who taught birds to proclaim him a god and then released them is told by Maximus of Tyre 35.4, who calls him ἀνὴρ Λίβυς, Ψάφων ὄνομα ; by the post-Byzantine paroemiographers Michael Apostolios, ed. Leutsch, Göttingen, 1851, 18.48, and his son Arsenios in Leutsch, *Paroemiographi Graeci* p. II, 55.8.2, both of whom explain the proverb Ψάφωνος ὄρνιθες, and whose source is clearly Maximus ; by Aelian, V.H. 14.30, who calls him Ἄνων ὁ Καρχηδόνιος ; and by Arethas of Caesarea in his scholion on Dio Chrysostom or. 1.14 ed. A. Sonny, *Ad Dionem Chrysostomum analecta*, Kiev, 1897, 96, who writes as follows : Ὅποιον ἱστορεῖται καὶ περὶ τοῦ Λιβύων βασιλέως Ἀψεφᾶ διὰ τῶν ψιττακῶν μεμηχανήσθαι, ἵπταμένων καὶ κελαδούντων « Ἀψεφᾶς θεός ἐστιν ». The present passage cannot derive directly from any of these, as is shown by the difference in name and the absence of any verbal similarity. It is probably copied from a source identical with or akin to that used by Arethas, to judge by the names Ἀψεφᾶς and Ἄψεθος (always written with a line over the ε or θ). Such a source might be the *Θαυμασίων Συναγωγὴ* of Alexander of Myndos, read by Photius (*Bibliotheca* cod. 188), or the *Συναγωγὴ Θαυμασίων* of Agatharchides, which

- Photius had heard of but not read (*Bibliotheca* cod. 213).
- 134 φήμης ὀξείας πτεροέσσης? quotation.
- 135 μεγαλοπτέρυγος ἀετός LXX Ezekiel 17.3.
- 145 αὐτόμολος στρατηγὸς Πέρσης This Turkish renegade does not appear to be identifiable in any of the oriental sources which I have been able to consult. He may well have been a person of little importance. The continuous civil war in the Seljuk dominions during the few years after the death of Malik-Shah in 1092, when his son Barkiyāruq had to face revolts by his kinsmen Ismā'il, Tutush, and Mahmūd, would provide plenty of occasions for desertion to the Byzantines. It is just possible that this is a muddled or tendencious reference to the arrival on Byzantine territory of the great Georgian noble Liparit Orbeliani, who was technically a Turkish dependant. His exile by King David II is usually dated 1097 ⁽¹⁾ but it is noteworthy that the Georgian *Chronicle of David the Builder* (Davit' aǵmašeneblis istorikoni), the main primary source for events in Georgia at this time, and itself composed c. 1125-1126, recounts his exile immediately *before* its account of the arrival of the Franks ⁽²⁾.
- 159 ἀντισυγκρῖναι Cf. Menander περὶ ἐπιδεικτικῶν, Spengel, *Rh. Gr.* III 376.31 ἤξεις δὲ ἐπὶ τὴν τελειοτάτην σύγκρισιν, ἀντεξετάζων τὴν αὐτοῦ βασιλείαν πρὸς τὰς πρὸ αὐτοῦ βασιλείας, οὐ καθαιρῶν ἐκείνας - ἄτεχνον γάρ - ἀλλὰ θαυμάζων μὲν ἐκείνας, τὸ δὲ τέλειον ἀποδιδοῦς τῇ παρουσίῃ. Whether this particular σύγκρισις was as pleasing to Alexios as its author intended is open to doubt. And yet here too we seem to have a stock theme of Epiphany speeches. Cf. M. Bachmann, *op.cit.* 11.55, σοι τῷ δευτέρῳ Θεῷ κατὰ μέθεξιν. Such comparison of ruler and god is a feature of pagan ruler-cults which was partly taken over by christianity ⁽³⁾.

(1) Cf. W. F. D. ALLEN, *A History of the Georgian People*, London, 1932, 98.

(2) *K'art'lis cqvreba*, ed. S. Qauhčišvili, I, T'bilisi, 1955, 325. On the date of composition, cf. C. TOUMANOFF, *Traditio*, 1 (1943), 174-175.

(3) Cf. A. HEISENBERG, *Aus der Geschichte und Literatur der Palaiologenzeit*, 1920, 122-123.

Post-Scriptum

It was while studying the manuscripts of Constantine Stilbes that I first examined the present text. At first I naturally tried to interpret it as referring to events of the last two decades of the twelfth century, when Stilbes is known to have been active. A summary of the considerations which seem to rule out such an interpretation may not be out of place.

I. The reference to an impostor claiming to be ὁ πορφυρογενῆς Ἀλέξιος (129) could only refer to the Pseudalexios active in Lydia with Turkish support in 1192 (cf. Nicetas Choniates 549.8 - 553.7, Georgios Tornikes, *Oratio ad Isaacium Imperatorem* in W. Regel, *Fontes rerum byzantinorum*, St. Petersburg, 1892-1917, 269.15-272.18), or possibly to the second impostor active οὐ πολλαῖς ὄστερον ἡμέραις in Paphlagonia (cf. Nicetas Choniates 553.8-14). This would make the earliest possible date 6 January 1193, and the latest 6 January 1195.

II. The account of the defeat of a στρατὸς Σκυθοβούλαρος (96) would have to refer to one of Isaac Angelos' campaigns against Peter and Asen, the founders of the Second Bulgarian Kingdom. The chronology of these is as follows — I follow the scheme put forward by M. Bachmann, *Die Rede des Johannes Syropulos an den Kaiser Isaak II Angelos (1185-1195) nebst Beiträgen zur Geschichte des Kaisers aus zeitgenössischen rhetorischen Quellen*. Diss. Munich, 1935, and adopted by Ostrogorsky and others — :

1186 : Beginning of Bulgarian revolt.

1187 : Alexios Branas, in command against the Bulgarians, proclaims himself emperor and is defeated with the aid of Conrad of Montferrat.

Early summer : Isaac's first campaign ; after suffering a defeat in the Balkan range, Peter and Asen are forced to withdraw across the Danube.

Autumn : Isaac's second campaign ; indecisive Byzantine victory at Lardea in the Balkan chain on 8 October.

1188 : Isaac's third campaign ; siege of Lovech ; treaty with Asen giving de facto recognition to Bulgarian independence.

1190 : Isaac's fourth Bulgarian campaign ; crushing Byzantine defeat at Berrhoia (Stara Zagora) ; defensive operations near Philippopolis in November.

- 1191 : Continuing defensive operations near Philippopolis in spring.
 1191 : Stalemate or lull on Bulgarian front ; in autumn campaign against the Turks in Asia Minor.
 1194 : Byzantine defeat at Arkadiupolis (Lüle Burgaz).
 1195 : Isaac deposed by his brother Alexios while preparing a further campaign against Bulgaria.

There is nothing in this record which would enable even the most sanguine of panegyrists, speaking in January 1193, 1194 or 1195, to talk of a decisive victory over the Bulgarians. Georgios Tornikes, speaking on 4 January 1193, speaks of victory over Bulgaria in the future tense. Furthermore, the rhetors who discuss the Bulgarian campaigns of these years always emphasise that the Bulgarians are rebellious subjects of the emperor, a point not made at all in the present text.

III. The identification of the *δράκων πειρατής* (54) whose fleet kept Byzantine commerce off the seas until he was killed, is very difficult. The Sicilian Norman invasion took place both by land and by sea, and for a little more than two weeks the Norman fleet was actually in the sea of Marmara. But it was the army, not the fleet, which offered the greatest threat to the Byzantines, and it was the defeat of the Norman army at Dimitritza in Macedonia on 7 November 1185 which obliged them to withdraw on land and sea. Had anyone wished to develop the theme of parallel victories in this connection, the obvious complement to the defeat of the Norman fleet in the Sea of Marmara would be the defeat of their army at Dimitritza, followed by the recovery of Thessalonica, not a largely imaginary victory over the Bulgarians. And on this hypothesis who would the *δράκων πειρατής* be? Counts Roger or Baldwin, Tancred, or King William II himself? But none of these was killed.

The only other Byzantine naval operations of which we hear are those against fishing boats in the Bosphoros supporting Alexios Branas in 1187 (cf. Nicetas Choniates 491.1 - 496.8). And here again, Branas was defeated in a land engagement, not a naval battle.

IV. There is no record of disturbances in the Byzantine possessions in the Crimea, to which 128 could refer.

I have passed over the arguments *ex silentio*, of which several suggest themselves.

LA POLITIQUE AGRAIRE DES EMPEREURS DE NICÉE

Le morcellement de l'Empire byzantin au lendemain de la prise de Constantinople par les Latins, en 1204, fut la conséquence normale de l'abolition du pouvoir impérial, de la disparition de l'armée et du bouleversement de l'administration (1).

L'Empire de Nicée, né en ces heures troubles, devait d'abord assurer la sécurité de ses frontières, menacées par les Latins et les Turcs, puis organiser un État pourvu d'institutions qui permissent de répondre aux exigences de la situation. Théodore I Lascaris vainquit sans difficultés, ainsi que le rapporte Acropolite (2), Môrothéodôros et Sabbas qui, avant même la chute de Constantinople, avaient créé des pouvoirs indépendants, l'un à Philadelphie, l'autre à Sampson (en Asie Mineure occidentale) (3), dans les régions qui allaient former le centre du futur Empire. Il s'attacha ensuite à consolider les frontières de son État, tâche qui peut être considérée comme achevée à la fin de 1211 : à cette date, Théodore I a remporté une grande victoire sur les Turcs à Antioche du Méandre (1210). Quant aux Latins, après l'invasion d'Henri de Flandre en Asie Mineure (1211), un traité fut conclu, qui fixait les frontières entre l'Empire de Nicée et le territoire

(1) *Οἱ κρατοῦντες ταύτης (Constantinople) ἐξώσθησαν ἔξω πον.* nous rapporte un chroniqueur anonyme de l'époque, *καὶ ἀπορραγέντες καθ' ἑαυτοὺς ὥσπερ ἐγένοντο καὶ τόπων ἐκράτησαν, διὰ τὸ τῆς ἀρχῆς ὡς ἂν τις καλέσειεν σεσαλευμένον ἔτι καὶ ἀνυπόστατον. Ἐντεῦθεν ὑπὸ τούτους ἐργόνεισαν οὐκ ὀλίγοι τῶν ἐπὶ εὐγενείᾳ σεμννομένων καὶ τοῖς ἐκ γένους ἀξιώμασι* (M.M. IV p. 345).

(2). ACROPOLITE, éd. Heisenberg, p. 12.

(3). G. DE JERPHANION, *Σαμψών* et *Ἀμισός*, une ville à déplacer de neuf cents kilomètres, dans *Or. Chr. Per.*, I (1935), pp. 257-167 ; cf. P. ORGELS, *Sabas Asidénos, dynaste de Sampson*, dans *Byzantion*, X (1935), pp. 67-80.

occupé. Pendant les dix dernières années de son règne, Théodore I n'entreprit plus d'opérations militaires importantes. Il put se consacrer à l'organisation de l'État, c'est-à-dire à l'organisation d'une armée puissante et d'une administration solide.

Le fondateur de l'Empire de Nicée avait pu vaincre ses ennemis extérieurs en s'appuyant sur une petite armée où les éléments étrangers, surtout des Latins passés au service de l'empereur grec (1), jouaient un rôle prépondérant. Cette armée fut le noyau de celle qui allait réaliser la reconquête du territoire de la Thrace.

En revanche, le fonctionnement de l'administration ne pouvait être assuré que par des hommes compétents, familiarisés avec les affaires publiques. Or, un flot d'émigrés, dépouillés de leurs biens, arrivaient de Constantinople en Asie Mineure : pour la plupart membres des grandes familles qui avaient dominé la vie publique, ils s'offraient pour remplir cette tâche. Pour récompenser ces hommes, qui vont former les cadres de l'armée et de l'administration, l'État ne disposait que d'une ressource, la terre. Il ne serait pas exagéré de dire que tout l'appareil administratif du nouvel empire se fonde sur la politique agraire des Lascarides.

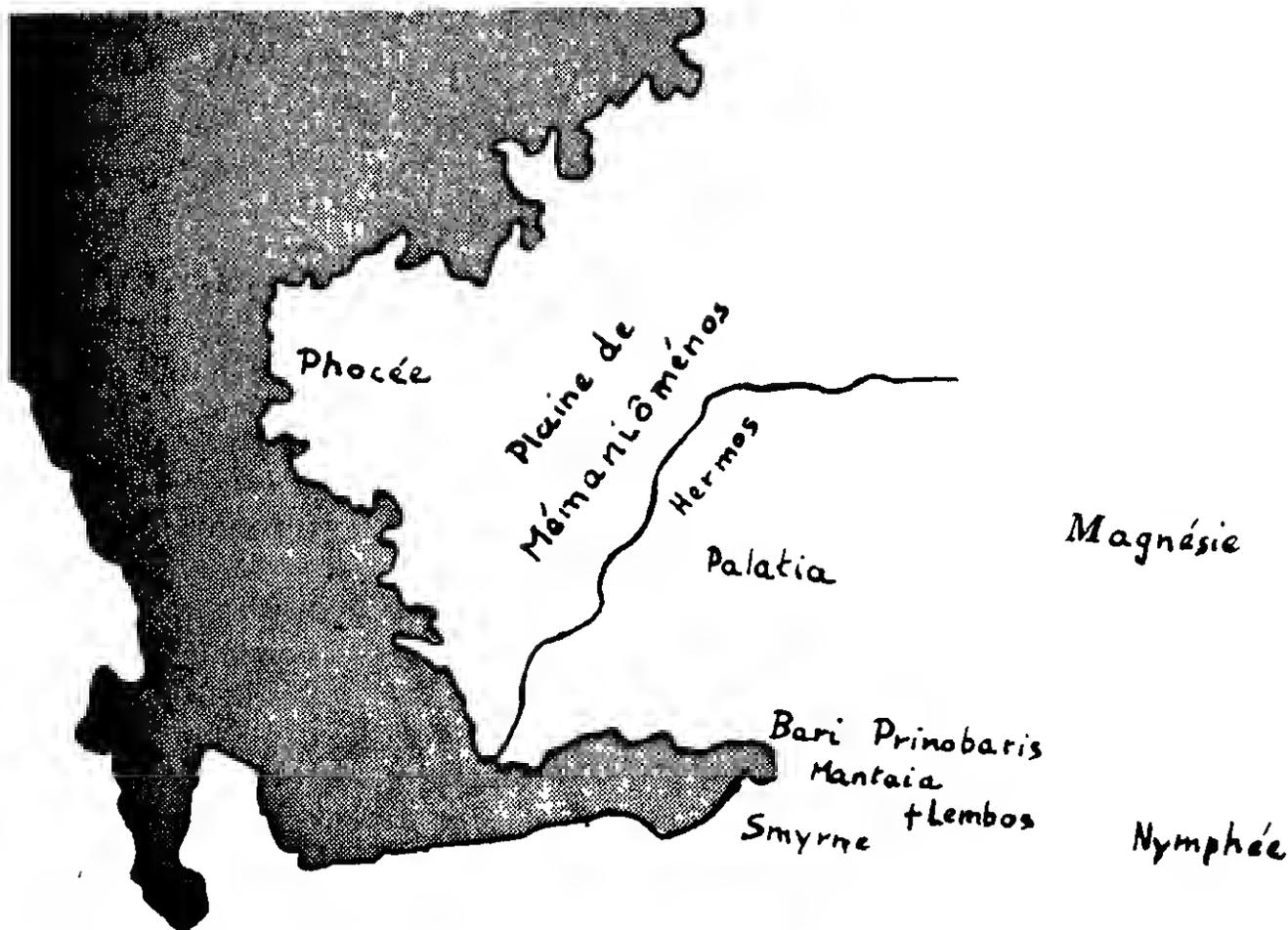
Malheureusement, le régime de la terre pendant l'empire de Nicée, et surtout pendant le règne de son fondateur, nous est mal connu ; les renseignements fournis par les sources narratives, rares en général, sont imprécis et difficiles à interpréter. Mais les documents diplomatiques, et particulièrement le cartulaire de Lembos, malgré leur caractère fragmentaire dû à la nature même de ces sources, reflètent, grâce à la précision de leur rédaction, une série de mesures concernant le régime de la terre (2). Leur étude doit permettre

(1) PACHYMÈRE, éd. Bonn I, p. 15.

(2) Le dossier de Latmos ne contient qu'un document de cette époque concernant le régime de la terre. Rares également sont les actes de Patmos, datés de cette époque et concernant ce sujet. Avec les actes du couvent de Xérochôraphiou et de Koteinë de Philadelphie, nous avons le groupe de documents diplomatiques concernant le régime de la terre sous les Lascarides en Asie Mineure. Ces documents ont le mérite de fournir des renseignements sur des régions de l'Asie Mineure autres que celle de Smyrne, laquelle est fort bien connue par

de dégager les lignes générales de la politique agraire suivie en Asie Mineure par les Lascarides, et notamment par Jean Vatatzis.

Le cartulaire du couvent de Lembos⁽¹⁾ contient plus de deux cents actes, dont la plupart sont des actes impériaux (chrysobulles et prostagmata) et des titres de propriété, datant du XIII^e siècle, et surtout nombreux à partir de 1224, date de la reconstruction du couvent par Jean Vatatzis. Ces documents concernent la région située dans la partie Nord du Thème des Thracésiens, entre Smyrne, Nymphée, Magnésie et Phocée. On y distingue deux zones de culture : la zone des vignes et des oliviers, entre Smyrne et Nymphée, exploitée par les habitants des villages du district (*évoqía*) de Mantaia ; la zone des céréales, la plaine de Mémaniômé-



es actes de Lembos. En outre ils donnent des renseignements sur le règne de Théodore I Lascaris, très peu représenté dans le cartulaire de Lembos.

(1) M.M. IV pp. I-289. Une nouvelle édition de ce cartulaire paraîtra prochainement par nos soins.

nos, entre Smyrne et Phocée, traversée à cette époque du N. au S. par le fleuve Hermos (1).

Bien que les actes du cartulaire de Lembos, exception faite d'un seul plus ancien, aient été rédigés dans le cours du XIII^e siècle, les renseignements qui y sont dispersés permettent de se former une opinion sur l'état de la propriété terrienne dans la région avant 1204. Ces renseignements, confrontés à leur tour avec les nombreuses données du cartulaire concernant la période de Nicée, aident à se faire une idée des mesures prises par les Lascarides, et de leurs conséquences pratiques.

On peut tracer ainsi le tableau de la propriété terrienne dans la région de Smyrne avant 1204. (2) Trois groupes de propriétaires se partagent l'exploitation du sol :

a) *La couronne*. Ses biens, d'étendue considérable, étaient situés dans la plaine de Mémaniôménos, dans la région de Palatia (3), dont le nom est lié à l'existence d'importantes constructions impériales.

b) *Le groupe local*, formé par : 1. La métropole de Smyrne, possédant des biens considérables au N. de Barè, dans la plaine de Mémaniôménos et dans la région de Mantaia (Kyparission). 2. Les couvents smyrniotes, p. ex. le couvent du Sauveur dit de Kaméleuka, dont les biens étaient situés dans la plaine de Mémaniôménos. 3. Les grands propriétaires laïques, appartenant à des familles smyrniotes, dont les biens étaient situés également dans la plaine de Mémaniôménos,

(1) L'Hermos traverse actuellement la plaine d'Est en Ouest.

(2) Les seuls grands propriétaires mentionnés dans la région de Smyrne avant 1204 par les documents de Lembos sont : le patriarcat, la métropole de Smyrne, et les couvents constantinopolitains du Pantokratôr et des Roufinianai. Mais du fait qu'on ne trouve mention ni des biens laïques ni des biens de la couronne, on ne doit pas conclure qu'ils n'existaient pas à cette époque. Au contraire, il est à observer qu'aucun des documents se rapportant à la période antérieure à 1204 ne fournit de renseignements sur les propriétés situées dans la plaine de Mémaniôménos, que nous voyons un peu plus tard partagée entre la couronne et les grandes propriétés smyrniotes. Or il est certain que cette situation existait à une date antérieure à celle des documents qui nous la font connaître.

(3) A ne pas confondre avec *Palatia*, l'ancienne Milet.

p. ex. Artabasdès, Pétritzinè, Léboundés et d'autres, que le périoros des biens du couvent de Lembos dressé par le strato-pédarque Phokas nous fait connaître. 4. Les paysans des divers villages de la région, p. ex. les habitants de Prinobarè, pour ne citer qu'eux, qui sûrement sont propriétaires des terres de leur village, au moins pendant le règne de Manuel Comnène.

c) *Le groupe constantinopolitain* : le patriarcat et les couvents du Pantokratôr et des Roufinianai (aucun bien de grande famille n'est en effet mentionné pour cette période). Le patriarcat ou l'église de Sainte-Sophie possédait, par donation de Basile I, un bien important dans la région de Mantaia (1); à l'époque des Comnènes, le patriarcat possédait également dans la circonscription de Smyrne des biens qu'un gérant avait été chargé d'administrer. Il est impossible d'en préciser l'importance : mais la dépendance économique du couvent de Lembos, avant sa reconstruction, et des paysans de la région de Mantaia à l'égard du patriarcat, la possession par celui-ci d'un proasteion au S.O. de Barè, les dénominations *ἁγιοσοφικὴ χώρα* et *πατριαρχικὴ ἐνορία* (2) pour la région entre Prinobarè et Barè, ne laissent pas de doutes sur l'étendue des domaines patriarcaux dans la région. Le couvent du Pantokratôr possédait, déjà sous Manuel Comnène, le village de Barè avec toutes ses dépendances : possession dont le Pantokratôr a vigoureusement défendu l'intégrité contre les revendications des paysans voisins de Prinobarè. Le couvent des Roufinianai possédait le proasteion de Sphournou dans le voisinage de Lembos, parmi d'autres biens situés dans la région de Mantaia.

On constate, pour la période antérieure à 1204, l'absence de toute mention de *pronoia* dans la région de Smyrne : cette institution apparaît pour la première fois sous Théodore I Lascaris. L'histoire des groupes de propriétés que nous venons de définir, telle que nous la font suivre les documents du cartulaire de Lembos, fera constater les changements apportés pendant la période de Nicée. Notons tout de suite

(1) *De Basilio Macedone*, éd. Bonn, p. 322, et CEDR., II, éd. Bonn, p. 238.

(2) M.M. IV, 125, 198, 228.

que le régime des terres appartenant au groupe local, sauf les terres paysannes, reste immuable pendant toute cette période. Une partie considérable des biens de la couronne (métairies impériales) devient *δημοσιακὴ γῆ* (1), le reste continuant à appartenir à l'impératrice, *δεσποινικὰ κτήματα*, qui garde l'exploitation de ces domaines, administrés par un gérant appelé *ἀντιδούξ τῶν δεσποινικῶν κτημάτων* (2) jusqu'à la fin de la présence byzantine dans la région. Un grand changement se marque surtout dans les propriétés du groupe constantinopolitain. Aucun des biens appartenant au patriarcat ou à l'église de Sainte-Sophie ne semble se trouver en leur possession après 1204 : Lembos, reconstruit par Vatatzis, devient *αὐτοδέσποτος* ; Mantaia devient bien fiscal ; Prino-barè appartient d'abord à Théodore Philès, ensuite à Nestongos ; la mention enfin du *προάστειον ὃν ποτε ὑπὸ τὴν Ἁγίαν Σοφίαν* (3) achève d'indiquer que Sainte-Sophie fut entièrement dépossédée de ses biens fonciers dans la région de Smyrne. Le couvent du Pantokratôr a conservé Barè au plus tard jusqu'en 1204 : une partie en avait été d'abord usurpée par les paysans de la métropole de Smyrne ; puis vers 1208, le village entier est octroyé en pronoia à Blatéros, ce qui montre que Barè est considérée comme bien appartenant à l'État ; en 1228, Jean Vatatzis retire le village de Barè à Blatéros et l'attribue à Lembos, qu'il vient de reconstruire. Semblable fut le sort du couvent des Roufinianai : Sphournou, en 1211, est occupé par les paysans des villages voisins, qui fuient l'invasion latine ; ensuite il se trouve entre les mains de Kaloeidas qui, l'ayant reçu en dot de sa femme Irène, petite fille de Kastamonitès, l'exploite libre de toute charge (4) ; en 1234, par donation de ce Kaloeidas, Sphournou passe entre les mains de Lembos.

(1) *Ibid.*, p. 146 : *δημοσιακῆς γῆς τῆς ποτὲ ὑποκειμένης τῷ ἐκεῖσε ὄντι ζευγηλατείῳ τῆς βασιλείας μου.*

(2) *M.M. IV.*, p. 278. Cf. aussi p. 175 : *τοῦ δουκεύοντος τὰ...δεσποτικὰ κτήματα.* Et p. 173 : *δούξ τῶν δεσποινικῶν κτημάτων.*

(3) *Ibid.*, p. 15.

(4) Nos documents ne permettent pas de préciser comment Sphournou passa entre les mains de Kastamonitès, famille installée dans la région de Smyrne avant 1204. Alexis Kastamonitès exerçait des charges fiscales : cf. *M.M. IV.*, p. 63.

Les biens du groupe constantinopolitain, échappant à leurs maîtres du fait de la situation créée par la prise de la capitale, furent donc considérés comme biens de l'État. La date à laquelle s'effectue ce changement montre que c'est Théodore I qui procéda à cette mesure, qui fut peut-être une confiscation. On ne saurait dire s'il faut attribuer aussi à cet empereur la transformation d'une partie des terres de la couronne en bien de l'État, réalisée avant 1234. En tout cas, dans la région de Barè-Mantaia, où étaient situés les biens ecclésiastiques constantinopolitains, Théodore I créa les premières pronoïai : la pronoïa de Blatéros, située dans le village de Barè, est attestée avant 1210 ; la pronoïa de Syrgaris, située dans la région de Mantaia (dans les villages Potamou, Auréliou et Panarétou), attestée déjà en 1228, remonte probablement au règne de Théodore I. Ces deux pronoïai se distinguent de celles de l'époque de Vatatzis, ou de Michel VIII, par leur étendue considérable. Leurs bénéficiaires ont occupé des fonctions publiques sous Théodore I Lascaris ; le vestiarite Blatéros a servi sous les ordres d'un Alexis Comnène, que Théodore nomme son *περιπόθητος ἀδελφός* (1), et le chevalier Syrgaris, d'origine latine, comme son nom l'indique, a sans doute servi le fondateur de l'empire dans ses luttes contre les ennemis extérieurs.

La confiscation des biens ecclésiastiques constantinopolitains et leur attribution en pronoïa est un témoignage éloquent de la politique suivie par Théodore I Lascaris qui, partant des ressources dont il disposait, essaya de créer et de consolider les cadres nécessaires à l'existence du jeune empire. Dans le même esprit également agit Vatatzis, généralement présenté comme le grand organisateur de l'empire de Nicée. Sa politique agraire, dont les résultats furent loués par tous les historiens de l'époque, nous est mieux connue, grâce surtout à l'abondante documentation du cartulaire de Lembos. On peut dire que Vatatzis a continué, pour l'essentiel, l'œuvre de son prédécesseur, en y apportant toutefois des modifications qui finirent par donner un caractère particulier à sa politique agraire.

(1) M.M. IV, p. 217.

Le tableau des exploitations rurales dans la région de Smyrne sous Vatatzis, peu différent de celui que nous constaterons sous Michel VIII, se présente ainsi :

A) *Pronoiai* :

1. Barè, la pronoia de Blatéros, retirée à son bénéficiaire, fut attribuée par Vatatzis au couvent de Lembos.

2. La pronoia de Syrgaris fut morcelée : une partie fut accordée à Syr Adām (Aurélios), on ne sait à quel titre, une autre à une femme, Komnènè Branaina (Panarétou), donc sûrement pas en pronoia. Potamou, beaucoup plus tard, est exploité par Doukas Aprènos.

3. La pronoia d'Alôpos, prokathéménos de Smyrne, située dans la région de Mantaia, est attestée pour la première fois en 1234. Son étendue ne peut être fixée avec certitude ; pourtant l'importance des biens de Lembos dans cette région, où existait encore alors la pronoia de Syrgaris, enfin la mention de δημοσιάρχοι πάροικοι (1) exploitant des biens fiscaux situés à Mantaia, montrent que la pronoia d'Alôpos était sans doute d'étendue modeste.

4. Apparition des pronoiai militaires, des stratiotes : p. ex. la pronoia de Michel Pétritzès, dans la région de Mantaia. Les stratiotes mentionnés dans le cartulaire de Lembos sont originaires de la région de Smyrne, d'origine sociale modeste, et disposent en général de moyens économiques restreints (un d'entre eux, Georges Pétritzès, est débiteur du couvent de Lembos). Le nombre de stratiotes établis dans une même région (p. ex. à Mantaia), d'une part, et leur condition sociale, de l'autre, montrent — et les documents le confirment — que ces stratiotes sont bénéficiaires de petits domaines, leur statut pouvant être défini comme celui du pronoiaire de la plus basse condition. Le morcellement de la pronoia de Syrgaris, l'apparition des pronoiaires stratiotes font constater que Vatatzis apporta une modification essentielle à la pronoia, en en restreignant considérablement l'étendue. Le terme *pronoia*, dans le cartulaire de Lembos, est employé sous Vatatzis pour désigner des concessions d'éten-

(1) M.M. IV, p. 38.

due modeste, détenues par des personnes caractérisées comme *stratiotes*. Le caractère uniquement militaire de ces attributions sous Vatatzis peut difficilement être nié (1).

B) *Grands Domaines* (« *Apanages* »). A côté des *stratitikai pronoiai*, le cartulaire de Lembos nous révèle l'existence, dans la région de Smyrne, de grands domaines détenus par des membres de l'aristocratie constantinopolitaine, exerçant de hautes fonctions publiques : Gabalas, grand drongaire de la Flotte, possède la région de Mourmounta, et donne ce bien en dot à sa fille, mariée à Michel Komnénos Branas ; Théodore Philès possède, avec sa belle-mère, le village de Prinobarè, que nous voyons ensuite possédé par Nestongos, παρακοιμώμενος τῆς μεγάλης σφενδόνης sous Andronic II ; un Tarchaneiotès possède des biens dans le voisinage de Barè ; Zagarommatès, prôtovestiarite, possède dans la plaine de Mémaniôménos des biens que Vatatzis lui a donnés et qui sont après sa mort exploités par sa femme Irène ; Komnènè Branaina possède une partie de l'ex-pronoia de Syrgaris.

L'origine sociale de ces personnes, le rôle que leurs familles ont joué dans l'histoire de l'empire, l'absence de toute mention de ces propriétés avant le règne de Vatatzis et avant 1204 montrent — et cela est confirmé au moins dans le cas du prôtovestiarite Zagarommatès — qu'elles tenaient ces biens de donations impériales, et au moins pour les cas cités (les exemples pourraient être multipliés pour les premiers Paléologues) ces donations doivent être attribuées à Jean Vatatzis. Par ailleurs, les exemples de Gabalas, de Théodore Philès, de Zagarommatès et de Branaina montrent qu'elles furent faites à titre héréditaire : cette circonstance, ainsi que leur grande étendue, les distingue nettement des *stratitikai pronoiai* de la même époque, et d'ailleurs nulle part dans le cartulaire de

(1) Le type de l'acte d'attribution de parèques à un *stratiote* (?), donc le type de l'octroi d'une *pronoia stratiôtikè* (cf. Th. USPENSKIJ : *Viz. Zemlemery*, dans les « Travaux (*Trudy*) du VI^e Congrès archéologique (1884) », II, Odessa, 1888, p. 334) doit sans doute être daté de cette époque. La mention de *μεγαλοδοξότατος*, titre très fréquent à partir du XII^e-XIII^e siècle (cf. p. ex. *Ἀνάλεκτα Ἱεροσ.* IV. p. 243, *Typica* I p. 709, MM. VI pp. 130, 152, MM. IV pp. 128, 160, 186, 231 et *N. E.* t. XIII (1916) p. 12), et le contenu de ce document, qui demande un commentaire, amènent à cette hypothèse.

Lembos ces domaines ne sont appelés pronoi*ai*. L'expression ἀρχοντικά κτήματα employée une fois par l'empereur (1) peut être considérée comme le terme propre pour désigner ces possessions. En revanche, il faut sans hésitation voir des concessions de cette sorte dans la plupart des cas où les sources narratives de l'époque, et particulièrement Pachymèr*ε*, parlent de pronoi*ai*. Les « pronoi*ai* » du Sénat (γερουσία) (2) et du σύστημα μεγιστάνων (3), ainsi que les « pronoi*ai* » détenues par les membres de la famille impériale, dont l'abondance, surtout sous les premiers Paléologues, est soulignée par Pachymère (4), sont des attributions de véritables « apanages » faites par l'empereur en faveur de la grande aristocratie byzantine (5).

Essayons de préciser le statut des domaines « apanages » ainsi concédés. Il se laisse mieux comparer au statut des donations impériales en faveur des fondations pieuses, qu'à celui des *stratiotikai pronoi*ai**. L'empereur accorde, à des personnes privées, des domaines habités et exploités par des paysans, propriétaires en général de la terre qu'ils cultivent (ces paysans restent libres d'aliéner leur bien). Donc la personne qui reçoit le privilège ne devient pas propriétaire de la terre de son domaine, mais bénéficiaire des charges qui grevaient cette terre (*épitéléia*), charges dont était bénéficiaire auparavant le fisc (*δημόσιος κανών* ou *δημόσιον τέλος*).

Les paysans qui possèdent et cultivent la terre deviennent en général les parèques du bénéficiaire, c'est-à-dire qu'outre les charges grevant leur bien, ils sont obligés de fournir des corvées, ἀγγαρεία, δουλεία (6). Jusqu'ici, le statut des « apanages »

(1) M.M. IV., p. 256. A noter également la mention des ἀρχοντικά πρόσωπα, p. 213.

(2) PACHYMÈRE, Bonn I, p. 97.

(3) SKOUTARIOUES éd. Heisenberg, pp. 286-288.

(4) PACHYMÈRE, Bonn I, p. 92, 97, et surtout p. 130, 321 et t. II p. 407.

(5) Sur ce point, cf. G. OSTROGORSKIJ, *La féodalité byzantine*, Bruxelles 1954, p. 100 sqq.

(6) Cependant il faut noter qu'un paysan possédant des terres dans un domaine morcelé entre plusieurs bénéficiaires n'est pas obligé de fournir à tous des corvées ; donc il n'est pas parèque de tous à la fois, mais d'un seul d'entre eux, dans le praktikon duquel il figure nomi-

nages » attribués à un bénéficiaire laïque ou ecclésiastique est le même que celui des *stratotikai pronoiai*. Le fait pourtant qu'une pronoia est un bien temporaire, tandis que les attributions des grands domaines sont faites à titre héréditaire, constitue la différence essentielle entre ces deux sortes de privilèges. Un pronoiaire ne peut pas acheter à ses paysans des biens faisant partie du domaine qui lui a été octroyé ; du même coup, il ne peut ni vendre, ni léguer, ni donner des parcelles faisant partie de son domaine, même si elles ne constituent pas la propriété de ses paysans, car maître de cette terre reste toujours l'État (1). Par contre, le bénéficiaire laïque (2) des attributions « apanages » n'est pas soumis à ces restrictions. Il peut léguer les droits qu'il possède sur son domaine (privilège héréditaire et transmissible) et il peut même, comme nous le montre la donation d'Irène la prôtovestiari-tissa, attribuer à un autre ses parèques (3). Autrement dit, le bénéficiaire d'une concession d'« apanage » se comporte dans son domaine comme s'il était l'État lui-même (l'empereur), tandis que le pronoiaire se comporte comme s'il était un agent

nalement en tant que son parèque ; aux autres il paie les redevances grevant son bien situé dans le domaine de chacun : tel est p. ex. le cas de Xénos Légas dans le dossier de Lembos (parèque du couvent et redevable à Syrgaris). La possibilité de dissocier la corvée des obligations (redevances, épitéleia) des parèques est attestée dans un texte très important de Nicéphore Blemmydès, qui n'a pas encore reçu l'attention qu'il mérite. Blemmydès dans une lettre envoyée à Théodore I Lascaris note : *Τὸ σὸν κράτος ἐασάτω τοὺς κατὰ τὴν Ἔφεσον Σαμίους καὶ τὴν ταύτης περίχωρον ἀνακεῖσθαι ἡμῖν καθὼς προεθέσπισε. Καὶ ἔστωσαν καὶ πάλιν οὗτοι πάντες μικρὸν ἐξυπηρετοῦντες ἡμῖν, οὐ μικρὸν δὲ παρ' ἡμῶν βοηθούμενοι... ..τὰ τέλη δὲ αὐτῶν καὶ ζητήματα, εἴπερ εὐδοκεῖ ἡ βασιλεία σου, ἀποχαρισάσθω τῷ ἀκράτῳ καὶ δριμεῖ στρατιώτῃ τῷ Σκορδυλλίῳ πλὴν τῆς τῶν Σαμίων δουλείας. Ἐπεὶ τυρρανικὸς ὁ ἀνὴρ ἄμα δὲ καὶ σαθρὸς εἰς ἀντίληψιν. Διὰ ταῦτα γὰρ οἱ ἄνθρωποι δυσχεραίνουσι καὶ παραιτοῦνται τοῦτον καὶ φεύγουσι : N. FESTA, *Theodori Ducae Lascaris Epistulae*, Florence 1898, lettre n° VIII, p. 299.*

(1) M.M. IV, p. 199 : *καὶ μὴ ὀφείλειν τοὺς ὑποτελεῖς πιπράσκειν τὰ παρ' αὐτῶν κατεχόμενα πρὸς τοὺς κατὰ λόγον προνοίας ἔχοντας αὐτά, ὡς ὑπὸ τὴν τοῦ δημοσίου χεῖρα ἀείποτε τελοῦντα.*

(2) Les bénéficiaires ecclésiastiques d'un bien ne peuvent l'aliéner, mais pour des raisons qui relèvent du droit canon et sont entièrement indépendantes du statut de la concession.

(3) M.M. IV, p. 236. A comparer avec l'acte n° 83 de Patmos.

du fisc agissant à son profit personnel. Cependant, il faut noter que les attributions de grands domaines (« apanages »), bien qu'elles soient en principe héréditaires, devaient être confirmées par chaque nouvel empereur, au gré duquel était soumis le renouvellement ou l'abolition de l'attribution. L'histoire des familles aristocratiques de Byzance, liées à telle dynastie ou à tel empereur, présente des vicissitudes, qui se retrouvent dans l'histoire de leurs possessions. Ainsi l'attribution d'un domaine à titre héréditaire présentait quelquefois, dans le fait, moins de garanties, quant à la durée du privilège, qu'une simple *pronoia stratiotikè*.

L'attribution de grands domaines à titre héréditaire aux membres de l'aristocratie constantinopolitaine ou aux couvents par Vatatzis, ainsi que la forme que cet empereur à donnée à la *pronoia* (d'étendue modeste, *stratiotikè*), représentent deux aspects essentiels, que les documents de Lembos nous font connaître, de sa politique. Il est facile d'imaginer le changement apporté par là dans le régime de la terre. On ne peut plus recourir, pour définir la politique agraire de Vatatzis, aux vieilles notions : pour ou contre la petite ou la grande propriété. Ce n'est pas le régime de la propriété qui a changé, ce sont les rapports entre les personnes qui sont profondément modifiés : rapports des bénéficiaires (aristocratie-couvents-stratiotes) avec l'État (fisc), conditionnés par la nature de l'attribution et du privilège ; rapports des paysans qui cultivent et détiennent la terre du domaine, objet d'une attribution impériale, avec le bénéficiaire de cette attribution. Autrement dit, le problème de la paréquie et de la commune paysanne.

Communes paysannes. Avec le système des attributions impériales (*pronoiai* ou « apanages ») des villages entiers se trouvaient du jour au lendemain soumis à un particulier. Les paysans qui les habitaient et exploitaient leur terre, propriétaires de leur bien personnel, devenaient des parèques de telle ou telle personne. L'existence par ailleurs des *δημοσιάρχοι παρόικοι*, dont la mention devient de plus en plus fréquente dans les documents, montre sans doute que l'État avait, avec les paysans des territoires non attribués à une personne, les mêmes rapports que le bénéficiaire d'une attribution avec les paysans de son domaine. La paréquie devient, comme

Ostrogorskij l'a remarqué ⁽¹⁾, la désignation normale des paysans exploitant leur bien. La commune paysanne tombe peu à peu en décadence. Chaque paysan a des rapports directs avec le bénéficiaire ou le fisc, dans le praktikon duquel il figure nominalement ⁽²⁾ ; il lui paie la redevance pour ses biens (épitéléia) et lui fournit la corvée (ἀγγαρεία, δουλεία). La commune paysanne constitue encore, dans le dossier de Lembos, une personne juridique, ce qui n'exclut pas que les paysans qui la forment soient dépendants (parèques) de telle ou telle personne. Ainsi les Prinobaritai sont parèques de Philès, les Potamènoi des Syrgaris, les habitants de Génikou probablement de l'État (ils cèdent le couvent d'Amanariôtissa à Lembos, conformément à un prostagma qui leur est adressé), tout en ayant le droit de se présenter en tant que personnes morales devant la justice pour défendre leurs intérêts. On ne peut pas préciser de quelle personne dépendent les Néochôritai qui, comme les autres paysans cités, se présentent devant la justice en tant que personne morale. Il est peu probable que des communes libres subsistent ; les données du cartulaire de Lembos ne laissent pas de place à cette hypothèse qui, de toute façon, ne peut pas être appuyée par le seul fait que les communes paysannes constituent des personnes morales.

Propriétés libres smyrniotes (patrimoines). Pour compléter le tableau des exploitations rurales dans la région de Smyrne sous Vatatzis, il faut noter que de grandes propriétés laïques libres, constituant le patrimoine de familles smyrniotes (leur origine n'est pas due à une faveur impériale), continuent à exister, surtout dans la plaine de Mémaniôménos, région qui dans sa plus grande partie est restée en dehors des concessions impériales. Ce sont de grandes propriétés personnelles, προσωπικὰ κτήματα ⁽³⁾ (exploitées probablement par des ouvriers agricoles), fortune de l'artisocratie locale, dont nous

(1) G. OSTROGORSKIJ, *Quelques problèmes d'histoire de la paysannerie byzantine*, Bruxelles 1956, p. 41 et sqq.

(2) A noter la mention des Δημοσιακὰ πρακτικά : M.M. IV, p. 70 ; aussi p. 318 pour une époque antérieure, à côté des στρατιωτικὰ πρακτικά.

(3) M.M. IV, p. 256.

constatons l'existence avant 1204. Les propriétaires de ces domaines ne semblent ni touchés ni favorisés par les mesures de Vatatzis. Soumis cependant à des obligations fiscales, ne possédant pas de main-d'œuvre gratuite (largement procurée par les corvées des parèques), ils ont commencé à connaître le déclin. Les achats que le couvent de Lembos fait à ces propriétaires illustrent bien la décadence de cette sorte de propriété, dont l'existence ne peut cependant pas être niée pendant l'époque de Nicée.

Après cet examen général du régime de la terre dans la région de Smyrne sous Vatatzis, la question se pose de savoir quel intérêt, quels résultats eut la politique agraire de cet empereur. On peut les résumer ainsi : 1. L'attribution de pronoiâ militaires d'étendue médiocre permit d'octroyer des domaines à de nombreux bénéficiaires, ce qui était nécessaire pour la formation et l'entretien d'une armée puissante. 2. Par les attributions héréditaires, Vatatzis s'est assuré l'appui de la grande aristocratie constantinopolitaine, nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil administratif. 3. Par les attributions en général, l'État a diminué ses revenus, mais du même coup il a diminué les dépenses nécessaires pour l'entretien de l'armée et le fonctionnement de l'administration. 4. Par ce système, l'appareil fiscal de l'État fut extrêmement allégé, les bénéficiaires étant alors obligés de se créer un petit service personnel pour assurer l'administration et le contrôle de leur domaine ; d'où l'existence du *praktôr* ou de l'*énergôn* de telle ou telle personne (p. ex. de Zagarommatès) (1).

L'exploitation du sol est devenue ainsi facile à contrôler. Ces mesures, complétées par la politique d'autarcie poursuivie par Vatatzis (2), expliquent l'enrichissement du pays, favorisé par la famine qui a régné entre-temps dans le territoire seldjocide (3), famine qui a permis une vente avantageuse des produits du sol. La prospérité, au moins pour la première période pendant laquelle cette politique fut pratiquée, était assurée.

(1) M.M. IV, p. 159 (*Πράκτωρ*), p. 280 (*Διενεργών*).

(2) GRÉGORAS, Bonn I pp. 41-44 ; SKOUTARIOTES, éd. Heisenberg, pp. 284-288, et PACHYMÈRE, Bonn I, p. 68, 70, 71.

(3) GRÉGORAS, Bonn I pp. 42-43.

La politique agraire de Vatatzis, pratiquée avec souplesse à un moment où l'existence de l'empire dépendait de l'armée et du bon fonctionnement de l'administration, s'est révélée efficace. L'aristocratie, satisfaite de ses privilèges, servit l'État et resta soumise et docile au pouvoir impérial, ses privilèges héréditaires n'étant menacés par personne. Le court règne de Théodore II, favorable à l'armée, mais ouvertement hostile à la grande aristocratie (1), a suffi pour créer un sentiment de profonde insécurité parmi les membres de celle-ci, qui du jour au lendemain se trouvaient dépouillés de leurs biens et de leurs privilèges. C'est dans la politique de Théodore II Lascaris, qui, en ce qui concerne les privilèges de l'aristocratie, va à l'encontre de la politique de son père, qu'il faut chercher les causes de la plus curieuse révolution de l'histoire byzantine, celle de 1258. L'embarras dans lequel s'est trouvée l'aristocratie byzantine, juste après le massacre des Mouzalôn, pour désigner celui qui assumerait la gestion de l'État, et les scrupules affectés de Michel Paléologue, éclairent la nature de cette révolution et permettent de déchiffrer la politique de Théodore II Lascaris.

Tous les historiens de l'époque rapportent que Théodore II s'est comporté inhumainement à l'égard des hauts personnages de l'empire, distingués sous le règne de son père. Accusés de lèse-majesté, plusieurs membres de familles illustres (Stratégopoulos, Philès, Tornikès, etc.) furent incarcérés ou aveuglés, et leurs biens sans doute confisqués. La possession d'attributions impériales s'est alors révélée extrêmement fragile.

La fin du règne de Théodore II ne signifiait point la fin de la politique antiaristocratique, puisque le pouvoir, conformément au testament de cet empereur, passait aux Mouzalôn, dont l'amitié avec Théodore II, et surtout l'origine modeste, devaient faire les continuateurs de la politique inaugurée par Théodore II Lascaris. L'aristocratie, appuyée sur l'élément latin de l'armée, agit avec une rapidité qui lui assura une victoire éclatante. Avec le massacre des Mouzalôn, disparaissait toute possibilité de politique antiaristocratique. L'héritier

(1) N. FESTA, *Theodori Ducae Lascaris Epistulae*, Florence 1898, lettres n° XLIV p. 58 et CCIV p. 252-254 ; et surtout PACHYMÈRE, Bonn I, p. 37, 40.

du trône, un enfant de huit ans, soustrait à l'influence de Théodore Mouzalôn (désigné par Théodore II comme tuteur du jeune Jean IV) pouvait même, arrivé à la majorité, hériter du pouvoir de ses ancêtres. Ce n'est que l'ambition de Michel Paléologue, née de l'exercice du pouvoir suprême, qui l'a amené à commettre un crime à l'égard de l'héritier légitime, crime inutile au surplus pour les intérêts de la grande aristocratie qui amenait les Paléologues au pouvoir.

L'avènement et le règne de Michel VIII marquent la victoire définitive de la grande aristocratie, et signifient la reprise et l'amplification de la politique de Jean Vatatzis. Dans le récit du règne de Michel Paléologue par Pachymère, fourmillent les mentions d'attributions de domaines importants faites par l'empereur en faveur de membres de la dynastie et de personnes liées au trône. L'œuvre commencée par Vatatzis, interrompue sans doute par son fils, fut continuée par ceux qui sont considérés comme les pires ennemis de sa dynastie, les premiers Paléologues.

Vatatzis fut incontestablement un grand empereur : à elle seule l'extension du territoire de l'empire sous son règne explique la place que les historiens de son époque lui réservent. Il fut canonisé par l'Église : ce qu'expliquent les larges donations que l'empereur fit aux fondations pieuses, qui jouirent du même statut privilégié que la grande aristocratie. Son souvenir fut longtemps populaire, ce qui est justifié par la prospérité que les provinces byzantines ont connue pendant son règne. Cependant, la politique agraire de cet empereur, provoquée par les besoins de l'État au moment où il l'a appliquée, ne pouvait que créer ensuite des conditions qui iraient à l'encontre de la sécurité et de la prospérité du pays. Cette même politique, pratiquée par les Paléologues à un moment où la situation extérieure exigeait une grande souplesse à l'égard de la population de l'Asie Mineure, a considérablement affaibli les liens de ces provinces avec la capitale, revenue entre-temps à Constantinople, et a diminué la résistance de la population micrasiatique devant la poussée turque.

ΠΑΡΑΤΗΡΗΣΕΙΣ
ΣΤΟ ΚΕΙΜΕΝΟ ΤΩΝ ΠΟΙΗΜΑΤΩΝ
ΤΟΥ ΙΑΚΩΒΟΥ ΤΡΙΒΩΛΗ

Τοῦ Κερκυραίου ποιητῆ Ἰακώβου Τριβώλη (16^{ου} αἰ.) μᾶς σώζονται, ὅπως εἶναι γνωστό, δύο ποιήματα · τὸ ἓνα πραγματεύεται σὲ τριακόσιους δώδεκα τροχαϊκοὺς ὀχτασύλλαβους στίχους τὰ κατορθώματα τοῦ Βενετοῦ Ταγιαπιέρα («Ἱστορία τοῦ Ταγιαπιέρα») καί τὸ δεύτερο σὲ τριακόσιους ἑβδομήντα ἕξι δεκαπεντασύλλαβους μᾶς διηγεῖται τὴν ἱστορία ἐνὸς βασιλόπουλου τῆς Σκωτίας πού ἀγάπησε καί παντρεύτηκε τὴ βασίλισσα τῆς Ἀγγλίας («Ἱστορία τοῦ ρέ τῆς Σκότσιας μέ τὴν ρήγισσα τῆς Ἑγγλιτέρας»).

Ἡ «Ἱστορία τοῦ Ταγιαπιέρα» ἔχει εἰδικότερα θέμα τὴ νίκη πού νίκησε ὁ ναύαρχος Ἰωάννης Ταγιαπιέρας (25-26 Ἰανουαρίου 1520) κοντὰ στό Δυρράχιο ἐναντίον τῶν πειρατῶν πού λυμαίνονταν τὴν περιοχή. Καθὼς φαίνεται, τὸ ποίημα δημοσιεύτηκε γιὰ πρώτη φορά στὴ Βενετία τὸ 1528, ἀκολούθησαν καί ἄλλες βενετικές ἐκδόσεις του ἀργότερα · στὰ πρόσφατα χρόνια γνώρισε τρεῖς κατὰ συνέχεια δημοσιεύσεις ἀπὸ τὸν Émile Legrand (1869, 1872 καί 1875) καί τελευταῖα (1956) δημοσιεύτηκε σὲ σχολιασμένη καί μέ γερμανικὴ μετάφραση ἐφοδιασμένη ἔκδοση ἀπὸ τὸ Γερμανό μεσαιωνολόγο Johannes Irmscher⁽¹⁾. Τὸ ποίημα δὲν ἔχει λογοτεχνικὴ ἀξία, παρουσιάζει ὁμως, ἐκτός ἀπὸ τὸ ἱστορικό, καί γλωσσικὸ ἐνδιαφέρον, ἀφοῦ εἶναι γραμμένο σὲ λαϊκὴ γλώσσα.

Ἡ «Ἱστορία τοῦ ρέ τῆς Σκότσιας μέ τὴν ρήγισσα τῆς Ἑγγλιτέρας» ἀποτελεῖ ἐρωτικὸ διήγημα πού πηγὴ του ἀπὸ παλιότερα

(1) Johannes IRMSCHER, Ἰάκωβος Τριβώλης, herausgegeben, übersetzt und erklärt. Berlin, Akademie-Verlag, 1956 [Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Institut für Griechisch-Römische Altertumskunde, Berliner Byz. Arbeiten, Band 1].

θεωρήθηκε τό ἔβδομο διήγημα τῆς ἑβδόμης ἡμέρας τοῦ « Δεκαήμερου » τοῦ Βοκκαίου (1). Τυπώθηκε καί τό δεύτερο τοῦτο ἔργο τοῦ Ἰακώβου Τριβώλη πολλές φορές στή Βενετία, συχνότερα μάλιστα ἀπό ὅ,τι τό προηγούμενο ἔργο του. Τό πρῶτο του τύπωμα πρέπει, καθώς φαίνεται, νά τοποθετηθῆ στά 1540. Ἀκολούθησαν καί ἄλλες ἀνατυπώσεις, ὅλες στή Βενετία. Στά πρόσφατα πάλι χρόνια δημοσίευσε τό ποίημα ὁ Émile Legrand (1871) καί ἐντελῶς τελευταῖα ὁ Johannes Irmischer σέ σχολιασμένη καί μέ γερμανική μετάφραση ἐφοδιασμένη ἔκδοση (1956) στόν ἴδιο τόμο πού δημοσιεύτηκε καί τό προηγούμενο ἔργο τοῦ Τριβώλη.

Χειρόγραφα τῶν δύο αὐτῶν ἔργων τοῦ Κερκυραίου ποιητῆ δέ μᾶς διασώθηκαν.

Τό κείμενό τους τό διατήρησαν ὡς ἐμᾶς μόνο οἱ βενετικές τους ἐκδόσεις. Σ' αὐτές λοιπόν βασίστηκε καί ὁ τελευταῖος ἐκδότης τῶν ἔργων ἐπιδιώκοντας τήν καλύτερή τους ἀποκατάσταση. Ἔτσι γιά τήν Ἱστορία τοῦ Ταγιαπιέρα » στηρίχτηκε, ἐκτός ἀπό τίς τρεῖς ἀνατυπώσεις τοῦ Legrand, καί στίς ἐκδόσεις τῶν ἐτῶν 1626, 1643 καί 1782, γιατί ἀντίτυπα τῶν προηγούμενων ἐκδόσεων τῶν ἐτῶν 1528 καί 1544 δέ μᾶς διασώθηκαν · ἀπό τό ἄλλο μέρος γιά τήν « Ἱστορία τοῦ ρέ τῆς Σκότσιας » ὁ Irmischer εἶχε στή διάθεσή του, ἐκτός ἀπό τήν ἔκδοση τοῦ Legrand, καί τίς βενετικές ἐκδόσεις τῶν ἐτῶν 1577, 1624, 1643, 1683, 1774, 1795 καί 1806.

Οἱ ἀρχές πού ἀκολούθησε ὁ Irmischer καί πού διατυπώνονται στήν Εἰσαγωγή τῆς ἔκδοσής του (σελ. 26-32) μᾶς βρῖσκουν γενικά σύμφωνους. Μελέτησε πράγματι ἐκεῖ ὁ ἐκδότης τά ζητήματα πού σχετίζονται μέ τό βίο τοῦ Ἰακώβου Τριβώλη, τά ἔργα του, τήν ἀξιολόγησή τους, καθώς καί ὅσα σχετίζονται μέ τήν ἐκδοτική τεχνική προκειμένου γιά κείμενα δημώδη μεσαιωνικά πού μᾶς σώθηκαν μόνο σέ λαϊκές βενετικές ἐκδόσεις.

Ἐπίσης μᾶς ἔδωσε ἐντελῶς ἐξακριβωμένες πληροφορίες γιά τίς παλιότερες βενετικές ἐκδόσεις τῶν ποιημάτων καί συνάμα ἐφρόντισε νά σχολιάσῃ κατά τόν καλύτερο καί τόν πληρέστερο τρόπο τά ποιήματα τοῦ Τριβώλη, ἰδίως μάλιστα ἐκεῖνο πού εἶχε μεγαλύτερη ἀνάγκη ἀπό ἱστορικά ἰδίως σχόλια, ἐννοῶ τήν « Ἱστορία τοῦ Ταγιαπιέρα ». Οὔτε παρέλειψε ὁ νέος ἐκδότης νά μᾶς

(1) Τό ζήτημα τῶν πηγῶν τοῦ ἐρωτικοῦ διηγήματος τοῦ Τριβώλη τό ἐξετάζω σέ ἄλλη μελέτη μου.

δώση καί χρήσιμο γλωσσάριο, μολονότι ἐδῶ κάποια ἀβλεπτήματα μποροῦν εὐκόλα νά διαπιστωθοῦν.

Παράλληλα ὁμως πρέπει νά ὁμολογηθῆ ὅτι τό κείμενο τῶν δύο ποιημάτων τοῦ Τριβώλη ἐπιδέχεται αἰσθητές βελτιώσεις σέ ἀρκετά χωρία του. Τό πράγμα δέν πρέπει νά θεωρηθῆ περίεργο, ἀφοῦ τήν ἔκδοση τήν ἐπιχείρησε ἀξιόλογος βέβαια μελετητής τῆς μεσαιωνικῆς ἑλληνικῆς γραμματείας, ἀλλά πού, ξένος καθῶς εἶναι, δέν μποροῦσε νά εἶναι ἀπόλυτα ἐξοικειωμένος μέ ὅλα τὰ μυστικά τῆς νέας ἑλληνικῆς, πράγμα μολαταῦτα ἀπαραίτητο γιά μιά ὅσο τό δυνατό πιό ἐπιτυχημένη ἀποκατάσταση κειμένων τῆς μεσαιωνικῆς γραμματείας μας.

Στό προκείμενο δημοσίευμα θά ἐπιδιώξω νά ἀποκαταστήσω ἐπιτυχέστερα, ἐλπίζω, ὀρισμένα χωρία τῶν ποιημάτων τοῦ Τριβώλη μέ στήριγμα πάντα τίς βενετικές ἐκδόσεις πού παραπάνω μνημόνευσα καί πού τίς γραφές τους πιστότατα μᾶς τίς παρέχει ὁ Irmscher στό κριτικό ὑπόμνημα τῆς ἔκδοσής του.

Α. — Παρατηρήσεις στό κείμενο τῆς « Ἱστορίας τοῦ Ταγιαπιέρα ».

Ὁ ἐκδότης δικαιολογημένα παίρνει πάντα ὡς βάση γιά τή συγκρότηση τῶν κειμένων πού ἐκδίδει τήν παλιότερη προσιτή σ' ἐμᾶς ἔκδοση χωρίς νά ὑποτιμᾷ τή βοήθεια πού μπορεῖ νά προκύψῃ καί ἀπό γραφές μεταγενέστερων ἐκδόσεων, πού συχνά ἐπανορθώνουν τυπογραφικά σφάλματα πού ἔμειναν στό πρῶτο τύπωμα τῶν κειμένων ἢ καί ἐπανορθώνουν ἄλλες ἀβλεψίες πού δέν πρέπει νά προέρχονται ἀπό τό χέρι τοῦ Κερκυραίου στιχουργοῦ. Γιά τόν ἐκδότη οἱ λαϊκές αὐτές ἐκδόσεις τῶν νεοελληνικῶν κειμένων παρουσιάζουν ἀνωμαλίες ἀνάλογες μέ ἐκεῖνες πού προβάλλουν σέ χειρόγραφα κειμένων τῆς μεσαιωνικῆς ἑλληνικῆς γραμματείας· ἐπομένως οἱ ἐκδόσεις αὐτές παίρνουν (γιά τό νεώτερο ἐκδότη) τή θέση καί τή σημασία πού θά εἶχαν (ἂν ὑπῆρχαν) χειρόγραφα τῶν ἔργων, καί οἱ ἀνωμαλίες τους δικαίως θεωροῦνται ὡς ἀνωμαλίες χειρογράφων.

Δικαιολογημένα ἐπίσης ἀποκαθιστᾷ ὁ ἐκδότης ὀρθογραφικά τό κείμενο ἀκολουθώντας τήν ὀρθογραφία πού εἶναι σήμερα σέ χρήση στό γράψιμο τῆς νέας ἑλληνικῆς. Γιατί βέβαια ἡ γνώμη πού εἶχαν διατυπώσει παλιότερα καί ἄλλοι καί ὁ Ψυχάρης (1),

(1) *Essais de Grammaire historique néo-grecque* 1 (1886), 52.

ὅτι ὄχι μόνο οἱ ὁποιοιδήποτε γλωσσικοί τύποι, ἀλλ' ἀκόμη καί τὰ πιό ἰδιότροπα ὀρθογραφικά σφάλματα παρουσιάζουν ἐνδιαφέρον καί πρέπει νά σημειώνονται στήν ἐκδοση, δέ γίνεται σήμερα πιά ἀπό κανένα δεχτή. Τήν εἶχαν ἀπό παλιότερα δικαιολογημένα ἀποκρούσει καί ἄλλοι καί ὁ Γεώργιος Ν. Χατζιδάκις ⁽¹⁾, ὅταν ἔγραφε ὅτι « τά διαφόρως ἐκφωνούμενα καί ἀκουόμενα, ἀλλ' οὐχί τά διαφόρως ὀρώμενα εἶναι ἄξια σημειώσεως καί προσοχῆς ». Νομίζω μόνο ὅτι κάπως ὑπερβολικά ἐκφράζεται ὁ Irmischer ὅταν γενικά κρίνοντας νομίζῃ ὅτι ὀρισμένοι παλιότεροι ἐκδότες μεσαιωνικῶν ἐλληνικῶν κειμένων (Wagner, Legrand) προσπαθοῦσαν στίς ἐκδόσεις τους νά « χτενίσουν » καί νά καλωπίσουν τό κείμενο πού δημοσίευαν. Δέ νομίζω ὅτι αὐτό ἀκριβῶς γινόταν μέ τίς ἐκδόσεις τῶν μελετητῶν αὐτῶν. Ἀπλῶς οἱ ἐκδότες αὐτοί καθῶς δέν ἦταν πάντα ἐνήμεροι τοῦ ἰδιώματος πού χρησιμοποιοῦσαν οἱ συγγραφεῖς τῶν κειμένων πού ἐξέδιδαν (πράγμα πού συνέβαινε καί ἀργότερα καί συμβαίνει καί σήμερα καί σέ ξένους καί σέ Ἕλληνες ἀκόμα ἐκδότες), ἄλλοί-ωναν συχνά χωρίς δισταγμό χωρία πού τό νόημά τους ἦ ἢ γλωσσική τους κατασκευή δέν τούς ἦταν εὐκόλα προσιτά. Πρέπει ὁμως ὀπωσδήποτε νά παραδεχτοῦμε ὅτι οἱ παλιότεροι κυρίως ἐκδότες μεσαιωνικῶν ἐλληνικῶν κειμένων ὄχι μόνο ὕστεροῦσαν σέ μεγάλο βαθμό ὡς πρός τή γνώση τοῦ νεοελληνικοῦ ἰδιώματος, ἀλλά καί δέν εἶχαν πάντα σαφῆ συνείδηση τοῦ ἔργου τοῦ ἐκδότη τέτοιων κειμένων, πού δέν ἦταν βέβαια νά δώση στούς ἀναγνώστες του κείμενο σύμφωνο μέ τούς γενικούς γλωσσικούς κανόνες (ὅπως αὐτοί τούς ἤξεραν), ἀλλά τό γνήσιο κείμενο στήν αὐθεντική του μορφή. Γιατί μόνο τότε ἕνα τέτοιο κείμενο θά μποροῦσε νά γίνῃ σταθερῆ ἀφετηρία γιά μιά ἐμπεριστατωμένη γλωσσική καί γραμματολογική μελέτη.

Προτοῦ προχωρήσω τώρα στίς παρατηρήσεις πού θά διατυπώσω σχετικά μέ ὀρισμένα χωρία τοῦ κειμένου τοῦ πρώτου ἔργου τοῦ Τριβώλη, δηλ. τῆς « Ἱστορίας τοῦ Ταγιαπιέρα », ὀφείλω νά σημειώσω ὅτι οἱ τρεῖς βενετικές ἐκδόσεις τοῦ κειμένου αὐτοῦ, καθῶς διαπίστωσα μέ βάση τό κριτικό ὑπόμνημα τῆς ἐκδοσης Irmischer, διαφέρουν ἐλάχιστα ἀναμεταξύ τους. Ἀλλά καί ὅπου διαφέρουν, οἱ διαφορές εἶναι τό περισσότερο ὀρθογραφικές. Πρέπει ἐπίσης νά σημειώσω ὅτι ὀρισμένες μετρικές ἀπόψεις πού

(1) Ἀθηνᾶ 16 (1904), 254.

διατυπώνει ὁ Irmscher (σ. 98) καί πού σύμφωνα μ' αὐτές πρέπει νά δεχτοῦμε προφορά ὀρισμένων φωνηέντων ὡς ἡμιφώνων, δέν μποροῦν νά ἐπιδοκιμαστοῦν.

5 Τόν εὐγενῆ καί ἀνδρειωμένον

ἐκδίδει ὁ Irmscher (1). Πρέπει ὅμως νά γράψωμε : εὐγενῆ καί ἀνδρειωμένον.

7 τοῦ κονσέγον διαλεμένον

ἐκδίδει ὁ Irmscher κατά τίς βενετικές ἐκδόσεις. Ὅμως ὁ Legendre ἤδη στήν ἐκδοσή του τοῦ 1869 εἶχε γράψει σωστά : κονσέγιον.

19 ἀλλά οὐδέ τὰ σκουτάρια (2).

Πρέπει νά τονίσωμε ἐξ αἰτίας τοῦ μέτρου : οὐδε. Ὁ τύπος ἄλλωστε αὐτός δέν εἶναι ἄγνωστος.

48-9 Ἴσως πρέπει νά μείνη στό κείμενο τό καί, πού ὑπάρχει στήν ἐκδοση τοῦ 1626, ἀντί τοῦ ναί τῶν μεταγενέστερων ἐκδόσεων, στό δίστιχο 48-9 :

τόσους Τούρκους νά ἀφανίση
καί ὅπου ἴσαν ἐβγαλμένοι.

55-6 ἔξω τήν Ἀρβανιτία
κῆτον ἄνεμος, εὐδία.

Γράφε στό στίχο 55 : Ἐξ ὅκ τήν Ἀ. καί στόν ἀκόλουθο στίχο 56 : κείτον (= ἐκεῖ ἦτον). Ὁ ἐκδότης νομίζει ὅτι ὑπόκειται ἐδῶ ὁ σύνδεσμος καί, γι' αὐτό καί ἐξέδωσε : κῆτον.

79-80 πῆγε μέ ὄλη του τήν γνώση
κατεργάρους νά ἀγοράση.

Νομίζω ὅτι ἡ ἀνάγκη τῆς ὁμοιοκαταληξίας κάνει πιθανή τήν διόρθωση στό στίχο 80 : νά ρο γ ὡ σ η. Ρῆμα ρο γ ὶ ν ω δέν μπορῶ νά βεβαιώσω ἂν μαρτυροῦνται στά κείμενα ὁ συνηθισμένος σχηματισμός εἶναι : ρο γ ι ᾶ ζ ω (= προσλαμβάνω στή ρόγα, στό μισθό).

(1) Ὑπενθυμίζω ὅτι οἱ βενετικές ἐκδόσεις οἱ σήμερα προσιτές στήν ἐρευνα εἶναι τῶν ἐτῶν 1626, 1643 καί 1782.

(2) Ἐχω φυσικά πάντα ἀφετηρία στίς παρατηρήσεις μου τήν ἐκδοση Irmscher. Ὅπου δέν ἀναφέρεται κάτι ἀντίθετο, νοεῖται ὅτι ὁ Irmscher ἀκολουθεῖ στίς γραφές του τίς βενετικές ἐκδόσεις.

Ἡ λέξις *ρογα*, πολύ συνηθισμένη στά λαϊκά μεσαιωνικά κείμενα, ἦταν καὶ παλιότερη βυζαντινὴ (ἀπὸ τὸ λατιν. *roga*, πβ. *erogatio*) καὶ δήλωνε καὶ τίς φιλοδωρεῖες τῶν αὐτοκρατόρων καὶ τὸ μισθὸ τῶν στρατιωτῶν. Ρῆμα *ρογεύω* ἀπαντᾷ στοὺς παπύρους (Maspero, II, 77, 78, 79), σέ μεσαιωνικά κείμενα καὶ στή σημερινή γλώσσα καὶ σημαίνει : παρέχω δωρεές, χαρίζω (ἀλλὰ καὶ : μισθώνω).

Τὸ *ρογεύω* θά πρέπει νά σημαίνει ὅ,τι καὶ τὸ *ρογιάζω* = = παίρνω στήν ὑπηρεσία μου). Βλ. καὶ Στ. Ξανθουδίδη, Ἐρωτόκριτος, 1915, στ. 685-6.

83-4 ὡς γιὰτί ὁ Μεεμέτης
γιὰ Χριστιανούς μᾶς γράφει ἐδέτις (1).

Ὁ στίχος 84 πρέπει νά διορθωθῆ :

γιὰ χριστιάνους γράφει ἐδέτις.

Ὁ τύπος *χριστιάνος* (κατά τὸ ἰταλικό *cristiano*) εἶναι γνωστός καὶ ἀπὸ ἄλλα κείμενα καὶ ἀπὸ τὸν ἴδιον τὸν τίτλον τῆς « Ἱστορίας τοῦ Ταγιαπιέρα » (εἰς ὅσο ὀρίζουν οἱ χριστιάνοι).

86 τὸν ἔχει φίλον ἐμπιστινόν.

Γράφε : φίλον ἤ, ὅπως ἔγραψε ὁ Legrand στήν ἔκδοσίν τοῦ 1875 : *μπιστινόν*.

93 ἔχω χίλιους πιμιμένους.

Γράφε, γιὰ νά ὀλοκληρωθῆ ὁ ὀχτασύλλαβος στίχος : *πιμιμένους*. Ὁ τύπος *πινίγω* εἶναι σήμερον γνωστός.

117 ὀπού διά τήν τιμή τους.

Γράφε : ὀπου.

125 νά ἰδῆτε τὸν Ταγιαπιέρα.

Γράφε : νά δῆτε.

163 Καί εἰς μὸ πρῶτος εἰσεβαίνει.

Ὁ Legrand στήν ἔκδοσιν τοῦ 1872 διόρθωσε : *εἰσβαίνει*, πρέπει ὅμως νά ἐκδώσωμε μέ τὸν τύπον : *σεβαίνει*, πού εἶναι πάγκοινος στά κείμενα.

179-80 καὶ τοῦ πολέμου τές σπαθές
πού δέν ἐγίνηκαν ποτές ;

(1) Παραθέτοντας χωρία ἀπὸ τήν ἔκδοσιν Irmscher διορθώνω σιωπηρὰ τήν ὀρθογραφία, ὅπου εἶναι ἀνάγκη.

Καί ἡ βενετική ἐκδοσὴ τοῦ 1782 καί οἱ ἐκδόσεις τοῦ Legrand (1869, 1872, 1875) παρέχουν τό σωστό: σπαθιές. Στό στίχο πάλι 180 ἴσως πρέπει νά γράψωμε κατὰ τίς βενετικές ἐκδόσεις τοῦ 1643 καί τοῦ 1782: ἐγίνηκεν· τότε τό προηγούμενο πού θά πρέπει νά τό ἐρμηνεύσωμε: πράγμα πού.

181-4 Δέν εἶν' τοῦτα μέ φωτία,
μά χέρια μέ τά σπαθία,
πού τόν εἶδαν μέ τά μάτια,
πῶς τοὺς ἔκαμεν κομμάτια.

Γράφε: μά μέ χέρια, μέ σπαθία, ὅπως ἐξέδωσε ὁ Legrand στά 1872.

188-9 Καί στά ἄρμενα ἐμπῆκαν
γιὰ νά φύγουν οἱ καημένοι.

Δέν ὑπάρχει καμιά ἀμφιβολία ὅτι πρέπει νά γράψωμε τό στίχο 188 ὅπως μᾶς τόν δίνει ἡ ἀρχική ἐκδοσὴ τοῦ 1626: καί τά ἄρμενα ἐποίκαν (= ἔκαμαν πανιά).

199-200 Καί οἱ Τοῦρκοι πόκαρτεροῦσαν
στό Δουράτσο κ' ἐθωροῦσαν.

Γράφε: Τοῦρκοι καρτεροῦσαν.

202 Στό Δουράτσο νά τό φέρουν.

Νομίζω ὅτι πρέπει νά γράψωμε φέρουν ὄχι μόνο γιὰ νά ἐπιτύχωμε μιὰ πιό ἀνεχτή ὁμοιοκαταληξία μέ τό πάρουν τοῦ προηγούμενου στίχου, ἀλλά καί ἐπειδή ἡ σύνταξη ἀπαιτεῖ ἀόριστο καί ὄχι ἐνεστώτα. Ἄλλωστε φέρουν μᾶς σώζουν καί οἱ βενετικές ἐκδόσεις τοῦ 1643 καί τοῦ 1782, γραφή πού τή δέχτηκε ὁ Legrand καί στίς τρεῖς ἐκδόσεις του (1869, 1872, 1875).

219 πού αὐτός πρέπει νά ἀρματώνη.

Γράφε: πού αὐτος πρ. Ἡ ἀντωνυμία αὐτος εἶναι πολύ συνηθισμένη στά κείμενα.

237 Ἄς ἀφήσωμεν Ἄρτινιῶτες.

Γράφε: ἀφήσωμε, ὅπως ἔγραψε καί ὁ Legrand στήν ἐκδοσὴ τοῦ 1875.

242 εἰς ἐκεῖνα τό συμβαίνει;

Γράφε: εἰς ἐκεῖνο.

247 Γράφε κατὰ τήν ἐκδοσὴ τοῦ 1626 μαζωθῆτε καί ὄχι

μαζωχθῆτε κατά τῆς ἐκδόσεις τοῦ 1643 καί τοῦ 1782. Ἦς προστεθῆ ὅτι καί στήν « Ἱστορία τοῦ ρέ », στ. 255, οἱ παλιότερες ἐκδόσεις 1577 καί 1624 ἔχουν τόν τύποσυμμαζωθοῦσι, ἐνῶ ἡ ἐκδοσις τοῦ 1643 παρέχει συμμαζωθοῦσι. Στό κείμενο τοῦτο (τήν « Ἱστορία τοῦ ρέ ») ὁ ἐκδότης Irmscher σωστά ἀκολούθησε τόν ἰδιωματικότερο τύπο.

267 Ἦν ἔλειπε ὁ Ταγιαπιέρας.

Θά πρέπη παρατονίζοντας καί βιάζοντας ὁ ποιητής νά ἔγραφε ἔλειπε.

287 Ἦντί συγχισμένος γράφε συγχισμένος κατά τήν ἀρχική ἐκδοσις (1626).

295 Ὁ Θεός νά τοῦ δώση χρόνους.

Πρέπει νά γράψωμε : Θεός. Ὁ τύπος εἶναι ἰδιωματικός στά Ἐπτάνησα.

297 νά τόν ἰδῶ καί προβεδόρο.

Γράφε : δῶ, ὅπως ἀπαιτεῖ τό μέτρο.

299-300 λέγω τόν μισέρ Μπαστία,
πῶναι δά στήν Βενετία.

Στό στίχο 300 ἔχομε τό ἐδά (γράφε ἐπομένως : πῶν' ἐδά) = τώρα. Ἦτσι ἔγραφε ὁ Legrand στίς ἐκδόσεις του τοῦ 1872 καί 1875. Ὁ Irmscher ἐσφαλμένα μεταφράζει : Der ja in Venedig ist (Ἦντί : Der jetzt in...).

Πρέπει νά προσθέσω μιά παρατήρηση πού ἀναφέρεται σέ πολλά χωρία τῆς « Ἱστορίας τοῦ Ταγιαπιέρα » : ὅτι θεωρῶ ὑπερβολικό νά εἰσάγωμε στό κείμενο τή συνίζησις στίς περιπτώσεις πού δέν ὑπάρχει στίς βενετικές ἐκδόσεις.

Β. — Παρατηρήσεις στό κείμενο τῆς « Ἱστορίας τοῦ ρέ τῆς Σκότσιας ».

Προτοῦ διατυπώσω τίς παρατηρήσεις μου σχετικά μέ τό κείμενο τῆς « Ἱστορίας τοῦ ρέ τῆς Σκότσιας », εἶναι ἀνάγκη νά σημειώσω τά ἀκόλουθα σχετικά μέ τίς βενετικές ἐκδόσεις τοῦ κειμένου τούτου, ἔχοντας ἀφετηρία πάλι τό κριτικό ὑπόμνημα τῆς ἐκδόσεως Irmscher.

Ἦν ἐξετάσωμε τίς βενετικές ἐκδόσεις τοῦ κειμένου πού εἶδαν

τό φῶς τό δέκατο ὄγδοο (β' μισό) καί στίς ἀρχές τοῦ δεκάτου ἐνάτου αἰώνα (1774, 1795 καί 1806), θά διαπιστώσωμε ὅτι συμφωνοῦν συχνότατα ξεχωρίζοντας ἀπό τίς προηγούμενες ἐκδόσεις τῶν ἐτῶν 1577, 1624, 1643 καί 1683. Οἱ ἐκδόσεις αὐτές τοῦ δεκάτου ὄγδοου αἰώνα καί τῶν ἀρχῶν τοῦ δεκάτου ἐνάτου εἰσάγουν στό κείμενο γλωσσικούς τύπους περισσότερο καθαρολόγους ἢ περισσότερο κοινούς στά σημεῖα πού οἱ παλιότερες ἐκδόσεις ἔχουν τύπους νεωτερικούς ἢ καί ἰδιωματικούς ἀκόμη. Καμιά φορά οἱ νεώτερες αὐτές ἐκδόσεις ἀλλοιώνουν λέξεις ἢ ἐκφράσεις προτιμώντας καί ἐδῶ τίς κοινότερες, διαστρέφουν συχνά ἢ καί διορθώνουν καμιά φορά ἐσφαλμένες γραφές προηγούμενων ἐκδόσεων.

Ἐξετάσωμε τώρα καί τίς ἐκδόσεις τοῦ δεκάτου ἔκτου καί τοῦ δεκάτου ἑβδόμου αἰώνα. Ἄρκετές εἶναι οἱ περιπτώσεις πού οἱ ἐκδόσεις αὐτές συμφωνοῦν ἀναμεταξύ τους καί στά σφάλματα ἀκόμη, ὅπως λ. χ. μελάσι (στίχ. 33) ἀντί μελίσι, ὠμέ (στίχ. 77), βουλευτήν (στίχ. 341) ἀντί δουλευτήν κ.λ.π. Ἐξετάσωμε πάλι αὐτοτελῶς τήν ἐκδοση τοῦ 1577, πού εἶναι ἡ παλιότερη προσιτή στή σύγχρονη ἔρευνα ἐκδοση, θά δοῦμε ὅτι ἄπειρα εἶναι τά σφάλματά της, ὀρθογραφικά καί ἄλλα, πού μειώνουν ἐν μέρει τή σημασία της γιά τήν ἀποκατάσταση τοῦ κειμένου τῆς « Ἱστορίας τοῦ ρέ τῆς Σκότσιας ». Τέτοιες ἐσφαλμένες γραφές θά μπορούσε νά καταγράφη κανεῖς τίς ἀκόλουθες : 33 μελάσι ἀντί μελίσι, 35 καί κατέχα ἀντί κ' ἐκατήχα (βλ. πιό κάτω κριτική παρατήρηση στό στίχο), 52 ἀπραγματίες ἀντί πραγματείες, 69 ἐφύστησιν ἀντί τήν εἶδησιν, 70 ἐφεύγει ἀντί ἐσφάγη, 116 βιγλά ἀντί βίγλα, 126 ἐνέ ἀντί ἐναι, 126 μπέζια, ἀντί μπέτζια, 129 ἀποπαλῶν ἀντί ἀπό πολλῶν, 134 εἶκα ἀντί εἶχα, 135 ἐβυλίθηκε ἀντί ἐβουλήθηκε, 162 ἐγῶ ἀντί ἐβγῶ, 167 ἀπό κριτηκά ἀντί ἀποκρίθηκα, 173 τά γύρας μου ἀντί στό γῆρας μου, 173 ἐλπῖδια ἀντί ἐλπῖδα, 190 χαρές ἀντί χάρες, 244 πλίό ἀντί πλιό, 274 ἔπαρα ἀντί ἔπαρε, 308 κούτη ἀντί κούρτη, 309 συντυχάνης ἀντί συντυχαίνεις, 341 βουλευτής ἀντί δουλευτής, 358 τόβαλαι ἀντί τό βαλα.

Καμιά φορά παραλείπει καί λέξεις πού τίς ἀποκαθιστοῦν σωστά μεταγενέστερες βενετικές ἐκδόσεις, ὅπως 52 διά, 178 θές.

Τά σφάλματα αὐτά τῆς ἐκδοσης τοῦ 1577, ἀπό τά ὅποια μερικά ἀπαντοῦν καί σέ μεταγενέστερες ἐκδόσεις, μᾶς πείθουν ὅτι θέλοντας νά ἀποκαταστήσωμε τό γνήσιο κείμενο τοῦ ποιήματος

δέν πρέπει νά βασιστοῦμε ἀποκλειστικά στήν παράδοση πού δημιουργεῖ ἡ ἔκδοση τοῦ 1577, ἀλλά καί σέ σωστές γραφές μεταγενέστερων βενετικῶν ἐκδόσεων πού ἔρχονται νά ἀποκαταστήσουν πρόδηλα γνήσιες γραφές τοῦ κειμένου, ἀσκώντας ὡς ἓνα σημεῖο — ἀθέλητα ἔστω — ἔργο σημερινοῦ κριτικοῦ ἐκδότη. Περιττό βέβαια νά σημειώσω ὅτι οἱ μεταγενέστερες αὐτές ἐκδόσεις, ἐνῶ βελτιώνουν στά παραπάνω αὐτά σημεῖα τό κείμενο, σέ ἄλλα ἀπό ἀπροσεξία τό διαστρέφουν σέ μικρότερο ἢ σέ μεγαλύτερο βαθμό. Παραδείγματα τῶν τελευταίων αὐτῶν περιπτώσεων ἀναφέρω τά ἀκόλουθα ἀπό τήν ἔκδοση τοῦ 1624 : στ. 62 ἀνθητή ἀντί αἰσθητή (ἢ αἰστητή, ἄν γράψωμε κατὰ τήν ἔκδοση τοῦ 1577), 92 στύπιασε ἀντί στό'πιασε (βλ. πῶς κάτω τή συζήτηση στό στίχο 92), 102 πιλλιές (= ;), 304 ραυδαῖς ἀντί ραβδιές. Πρέπει νά προσθέσω ὅτι τά λάθη τοῦτα θά τά συναντήσωμε, ἄν ὄχι πάντα, τουλάχιστο τίς περισσότερες φορές, σέ ὅλες ἢ σέ μερικές ἀπό τίς μεταγενέστερες ὡς τό δέκατο ὄγδοο αἶώνα ἐκδόσεις.

Καί τώρα ἄς δοῦμε ποιές κριτικές παρατηρήσεις θά μπορούσαμε νά κάμωμε στό κείμενο τοῦ ποιήματος πού θά βοηθοῦσαν σέ μιὰ καλύτερη ἀποκατάστασή του.

Πρῶτα — πρῶτα νομίζω ὅτι ὀλόκληρο τόν τίτλο τοῦ ποιήματος του θά τόν ἔγραψε ἔμμετρα ὁ ποιητής, ἀφοῦ ἄλλωστε καί ἓνα μέρος του, τό δεύτερο, μᾶς σώζεται διατυπωμένο σέ σωστό δεκαπεντασύλλαβο καί ἀφοῦ ἐπίσης καί τό ἄλλο του ποίημα (ἡ « Ἱστορία τοῦ Ταγιαπιέρα ») ἔχει ἓνα τετράστιχο ὡς τίτλο του. Οἱ ἐκδόσεις μᾶς σώζουν ὡς ἐξῆς τόν τίτλο τῆς « Ἱστορίας τοῦ ρέ » : « Ἱστορία τοῦ ρέ τῆς Σκότσιας μέ τήν ρήγισσα τῆς Ἑγγλιτέρας | ὀπῶγινε εἰσέ καιρόν ἐκείνας τās ἡμέρας ». | Τό τμήμα τοῦ τίτλου, πού πρέπει νά ἀντιστοιχῇ στόν πρῶτο δεκαπεντασύλλαβο, δέν ἀποκλείεται νά εἶχε τήν ἀκόλουθη μορφή :

« Στόρια τοῦ ρέ τῆς Σκότσιας μέ ρήγισσα Ἑγγλιτέρας ».

Ξενίζει στό πρῶτο κοίταγμα ἡ παράλειψη τῶν ἄρθρων τῆ καί τῆς πρὶν ἀπό τίς λέξεις ρήγισσα καί Ἑγγλιτέρας, ὅμως ὄχι μόνο καί σέ ἄλλα σύγχρονα καί προγενέστερα κείμενα παράλειψη ἄρθρων εἶναι φαινόμενο πολύ συνηθισμένο, ἀλλά καί στήν ἴδια τήν « Ἱστορία τοῦ ρέ » τό πρᾶγμα διαπιστώνεται ἀρκετές φορές (λ.χ. στ. 13 : τό ἔκαμε ρήγισσα Ἑγγλιτέρας, στ. 34 : ἀπόφυγε χειρότερα παρά μελίσι βρωμον).

3-4 ἔμορφην δέ καί θαυμαστήν, θέλετε τήν ἀκούσει
τόσον ἐκείνοι πού ποθοῦν, ὅσα πού δέν ποθοῦσι.

Νομίζω ὅτι πρέπει νά διορθώσωμε τό θέλετε τοῦ στ. 3 σέ θέλουσι. Ὑποκείμενο τοῦ ρήματος θέλουσι ἀκούσει πρέπει νά θεωρηθοῦν ὅσα λέγονται στό στίχο 4. Νομίζω ἐπίσης ὅτι ἡ στίξις μετά τή λέξη θαυμαστήν εἶναι περιττή, ἀφοῦ τό ἔμορφην δέ καί θαυμαστήν εἶναι κατηγορούμενο στό τήν (= τήν ἱστορία).

Ἀκόμα πρέπει νά διορθωθῇ στό στίχο 4 τό ὅσα σέ ὄσο. Τό τελευταῖο αὐτό εἶναι ἀπαραίτητο νά τεθῇ μετά τό τόσο τῆς ἀρχῆς τοῦ στίχου γιά νά ἀντιστοιχήσῃ μαζί του.

Ἄς προστεθῇ ἐπίσης ὅτι ὁ ἐκδότης δέ μεταφράζει σωστά τό στίχο ὅταν τόν ἀποδίδῃ μέ τά ἐξῆς : sowohl die, die es wollen, als auch die, die es nicht wollen. Τό νόημα τοῦ στίχου εἶναι : ὄχι μόνο ὄσοι ἀγαποῦν, ἀλλά καί ὄσοι δέν εἶναι ἐρωτευμένοι. Στό στίχο 6 στούς ἐρωτευμένους πάλι ἀναφέρεται ὁ ποιητής γράφοντας ὄσοι ἐλθοῦν στόν ἔρωτα.

12 Γίνεται ἐδῶ λόγος γιά τά « μηχανεύματα », τά « πανουργεύματα » καί τά « καμώματα » τῶν γυναικῶν. Οἱ γυναῖκες λοιπόν, προσθέτει ὁ ποιητής (στ. 11) :

... πέφτουν καί συγκλίνονται στοῦ ἔρωτος τήν τάξη
καί ξεύρουν καί σκεπάζονται πιτήδεια μέ τήν πράξη.

Ὁ Irmscher ἔγραψε : σκεπάζονται κατά τήν ἔκδοση 1774 καί μετάφρασε τόν ὅλο στίχο 12 : und wie sie sich mit ihrer Tat geschickt zu verbergen wissen. Ὅμως ἡ ἔκδοση τοῦ 1577 (ἡ παλιότερη πού διαθέτει σήμερα ἡ ἔρευνα) μᾶς παρέχει, ἀνορθογραφημένα βέβαια, τή σωστή γραφή : Σκεπάζουντα (διάβαζε : σκεπάζουν τα), δηλ. οἱ γυναῖκες ξέρουν καί σκεπάζουν, συγκαλύπτουν τά « μηχανεύματα », τά « πανουργεύματα », τά « καμώματά » τους, πού μνημόνευσε πιό πάνω ὁ ποιητής.

Πρέπει ἐπίσης νά προσθέσω ὅτι στό τέλος τοῦ στίχου 12 πρέπει νά στίξωμε μέ κόμμα καί ὄχι μέ τελεία, ὅπως ἔκαμε ὁ ἐκδότης, καί νά γράψωμε στήν ἀρχή τοῦ στίχου 13 σάν εἶδα (= καθῶς εἶδα).

21 μόνο νά μὴν τήν ἐντραπῆ, νά τῆς τό φανερώση.

Πρέπει νά ἀπαλείψωμε τό κόμμα μετά τή λέξη ἐντραπῆ.

32-3 κάλλιο 'χε 'τι νά ξοριστῆ, νά πάγῃ εἰς τήν Μέκκα
παρά νά ἀκούσῃ, νά ἰδῆ γυναίκαν εἰς τόν κόσμον.

Γράφε στό στ. 32: καλλιό 'χε τό νά ξ. (= καλύτερο τό είχε, τό θεωροῦσε προτιμότερο νά ξ.). Τό ἀκούση ... γυναίκα ἐξ ἄλλου τοῦ στίχου 33 δέν ἀποδίδεται, νομίζω, σωστά μέ τό eine Frau anhören. Τό νόημα εἶναι ὅτι ὁ ἥρωας τοῦ διηγήματος δέν ἤθελε καθόλου νά ἀκούση νά γίνεται λόγος γιά γυναίκα. Καί σήμερα λέμε: Δέ θέλω ν' ἀκούσω γιά δαῦτον (= δέν τόν συμπαθῶ καθόλου), δέ θέλω ν' ἀκούσω γιά φαῖ (= δέν ἔχω καθόλου ὄρεξη).

35 Ἐμίσα καί κατέχα τες, ἔφευγε καί ἔφευγέ τες.

Ἡ ἔκδοση τοῦ 1643 παρέχει: κατήχα. Πρέπει λοιπόν νά γράψωμε: κ' ἑκατήχα. Κατηχῶ σημαίνει κάνω κατήχηση, διδάσκω, ἀλλά καί διδάσκοντας ἐλέγχω. Τή λέξη κατήχα τῆς ἔκδοσης 1643 δέν τήν καταλάβαινε, φαίνεται, στήν κατασκευή της ὁ ἐπιμελητής τῆς ἔκδοσης τοῦ 1774, γι' αὐτό καί τήν ἀντικατάστησε μέ τή συνώνυμη πάντως λέξη ἀτίμαζε (= κατηγοροῦσε). Τό ἀτίμαζε αὐτό προβάλλει ξανά καί στίς ἐκδόσεις τοῦ 1795 καί τοῦ 1806.

41 Γράφε νά παντρευτῆ κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1577.

44 νά τότε στείλη ἤθελε, νά πάγη εἰς τήν Ρώμην.

Πρέπει νά ἀφαιρεθῆ τό κόμμα.

45 Μά κάλλιο τόν ἐφάνηκε νά πάγη στήν Βενετία.

Γράφε: νά πάη.

54 καί μέ τόν κόσμον ἐμίλιε.

Γράφε: κόσμο ἐ.

57 καί ὡς τήν εἶδεν ὁ νιούτσικος.

Γράφε: εἶδε ὁ.

61 ὀλημερίς νά κάθεται, νά τήν περιλαμπώνη.

Πρέπει νά ἀφαιρεθῆ τό κόμμα.

62 Πρέπει, νομίζω, νά γράψωμε αἰσθητή κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1577 καί ὄχι αἰσθητή. Ἡ ἔκδοση τοῦ 1643 παρέχει: ζωντανή. Τό αἰσθητός μέ τό νόημα ζωντανός ἀπαντᾷ καί στό Διγενή Ἀκρίτα, ἔκδ. Καλονάρου, Α 108: ἐσυνερίζοντο λοιπόν τά αἰσθητά καί ζῶντα.

63 Καί παρευθός ἐκίνησε στήν ἐδική του χώρα.

Γράφε κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1624 : ἐγύρισε.

67-8 ἤξευρε ὅσο ἐμίσηνα τοῦ κόσμου τές γυναῖκες ·
ἢ τύχη μ' ἐκατήφερε νά 'χω γιά ταῦτες πρίκες.

Πρέπει νά ἀπαλειφθῇ ἡ ἄνω στιγμή στό τέλος τοῦ στίχου 67. Τό νόημα εἶναι : ὅσο μισοῦσα τίς γυναῖκες τόσο ἡ τύχη μοῦ ἔδινε πρίκες γι' αὐτές. Ἡ μετάφραση τοῦ χωρίου : denk daran, wie ich die Frauen in der Welt hasste ; das Schicksal hat mich dazu gebracht, dass ich um ihretwillen Kummernisse habe δέν εἶναι καθόλου ἐπιτυχημένη.

Στό στίχο 68 πρέπει νά ἀποκαταστήσωμε τόν τύπο τύχης (= ὀνομαστική), πού ἀπαντᾷ ἀλλοιωμένος ἀπό τυπογραφικό λάθος (τίκης) στήν ἔκδοση τοῦ 1577. Γιά τόν τύπο τύχης βλ. ὄσα ἐσημείωσα στήν Ἀθηνᾶ 50 (1940) 181-2 καί στά Ἑλληνικά 14 (1955) 500.

69 Γράφε : λέει κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1577 καί ὄχι λέγει, ὅπως ἔγραψε ὁ ἐκδότης.

81-2 ἄν ἦτονε ἀνύπαντρη καί ἄν ἦτον κορασίδα,
ἦθελα ἐμπῆ στήν γνώμη σου, γιατί ἀπ' αὐτά εἶδα.

Γράφε : οἶδα (= ξέρω). Ἡ ἔκφραση ξέρω ἀπ' αὐτά εἶναι στερεότυπη στή νέα ἑλληνική. Ἀπό τό ἄλλο μέρος τό οἶδα δέν εἶναι ἄγνωστο στή γλώσσα τοῦ ποιητῆ.

89-90 Ἐγώ 'πα σου καί λέγω σου, ὅτι ἐγώ ἀποθαίνω
καί ἐκ τήν βουλήν, ὅπου ἔβαλα, ἐγώ δέν ἀνιμένω.

Ὁ ἐκδότης μεταφράζει τό στίχο 90 : und dass ich von dem Entschluss, den ich gefasst habe, nicht zurücktrete, ἀλλά τό νόημα τοῦ τέλους τοῦ στίχου δέν εἶναι τοῦτο. Τό ἀνιμένω (= περιμένω) τῶν παλιότερων ἐκδόσεων, ἐπειδή δέν ἱκανοποιοῦσε, διορθώθηκε στίς ἐκδόσεις τῶν ἐτῶν 1774, 1775, 1806 σέ ἀπομένω. Ἀλλά οὔτε καί τό ἀπομένω τοῦτο πρέπει νά διατηρηθῇ στό κείμενο. Μιά ἀπλή διόρθωση ἀποκαθιστᾷ τά πράγματα. Τό δέν ἀνιμένω πρέπει νά διορθωθῇ : δεινά 'νιμένω (= φοβερά πράγματα περιμένω). Κατά κάποιον τρόπο ὁ ποιητής ταυτολογεῖ πρὸς τό ἀποθαίνω τοῦ στίχου 89.

91-92 Ἐβλέποντας ὁ γέροντας τό πῶς δέν ἔναι φύση
'δέ στρατά οὐδέ λογισμός στόπιασε νά τό ἀφήση.

Τό ὄλο χωρίο παρερμηνεύεται ἀπό τόν ἐκδότη καθὼς στίζει μέ τελεία στιγμή στό τέλος τοῦ στίχου 92 καί δέν καταλαμβάνει

τό στόπιασε (καθώς τό γράφει), πού τό θεωρεῖ ἀόριστο τοῦ δῆθεν ρήματος στοπιάζω, πού τό γράφει ἔτσι ἀκριβῶς στό γλωσσάριο τῆς ἔκδοσης ἐρμηνεύοντας sich in etwas schicken, sich (ein)fügen. Τό στόπιασε πρέπει νά γραφῆ στό 'πιασε (σ' ἐκεῖνο πού ἔπιασε) ἢ σωστότερα τό 'πιασε, γιατί τό σ στό στό προῆλθε ἀπό ἄλογη ἐπανάληψη τοῦ φθόγγου σ τῆς προηγούμενης λέξης λογισμός. Τό ὄλο χωρίο πρέπει νά μεταφραστῆ: « Βλέποντας ὁ γέρος (ὁ πατέρας τοῦ νέου) ὅτι δέν ὑπάρχει « φύση », οὔτε τρόπος, οὔτε « λογισμός » νά ἐγκαταλείψῃ (ὁ γιός του) ἐκεῖνο (= τή σκέψη) πού εἶχε πιάσει (= εἶχε ἀποφασίσει), τοῦ δίνει (τοῦ γιοῦ του ὁ πατέρας) πολλά χρήματα, ἀμέτρητο λογάρι, κ.λ.π. Ἐὰς σημειωθῆ ὅτι καί πιό κάτω στό στίχο 164 συνδέονται κατά ἓνα τρόπο τά ρήματα πιάνω καί ἀφήνω στήν ἴδια χρήση καί σημασία. Λέει ὁ στίχος 164 :

καί τήν βουλήν ὀπῶπιασα ὡς γιά νά τήν ἀφήσω.

Ἐδῶ μεταφράζει πολύ σωστά ὁ ἐκδότης: und den Entschluss, den ich gefasst habe, fallen lassen möchte.

95-6 καί δούλους καί ἀρχοντόπουλα νά 'χη γιά συντροφία,
νά πορπατῆ εὐγενικά ἐκεῖ στήν ξενιτεία.

Πρέπει νά ἀφαιρεθῆ τό κόμμα ἀπό τό τέλος τοῦ στίχου 95. Θά ἔχη τή συντροφία (ἐννοεῖ ὁ ποιητής) γιά νά περπατῆ σάν εὐγενής στά ξένα.

101 Ἐκαμεν χρόνον περισσόν, μῆνες πολλές καί ἡμέρες.

Καί στή σημερινή ὀμιλία τό μήνας ἔχει τήν τάση νά γίνῃ θηλυκό, ἀφοῦ ἀκούεται συχνά: μῆνες πολλές. τό πολλές ἀπό ἐπίδραση φυσικά τῆς κατάληξης τοῦ μῆνες. Ἐλλωστε ἡ κατασκευή στό στίχο τοῦ ποιητῆ: πολλές καί ἡμέρες ἀντί καί πολλές ἡμέρες θά ξένιζε σέ ἀρκετό βαθμό. Οἱ νεώτερες βενετικές ἐκδόσεις μετέβαλαν: μῆνες πολλούς στή χώρα, ἀλλά ἡ ἔκφραση στή χώρα κάνει ἐντύπωση, γιατί τή λέξη χώρα τή χρησιμοποίησε ὁ ποιητής στό λίγο προηγούμενο στίχο 99.

105 Ἐδούλευε ὡς σταυλάτορα καί ἔφινε τή ρόγα.

Ὁ ἐκδότης ἔγραψε σταυλάτορα θέλοντας νά μείνῃ πιό κοντά στήν ἔκδοση τοῦ 1577, πού μᾶς δίνει σταυλάτορκα, ἐνῶ οἱ ἐκδόσεις τῶν ἐτῶν 1774, 1795 καί 1806 παρέχουν σταυλάτορας, γραφή πού ἔπρεπε νά γίνῃ δεχτή· πβ. τήν ἔκφραση σά σκύλος δουλεύει (= δουλεύει σκληρά). Ἐσφαλμένα καί στό γλωσσάριο σημειώνεται: σταυλάτορα(ς).

Στή θέση τοῦ ἔπφινε πάλι πρέπει νά γραφῆ ἔπαιρνε.

107 ἐβγάνει τον ἐκ τό στάβλο.

Γράφε 'κ τό στ.

110-2 Ἄπερνα ὁ νεούτσικος μέ τοῦτα καί μ' ἐκεῖνα,
μέ κόπους, μέ ἀναστεναγμούς καί μέ περίσσιους πόνους,
διαβάζοντας καθημερινῶς πλιό παρὰ πέντε χρόνους.

Τό μέτρο ἀπαιτεῖ νά γράψωμε : καθημερινῶς, ὅπως ἐξέδωσε ὁ Legrand στά 1871. Ἐπίσης πρέπει νά δεχτοῦμε στό κείμενο τό ιδιωματικό πλιό, πού ἀπαντᾷ ἤδη στήν ἔκδοση τοῦ 1577. Ὁ Legrand (ἔκδ. 1871) ἐδῶ ἐσφαλμένα διόρθωσε : πλειά. Σχετικά μέ τό διαβάζοντας πρέπει νά παρατηρήσω ὅτι ἐκεῖνο πού μέ ἀσάφεια διατύπωσε ὁ ποιητής μέ τό στίχο 110, τό καθορίζει σαφέστερα κατά διαφορετικό τρόπο μέ τούς στίχους 111-2, ὅπου μᾶς λέει ὅτι ὁ ἥρωάς του περνοῦσε (διάβαζε) μιὰ περίοδο μεγαλύτερη ἀπό πέντε χρόνια μέ καθημερινούς κόπους, ἀναστεναγμούς καί πόνους. Ὁ Irmscher ἐσφαλμένα μεταφράζει τό στίχο 112 : indem er tagtäglich mehr als fünf Jahre lang vorlas καί τό στίχο 111 τόν συνδέει μέ τόν προηγούμενο 110, ἐνῶ αὐτός πρέπει νά συνδεθῆ μέ τόν ἀκόλουθο 112. Ἡ σημασία τοῦ διαβάσω = περνῶ (γιά τό χρόνο) εἶναι πολύ συχνή στά μεσαιωνικά δημοτικά κείμενα (Διήγ. Βελισσ., ἔκδ. Wagner, A 344 καί B 485, καί ἄλλοῦ).

123-4 καί λέγει : * Κυρά μου ρήγισσα, εἶμαι στόν ὄρισμό σου,
ὄρισε καί ἄς μέ κρεμάσασιν ὡς σκλάβον ἐδικό σου.

Στό στίχο 123 πρέπει νά γράψωμε : λέει, ὅπως ἀπαιτεῖ τό μέτρο. Στό στίχο 124 πάλι ὀφείλομε νά γράψωμε : ὄρισε καί ἄς μέ κρεμάσουσιν ὡς σκλάβον ἐδικό σου. Ὁ τύπος ὄρισε δέν εἶναι ἄγνωστος.

128 ὄλες τές ἐβαρείομουν ὀκτώ χρόνους καί δέκα.

Τό ἐβαρείομουν τό ἔγραψε ὁ ἐκδότης κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1577, πού τονίζει ὀμως : ἐβαριόμουν. Τό σωστό τύπο τόν παρέχει ἡ ἔκδοση τοῦ 1774 καί ἄλλες πού τήν ἀκολούθησαν: ἐβαριόμουνα.

130 Ἄντί τοῦ ἀπόφευγά τις νομίζω ὅτι πρέπει νά προτιμήσωμε τή γραφή τῶν ἐκδόσεων 1774, 1795 καί 1806, πού μᾶς δίνει : ἀπόφευγά τες.

Στό στίχο τοῦτο πρέπει ἐπίσης νά προτιμήσωμε τή γραφή τῶν ἰδίων αὐτῶν ἐκδόσεων οὔλες ἀντί ὄλες, πού τή στηρίζει

καί ἡ ὁμοιοκαταληξία μέ τόν προηγούμενο στίχο (τελευταία λέξη: ἀφεντοποῦλες).

136 Μολονότι τό μετατρέψω γνώμην, πού τό διαβάζομε στήν ἔκδοση τοῦ 1577, δέ θά ἦταν ἀδιανόητο, νομίζω ὅτι πρέπει νά δεχτοῦμε τό μεταστρέψω γνώμην, πού ἀπαντᾷ στήν ἔκδοση τοῦ 1624 καί σέ ὅσες τήν ἀκολούθησαν. Τό ρῆμα μεταστρέψω ἔχει πλατειά χρησιμοποίηση στά δημοτικά κείμενα τῆς περιόδου αὐτῆς.

137 Νομίζω ὅτι καί ἐδῶ πρέπει νά διορθώσωμε τό ἀμετάβατο ἐμετάτρεψε σέ ἐμετάστρεψε.

145 ὁπού ῥθασιν τά κάτεργα ἐδῶθες πραγματεμένα.

Ἐντί τοῦ ἐδῶθες, πού ἡ παρουσία του (στόν τύπο τοῦτο) καταργεῖ τήν τομή, πρέπει νά γράψωμε δῶθες.

151-2 ἠπῆρα τήν εἰκόνα σου, μέ αὐτή ἐπαρηγόρουν
καί μέσα εἰς τέσ ἀγκάλες μου μέ αὐτήν ἀποκοιμούμουν.

Ὁ ἐκδότης ἐκδίδει ἐπαρηγόρουν κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1577, ἡ ἔκδοση ὅμως τοῦ 1643 ἔχει τό σωστό τύπο (μέ μικρό τυπογραφικό λάθος): ἐπαρηγορούσιν. Τόν ἀπόλυτα σωστό τύπο παρηγορούμουν τόν ἀποκαθιστοῦν οἱ ἐκδόσεις τῶν ἐτῶν 1774, 1795, 1806.

153-155 Καί ὅταν ἤθελα νά βγῶ ποθές μέ συντροφία
ὅσο νά στρέψω ἐκαίγομουν μέ θεϊκή φωτία
πότε νά στρέψω νά ἰδῶ, κυρά, τήν πρόσοπή σου.

Τή γραφή ἤθελα (στ. 153) τήν παρέχουν οἱ ἐκδόσεις τοῦ 18ου αἰώνα καί δέν εἶναι ἀδιανόητη, καθώς θά δοῦμε ἀμέσως παρακάτω. Ἴσως ὅμως εἶναι σωστότερο νά ἀκολουθήσωμε τή γραφή τῆς ἀρχικῆς καί τῶν ἄλλων πρὶν ἀπό τόν αἰώνα τοῦτον ἐκδόσεων κάνοντας μόνο μιά μικρή διόρθωση. Οἱ ἐκδόσεις αὐτές παρέχουν ἤθελε νά βγῶ, πού ἐμεῖς πρέπει νά τό διορθώσωμε ἤθελεν ἐβγῶ. Τέτοιοι τύποι: ἤθελε βγῶ ἤθελε βγῆς, κ.λ.π., εἶναι γνωστοί ἀπό πολλά ιδιώματα. Στήν Κρήτη λ.χ. λέγεται: ἕνας ἤθελα σύρει μιά φωνή κι' ἀνεμαζώνονταν οἷλοι οἱ χωριανοί (κάθε φορά πού ἕνας ἔσερνε μιά φωνή, ὅλοι οἱ χωριανοί μαζεῦονταν), ὄντεν ἐπήγαινε στό χωριό, ἤθελα βγῆ κάθε πρωί νά πάη νά κυνηγήση⁽¹⁾.

(1) Ἐντῶ τά παραδείγματα ἀπό τή μελέτη τοῦ Γεωργίου Ἀναγνωστοπούλου, Περὶ τῆς ἐν Κρήτῃ ὁμιλουμένης κ.λ.π., Ἀθηνᾶ 38 (1926), 139-93.

Στό « Στάθη » ἐπίσης (Γ 567) διαβάζομε : ἄν ἤθελά'χεις. Τό ἤθελα αὐτό, ἀλλά καί τό ἤθελε, ἔγιναν ἄκλιτα καί μάλιστα μόρια δυνητικά (μέ διαφορούς τύπους) καί συντάχτηκαν ὄχι πιά μέ ἀπαρέμφατο (ὅπως συμβαίνει στά παραπάνω κρητικά παραδείγματα, ἀλλά μέ ὑποτακτική ἐνεστώτα ἢ ἀορίστου ἢ μέ παρατατικό. Λέγεται λ.χ. στίς Σαράντα Ἐκκλησιές ἤλα κάμης, ἤλα κάμη⁽¹⁾. Ἀλλά καί στή μεσαιωνική γραμματεία ὡς ἄκλιτο πολλές φορές χρησιμοποιεῖται καί τό θέλει ἢ τό θέλω γιά νά σχηματιστῆ ὁ μέλλοντας · λ.χ. Διγεν. Ἀκρ. 1104 Esc., ἔκδ. Hesseling : Τίποτε, Ἀκρίτη, οὐ θελῶ σε δοκιμαστῶ, Ἀχιλλής, ἔκδ. Hesseling 199 : ὄσους ἄν εὖρω θέλω, | ἐάν ἔχουν πέτρας σώματα ὡς χόρτον νά τούς κοψω. Στόν Ἐρωτόκριτο πάλι ἔχομε συμφυρμό τῆς παλιότερης χρήσης μέ τή νεώτερη : Γ 999 θές δῆς καί Β 1234 δῆς θές (προῆλθε φυσικά ἀπό τό θές δεῖ + θέλει δῆς). Παρόμοια καί τοῦ εἶχα μέ ἀπαρέμφατο τῶν εὐκτικῶν, ὑποθετικῶν καί δυνητικῶν προτάσεων στό σημερινό κρητικό ἰδίωμα τό πρῶτο μέρος (δηλ. τό εἶχα, εἶχες, κλπ.) ἔγινε ἄκλιτο, ἐνῶ τό ἀπαρέμφατο (κάμει, γράφει, κλπ.) πῆρε καταλήξεις παρεμφατικῆς ἔγκλισης. Ἐάν προσθέσω ἀκόμη ὅτι καί στά Γραμμενοχώρια τῆς Ἡπείρου ὁ παρακείμενος δέ σχηματίζεται ὅπως στήν κοινή νέα ἑλληνική μέ τό ἔχω, ἔχεις, κλπ. μέ ἀπαρέμφατο, ἀλλά μέ τό τρίτο πρόσωπο ἔχει καί ὑποτακτική ἀορίστου, ἀπαρέμφατο δηλ. πού πῆρε παρεμφατικές καταλήξεις. Λένε λ.χ. ἔχ(ει) φάου, ἔχει φάης, κλπ.⁽²⁾.

185-6 Ἐμπα καί εἰς τόν στάβλον μας, καί πάρε τά ἄλογά μας, ἔπαρε καί ἐκ τούς ἄρχοντες πῶχομε συντροφιά μας.

Γράφε στό στίχο 185 παρ' ἐκ τά ἄ. παραβάλλοντας τό καί ἐκ τούς ἄρχοντες, πού ἀπαντᾷ στόν ἐπόμενοςτίχο. Ἄλλωστε καί ἡ ἔκδοση τοῦ 1643 παρέχει : παρ' ἐκ στό στίχο 185 καί στό στίχο 94 τοῦ ποιήματος διαβάζομε : καί λέγει τον ἐκ τά ἄλογα ὅποιο θελήση ἄς πάρη, ἀλλά καί στό πρότυπο ἀπό ὅπου ἀντλεῖ γιά τό χωρίο αὐτό ὁ ποιητής⁽³⁾, τό μυθιστόρημα

(1) Βλ. Στ. Ψάλτη, Λεξικογραφικόν Ἀρχεῖον 5 (1918), 53.

(2) Βλ. Γ. Ἀναγνωστοπούλου, Περί τοῦ ρήματος ἐν τῇ ἐν Ἡπείρῳ λαλουμένη, Ἀθηνα 36 (1924), 87. Γιά τούς παραπάνω τύπους καί τά συναφή ζητήματα βλ. καί τή μελέτη μου : Κριτικά καί γραμματικά εἰς τό Κρητικόν Θέατρον (Byzant.-neugr. Jahrb. 11, 51-7).

(3) Προσεχῶς δημοσιεύεται μελέτη μου σχετική μέ τίς πηγές τοῦ ἐρωτικοῦ ποιήματος τοῦ Ἰακώβου Τριβώλη.

τοῦ Ἰμπερίου καί τῆς Μαργαρώνας, στ. 209, ἔκδ. Ε. Κριαρά, διαβάζομε :

Ἔπαρε ἐκ τὰ ἱπάρια μας καί ἀπέ τούς παλαφράδες.

187-8 Στάμενα πῆρα περισσά ὄσα μὸκάναν χρεία
 κι' ὄλπισα νά μέσώσουσι διά τήν ἐξοδία.

Γράφε κατά τήν ἀρχική ἔκδοση τοῦ 1577 : ὄλπιζα.

194 καί ἐκ τήν πικριά μου ἔπεσα εἰς πολλήν ἀδημονίαν.

Γράφε : ὄς πολλήν, ὥστε νά μήν καταργηθῆ ἡ τομή.

202 γιατί μᾶς κάμνει πάραυτα τά ὄσα τό ζητοῦμε.

Γράφε : τοῦ ζητοῦμε κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1643 καί τίς ἄλλες πού ἀκολούθησαν.

211-12 Ἀπιλογᾶται ἡ ρήγισσα, λέγει του · « Εἰς ἦτε λέγεις
 γλήγορα τήν παρηγοριά σου δίδω καί μήν τό λέγης.

Τό ἦτε τοῦ στίχου 211 εἶναι ἀκατανόητο. Πρέπει νά γράφωμε εἶ τι (= ὄ, τι), γιατί αὐτό πρέπει νά ὑπόκειται στό ἦτε τῶν ἐκδόσεων τοῦ 1577 καί τοῦ 1624.

Ὁ στίχος πάλι 212 στό δεύτερό του ἡμιστίχιο πρέπει νά ἐκδοθῆ κατά τίς ἐκδόσεις 1774, 1795, 1806 : σου δίδω καί μήν κλαίγης.

221 Καί παραμπρός στράφα δεξιά νά ἰδῆς ζωγραφισμένη.

Γράφε: στράφου κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1774. Ὁ Legrand χωρίς λόγο στήν ἔκδοσή του τοῦ 1872 διόρθωσε καί ἔγραψε : στρέφε.

227 Ἀντί ἐκείνην τήν βραδιά γράφε γιά τό μέτρο κείνην τήν βραδιά, ὅπως ἄλλωστε παρέχει καί ἡ ἔκδοση τοῦ 1774 καί οἱ ἀκόλουθες.

231 Ἀντί Ὁ νιός γράφε κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1577 : Ὁ νίος.

233 Ἀπλώνει εἰς μίό ἡ ρήγισσα ...

Γράφε κατά τήν ἔκδοση 1577 ὄς μίο.

237 λέγει της : Ἄφηνε, δέν ντρέπεσαι ὁπού ἔμαι κοπιασμένος.

Γράφε : λέει ἐξ αἰτίας τοῦ μέτρου. Γιά τόν ἴδιο λόγο ἀντί ἄφηνε γράφε ἄφης, ὅπως παρέχει ἡ ἔκδοση τοῦ 1774 (ἡ ἔκδοση τοῦ 1683 ἔχει : ἄφης με) · πβ. τό ἄφες τοῦ στίχου 239. Στό τέλος μάλιστα τοῦ στίχου 238 πρέπει νά θέσωμε ἐρωτηματικό.

241 λέγει του : « Ποιόν ἐκ τήν κούρτη σου ἔχεις ἀγαπημένον... ;

Γράφε γιά λόγους μετρικούς : Λέει του : « Ποιό ἐκ.....
Ἡ ἔκδοση τοῦ 1577 παρέχει : λέει.

245 Ἀντί λέγει γράφε λέει κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1577.

259-60 Κ' ἐσεῖς, ὁπού τά ἀκούγετε, λογιάσετε τί ἐκάμναν,
διχῶς ἄρμενα καί κουπιά τά πόσα μίλια λάμναν.

Μολονότι γνωστό εἶναι τό ἀρχαῖο ἐπίρρημα διχῶς, πού ἀπαντᾷ ἄλλωστε καί στή Διήγηση Βελισσαρίου, ἔκδ. Wagner, A 255, νομίζω ὅτι ὁ ποιητής ἔγραψε δίχως ἄυτό ἄλλωστε τοῦ ζητοῦσε καί τό μέτρο, ἀφοῦ ἦταν ὑποχρεωμένος νά τονίση τήν τρίτη συλλαβή τοῦ στίχου του (ἄρμενα). Ἐπίσης πρέπει νά γράψωμε κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1643 τό πόσα ἀντί τά πόσα.

265 Ἀντί λέγει γράφε λέει κατά τήν ἔκδοση τοῦ 1577.

272 Ἀντί διηγήθηκα γράφε : διηγήθηκα κατά τίς ἐκδόσεις 1577, 1624, 1643.

274-6 καί σύ ἔπαρε ἕνα στιόξυλο καί κάμε νά τόν φθάση
καί δίνοντάς τονε καλά ὅσον τό δυνατό σου,
λέγε τοῦτο :

Ὁ ἐκδότης Irmscher ἔγραψε στό στίχο 275 δίνοντας κατά τίς ἐκδόσεις τοῦ 1577 καί τοῦ 1624, ἀλλά πρόκειται, νομίζω, γιά τυπογραφικό λάθος τῶν ἐκδόσεων αὐτῶν. Τό σωστό μᾶς τό παρέχει ἡ ἔκδοση τοῦ 1643 : δέρονοντας. Οἱ μεταγενέστερες ἐκδόσεις (1774, 1795, 1806) τό ἴδιο ρῆμα ὑπονοοῦν παρέχοντας κατά τυπογραφικό ἀσφαλῶς λάθος δένοντας. Δέν ἀγνοῶ φυσικά ὅτι καί τό δίνω μέ γενική (ἢ μέ αἰτιατική σέ ὀρισμένα ἰδιώματα) σημαίνει : χτυπῶ, δέρονω, ἀλλά στόν Τριβώλη ἡ σύνταξη μέ αἰτιατική δίνοντάς τονε, ὅπως παρέχεται στήν ἔκδοση τοῦ 1577, ξενίζει.

Τό ὅσον ἐξ ἄλλου τοῦ ἴδιου στίχου 275 πρέπει, νομίζω, νά ἐκδοθῆ : ὅσό 'ν' (= ὅσο εἶναι). Τή λέξη πάλι δυνατό πρέπει νά τή θεωρήσωμε οὐσιαστικό (τό δυνατό = ἡ δύναμη). Πιό συνηθισμένο εἶναι τό οὐσιαστικό στόν τύπο τοῦ πληθυντικοῦ τά δυνατά (βάλε τά δυνατά σου = βάλε ὅλη σου τή δύναμη). Θά μπορούσαμε κατά τή γνώμη μου νά δεχόμαστε τή γραφή τοῦ ἐκδότη, ἂν ἔλειπε ἡ κτητική ἀντωνυμία σου καί ἂν εἶχαμε ἀντί τοῦ θετικοῦ καλά ἕνα συγκριτικό (Πβ. τήν ἔκφραση : ὅσο τό δυνατό γρηγορώτερα).

279-80 Καί τότε ἄν τοῦ λέγασι χίλια κακά γιά σένα,
ποτέ νά μὴν τά πιστεύση πώς ἦσουν μετά ἐμένα.

Πρέπει νά γράψωμε γιά λόγους ὄχι μόνο μετρικούς, ἀλλά καί συντακτικούς : πίστευσε. Οἱ ἐκδόσεις τοῦ δεκάτου ὀγδόου αἰώνα ἀλλοιώνουν τό ἡμιστίχιο γράφοντας : ποτέ δέν θέλει πιστωθῆ.

281 Ὑπῆγεν ὁ νεούτσικος, σέβη στό περιβόλι.

Γράφε κατά τήν ἐκδοση τοῦ 1577 : ἐσέβη. Ἐπίσης πρέπει νά διορθώσωμε γιά λόγους μετρικούς : περιβόλι.

301-2 Μά τοῦτο νά ἴσαι θαρρετή ὅτι ἀνεξημερώσω,
τοῦ ἀφεντός μου νά τό πῶ, νά τοῦ τό φανερώσω.

Γράφε στό στίχο 101 : ἄν ἐξημερώσω. Ὁ Irmscher ὑποθέτει ὅτι ὑπάρχει ρῆμα ἀνεξημερώνω (τό καταγράφει καί στό γλωσσάριο), πού τό θεωρεῖ (βλ. γλωσσάριό του) persönlich konstruiert. Ὅμως τό ρῆμα ἀπαντᾷ καί στήν ἐνεργητική καί στή μέση φωνή. Ἡ χρήση του στήν ἐνεργητική φωνή εἶναι, νομίζω, ιδιωματικότερη. Λέγεται πάντως ξημερώσαμε (καί ξημερωθήκαμε φυσικά) στά χαρτιά, ξημερώνει στή μελέτη (1). Ὁ Irmscher δέν ἐρμηνεύει σωστά γράφοντας wenn es Tag wird.

305 Ἀντί λέγει γράφε λέει κατά τήν ἐκδοση τοῦ 1577.

307 λέγει της : « Σώπα, ρήγισσα, ἴτι κάλλιον κορτιζάνο.

Γράφε : τί (= γιατί) ἀντί ἴτι (= ὅτι). Οἱ ἐκδόσεις τοῦ δεκάτου ὀγδόου αἰώνα ἀντικαθιστοῦν τό ἀναφορικό τί μέ τό καί, πού εἶναι περίπου ἰσοδύναμο σημασιολογικῶς.

309-11 Λέγει του : « Δέν ἐντρέπεσαι, ρήγα, νά συντυχαίνης
γιά ψεύτρα καί ἀνυπόστατη φαίνεται ἴτι μέ κρένεις,
καί αὐτός ἦλθε καί μέ ἔβαζε νά κοιμηθῆ μέ ἐμένα.

Πρέπει νά γράψωμε στό στίχο 311 κατά τήν ἐκδοση τοῦ 1577 π' αὐτός ἀντί καί αὐτός. Στήν περίπτωση τούτη τό πού ταιριάζει περισσότερο ἀπό τό καί. Πρέπει νά προσθέσω ὅτι οὐσιαστικά τή γραφή τῆς ἐκδοσης τοῦ 1577 ἐπαναλαμβάνουν καί οἱ ἐκδόσεις τῶν ἐτῶν 1624, 1643, 1683, πού παρέχουν παντός (ἀσφαλῶς κατά τυπογραφικό λάθος ἀντί π' αὐτός). Πρέπει

(1) Τά παραδείγματα τά παίρνω ἀπό τό « Μέγα Λεξικόν τῆς ἐλληνικῆς γλώσσης » τοῦ Δ. Δημητράκου.

ἐπίσης νά γράφωμε στό στ. 311 ἐβίαζε ἀντί ἔβαζε ἀκολουθώντας τή γραφή τῶν ἐκδόσεων τοῦ δεκάτου ὀγδόου αἰώνα. Στό τέλος τοῦ στίχου 309 πρέπει νά τεθῆ ἐρωτηματικό.

313-4 λέγει τῆς : « Μόν σιώπησε, τί ἄν μῶλεγες τριακόσια.
Δέν σοῦ πιστεύω τίποτε γιά αὐτόν ἀπό τήν Σκότσια.

Πρέπει νά στίξωμε μέ κόμμα στό τέλος τοῦ στίχου 313, ὅποτε τό νόημα εἶναι τό ἀκόλουθο : καί τριακόσια ἄν μοῦ ἔλεγες, δέ θά πιστευα τίποτα γι' αὐτόν. Ὁ Irmischer δέ μεταφράζει σωστά :
verschweig nur, was du mir dreihundertmal gesagt hast ! Ueber den Schotten glaube ich dir nichts.

316 μηδέν μοῦ λέγῃς τίποτε, τό ξεύρω καί γνωρίζω.

Γράφε κατά τήν ἐκδοση τοῦ 1577 : τί (= γιατί) ἀντί τό.

317 Μακάρι νά ἔχες πάει ἐσύ νά καρτέριες, ρηγίνα.

Πρέπει κατά τήν ἐκδοση τοῦ 1774 καί τῶν μεταγενέστερων νά γράφωμε : καρτερῆς.

319 Ἀντί ραβδισμόν γράφε ραβδισμόν κατά τήν ἐκδοση τοῦ 1643.

325 Ἡ ρήγισσα ἀναστενάζε, θ' ἔδειχνε ἔτι λυπεῖται.

Ἀντί τοῦ θ' ἔδειχνε, πού ἀπαντᾷ στήν ἐκδοση τοῦ 1577 (θαίδιχνε), πρέπει νά γράφωμε : κ' ἔδειχνε. Οἱ ἐκδόσεις τοῦ δεκάτου ὀγδόου αἰώνα παρέχουν καί δείχνει.

334 Ἀντί καί ὕστερα γράφε κ' ὕστερα κατά τίς ἐκδόσεις 1577, 1624 καί 1643.

348-50 πρᾶγμα πού νά ἔν τῆς φύσεως ποτέ μήν τό μισᾶτε,
ἔτι φύσις εἶναι δυνατή, τόν ἄνθρωπον ταυρίζει
σέ κείνα ὄλα τά μισᾶ καί δείχνει δέν τά χερίζει.

Οἱ ἐκδόσεις τοῦ 1643 καί κατόπιν ἔχουν ἡ στή θέση τοῦ ἔτι τοῦ στίχου 349, ἐνῶ ὁ Irmischer ἐκδίδει ἔτι (= ὅτι) κατά τήν ἐκδοση τοῦ 1577. Τοῦτο ὅμως πρέπει νά γραφῆ τί (= γιατί). Τό ἄρθρο ἡ τοῦ φύσις στόν ἴδιο στίχο ἐκκρούστηκε μπροστά στό ι τοῦ τί. Τό ἴδιο ἔγινε καί στήν ἀρχή τοῦ στίχου 355.

353-4 Γιατί γυναίκα σάν νερό ἐγλήγορα συμπέφτει.
μόνα σπουδάξη, μήν ὀκνη εἰς ὅποιαν τοῦ ἀρέση
νά κάμη τό ὀρέγεται.

Γράφε στό στίχο 353 μόν νά σπουδάξη μήν ὀκνη (χωρίς

κόμμα μετά τό σπουδάζη) (= μόνο νά μήν ὀκνή νά σπουδάζη νά κάμη ἐκεῖνο πού θέλει σέ ὅποιαν τοῦ ἀρέσει).

355-6 *Γιατί γυναίκα σάν νερό ἐγλήγορα συμπέφτει,
θές παντρεμένη καί ἀνύπαντρη, ὅπου τήν ρίξης πέφτει.*

Ἐντί θές παντρεμένη καί ἀνύπαντρη πρέπει νά γράψωμε : θές παντρεμέν' ἢ ἀνύπαντρη. Κανονικότερο βέβαια θά ἦταν νά εἰπωθῆ : θές παντρεμένη, θές ἀνύπαντρη (= εἶτε π., εἶτε ἀ.), ἀλλά ἐδῶ ἔχομε συμφυρμό τῆς κατασκευῆς αὐτῆς καί τῆς ἐπομένης : παντρεμένη ἢ ἀνύπαντρη.

357-8 *Εἶπα σας καί τήν ἀφορμή καί δεῖξα καί τό πρᾶγμα,
καθώς φαίνεται φανερό πώς τό ἴβαλα στό γράμμα.*

Γράφε κ' ἔδειξα ἀντί καί δεῖξα. Ἐπίσης νομίζω ὅτι πρέπει νά γράψωμε φανερά κατά τίς ἐκδόσεις 1624 καί κατόπιν.

360 *Ἄλλοι ἔλαβαν τήν χαράν καί ἄλλοι ἔμειναν στήν πρίκαν.*

Γράφε ἐλάβαν κατά τίς ἐκδόσεις τοῦ δεκάτου ὀγδόου αἰῶνα.

361-2 *Εἰπεῖν ἤθελα καί πλειότερα μέ ἄλλην συμμαρτυρία,
μά τοῦπα ἄλλον δέν χωρεῖ οὐδέ μᾶς κάνει χρεῖα.*

Στό στίχο 361 γιά λόγους μετρικούς πρέπει νά γράψωμε Πειν ἀντί Εἰπεῖν. Στόν ἐπόμενο στίχο 362 οἱ ἐκδόσεις τοῦ 1624, τοῦ 1643 καί τοῦ 1683 παρέχουν μᾶς τό εἶπα, ἐνῶ ὁ Legrand στήν ἔκδοσή τοῦ 1871 ἐκδίδει μά τό εἶπα. Εἶναι φανερό ὅτι πρέπει νά γράψωμε : μά στό εἶπα. Τό ἄλλον, πού εἶναι βέβαια οὐδετέρου γένους, εἶναι ὑποκείμενο τῶν ρημάτων πού ἀκολουθοῦν : χωρεῖ καί κάνει χρεῖα. Τό νόημα εἶναι : σέ ὅ, τι εἶπα δέ χωρεῖ δεύτερος λόγος. Οἱ ἐκδόσεις τοῦ δεκάτου ὀγδόου αἰῶνα ἀντικατάστησαν τό ιδιωματικότερο μέ νεωτερικότερη κατασκευή : ἐδῶ ὅμως ἄλλο δέ χωρεῖ.

363 *Γιατί καλά τά ξεύρετε καί ὄλοι σας οἶδετέ τα.*

Ἐντί οἶδετε γράφε εἶδετε.

373-4 *Καί ἔτσι τό ἐχάρισα Βιτόριου Πετριίνου,
τοῦ εὐγενοῦς καί ἀνδρείου, ἐνδόξου καί τιμίου.*

Ὁ στίχος 374 θεραπεύεται μετρικά ἂν γράψωμε : τοῦ εὐγενοῦς καί ἐνδοξου, ἀνδρείου καί τιμίου.

P. S. — Τό παραπάνω μελέτημα εἶχε σταλῆ στή διεύθυνση τοῦ « Byzantion » προτοῦ δημοσιευτοῦν δύο ἀξιόλογες βιβλιοκρισίες γιά τήν ἔκδοση Irmscher : τοῦ συναδέλφου κ. Λ. Πολίτη (Ἑλληνικά 14, 1956, σ. 513-532) καί τοῦ διευθυντῆ τοῦ Μεσαιωνικοῦ Ἀρχείου κ. Μ. Ι. Μανούσακα (Ἀθηνᾶ 60, 1956, σ. 383-389).

Ὁ κ. Μανούσακας παρέχει κυρίως χρήσιμα πρόσθετα στοιχεῖα σχετικά μέ τίς ἐκδόσεις τῶν ποιημάτων τοῦ Τριβώλη, τό πρόσωπο τοῦ ποιητῆ καί τά ἐκδοτικά προβλήματα πού ἀντιμετώπισε ὁ ἐκδότης. Ὁ κ. Πολίτης διατυπώνει ἐνδιαφέρουσες παρατηρήσεις καί γιά τήν ἀποκατάσταση τοῦ κειμένου καί γιά τή μετάφραση πού μᾶς ἔδωσε ὁ Irmscher καί γιά τό γλωσσάριο τῆς ἔκδοσής του. Ἀρκετές παρατηρήσεις του σχετικές μέ τήν ἀποκατάσταση τοῦ κειμένου τοῦ Τριβώλη συμπίπτουν μέ ὀρισμένες δικές μου, καταχωρισμένες στό παραπάνω μελέτημα. Δέ θέλησα νά τίς ἀπαλείψω κατά τή διόρθωση τῶν τυπογραφικῶν δοκιμίων, πρῶτα-πρῶτα γιατί καμιά φορά τά σχετικά στοιχεῖα πού παρέχω διαφέρουν ἐν μέρει, ἔπειτα γιατί θεωρῶ χρησιμη πάντα στήν ἔρευνα τή διαπίστωση ὅτι δύο μελετητές διατυπώνουν τήν ἴδια παρατήρηση ἢ καταλήγουν στό ἴδιο συμπέρασμα.

E. K.

« La note ci-dessus avait été envoyée à la Direction de *Byzantion* avant que n'eussent paru deux importants comptes rendus de l'édition Irmscher, le premier de notre collègue L. Politis (*Ἑλληνικά*, XIV [1956], pp. 513-532) et le second du Directeur du *Μεσαιωνικὸν Ἀρχεῖον*, M. M. J. Manousakas, dans la revue *Ἀθηνᾶ*, LX (1956), pp. 383-389.

Le mérite de M. Manousakas est de nous fournir des données complémentaires sur les éditions des poèmes de Trivolis, la personne du poète et les problèmes techniques qui se posent à son éditeur. De son côté, M. Politis fait des remarques intéressantes, d'abord sur la restitution du texte, ensuite sur la traduction que nous en a donnée Irmscher, enfin sur le glossaire qui accompagne cette édition. Plusieurs de ses remarques, notamment celles qui concernent la reconstitution du texte de Trivolis, sont conformes à mes propres idées, énoncées dans l'article qu'on vient de lire. Si je n'ai pas supprimé mes propres observations comme j'en aurais eu l'occasion au cours de la correction des épreuves, c'est pour plusieurs raisons. D'abord, il n'y a pas toujours concordance entre mes vues et celles de MM. Politis et Manousakas. Ensuite, j'ai toujours considéré qu'il est utile aux chercheurs et à la recherche de constater que deux érudits indé-

pendamment l'un de l'autre font la même observation ou arrivent à la même conclusion ».

Nous nous sommes permis de traduire une note précieuse, méthodologiquement et bibliographiquement. Nous sera-t-il permis de dire que malgré toute notre sympathie pour toutes les formes du grec moderne, nous regrettons de troubler notre excellent imprimeur par une accentuation révolutionnaire et, on peut le dire, singulière? Tous les Grecs ont ou devraient avoir intérêt à ce que les règles d'or de la typographie grecque soient strictement appliquées dans les publications étrangères. De même, moins la forme que les auteurs grecs écrivant pour l'étranger dans leur langue donneront à celle-ci sera insolite, plus ils contribueront à rendre au grec sa place de langue scientifique internationale, qu'il n'a perdue que pour cause de *βαβυλωνία*. Personnellement, je préfère traduire en français les contributions grecques capables de dérouter nos imprimeurs et nos lecteurs.

H. G.

THE KOUKOULITHARIOTAI IN 'DIGENIS AKRITAS'

The poem *Digenis Akritas*, that tells of the exploits of that legendary border hero, relates that among the 'rulers of the East' who came to mourn at Digenis' funeral were the « Χαρζιανοί, Καππάδοκες, Κουκουλιθαρῖται » (*Digenes Akrites*. Edited and translated by Prof. Mavrogordato, 1956. Line 3741). The name Koukoulithariotai is unknown. M. Karolides emended it to 'the people of Boukoulithos'; this seems too obscure a place to provide 'rulers of the East'. The generally accepted emendation is that of M. Grégoire, who suggested 'Boukellariotai', the people of another well-known theme; but just because it must have been familiar to Byzantine writers, it is difficult to understand the reason for such a deformation of the word; it also makes the line a syllable short. The emendations of the other names in the list consist of changing a single letter; it is easy to make a mistake in a single letter, especially when, as in the case of the Podandites, the mistaken initial *k* follows the two initial *k* of Kappadokes and Koukoulithariotai; but the substitution of the latter for Boukellariotai would mean mistakes in three letters, and three inserted in the middle. It is not likely that one copyist would make all those mistakes; and a second would rather correct it to the familiar word than change it still further to a word that did not exist. Neither of these emendations seems entirely satisfactory, and it may be that none is necessary.

A popular formation from *κουκούλα* (hood, cowl) with *λίθος* or *λιθάρι* (stone, rock) with the dropping of a syllable, is possible, giving 'the people of the hooded rocks' (or 'Rock Hoods'). The dropped syllable occurs in the tenth century in the *De Ceremoniis* of Constantine VII Porphyrogenitus.

The Koukoumaria were drinking cups intended to be emptied at a draught; they tapered to a rounded base so that they could not be set down while any wine remained in them. The dropped syllable occurs also in Peter the Hermit's nickname, recorded by Anna Comnena (Leib, *Alexiad* X, v 5, 8; vi 3). He was *Κουκούπετρος* 'Hooded Peter'. This was in 1096, about half a century later than Prof. Mavrogordato dates the written version of *Digenis*, a dating supported by some parallels between details of dress and architecture in the poem and the frescoes and churches in the Cone District of Kappadokia, of the mid-eleventh century.

It is this district that can supply an explanation of the Koukoulithariotai. There are thousands of standing cones of varying form shaped by natural forces from the volcanic tuff. Many have a marked resemblance to the pointed hoods of the Byzantine monks as shown in eleventh century frescoes, and one group resembles a crowd of monks in hood and cloak. The likeness must have been remarkable when monks and hermits were living in many of the cones.

These are the most striking features of the region; there is no dominant town to give it a name. The modern tourist uses such nicknames as 'the Troglodytes', 'The Cave Churches', 'The Cone District'; the Byzantine pilgrims who left their graffiti on the chapel walls may have spoken of the 'Rock Hoods'. The local inhabitants do not need a name for the whole region, as they are familiar with those of the separate localities. This may be the reason why the name dropped out of use at some time when pilgrims did not come.

The district lay on the borders between the themes of Kharisian and Kappadokia, but its distinctive character would warrant a separate mention; it is geographically appropriate that the three names should occur in the same line. (The alliteration in addition suggests that the line may have been common property, and not peculiar to *Digenis*).

The great number of churches and chapels, especially of the tenth and the eleventh century, shows that this was a great monastic centre of the Eastern part of the empire; here could be found 'rulers', and it would be proper that they should be represented at the funeral of their famous compa-

triot. The 'rulers' of the Black Mountain, the monastic centre near Antioch, are also mentioned in the list.

It is natural that the name should occur in *Digenis* rather than in histories or other literature. The period of the formation and recording of *Digenis* was roughly contemporary with the flourishing of the churches, which were in the Kappadokia of the hero's birth and earlier exploits; the poem was a popular one, where nicknames would be likely to be found; it was recorded in the Eastern part of the empire where the monasteries would be better known than in distant Byzantium.

That the Koukoulithariotai could be the inhabitants of the Cone District is of minor importance for the text of *Digenis*. It does however make the list of mourners more homogeneous. The succession in lines 3741-2, Kharsian, Kappadokia, Koukoulithariotai, Podandus, Tarsus, accords with the route travellers from these places would follow in going to the funeral at Trôsis near Samosata. As, in addition to the Bathyrrhyax near Byzantium, there was at least one other, of which the site is not certain, but it was in the Eastern part of the Empire, the list becomes one of places in the East of the Byzantine world and its Arab neighbours and is therefore in harmony with the theme of the poem. If the name should be found in lives of Saints as more come to be studied, it might add welcome information to the history of the Cave churches, where the material remains are so abundant, but written evidence almost non-existent.

My thanks are due to Mr. George Zacos of Istanbul for references to MM. Karolides and Grégoire.

Dorothy WOOD.

A NOTE ON THE PRELIMINARIES OF THE FOURTH CRUSADE

There has been general agreement amongst historians to accept the following chronology for the early stages of the fourth crusade. The tournament at Ecry, at which the crusade may be said to begin, took place on or near 28 November 1199 : recruits flowed in during 1200 : late in 1200 representatives were given full powers to negotiate a passage east for the crusaders and this was duly done at Venice during March, 1201. Now it is clear that the Venetian treaty was sealed in April 1201 since the text survives and is so dated (1). But the rest of the chronology is very far from clear and the consensus of scholarly opinion the more remarkable in the successive editions of Villehardouin's *Conquête de Constantinople*, the chief source of this chronology, disagree in their reading of the one date to which all the dates prior to the Venetian negotiations are referred. Villehardouin opens his narrative with a date :

‘Sachiez que .M. et .C. et quatre vinz et .XVII. anz après l'incarnation Nostre Sengnor Jesu Crist, al tens Innocent, apostoille de Rome’ (2).

The best MSS., M. Faral's O and A, of Venetian provenance and representing a common MS. tradition, omit the *et. XVII.* ; this is plainly a scribal error and M. Faral, following Wailly, has supplied the omission from the other MSS. The earlier editor, Brial, however, following Villehardouin's, seventeenth

(1) TAFEL and THOMAS, tom. 1, 362. v. VILLEHARDOUIN, *La Conquête de Constantinople*, ed. E. FARAL, I, 219.

(2) FARAL, *op. cit.*, 1, 2.

century editor, Ducange, emended Villehardouin's text to read 1198, solely on the ground of the reference to Innocent III (1). If, as seems likely, Villehardouin was following *mos gallicanus* in his reckoning of the year, the reference to the Pope presents no difficulty. It is clear that we must reject Brial's emendation: but we must also subject the rest of his chronology for this part of Villehardouin, which has become traditional, to a close scrutiny.

The date 1197 in Villehardouin refers to the time when Fulk of Neuilly 'comença a parler de Dieu' (2). If we take Villehardouin's chronology strictly here it seems that Fulk began his revival campaign between 8 January (the election of Innocent III) and 29 March (Easter Day, 1198). It may seem unwise to press Villehardouin's evidence on such a trivial point as this, recollected as it was, some years after the event, but there is supporting evidence that Villehardouin was quite right. Coggeshall, who has a surprising amount of information about Fulk's activities, says he began his preaching about the time of the death of bishop Hugh of Chester, i.e. 27 March 1198 (3). Villehardouin goes on to distinguish between Fulk's 'preaching of God' and a new campaign in which Fulk 'preached the Cross' by the Pope's special command (4). Coggeshall is again helpful here. He tells us that Fulk appeared at the Cistercian general chapter in 1198 and then went out to preach the Crusade to the people (5), and he dated this new phase in Fulk's preaching about the time of the siege of St. Omer by Baldwin of Flanders, 6 September - 4 October 1198 (6). This would give the Pope ample time to hear about Fulk and his preaching and to compose the letter authorising and regulating it, dated 5 November 1198 (7). Thus it seems likely that

(1) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, XVIII, 432.

(2) v. E. H. Mc. NEAL, *Speculum*, XXVIII (April 1953), 371-375.

(3) *Rolls Series*, ed. p. 80.

(4) FARAL, I, 2.

(5) *Op. cit.*, p. 82.

(6) *MGH*, XXIV, 726.

(7) MIGNE, *PL*, CCXIV, I, 398. M. FARAL, *op. cit.*, I, 4, n. 1, supposes that Villehardouin is referring to an earlier, lost, papal mandate because the surviving letter 'ne fait que régler les modalités

after six months of general preaching Fulk went over to the crusade in early autumn, 1198, and that the earlier campaign would cover the end of 1197 and the beginning of 1198 *more gallicano*.

The first chronological problem is raised by Villehardouin's way of dating the tournament at Ecry :

'In the next year after that [in which] this good man Fulk spoke thus of God there was a tournament at a castle which was called Ecry...' (1).

The most natural inference from this is surely that by 'in the next year' Villehardouin means the next year after the only one he has so far named, 1197, and that realising that he had in fact discussed events which fell in 1198 too, he went on to clear up the ambiguity by referring back to the year in which Fulk spoke of God, i. e. 1197, *more gallicano*, and not the Cross, i. e. 1198. This would put the tournament in the year 1198, a year earlier than the traditional dating. Villehardouin also connects the tournament with two other dates. He says that at the tournament Theobald or Champagne and Louis of Blois took the Cross and he goes on to say :

'Now you are to know that this count Theobald was a young man, not more than twenty-two and that count Louis was not more than twenty-seven » (2).

This new evidence is not very helpful because of the difficulty of ascertaining the year of these young men's birth.

d'une prédication commencée sensiblement plus tôt'. But there is no need to posit a lost letter here. Coggeshall does not mention any papal initiative behind Fulk's decision to preach the Cross and it seems improbable that Fulk would feel any need of papal authority before giving his preaching its new theme. By Autumn 1198 the crusading intentions of the new Pope must have been widely known: in any case revivalist preachers are rarely circumspect in their dealings with authority. Villehardouin may well have got his information about Fulk from Boniface of Montferrat who met Fulk at the Cistercian General Chapter in September 1201, COGGESHALL, 130 where Fulk produced the papal letter of November 1198 and gave some account of his three years preaching the Cross.

(1) FARAL, I, 4.

(2) *Loc. cit.*

M. Faral, on what grounds he does not say, puts Louis' birth in 1171 ⁽¹⁾. Since Louis succeeded his father in 1191, probably *more gallicano*, and since the age of majority in France at this time was twenty-one ⁽²⁾, it is possible that Louis might have been 'not more than twenty-seven' at the time of the tournament provided it took place no later than 1198. Theobald's birth is assigned to 1179 by the chronicle of Gilbert of Mons ⁽³⁾, in a manner which has convinced most modern historians that he is correct. But, whether Villehardouin was mistaken or not about the date of Theobald's birth, and his authority here as marshal of Champagne and probably an intimate of the comital family, as well as his quite unusual chronological accuracy and precision, must make it difficult to reject his testimony, it is clear that depending on what year we suppose him to place the tournament at Ecry, he thought Theobald was born either in 1176 or 1177 (or to be strictly accurate, since the tournament took place at the beginning of Advent, late 1175 - late 1176 or late 1176 - late 1177, but the overlap is irrelevant to the argument). Now although Villehardouin was not alone in thinking Theobald older than Gilbert of Mons would allow, the supporting evidence is not decisive in helping us to see Villehardouin's own opinion. Rigord, for what he is worth which is not a great deal here, supports Villehardouin's earlier date, since he says Theobald died in 1201 aged twenty five ⁽⁴⁾. More interesting but quite inconclusive is the mélange of chronicle material attributed to Aubry de Trois-Fontaines, the relevant portion of which appears to be an account of the crusading experiences of a local champegneois baron, Renaud de Dampierre ⁽⁵⁾. He claims that Theobald died in 1201 in the 'twenty-fifth year of his age' ⁽⁶⁾ which creates exactly the same ambiguity over the year of Theobald's birth as does Villehardouin's ac-

(1) *Op. cit.*, I, 6 n. 2.

(2) *Layette de trésor des chartes*, I, n° 910.

(3) *MGH*, XXI, 528.

(4) *Société de l'histoire de France*, I, 149.

(5) *MGH*, XXIII, 880 « .. iste qui dictus est comes Renaldus de Dampetra ».

(6) *Ibid.*, 878.

count. Renaud was telling his story at least thirty years later and it is at least probable that he had some acquaintance with Villehardouin's own narrative by then. Thus nothing very much can be made of the ages of Louis of Blois and Theobald of Champagne in this connection. The evidence for Louis's year of birth so far as it goes supports an earlier date for the tournament at Ecry.

The evidence for the date of the tournament from sources other than Villehardouin is slight and of little value. The most important and unvarnished but still vague and general account, is that of Rigord. Under 1202 he writes :

' In this place we have thought worthy of insertion the memorable deeds which the French barons did at Constantinople, namely Baldwin, count of Flanders, Louis, count of Blois, Stephen du Perche, the marquess of Montferrat and many other great men and hard fighters who had assumed the Cross for the liberation of the Holy Land on the death of Richard, king of the English, of famous memory.' (1).

All of the barons named took the Cross on different occasions ; so no reference to Ecry can be intended. On any chronology Stephen du Perche and Boniface of Montferrat took the Cross after Richard's death and on the revised chronology Baldwin of Flanders took it only a month before. It would be unwise to press Rigord's chronology here : the crusade was hardly interesting to the general chronicler until things began to move in 1202 — the contemporary sources are much more informed about Fulk of Neuilly than about the tournament of Ecry.

There seems some ground, then, for questioning the traditional date for the commencement of the fourth crusade and moving it back a year to late November 1198. If this is so then the chronology of the earlier part of Villehardouin's narrative, from Ecry to the arrival of the embassy in Venice, must be reconstructed ; the attempt will also afford a test for the emended date of the tournament.

The next date in Villehardouin is the recruiting of Baldwin of Flanders, after the tournament, on the Ash Wednesday

(1) RIGORD, I, 153.

'following' (1). On the revised chronology this becomes 3 March 1199 instead of 22 February 1200. A number of Flemish chroniclers mention Baldwin's taking of the Cross but the only one which I have found of much value, although it is again inconclusive, is the *Genealogie comitum Flandrie: continuatio Gislensis*, which under the year 1194 reads:

'Hoc vero Baldwino defuncto, Baldwinus eius filius primogenitus Hannoniae pariter et Flandriae comes factus est, et anno 1200 cum uxore Maria, sorore Theobaldi Campaniae comitis, Brugis in capite quadragesimae crucem assumpsit; annoque tertio supra 1200^{um} cruce iam signatus in subsidium Terrae Sanctae Venitias versus imperator Constantinopolitanus est electus anno domini 1205.' (2).

If it is reasonable to take 'anno tertio supra 1200^{um}' as meaning 1203, then it looks very much as though the chronicler has misplaced all his dates by a year, which would support a date in 1199 for Baldwin's taking of the Cross.

After mentioning Baldwin's recruitment, Villehardouin refers to two more groups of crusaders who are said to have taken the Cross 'après'. Then the barons held a meeting at Soissons where they decided that they were too few to choose a route and appoint a time of departure. This again is said to have happened 'après' and Villehardouin goes on to say:

'En tot cel an ne passa onques .II. mois que il n'assemblasent a parlement a Compaigne. Enqui furent tuit li conte et li baron qui croisié estoient' (3).

We have now to find room for a year in which there was a meeting, for the principals only, every two months. From Villehardouin's words it sounds as though the barons at Sois-

(1) FARAL, I, 10.

(2) MGH, IX, 326.

(3) FARAL, I, 14. M. Faral wishes to take 'en tot cel an' as meaning 'au cours de cette année'. The analagous phrases he cites are not really apposite and his translation here is a disguised textual emendation. He is making Villehardouin mean 'two months after the new year': it is clear Villehardouin's linguistic resources were equal to saying this had he meant it. I am indebted to my colleague, Dr F. Whitehead for advice on linguistic points here.

sons arranged the meetings at Compiègne choosing a two-monthly interval and the rendezvous in advance; we should thus expect the first meeting at Compiègne to follow the meeting at Soissons by two months. It is very probable that the meeting at Soissons occurred about Easter, i.e. the new year on Villehardouin's reckoning. It fell sometime after the beginning of Lent and it seemed natural to Villehardouin to speak of the meetings at Compiègne, which were essentially a continuation of that of Soissons, as running over 'all *this* year', which if we place the Soissons meeting in the new year (i. e. Easter), is easily understood. Now if we try to fit this year into the traditional chronology we shall run into serious difficulties. If Baldwin took the Cross in February 1200, the Soissons meeting took place about 9 April 1200 and there was a series of meetings at Compiègne, at two monthly intervals until, presumably, Easter 1201. But there is no doubt that the crusaders' embassy arrived in Venice early in February 1201 after a leisurely journey ⁽¹⁾ possibly visiting Pisa and Genoa on the way, ⁽²⁾ which suggests that the final meeting at Compiègne, when the crusaders gave their representatives full powers, can hardly have been later than autumn 1200. This does not leave enough time to justify Villehardouin's choice of words which seems to imply at least half-a-dozen meetings running over the whole year. The proposed chronology is happier here. The meeting at Soissons can be assigned to late April 1199 and the year of parliaments to 1199, Gallican reckoning, with possibly further meetings in mid-summer and autumn 1200, before the decision to negotiate for a passage was actually taken.

It is not possible to be dogmatic on these points of chronology but in the absence of further evidence there is possibly a case for revising the dating of the early stages of the fourth crusade.

Another problem of the early days of the crusade arises in connexion with an alleged conflict of testimony between Villehardouin's narrative and the *Gesta Innocentii*, concerning the Pope's reaction to the treaty arranged between the crusaders

(1) FARAL, I, 18.

(2) ROBERT DE CLARI, ed. P. LAUER, 7.

and the Venetians. The author of the *Gesta* claims that when the Franks and the Venetians had come to terms for the transport of the crusade, both parties sent messengers to the apostolic see, asking for papal confirmation of the terms of the agreement. The Pope however :

‘forseeing the future, cautiously replied that he was disposed to confirm the agreements on condition that—*videlicet ipsi Christianos non laederent, nisi forsitan iter eorum illi nequiter impedirent, aut alia causa justa necessaria forsitan occurreret, propter quam aliud agere non possent, apostolicae sedis legati consilio accedente*’ (1).

Against this has been put the statement of Villehardouin (2) that Innocent gave his confirmation ‘very gladly’. M. Faral, in his deservedly well-known defence of Villehardouin’s integrity as historian thought it necessary to repudiate the author of the *Gesta* here. But a later letter from the Pope to the Doge dated 25 February 1204 confirms the *Gesta*’s version. Innocent wrote :

‘We believe moreover, that you knew how we forbade your representatives who came to the apostolic see with the representatives of the crusaders, seeking the confirmation of the pacts entered into between you and through them (i.e. the Venetian embassy) we forbade you and the Venetians to do any harm whatsoever to the lands of this king (of Hungary). Moreover, that the way of the Lord might be walked in fear and that the leaven might not corrupt the lump, we took care by our letters which we believe to have come to the ears of you and the Venetians, to strictly prohibit... (here follows the formula quoted by the *Gesta*) (3).

The verbal prohibition cannot refer to any other agreement than that concluded between the Venetians and the crusaders in 1201. M. Faral (4) supposes that the pacts mentioned here are those of Summer 1202, i.e. the agreement to reduce

(1) MIGNE, *PL*, CCXIV, cap. LXXXIII.

(2) FARAL, I, 32.

(3) *PL*, CCXV, VII, 18.

(4) *Revue Historique*, 177, p. 539.

Zara in part payment of the crusaders' debts. But this would be to make nonsense of the letter: how could the Pope confirm an agreement, forbid the fulfillment of the vital clause, and later excommunicate both parties for carrying the terms of the agreement out? There seems no alternative to accepting the substantial accuracy of the *Gesta's* account, although its author has confused the verbal prohibition with the formula used in a later papal letter intended to reinforce that prohibition. This letter probably arrived in Venice before the departure of the crusade: the legate, Peter Capuano, certainly knew of the project at an early stage ⁽¹⁾ and he seems to have tried to dissuade some of the crusaders from taking part ⁽²⁾: the Venetian refusal to accept Peter as legate whilst offering no objection to him as a kind of senior chaplain, is most readily explicable by supposing that they knew of the terms of the Pope's prohibition. The letter may not have been *published* until just before the attack on Zara — several of the sources imply that it was not ⁽³⁾.

There is nothing in this to discredit Villehardouin. The prohibition was addressed at first to the Venetians only and once that had been done Innocent might well have been glad enough to ratify the agreements. When dealing directly with the Pope's reaction to the attack on Zara, Villehardouin is, of course, highly disingenuous but he rarely tells a direct lie if he can avoid it. What is more important here is that the credibility of the *Gesta* is confirmed on a minor point in the train of events which led to the diversion of the crusade, which must strengthen its credibility on the major points.

University of Manchester.

ERIC JOHN.

(1) Riant, *Exuviae*, 1, 12.

(2) PL, CCXIV, V, 161.

(3) Riant, *op. cit.*, I, 12; Faral, I, 84; *Hystoria Albigensis, Soc. de l'histoire de France*, I, 109.

MICHAEL DER SYRER

ÜBER DAS ERSTE AUFTRETEN DER BULGAREN UND CHAZAREN

In der syrisch verfassten Chronographie Michaels des Syrers findet sich ein Abschnitt, der neben anderen von den Anfängen der Proto-Bulgaren und Chazaren handelt ⁽¹⁾. Der Verfasser, als Patriarch der erste seines Namens, entstammte der Melitene und war vor seiner im Kloster Peskīn erfolgten Wahl Abt eines Barsaumā-Klosters gewesen. Er starb 1199 im Alter von 73 Jahren. Das syrische Original, neben dem eine mannigfach verändernde armenische und eine wortgetreue arabische Übersetzung stehen, wurde von J.-B. Chabot nach einer in Edessa befindlichen Handschrift ⁽²⁾ herausgegeben : *Chronique de Michel le Syrien, Patriarque Jacobite d'Antioche* (1900-1910). Sie liegt in drei Bänden französischer Übersetzung und einem Textband vor, der eine lithographische oder phototypische Wiedergabe der benutzten Handschrift enthält.

Den Hinweis auf den nach jeder Richtung hin wichtigen Abschnitt verdanken wir H.-W. Haussig. Er wird die geschichtliche Bearbeitung ⁽³⁾ und im Zusammenhang damit den Nachweis liefern, dass Michaels Quelle die damals noch vollständige Kirchengeschichte Johannes' von Ephesos bil-

(1) Für alles Folgende : A. BAUMSTARK, *Geschichte der syrischen Literatur* (1922) 298 f.

(2) Nach der Angabe auf dem Titelblatt von Chabots syrischem Textband. A. Baumstarks Bemerkung, a. O. 300 Anm. 6, lässt sich damit nicht vereinigen.

(3) Schon hier sei bemerkt, dass J. Marquarts Einwände gegen die Geschichtlichkeit des Berichtes (Osteuropäische und ostasiatische Streifzüge, 1903, 488) gegenstandslos sind.

dete (1). Darum ist geboten, sich hier auf das Wichtigste zu beschränken.

Johannes' von Ephesos dritter Teil, in seinem handschriftlichen Bestand insgesamt sechs Bücher umfassend, reicht bis zu den Anfängen des Kaisers Maurikios (582-603) (2). Die erhaltene Inhaltsangabe des sechsten Buches (3) gibt fürs 45. und 46. Kapitel den Awareneinfall und die Eroberung von Anchialos. E. W. Brooks hat darum die entsprechenden Teile Michael des Syrers (379 r.Z. 20-381 r.Z. 8 Chabot) unter die Bruchstücke von Johannes' Kirchengeschichte (4) eingereiht.

Dabei hat Brooks übersehen, dass das 381 r.Z. 1 f. genannte *'ammā d-ṭurḳāyē* nichts anderes als die im Folgenden genannten Einwanderer aus dem inneren Skythien, also die (türkischen Proto-)Bulgaren und Chazaren sind (unten z. St.) Auch dieser Teil des Berichtes muss demnach auf Johannes von Ephesos zurückgehen und, da der dritte Teil mit dem sechsten Buche endete (5), noch in dessen 49. Kapitel gehören. Dessen Inhaltsangabe — Verwüstung der Stadt Anchialos und ihres Bades: 277,13 f. — konnte durchaus noch die Ereignisse umfassen, die zur Räumung der eroberten Stadt führten (6). Man hätte, wenn dies zutrifft, eine den Ereignissen gleichzeitige Quelle ermittelt.

Zur Verfügung stand die von Chabot erstmals veröffentlichte Fassung. Ermittlungen, ob sich in Leningrad oder Moskau weitere Handschriften feststellen liessen, blieben negativ; wir danken Frau N. Pigulewskaja für freundliche Auskunft. Chabot hat die Konstitution eines philologisch korrekten Textes nicht versucht, sich vielmehr auf den Abdruck seiner Vorlage und auf eine Übersetzung beschränkt (7).

(1) So schon W. Barthold in: *Encycl. d. Islam* (1(1913), 819; D. M. Dunlop, *The History of the Jewish Khazars* (1954) 5.

(2) A. Baumstark, a. O. 182.

(3) p. 277, 7 f. der gleich zu nennenden Ausgabe.

(4) CSCO. III 3,341, 15-343,5 ed. E. W. Brooks (1935).

(5) E. W. Brooks, a. O. II der lateinischen Übersetzung.

(6) Dass die Inhaltsangaben bei Johannes von Ephesos nicht vollständig sind, hebt J. Marquart, a. O. 481 unten und 486 hervor.

(7) So auch J. Marquart, a. O. 484 f. Auf die zahllosen Unzulänglichkeiten seiner Übersetzung wurde im Folgenden nicht eingegangen. Diese wurde schon durch das Erscheinen von Chabots Ausgabe überholt.

Diese kann um so weniger genügen, als es in ihr an Missverständnissen nicht mangelt. Das Fehlende wurde bei dem begrenzten Abschnitt, um den es geht, nachzuholen versucht.

E. W. Brooks hat den zuvor bezeichneten Ausschnitt aus Michaels Chronik in seiner Ausgabe der Kirchengeschichte Johannes' von Ephesos in syrischer Fassung und mit lateinischer Übersetzung ⁽¹⁾ abgedruckt. Auch er verfügte nur über die bei Chabot gegebene Grundlage ⁽²⁾. Wir haben seine Textkonstitution überall herangezogen, verhehlen aber nicht, dass uns das Verständnis des nicht einfachen Stückes durch allzuviele und eingreifende Änderungen des Überlieferten erkaufte zu sein scheint.

Es folgen Umschrift und Übersetzung des syrischen Textes :

379 r.Z. 17f. : *w-kaḏ zaḅnā ḏ-^ʿesrīn šnayyā negraṭ (h)wāt b^ʿeld-
bābūtā marrīrtā bēt rōmāyē l-pārsāyē, w-ḵām ^ʿlaihōn d-rōmāyē tūḅ
špāyā men ^ʿammā ḏ-barbrāyē ḡ^ʿirē mgaddlai sa^ʿrā, hānōn d-metḵiēn
abarīs, d-ḏāl wa-npaḵ men saupai maḏnhā, w-āp ^ʿammā tūḅ ma^ʿrbāyā
ḏ-esḵlōnāyē wa-ḥrānē tūḅ d-metḵrēn longobardē, kaḏ hwau āp hennōn
b-šū^ʿbādēh d-ḵāgan malkā ḏ-abarīs. w-ezal wa-ḵbaš tartēn mḏīnātā
men rōmāyē w-šarkā ḏ-ḵastros w-emar l-nāšai atrā : poḵ zro^ʿ wa-ḥṣod,
wa-pelgāh d-sunṭeliyyā ḥalḥod šāḵlīnan menḵōn. w-ellūlā ḏ-passā
rabbā ḏa-^ʿbaḏ malkā lbar men aḏrinopolis (cod. ^ʿdrwply(?)ws),
w-āp lāh la-mḏīnaṭ malkūtā sīmān (h)wai appaihōn. w-kaḏ malkā
w-ḥailawwātēh ettzī^ʿ w-eṭrheb men barbrāyē, eštaddar ḥailā w-ettsīm
b-šūrā (cod. šwry^ʿ) ḥarrāyā ḏ-^ʿal eštīn mīlē men....*

380 l.Z. 1f. : *w-men ḵlērīḵū ḏ-^ʿēttā aplaḥ kaḏ eṭeleṣ, w-bēh b-ḥēpā
eštaddar šḵrībōnē l-ḵul penyān l-megbā ṭīrōnē. hālēn d-kaḏ npaḵ, s^ʿar
bīšātā saggiyyātā wa-ḥṭap bnayyā ḏ-abāhē. w-gammar ennōn l-atrawwātā,
kaḏ āp sunḵānē (cod. snwn^ʿ) ḏ-rakšā wa-ḏ-ṭaurē wa-^ʿdammā ḏ-āp
.... wa-ḏ-ṭarnāḡulyātā (cod. trnwglyt^ʿ) rāmēn (h)wau ^ʿal bnai-nāšā
ḥ-atrawwātā ḵullhōn. w-kaḏ ^ʿammā ḏ-esḵlōnāyē šḥau b-ḵul duk
w-ṭešmšātā ḏ-^ʿēdātā w-ḵībōriyē raurbātā b-^ʿāḡlātā šadyān (cod.
šryrn) aikannā ḏa-l-^ʿēttā hāi d-ḵorintos, ḥlāp mašknā nḵaš w-aḵīm
lāh, ṭhōṭēh yāṭēḥ (h)wā. rōmāyē eqar (h)wau l-^ʿammā ḏ-anṭiyū wa-
npal ^ʿal esḵlōniyā (cod. esḵlōnāyē) w-ḵaḥšūh (h)wau w-ḥazzūh*

(1) CSCO, III 3 (1936), 259 f.

(2) Ebenda V.

w-appeḫ 'utrāh w-auḫdūh. ītau (cod. 'ytw) (h)wā dēn atrā dīlhōn b-ma'rābai nahrā d-metḫrē dūnabis. kaḏ dēn šma' esḫlōnāyē d-eštḫi atrhōn, etmarmar ak aryā la-tbārā w-etḫneš (h)wau alpāyē saggiyyē wa-'bad ḫarbā d-lā sālā. w-kaḏ lā etmšiu d-ne''lūn w-neḫbšūn la-mḏīnaṭ malkūtā, ḫār l-appai anḫilos (cod. 'ymws) mḏittā wa-l-appai ḫammīmtā d-ṭammān. w-men ḫailā d-ṭammān etḫreb (h)wau saggiyyē menhōn wa-l-ḫartā 'ḫar l-šūrē. w-ešḫaḫ tammān argwānē hālēn d-anastasiyā attat ṭiberiyos yehbat ennōn ḫermā l-'ēttā d-ṭammān, kaḏ āzlā (h)wāt l-ḫammīmtā. l-hālēn nsab kāgan wa-lbeš kaḏ āmar : d-en bā'ē malkā d-rōmāyē w-en lā bā'ē, hā etyahbat lī malkūtā w-meḫḫdā (cod. myḫd')...

381 r.Z. 1f. : w-arhbūi ṭebbē d-'ammā d-ṭurḫāyē hā rdap bātrēh. wa-npaḫ (h)wau l-sirmin kaḏ dhel dalmā nešbōn pulū d-īt (cod. lait) dīlēh w-īḫartēh kullāh. w-kaḏ šaddar lēh tmānyā ḫanṭīnārē d-dahbā, hpak mennēh. b-hānā zabnā flātā aḫē men šḫuṭiyā gaw-wāitā, kaḏ dhīrīn 'amhōn flātīn alpīn šḫuṭāyē. w-etau mardītā d-yaumātā štīn w-ḫamšā (cod. s.h) men 'ehrau d-imaiyon (cod. 'mnwn) ṭūrā. etau dēn ba-zḫan satwā mettul šḫihūt mayyā, wa-mṭau 'dammā l-ṭanis nahrā hau d-men yamtā hāi d-mayōṭis (cod. m'nyws) nāpeḫ w-ḫāleṭ b-gau yammā d-pontos. w-kaḏ manna' la-ṭhūmā d-rōmāyē, ḫad menhōn da-šmēh bulgariyos nsab 'esrā alpīn gabrē wa-praš men aḫau wa-'bar l-ṭanis (cod. ṭ'nyws) l-dūnabis nahrā d-āp hū h-yammā d-pontos ḫāleṭ. wa-šlah l-maurikī d-nettel lēh ar'ā d-ne'mar bāh w-nehwē m'addrānē l-rōmāyē. w-yah lēh musyā 'ellāitā w-ṭahtāitā w-dāḫiyā, atrawwātā 'aššīnē, hālēn d-aḫreb ennōn 'ammā d-abarīs men yaumai anastos, wa-'mar tammān wa-hwau maṭṭartā l-rōmāyē. w-etḫrīu hānōn d-men rōmāyē bulgarāyē. hennōn šḫuṭāyē hālēn dēn trēn ḫrānē aḫē etau l-atrā d-alān d-metḫrē barsaliyā (cod. br s'ly) da-mḏīnātēh l-rōmāyē banyān (cod. bkyn) (h)wai

382 l.Z. 1f. : d-ītaihēn ḫaspiyā hāi d-ṭar'ā d-ṭūrāyē ḫārēn lāh. w-bulgarāyē w-pugurāyē d-'āmōraihēn ba-zḫan kresṭyānē (h)wau. w-mā d-eštallaṭ 'ammā nukrāyā 'al atrā hau, eštmeh kazarāyē 'al šmā d-aḫā hau rabbā d-metḫrē (h)wā kazarig. wa-'šen 'ammā hānā w-etpattī.

379 r.Z. 17f. : « Während nun eine Zeit von zwanzig Jahren die bittere Feindschaft zwischen Römern und Persern dauerte und sich erhob gegen die Römer wiederum ein Feind vom Volk der hassenswerten Barbaren mit geflochtenem Haar, jener die Awaren genannt sind, die aufgescheucht worden und ausgezogen waren

von den Grenzen des Ostens : da (erhob sich) auch das westliche Volk der Slawenen, und Andere wiederum, die Langobarden genannt sind, indem auch sie (die Langobarden gleich den Slawenen) dem Qayan, König der Awaren, untertan waren. Sie (die Slawenen) zogen aus und eroberten zwei Städte von den Römern und die übrigen Kastelle (der Gegend), und sie sprachen zu den Ortsbewohnern : « Geht hinaus, säet und erntet, wir erheben (nur) die Hälfte der (römischen) Abgabe von euch ». Wenn nicht der grosse Graben (gewesen wäre), den der Kaiser ausserhalb von Adrianopel gebaut hatte, so hätte sich ihr Sinn auch auf die Stadt des Kaisertums gerichtet. Da nun der Kaiser und seine Truppen erschrocken und in Furcht waren vor den Barbaren, wurde ein Heer ausgesandt und an der äusseren Mauer aufgestellt, die ungefähr sechzig Meilen von..... »

380 I.Z. 1f. : « (Sogar) Kleriker der Kirche hob er (der Kaiser) gezwungenermassen aus, und mit Dringlichkeit wurden *σκολίβωνες* in alle Orte geschickt, um Rekruten auszuwählen. Diese (*σκολίβωνες*) verübten, als sie auszogen, viele Übeltaten, raubten den Vätern die Söhne und richteten die Dörfer zugrunde, indem sie den Bedarf an Pferden, Stieren bis herab zu dem auch an... und dem an Hühnern auf die Bewohner all der Dörfer umlegten. Nachdem nun das Volk der Slawenen überall Gefangene gemacht (oder : geplündert) hatte und heilige Gefässe der Kirchen sowie grosse Ciborien auf Wagen geworfen worden waren — wie das der Kirche von Korinth, — schlug und stellte er (der Qayan) es (das Ciborium von Korinth) gleich einem Zelt auf (und) sass unter ihm. Sie (die Römer) hatten das Volk der Anten gemietet, und diese fielen über Slawenien her, besetzten und plünderten es, führten seine Schätze weg und brannten es nieder. Es lag aber ihr (der Slawenen) Land im Westen des Flusses, der Donau genannt wird. Als die Slawenen hörten, dass ihr Gebiet erobert war, stürzten sie sich wie ein Löwe auf die Beute und sammelten sich zu vielen Tausenden. Sie richteten Verwüstungen an ohne Ende, und da sie nicht imstande waren, in die Stadt des Kaisertums einzudringen und sie zu erobern, richteten sie ihren Blick auf die Stadt Anchialos und auf das Bad daselbst. Seitens des dortigen Heeres wurden viele von ihnen (den Slawenen) getötet. Am Ende zerstörten (oder : überstiegen) sie (die Slawenen) die Mauern und fanden dort jene Purpurkleider, die Anastasia, Gattin Tiberios', der Kirche daselbst geweiht hatte, als sie das Bad besuchte. Diese (Kleider) nahm der Qayan und legte

sie sich an, indem er sprach : « Ob der Kaiser der Römer will oder nicht will : mir ist (jetzt) das Kaisertum gegeben worden »! Und sofort... »

381 r.Z. 1f. : «und es erschreckten ihn (den Qayan) Gerüchte, dass das Volk der Türken ihn verfolge. Und sie (die Slawenen) gingen nach Sirmium, da sie fürchteten, dass sie (die Türken) einnähmen den Palast, der ihm (dem Qayan) gehörte, sowie seinen (des Palastes) ganzen Besitz. Als jedoch sie (die Awaren) ihm (dem Volk der Türken) acht *κεντηνάγια* Gold schickten, wandten sie (die Türken) sich von ihm (vom Qayan) weg. In dieser Zeit (waren gekommen nämlich) drei Brüder vom inneren Skythien, indem sie mit sich führten 30.000 Skythen, und sie waren gekommen in einem Marsch von 65 Tagen von den Pässen des Imaon-Gebirges. Sie kamen aber in der Zeit des Winters wegen des Vorhandenseins von Wasser und gelangten zum Tanaïs, dem Fluss, der aus dem See (*λίμνη*) Maiotis heraustritt und sich in das Meer (*θάλασσα*) Pontos ergießt. Als sie zu der Grenze der Römer gelangt waren, nahm einer von ihnen, dessen Name Bulgarios war, 10.000 Mann, trennte sich von seinen Brüdern und überschritt den Tanaïs in Richtung auf die Donau, den Fluss, der sich gleichfalls in das Meer Pontos ergießt. Er schickte zu Maurikios, dass er (Maurikios) ihm Lande gebe, dort zu wohnen, und er (Bulgarios) (dafür) den Römern eine Hilfstruppe bilde. Und er (der Kaiser) gab ihm das obere und untere Mösien sowie Dakien, feste Orte, diejenigen, die das Volk der Awaren seit Anastasios' Tagen verwüstet hatte. Sie (die Leute des Bulgarios) wohnten nun dort und bildeten eine Schutzwehr für die Römer. Jene nun, die auf Seiten der Römer standen, wurden Bulgaren genannt. Die (restlichen) Skythen aber, (d.h.) die zwei anderen Brüder, kamen zum Gebiet der Alanen, das Berzylia genannt ist, (ein Gebiet) dessen Städte von den Römern gebaut waren ».

382 1.Z. 1f. : « (Städte), die zusammen jenes Kaspia bilden, das sie Tor der *Ṭūrāyē* nennen. Die (in Mösien und Dakien wohnenden) Bulgaren nun, und die *Pugurāyē*, die ihre (der Städte Berzylia's) Bewohner bildeten, wurden zeitig Christen. Als sich das fremde Volk jenes Landes (Berzylia's) bemächtigte, wurden sie Chazaren genannt nach dem Namen des älteren Bruders, der Kazarig hiess. Dieses Volk wurde stark und breitete sich aus ».

379 r.Z. 17f. — Das syntaktische Gefüge der ersten Periode ist bei Chabot und bei Brooks (der *w-kaḍ* bis *l-pārsāyē* einfach weglässt) unverstanden geblieben. An sich folgen einander : *w-kaḍ... w-ḫām...*

w-āp .. *wa-ḥrānē*, also ein in vier parallele Glieder sich zerlegender Vordersatz, dem der Nach- und Hauptsatz zu fehlen scheint. Ein Versuch, diesen mit *w-ḥām* oder mit *wa-ḥrānē* beginnen zu lassen, könnte sich schwerlich auf Th. Nöldeke, Kurzgefasste syrische Gramm.² (1898) 266 § 399 berufen. Gebrauch von *w* im Nachsatz bildet bestenfalls eine Ausnahme, und es fragt sich, ob man im vorliegenden Fall nicht auf andere Weise durchkomme. In der Tat empfiehlt sich, das mit *w-āp* « auch » beginnende Glied als Nachsatz zu fassen. Es empfiehlt sich nicht nur grammatisch, sondern auch sachlich. Denn eben die Slawenen (Brooks conī. hier und sonst **sḵlwynw*) nehmen im Folgenden die erste Stelle ein, und Voraussetzung ihrer kriegerischen Betätigung bildet, dass auch ihre Oberherren, die Awaren und deren Qayan, mit den Römern im Krieg sind. Damit werden syntaktischer Aufbau und Gedankengang deutlich: als während der zwanzig Jahre des römisch-persischen Krieges (571-590) die Awaren sich gegen die Römer wandten, griffen auch zwei awarische Untertanenvölker, Slawenen und Langobarden, ein. Das Verbum des mit *w-āp* beginnenden Hauptsatzes fehlt, muss aber aus dem Vorgehenden erklärt werden. Es handelt sich um die im Syrischen übliche Ellipse, die immer dort eintreten kann, wo korrespondierende Sätze die Ergänzung gestatten: Th. Nöldeke, a.O. 303 § 382. Dementsprechend ist vorangehendes *w-ḥām*, von den Awaren gesagt, auch für Slawenen und Langobarden anzusetzen. — *ʿesrīn*: zum Zahlzeichen *kk* vgl. Th. Nöldeke, a.O. 3 § 1 C. — *špāyā*: bei Chabot als solches unübersetzt gelassen, bei Brooks « stimulus ». C. Brockelmann, Lexic. Syriac.² (1928) 794 r. gibt für unsere Stelle richtig die Bedeutung « adversarius ». — *ʿAmmā d-ḥarbrāyē gʿīrē mgaddlai saʿrā*: vgl. Joh. Ephes. 277,7 *ʿammā šḵīrā d-ḥarbrāyē d-saʿraihōn d-meṭḵrēn abarīs*. Der mittelpersische Bahman-Yašt (*zend-i vahman yasn*) in englischer Übersetzung von E. W. West veröffentlicht in: Pahlavi Texts 1, Sacred Books of the East 5, gibt sich als unter Chusrō I. Anō arvān geschrieben; der allein erhaltene Auszug fällt in arabische Zeit (E. W. West, a.O. LIII). Das siebente Zeitalter wird eingeleitet durch den Einbruch wilder Horden aus dem Osten (*xorāsān*; dazu E. W. West, a.O. 202 Anm. 1): Dämonen (*dēv*), die Unglück und Verheerung über Iran bringen (2, 24). Sie haben aufgerichtete Banner, erschlagen alles Lebende in der Welt; ganz Iran wird von den Hufen ihrer Rosse gepflügt werden (2, 63). Also ein nomadisches Reitervolk, und darauf führt eine weitere Kennzeichnung: *davāl*

kustīyān dēvān i guzārd vars « die den Ledergurt als Gebetsschnur tragenden *dēv* mit frisiertem Haar » (3, 34). Der Ledergurt ist ein erneuter Hinweis auf ihr Reiternomadentum (J. Wiesner, *Fahren und Reiten in Alteuropa und im alten Orient* 78; vgl. G. Widengren in: *Arctica* 11, 1956, 260). « Sie haben das Haar nach dem Rücken frisiert », heisst es 2,25. H. Junker, künftiger Herausgeber des *Bahman-Yašt*, deutet auf « Zopfträger, Steppenbewohner aus dem Osten » (vgl. seine Angaben bei F. Altheim, *Weltgeschichte Asiens* 2,175). Weitere Nachrichten bei A. v. Gabain in: *Zeki Velidi Togan'a Armağan* (1955) 21. — Der führende Stamm sind die Awaren. Deswegen werden sie an erster Stelle genannt. Sie bieten weit im Westen ihre Untertanen: Slawenen und Langobarden auf. Die Slawenen tragen, wie schon gesagt, die Hauptlast des Kampfes. Doch werden sie nicht — oder nicht nur — im Westen eingesetzt, vielmehr richtet sich der Hauptstoss unter persönlicher Führung des Qayan auf Anchialos am Schwarzen Meer. Der Fortgang zeigt, dass durch die Verschiebung des Angriffs nach Osten die Heimat der Slawenen an der Donau entblösst wurde und dem Angriff der von den Römern aufgehetzten Anten offenstand. — Die Langobarden, allein an der vorliegenden Stelle als Untertanen des awarischen Qayan bezeichnet, bleiben weiterhin unerwähnt. Michael hat also seine Vorlage, Johannes' von Ephesos Darstellung, bereits verkürzt. Derselbe Autor erwähnt die Langobarden als solche, die Rom gegen die Awaren aufzuhetzen gedachte: *Joh. Eph.* 335, 24 f. — Die Schreibung *kāgan* bestätigt die fürs alttürkische *qayan* angenommene Länge der ersten Silbe. Zur Frage Altheim-Stiehl in: *Südostforschungen* 15 (1956), 80; *Wissenschaftliche Zeitschrift der Karl Marx-Universität Leipzig* 6 (1956/7), 195. — *kastros*, plene *k'strws*: C. Brockelmann, a.O. 680 l. Damit entfällt Brooks' *κάστρος*; vgl. Th. Nöldeke, a.O. 60 § 89 über *βῆλα*. Die neuen Papyri von Nessana geben *κάστρον*: C. J. Kraemer jr., *Excavations at Nessana* 3 (1958), 348 s.v. — *sunṭeliyyā*: Chabot « impôt »; Brooks « tributum », letztes schwerlich richtig. *Συντέλεια* bezeichnet zwar *Basil.* 19, 8, 17 die *capitatio*, und dementsprechend hat C. Brockelmann, a.O. 485 l., die Bedeutung angesetzt. Doch *capitatio* im strengen Sinn wäre hier, wo vom Säen und Ernten gesprochen wird, allenfalls neben der *iugatio* zu erwarten, und so bezeichnet dann *sunṭelesmata*, *συντελέσματα* die *iugera* (C. Brockelmann, a.O. 485 l.), will sagen: die *iuga*. Eher möchte man *συντέλεια* an unserer Stelle als die Gesamtheit der öffentlichen Abgaben verstehen,

wie dies die *συντέλεια δημοσίων* meinen ; vgl. C. Ducange, Glossar. ad script. med. et infimae graecitatis (1658), 1489, 27 f. ; Thes. 7 (1848-54), 1464, 17f. ; F. Preisigke, Wörterb. der griech. Papyrusurkunden 2, 3 (1927), 550 ; vgl. den Verkaufsvertrag aus Nessana von 566/7 (?) bei C. J. Kraemer jr., a.O. 75 f. Nr. 23 Zeile 10. — *d-passā*, plene *p's'* : C. Brockelmann, a.O. 580 r. — *da-bad* : Brooks coni. 'bad', was unnötig ist. Perfekt zum Ausdruck der Vorvergangenheit verwandt : Th. Nöldeke, a.O. 194 § 257. — '*drwply(?)ws* cod. Brooks '*drynwpwlys*. — '*al eštīn mīlē* : Chabot übersetzt « plus de soixante milles », aber vgl. Th. Nöldeke, a.O. 188 § 250. — *men [m^dīnat^l malkūtā]* ergänzt Brooks, nach Chabots Vorgang.

380 l. Z. 1f. — *sunḡānē*, cod. *snwn'* : *ḡnwn'* Chabot und nach ihm Brooks unter Hinweis auf J. P. N. Land, Anecdota Syriaca 2 (1868), 54 ; 213 *ḡnn'* (wo wir indessen nichts dergleichen entdecken können). Änderung von *𐤒𐤁𐤍* in *𐤒𐤁𐤍* ist paläographisch und auch inhaltlich vorzuziehen. — *wa-d-ṭarnāgulyātā*, cod. *trnwglyt'*, von Brooks gehalten. Die Parallelen aus anderen aramäischen Dialekten, die C. Brockelmann, a.O. 836 l., anführt, machen die von uns gewählte Schreibung wahrscheinlich. Die Abfolge *wa-dammā d-āp... wa-d...* verlangt, dass ein nominales Objekt oder ein Nebensatz ausgefallen ist. — *šarrīrān [appeḡ]* ergänzt Brooks. Doch '*āglātā* verlangt im Beiwort gleichfalls den determinierten femininen Plural. Dass die Wagen *valida* sind, ist im Zusammenhang gleichgültig, wie Brooks durch hinzugesetztes Fragezeichen anerkennt. *Šadyān* ist leichte Änderung, nach dem Duktus der Handschrift. Sie macht Hinzufügung eines weiteren Verbums unnötig. Dadurch, dass das Partizipium Pass. die vollendete Handlung bezeichnet, ist ausgedrückt, dass die Plünderer sich der Ciborien bemächtigt hatten, deren eines sie dann auf die beschriebene Art verwandten. Zum Fehlen der Copula Th. Nöldeke, a.O. 235 f. § 310. Im Folgenden sind Brooks' Umstellungen und Ergänzungen nicht notwendig. *Da-l-ēttā hāi d-ḡorintos* zeigt die abgeschwächte demonstrative Bedeutung, die Th. Nöldeke, a.O. 172 f. § 228 behandelt hat. *Lāh* (cod. ohne Punkt) bei vorangehendem Verbum : Th. Nöldeke, a.O. 217 § 287. *w-aḡīm lāh, thōtēh yāteb (h)wā* als Asyndeton : Th. Nöldeke, a.O. 263 § 337 A. — *anṡiyū* gegenüber *Ἀντης, Ἀνται* bei Prokop (passim) ; Agathias 3,21 p. 186 Niebuhr ; Theophan., Chronik 284, 19 de Boor ; Theophylakt. 8, 5 Ende ; *Antes* Iord., Get. 34 ; 35 ; 119 ; *Anti* ibid. 35 O^b ; 119 O. Nach brieflicher Mitteilung wünscht M. Vasmer den Namen « als iranische Entsprechung

zu altind. *antya-* 'am Rand befindlich, am Ende befindlich', von *anta-* 'Ende' » zu erklären. Der Name bedeutete dann dasselbe wie Markomannen im Germanischen und Ukrainer im Slawischen. Syr. *anḫiyū* gäbe **Ἀντιοι* wieder, mit pluralischer Endung *-ū*, die griechischem *-οι*, seltener *-αι* entspricht: Th. Nöldeke, a.O. 59 f. § 89. — *esḫlōniyā* Chabot, *esḫlōnāyē* cod., [*ammā d-*] *esḫlawīnū* Brooks. — *ītau*: cod. *ʾytw* mit Abkürzungszeichen über *w*. Gemeint ist *ʾytwhy*. Die gleiche Schreibung bei J. P. N. Land, a. O. 2, 364 Z. 8; 12. — *dūnabis*: vgl. Altheim-Haussig, Die Hunnen in Osteuropa (1958) 67. — *aṯrhōn* oder *aṯarhōn*: Th. Nöldeke, a. O. 86 § 145 B Anm. Obwohl das Land der Slawen betroffen ist, kehren diese nicht heim: als Untergebene des awarischen Qayan können sie nicht nach eigenem Belieben handeln. — *ʿḫar* « sie zerstörten ». Oder: *ʿḫar* « sie überstiegen ». — *šūrē*, Brooks conī. *šūrā*. — *mehḫdā* cod. *myḫdʾ*, was verlesenes *men ḫdā*, historisch geschrieben ist (Th. Nöldeke, a. O. 99 oben, hier in einem Wort wie 380 l. Z. 13 *b-ḫul-duk* oder 379 r. Z. 36 *ellū-lā*). Brooks' *mḫydʾ* ist möglich, lässt aber Entstehung der Korruptel unerklärt. Obwohl die Slawen sich auf die Beute stürzen, hat sich ihr Oberherr, der Qayan, die besten Stücke vorbehalten.

381 r. Z. 1f. — *pulū d-īt*, cod. *pwlw lyt*. J. Marquart, Osteurop. und Ostasiat. Streifzüge 484 Anm. 4, conī. *fṃwlyʾ* « famuli » oder « familiae »; ihm folgten Chabot und Brooks. Das Wort ist sonst nicht bezeugt, und « famuli » müsste *femlāyē* (C. Brockelmann, a. O. 577 r.) heissen. Auch *mamlakatuhu* der arabischen Übersetzung spricht dagegen, vielmehr verlangt dieses eine syrische Entsprechung, die Symbol der « dignitas, maiestas regni », der « royauté » (Chabot) wäre. Als solche bietet sich an *pulā*, *πόλη*. Mit *πόλαι* wird der Palast bezeichnet: C. Ducange, a. O. 1272 f., entsprechend syr. *tarʿā*: C. Brockelmann, a. O. 836 r. Also *pulū* Plur. mit *-ū* für *-αι* (vgl. oben). Sirmium war den Awaren 582 zugefallen, was Joh. Ephes. III 6,30 f. berichtet hatte. — *lēh* bezieht sich auf *ammā d-ṯurḫāyē* zurück. Dass mit Türken an dieser Stelle das im Folgenden genannte skythische Volk, Bulgaren und Chazaren umfassend, gemeint war, ergibt sich aus dem geschichtlichen Sachverhalt und aus dem Zusammenhang unserer Stelle. Auch Dionysios von Tellmahre bezeichnet die Chazaren als « Hunnen oder Türken » 24,6 Chabot; dass die Alanen gemeint sein könnten (J.-B. Chabot, Chronique de Dénys de Tell-Mahre, 1895, 21 Anm. 4), ist ausgeschlossen. Brooks bemerkt zu seiner Übersetzung 260 Anm.

12: « qui aurum miserint et ad quem et qui reversi sint et unde mihi non liquet ». Im Rücken des bis Anchialos gekommenen Qayans erscheinen die Türken, die « ihn verfolgen ». Gemeint ist der unter Bulgarios stehende, seinerseits bis zur Donau vorge-drungene Teil der Skythen. Der Qayan fürchtet, jene Bulgaren, die Maurikios längs der Donau bis zum Oberen Mösien angesiedelt, möchten nach dem vor kurzem von ihm eroberten Sirmium gelangen, wo sich des Qayans Hofhaltung und Schätze befinden. Durch Zahlung von Gold begegnen die Awaren der Bedrohung, und die Türken lassen vom Qayan, den sie « verfolgt » hatten, ab. Chabots Deutung auf Maurikios bedarf keiner Widerlegung. Zur Summe von acht *κεντηνάρια* vgl. Zachar. Rhetor 77,9 f. Brooks, wo der Perserkönig Kavād als *tba'tā d-maddatā : hamšā hamšā kanṭīnārē d-dahbā* vom Kaiser fordert. — *b-hānā zabnā* : Ellipse des Verbums erklärt sich durch zweimal folgendes *eṭau*. — *men sḫuṭiyā gaw-wāitā* : zur Scheidung einer *Scythia intra* und *extra Imaum* vgl. Wecker in : RE. 9, 1271 ; 2543. Ptolemaeus, geogr. 6, 14, 1 gibt die *Σκυθίας τῆς ἐντὸς Ἰμαίου ὄρους θέσις*. Im Süden lagen das Sakenland, die Sogdiane und die Margiane bis zum Oxos ; über weitere Angaben vgl. K. Kretschmer in : RE. 2 A, 943f. — *d-imaiyon* : Strabon p. 515 Ἰμαίον neben Ἰμαον p. 511. Der hier gemeinte Teil des Imaon, dessen Pässe überschritten werden, ist weniger Gebirge als Meridian. — *hau d-men yamtā hāi d-mayōtis nāpeḫ* : J. Marquart, a.O. 830 Anm. 1 vergleicht Prokop., b. Goth. 4, 4. — *barsaliyā cod. br s'ly'* : auch Theophanes 358 de Boor und Nikephoros 34 de Boor lassen die Chazaren aus *Βερζυλία* kommen, worin J. Marquart, a.O. 489f. (vgl. 485 ; zuletzt K. H. Menges, in : Byzantion 17, 276f. ; F. Altheim, Ein asiatischer Staat 1, 1954, 290) Daghestan erkannt hat. Er verweist auch auf Balādūrī 195, 14 *al-barsalīya*.

382 l.Z. 1f. — *ḫaspiyā* : als Name des Landes sonst nicht bezeugt. Zachar. Rhetor 214, 18 *l-tar'ē d-ḫaspiyon w-yammā hālen d-bēṭ hūnāyē*. Strabon p. 514 wird *Κάσπιον* (sc. ὄρος) nördlich des Kyros von den *Κασπίαί πύλαι* bei Rhagai unterschieden. Vgl. Payne-Smith 2, 3679f. — *tar'ā d-ṭūrāyē* : Chabot vermutet *Τζούρο* (Prokop., b. Goth. 4, 3), nach Vorgang J. Marquarts, a.O. 489. Barhebraeus' Lesart (vgl. Chabot 3, 364 Anm. 3) *ṭurḫāyē* findet in Dionysios' von Tellmaḥrē *tar'ā d-bēṭ ṭurḫāyē* (sic) 23, 5f. Chabot ihre Entsprechung ; vgl. Zachar. Rhetor 77, 13 *tar'ē d-b-appai hūnāyē*. — *bulgarāyē* : die *burgarē* sind bei Zachar. Rhetor 214, 19 f. noch ein heidnisches Volk. — *hennōn sḫuṭāyē hālēn* : zur Verbindung

des Personalpronomens der 3. Person mit dem Demonstrativpronomem vgl. Th. Nöldeke, a.O. 172 § 227. — *puḡurāyē* : Ṭabarī, ann. 1, 895, 1 de Goeje erscheinen, anderen Kaukasusstämmen zur Seite, die *bnḡr* ; sie kehren in wechselnder Schreibung 896,4 wieder. Zu lesen ist *bwḡr*, wobei *w* der mittelpersischen Vorlage fälschlich mit dem seiner Form nach nicht davon unterschiedenen *n* bei der Umschrift verwechselt wurde. **Buḡar* oder **buḡur* aber ist nichts anderes als *puḡurāyē*. Damit erledigt sich Th. Nöldekes Bemerkung in der Ṭabarī-Übersetzung 157 Anm. 3 ; D. M. Dunlop, a.O. 23 Anm. 95. Gemeint sind die *Παγυρῖται* Ptolemaeus, geogr. 3, 5, 22 : dort Nachbarn der *Ἀορσοί*. — *bazban* : Th. Nöldeke, a.O. 148 § 202 G « einstmals » ; 145 § 202 C *ba-zban zban* « von Zeit zu Zeit ». J. P. N. Land, a. O. 2, 365 Z. 23 f. : *lā mēstakklā at da-ḥdā zban amkrat napš* « du verstehst nicht, dass eine schon meine Seele verlobt hat ». — *kazarāyē* : Zachar. Rhetor 214, 23 *ksr*. Dass die Sprache der Bulgaren der der Chazaren ähnelte, sagt Iṣṭahr 225, 6f. de Goeje. Wir hoffen, dass W. B. Hennings Chazarentheorie (BSOS. 1952, 502 f.), soweit sie nach unserer Kritik in : Ein asiatischer Staat 1, 288f. noch fortbestanden haben sollte, mit dieser Stelle sich erledigt hat. Hingegen dürfte eine vielumstrittene Stelle sich nunmehr deuten lassen. Konstant. Porphyrogenn., de administr. imp. 38, 1 f. Moravcsik berichtet davon, dass die *Τοῦρκοί*, also die Magyaren, τὸ παλαιόν in der Nachbarschaft der Chazaren gewohnt hätten. Ihre Landschaft hiess Lebedia, nach dem *πρῶτος βοέβροδος* Lebedias (neben dem andere *βοέβροδοί* standen : 5f.). Dann heisst es 13 f. : *συνώκησαν δὲ μετὰ τῶν Χαζάρων ἐνιαυτοὺς τρεῖς, συμμαχοῦντες τοῖς Χαζάροις ἐν πᾶσι τοῖς αὐτῶν πολέμοις*. So ist, mit Ausnahme des ersten Wortes, überliefert. Statt *συνωκίσας*, das der massgebende Paris. gr. 2009 bietet, haben die Herausgeber *συνώκησαν* verbessert und auf vorangehendes *Τοῦρκοί* 10 bezogen. Gleichfalls Anstoss hat die Jahresangabe erregt, denn wenn die Magyaren in « allen » Kriegen der Chazaren mitkämpften, so erwartet man eine längere Zeitspanne als bloss drei Jahre. Dazu stimmen weitere Nachrichten. Im Jahre 624 ging der Kaiser Herakleios ins Land der Hunnen, 626 stand er in der Lazike, und Chazaren kämpften in seinem Heer (E. Gerland in : Byzantin. Ztschr. 3, 330f. ; 358 Anm. 3 ; 363f. ; V. Minorsky in : BSOS. 11, 1944, 248f.). Damals muss er die « Ugrier », wie die altslawische Chronik des Georgios Hamartolos sagt (V. M. Istrin, Chron. Georg. Amart. 1, 434), oder die « Türken » (Georg. Monach. 2, 670 de Boor) um Hilfe gegen die

Perser gebeten haben. Dementsprechend meldet die Nestorchronik, dass die Ungarn (*Ugri*) « erstmals erschienen » (*počaša byti*), als Herakleios gegen Chusrö II. kämpfte (Polnoe Sobr.. Russk. Letop. 2, 1² col. 9; G. Vernadsky in: Byzantion 14, 1942, 182). Alle drei Nachrichten legen nahe, dass schon damals die Chazaren *συνώκησαν... μετὰ τῶν Χαζάρων*. Dem entsprechen auch sprachliche Beziehungen zwischen beiden Völkern (K. H. Menges in: Byzantion 17, 1944/5, 258f.). So hat man denn die überlieferte Zahlenangabe verändert: τ' schlugen Dankovszky, Marczali, Zichy und H. Grégoire (zuletzt in: La Nouvelle Clio 1952, 279f.), σ' Moravcsik und λ' oder λγ' Westberg vor. Alle Versuche krankten an zwei Nachteilen, einem paläographischen und einem chronologischen. Einwandfrei überliefertes *τρεις*, also eine ausgeschriebene und unmissverständliche Zahl, wurde mehr oder weniger willkürlich in Zahlzeichen verändert, die erfahrungsgemäss einer Korruptel leicht unterliegen. Ausschlaggebend ist das zweite Bedenken. Die von Konstantinos berichtete Abwanderung der Magyaren vom Don nach *Ἀτελκρούζου* 30 fällt, Regino von Prüm zufolge, ins Jahr 889 (G. Vernadsky, a.O. 186). Mag man nun 300, 200, 33 oder 30 Jahre abziehen, so kommt man doch in keinem Fall auf 626 oder in dessen zeitliche Nähe. G. Moravcsik in seiner Ausgabe (1943) hat darum einen anderen Weg eingeschlagen. Er belässt es bei der überlieferten Jahresangabe und vermutet statt *συνωκίσας* P: *συνοικήσας* und statt *συμμαχοῦντες* P: *συμμαχῶν τε*. Der Satz wäre dann nicht auf *Τοῦρκοι* 10, sondern auf unmittelbar vorangehendes *Λεβεδίας* 13 zu beziehen. Moravcsik hat seinen Vorschlag als blosse Vermutung (*susp.*) bezeichnet und in die Adnotatio, nicht in den Text gesetzt. In der Tat müsste in beiden Wörtern an insgesamt drei Stellen geändert werden, während die ältere Konjektur *συνώκησαν* statt *συνωκίσας* nur in einem Wort und dort nur an einer Stelle das Überlieferte antastete. Denn die Berichtigung einer itazistischen Lesart und die Einfügung des in P stets fehlenden Iota subscriptum (G. Moravcsik, a.O. 17) wird man nicht als Änderung werten. Von allen Vorschlägen besitzt das zuletzt von Grégoire vertretene τ' paläographisch und geschichtlich die grösste Wahrscheinlichkeit. Die bestehenden Schwierigkeiten — Beseitigung des überlieferten *τρεις* und keine Bezeugung der Chazaren oder Magyaren im Jahr 588 — lassen sich, nachdem jetzt das Zeugnis Johannes' von Ephesos hinzugetreten ist, beseitigen. Liest man: *ἐνιαυτοῦς τ' τρεις* = 303 Jahre, so wäre das über-

lieferte *τρεῖς* bewahrt und durch einfache Haplologie aus der richtigen Jahresangabe entstanden. Hinzukommt, dass jenes Auftreten der Chazaren letztes Ereignis ist, das Johannes' Kirchengeschichte berichtet. Denn da diese mit ihrer Darstellung bis 585 hinabgeht (A. Baumstark, a.O. 182), muss das erste Auftreten der Chazaren in eben dieses Jahr fallen. Dementsprechend lässt die Inhaltsangabe des Buches die geschilderten Ereignisse auf das 44. Kapitel folgen, das seinerseits in Kaiser Maurikios' drittes Jahr = 584/5 fällt. Dann aber kann nicht Zufall sein, dass man nach Abzug der 303 Jahre von 888, dem Jahr unmittelbar vor der Abwanderung der Magyaren nach Atelkuzu, auf 585 kommt: jenes Jahr also, darunter Johannes die Westwanderung seines skythischen Volkes berichtet. Ihm gehören die Chazaren an, und zusammen mit diesen werden die Magyaren gekommen sein. Aus beider Zusammengehörigkeit ist zu erklären, dass die Magyaren *Τούρκοι* heißen, und von *turkayē* hatte eben Johannes gesprochen.

Franz ALTHEIM und Ruth STIEHL.

GÉNÉSIOS ET LE CONTINUEUR

DE THÉOPHANE

En comparant le *Liber regum* de Génésios avec la partie correspondante de la chronique du Continuateur, Hirsch conclut que les deux œuvres ont été écrites pendant le règne du Porphyrogénète (945-959), que le livre de Génésios est un peu plus ancien et qu'il a servi de source au Continuateur, quoique, d'autre part, les récits de Génésios sur les différents empereurs soient sensiblement plus courts et ne soient pas toujours dans les détails conformes à ceux du Continuateur (1). Traitant du même problème, Bury en arrive à conclure que le *Liber regum* avait été écrit vers 944-948 et les trois premiers livres du Continuateur entre 949 et 950. L'ampleur relative du récit dans les textes du Continuateur viendrait de ce qu'il ne s'est pas seulement servi de Génésios, mais aussi de ses sources (2). Grégoire s'est aussi occupé plusieurs fois de ce problème. Il estime tout à fait impossible que le Continuateur, plus long, puisse dépendre de Génésios, plus concis, et rejette en conséquence les dates de Bury et affirme comme un fait indéniable que tous les deux partent des mêmes sources, en admettant la possibilité que Génésios se soit servi du Continuateur et que, par conséquent, il soit plus récent (3).

Nous estimons que la thèse de Grégoire, pour logique et bien fondée qu'elle paraisse de prime abord, ne peut pas être adoptée pour les raisons suivantes. Dans sa dédicace,

(1) F. HIRSCH, *Byzantinische Studien*, Leipzig 1876, 122, 177, 181 sq., 224.

(2) Cf. BURY, *Hist. of the East. Rom. Emp.*, 460-61.

(3) H. GRÉGOIRE, *Byzantion*, 5 (1929/30), 335, 346 ; 6 (1931), 495 ; 9 (1934), 185, n. 1.

Génésios dit qu'il a « terminé son livre d'histoire après beaucoup d'études et d'efforts (1) ». S'il avait eu à sa disposition le texte plus complet du Continuateur, il ne lui aurait pas été difficile de l'abrégé, et il n'aurait pas eu de raison de souligner ses longues études et ses efforts. Au même endroit, Génésios dit qu'il s'est mis à écrire pour satisfaire sa propre curiosité et pour être utile aux générations futures, tout en déclarant, à deux reprises, qu'il publiait ce livre par ordre du Porphyrogénète, auquel il le dédie. Si le Continuateur avait été antérieur à Génésios, le Porphyrogénète aurait-il eu besoin de commander le même livre, en plus court? Même si nous acceptons cette supposition, et si le *Liber regum* de Génésios avait été un abrégé de l'œuvre du Continuateur, il eût été naturel qu'il fût un résumé fidèle de l'œuvre originale. Or, ce n'est pas le cas. Hirsch avait déjà remarqué que le Continuateur était en général plus étendu verbalement et plus riche en renseignements, mais qu'en même temps, on trouvait chez Génésios, sensiblement plus concis, certaines informations données avec plus d'ampleur et plus de détails que chez le Continuateur (2), et qu'il y avait même parfois certaines divergences dans la manière dont les deux auteurs présentaient un même événement (3).

Chez les deux auteurs, nous relevons assez de dissemblances dans le contenu même des récits sur chaque souverain en particulier, et nous estimons que justement ces dissemblances nous révèlent les raisons pour lesquelles le Porphyrogénète a commandé un nouveau livre d'histoire.

Le style de Génésios est lapidaire, prétentieux, et pas toujours clair, tandis que celui du Continuateur est simple, compréhensible, mais parfois assez prolix (4). L'auteur de

(1) GÉNÉSIOS, éd. Bonn. 3 : τὴν ἐξ ἱστορίας τελέσας βίβλον ... μελέταις καὶ καμάτοις μεγάλοις.

(2) La proportion quantitative entre les textes de Génésios et ceux du Continuateur, exprimée en nombre de pages de l'édition de Bonn, est la suivante : sur Léon V — 26/36 ; sur Michel II — 21/43 ; sur Théophile — 26/63 ; sur Michel III — 52/63.

(3) HIRSCH, *Byz. Stud.*, 187-189, 193-194, 201-202, 209-223.

(4) Par exemple : un seul mot de Génésios μεσήλικα (p. 8, 11), devient toute une phrase chez le Continuateur : ἔνθα δὴ καὶ ἀνδρὸς ἡλικίαν δεξάμενος (p. 6, 11). Il en est de même pour Génésios, p. 12, 2-3, correspondant à Théoph. Cont., p. 12, 19-24.

la *Vita Basilii* et du *De administrando imperio* ne trouvait probablement pas le style de Génésios à son goût, d'autant plus que le «livre d'histoire» était destiné au grand public. L'œuvre du Continuateur, plus riche en faits, permet de présumer que l'empereur n'était pas content non plus du volume de l'œuvre de Génésios. Mais la principale raison du mécontentement de l'empereur était sans doute la manière dont l'œuvre de Génésios présentait les différents empereurs de l'époque pré-macédonienne. Génésios n'a pas beaucoup de paroles flatteuses pour Léon V, mais le Continuateur blâme son iconoclasme par des expressions beaucoup plus violentes (1), et minimise sciemment les appréciations de Léon V en tant qu'homme d'État faites par Génésios (2). Le Continuateur émet aussi un jugement beaucoup moins favorable que Génésios sur le règne de Michel II (3), influencé en cela par le Porphyrogénète qui a agi en rédacteur introduisant lui-même de nouvelles informations qui diminuaient l'importance du règne de Michel II, ou les donnant oralement au Continuateur (4). L'empereur Théophile subit le même sort chez le Continuateur (5). Dans son récit sur Michel III, qui englobe un petit croquis du règne de Basile I, Génésios est particulièrement partial. Il dénigre

(1) HIRSCH, *Byz. Stud.*, 188.

(2) Comparer GÉNÉSIOS, p. 18,18 - 19,9 ; 28, 13-18 avec THÉOPH. CONT., p. 30-31.

(3) Pour s'en convaincre, il suffit de comparer GÉNÉSIOS, p. 46-50, à THÉOPH. CONT., p. 73-83.

(4) La déclaration sur la préoccupation constante de la libération de la Crète (THÉOPH. CONT., p. 81, 13-15) a été depuis longtemps déjà et par beaucoup de savants attribuée au Porphyrogénète (cf. HIRSCH, *Byz. Stud.*, 179-80). Nous estimons qu'il faut aussi lui attribuer les informations sur la chute de la Sicile, de la Calabre et de la Lombardie (THÉOPH. CONT., p. 83, 12-16) et la défection de la Dalmatie (THÉOPH. CONT., p. 84, 2-5), puisqu'on dit explicitement qu'on en reparlera dans la *Vita Basilii*, où nous les trouvons réellement (*Vita Basilii*, éd. Bonn, 288), ainsi que dans le *De adm. imp.*, 29, 58-66, Moravcsik.

(5) Un seul exemple : suivant GÉNÉSIOS (p. 52, 13), Théophile lutte contre les Arabes avec une chance variable ; chez le Continuateur, par contre, il est vaincu dans les dix-huit batailles qu'il a livrées (THÉOPH. CONT., p. 87, 6 ; 139, 9). Il est intéressant de mentionner que dans l'*Appendix ad librum I De caeremoniis*, éd. Bonn, 503, on décrit un retour triomphal de Théophile après une victoire sur les Sariasins.

Michel à la manière d'un pamphlétaire, tout en faisant le panégyrique de Basile. Mais le Continuateur trouve moyen de le dépasser. Gènesios, malgré tous les éloges outrés conférés à Basile, avait cité aussi, par fidélité à sa méthode, quelques faits qui n'étaient pas très flatteurs pour l'empereur. Il n'en reste pas trace chez le Continuateur (1). La raison pour laquelle le *Liber regum* de Gènesios avait été rejeté est donc parfaitement claire. En même temps, la nature des différences entre nos deux historiens montre irréfutablement que l'œuvre de Gènesios est antérieure à celle du Continuateur.

Il est hors de doute que le Continuateur, tout en étant plus détaillé, s'est servi de Gènesios. Grégoire a pourtant raison quand il rejette la thèse formulée de façon assez simpliste et partielle par Hirsch et insuffisamment atténuée par Bury, prétendant que Gènesios a été « la source principale » du Continuateur. Mais le problème n'est pas résolu de façon satisfaisante si nous affirmons que le Continuateur et Gènesios partent des mêmes sources, comme le fait Grégoire. En comparant leurs récits sur Léon V et sur Michel II, nous remarquons que les liens qui unissent nos deux chroniqueurs sont plus complexes qu'il ne paraît de prime abord.

Le Continuateur puise évidemment la plupart de ses récits dans Gènesios, les rapportant à sa façon, sans y ajouter de faits nouveaux. Dans tous les cas de ce genre, il est juste de considérer Gènesios comme source.

Les cas où le Continuateur, en parlant du même fait, et de la même manière, que Gènesios, nous communique plus de données concrètes et de nouveaux faits ne sont pas rares (2).

(1) Cf. HIRSCH, *Byz. Stud.* 165-66 ; JORGA, *Médailles d'hist. litt. byzantine, Byzantion* 2 (1925), 261-63.

(2) Par exemple : les passages sur Léon V et sur Michel II après leur ralliement à Nicéphore en 803 (THÉOPH. CONT., p. 9 ; GÉNÉSIOS, p. 10) ; l'intervention du protostrator Manuel contre l'abdication de Michel I (THÉOPH. CONT., p. 18, 9 ; GÉNÉSIOS, p. 6, 11) ; Léon confère à Manuel le titre de patrice (THÉOPH. CONT., p. 23, 19 - 24, 9 ; GÉNÉSIOS, p. 12, 12-25) ; Michel II récompense Olbianos et Katakylas (THÉOPH. CONT., p. 54, 3-7 ; GÉNÉSIOS p. 32, 21) ; Thomas bat l'armée de Michel (THÉOPH. CONT., p. 55, 13-18 ; GÉNÉSIOS, p. 33) ; sur Grégoire Ptérote (THÉOPH. CONT., p. 57-58, 62-63 ; GÉNÉSIOS, p. 38, 40-41) etc.

Ces cas s'expliquent uniquement par le fait que le Continuateur s'est servi des mêmes sources, y puisant et les reproduisant plus amplement.

Il arrive parfois que le Continuateur relate évidemment le même fait de façon sensiblement et même remarquablement différente (1). Les divergences de cette sorte montrent, à mon avis, que le Continuateur accorde parfois plus de crédit à une de ses sources propres qu'à Génésios, en d'autres termes qu'il ne puise pas dans la même source que celui-ci.

Le Continuateur nous fournit un grand nombre de renseignements qui manquent complètement chez Génésios. Les données complémentaires de cette espèce s'expliquent par le fait que le Continuateur, puise aussi dans des sources dont Génésios ne s'est point servi. Il est évident que le Continuateur s'est servi d'un nombre plus grand de sources que Génésios.

Certains renseignements, évidemment pris dans Génésios, sont abrégés chez le Continuateur. Il le fait sciemment, suivant une tendance déterminée, ou bien dans la conviction que cette donnée n'était pas importante. Pour la même raison, il omet quelquefois complètement des données que nous trouvons chez Génésios. Ceci explique que, par endroits, Génésios nous semble non seulement plus détaillé, mais plus riche en faits (2).

Dans les histoires des empereurs de Génésios et du Continuateur, surtout dans celle de Léon V ou de Théophile, nous découvrons un grand nombre de renseignements contradic-

(1) *Par exemple* : l'oracle sibyllin sur Léon (THÉOPH. CONT., p. 35-36 ; GÉNÉSIOS, p. 21-22) ; sur Léon en tant que psalmiste (THÉOPH. CONT., p. 38, 24-39, 4 ; GÉNÉSIOS, p. 19, 2-9) ; les années de service de Thomas à Constantinople, pendant sa jeunesse (THÉOPH. CONT., p. 51, 1-6 ; GÉNÉSIOS, p. 35, 7-16).

(2) *Par exemple* : l'entretien de Jean Hexaboulios avec Michel I (THÉOPH. CONT., p. 17 ; GÉNÉSIOS, p. 5) ; Léon en visite chez le moine qui lui prédit l'avenir (THÉOPH. CONT., p. 27-28 ; GÉNÉSIOS, p. 14-15) ; les rapports entre Léon et le patriarche Nicéphore (THÉOPH. CONT., p. 28-29 ; GÉNÉSIOS, p. 15-16, 26-27) ; le complot de Michel contre Léon (THÉOPH. CONT., p. 33-35, 38-39 ; GÉNÉSIOS, p. 19-26) ; la liste des tribus avec lesquelles Thomas fomenta son insurrection (THÉOPH. CONT., p. 55 ; GÉNÉSIOS, p. 33) ; Léon en tant qu'homme d'État (THÉOPH. CONT., p. 30-31 ; GÉNÉSIOS, p. 17, 18-19, 9 ; 28, 13-18) etc.

toires. Cela vient assurément du fait qu'ils compilent plusieurs sources, qui ne sont pas toujours concordantes.. Ceci nous est par ailleurs prouvé par leurs renvois fréquents, quoique d'habitude assez vagues, à ces sources (1). Exceptionnellement, on les mentionne nommément (2).

Le Continuateur et Génésios ont au fond la même opinion sur les hommes et les événements qu'ils décrivent, la même « philosophie » de l'histoire et la même méthode de travail. Pourtant, même ici, leurs divergences sont évidentes. S'ils trouvent dans leurs sources des récits contradictoires sur un personnage ou un événement, tous deux sentiront leur incapacité de trancher le différend et de donner raison à une source, ils donneront donc deux ou même trois versions du même fait, estimant, comme nous l'explique fort gentiment le Continuateur à un endroit, que c'est la seule manière de ne pas faire tort à la vérité (3). Mais tandis que Génésios ne fait que relater les différentes versions, laissant au lecteur le soin de juger de leur véracité, le Continuateur s'efforce de suggérer au lecteur la version la plus probable (4). Les textes du Continuateur sont en général animés et complétés par ses suppositions personnelles sur les motifs secrets des actes de ses personnages (5), par ses commentaires moralisants et

(1) Cf. GÉNÉSIOS, p. 4, 15 ; 19,15 ; 26, 21 ; 46, 4-5 : *σὸν δέκα ... ναυσί, κατὰ δέ τινος κ'* ; 48, 10.

(2) Dans le récit sur Léon, on mentionne seulement Théophane comme auteur d'un couplet moqueur sur l'iconoclasme de l'empereur (GÉNÉSIOS, p. 19,9). Cette information est reprise de façon vague par le CONTINUATEUR (p. 28, 15), qui omet le nom de Théophane. Dans son récit sur Michel II, le Continuateur mentionne le chroniqueur Théognoste comme source des informations sur les événements de Sicile, c.-à-d. sur le soulèvement d'Euphémios (p. 82, 18), et se réfère aussi à un certain *θεῖος ἀνὴρ*, en tant qu'auteur d'un livre sur Michel II (p. 49, 16).

(3) THÉOPH. CONT., p. 50, 4-17.

(4) Par exemple : THÉOPH. CONT., p. 15 (sur Léon sur le champ de bataille en 813 ; on voit que l'auteur opte pour la première version, du fait qu'il reproduit la seconde avec des variations qui, par rapport à Génésios, p. 4, sont moins favorables à Léon) ; p. 50, 18 (sur Thomas).

(5) Par exemple : p. 21 (sur Michel I et Léon V), p. 65 (sur l'attitude de Michel envers Kroum), p. 70 (sur Thomas).

par ses réflexions personnelles (1). Par contre Génésios, sec et impersonnel, orne ses pages de citations d'Homère, d'étymologies savantes et de digressions sur la mythologie grecque (2). D'autre part, les textes du Continuateur, plus personnels, plus éloquents, plus frais et plus attrayants, sont d'une partialité très marquée. Génésios est plus impartial, nous l'avons déjà dit.

Dans les récits de Génésios sur Léon V et sur Théophile, les données se rapportant à certains faits sont souvent dispersées au hasard. L'auteur revient d'habitude à plusieurs reprises sur le même sujet. Au point de vue de la composition, ces deux histoires, surtout celle de Léon V, sont un fatras inextricable (3) de données sans aucun ordre, quant au sujet ou à la chronologie. Cependant il est frappant qu'il n'en soit pas ainsi de l'histoire de Michel II. Les événements de son règne, de son avènement à sa mort, forment un récit continu et chronologiquement ordonné (4). Contrairement aux histoires des règnes de Léon V ou de Théophile, nous n'y trouvons pas de faits contradictoires, exception faite de deux variantes de la vie de Thomas avant l'insurrection, variantes pour lesquelles l'auteur nous dit explicitement qu'elles proviennent de deux sources différentes (5). Le manque de composition dans les récits sur les règnes de

(1) Réflexions personnelles : THÉOPH. CONT., p. 21, 5-22, 2 ; 45, 6-46, 7 ; 50, 4-7.

(2) Cf. HIRSCH, *Byz. Stud.* 122.

(3) Le récit de Génésios sur Léon V (p. 3-29) : les origines de l'empereur (p. 8 ; 28-29) ; le détronement de Michel I (p. 5-7 ; 11-12) ; son impiété et l'iconoclasme (p. 13-15 ; 17 ; 27-28) ; son attitude envers le patriarche Nicéphore (p. 15-16 ; 27) ; ses qualités en tant qu'homme d'État (17-19 ; 28) etc.

Le récit sur Théophile (p. 51-76) : Manuel sauve la vie de l'empereur (p. 61-62 ; 69) ; Manuel passe dans le camp des Sarrasins (p. 62-63 ; 72) ; Jean le Grammairien nommé patriarche par l'empereur (p. 71 ; 75) ; Manuel revient au pays (p. 63 ; 73) ; l'armée impériale prend Sozopetra (p. 64 ; 66) etc.

(4) Le récit de Génésios sur Michel II (p. 30-50) : l'avènement de Michel (p. 30-31) ; l'insurrection de Thomas (p. 32-45) ; la chute de la Crète et les tentatives de l'empereur pour reconquérir l'île (p. 46-49) ; l'attitude de l'empereur envers les icônes, sont caractéristiques (p. 50).

(5) GÉNÉSIOS, p. 32, 1 : ὡς φασιν ; p. 35, 7 : οὕτω φασί.

Léon V et de Théophile chez Gènesios a été sans doute causé par la multitude des sources dans lesquelles l'auteur a puisé, sans se donner la peine de grouper les données suivant les sujets traités, tandis que la composition ordonnée de son histoire de Michel II fait présumer qu'il se servait d'un nombre beaucoup plus restreint de sources, ou plutôt qu'il disposait d'une source dans laquelle le règne de Michel II était relaté en détail et avec ordre, si bien que l'auteur n'avait pas besoin de dépouiller toute sorte de manuscrits.

Les récits du Continuateur sur Léon V et sur Théophile sont sensiblement mieux ordonnés que ceux de Gènesios, tant au point de vue du sujet qu'en ce qui concerne l'ordre chronologique. Ce n'est pas difficile à expliquer. Partant des textes de Gènesios, il en a remarqué le désordre et a regroupé les mêmes données suivant les sujets traités et l'ordre chronologique. Ce qui explique que son exposition semble plus ordonnée et plus logique, et forcément diffère de celle de Gènesios (1). Le récit de Gènesios sur le règne de Michel n'avait par contre pas besoin de remaniements, aussi le Continuateur n'en a-t-il pas fait. Son histoire de Michel II, quoique sensiblement plus étendue, suit presque le même ordre que nous trouvons dans Gènesios. Les remaniements des histoires de Léon V et de Théophile faits au point de vue de la composition prouvent, une fois de plus, que le texte du Continuateur est postérieur au *Liber regum* de Gènesios.

Gènesios et le Continuateur conçoivent, dans l'ensemble, le déroulement historique des événements de la même manière que Théophane, à qui ils succèdent. Mais, même là, il y a certaines différences entre nos deux auteurs. Dans

(1) Quelques exemples. Le récit sur Léon V : la déchéance de Michel I (GÉNÉSIOS, p. 5-7 ; 11-12, — THÉOPH. CONT., p. 17-19) ; l'impiété de Léon V et son iconoclasme (GÉNÉSIOS, p. 13-15 ; 17 ; 27-28. — THÉOPH. CONT., p. 30-33) ; son attitude envers le patriarche Nicéphore (GÉNÉSIOS, p. 15-16 ; 27. — THÉOPH. CONT., p. 28-30. — Le récit sur Théophile : Manuel sauve la vie de l'empereur (GÉNÉSIOS, p. 61-62 ; 69. — THÉOPH. CONT., p. 116-118) ; Manuel passe dans le camp des Sarrasins (GÉNÉSIOS, p. 62-63 ; 72. — THÉOPH. CONT., p. 118-119) ; Jean le Grammairien est nommé patriarche par l'empereur (GÉNÉSIOS, p. 71 ; 75. — THÉOPH. CONT., p. 119-121).

sa présentation des empereurs iconoclastes, le Continuateur n'est pas seulement plus tendancieux et plus partial, mais aussi un peu plus chrétien que Génésios. Chez le Continuateur, la grâce et la colère de Dieu ainsi que la malice infatigable du Diable jouent un rôle plus grand, dans la vie des hommes, que chez son prédécesseur, un peu plus instruit et plus raisonnable (1).

Les deux chroniqueurs déclarent avoir utilisé des sources écrites aussi bien que la tradition orale (2). Dans notre exposé antérieur, nous en sommes venu, en analysant et comparant les histoires de Génésios et du Continuateur sur Léon V, Michel II et Théophile, à conclure que ces histoires, en particulier celles de Léon V et de Théophile, avaient été

(1) Dans le récit sur Michel II, qui était un iconoclaste inactif, le Continuateur nous décrit les soulèvements de Thomas et d'Euphémios et même les attaques des Sarrasins contre la Crète et la Sicile comme des conséquences de l'« impiété » (l'iconoclasme) de l'empereur. Chez Génésios, il n'y a pas trace d'inventions aussi ultra-orthodoxes. Encore un exemple, très caractéristique. Les deux chroniqueurs racontent qu'il y a eu pendant le règne de Léon V des épidémies, des sécheresses, des tremblements de terre et d'autres calamités semblables, mais tandis que Génésios explique que ces calamités sont « peut-être » (τάχα) les conséquences de l'« impiété » de l'empereur, le Continuateur l'affirme catégoriquement avec une emphase biblique (GÉNÉSIOS, p. 28 ; THÉOPH. CONT., p. 33).

(2) THÉOPH. CONT., p. 4-5 : τὰ μὲν ἐκ τῶν γεγραμμένων τὰ δὲ ἐκ τῶν ἀκοῆ παραδεδομένων... ; GÉNÉSIOS, p. 3 : ἔκ τε τῶν τότε βεβιωκότων καὶ ἀμωσγέπως εἰδότων ἔκ τε φήμης δῆθεν δραμούσης ἠκουτισμένος HIRSCH, *Byz. Stud.* 117, 124, 172, interprète erronément la première partie de la phrase de Génésios. Selon lui, Génésios dit qu'il a tiré ses renseignements en partie de ses contemporains plus âgés (*kundigen Zeitgenossen*), et en partie de la tradition orale. KRUMBACHER², 264, et MORAVCSIK, *Byzantinoturcica* I. 175-176, donnent la même explication. En réalité, Génésios dit la même chose que le Continuateur ; seulement il le dit à sa manière, dans son style à lui. Sa déclaration, traduite littéralement, est la suivante : « En puisant mon information en partie chez ceux qui vivaient alors (c.-à-d. au moment que je décris) et qui d'une certaine manière étaient au courant, et en partie dans les rumeurs qui ont commencé à circuler depuis ». Par l'adverbe « alors » (τότε), il sous-entend l'époque qui commence avec le règne de Léon V (813-820), et par conséquent pense aux témoignages écrits des contemporains de l'époque, et non aux histoires racontées par ses contemporains à lui.

écrites d'après des données prises à différentes sources (1). Comment distinguer dans cette multitude les sources écrites de la tradition orale? Hirsch tranche cette question en attribuant à la tradition orale les miracles, prophéties, visions télépathiques et présages que nous trouvons chez les deux auteurs, comme aussi tout ce qui présente le caractère d'une anecdote ou d'un conte fabuleux (2). Nous estimons qu'il fait fausse route. Si nous procédions de cette manière, nous en viendrions à conclure que leurs histoires, en particulier celles de Léon V et de Théophile, se basent, en somme, bien davantage sur la tradition orale que sur des sources écrites. Or, ceci est exclu. Car même les récits sur Léon V proviennent, dans leur majeure partie, de sources écrites, puisqu'ils se distinguent, sans égard à la forme qu'ils revêtent, par une multitude de données concrètes. Chez Génésios et chez le Continuateur, il y a vraiment un grand nombre de récits qui ressemblent à des contes ou à des légendes. Nous n'expliquons pas ce fait par la tradition orale, mais par le genre et le caractère des textes originaux dont ils se sont servis.

Le Byzantin du ix^e siècle, et pas seulement du ix^e siècle, formulait ses pensées en légendes et attribuait les manifestations de la vie terrestre à des influences célestes. Le fait quotidien le plus banal, ce qu'il voit de ses yeux, est considéré par lui comme une intervention du Seigneur ou du Malin, le résultat d'un envoûtement ou l'accomplissement fatal d'une prophétie. C'est l'époque de la lutte pour et contre les icones, poursuivie avec des cœurs enflammés et des têtes embuées. Chaque iconodoule convaincu voit dans tout iconoclaste un serviteur de Satan et, inversement. La plus grande partie des écrits qui nous restent du ix^e siècle et qui nous servent aujourd'hui de sources sont ou bien des écrits pamphlétaires fantastiques, ou bien des

(1) Ceci s'accorde avec l'allégation de Génésios que jusqu'à son époque, il n'y avait pas d'histoire particulière qui eût traité des événements de l'époque pré-macédonienne (τὰ μὴ παραδεδομένα βίβλω τῆ ἱστοροῦση, p. 4, 4).

(2) HIRSCH, *Byz. Stud.*, 124-126, 129-130, 137 sq., 188, 191 et *passim*; KRUMBACHER², 265.

panégyriques non moins bizarres. Aux yeux de Théophane, son contemporain, l'empereur Nicéphore est un nouvel Achab, un Phalaris, un Midas, une âme damnée qui coopère intimement avec Satan et remporte par la magie sa victoire sur l'honnête insurgé Bardanios (1). Michel II se sert du même vocabulaire à propos de son adversaire Thomas, bien que quelques mois après l'étouffement de l'insurrection (2). Sous la plume pathétique d'Ignace le Diacre, son maître le patriarche Nicéphore devient un saint et opère de grands miracles, tandis que l'empereur Léon est un monstre infernal (3). Dans le message synodique de certains évêques d'Asie Mineure à Théophile, on raconte à propos de Léon V les mêmes histoires fabuleuses que nous trouvons chez Génésios, d'une manière encore plus embrouillée (4). Georges le Moine nous décrit l'empereur Théophile, son contemporain comme un monstre biblique dont la monstruosité est multiple, et nous donne à son sujet une foule de renseignements bizarres, entre autres qu'il apprenait l'avenir par l'intermédiaire de Jean le Grammairien qui invoquait le Démon par des sacrifices et en apprenait tout ce qu'il voulait (5). Et ainsi de suite. Génésios et le Continuateur utilisent comme source précisément cette sorte de littérature, inspirée par des superstitions et par la haine. Par conséquent, nous n'avons aucune raison d'attribuer à priori leurs récits à caractère légendaire à la tradition orale, étant donné

(1) THÉOPHANE, éd. de Boor, 488-489.

(2) Mansi, XIV, 417-418. Une des deux variantes sur Thomas que rapporte Génésios concorde avec ce que l'on raconte sur Thomas dans la lettre de Michel, et il est hors de doute qu'à cet endroit, Génésios dépend en quelque sorte de Michel. Conformément à sa thèse, HIRSCH, *Byz. Stud.*, 130-131, attribue cette variante aussi à la tradition orale.

(3) IGNATIUS DIACONUS, *Vita Nicephori Patr.*, PG, 100, 41-160.

(4) *Synodicon ad Theophilum Imperatorem*, éd. Combefis, *Originum rerumque Constantinopolitanarum*, Paris 1664, 110-145. Les histoires sont les suivantes : une femme du temps de Michel I prédit l'avènement au trône de Léon V (p. 129-30) = GÉNÉSIOS, p. 10-11 ; un moine prédit sa chute à Léon s'il n'interdit pas le culte des icones (p. 130) = GÉNÉSIOS, p. 14-16 ; le moine Sabbatios prédit la même chose (p. 132-133) = GÉNÉSIOS, p. 13-14.

(5) GEORGES LE MOINE, éd. Bonn, 799-801.

qu'ils pouvaient tout aussi bien se baser sur des sources écrites (1).

Génésios déclare dans son introduction, comme nous l'avons déjà vu, que son « livre d'histoire » était fondé sur des documents écrits et sur la tradition orale et qu'il l'avait composé avec beaucoup de peine et d'efforts. Il ne signale nulle part que le Porphyrogénète, à qui il dédie son œuvre, lui soit venu en aide. Nous en concluons qu'il travaillait seul, quoiqu'il ait dû se servir de la bibliothèque impériale (2). Il n'en est pas de même chez le Continuateur. Dans son introduction, il attribue une partie importante de son œuvre à l'empereur et à l'aide que celui-ci lui accorda pendant son travail, nous informant en outre que sa chronique, suivant la conception impériale, devait faire l'office « d'une espèce de manuel scolaire général » (3). En d'autres termes, le Porphy-

(1) Parmi les écrits à caractère historiographique du ix^e siècle, seuls, à ce qu'il nous semble, Nicéphore le Patriarche et le *Scriptor Incertus* se font remarquer par une attitude objective à l'égard des faits et une peinture réaliste des événements.

(2) Nous apprenons par les *Excerpta de legationibus*, éd. de Boor, I, 1, et par ΤΗΕΟΡΗ. CONT., p. 145 (récit sur Théophile), que le Porphyrogénète collectionnait des livres à travers tout l'Empire et avait installé sa bibliothèque dans un bâtiment spécial.

(3) L'œuvre du Continuateur porte le titre « Chronographie écrite sur l'ordre de Constantin... » Or, immédiatement après, on lit : « Les informations pour les différents récits (τῶν δὲ καθ' ἕκαστα τὰς ὑποθέσεις) ont été rassemblées avec beaucoup de soin et clairement énoncées par l'empereur lui-même (εὐσυννόπτως ἐξέθετο) ». Nous estimons que le texte de ce sous-titre a été ajouté ultérieurement, peut-être même beaucoup plus tard. Une certaine contradiction existe aussi dans le texte de la préface du Continuateur. S'adressant à l'empereur, il lui dit : « Tu écris personnellement de l'histoire et tu n'as emprunté notre main que pour t'aider... Rassemblent les informations en partie de sources écrites, en partie de la tradition orale, tu as sagement décidé de livrer le livre au public comme une espèce d'enseignement général, estimant qu'il valait le mieux commencer l'histoire là où s'est arrêtée l'exposition du bienheureux Théophane... » : ἱστορεῖς δὲ αὐτός, χειρὰ μόνως λαβὼν ἡμῶν διακονουμένην σοι ... τὰ μὲν ἐκ τῶν γεγραμμένων τὰ δὲ ἐκ τῶν ἀκοῆ παραδεδομένων συνηθροικῶς ὥσπερ τι κοινὸν διδασκαλεῖον προθεῖναι πᾶσιν ἐβουλεύσω καλῶς, ἐκείνην ταύτης ἀρχὴν εἶναι νομίσας τῆς ἱστορίας ἀρίστην, τὴν τῷ μακαρίτῃ Θεοφάνει γενομένην κατάληξιν ... (p. 4-5). Le Continuateur se présente donc lui-même comme un scribe, et l'empereur, comme l'auteur du livre. Après cela, le Continuateur explique comment Théophane, après avoir décrit la chute de Michel

rogénète avait inclû l'« histoire » du Continuateur dans son plan encyclopédique largement conçu. Ce fait explique toute une série de différences qui séparent le Continuateur de Génésios : sa prolixité, sa manière populaire de s'exprimer, son orthodoxie plus accentuée, sa dépréciation plus grande des empereurs de l'époque pré-macédonienne, etc. D'autre part, le même fait éclaire le genre et l'espèce d'aide que le Porphyrogénète a pu fournir au Continuateur.

Selon toute probabilité, le Porphyrogénète n'a pas seulement fait la commande du livre du Continuateur, il en a aussi été l'éditeur. C'est à ce titre qu'il a parfois ajouté de sa main certaines lignes à l'œuvre du Continuateur, ou les a fait ajouter (1). Et ce qui est plus frappant encore, c'est qu'il y a des passages entiers dans les récits du Continuateur qui correspondent, parfois à la lettre, à certains passages des œuvres que l'on attribue au Porphyrogénète (2). Comment expliquer ce fait ? On pourrait supposer que toutes ces informations avaient été recueillies par le Continuateur, et

I, a enregistré l'avènement de Léon V et s'est arrêté là, sans dire à ses lecteurs ni d'où était le nouveau souverain, ni comment il avait été élevé pendant son enfance. « Cette histoire (de Léon V) — poursuit le Continuateur — nous l'exposons... en entier, et non seulement en partie, et ensuite nous passons... (ἡμεῖς δὲ ... αὐτήν τε ἱστορίαν ὀλόσωμον ἀλλ' οὐχ ἡμιτελή ἀποδείκνυμεν, καὶ πρὸς τὸν ἔξῃς ... χρόνον διαβιβάζομεν, p. 5).

Comme nous le voyons, le Continuateur se présente ici en auteur, ce qui assurément répond à la vérité et correspond au titre de l'œuvre. Des paroles trop flatteuses à l'adresse de l'empereur, et qui ont peut-être été la cause du sous-titre ajouté ultérieurement, nous pouvons seulement conclure que le Porphyrogénète a vraiment collaboré à préparer cette chronique.

(1) Dans le récit sur Michel II : v. *supra* n. 4, p. 121. Nous estimons que c'est sur l'initiative du Porphyrogénète qu'a été ajoutée ensuite la description des travaux de construction entrepris par Théophile pour embellir le palais impérial (récit sur Théophile, p. 139-148), étant donné que le Continuateur avait déjà parlé de l'activité de l'empereur dans ce sens (p. 94-99).

(2) Récit sur Michel II : v. *supra* n. 4, p. 121. Récit sur Théophile : Petronas Kamateros construit le château fort Sarkel et devient stratège de la Chersonèse (THÉOPH. CONT., p. 122, 19 — 124, 5 = *De adm. imp.*, 42, 27-54, éd. Moravcsik). Récit sur Michel III : toute une série de passages qui correspondent aux informations contenues dans la *Vita Basilii* et le *De caeremoniis*, comme l'a prouvé HIRSCH, *Byz. Stud.*, 222-23.

que le Porphyrogénète a puisé dans son œuvre. Or, il n'en est pas ainsi, puisqu'il s'agit d'informations qui, en général, sont plus complètes chez le Porphyrogénète. Ne serait-ce pas le Continuateur qui aurait puisé dans le Porphyrogénète? On pourrait poser plusieurs objections à cette thèse. Nous avons vu que le Continuateur avait fait des emprunts au *De administrando imperio*, c'est-à-dire à un écrit strictement confidentiel, destiné uniquement au fils de l'empereur et que le Continuateur ne pouvait probablement pas utiliser à sa guise. S'il avait pu disposer librement de cet ouvrage, il en aurait sans doute tiré bien plus d'informations. La même chose se répète pour le *De caeremoniis*. Si le Continuateur s'était servi de cette œuvre, il n'aurait pas pu dire de Théophile qu'il avait été vaincu dans toutes les batailles qu'il a livrées contre les Sarrasins, étant donné qu'on y décrit un retour triomphal de Théophile après une victoire sur les Sarrasins (1). Il reste donc comme supposition la plus plausible que le Porphyrogénète, en tant qu'éditeur, a complété lui-même le texte du Continuateur, en d'autres termes lui a fourni certaines données tirées de ses propres œuvres ou de ses manuscrits. C'est la seule manière dont on puisse comprendre la remarque « on en reparlera dans son histoire » (il s'agit de Basile), qui a été ajoutée, dans le récit sur Michel II, à l'information sur le passage de la Sicile aux mains des Sarrasins (2).

Génésios nous décrit le passé sous forme de biographies d'empereurs. Le Continuateur s'en tient à la même formule. Il est curieux que l'un et l'autre qualifient leurs œuvres de « livre d'histoire » et non pas de chronographie (3).

(1) V. *supra* n. 5, p. 121.

(2) V. *supra* n. 4, p. 121.

(3) GÉNÉSIOS, p. 3 : τὴν ἐξ ἱστορίας ... βίβλον; THÉOPH. CONT., p. 5 : ταύτης ... τῆς ἱστορίας; p. 21, 22 : βίβλος ἱστορικὴ. Le titre original de l'œuvre de Génésios n'a pas été conservé, mais puisque, au commencement du second livre, il est écrit *Βασιλειῶν β'*, on estime qu'elle s'appelait *Βασιλείαι*. L'œuvre de Continuateur s'intitule dans le titre qu'on a conservé *Χρονογραφία*. Puisque le Continuateur lui-même appelle son livre autrement, nous estimons que le titre *Χρονογραφία* a été choisi par le Porphyrogénète, qui, en vénération profonde de Théophane qu'il était fier de compter parmi ses aïeux, voulait, par là aussi, marquer qu'il continuait la Chronographie de Théophane.

Nous voyons qu'ils sont réellement convaincus de donner quelque chose de plus qu'une simple chronique, vu qu'ils s'écartent sciemment en beaucoup de points de la forme traditionnelle des chroniqueurs. Contrairement à Théophane, qui accordait une grande attention aux données purement chronologiques et qui exposait les événements groupés par années, en en citant souvent le mois et la date, la détermination chronologique des événements est très pauvre chez Génésios et chez le Continuateur. Ils ne nous communiquent généralement que la date de l'avènement d'un empereur et la durée de son règne. Théophane parle fort peu ou pas du tout de la vie que menaient les différents empereurs avant de monter sur le trône. Génésios et le Continuateur par contre nous fournissent une profusion de renseignements là-dessus, donnant sur chaque souverain *τὴν ἱστορίαν ὀλόσωμον* comme dit le Continuateur. Théophane a adopté la méthode de ne donner qu'une relation unilatérale sur les hommes et les événements, même lorsque ceux-ci appartiennent à un passé très lointain et qu'il en parle sur la foi de documents écrits qui forcément ne concordent pas toujours. Nous avons pu voir que Génésios et le Continuateur relatent assez souvent des versions différentes d'une même information, considérant que c'est dans l'intérêt de la véracité. Les efforts de nos chroniqueurs pour dépasser ainsi la méthode des chroniqueurs ne sont pas restés sans résultats. Leurs « histoires » des divers empereurs ne sont pas seulement une liste monotone des événements terrestres et des manifestations de la « colère divine » que nous sommes habitués à trouver dans les chroniques. Les textes de Génésios et du Continuateur sont plus faciles à lire, ils sont mieux composés et sont d'un style plus suggestif. Par leur application pratique du principe *audiatur et altera pars*, qui complique beaucoup le travail du chercheur, mais dont il leur est très reconnaissant, ils devancent d'un grand pas la conception bornée et tendancieuse des chroniques d'église. Mais par leur conception des faits historiques et par le contenu de leurs narrations, Génésios et le Continuateur restent fidèles à Théophane, ne sortent pas du cadre de la chronique.

NOTE ADDITIONNELLE
SUR LA POLITIQUE AGRAIRE
DES EMPEREURS DE NICÉE

L'étude sur la politique agraire des empereurs de Nicée publiée plus haut (pp. 51-66), concerne la région de Smyrne, telle que nous la fait connaître le chartulaire de Lembos. L'étude des actes de Patmos permet à son tour de tracer un tableau, beaucoup plus sommaire, de la propriété terrienne dans la région de Milet, qui, dans ses grandes lignes, ressemble à celle de la région de Smyrne. On constate pendant le règne de Théodore I^{er} Lascaris déjà la présence dans la région de Milet de plusieurs pronoiâi d'un caractère plutôt militaire (M.M., VI, n^o 62, pp. 176-179, daté de 1216, et non pas de 1231 ; à rapprocher cet acte, en ce qui concerne le stratiôte Théodore Guillaume mentionné ici, de l'acte n^o 46, daté de 1209, p. 154, où il est question de l'exploitation par ce personnage des biens appartenant à ses parèques). La mention des pronoiâi stratiôtikai devient fréquente à partir du règne de Vatatzis (cf. n^o 73, p. 196, acte daté de 1245, n^o 74, p. 197, acte de 1258, et n^o 88, p. 217). Un passage de l'acte n^o 88 se rapportant au règne de Jean Vatatzis permettrait d'évaluer la quantité de la terre soumise à la pronoiâ militaire : ἤγουν γῆς ἀπὸ τῶν ἐγχωρίως λεγομένων στρατιῶν στρατ(ί)αι δύο ἡμισυ, ἤτοι γῆ μωδίων χιλίων διακοσίων, ἧς καὶ τὸ τέλος προαπεσπάσθη μὲν καὶ ἀπεχαρίσθη, etc. Si l'on admet que le terme *stratia* signifie la pronoiâ militaire, on comprend qu'elle consistait dans le τέλος grevant une terre de 480 modioi. Il est à noter qu'une partie des terres contenues dans ces stratiai est mentionnée dans l'acte n^o 83, p. 209, comme faisant partie de l'épiskepsis de feu Maroulès. Il semble donc qu'à cette époque et dans l'île de Kôs, les termes *stratia* et *épiskepsis* (avec un nom de personne ; le terme

épiskepsis n'est pas accompagné d'un nom géographique, comme quand il désignait les possessions impériales) puissent être employés pour désigner les concessions impériales connues par ailleurs comme *pronoia* ou *oikonomia*. Dans le dossier de Patmos, il est aussi fait mention des *pronoiai* de caractère maritime (pêche, droits d'escales, etc.) situées sur le littoral des thèmes des Thracésiens et de Mylasa-Mélanoudion (n° 52, p. 166, etc.) ; il faut les rapprocher des *pronoiai* maritimes et fluviales mentionnées dans les actes du dossier de Lembos (cf. M.M., IV, n° 150, p. 239 ; n° 150 III, p. 241 et IV, pp. 242-244 ; aussi p. 54).

Hélène GLYKATZI-AHRWEILER.

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE ADMINISTRATIVE DE L'EMPIRE BYZANTIN

LES TITRES AULIQUES DES EUNUQUES

LA PROTOSPATHAIRE

INDEX (*)

I. — INDEX DES NOMS DE PERSONNES (1).

- Abramios (11^e s.), directeur du *Koiton, mystikos*, protospathaire 670.
- Aétios, protospathaire 651.
- Aétios (9^e s.), protospathaire 654 n. 12, 657 n. 5 (drongaire de la Veille, protospathaire 657).
- Aétios (11^e s.) 676 n. 4 (protospathaire, *strateutès* 676).
- Agelastos, Léon (10^e s.), protospathaire, stratège des Arméniques 665.
- Aberkios, spatharocandidat 660.
- Alexandre, protospathaire 650 n. 4.
- Alexis (11^e s.), protospathaire 668.
- Alfenara, Jean de, protospathaire impérial 694.
- Alkénéka, protospatharissa 694.
- Anaphurden, gouverneur (ou archonte) de Taron, protospathaire 694.
- Anastase, protospathaire, questeur 661.
- Anastase, vestarque 676.
- Anastase (9^e s.), protospathaire 655.
- Anastase (10^e s.), asecretis, chartulaire du thème de Thessalonique (?), protospathaire 661.
- Anastasie, protospatharissa 694.
- André (13^e s.), logariaste du grand *Kouratorion*, protospathaire 677.
- Andronic (10^e s.), juge des thèmes de Boléron, du Strymon et de Thessalonique, protospathaire 665.
- Anthime (11^e s.), protospathaire 672.
- Apoganem, protospathaire 693.
- Araber (9^e s.), protospathaire 656.
- Argyre, catépano d'Italie, patrice 668.
- Argyropoulos Romanos (11^e s.), protospathaire, questeur 674.
- Arkaïkas, protospathaire 693.
- Arrabonitès, Jean (10^e s.), protospathaire, stratège du Phase 665.

(*) Nous regrettons de nous être trouvés dans l'impossibilité matérielle de publier le présent Index à la suite du mémoire de M. R. GUILLAND, paru dans le précédent fascicule de *Byzantion* (t. XXV-XXVI-XXVII, 1955-56-57, fasc. 2 = *Mélanges Ejnar Dyggve*), pp. 649-695).

(1) Les index ont été établis par M^{me} R. GUILLAND.

- Arsaphios, (Arsace) (9^e s.), protospathaire 654, 690.
- Arsène (10^e s.), manglavite, protospathaire 665.
- Artaser, Constantin, protospathaire 651, 652.
- Asotios, archonte de Taron, protospathaire 693.
- Barasbatzès (11^e s.), protospathaire 672.
- Bardas, César 655.
- Bardas Platypodès (10^e s.), protospathaire, stratège du thème du Péloponnèse 665.
- Barkalas, Michel, premier rameur de la Flotte, *protokarabos* 684.
- Basile, *kanikleios*, patrice 664.
- Basile (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège des Bucellaires 652.
- Basile (10^e s.), protospathaire du Salon d'Or 661.
- Basile (10^e s.), *ἐπὶ τῶν δεήσεων*, protospathaire 666.
- Basile (10^e s.), *mystikos*, juge de l'Hippodrome et des Thracésiens, protospathaire 606.
- Basile (10^e s.) 667 n. 14 (*mystolecte*, protospathaire 667).
- Basile (11^e s.), protospathaire, stratège 674.
- Basile (11^e s.), juge de l'Hippodrome, *mystographe*, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire du Salon d'Or 673.
- Basile de Corinthe, spathaire 663.
- Bimbilidès, Théophylacte, protospathaire de la Phiale 661, 684.
- Bojoannès, Basile (11^e s.), catépano d'Italie 668, de Longobardie 669, protospathaire 668, 669.
- Bryennios, Théoctiste (9^e s.), protospathaire, stratège du thème du Péloponnèse 655.
- Cantacuzène, Andronic, protospathaire 677.
- Christophore (9^e s.), asecretis, protospathaire 656.
- Christophore (11^e s.), catépano de Longobardie, protospathaire 669.
- Chrysochérès, Jean (9^e s.), protonotaire du Drome, protospathaire, spathaire 656.
- Comnène, Nicéphore, protospathaire 668.
- Constantin, parakimomène, 685.
- Constantin (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège de Céphalonie 652.
- Constantin (8^e-9^e s.), archiâtre, protospathaire 653.
- Constantin (8^e-9^e s.), chartulaire du vestiaire impérial, protospathaire 653.
- Constantin (9^e s.) 657 n. 1 et n. 11 (protospathaire, *tagmatophylax*, vestiarite 657).
- Constantin (9^e s.) 657 n. 10 (primicier, protospathaire 657).
- Constantin (10^e s.), évêque de la Ville 664, *mystikos*, protospathaire 661, 664.
- Constantin (10^e s.), drongaire de la Flotte 662 n. 3, manglavite 662, patrice 662 et n. 3, protospathaire 662.
- Constantin (10^e s.) 667 n. 16 (*ἐπὶ τῶν Βαρβάρων*, protospathaire 667).
- Constantin (10^e s.) 668 n. 5 (*moderator*, protospathaire 668).
- Constantin (11^e s.), consul, juge de l'Hippodrome, protospathaire 670.
- Constantin (11^e s.), juge de Mésopotamie, protospathaire 674.
- Constantin de Drinopolis, protospathaire 650 n. 4.
- Damien (9^e s.), comte de l'Étable, protospathaire 654.
- Daniélis (9^e s.), protospathaire 658.

- Démétrios (10^e s.), protospathaire 667.
- Démétrios (10^e s.) 667 n. 17 (*épiskeptite* de Séleucie, protospathaire 667).
- Diogène, Constantin, stratège de Thessalonique 669.
- Dokéanos, Michel, protospathaire 672.
- Eladas, Jean, magistros, patrice 662 n. 5.
- Eladikos, Nicétas, protospathaire 664.
- Elie (9^e s.), drongaire de la Flotte, protospathaire 655.
- Elie (9^e s.), protospathaire 656.
- Elie (11^e s.), protospathaire 674.
- Elpidios (*sékréton* de l'antiphonète), juge de l'Hippodrome, juge du Vélon, *mikros* (notaire impérial), *mystographe*, patrice, protospathaire, *thesmographe* 675.
- Elpidios Kenkrès, protospathaire 675.
- Epiphane (10^e s.), protospathaire 662.
- Erotikos, Théophile, stratège de Chypre 674.
- Etienne, protospathaire 651.
- Etienne, patrice 671.
- Euphrosyne, protospatharissa 694.
- Eustathe, asecretis 660, 666, catépano des Mardaïtes d'Attalie 660, *ἐκ προσώπου* du thème des Cibyrrhéotes 666, protospathaire 660, 666, stratège des Cibyrrhéotes 660.
- Eustathe, drongaire de la Flotte, patrice 684.
- Eustathe (10^e s.), protospathaire 667.
- Eutrope, protospathaire, questeur 650.
- Gaidon (10^e s.), protospathaire 663.
- Galaton (9^e s.), asecretis, protospathaire 656.
- Géomètres Kyriotis, Jean (10^e s.), protospathaire 665.
- Georges (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège de Cherson 652.
- Georges (9^e s.), protospathaire 654.
- Georges (10^e s.), échanson de l'Empereur, protospathaire 664.
- Glabas, Nicétas, lieutenant du tagme des Scholes, protospathaire 673.
- Gonitziatès, Georges, stratège 669.
- Gourgen cf. Kourkenios.
- Grégoras, protospathaire 675.
- Grégorios, cf. Grégoras.
- Grèmaniètès, Jean (11^e s.), protospathaire 675.
- Grimoald, protospathaire impérial 694.
- Himérios, logothète du Drome, patrice 659.
- Himérios (11^e s.), protospathaire 674.
- Ibéritzès, Etienne (11^e s.), protospathaire 668, 674, vestiarite 668.
- Ibéritzès, Georges, domestique des Scholes 674 n. 1.
- Ibéritzès, Jean (11^e s.), protospathaire, vestiarite 673.
- Jacob, protospathaire 651.
- Jean (8^e-9^e s.), *ἐκ προσώπου*, protospathaire 653.
- Jean (8^e-9^e s.), *ἐπὶ τοῦ μαγλαβίου*, protospathaire 653.
- Jean (8^e-9^e s.), protospathaire, *symponos* 653.
- Jean (9^e s.), drongaire de la Flotte, protospathaire 656.
- Jean (9^e s.), protospathaire, stratège du thème du Péloponnèse 656.
- Jean (9^e s.) 657 n. 3 (drongaire

- de la mer Égée, protospathaire) 657.
- Jean (9^e s.), 657 n. 13 (protospathaire, *synklètikos* 657).
- Jean (10^e s.) asecretis, protospathaire 665.
- Jean (10^e s.), chartulaire du thème de Thessalonique, protospathaire 665.
- Jean (10^e s.), grand chartulaire de la Trésorerie générale, juge de l'Hippodrome, protospathaire 665.
- Jean (11^e s.), ex-parakimomène, stratège d'Italie 669.
- Jean (11^e s.), démarque des Verts, juge de l'Hippodrome, notaire impérial de l'*eidikos logothètès*, protospathaire du Salon d'Or 673.
- Jean, recteur 683.
- Jean protospathaire 661 n. 7.
- Joachim (10^e s.), archonte des Manges, protospathaire 665.
- Joannicius, protospathaire 661.
- Kamatéros, Jean (11^e s.), juge de l'Hippodrome, notaire impérial de l'*eidikos logothètès*, protospathaire 673.
- Kamélaukas (11^e s.), protospathaire 674.
- Kamoulianos, David (10^e s.), protospathaire 663.
- Karichala, Nicolas (10^e s.) 668, n. 1 (primicier des avocats, protospathaire 668).
- Katalalon (10^es.), protospathaire 663, 664, stratège de Thessalonique 663.
- Kékauménos, Basile, asecretis, juge de l'Hippodrome, protospathaire 676.
- Kékauménos, Katalalon (11^e s.), protospathaire, stratège des Arméniques 672.
- Kenkrès Elpidios, cf. Elpidios Kenkres.
- Khameus, Etienne, protospathaire 651.
- Khase, protospathaire 660.
- Khoirinos, Jean (10^e s.), grand hétériarque, patrice, protospathaire 666.
- Khrysocheir, stratège des Bucellaires 652.
- Kourkénios (Gourgen), magistros 662.
- Kourkouas, Jean, domestique des Scholes, magistros 664.
- Kourtikios, Michel (10^e s.), protospathaire 666.
- Kratéros, Théodore (9^e s.), protospathaire 654.
- Krinitès (Arotas?) (10^e s.), stratège de l'Hellade (?), stratège du Péloponnèse (?) 661 n. 7, protospathaire 661 n. 7 et 666.
- Kténas (10^e s.), domestique de la Nouvelle-Église, protospathaire 666, 688.
- Léon (9^e s.), protospathaire 656.
- Léon (9^e s.) 657 n. 2 (protospathaire, topotérète de la Flotte 657).
- Léon (9^e s.) 657 n. 8 (grand curateur du Palais, protospathaire 657).
- Léon (Castor?) (9^e s.), asecretis, protospathaire 655.
- Léon (11^e s.), protospathaire 674.
- Léon (11^e s.), protonotaire du *γενικὸν λογοθέσιον*, protospathaire 674.
- Léon (11^e s.), *ἐπὶ τῶν δεήσεων*, juge de l'Hippodrome, protospathaire 670.
- Léon l'Arménien, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale 684, 685, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre, premier rameur du vaisseau impérial 685, *protokarabos* 684, 685 protospathaire

- 685, protospathaire de la Phiale 661, 684. *
- Léon, fils de Mastalus d'Amalfi, protospathaire 694.
- Léontios (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège de l'Hellade 652.
- Lips, Constantin (9^e s.), *anthypatos*-patrice, domestique du mobilier, grand hétériarque 656, protospathaire 656, 690.
- Loricatos, Constantin (10^e s.), *protokarabos* 665, protospathaire de la Phiale 665, 685 spatharocandidat 665.
- Maïos, Jean (11^e s.), protospathaire, stratège 675.
- Malakénos (10^e s.), protospathaire 665.
- Maniakès, Georges (11^e s.), catépano de la Basse-Médie 671, *magistros* 661, 672, patrice, protospathaire, stratège-*autokrator* du thème de Longobardie 671, stratège du thème de Telloch 670.
- Manuel (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège de Paphlagonie 653.
- Manuel (10^e s.), juge, protospathaire 664.
- Manuel (10^e s.) 667 n. 15, (protospathaire, *xénodochos* 667).
- Manuel, prince de Tekké, protospathaire impérial 694.
- Marie (10^e-11^e s.), protospatharia, stratégissa 695.
- Marie, fille de Skléros, protospatharissa 694.
- Markos (9^e s.), protospathaire 654.
- Michel (8^e-9^e s.), protospathaire, taxiarque 653.
- Michel (9^e s.), protospathaire 655.
- Michel (9^e s.), protospathaire 656.
- Michel (10^e s.), protospathaire 667.
- Michel (10^e s.), ex-commerciaire de Chaldée, protospathaire 666.
- Michel (10^e s.), *exartistès*, protospathaire 667.
- Michel (11^e s.), catépano d'Italie, *ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν*, juge du Velon, protospathaire 670.
- Michel (11^e s.), protospathaire 674.
- Michel (11^e s.), juge du Velon, *ἐπὶ τῆς καταστάσεως, ἐπὶ τοῦ κοιτῶνος*, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire du Salon d'Or 673.
- Michel (11^e s.), protospathaire, *tagmatophylax* 676.
- Michel, prince serbe, protospathaire impérial 694.
- Michel l'Ancien, lieutenant de la Flotte, premier rameur, premier rameur du vaisseau impérial, second rameur du vaisseau impérial, *protokarabos* 684, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 684, 685, spathaire, spatharocandidat 685.
- Moïrokoubolos, Thomas (10^e s.), *anagrapheus* de Thessalonique, *asecretis*, épopte de Thessalonique, protospathaire impérial 663.
- Moukoupélès (11^e s.), protospathaire 672.
- Myron (11^e s.), protospathaire, questeur 674.
- Narsès (sous Justin II), cubiculaire 650, protospathaire 650, 690.
- Narsès (sous Justinien I^{er}) 650.
- Narsès, patrice préposite 650.
- Nasar, drongaire de la Flotte, patrice 684.
- Nicéphore (11^e s.), juge de l'Hippodrome, *mystographe*, protospathaire 670.
- Nicéphore (11^e s.), protospathaire 674.
- Nicétas, *ἐπὶ τοῦ κοιτῶνος*, juge de l'Hippodrome, préteur d'Andrinople 663.
- Nicétas, protospathaire, stratège des Cibyrrhéotes 660, 666.

- Nicétas (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège de Céphalonie 652.
- Nicétas (9^e s.), *ἐπὶ τοῦ εἰδικοῦ*, protospathaire 656.
- Nicétas (10^e s.), protospathaire 664.
- Nicétas (10^e s.), *koitonite*, protospathaire 663.
- Nicétas (10^e s.) 667 n.13 (domestique des *Philobasileis*, protospathaire 667).
- Nicolas (10^e s.), juge de Thessalonique, protospathaire 667.
- Nikoulitzas Delphinas (11^e s.), protospathaire 675.
- Ooryphas, Nicétas (8^e-9^e s.), drongaire de la Flotte, protospathaire 653.
- Opos, Léon (11^e s.), stratège d'Italie 669.
- Oreste (9^e s.), domestique des Ikanates, protospathaire 655.
- Oreste (11^e s.), protospathaire 669.
- Oreste (11^e s.), protospathaire, stratège d'Italie 669.
- Pancratios, Théodore, protospathaire 659.
- Pantaléon (9^e s.), protospathaire 656.
- Pardos, patrice 672, 690.
- Pardos, protospathaire 672.
- Parilos, *ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν*, protospathaire impérial 663.
- Parteciaco, Orso, protospathaire 694.
- Paschalios (10^e s.), protospathaire 662.
- Peteinos, Basile (10^e s.), grand hétériarque, magistros; patrice, protospathaire 664.
- Pétronas, protospathaire, stratège des Cibyrrhéotes 651.
- Pétronas, (9^e s.), protospathaire, spatharocandidat, stratège de Chersonnèse 654.
- Pétronas, protospathaire 660.
- Pétronas Boïlas (10^e s.), catépano de Nicopolis, protospathaire 662.
- Phalganès, Théophane (9^e s.), protospathaire 655.
- Philothée (8^e-9^e s.), dioecète du Péloponnèse, protospathaire 653.
- Philothée (9^e s.), *logothète général*, protospathaire 654.
- Philothée, atricline, protospathaire impérial 659.
- Photinos (9^e s.), protospathaire, stratège des Anatoliques, stratège de Sicile 654.
- Pikridios, *baioulos*, protospathaire 651.
- Podaron, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre 685, premier rameur du vaisseau impérial, *protokarabos*, protospathaire 684, 685, protospathaire de la Phiale 661, 684, stratège des Cibyrrhéotes 684, 685.
- Proteuôn, Jean (10^e s.), protospathaire, stratège du thème du Péloponnèse 662.
- Rhabdouchos, Léon (10^e s.), *logothète du Drome*, patrice, protospathaire, stratège de Dyrrachium 664.
- Rhadénos, Théodore (11^e s.), juge de l'Hippodrome, protospathaire 670.
- Romanos (11^e s.), censeur, directeur du *Koiton*, protospathaire 670.
- Romanos (11^e s.), notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire 673.
- Sabbatios, protospathaire 659.
- Samonas, asecretis de Thessalonique 660 et n. 6, cubiculaire

- 660 parakimomène 660 et n. 6, 688, patrice 660 et n. 6, 668, protospathaire 660 et n. 6.
- Sempad Thornetzi, protospathaire 694.
- Sergios (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège de Macédoine 652.
- Sergios, protospathaire, stratège de Sicile 651.
- Sergios (9^e s.), protospathaire 656.
- Sergios (11^e s.), éparque 670, 672, protospathaire 670, 672, 674, questeur 670.
- Sikon (11^e s.), protospathaire 674.
- Silvestre (10^e s.) 668 n. 4, *mystographe*, protospathaire 668.
- Sisinnios (9^e s.), protospathaire 655.
- Sisinnios (10^e s.), éparque de la Ville, logothète général, magistrus, patrice, protospathaire, sacellaire (ex-) 666.
- Skléros Romain (11^e s.) protospathaire 674.
- Skholastikos, protospathaire, spatharo-cubulaire 649.
- Solomon, Grégoire (11^e s.), protospathaire 674.
- Spanopoulos, Jean (11^e s.), notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire 673.
- Staurakios, protospathaire 651.
- Staurakios Platys, catépano des Mardaïtes d'Attalie 660.
- Stéphane (8^e-9^e s.), *arkhôn* d'Athènes, protospathaire 653.
- Stéphane (10^e s.), protospathaire 667.
- Stéphane, protospathaire impérial 694.
- Stylianos (9^e s.) 657 n. 7 (logothète du Drome, protospathaire 657).
- Symbatikès, Léon, archonte de Chypre, protospathaire 660 (Voir Symbatikios 656).
- Symbatikios (9^e s.), protospathaire, stratège de Macédoine, Thrace, Céphalonie, Longobardie 656 (Voir Symbatikès, Léon 660).
- Syméon (10^e s.), *ἐκ προσώπου* de Thessalonique et du Strymon, protospathaire 660.
- Tarchaniote, Grégoire (10^e s.), catépano d'Italie, protoproèdre, protospathaire 667.
- Teichiotès (11^e s.), protospathaire 674.
- Teknéas (11^e s.), protospathaire 672.
- Thalasson, Jean, protospathaire de la Phiale 661, 684.
- Theocharistos, Antiochitès (11^e s.) 676 n. 2. (*castrophylax*, protospathaire 676).
- Théoctiste (11^e s.), grand hétériarque, protospathaire, stratège-*autokrator* en Syrie 670.
- Théodore (9^e s.), protospathaire, stratège 654.
- Théodore (9^e s.) 657 n. 9 (éparque, protospathaire 657).
- Théodore (10^e s.), juge, *mystikos*, protospathaire 667.
- Théodore (11^e s.), protospathaire 668.
- Theodorokanos, patrice 669.
- Théodose (10^e s.) 667 n. 18 (parathalassite, protospathaire 667).
- Théodose (10^e s.) 668 n. 2 (*ἐπὶ τοῦ κοιτωνίου*, protospathaire 668).
- Théodose (10^e s.) 668 n. 3 (protospathaire, vestis 668).
- Théodote, candidat 685, 686, dishypate (?), hypate (?), premier rameur 685, *protokarabos*, protospathaire 685, 686, protospathaire de la Phiale 661, 684, 685, spathaire, spatharocandidat, *strator* 685.
- Théodote (8^e-9^e s.), chartulaire du *sakkelion*, protospathaire 653.

- Théodote (9^e s.) 657 n. 6 (dioecète de Sicile, protospathaire 657).
- Théognoste (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège des Cibyrrhéotes 652.
- Théognoste (9^e s.), protospathaire 654, 690.
- Théophane (8^e-9^e s.), domestique des Optimates, protospathaire 653.
- Théophane, protospathaire 651.
- Théophane (9^e s.), protospathaire 654.
- Théophile, protospathaire 661.
- Théophile (8^e s. ?), chrysotriclinaire, juge du Velon et du thème du Strymon, notaire impérial 652 n. 1.
- Théophile (9^e s.), patrice, stratège 654.
- Théophile (9^e s.), protospathaire 655.
- Théophile (9^e s.), protospathaire 656.
- Théophile (9^e s.), protospathaire, sacellaire 656.
- Théophile (9^e s.) 657 n. 12 (notaire, protospathaire 657).
- Théophile (11^e s.), protospathaire 674.
- Théophile (11^e s.) 676 n. 3 (protospathaire, *σκενοφύλαξ τῶν εὐαγῶν οἰκων* 676).
- Théophylacte (8^e s. ?), protospathaire, stratège du Péloponnèse, tourmarque 652 n. 1.
- Théophylacte (9^e s.), protospathaire 656.
- Théophylacte (10^e s.), *ἐπὶ τῆς τραπέζης* de l'impératrice, protospathaire 666.
- Théophylacte (11^e s.), juge, *praktor*, protospathaire 674.
- Théophylacte, maître d'hôtel de l'impératrice, protospathaire 683.
- Théophylacte d'Athènes (11^e s.), protospathaire 670, 690.
- Théophylacte d'Ikonion, protospathaire, stratège de Thrace 651.
- Thomas de Nicée, protospathaire 675.
- Thornik (Tornikios), patrice 661.
- Tornikios (Kontoléon) (11^e s.), catépano d'Italie, protospathaire 668.
- Tubachi, protospathaire 672, 690.
- Tzikanès, Léon, protospathaire, stratège 660 et 662 n. 5.
- Tzirithon, Basile, juge de l'Hippodrome, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire du Salon d'Or 673.
- Xiphias, Nicéphore, patrice, protospathaire, stratège de Philippopoli 668.
- Xiphus (11^e s.), protospathaire 668.
- Xylinitès, Nikitas, maître d'hôtel, protospathaire 660.
- Zacharie, protospathaire 650, 690.
- Zénobios (9^e s.), protospathaire 655.
- Zoé (10^e s.), protospatharissa, stratégissa 695.
- Zoïtos (10^e s.), *ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν*, juge du thème de Thessalonique, protospathaire 663.
- Zourbanèlis (l'Azat) protospathaire impérial 694.
- N., stratège de Paphlagonie 653 n. 1.
- N., stratège des Cibyrrhéotes 652 n. 8.
- N., (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège de Thrace 653.
- N., (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège des Arméniques 652.
- N., (8^e-9^e s.), protospathaire, stratège des Thracésiens 653.
- N., (9^e s.), 657 n. 4 (manglavite, protospathaire 657).

II.— INDEX DES DIGNITÉS ET FONCTIONS

- Anagrapheus* de Thessalonique : Moirokoubolos, Thomas (10^e s.) 663, épopte, asecretis, protospathaire impérial 663.
- Antiphonète (*sekreton* de l') : Elpidios (11^e s.) 675, juge de l'Hippodrome, juge du Velon, *mikros* (notaire impérial), *mystographe*, patrice, protospathaire, *thesmographe* 675.
- Anthypatos*-patrice : Lips, Constantin (9^e s.) 656, domestique du mobilier, grand hétériarque 656, protospathaire 656, 690.
- Apoéparque : 686.
- Archiâtre : Constantin (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Archonte de Chypre : Symbatikès, Léon 660, protospathaire 660.
- Archonte des Manges : Joachim (10^e s.) 665, protospathaire 665.
- Archonte de Taron : Anaphurden 694, protospathaire 694 ; Asotios 693, protospathaire 693.
- Arkhon* d'Athènes : Stéphane (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Asecretis : 657, Anastase (10^e s.) 661, chartulaire du thème de Thessalonique (?), protospathaire 661 ; Christophore (9^e s.) 656, protospathaire 656 ; Eustathe 660, 666, catépano des Mardaïtes d'Attalie 660, *προσώπων* (*ἐκ*) du thème des Cibyrhéotes 666, protospathaire, stratège des Cibyrhéotes 660 ; Galaton (9^e s.) 656, protospathaire 656, Jean (10^e s.) 665, protospathaire 665 ; Kekauménos, Basile 676, juge de l'Hippodrome, protospathaire 676 ; Léon (Castor ?) (9^e s.) 655, protospathaire 655 ; Moirokoubolos Thomas (10^e s.) 663, anagrapheus de Thessalonique, épopte de Thessalonique, protospathaire impérial 663.
- Asecretis de Thessalonique : Samonas 660 n. 6, cubiculaire 660, parakimomène 660 n. 6, 688, patrice, protospathaire 660 et n. 6.
- Atricline : Philothée 659, protospathaire impérial 659.
- Autokrator* : 689.
- Baioulos* : 657, Jean Pikridios 651, protospathaire 651.
- Βαρβάρων, ἐπὶ τῶν* : 667, Constantin (10^e s.) 667 n. 16 (protospathaire 667).
- βασιλικός* : 687.
- βασιλικός ἄνθρωπος* : 680, 681.
- Candidat : 685 ; Théodote 685, 686, dishypate (?), hypate (?), premier rameur 685, *protokarabos*, protospathaire 685, 686, protospathaire de la Phiale 661, 684, 685, spathaire, spatharocandidat, *strator* 685.
- Castrophylax* : 676, Théocharistos Antiochitès (11^e s.) 676 n. 2 (protospathaire 676).
- Catépano : 686.
- Catépano de la Basse Médie : Maniakès, Georges (11^e s.) 761, magistros 671, 672, patrice, protospathaire, stratège-*autokrator* du thème de Longobardie 671, stratège du thème de Te-louch 670.
- Catépano de Longobardie : Bojoannès, Basile (11^e s.) 668, catépano d'Italie 668, protospathaire 668, 669 ; Christophore (11^e s.) 669, protospathaire 669.
- Catépano des Mardaïtes d'Attalie : Eustathe (10^e s.) 660, ase-

- cretis 660, 666, *προσώπου* (ἐκ) du thème des Cibyrrhéotes 660, protospathaire 660, 666, stratège des Cibyrrhéotes 660 ; Staurakios Platys 660.
- Catépano de Nicopolis : Pétronas Boïlas (10^e s.) 662, protospathaire 662.
- Catépano d'Italie : Argyre 668, patrice 668 ; Bojoannès, Basile (11^e s.) 668, catépano de Longobardie 669, protospathaire 668, 669 ; Michel (11^e s.) 670, *ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν*, juge du Velon, protospathaire 670 ; Tarchaniote, Grégoire (10^e s.) 667, protoproèdre, protospathaire 667 ; Tornikios (Kontoléon 11^e s.) 668, protospathaire 668.
- Censeur : Romanos (11^e s.) 670, directeur du *Koiton*, protospathaire 670.
- César : 653, 678 n. 1 ; Bardas 655.
- Chartulaire de la Trésorerie générale (grand) : Jean (10^e s.) juge de l'Hippodrome 665, protospathaire 665.
- Chartulaire du Sakkelion : Théodote (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Chartulaire du thème de Thessalonique (?) : Anastase (10^e s.) 661, asecretis, protospathaire 661 ; Jean (10^e s.) 665, protospathaire 665.
- Chartulaire du Vestiaire impérial : Constantin (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Chrysotriclinaire : Théophile (8^e s. ?) 651 n. 1, juge du Velon et du thème du Strymon, notaire impérial 652 n. 1.
- Clarissime : 649.
- Commerciaire de Chaldée (ex-) : Michel (10^e s.) 666, protospathaire 666.
- Comte de l'Étable : 657 ; Damien 654, protospathaire 654.
- Conciergerie : 686.
- Conciergerie, vice- : 686.
- Consul : Constantin (11^e s.) 670, juge de l'Hippodrome, protospathaire 670.
- Consul (bi-) : 658.
- Cubiculaire : Narsès (sous Justin II) 650, protospathaire 650, 690 ; Samonas 660, asecretis de Thessalonique, parakimomène 660 et n. 6, patrice 660 et n. 6, 688, protospathaire 660 et n. 6.
- Cubiculaire armé : 649.
- Curateur du Palais, grand : 657 ; Léon (9^e s.) 657 n. 8 (protospathaire 657).
- Curopalate : 653, 662, 693 et n. 1 de la p. 678.
- Δεήσεων, ἐπὶ τῶν* : Basile 666, protospathaire 666.
- Démarque 686.
- Démarque des Verts : Jean (11^e s.) 673, juge de l'Hippodrome, notaire impérial de l'*eidikos logothétés*, protospathaire du Salon d'Or 673.
- Deuterélatès : 683. Cf. second rameur du vaisseau impérial.
- Dioecète de Sicile : 657 ; Théodote (9^e s.) 657 n. 6 (protospathaire 657).
- Dioecète du Péloponnèse : Philothée (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Directeur du *Koiton* : Abramios (11^e s.) 670, *mystikos*, protospathaire 670 ; Romanos (11^e s.) 670, censeur, protospathaire 670.
- Dishypate (?) : Théodote 685, candidat 685, 686, hypate (?) premier rameur 685, *protokarabos*, protospathaire 685, 686, protospathaire de la Phiale 661, 684, 685, spathaire, spatharocandidat, *strator* 685.
- Domestique de la Nouvelle-Église :

- Kténas 666, 668, protospathaire 666, 668. *
- Domestique des Ikanates : 657, Oreste (9^e s.) 655.
- Domestique des Impériaux : 686.
- Domestique des Optimates : Théophane (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Domestique des *Philobasileis* : 667 ; Nicéas (10^e s.) 667 n. 13 (protospathaire 667).
- Domestique des Scholes : Iberitzès, Georges 674 n. 1 ; Kourkouas, Jean 664, magistrus 664.
- Domestique du Mobilier : 657 ; Lips, Constantin (9^e s.) 656, *anthypatos-patrice*, grand hétériarque 656, protospathaire 656, 690.
- Domestique τῆς ὑπουργίας : 656.
- Drongaire de la Flotte : 657 ; Constantin (10^e s.) 662 n. 3, manglavite 662, patrice 662 et n. 3, protospathaire 662 ; Elie (9^e s.) 655, protospathaire 655 ; Eustathe 684, patrice 684 ; Jean (9^e s.) 656, protospathaire 656 ; Nasar 684, patrice 684 ; Ooryphas, Nicéas (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Drongaire de la mer Égée : 657 ; Jean (9^e s.) 657 n. 3 (protospathaire 657).
- Drongaire de la Veille : 657, 692 ; Aétios (9^e s.) 657, protospathaire 654 et n. 12 et 657 et n. 5 (protospathaire 657).
- Échanson de l'Empereur : Georges (10^e s.) 664, protospathaire 664.
- Eidikos logothétès* : 673.
- Εἰδικοῦ, ἐπὶ τοῦ* : Nicéas 656, protospathaire 656.
- Éparque : 657, 678.
- Éparque de la Ville : Constantin (10^e s.) 664, *mystikos*, protospathaire 661, 664 ; Sergios (11^e s.) 670, 672, protospathaire 670, 672, 674, questeur 670 ; Sisinnios (10^e s.) 666, logothète général, magistrus, patrice, protospathaire, sacellaire (ex-) 666 ; Théodore (9^e s.) 657 n. 9 (protospathaire 657).
- Episkeptite* de Séleucie : 667 ; Démétrios (10^e s.) 667 n. 17 (protospathaire 667).
- Épopte de Thessalonique : Moirokoubolos, Thomas (10^e s.) 663, anagrapheus de Thessalonique, asecretis, protospathaire impérial 663.
- Exartistès* : Michel (10^e s.) 667, protospathaire 667.
- Gouverneur de Taron, cf. Archonte de Taron.
- Hétériarque, grand : 657 ; Khoirinos, Jean (10^e s.) 666, patrice, protospathaire 666 ; Lips, Constantin (9^e s.) 656, *anthypatos-patrice*, domestique du Mobilier 656, protospathaire 656, 690 ; Péteinos, Basile (10^e s.) 664, magistrus, patrice, protospathaire 664 ; Théoctiste (11^e s.) 670, protospathaire, stratège-*autokratôr* en Syrie 670.
- Hypate (?) : Théodote 685, candidat 685, 686, dishypate (?), premier rameur 685, *prôtokarabos*, protospathaire 685, 686, protospathaire de la Phiale 661, 684, 685, spathaire, spatharocandidat, *strator* 685.
- Illustre : 649.
- Juge : 676 ; Manuel (10^e s.) 664, protospathaire 664 ; Théodore (10^e s.) 667, *mystikos*, protospathaire 667 ; Théophylacte (11^e s.) 674, *praktor*, protospathaire 674.

- Juge de l'Hippodrome : 676 ; Basile (11^e s.) 673, *mystographe*, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire du Salon d'Or 673 ; Constantin (11^e s.) 670, consul, protospathaire 670 ; Elpidios (11^e s.) 675, antiphonète (*sekreton* de l'), juge du Velon, *mikros* (notaire impérial), *mystographe*, patrice protospathaire, *thesmographe* 675 ; Jean (10^e s.) 665, grand chartulaire de la Trésorerie générale, protospathaire 665 ; Jean (11^e s.) 673, démarque des Verts, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire du salon d'Or 673 ; Kamatéros, Jean (11^e s.) 673, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire 673 ; Kékauménos, Basile 676, asecretis, protospathaire 676 ; Léon (11^e s.) 670, *ἐπὶ τῶν δεήσεων*, protospathaire 672 ; Nicéphore (11^e s.) 670, *mystographe*, protospathaire 670 ; Nicéτας 668, *ἐπὶ τοῦ κοιτῶνος*, préteur d'Andrinople 663 ; Rhadénos, Théodore (11^e s.) 670, protospathaire 670 ; Tzirithon, Basile (11^e s.) 673, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire du Salon d'Or 673.
- Juge de l'Hippodrome et de Thessalonique : 657.
- Juge de l'Hippodrome et des Thracésiens : Basile (10^e s.) 666, *mystikos*, protospathaire 666.
- Juge de Mésopotamie : Constantin (11^e s.) 674, protospathaire 674.
- Juge des Thèmes : 676.
- Juge du thème de Boléron : Andronic (10^e s.) 665, juge du thème du Strymon, juge du thème de Thessalonique, protospathaire 665.
- Juge du thème du Strymon : Andronic (10^e s.) 665, juge du thème de Boléron, juge du thème de Thessalonique, protospathaire 665.
- Juge du thème de Thessalonique : Andronic (10^e s.) 665, juge du thème de Boléron, juge du thème du Strymon, protospathaire 665 ; Nicolas (10^e s.) 667, protospathaire 667 ; Zoïtos (10^e s.) 663, *ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν*, protospathaire 663.
- Juge du Velon : 676 ; Elpidios (11^e s.) 675, antiphonète (*sekreton* de l'), juge de l'Hippodrome, *mikros* (notaire impérial), *mystographe*, patrice, protospathaire, *thesmographe* 675 ; Michel, (11^e s.) 670, catépano d'Italie, *ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν*, protospathaire 670 ; Michel (11^e s.) 673, *ἐπὶ τῆς καταστάσεως, ἐπὶ τοῦ κοιτῶνος*, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire 673.
- Juge du Velon et du Strymon : 657 ; Théophile (8^e s. ?) 652 n. 1, chrysotriclinaire, notaire impérial 652 n. 1.
- Juge de l'Hippodrome et des Thracésiens : Basile (10^e s.) 666, *mystikos*, protospathaire 666.
- Juge τῶν εὐαγῶν de la province de Médie : 657.
- Kanikleios* : Basile 664, patrice 664.
- Καταστάσεως, ἐπὶ τῆς* : Michel (11^e s.) 673, *ἐπὶ τοῦ κοιτῶνος*, juge du Velon, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire du Salon d'Or 673.
- Κοιτωνίου, ἐπὶ τοῦ* : 668, Théodose (10^e s.) 668 n. 2 (protospathaire 668).
- Koitonite : Nicéτας (10^e s.) 663, protospathaire 663.

- Κοιτώνος, ἐπὶ τοῦ* : Michel (11^e s.) 673, *ἐπὶ τῆς καταστάσεως*, juge du Velon, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire du Salon d'Or 673 ; Nicé-
tas 663, juge de l'Hippodrome, préteur d'Andrinople 663.
- Lieutenant de la Flotte de guerre :
Léon l'Arménien 685, lieutenant de la Flotte impériale 684-685, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre, premier rameur du vaisseau impérial 685, *prôtokarabos* 684, 685, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 661, 684 ; Podaron 685, lieutenant de la Flotte impériale, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre 685, premier rameur du vaisseau impérial, *prôtokarabos*, protospathaire 684, 685, protospathaire de la Phiale 661, 684, stratège des Cibyrrhéotes 684, 685.
- Lieutenant de la Flotte impériale :
Léon l'Arménien 684, 685, lieutenant de la Flotte de guerre 685, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre, premier rameur du vaisseau impérial 685, *prôtokarabos* 684, 685, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 661, 684 ; Michel l'Ancien, premier rameur, premier rameur du vaisseau impérial, second rameur du vaisseau impérial, *prôtokarabos* 684, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 684, 685, spathaire, spatharocandidat 685 ; Podaron 684, lieutenant de la Flotte de guerre 685, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre 685, premier rameur du vaisseau impérial, *prôtokarabos*, protospathaire 684, 685, protospathaire de la Phiale 661, 684, stratège des Cibyrrhéotes 684, 685.
- Lieutenant du tagme des scholes :
673, Glabas, Nicé-
tas (11^e s.) 673, protospathaire 673.
- Logariaste du grand *Kouratorion* : André (13^e s.) 677, protospathaire 677.
- Logothétat privé : 660 n. 2.
- Logothète : 678.
- Logothète du Drome : 657, Himerios 659, patrice 659 ; Rhabdouchos, Léon (10^e s.) 664, patrice, protospathaire, stratège de Dyrrachium 664 ; Stylianos (9^e s.) 657 n. 7, (protospathaire 657).
- Logothète général : 657, Philothée (9^e s.) 654, protospathaire 654 ; Sisinnios (10^e s.) 660, éparque de la Ville, magistros, patrice, protospathaire, ex-sacellaire 660.
- Magistros : 653. 658. 678. 691 ;
Eladas Jean 662 n. 5, patrice 662 n. 5 ; Kourkénios (Gourgen) (10^e s.) 662 ; Kourkouas, Jean 664, domestique des Scholes 664 ; Maniakès, Georges (11^e s.) 671, 672, catépano de la Basse Médie 671, patrice, protospathaire 671, 672, stratège-*autokrator* du thème de Longobardie 671, stratège du thème de Telouch 670 ; Péteinos, Basile (10^e s.) 664, grand hétériarque, patrice, protospathaire 664 ; Sisinnios (10^e s.) 666, éparque de la Ville, logothète général, patrice, protospathaire, sacellaire (ex-) 666.
- Μαγλαβίου, ἐπὶ τοῦ* : Jean (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.

- Maître des Cérémonies : 686.
 Maître d'hôtel : Xylinitès, Nikitas 660, protospathaire 660.
 Maître d'hôtel de l'impératrice : 683, Théophylacte 683.
Mandator : 686.
 Manglavite : 657, Arsène (10^e s.) 665, protospathaire 665 ; Constantin (10^e s.) 662, drongaire de la Flotte, patrice 662 et n. 3, protospathaire 662, *N.* (9^e s.) 657 n. 4, protospathaire 657.
Mikros, notaire impérial: Elpidios (11^e s.) 675, antiphonète (*sekreton* de l'), juge de l'Hippodrome, juge du Velon, *mystographe*, patrice, protospathaire, *thesmographe* 675.
Moderator : 668, Constantin (10^e s.), 668 n. 5 (protospathaire 668).
Mystikos : Abramios (11^e s.) 670, directeur du *Koiton*, protospathaire 670 ; Basile (10^e s.) 606, juge de l'Hippodrome et des Thracésiens, protospathaire 666 ; Constantin (10^e s.) 661, 664, éparque de la Ville 664, protospathaire 661, 664 ; Théodore (10^e s.) 667, juge, protospathaire 667.
Mystographe : 668, Basile (11^e s.) 673, juge de l'Hippodrome, notaire impérial de l'*eidikos logothétès*, protospathaire du Salon d'Or 673 ; Elpidios (11^e s.) 675, antiphonète (*sekreton* de l'), juge de l'Hippodrome, juge du Velon, *mikros* (notaire impérial), patrice, protospathaire, *thesmographe* 675 ; Nicéphore (11^e s.) 670, juge de l'Hippodrome, protospathaire 670 ; Silvestre (10^e s.) 668 n. 4 (protospathaire 668).
Mystolecte : 667, Basile (10^e s.) 667 n. 14 (protospathaire 667).
 Nobilissime : 653.
 Notaire : 657, Théophile (9^e s.) 657 n. 12 (protospathaire 657).
 Notaire impérial : Théophile (8^e s. ?) 652 n. 1, chrysotriclinaire, juge du Velon et du thème du Strymon 652 n. 1.
 Notaire impérial de l'*eidikos logothétès* : Basile (11^e s.) 673, juge de l'Hippodrome, *mystographe*, protospathaire du Salon d'Or 673 ; Jean, (11^e s.) 673, démarque des Verts, juge de l'Hippodrome, protospathaire du Salon d'Or 673 ; Kamatéros, Jean (11^e s.) 673, juge de l'Hippodrome, protospathaire 673 ; Michel (11^e s.) 673, *ἐπὶ τῆς καταστάσεως, ἐπὶ τοῦ κοιτῶνος*, juge du Velon, protospathaire du Salon d'Or 673 ; Romanos (11^e s.) 673, protospathaire 673 ; Spanopoulos, Jean (11^e s.) 673, protospathaire 673 ; Tzirithon, Basile (11^e s.) 673, juge de l'Hippodrome protospathaire du Salon d'Or 673.
Οἰκειακῶν, ἐπὶ τῶν : Michel (11^e s.) 670, catépano d'Italie, juge du Velon, protospathaire 670 ; Parilos 663, protospathaire impérial 663 ; Zoïtos (10^e s.) 663, juge du thème de Thessalonique, protospathaire 663.
οἰκειός : 682.
οἰκειακός : 682, 693.
 Ostiaire de la Chambre : 691.
 Parakimomène : Constantin 685 ; Samonas 660 n. 6, asecretis de Thessalonique 660 n. 6, cubulaire 660, patrice 660 et n. 6 et 688, protospathaire 660 et n. 6.
 Parakimomène (ex-) : Jean (11^e s.) 669, stratège d'Italie 669.
 Parathalassite : 667, Théodose

- (10^e s.) 667 n. 18 (protospathaire 667).
- Patricé : 653, 658, 678, et n. 1, 691 ; Argyre Basile 668, catépano d'Italie 668 ; Basile 664, *kanikleios* 664 ; Constantin (10^e s.), drongaire de la Flotte 662 et n. 3, manglavite, protospathaire 662 ; Eladas, Jean 662 n. 5, *magistros* 662 n. 5 ; Elpidios (11^e s.) 675, antiphonète (*sekreton* de l'), juge de l'Hippodrome, juge du Velon, *mikros* (notaire impérial), *mystographe*, protospathaire, *thesmographe* 675 ; Étienne 671 ; Eustathe 684, drongaire de la Flotte 684 ; Himerios 659, logothète du Drome 659 ; Khoirinos, Jean (10^e s.) 666, grand hétériarque, protospathaire 666 ; Maniakès, Georges (11^e s.), 671. 672, catépano de la Basse Médie 671, *magistros*, protospathaire 671, 672, stratège-*autokratôr* du thème de Longobardie 671, stratège du thème de Telouch 670 ; Nasar 684, drongaire de la Flotte 684 ; Pardos 672, 690 ; Péteinos, Basile (10^e s.) 664, grand hétériarque, *magistros*, protospathaire 664 ; Rhabdouchos, Léon (10^e s.) 664, logothète du Drome, protospathaire, stratège de Dyrrachium 664 ; Samonas 660 n. 6, 688, *asecretis* de Thessalonique 660 n. 6, cubiculaire 660, parakimomène 660 et n. 6, protospathaire 660 et n. 6 ; Sisinios (10^e s.) 666, éparque de la Ville, *magistros*, protospathaire, ex-sacellaire, logothète général 666 ; Théodorokanos 669 ; Théophile 654, stratège 654 ; Thornik (Tornikios) 661 ; Xiphias, Nicéphore 668, protospathaire, stratège de Philippopoli 668.
- Patriciat : 659.
- Patrice-préposite : Narsès 650.
- Pilote du vaisseau impérial, premier : 683, cf. *Prôtokarabos*.
- Porte-épée, premier : 649, 680.
- Praktor* : Théophylacte (11^e s.) 674, juge, protospathaire 674.
- Préfet de la Ville : 691.
- Préfet (ex-) : 680.
- Préposite : 686.
- Préteur d'Andrinople : Nicétas 663, *ἐπὶ τοῦ κοιτῶνος*, juge de l'Hippodrome 663.
- Primicieriat *sacri cubiculi* : 649.
- Primicier : 657, 691, Constantin (9^e s.) 657 n. 10 (protospathaire 657).
- Primicier des avocats : 667, Karichala, Nicolas (10^e s.) 668 n. 1 (protospathaire 668).
- Primicier eunuque de la Chambre : 691.
- Proconsul : 653, 658, 691.
- προελευσιμαῖος* : 687.
- Προσώπον* (ἐκ) de Thessalonique et du Strymon : Syméon (10^e s.) 666, protospathaire 666.
- Προσώπον* (ἐκ) du thème des Cibyrrhéotes : Eustathe (10^e s.) 666, *asecretis* 660, 666, catépano des Mardaïtes d'Attalie 660, protospathaire 660, 666, stratège des Cibyrrhéotes 660.
- Προσώπον* (ἐκ) : Jean (8^e s.) 653, protospathaire 653.
- Prôtélatès* : 683, cf. premier rameur du vaisseau impérial.
- Prôtoasecretis* : 678.
- Prôtokarabos* : 657, 659, 683, 684 et n. 1 p. 659 ; Barkalas Michel 684, premier rameur de la Flotte 684 ; Loricatos, Constantin (10^e s.) 665, protospathaire de la Phiale 665, 685, spatharocandidat 665 ; Michel l'Ancien 684, lieutenant de la Flotte, premier rameur, premier rameur du vaisseau impérial, se-

- cond rameur du vaisseau impérial 684, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 684, 685, spathaire, spatharocandidat 685; Podaron 684, 685, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre 685, premier rameur du vaisseau impérial, protospathaire 684, 685, protospathaire de la Phiale 661, 684, stratège des Cibyrhéotes 684, 685; Théodote 685, 686, candidat 685, 686, dishypate (?), hypate (?), premier rameur 685, protospathaire 684, 685, protospathaire de la Phiale 661, 684, 685, spathaire, spatharocandidat, *strator* 685.
- Protonotaire du Drome: Chrysochérés, Jean (9^e s.) 656, protospathaire, spathaire 656.
- Protonotaire du γενικὸν λογοθέσιον: Léon (11^e s.) 674, protospathaire 674.
- Protoproèdre: Tarchaniote, Grégoire (10^e s.) 667, catépano d'Italie, protospathaire 667.
- Protospathaire barbu: 679, 687, 693.
- Protospathaire: *Abramios* (11^e s.) 670, directeur du *Koîtôn*, *mystikos* 670; *Aétios* 651; *Aétios* (9^e s.) 654 et n. 12 et 657 n. 5 (drongaire de la Veille 657); *Aétios* (11^e s.) 676 n. 4 (*strateutès* 676); *Agelastos*, Léon (10^e s.) 665, stratège des Arméniques 665; *Alexandre* 650 n. 4; *Alexis* (11^e s.) 668; *Anaphurden* 694, archonte de Taron 694; *Anastase* 661, questeur 661; *Anastase* (9^e s.) 655; *Anastase* (10^e s.) 661, a secretis, chartulaire du thème de Thessalonique (?) 661; *André* (13^e s.) 677, logariaste du grand *Kouratorion* 677; *Andronic* (10^e s.) 665, juge des thèmes de Boléron, du Strymon et de Thessalonique 665; *Anthime* (11^e s.) 672; *Apoganem* 693; *Araber* (9^e s.) 656; *Argyropoulos*, *Romanos* (11^e s.) 674, questeur 674; *Arkaïkas* 693; *Arrabonites*, *Jean* (10^e s.) 665, stratège du Phase 665; *Arsaphios* (*Arsace*) (9^e s.) 654, 690; *Arsène* (10^e s.) 665, manglavite 665; *Artaser*, *Constantin* 651, 652; *Asotios* 693, archonte de Taron 693; *Barasbatzès* (11^e s.) 672; *Bardas Platypodès* (10^e s.), 665, stratège du thème du Péloponnèse 665; *Basile* (8^e-9^e s.) 652, stratège des Bucellaires 652; *Basile* (10^e s.) 666, ἐπὶ τῶν δεήσεων 666; *Basile* (10^e s.) 666, *mystikos*, juge de l'Hippodrome et des Thracésiens 666; *Basile* (10^e s.) 667 n. 14, (*mystolecte* 667); *Basile* (11^e s.) 674, stratège 674; *Bojoannès*, *Basile* (11^e s.) 668, 669, catépano de Longobardie 669, catépano d'Italie 668; *Bryennios*, Théoctiste (9^e s.) 655, stratège du thème du Péloponnèse 655; *Cantacuzène*, *Andronic* 677; *Christophore* (9^e s.) 656, asecretis 656; *Christophore* (11^e s.) 669, catépano de Longobardie 669; *Chrysochérés*, *Jean* (9^e s.) 656, protonotaire du Drome, spathaire 656; *Comnène*, *Nicéphore* 668; *Constantin* (8^e-9^e s.) 652, stratège de Céphalonie 652; *Constantin* (8^e-9^e s.) 653, archiâtre 653; *Constantin* (8^e-9^e s.) 653, chartulaire du vestiaire impérial 653; *Constantin* (9^e s.), 657 n. 1 et n. 11 (*tagmatophylax*, vestiarite 657);

Constantin (9^e s.) 657 n. 10 (primicier 657); *Constantin* (10^e s.) 661, 664, éparque de la Ville 664, *mystikos* 661, 664; *Constantin* (10^e s.) 662, drongaire de la Flotte 662 n. 3, manglavite 662, patrice 662 et n. 3; *Constantin* (10^e s.) 667 n. 16 (ἐπὶ τῶν Βαρβάρων 667); *Constantin* (10^e s.) 668 n. 5 (*moderator* 668); *Constantin* (11^e s.) 670, consul, juge de l'Hippodrome 670; *Constantin* (11^e s.) 674, juge de Mésopotamie 674; *Constantin de Druinopolis* 650 n. 4; *Damien* (9^e s.) 654, comte de l'Étable 654; *Daniélis* (9^e s.) 658; *Démétrios* (10^e s.) 667; *Démétrios* (10^e s.) 667 n. 17 (ἐπίσκεπτιτε de Séleucie 667; *Dokéanos, Michel* 672; *Eladikos, Nicétas* 664; *Élie* (9^e s.) 656, drongaire de la Flotte 656; *Élie* (9^e s.) 656; *Élie* (11^e s.) 674; *Elpidios* 675, antiphonète (*sekreton* de l'), juge de l'Hippodrome, juge du Velon, *mikros* (notaire impérial), *mystographe*, patrice, *thesmographe* 675; *Elpidios Kenkrès* 675; *Épiphané* (10^e s.) 662; *Étienne* 651; *Eustathe* 660, 666, asecretis 660, 666, catépano des Mardaïtes d'Attalie 660, ἐκπροσώπου du thème des Cibyrrhéotes 666, stratège des Cibyrrhéotes 660; *Eustathe* (10^e s.) 667; *Eutrope* 650, questeur 650; *Gaidon* (10^e s.) 663; *Galaton* (9^e s.) 656, asecretis 656; *Géomètres, Kyriotis, Jean* (10^e s.) 665; *Georges* (8^e-9^e s.) 652, stratège de Cherson 652; *Georges* (9^e s.) 654; *Georges* (10^e s.) 664, échanson de l'Empereur 664; *Glabas, Nicétas* 673, lieutenant du tagme des Scholes 673; *Grégoras* 675;

Grèmanitès, Jean (11^e s.) 675; *Himerios* (11^e s.) 674; *Iberitzès, Étienne* (11^e s.) 668, 674, vestiarite 668; *Iberitzès, Jean* (11^e s.) 673, vestiarite 673; *Jacob* 651; *Jean* (8^e-9^e s.) 653, ἐκ προσώπου 653; *Jean* (8^e-9^e s.) 653, ἐπὶ τοῦ μαγλαβίου 653; *Jean* (8^e-9^e s.) 653, *symponos* 653; *Jean* (9^e s.) 656, drongaire de la Flotte 656; *Jean* (9^e s.) 656, stratège du thème du Péloponnèse 656; *Jean* (9^e s.) 657 n. 3 (drongaire de la mer Égée 657); *Jean* (9^e s.) 657 n. 13 (*synkletikos* 657); *Jean* (10^e s.) 665, asecretis 665; *Jean* (10^e s.) 665, chartulaire du thème de Thessalonique 665; *Jean* (10^e s.) 665, grand chartulaire de la Trésorerie générale, juge de l'Hippodrome 665; *Jean* 661 n. 7; *Joachim* (10^e s.) 665, archonte des Manges 665; *Joannicius* 661; *Kamatéros, Jean* (11^e s.) 673, juge de l'Hippodrome, notaire impérial de l'*eidikos logothétès* 673; *Kamélaukas* (11^e s.) 674; *Kamoulianos, David* (10^e s.) 663; *Karichala, Nicolas* (10^e s.) 668 n. 1 (primicier des avocats 668); *Katakalon* (10^e s.) 663, 664, stratège de Thessalonique 662; *Kékauménos, Basile* 676, asecretis, juge de l'Hippodrome 676; *Kekauménos, Katakalon* (11^e s.) 672, stratège des Arméniques 672; *Kenkrès Elpidios* cf. *Elpidios Kenkrès*; *Khameus, Étienne* 651; *Khase* 660; *Khoirinos, Jean* (10^e s.) 666, grand hétériarque, patrice 666; *Kourtikios, Michel* (10^e s.) 666; *Kratéros, Théodore* (9^e s.) 654; *Krinitès (Arotas?)* (10^e s.) 661 et n. 7 et 666; *Krinitès (Arotas?)*

(10^e s.) 661 et n. 7 et 656, stratège de l'Hellade (?), stratège du thème du Péloponnèse (?) 661 n. 7 ; *Kténas* (10^e s.) 666, 688, domestique de la Nouvelle-Église 666, 688 ; *Léon* (9^e s.) 656 ; *Léon* (9^e s.) 657 n. 2 (topotérète de la Flotte 657) ; *Léon* (9^e s.) 657 n. 8 (grand curateur du Palais 657) ; *Léon* (*Castor*?) (9^e s.) 655, asecretis 655 ; *Léon* (11^e s.) 670, ἐπὶ τῶν δεήσεων, juge de l'Hippodrome 670 ; *Léon* (11^e s.) 674 ; *Léon* (11^e s.) 674, protonotaire du γενικὸν λογοθέσιον 674 ; *Léon*, fils de Mastalus d'Amalfi 694 ; *Léon l'Arménien* 685, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale 684, 685, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre, premier rameur du vaisseau impérial 685, *protokarabos* 684, 685, protospathaire de la Phiale 661, 684 ; *Léontios* (8^e-9^e s.) 652, stratège de l'Hellade 652 ; *Lips, Constantin* (9^e s.) 656, 690, *anthypatos*-patrice, domestique du Mobilier, grand hétériarque 656 ; *Maios, Jean* (11^e s.) 675, stratège 675 ; *Malakenos* (10^e s.) 665 ; *Maniakès, Georges* (11^e s.) 671, 672, catépano de la Basse-Médie 671, magistros 671, patrice 671, 672, stratège-*autokrator* du thème de Longobardie 671, stratège du thème de Telouch 670 ; *Manuel* (8^e-9^e s.) 653, stratège de Paphlagonie 653 ; *Manuel* (10^e s.) 664, juge 664 ; *Manuel* (10^e s.) 667 n. 15 (*xénodochos* 657) ; *Markos* (9^e s.) 654 ; *Michel* (8^e-9^e s.) 653, taxiarque 653 ; *Michel* (9^e s.) 655 ; *Michel*

(9^e s.) 656 ; *Michel* (10^e s.) 667 ; *Michel* (10^e s.) 666, ex-commerciaire de Chaldée 666 ; *Michel* (10^e s.) 667, *exartistès* 667 ; *Michel* (11^e s.) 670, catépano d'Italie, ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν, juge du Velon 670 ; *Michel* (11^e s.) 674 ; *Michel* (11^e s.) 676, *tagmatophylax* 676 ; *Michel l'Ancien* 685, lieutenant de la Flotte, premier rameur, premier rameur du vaisseau impérial, second rameur du vaisseau impérial, *protokarabos* 684, protospathaire de la Phiale 684, 685, spathaire, spatharocandidat 685 ; *Moukoupélès* (11^e s.) 672 ; *Myron* (11^e s.) 674, questeur 674 ; *Narsès* (sous Justin II) 650, 690, cubiculaire 650 ; *Nicéphore* (11^e s.) 670, juge de l'Hippodrome, *mystographe* 670 ; *Nicéphore* (11^e s.) 674 ; *Nicétas* 660, 666, stratège des Cibyrrhéotes 660, 666 ; *Nicétas* (8^e-9^e s.) 652, stratège de Céphalonie 652 ; *Nicétas* (9^e s.) 656, ἐπὶ τοῦ εἰδικοῦ 656 ; *Nicétas* (10^e s.) 664 ; *Nicétas* (10^e s.) 663, koitonite 663 ; *Nicétas* (10^e s.) 667 n. 13 (domestique des *Philobasileis* 667) ; *Nicolas* (10^e s.) 667, juge de Thessalonique 667 ; *Nikoulitzas Delphinas* (11^e s.) 675 ; *Ooryphas, Nicétas* (8^e-9^e s.) 653, drongaire de la Flotte 653 ; *Oreste* (9^e s.) 655, domestique des Ikanates 655 ; *Oreste* (11^e s.) 669 ; *Oreste* (11^e s.) 669, stratège d'Italie 669 ; *Pancretios, Théodore* 659 ; *Pantaléon* (9^e s.) 656 ; *Pardos* 672 ; *Parteciaco, Orso* 694 ; *Paschalios* (10^e s.) 662 ; *Péteinos, Basile* (10^e s.) 664, grand hétériarque, magistros, patrice 664 ; *Pétronas* 651, stratège des Cibyrrhéotes

tes 651 ; *Pétronas* (9^e s.) 654, spatharocandidat, stratège de Chersonnèse 654 ; *Pétronas* 660 ; *Pétronas Boilas* (10^e s.) 662, catépano de Nicopolis 662 ; *Philothée* (8^e-9^e s.) 653, dioecète du Péloponnèse 653 ; *Philothée* (9^e s.) 654, logothète général 654 ; *Photeinos* (9^e s.) 654, stratège des Anatoliques stratège de Sicile 654 ; *Pikridios* 651, *baioulos* 651 ; *Podaron* 684, 685, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre 685, premier rameur du vaisseau impérial, *protokarabos* 684, 685, protospathaire de la Phiale 661, 684, stratège des Cibyrrhètes 684, 685 ; *Proteuôn*, *Jean* (10^e s.) 662, stratège du thème du Péloponnèse 662 ; *Rhabdouchos*, *Léon* (10^e s.) 664, logothète du Drome, patrice, stratège de Dyrrachium 664 ; *Rhadènos*, *Théodore* (11^e s.) 670, juge de l'Hippodrome 670 ; *Romanos* (11^e s.) 670, censeur, directeur du *koitôn* 670 ; *Romanos* (11^e s.) 673, notaire impérial de l'*eidikos logothètès* 673 ; *Sabbatios* 659 ; *Samonas* 660 et n. 6, asecretis de Thessalonique 660, n. 6, cubiculaire 660, parakimomène 660 et n. 6, patrice 660 et n. 6 et 688 ; *Sempad Thornetzi* 694 ; *Sergios* 651, stratège de Sicile 651 ; *Sergios* (8^e-9^e s.) 652, stratège de Macédoine 652 ; *Sergios* (9^e s.) 656 ; *Sergios* (11^e s.) 670, 672, 674, éparque 670 672, questeur 670 ; *Sikon* (11^e s.) 674 ; *Silvestre* (10^e s.) 668 n. 4 (mystographe 668) ; *Sisinnios* (9^e s.) 655 ; *Sisinnios*

(10^e s.) 666, éparque de la Ville, logothète général, magistros, patrice, sacellaire (ex-) 666 ; *Skholastikos* 649, spatharocubulaire 649, 674 ; *Skléros*, *Romain* (11^e s.) ; *Solomon*, *Grégoire* (11^e s.) 674 ; *Spanopoulos*, *Jean* (11^e s.) 673, notaire impérial de l'*eidikos logothètès* 673 ; *Staurakios* 651 ; *Stéphane* (8^e-9^e s.) 653, *arkhôn* d'Athènes 653 ; *Stéphane* (10^e s.) 667 ; *Stylianos* (9^e s.) 657 n. 7 (logothète du Drome 657) ; *Symbatikès*, *Léon* 660, archonte de Chypre 660 (voir aussi *Symbatikios* 656) ; *Symbatikios* (9^e s.) 656, stratège de Macédoine, Thrace, Céphalonie, Longobardie 656 (voir aussi *Symbatikès*, *Léon* 660) ; *Syméon* (10^e s.) 666, *ἐκ προσώπου* de Thessalonique et du Strymon 666 ; *Tarchaniote*, *Grégoire* (10^e s.) 667, catépano d'Italie, proto-proèdre 667 ; *Teichiotès* (11^e s.) 674 ; *Teknéas* (11^e s.) 672 ; *Theocharistos Antiochitès* (11^e s.) 676 n. 2 (castrophylax 676) ; *Théoctiste* (11^e s.) grand hétériarque, stratège-*autokrator* en Syrie 670 ; *Théodore* (9^e s.) 654, stratège 654 ; *Théodore* (9^e s.) 657 n. 9 (éparque 657) ; *Théodore* (10^e s.) 667, juge, *mystikos* 667 ; *Théodore* (11^e s.) 668 ; *Théodose* (10^e s.) 667 n. 18 (parathalassite 667) ; *Théodose* (10^e s.) 668 n. 2, *ἐπὶ τοῦ κοιτωνίου* 668 ; *Théodose* (10^e s.) 658 n. 3 (vestis 668) ; *Théodote* 685, 686, candidat 685, 686, dishypate (?), hypate (?), premier rameur 685, *protokarabos* 685, 686, protospathaire de la Phiale 661, 684, 685, spathaire, spatharocandidat, *strator* 685 ; *Théo-*

dote (8^e-9^e s.), 653, chartulaire du Sakkelion 653 ; *Théodote* (9^e s.) 657 n. 6 (dioecète de Sicile 657) ; *Théognoste* (8^e-9^e s.) 652, stratège des Cibyrrhéotes 662 ; *Théognoste* (9^e s.) 654, 690 ; *Théophane* (8^e-9^e s.) 653, domestique des Optimates 653 ; *Théophane* 651 ; *Théophane* (9^e s.) 654 ; *Théophile* 661 ; *Théophile* (9^e s.) 655 ; *Théophile* (9^e s.) 656, sacellaire 656 ; *Théophile* (9^e s.) 657 n. 12 (notaire 656, sacellaire 656 ; *Théophile* (9^e s.), 657 n. 12 (notaire 657) ; *Théophile* (11^e s.) 674 ; *Théophile* (11^e s.) 676 n. 3 (σκευοφύλαξ τῶν εὐαγῶν οἰκῶν 676) ; *Théophylacte* (8^e s. ?) 652 n. 1 stratège du Péloponnèse, tourmarque 652 n. 1 ; *Théophylacte* (9^e s.) 656 ; *Théophylacte* (10^e s.) 666, ἐπὶ τῆς τραπέζης de l'Impératrice 666 ; *Théophylacte* (11^e s.) 674, juge, praktor 674 ; *Théophylacte* 623, maître d'hôtel de l'Impératrice 623 ; *Théophylacte d'Athènes* (11^e s.) 672, 690 ; *Théophylacte d'Ikonion* 651, stratège de Thrace 651 ; *Thomas de Nicée* 675 ; *Tornikios (Kontoléon)* (11^e s.) 668, catépano d'Italie 668 ; *Tubachi* 672, 690 ; *Tzikanès, Léon* 660, stratège 662, n. 5 ; *Xiphias Nicéphore* 668, patrice, stratège de Philippopoli 668 ; *Xiphus* (11^e s.) 668 ; *Xylinitès, Nikitas* 660, maître d'hôtel 660 ; *Zacharie* 650, 690 ; *Zénobios* (9^e s.), 655 ; *Zoïtos* (10^e s.) 663, ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν, juge du thème de Thessalonique 663 ; *N.* (8^e-9^e s.) 653, stratège de Thrace 653 ; *N.* (8^e-9^e s.) 652, stratège des Arméniques 652 ; *N.* (8^e-9^e s.) 652, stratège des Thracésiens

652 ; *N.* (9^e s.) 657 n. 4 (manglavite 657).

Protospathaire de la Phiale : 684, 686 ; *Bimbilidès, Théophylacte* 661, 684 ; *Léon l'Arménien* 661, 684, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale 684, 685, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre, premier rameur du vaisseau impérial 685, *prôtokarabos* 684, 685, protospathaire 685 ; *Loricatos, Constantin* (10^e s.) 665, 685, *prôtokarabos* 665, spatharocandidat 665 ; *Michel l'Ancien* 684, 685, lieutenant de la Flotte, premier rameur, premier rameur du vaisseau impérial, second rameur du vaisseau impérial, *prôtokarabos* 684, protospathaire, spathaire, spatharocandidat 685 ; *Podaron* 661, 684, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre 685, premier rameur du vaisseau impérial, *prôtokarabos*, protospathaire, stratège des Cibyrrhéotes 684, 685 ; *Thalasson, Jean* 661, 684 ; *Théodote* 661, 684, 685 ; candidat 685, 686, dishypate (?), hypate (?), premier rameur 685, *prôtokarabos*, protospathaire 685, 686, spathaire spatharocandidat, *stratôr* 685.

Protospathaire-atricline : 680, 681.

Protospathaire de la Table impériale : 680.

Protospathaire des Impériaux : 581, 686, 587.

Protospathaire du Lausakios : 680, 682.

Protospathaire du Maglabiat : 680.

Protospathaire du Salon d'Or :

- 580, 682, 687, 691, 693 ; Basile (10^e s.), 661 ; Basile (11^e s.), 673, juge de l'Hippodrome, mystographe, notaire impérial de l'*eidikos logothétès* 573 ; Jean (11^e s.) 673, démarque des Verts, juge de l'Hippodrome, notaire impérial de l'*eidikos logothétès* 673 ; Michel (11^e s.) 673, *ἐπὶ τῆς καταστάσεως, ἐπὶ τοῦ κοιτῶνος*, juge du Velon, notaire impérial de l'*eidikos logothétès* 673 ; Tzirithon, Basile (11^e s.), 673, juge de l'Hippodrome, notaire impérial de l'*eidikos logothétès* 673.
- Protospathaire du Vestiaire : 682.
- Protospathaire eunuque : 649, 679, 686, 689, 691.
- Protospathaire fictif : 681.
- Protospathaire, Homme de l'Empereur : 680.
- Protospathaire impérial : 681, 682, 683, 687 ; Alfenara, Jean de 694 ; Grimoald 694 ; Manuel, prince de Tekké 694 ; Michel, prince serbe 694 ; Moïrokokubolos, Thomas (10^e s.) 663, *anagrapheus* de Thessalonique, asecretis épopte de Thessalonique 663 ; Parilos 663, *ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν* 663 ; Philothée 659, atricline 659 ; Stéphane 694 ; Zourbanélis (l'Azat) 694.
- Protospathaire intime : 682, 693.
- Protospathaire notable : 683.
- Protospathaire officier : 679, 681, 682, 693.
- Protospathaire provincial : 681, 687, 691.
- Protospathaire, simple. Cf. protospathaire impérial.
- Protospathaire urbain : 681, 687, 691.
- πρωτοσπαθάριος τῶν βασιλικῶν* : 683.
- πρωτοσπαθάριος ἐπὶ τῶν βασιλικῶν* : 683.
- πρωτοσπαθάριος ὁ ἐξωτερικός* : 681.
- πρωτοσπαθάριος καὶ ἀρχων* : 683.
- πρωτοσπαθάρων (ἀπὸ τῶν βασιλικῶν τοῦ Λαυσιακοῦ)* : 682.
- πρωτοσπαθάρων (ἀπὸ τῶν οἰκειακῶν λιτῶν)* : 682.
- πρωτοσπαθάριος* : 681.
- πρωτοσπαθάριος ὁ διὰ πόλεως* : 681.
- πρωτοσπαθάριος βασιλικός* : 681.
- πρωτοσπαθάριος καὶ βασιλικός* : 681.
- πρωτοσπαθάριος τοῦ χρυσοστρικλίνου* : 680.
- πρωτοσπαθάριος βασιλικός τοῦ Λαυσιακοῦ* : 680.
- Protospatharat : 650, 673, 687.
- Protospatharat-fonction : 649.
- Protospatharia : Marie (10^e-11^e s.) 695, stratégissa 695.
- πρωτοσπαθαρία* : 694.
- Protospatharissa : Alkénéka 694 ; Anastasie 694 ; Euphrosyne 694 ; Marie, fille de Skléros 694 ; Zoé (10^e s.) 695, stratégissa 695.
- πρωτοσπαθαρίσσα* : 694.
- Questeur : 691 ; Anastase 661, protospathaire 661 ; Argyropoulos, Romanos (11^e s.) 674, protospathaire, questeur 674 ; Eutrope 650, protospathaire 650 ; Myron (11^e s.) 674, protospathaire 674 ; Sergios (11^e s.) 670, éparque 670, 672, protospathaire 670, 672, 674.
- Rameur, premier : Léon l'Arménien 684, lieutenant de la Flotte de guerre, lieutenant de la Flotte impériale 684, 685, premier rameur de la marine de guerre, premier rameur du vaisseau impérial 685, *prōtokarabos* 684, 685, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 661, 684 ; Michel l'Ancien 684, lieutenant de la Flotte, premier rameur du vaisseau impérial, second rameur du vaisseau im-

- périal, *prôtokarabos* 684, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 684, 685, spathaire, spatharocandidat 685; Podaron 684, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale 684, premier rameur de la marine de guerre 685, premier rameur du vaisseau impérial, *prôtokarabos*, protospathaire 684, 685, protospathaire de la Phiale 661, 684, stratège des Cibyrrhéotes 684, 685; Théodote 685, candidat 685, 686, dishypate (?), hypate (?), *prôtokarabos*, protospathaire 685, 686, protospathaire de la Phiale 661, 684, 685; spathaire, spatharocandidat, *stratôr* 685.
- Rameur de la Flotte, premier : Barkalas, Michel 684, *prôtokarabos* 684.
- Rameur de la marine de guerre, premier : Léon l'Arménien 685, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale 684, 685, premier rameur 684, premier rameur du vaisseau impérial 685, *prôtokarabos* 684, 685, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 661, 684.
- Rameur du vaisseau impérial, premier : Léon l'Arménien 685, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale 684, 685, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre 685, *prôtokarabos* 684, 685, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 661, 684; Michel l'Ancien 684, lieutenant de la Flotte, premier rameur, second rameur du vaisseau impérial, *prôtokarabos* 684, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 684, 685, spathaire, spatharocandidat 685.
- Rameur, second : cf. *Deuterélatès*.
- Rameur du vaisseau impérial, second : Michel l'Ancien 684, lieutenant de la Flotte, premier rameur, premier rameur du vaisseau impérial, *prôtokarabos* 684, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 684, 685, spathaire, spatharocandidat 685.
- Recteur : Jean 683.
- Sacellaire : 656, Théophile (9^e s.) 656, protospathaire 656.
- Sacellaire (ex-) : Sisinnios (10^e s.) 666, éparque de la Ville, logothète général, magistros, patrice, protospathaire 666.
- Sacellariat : 649.
- Sébastat : 678 note 1.
- Sébastocrator* : 668 n. 9.
- Sekreton de l'Antiphonète : Elpidios 675, juge de l'Hippodrome, juge du Velon, *mikros* (notaire impérial), mystographe, patrice, protospathaire, thesmographe 675.
- Silentiaire : 686.
- Σκευοφύλαξ τῶν εὐαγῶν οἰκων* : 676, Théophile (11^e s.) 676 n. 3, (protospathaire 676).
- Spathaire : 649, 654, 658, 662, 673, 677, 682, 685; Basile de Corinthe 663; Chrysochérès, Jean (9^e s.) 656, protonotaire du Drome, protospathaire 656; Michel l'Ancien 685, lieutenant

- de la Flotte, premier rameur, premier rameur du vaisseau impérial, second rameur du vaisseau impérial, *prótokarabos* 684, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 684, 685, spatharocandidat 685 ; Théodote 685, candidat 685, 686, dishypate (?), hypaté (?), premier rameur 685, *prótokarabos*, protospathaire 685, 686, protospathaire de la Phiale 661, 684, 685, spatharocandidat, *stratôr* 685.
- Spatharocandidat : 658, 659, 662, 673, 675, 682 ; Aberkios 660 ; Loricatos, Constantin (10^e s.) 665, *prótokarabos* 665, protospathaire de la Phiale 665, 685 ; Michel l'Ancien 685, lieutenant de la Flotte, premier rameur, premier rameur du vaisseau impérial, second rameur du vaisseau impérial, *prótokarabos* 684, protospathaire 685, protospathaire de la Phiale 684, 685, spathaire 685 ; Pétronas (9^e s.) 654, protospathaire, stratège de Chersonnèse 654 ; Théodote 685, candidat 685, 686, dishypate (?), hypate (?), premier rameur 685, *prótokarabos*, protospathaire 685, 686, protospathaire de la Phiale 661, 684, 685, spathaire, *strator* 685.
- Spatharocubulaire : Skholastikos 640, protospathaire 650.
- Stratège : 652, 657, 658, 678, Basile (11^e s.) 674, protospathaire 674 ; Gonitziatès, Georges 669 ; Maios, Jean (11^e s.) 675, protospathaire 675 ; Théodore (9^e s.) 668, protospathaire 668 ; Théophile 654, patrice 654 ; Tzikanès, Léon 660, protospathaire 660, 662 n. 5.
- Stratège-*autokratôr* en Syrie : Théoctiste (11^e s.) 670, grand hétériarque, protospathaire 670.
- Stratège-*autokratôr* du thème de Longobardie : Maniakès, Georges (11^e s.) 671, catépano de la Basse-Médie 671, *magistros*, patrice, protospathaire 671, 672, stratège du thème de Telouch 670.
- Stratège de Céphalonie : Constantin (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652 ; Nicétas (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652.
- Stratège de Cherson : Georges (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652.
- Stratège de Chersonnèse : Pétronas (9^e s.) 654, protospathaire, spatharocandidat 654.
- Stratège de Chypre : Erotikos, Théophile 674.
- Stratège de Dyrrachium : Rhabdouchos, Léon (10^e s.) 664, *logothète* du Drome, patrice, protospathaire 664.
- Stratège de l'Hellade (?) : Krinitès (Arotras (?)) (10^e s.) (?) 661 n. 7, protospathaire 661 et n. 7, stratège du Péloponnèse (?) 661 n. 7.
- Stratège de Macédoine : Sergios (8^e-9^e s.) 656, protospathaire 656.
- Stratège de Macédoine, Thrace, Céphalonie et Longobardie : Symbatikios (9^e s.) 656, protospathaire 656.
- Stratège de Paphlagonie : Manuel (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653 ; N. 653 n. 1.
- Stratège de Philippopoli : Xiphias, Nicéphore 668, patrice, protospathaire 668.
- Stratège de Sicile : Photeinos (9^e s.) 654, protospathaire, stratège des Anatoliques 654 ; Sergios 651, protospathaire 651.
- Stratège de Thessalonique : Dio-

- gène, Constantin 669 ; Katakalon (10^e s.) 663, 664, protospathaire 663.
- Stratège de Thrace : Théophylacte d'Ikonion 651, protospathaire 651 ; N. (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Stratège des Anatoliques : Photinos (9^e s.) 654, protospathaire, stratège de Sicile 654.
- Stratège des Arméniques : Agelastos, Léon (10^e s.) 655, protospathaire 665 ; Kékauménos Katakalon (11^e s.) 672, protospathaire 672.
- Stratège des Bucellaires : Basile (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652 ; Khrysocheir 652.
- Stratège des Cibyrrhéotes : *Eustathe* 660, asecretis 660, 666, catépano des Mardaïtes d'Attalie 660, *ἐκπροσώπων* du thème des Cibyrrhéotes 666, protospathaire 660, 665 ; *Nicétas* 660, 666, protospathaire 660, 666 ; *Pétronas* 651, protospathaire 651 ; *Podaron* 684, 685, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre 685, premier rameur du vaisseau impérial, *prôtokarabos*, protospathaire 684, 685, protospathaire de la Phiale 661, 684 ; *Théognoste* (8^e-9^e s.) 654, 690, protospathaire 684, 690 ; N. 652 n. 8.
- Stratège des Thracésiens : N. (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Stratège d'Italie : Jean (11^e s.), 669, parakimomène (ex-) 669 ; Opos, Léon (11^e s.), 669 ; Oreste (11^e s.), 669, protospathaire 669.
- Stratège d'Occident : 691.
- Stratège d'Orient : 691.
- Stratège du Phase : Arrabonitès, Jean (10^e s.) 665, protospathaire 665.
- Stratège du thème du Péloponnèse : Bardas Platypodès (10^e s.) 665, protospathaire 665 ; Bryennios, Théoctiste (9^e s.) 655, protospathaire 655 ; Jean (9^e s.) 656, protospathaire 656 ; Krinitès (Arotras ?) (10^e s.) 661 n. 7 (?), protospathaire 661 et n. 7, 666, stratège de l'Hellade (?) 661 n. 7 ; Proteuon, Jean (10^e s.) 662, protospathaire 662 ; Théophylacte (8^e s. ?) 652 n. 1, protospathaire, tourmarque 652 n. 1.
- Stratège du thème de Telouch : Maniakès Georges (11^e s.) 670, catépano de la Basse-Médie 671, magistros, patrice, protospathaire 671, 672, stratège-*autokratôr* du thème de Longobardie 671.
- Stratège (ex-) 680.
- Stratègissa : Marie (10^e-11^e s.) 695, protospatharia 695 ; Zoé (10^e s.) 695, protospatharissa 695.
- Strateutès* 676 : Aétios (11^e s.) 676 n. 4 (protospathaire 676).
- Strator* : 662, 682, 685 ; Théodote 685, candidat 685, 686, dihypate (?), hypate (?), premier rameur 685, *prôtokarabos*, protospathaire 685, 686, protospathaire de la Phiale 661, 684, 685, spathaire, spatharocandidat 685.
- Synklêtikos* : 657, Jean (9^e s.) 657 n. 3 (protospathaire 657).
- Symponos : Jean (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Tagmatophylax* : 657, Constantin (9^e s.) 657 n. 1 et 11 (protospathaire, vestiarite 657) ; Michel (11^e s.) 676, protospathaire 676.

- Taxiarque* : Michel (8^e-9^e s.) 653, protospataire 653.
- Thesmographe* : Elpidios (11^e s.) 675, antiphonète (*sekreton del'*), juge de l'Hippodrome, juge du Velon, *mikros* (notaire impérial), *mystographe*, patrice, protospataire 675.
- Topotérète de la Flotte : 657 ; Léon (9^e s.) 657 n. 2 (protospataire 657).
- Tourmarque : Théophylacte (8^e s.?) 652 n. 1, protospataire, stratège du Péloponnèse 652 n. 1.
- Τραπεζίτης (ἐπὶ τῆς)* de l'Impératrice : Théophylacte (10^e s.) 666, protospataire 666.
- Vestarque : Anastase 676.
- Vestiarite : 657, Constantin (9^e s.) 657 n. 1 et 11 (protospataire, *tagmatophylax* 657).
- Vestis : 668, Théodose (10^e s.) 668 n. 3. (protospataire 668).
- Vestitor* : 686.
- Xénodochos* : 667, Manuel (10^e s.) 667 n. 15 (protospataire 657).

III. — INDEX GÉOGRAPHIQUE

- Anatoliques, stratège des : Photinos (9^e s.) 654, protospathaire, stratège de Sicile 654.
- Andrinople, préteur d' : Nicétas 663, *ἐπὶ τοῦ κοιτῶνος*, juge de l'Hippodrome 663.
- Arméniaques, stratège des : Agelastos Léon (10^e s.) 665, protospathaire 665 ; Kékauménos, Katakalon (11^e s.) 672, protospathaire 672 ; N. (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652.
- Athènes, *arkhón* d' : Stéphane (8^e-9^e s.), 653, protospathaire 653.
- Attalie, catépano des Mardaïtes d' : Eustathe asecretis 660, 666, *ἐκ προσώπου* du thème des Cibyrrhéotes 666, protospathaire 660, 666, stratège des Cibyrrhéotes 660.
- Boléron, du Strymon et de Thessalonique, juge des thèmes de : Andronic (10^e s.), 665, protospathaire 665.
- Bucellaires, stratège des : Basile (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652 ; Khrysocheir 652.
- Céhalonie, stratège de : Constantin (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652 ; Nicétas (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652.
- Céhalonie, Longobardie, stratège de Macédoine, Thrace : Symbatikios (9^e s.) 656, protospathaire 656 (voir Symbatikès, Léon 660).
- Cibyrrhéotes, *ἐκ προσώπου* du thème des : Eustathe 666, catépano des Mardaïtes d'Italie 660, protospathaire 660, 666, stratège des Cibyrrhéotes 660.
- Cibyrrhéotes, stratège des : Eustathe 660, catépano des Mardaïtes d'Attalie 660, *ἐκ προσώπου* du thème des Cibyrrhéotes 666, protospathaire 660, 666 ; Nicétas 660, 666, protospathaire 660, 666 ; Pétronas 651, protospathaire 651 ; Podaron 684, 685, lieutenant de la Flotte de guerre 685, lieutenant de la Flotte impériale, premier rameur 684, premier rameur de la marine de guerre 685, premier rameur du vaisseau impérial, *prôtokarabos*, protospathaire 684, 685, protospathaire de la Phiale 661, 684 ; Théognoste (8^e-9^e s.) protospathaire 652 ; N. 652 n. 8.
- Chaldée, ex-commerciaire de : Michel (10^e s.) 666, protospathaire 666.
- Cherson, stratège de : Georges (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652.
- Chersonnèse, stratège de : Pétronas (9^e s.) 654, protospathaire, spatharocandidat 654.
- Chypre, archonte de : Symbatikès Léon 660, protospathaire 660 (voir Symbatikios 656).
- Chypre, stratège de : Erotikos, Théophile 674.
- Dyrrachium, stratège de : Rhabdouchos, Léon (10^e s.) 664, *logothète* du Drome, patrice, protospathaire 664.
- Druinopolis, protospathaire de : Constantin 650 n. 4.
- Égée, drongaire de la mer : 657 ; Jean (9^e s.) 657 n. 3 (protospathaire 657).

- Hellade, stratège de l' :** Krinitès (Arotas? (10^e s.) (?) 661 n. 7, stratège du Péloponnèse (?) 661 n. 7, protospathaire 661 et n. 7, 666 ; Léontios (8^e-9^e s.) protospathaire 652.
- Italie, catépano d' :** Argyre 668 ; Bojoannès, Basile (11^e s.) 668, catépano de Longobardie 669, protospathaire 668, 669 ; Michel (11^e s.) 670, *ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν*, juge du Velon, protospathaire 670 ; Tarchaniote, Grégoire (10^e s. ?) 667, protoproèdre, protospathaire 667 ; Tornikios (Kontoléon) (11^e s.) 668, protospathaire 668.
- Italie, stratège d' :** Jean (11^e s.) 669, ex-parakimomène 669 ; Opos, Léon (11^e s.) 669 ; Oreste (11^e s.) 668, protospathaire 668.
- Longobardie, stratège-autokratôr du thème de :** Maniakès, Georges (11^e s.) 671, catépano de la Basse Médie 671, magistros, patrice, protospathaire 671, 672, stratège du thème de Telouch 670.
- Longobardie, stratège de Macédoine, Thrace, Céphalonie :** Symbatikios (9^e s.) 656, protospathaire 656 (voir Symbatikès, Léon 660).
- Longobardie, catépano de :** Bojoannès 669, catépano d'Italie 668, protospathaire 668, 669, Christophore (11^e s.) 669 ; protospathaire 669.
- Macédoine, stratège de :** Sergios (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652.
- Macédoine, Thrace, Céphalonie, Longobardie, stratège de :** Symbatikios (9^e s.) 656, protospathaire 656 (voir Symbatikès, Léon 660).
- Médie, juge τῶν ἐναγῶν de la province de 657.**
- Médie (Basse), catépano de la :** Maniakès, Georges (11^e s.) 671, magistros, patrice, protospathaire 671, 672, stratège-autokratôr du thème de Longobardie 671, stratège du thème de Telouch 670.
- Mésopotamie, juge de :** Constantin (11^e s.) 674, protospathaire 674.
- Nicopolis, catépano de :** Pétronas Boilas (10^e s.) 662, protospathaire 662.
- Occident, stratège d' : 691.**
- Orient, stratège d' : 691.**
- Paphlagonie, stratège de :** Manuel (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653 ; N. 653 n. 1.
- Péloponnèse, dioécète du :** Philothée (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Péloponnèse, stratège du thème du :** Bardas Platypodès (10^e s.) 665, protospathaire 665 ; Bryennios Théoctiste, 655, protospathaire 655 ; Jean (9^e s.) 656, protospathaire 656 ; Krinitès (Arotas ?) (10^e s.) (?) 661 n. 7, stratège de l'Hellade (?) 661 n. 7, protospathaire 661 et n. 7, 666 ; Proteuôn Jean (10^e s.) 662, protospathaire 662 ; Théophylacte (8^e s. ?) 652 n. 1, protospathaire, tourmarque 652 n. 1.
- Phase, stratège du :** Arrabonitès, Jean (10^e s.) 665, protospathaire 665.

- Philippopoli, stratège de : Xiphias, Nicéphore, patrice, protospathaire 668.
- Séleucie, *épiskeptite* de : 667, Démétrius (10^e s.) 667 n. 17, (protospathaire 667).
- Sicile, dioecète de : 657, *Théodote* (9^{es}.) 657 n. 6, (protospathaire 657).
- Sicile, stratège de : Photeinos (9^e s.) 654, protospathaire, stratège des Anatoliques 654 ; Sergios, protospathaire 651.
- Strymon, juge du Velon et du thème du : 657, Théophile (8^e s.) chrysotriclinaire, notaire impérial 652 n. 1.
- Strymon et de Thessalonique, juge des thèmes du : Andronic (10^e s.) 652 n. 1, protospathaire 652 n. 1.
- Strymon, *ἐκ προσώπου* de Thessalonique et du : Syméon (10^e s.) 666, protospathaire 666.
- Syrie, stratège-*autokratôr* en 670, Théoctiste (11^e s.), grand hétériarque, protospathaire 670.
- Taron, archonte de : Anaphurden, protospathaire 694 ; Asotios, protospathaire 693.
- Telouch, stratège du thème de : Maniakès, Georges (11^e s.) 670, catépano de la Basse-Médie 671, magistros, patrice, protospathaire 671-672, stratège-*autokratôr* du thème de Longobardie 671.
- Thessalonique, *anagrapheus* de : Moirokoubolos, Thomas (10^e s.) 663, asecretis, épopte de Thessalonique, protospathaire impérial 663.
- Thessalonique, asecretis de : Samonas 660 n. 6, cubiculaire 660, parakimomène 660 et n. 6, patrice 660 et n. 6, 688, protospathaire 660 et n. 6.
- Thessalonique, chartulaire du thème de : Anastase (10^e s.) (?) 661, asecretis, protospathaire 661 ; Jean (10^e s.) 665, protospathaire 665.
- Thessalonique, épopte de : Moirokoubolos, Thomas (10^e s.) 663, *anagrapheus* de Thessalonique, asecretis, protospathaire impérial 663.
- Thessalonique, juge de : Nicolas (10^e s.) 667, protospathaire 667.
- Thessalonique, juge de l'Hippodrome et de : 657.
- Thessalonique, juge des thèmes de Boléron, du Strymon et de : Andronic (10^e s.) 656, protospathaire 665.
- Thessalonique, juge du thème de : Zoitos (10^e s.) 663, *ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν*, protospathaire 663.
- Thessalonique et du Strymon, *ἐκ προσώπου* de : Syméon (10^e s.) 666, protospathaire 666.
- Thessalonique, stratège de : Diogène, Constantin 669 ; Katakalon (10^e s.) 663 n. 7, protospathaire 663, 664.
- Thrace, Céphalonie, Longobardie, stratège de Macédoine : Symbatikios (9^e s.), 656, protospathaire 656 (voir Symbatikès, Léon 660).
- Thrace, stratège de : Théophylacte d'Ikonion, 651, protospathaire 651 ; N. (8^e-9^e s.) 653, protospathaire 653.
- Thracésiens, juge de l'Hippodrome et des : Basile (10^e s.) 666, *mystikos*, protospathaire 666.
- Thracésiens, stratège des : N. (8^e-9^e s.) 652, protospathaire 652.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

POUR L'HISTOIRE DE L'IMMUNITÉ À BYZANCE (*)

La situation privilégiée de la grande propriété foncière apparaît comme un des caractères particuliers de l'ordre féodal. Le propriétaire féodal jouit des droits d'immunité, en vertu desquels ses possessions, y compris les paysans qui dépendent de lui et qui les habitent, se trouvent, d'une manière ou de l'autre, exemptées de l'action et de l'influence du gouvernement d'État. Ce gouvernement, obligé de céder certains de ses droits et prérogatives, les transfère par la voie d'une donation à l'immuniste, qui, de cette manière, accomplit, dans les limites de ses possessions, à l'égard de la population qui lui est soumise, certaines fonctions qui normalement appartiennent à l'État.

Le caractère et l'étendue des droits d'immunité accordés aux propriétaires terriens se précisent et se déterminent par les conditions concrètes du milieu historique. Il est clair qu'il est important de tracer le cercle de ces droits, typiques pour telle ou telle région, telle ou telle époque. De l'ampleur des privilèges dont jouit la possession féodale dépendent, dans une mesure considérable, sa situation, sa croissance et son évolution, de même que l'importance de la rente prélevée sur la population assujettie, de même que la mesure du pouvoir exercé sur elle ; enfin, la question se pose de savoir quelle est l'étendue de l'indépendance du propriétaire féodal à l'égard du pouvoir suprême. Il n'y a pas de doute que le caractère privilégié de la grande propriété foncière, que l'on observe partout dans les conditions de l'ordre féodal, ait été caractéristique également pour Byzance. Il n'y a pas de doute que, dans l'empire byzantin comme ailleurs, les féodaux séculiers

(*) Ce mémoire a été publié en russe sous le titre : *K istorii immuniteta v Vizantii*, dans *Vizantijskij Vremennik*, t. XIII (1958), pp. 55-106.

et religieux jouissaient d'importantes franchises et exemptions, et que, dans l'évolution byzantine, l'institution de l'immunité ou *exkousseia* a joué un rôle considérable. La question est de déterminer quelle était, à Byzance, la sphère des droits concédés aux grands féodaux, quels étaient les traits typiques de l'*exkousseia* byzantine et les tendances principales de son évolution.

A ces questions, nous ne trouverons pas de réponse satisfaisante dans la littérature savante, qui ne peut que nous frapper par son extrême pauvreté. Il est vrai que presque tous les historiens qui se sont intéressés aux questions de l'évolution interne de la Byzance des derniers siècles, ont touché, entre autres, dans une mesure quelconque, à la question de l'immunité. Mais des observations faites occasionnellement au cours de leurs recherches et de leurs exposés, si justes et importantes qu'elles fussent, n'ont pu naturellement révéler les particularités typiques de l'immunité byzantine et esquisser l'histoire de son évolution. Peu d'historiens ont eu le goût de pareilles recherches. La plupart ont reculé devant l'étude d'un problème si compliqué. En fait, tandis que l'histoire de l'immunité dans les pays de l'Europe occidentale a été explorée par plus d'une génération d'historiens, qu'elle a été un des thèmes favoris des médiévistes occidentaux et qu'elle a donné naissance à une immense littérature, sur l'immunité byzantine, jusqu'en ces derniers temps, il y avait en tout et pour tout deux travaux spéciaux, et tous les deux sont sortis de la plume de savants russes (1). Même si ces travaux n'avaient pas d'autres qualités, ils auraient mérité l'estime des chercheurs par le fait qu'ils étaient les premiers à poser une question si importante pour l'histoire de la féodalité. Particulièrement grand, à ce point de vue, est le mérite de Jakovenko, qui, le premier, s'est occupé spécialement de l'histoire de l'immunité byzantine et dont le

(1) P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité à Byzance* (en russe). Juriev, 1908 ; K. N. USPENSKIJ, *L'exkousseia - immunité dans l'empire byzantin* (en russe). *Viz. Vremennik*, t. XXIII, (1917/22), p. 74-117. Les articles de B. T. GORIANOV, *L'immunité dans les derniers temps de Byzance* (*Viz. Vrem.*, t. XI, p. 177-199) et de A. P. KAŽDAN, *La formation de la grande propriété foncière à Byzance au X^e siècle* (*ibid.*, p. 98-122) ne m'ont été connus qu'après l'achèvement du manuscrit du présent travail et son envoi à l'impression. Le premier de ces mémoires, comme on le voit par son titre, a été spécialement consacré à la question de l'immunité à Byzance. Le second contient, p. 118-122, des remarques importantes sur l'*exkousseia* byzantine.

travail sur beaucoup de points, a servi de fondement à celui de K. N. Uspenskij. Mais, outre que, dans ses recherches, Jakovenko s'est montré novateur, il a fait preuve d'indubitables et grandes qualités. Bien que, comme on le verra, nous soyons forcés de rejeter ses conclusions dans bien des questions essentielles et même fondamentales, il reste incontestable que son petit livre était pour son temps, un événement scientifique de premier ordre et que même les chercheurs d'aujourd'hui peuvent en tirer bien des informations utiles. P. A. Jakovenko non seulement a attiré l'attention sur la parfaite analogie de l'exkousseia byzantine avec l'immunité dans l'Europe occidentale, mais il a confirmé, fortifié ses observations par l'analyse d'un nombre assez grand de documents byzantins. Il est vrai qu'en ordre principal, il s'est servi des actes grecs de Miklosich et Müller, qui sont, peut-on dire, sa source unique et exclusive. Malgré leur richesse et leur intérêt, ces matériaux naturellement sont insuffisants. Effectivement, cette circonstance a abouti à ceci que P. A. Jakovenko, comme il l'avoue lui-même, « s'est borné à l'étude des chrysobulles accordés aux fondations et institutions ecclésiastiques situées dans la partie de l'empire qui comprend la côte occidentale d'Asie Mineure et les îles de la mer Égée et de la mer Marmara », et ce n'est qu'occasionnellement qu'il a mis en œuvre des chrysobulles concernant d'autres domaines (1). En même temps, P. A. Jakovenko a restreint chronologiquement aussi le cadre de ses recherches, en commençant, en somme, au XI^e siècle. On ne peut contester que l'institution de l'exkousseia n'atteignit son plein développement qu'au XI^e siècle, époque où la féodalité, même à Byzance, connut son akmè, mais cela ne signifie pas, naturellement, que l'histoire de la féodalité byzantine et de l'immunité ne font que commencer au XI^e siècle (2).

K. N. Uspenskij a justement insisté sur la nécessité d'une étude de l'exkousseia byzantine aussi dans les siècles précédents, bien que, de cette position en somme tout à fait juste, il ait tiré des conclusions qui, elles, sont inexactes et disproportionnées.

(1) P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité*, pp. 2 sq.

(2) Comme l'a pensé, par exemple, N. N. SUVOROV (cf. son c. r. du livre de P. GRENIER, *L'empire byzantin, son évolution sociale et politique*, vol. I-II, Paris, 1904, dans *Viz. Vrem.*, t. XII, 1906, pp. 227 sq.), qui s'efforce d'appuyer sa conception tout à fait erronée sur l'argument que l'immunité byzantine ne représenterait pas autre chose qu'une « imitation d'un modèle occidental ».

Les sources de pareilles études sont, quoi qu'en dise K. N. Uspenskij, surtout les données des diplômes et chartes du XI^e siècle et des siècles suivants, sources que lui-même n'a complétées sur rien d'essentiel, bien que, au moment où paraissait son travail, le cercle des documents accessibles à la science se fût considérablement élargi, grâce à la publication dans les appendices du *Viz. Vremennik* (en partie, il faut l'avouer, après la publication du livre de P. A. Jakovenko), d'une grande quantité de documents athonites. Bien plus, si P. A. Jakovenko, en indiquant lui-même modestement qu'il se contentait de l'étude des documents en faveur des monastères, admettait une certaine limitation de ses sources, par contre, K. N. Uspenskij, non seulement ne voyait aucun défaut dans cette limitation, mais affirmait audacieusement qu'à Byzance l'immunité était concédée « presque exclusivement aux monastères » et que les bénéficiaires de l'exkousseia étaient « en ordre principal presque exclusivement les monastères » (1). Revenant constamment à cette affirmation, sur laquelle il insistait avec opiniâtreté, K. N. Uspenskij mettait le signe de l'égalité entre la floraison de l'exkousseia et celle du monachisme (2). Naturellement ceci est une méprise évidente, mais c'est sur cette méprise que sont édifiées toutes les considérations de K. N. Uspenskij sur la nature et l'évolution de l'immunité — exkousseia à Byzance. On sait que les documents byzantins parvenus jusqu'à nous étaient conservés dans les archives des monastères, et que dans leur immense majorité ce sont des documents émis en faveur des monastères ; mais dans les mêmes archives monastiques, on trouve aussi des actes donnés à des personnages séculiers et qui ne sont entrés que plus tard dans les archives des monastères, parce que leur propriété était tombée dans les mains de ces monastères. De tels documents, connus en partie depuis longtemps, prouvent très clairement que ce n'étaient pas seuls les monastères qui jouissaient des droits d'immunité, mais que, dans la même mesure et à certaines époques dans une plus large mesure encore, c'étaient les féodaux laïques qui étaient immunistes, et vraiment il serait fort étrange qu'il n'en fût pas ainsi.

Dans son étude, P. A. Jakovenko donne avant tout une analyse formelle des lettres byzantines d'immunité, étudiant avec soin les

(1) K. N. USPENSKIJ. *Ekskussija - immunitet*, pp. 74 et 100.

(2) *Ibid.*, p. 88.

formules immunistes qui s'y trouvent. La manière dont il a étudié le problème de l'immunité ne sort pas du cadre formel et juridique et revient principalement à la question des garanties formelles données à l'immuniste. Ainsi le sens de l'immunité pour Jakovenko se trouve dans l'interdiction faite aux fonctionnaires de pénétrer dans les possessions de la personne privilégiée. Se rattachant aux vues d'une série d'investigateurs de l'immunité dans l'occident européen, il note et souligne (nous citons littéralement) que « la substance de l'immunité consiste dans l'interdiction aux dignitaires et fonctionnaires de l'État d'accomplir dans les domaines du bénéficiaire les obligations de leurs charges en ce qui concerne ce qui lui appartient » (1). Sous les mots imprécis « ce qui lui appartient », se cachent en réalité non seulement les possessions terriennes et autres du bénéficiaire de la donation, mais aussi les paysans établis sur ces possessions et ce sont précisément eux qui supportaient les obligations et payaient les taxes dont l'immuniste était libéré. Il est naturel de se demander : comment l'exemption d'impôts et d'obligations accordée à l'immuniste se reflète-t-elle dans le cas des payeurs de fait ? Incontestablement, ils étaient compris dans le privilège accordé, ce à quoi les lettres d'immunité souvent, et sans aucune équivoque, font allusion. Mais cette inclusion était dictée naturellement non par le souci de leurs intérêts, mais par celui des intérêts de leurs seigneurs, auxquels était octroyé le privilège de l'immunité. Quant à eux, les payeurs, ils continuaient à porter le poids de leurs obligations, et versaient leurs impôts, mais non plus à la caisse du fisc : ils les versaient entre les mains de leur maître. Essentiellement, l'octroi de l'immunité financière signifiait le transfert du droit de perception de certaines obligations fiscales et paiements de l'État au propriétaire féodal, et, *ipso facto*, l'augmentation des revenus féodaux de ce dernier. C'est en cela, avant tout, que consistait pour l'immuniste le sens du privilège qui lui était accordé. Lorsque l'immunité financière qu'il recevait était complète, il jouissait sans partage de tous les paiements de ses paysans et ne devait plus les partager avec le fisc impérial (2). L'octroi au propriétaire foncier de la pleine immunité

(1) P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité...*, p. 3.

(2) La chose est déjà signalée dans mes *Πρακτικά* byzantins (en russe dans *Byzantinoslavica*, IX, 1948, pp. 229 sq. ; traduction française, pp. 298 sq. K. A. OSIPOVA attire justement l'attention sur ce point (*Les paysans attachés à la glèbe à Byzance*, dans *Viz. Vrem.*, t. X, 1956, p. 79).

financière, inévitablement, menait au renforcement de la dépendance personnelle du paysan à l'égard de son seigneur, et, *ipso facto*, à l'attribution au seigneur de certaines fonctions judiciaires et administratives sur le territoire qu'il dominait. Comme nous le verrons, les féodaux byzantins et les monastères jouissaient de droits judiciaires beaucoup plus souvent qu'on ne pense généralement. De telle sorte, la vraie signification sociale et historique de l'institution de l'immunité sur laquelle Jakovenko n'a pas insisté est, d'une part, l'augmentation du revenu féodal du bénéficiaire, et, d'autre part, l'augmentation de son pouvoir sur la population paysanne qui dépend de lui. Notre tâche sera, dans ce qui va suivre, d'étudier ces deux aspects de l'immunité dans l'empire byzantin.

En observant que Jakovenko s'est borné à l'analyse formelle et juridique des documents concernant l'immunité byzantine (1), naturellement nous sommes loin de considérer qu'une telle analyse en soi serait superflue. L'étude des documents byzantins, du point de vue formel, en général est un immense mérite scientifique de Jakovenko (2). Son mérite indubitable réside en ceci qu'en travaillant sur l'immunité byzantine, il a suivi à la trace, avec beaucoup de minutie, diverses formes de formules immunitaires qui se trouvent dans les chrysobulles byzantins. Cependant, tout en reconnaissant et en soulignant les mérites de Jakovenko, il nous est impossible en même temps de ne pas observer que, dans l'interprétation des formules elles-mêmes d'immunité, il a suivi une voie erronée. Interprétant les textes trop formellement, il devait arriver à des conclusions incorrectes dans leur substance, qui fatalement l'ont conduit, et, à sa suite, Uspenskij, à des conceptions tout à fait fausses du caractère et de l'évolution de l'exkousseia byzantine. Comme on le sait, les formules immunitaires qui se trouvent dans les chrysobulles byzantins sont très variées : parfois on y trouve de très longues énumérations de taxes et d'obligations, dont l'immuniste est libéré. Parfois elles contiennent des énumérations moins détaillées ou même tout à fait brèves et sommaires. Parfois encore il n'y a pas d'énumération du tout, je veux dire, aucune mention d'exemption précise, le rédacteur de l'acte se bornant à une déclai-

(1) Ce que lui reproche A. P. KAŽDAN, dans ses *Relations agraires à Byzance aux XIII^e et XIV^e siècles*, Moscou, 1952, p. 95.

(2) Cf., du même auteur, le précieux travail sur *Les documents de la Néa Movή de Chios*, Juriev, 1917.

ration générale de libération de l'immuniste de toutes les formes existantes d'imposition. On constate même dans les documents appartenant à la même époque certaines fluctuations à ce point de vue, et tout particulièrement des divergences considérables s'observent, si l'on compare les documents se rapportant à différentes époques. Les longues énumérations d'impôts remis à l'immuniste sont particulièrement caractéristiques des chrysobulles du XI^e siècle et à un moindre degré du XII^e, mais les tout derniers chrysobulles, surtout ceux du XIV^e, conservés, on le sait, en très grand nombre, habituellement se contentent d'expressions générales concernant l'exemption, en les accompagnant de la mention, on pourrait dire à titre d'exemple, d'un nombre relativement minime d'obligations. On se demande comment il faut expliquer cette divergence qui saute aux yeux : est-elle le résultat d'une modification graduelle de formules diplomatiques ou l'expression de changements survenus dans le contenu et l'ampleur des exemptions d'impôts accordées ?

Si nous admettons cette dernière supposition, cela signifie que nous estimons que les lettres d'immunité byzantines libèrent seulement des impôts et des obligations qui sont dans ces documents spécialement énumérés, en ignorant pour le moment les déclarations pourtant très catégoriques des chrysobulles concernant l'exemption de toute redevance et obligation sans exception. L'ampleur des droits immunitaires selon une telle interprétation apparaît assez modeste, surtout pendant les derniers siècles, alors qu'il aurait fallu s'attendre à un nouveau développement, à une nouvelle extension de l'institution. Mais c'est précisément à une telle interprétation que tendait Jakovenko, et sur ses traces marcha sans la moindre hésitation Uspenskij, en reproduisant ses thèses de la façon la plus catégorique et en en tirant les conclusions les plus amples (1).

(1) B. T. GORIANOV, pour autant qu'on puisse le voir en lisant le court exposé qu'il a fait dans l'annonce de son propre travail (*Le féodalisme byzantin d'époque tardive, autoreferat* d'une dissertation pour l'obtention du grade scientifique de docteur en sciences historiques, Moscou, 1956, p. 13-14), lui aussi, tendait à voir dans la modification des formules d'immunité le résultat de la modification du contenu des droits immunitaires eux-mêmes, mais non dans le sens où l'entendaient nos anciens savants. Partant de l'idée très juste que l'immunité avec le temps devait non se réduire, mais s'étendre, c'est dans l'abréviation même des formules immunitaires qu'il voit un symptôme de cette extension. Cependant cette interprétation, séduisante au premier abord, ne peut être admise, car elle est réfutée par le contenu concret de nos sources. Au XIV^e siècle aussi, on ren-

Il ne faut pas s'étonner que, partant d'une telle interprétation, Jakovenko soit arrivé à la conclusion suivante, à laquelle s'est pleinement rallié K. Uspenskij : « Nous ne pouvons produire de chrysobulle qui porte une exemption générale de tout paiement et de toute obligation (1) ». Car, comme l'a expliqué Jakovenko, et comme l'a répété Uspenskij, « les expressions qu'on trouve à la fin d'une liste d'obligations, et qui portent exemption de toutes obligations en général, outre celles qui ont été énumérées, obligations qui existent aujourd'hui et qui pourraient être inventées à l'avenir, ces expressions, à notre avis, n'étaient qu'une fleur de rhétorique. » La question étant ainsi posée, il faut en conclure que le cercle des droits immunitaires au XI^e siècle était plus large que dans le siècle suivant, et qu'avec le temps il s'est de plus en plus rétréci. Jakovenko, avec la prudence qui le caractérise, a craint de tirer cette conclusion, et même il reconnaissait, tombant dans une certaine contradiction avec lui-même, que l'exkousseia est caractérisée par la tendance à l'élargissement des exemptions d'impôts (2). C'est pourquoi K. Uspenskij a tiré cette conclusion, et non seulement y a insisté avec une grande énergie, mais encore a construit sur cette base toute sa conception de l'immunité byzantine. Le caractère plus ou moins détaillé de la formule immunitaire était pour lui la preuve d'une ampleur plus ou moins grande du privilège fiscal (3).

contre des formules immunitaires de longueurs différentes, et il n'est pas difficile de se convaincre du fait que des formules relativement plus détaillées avec des énumérations relativement plus longues des exemptions concédées, en général s'emploient dans les lettres d'immunité les plus importantes et les plus solennelles. En ce qui concerne les formules générales d'exemption fiscale, qui d'après Gorianov, à la fin du XIII^e et au début du XIV^e s., « se stabilisent et deviennent un phénomène habituel dans les chrysobulles impériaux », c'était là un phénomène habituel déjà dans les chrysobulles du XI^e au XIII^e siècle, qui ne le cèdent en rien aux formules des derniers temps, ni par l'imprécision, ni par le style catégorique de leurs expressions. De telle sorte, si l'on estime que les modifications des formules d'immunité reflètent un changement d'ampleur des droits d'immunité eux-mêmes, de l'analyse des documents on ne peut tirer que la conclusion qu'en avait tirée Jakovenko et Uspenskij.

(1) P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité*, p. 27 ; cf. l'article de K. N. USPENSKIJ, *Ekskussija - immunitet*, p. 84, où l'auteur a seulement remplacé l'expression plus prudente : « Nous ne pouvons démontrer », par une formule plus catégorique : « il est impossible de démontrer ».

(2) P. A. JAKOVENKO, *op. cit.*, pp. 19 et 28.

(3) F. DÖLGER a adopté ce point de vue dans ses *Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung*, Leipzig-Berlin, 1927, p. 63, n. 6.

On ne doutait pas du fait que les plus anciens chrysobulles (XI^e siècle) libéraient d'un plus grand nombre d'obligations que les chrysobulles postérieurs (XIII^e-XIV^e s.) (1). De là son idée que l'exkousseia byzantine a constamment marché vers la décadence, donnant des signes d'émiettement ; l'histoire de l'immunité à Byzance était ainsi caractérisée par Uspenskij : « L'histoire du vieillissement graduel d'une institution en voie de disparition » (2).

Mais alors, à quelle époque Uspenskij rapportait-il l'apogée de l'immunité byzantine ? « A en juger par les documents impériaux, raisonne-t-il, l'époque de la floraison de l'exkousseia et naturellement du monachisme se place dans la seconde moitié du XI^e siècle ». Mais comme le « beau temps » de l'histoire du monachisme (au moins depuis la querelle iconoclaste) fut l'époque qui suivit immédiatement le « triomphe de l'orthodoxie », à cette époque, sinon à l'époque qui précède l'iconoclisme, l'institution de l'exkousseia, dans l'opinion de K. Uspenskij, a dû atteindre, elle aussi, son apogée (3). De la sorte, le XI^e siècle paraît déjà le temps de la décadence relative de l'exkousseia, qui, ultérieurement, diminue de plus en plus. K. Uspenskij, il est vrai, ne démontre nullement ce fait, mais lisant les documents du XI^e siècle, il « ressent vivement que l'âge d'or de l'exemption monastique restait bien loin dans le passé » (4). L'apparition même des chrysobulles, affirme-t-il, (comme s'il oubliait que les chrysobulles n'apparurent nullement au XI^e siècle, mais sont seulement conservés en grande quantité à partir de ce siècle), « signifiait l'évidente restriction et la décadence des privilèges des monastères et de leur puissance » (5). Le caractère privilégié des possesseurs de terres ne signifiait-il pas, comme nous l'avons vu plus haut, d'après Uspenskij, « en ordre principal et presque exclusif, l'état privilégié des monastères » ?

En nous familiarisant plus en détail avec les données des documents byzantins, nous verrons que tous ces jugements et tous ces raisonnements sont faux jusque dans leur racine. Mais nous avons jugé nécessaire, en abordant nos recherches sur la question de l'immunité à Byzance, de nous attarder un peu longuement sur les

(1) K. N. USPENSKIJ, *Ekskussija - immunitet*, p. 84.

(2) *Ibid.*, pp. 80 et 82.

(3) *Ibid.*, p. 88.

(4) *Ibid.*, p. 95.

(5) *Ibid.*, pp. 95 et 117.

opinions des anciens chercheurs, afin de montrer plus clairement combien il importe avant tout d'établir le sens véritable des formules d'immunité connues dans les actes byzantins. C'est, en effet, l'interprétation inexacte de ces formules qui a engendré l'opinion que les droits immunitaires à Byzance étaient toujours accordés avec des restrictions majeures ou mineures, et, somme toute, amené une conception radicalement fautive de l'évolution même de l'exkousseia byzantine et une complète déformation de la perspective historique. Le résultat fut, suivant les savants cités, qu'avec le développement de la féodalité, l'institution de l'immunité à Byzance non seulement ne s'accrut pas, ne s'élargit pas, mais au contraire ne cessa de se restreindre et finit par mourir comme d'ina-

* * *

Avant tout, il faut établir que, contrairement à l'opinion de Jakovenko et d'Uspenskij, les documents byzantins accordant l'immunité plénière et sans restriction, non seulement existent, mais existent en une quantité qu'on peut appeler formidable. Ces documents sont particulièrement nombreux à partir du XI^e siècle, mais il y en a de plus anciens, bien que nous n'ayons conservé, comme on le sait, que très peu de documents de cette époque ancienne.

Charte d'immunité, déjà, que le chrysobulle de Basile I^{er} pour les anachorètes de l'Athos ; c'est le premier document impérial qui figure dans la liste bien connue de documents de l'Athos constituée par Porphyre Uspenskij (1). Par ce chrysobulle, l'empereur assure (*ἐξασφαλιζόμεθα*) les moines de l'Athos contre tous les représentants du pouvoir, « stratèges et hommes impériaux, jusqu'au dernier homme auquel soit confié un service » et aussi contre les particuliers, les habitants du voisinage et les bergers, prescrivant que personne ne troublât les moines (*μη ἐπηρεάση τις*) ni ne pénétrât (*μηδὲ εἰσέρχεσθαι τινα*) sur le territoire de Ierisso et du mont Athos (2).

(1) Cet inventaire est imprimé par Zachariä von Lingenthal, *Jus Graeco-Romanum*, III, p. xv-xxvii, et réimprimé par J. et P. ZePOS, *Jus Graeco-Romanum*, I. Athenae, 1931, p. xviii-xxviii.

(2) Le texte de ce chrysobulle avait été reproduit en partie déjà par Porph. Uspenskij, *Histoire de l'Athos* (en russe, t. III, vol. I, p. 295 ; trad. russe très

Indubitablement, nous avons devant nous un clair exemple d'immunité ⁽¹⁾, qui, de plus, est exprimé dans des catégories et des termes typiques aussi pour les lettres d'immunité byzantines d'époque tardive, plus détaillées et plus rhétoriques. Ici se trouve l'expression de l'empereur (*ἐξασφαλιζόμεθα*) et le trait caractéristique (*ἐπηγεάζειν*) qui a pris une signification spéciale s'appliquant aux réquisitions de taxes, et même l'interdiction de pénétrer sur le territoire de l'immuniste, qui sont considérés comme le signe classique de la plénitude des droits immunitaires. La lettre se termine par l'ordre que les moines soient laissés en paix (*ἀνενόχλητοι*). De nouveau, nous avons ici une expression caractéristique de la terminologie byzantine de l'immunité. Léon VI confirma les ordonnances de son père en exigeant que les moines de l'Athos fussent indemnes de toute requête ou réquisition, et qu'ils ne fussent en rien gênés

exacte, *ibid.* p. 37), puis il fut réimprimé par K. LAKE, *The early days of monasticism on Mount Athos*, Oxford, 1909, p. 76. Un texte un peu plus développé et corrigé a été publié par Sp. LAMBROS, dans le *Νέος Ἑλληνομνήμων*, t. 9, 1912, p. 150. Dans la liste citée de P. USPENSKIJ, ce document figure sous l'année 885, tandis que dans *l'Histoire de l'Athos*, t. III, vol. I, p. 37, P. Uspenskij indique l'année 872. Chez Lambros, dans le texte même du document, est citée l'année 875 et, de plus, la 2^e indiction. Il va de soi que, dans l'original, ne pouvait être indiquée que l'année de la création du monde, mais l'année 875 ne s'accorde pas avec la 2^e indiction : elle paraît le résultat des calculs du copiste. F. DÖLGER, dans ses *Regesten der Kaiserurkunden des ost-römischen Reiches*, t. I, München-Berlin, 1924, n° 492, suppose une erreur de calcul et propose 873-4. Mais à cette occasion il tombe dans une erreur semblable, car la 2^e indiction ne correspond pas à l'année 873-4, mais à l'année 883-4. K. LAKE, *op. cit.*, p. 59, suppose une erreur dans la transcription du chiffre de l'indiction, et propose au lieu de β', de lire η', de sorte que 875 corresponde à la 8^e indiction. Une telle faute dans l'écriture minuscule est naturellement facile à expliquer, mais rien, naturellement, ne nous garantit que la faute s'est produite précisément dans la transcription du chiffre de l'indiction. De telle sorte qu'il est à peine possible d'établir avec quelque certitude la date de ce document, qui, de plus, comme l'observe justement Dölger, n'est pas rendue complètement. Car elle aurait dû naturellement, dans l'original, comporter aussi l'indication du mois. Après l'envoi de cet article à l'impression, l'auteur a eu la possibilité de connaître le travail de F. DÖLGER, *Archiv Arbeit auf dem Athos*, *Archivalische Zeitschrift*, 50-51, 1955, où est publié le texte complet du chrysobulle de Basile I^{er}. Le document est daté de juin, I^{er} indiction (883). Pour la lettre de Léon VI, F. DÖLGER, *op. cit.*, p. 295, donne des corrections au texte de P. Uspenskij, et communique la date : février, XI^e indiction (893).

(1) C'est sur quoi, à juste titre, attire l'attention K. A. OSIPOVA (*op. cit.*, p. 79).

et dérangés (1). Les privilèges accordés par Basile I^{er} et Léon VI furent ensuite confirmés par un chrysobulle de Romain I^{er} Lécapène d'août 934, et en rapport avec les anachorètes de l'Athos, et en rapport avec les moines du monastère de Jean Kolobos, et de ce que l'on appelait la maison des vieillards, qui, eux non plus, ne peuvent être soumis à aucune réquisition, ni de la part des évêques, ni de la part des archontes ou de toute autre personne (2).

Intéressante est la série des anciens chrysobulles dont le contenu est cité dans un document confirmatif, adressé en 1059 au monastère d'Iviron sur l'Athos par le juge du voile (*κριτής βήλου*), notaire et anagrapheus d'Occident Léon (3). En premier lieu, à ce sujet,

(1) Les termes grecs sont *ἀπὸ παντοίας ἐπιχειρίας* et *παρενοχλήσεως*. Cf. P. USPENSKIJ, *Histoire de l'Athos*, en russe, t. III, vol. I, p. 298, (trad. russe p. 45) ; K. LAKE, *The early days ...* p. 86 ; Sp. LAMBROS, *Νέος Ἑλληνομνήμων*, 9, 1912, p. 154, 1. Ce document, dont le sujet principal paraît être l'affaire bien connue des moines du monastère de Jean Kolobos, qui s'étaient approprié par fraude de vastes propriétés et qui avaient fait violence à des ermites athonites (cf. K. LAKE, *op. cit.*, pp. 72 sq.), ne peut être davantage daté avec certitude. Comme le montre P. USPENSKIJ, *op. cit.*, p. 45, les indications de l'année, du mois et de l'indiction en ont été effacées. Pourquoi il le rapporte néanmoins à l'année 887 reste obscur. Le texte cité par LAMBROS, *l. c.*, p. 154, 14, porte la date de 900, sans mois ni indiction, et ne peut naturellement être considéré comme sûr. Ceci ne fait que confirmer ce qui a été dit plus haut sur le peu de foi que mérite l'année introduite par lui dans les documents de Basile I. F. DÖLGER, *Regesten*, T. I, n° 514, rapporte la lettre de Léon VI aux environs de 887. Disons-le en passant, Lambros n'a pas bien compris l'indication de P. USPENSKIJ, comme quoi, dans l'original de la lettre de Léon VI, il avait tout au début découpé un peu de parchemin aux deux extrémités pour attacher les fragments découpés à sa ligne et pêcher des poissons. Réitérant cette information, sans renvoyer à sa source, et traitant le pêcheur inconnu de glouton et de barbare, LAMBROS, p. 150-151, imagina qu'on avait découpé les bouts non seulement du début mais de la fin du document et, par surcroît, il rapporta cette indication non à la lettre de Léon VI, mais à celle de Basile I. Cette méprise a été empruntée à Lambros par DÖLGER, *Regesten ...*, T. I, n° 492.

(2) P. USPENSKIJ, *Histoire de l'Athos*, t. III, vol. I, p. 299, (trad. russe, p. 49) ; K. LAKE, *The early days ...* p. 102 ; Sp. LAMBROS, *NE, ibid.* p. 155-6. Ce chrysobulle, qu'Uspenskij rapporte à l'année 920, Lake, à 919, Lambros, se fondant sur l'année ajoutée plus tard, à 942, a été publié au nom des empereurs romains Constantin, Étienne et Constantin, c.-à-d. après la mort du fils aîné de Romain I^{er} Lécapène, Christophore, mort en 931, et par conséquent, d'accord avec la 7^e indiction qui y est marquée, ne peut être rapporté qu'à l'année 934, comme l'a très bien indiqué déjà DÖLGER (*Regesten*, T. I, n° 627).

(3) Ce document est publié avec un commentaire détaillé par F. DÖLGER, *Ein Fall slavischer Einsiedlung im Hinterland von Thessalonike im X. Jhd.*,

sont mentionnés les chrysobulles de Constantin VII Porphyrogénète de 945-6 et 957-8. Par le premier d'entre eux, le monastère de Jean Prodrôme, près de Thessalonique, reçoit l'exkousseia pour des terres et pour les parèques et douloparèques qui y sont installés (1). En d'autres termes, au monastère est reconnu et confirmé le droit à toutes les taxes et redevances des paysans résidant sur les terres. Par le second chrysobulle est accordée à un monastère appelé Athonite, l'exkousseia sur une série de propriétés à Kassandra (2). En outre, on fait don au monastère du Prodrôme de 36 parèques et à celui de l'Athos de 70 parèques, libres de tout paiement de taxes et non soumis à aucune obligation envers le fisc impérial (3), c.-à-d. qu'on leur donne le droit d'installer sur leurs terres un nombre indiqué de paysans qui ne sont liés par aucune obligation fiscale (4). Vient ensuite le chrysobulle de Romain II de 959-960, donnant au monastère de Jean Kolobos 40 parèques libres de taxes en compensation pour les parcelles appartenant au monastère dans le district de Ierisso, et qui ont été occupées par les Slaves-Bulgares qui s'y sont établis de force (5). On mentionne enfin un chrysobulle de Basile II, de 979-980, qui donne au fondateur du monastère d'Iviron, Jean Tornikios, une exkousseia pour 60 parèques d'état, qui lui ont été attribués par de précédents chrysobulles, et pour 40 parèques qui lui ont été donnés complémentaires (6).

Ces exemples donnent une idée déjà suffisamment claire de l'essence même de l'exkousseia. Ils prouvent d'une manière non équivoque que l'exkousseia, donnée pour certaines possessions terrien-

SBAW, 1952, Heft I. La question de sa chronologie a été tranchée par P. LEMERLE, *Note sur la date de trois documents athonites et sur trois fonctionnaires du XI^e siècle*, dans *Rev. Études Byzantines*, X, 1952, p. 111 sq.

(1) F. DÖLGER, *Ein Fall ...*, p. 7, 5.

(2) *Ibid.*, p. 1, 8.

(3) *Ibid.*, p. I, 6, 9.

(4) La question des tentatives faites par le gouvernement byzantin pour réglementer la quantité de paysans gardant un droit de propriété privée par le moyen de la fixation de leur nombre et la prise de certaines mesures de contrôle administratif, a été examinée dans mon travail : G. OSTROGORSKIJ, *Quelques problèmes d'histoire de la féodalité byzantine*, Bruxelles, 1956, pp. 25 sq.

(5) F. DÖLGER, *Ein Fall...*, p. 7, 12. Sur cette information si intéressante, cf. le commentaire détaillé et très précieux de DÖLGER, *ibid.*, p. 17-28, et mes observations dans l'article *Sur les paysans et guerriers byzantins*, en serbe, dans le *Glas srpske Akademije Nauka*, 214 (1954), p. 45 sqq.

(6) F. DÖLGER, *Ein Fall...*, p. 7, 16.

nes, embrassait les paysans installés sur ces possessions (1). Il est caractéristique que l'anagrapheus d'Occident Léon, qui se borne à donner un résumé très bref du contenu des anciens chrysobulles, a soin de noter cette circonstance. Évidemment, comme nous l'avons vu antérieurement, c'est en elle que gît l'essence même de l'immunité médiévale, puisque, dans les conditions d'existence de la féodalité, l'octroi d'une immunité financière signifie surtout la fixation, dans le chef du seigneur, du droit au paiement et autres services de ses paysans.

Il va de soi que les chrysobulles sur lesquels nous nous sommes arrêtés apparaissent très anciens seulement en vertu de cette circonstance fortuite que les chrysobulles d'une époque antérieure ne nous sont parvenus ni en copies ni en extraits. Il n'y a pas de doute que des chrysobulles analogues étaient rédigés et adressés à des bénéficiaires à une époque beaucoup plus ancienne et que l'institution de l'immunité — *exkousseia* était depuis longtemps connue à Byzance. Nous n'avons pas l'intention ici de parler de l'immunité des derniers temps de l'empire romain, dont l'*exkousseia* byzantine se distingue essentiellement (2).

Nous attirerons l'attention sur un exemple éclatant d'*exkousseia* se rapportant à la fin du VII^e siècle, conservé sous la forme d'une inscription, l'édit de Justinien II, de 688-689 (3), que son plus récent éditeur, Henri Grégoire, non sans fondement, appelait le prototype des lettres d'immunité d'une époque postérieure (4). En mémoire de sa victorieuse expédition contre les Slaves macédoniens, Justinien II donne à l'église de S. Démétrius à Salonique des salines qui se trouvaient dans les environs de Thessalonique. Tous les

(1) On ne voit pas bien pourquoi B. T. GORIANOV, dans son *Pozdnevizantijskij feodalizm*, p. 13, affirme que l'*exkousseia* n'a commencé à s'étendre aux parèques qu'au XII^e siècle.

(2) B. T. GORIANOV, *op. cit.*, p. 12, a raison de souligner que c'est sans aucune base que l'on fait découler l'*exkousseia* byzantine de l'immunité romaine, comme l'a fait par exemple, A. A. VASILIEV, *History of the Byzantine Empire*, Madison, 1952, p. 570.

(3) A. A. VASILIEV, *An Edict of the Emperor Justinian II*, dans *Speculum*, 18, 1943, p. 1 sqq. H. GRÉGOIRE, *Un édit de l'empereur Justinien II, daté de septembre 688*, dans *Byzantion*, XVII (1944/5, p. 119 sq.). Cf ma note chronologique dans mon livre, G. OSTROGORSKY, *Geschichte des byzantinischen Staates*, München, 1952, p. 106, Anm. 3.

(4) H. GRÉGOIRE, *op. cit.*, p. 124.

revenus de ces salines seront employés au profit de l'église de S. Démétrius, et la dite église ne devra d'aucune façon payer des impôts pour elles, puisque cette nouvelle source de revenus lui est donnée entièrement et complètement libre de toute charge. Il est intéressant que l'église de S. Démétrius est considérée comme entrée en possession du marais salant qui lui est concédé ; en conséquence, elle en perçoit les revenus depuis septembre de la 2^e indiction courante (688), c.-à-d. depuis le début de l'année indiquée. Nous rencontrons des dispositions parfaitement analogues dans les lettres d'immunité postérieures.

Il faut penser que les lettres examinées plus haut des empereurs de la dynastie macédonienne donnant l'exkousseia à une série de monastères, les libérait de toute taxe et obligation d'État. On ne peut en douter, puisque les documents cités ne contiennent aucune espèce de réserve ni de restriction. Cependant, comme nous l'avons vu, Jakovenko et Uspenskij pensaient que le caractère inconditionnel de l'exemption n'est pas une preuve absolue de sa plénitude, et même ils doutaient sérieusement de ce qu'une exemption plénière de toute taxe et redevance pût jamais être donnée à Byzance. Pour dissiper définitivement tous ces doutes, nous nous adresserons à présent à une source qui montre avec une pleine évidence que l'exemption de toute taxe et obligation fiscale se donnait effectivement à Byzance, et se donnait souvent même à des époques encore éloignées du plein développement des relations féodales et de la véritable efflorescence de l'exkousseia.

Ce document est tout simplement le fameux *Traité de Taxation* publié en 1915 par Ashburner (1). Ce document capital, que ne connaissaient encore ni Jakovenko ni Uspenskij, mais qui est aujourd'hui familier à tout byzantiniste, comme étant la source la plus précieuse de l'histoire interne de Byzance, a été composé au x^e siècle, vraisemblablement même dans la première moitié de ce x^e siècle (2).

(1) W. ASHBURNER, *A Byzantine Treatise of Taxation*, JHS, 35 (1915), p. 76-84. Nouvelle édition avec commentaire très circonstancié et précieux : F. DÖLGER, *Beitrag zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung*, Leipzig-Berlin, 1927 ; traduction russe de M^{me} E. LIPŠIC, dans le livre *Sbornik dokumentov po socialno-ekonomičeskoj istorii Vizantii*, Moscou, 1951, p. 147-154. Traduction allemande et commentaire dans mon travail *Die ländliche Steuergermeinde des byz. Reiches im X. Jahrhundert*, VfSWG. 20 (1927), p. 1-108.

(2) Cela a été démontré, me semble-t-il, irréfutablement, dans mon travail cité plus haut et dans l'article *Vizantijskij podatnoj ustav* (*Sbornik statej*

Dans l'énumération des différentes catégories de faveurs fiscales et l'explication de leur origine et de leur mode d'application, au § 6 du *Traité de Taxation*, il est parlé de ce qu'on appelle *προκατεσπασμένα, λογίσματα*, c.-à-d. les allocations exceptées (des *praktika*) (1). « Ainsi ce que nous appelons allocations ou grâces exemptées » dit le rédacteur du traité « ont leur origine dans des temps anciens et ont été concédées par des empereurs morts il y a longtemps, avant le règne de l'empereur Léon appelé le Sage. Et voici comment elles sont nées : tel ou tel empereur ordonnait de ne pas exiger des impôts d'État, des possessions appartenant à telle ou telle maison hospitalière, hospice pour vieillards, monastère, église, ou à quelqu'un d'autre, mais de les abolir à perpétuité, et de les considérer comme un présent impérial. Pour que ne fussent inquiétés ni ceux qui possédaient une telle grâce, ni ceux qui levaient les impôts et qui tenaient les comptes, les pages relatives à ces faveurs furent complètement arrachées et retranchées des livres cadastraux ; c'est pourquoi on les appela des donations retranchées (2) ». Il est plus qu'évident qu'il est question ici d'une exemption de ces redevances, plénière, illimitée, et sans terme fixé.

posvjaščennyh pamjati N. P. Kondakova. Praga, 1926, p. 109-124) et admis par une série de savants comme E. STEIN, *Vom Altertum im Mittelalter, Zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung*, Vf. SWG, 21, 1928, p. 158 sq., ; A. ANDRÉADÈS, *Deux livres récents sur les finances byzantines*, BZ, 28, 1928, p. 292 sq. ; N. A. CONSTANTINESCU, *La communauté de village byzantine et ses rapports avec le petit « Traité fiscal byzantin »*, dans *Bulletin de l'Académie Roumaine*, t. 13, 1927, p. 160 sq. ; IDEM, dans *Deutsche Literaturzeitung*, 1928, col. 1619. F. DÖLGER, *op. cit.*, p. 7 sq., propose seulement une datation fort large et fort imprécise allant de 913 à 1139, ce qui est également admis par quelques chercheurs. Actuellement, je marquerais plus fort que je ne l'ai fait dans mes travaux de jeunesse, cités plus haut, la vraisemblance majeure de l'appartenance de ce document, disons à la première moitié du x^e siècle. Sans parler de ce que, dans ce texte, se reflètent des relations socialo-économiques qui correspondent bien plutôt à la première moitié du x^e siècle qu'à la seconde, et qui, en tout cas, ne conviennent nullement ni au xⁱ^e ni au xⁱⁱ^e siècle, l'expression *ὁ ἀποιχόμενος βασιλεύς* appliquée à Léon VI, au § 6 du traité, sans aucun doute, indique que son auteur n'écrivait pas très longtemps après la mort de cet empereur qui était pour lui le défunt empereur Léon, à la différence de ses prédécesseurs, les empereurs morts il y a longtemps.

(1) Sur la signification du concept du *λογίσμιον*, cf. F. DÖLGER, *Beiträge*, p. 144.

(2) W. ASHBURNER, *A Byzantine Treatise*, § 6 ; F. DÖLGER, *Beiträge*, p. 117, 2-13.

C'est précisément à cause de ce caractère de la libération que les possessions dont il s'agit, une fois pour toutes, étaient pour toujours retranchées des comptes, et cela se fit d'une manière tout à fait radicale : l'enregistrement des possessions données fut tout simplement retranché des livres du cadastre pour ne pas induire en erreur ni les collecteurs d'impôts, ni les bénéficiaires de ces privilèges donnés à perpétuité. Il est caractéristique que l'auteur du *Traité de Taxation*, à ce propos, parle surtout d'églises, de monastères et de fondations pieuses qui, comme on le sait, à Byzance, étaient très nombreuses et jouissaient de larges privilèges. Mais néanmoins il n'omet pas de mentionner la possibilité de telles gratifications à « quelqu'un d'autre », c'est-à-dire évidemment à des possesseurs de terres laïques. Évidemment, de telles gratifications étaient un phénomène courant sous le règne des prédécesseurs de Léon VI (il est difficile de dire s'il s'agit des empereurs qui régnèrent après la victoire finale de l'orthodoxie sur l'iconoclasme ou de ceux qui régnèrent à l'époque de sa victoire passagère — fin du VIII^e, début du IX^e siècle — ou même de la série des empereurs antérieurs au premier assaut de l'iconoclasme, ou des empereurs iconoclastes eux-mêmes (1)). L'absence complète de tout dénombrement des propriétés jouissant de ce privilège et dont le nombre croissait sans cesse, causa quelques inconvénients, comme l'explique l'auteur du *Traité de Taxation*, et ces inconvénients à leur tour amenèrent l'administration de Léon VI à procéder à l'enregistrement des propriétés privilégiées, ce qui toutefois ne changea rien aux faits et ne témoigne nullement du refus du prince d'accorder désormais l'immunité illimitée. Léon VI ordonna d'opérer dans tous les districts l'enregistrement des grâces antérieurement retranchées dans chacun de ces districts ; l'empereur en possession d'un état fiscal complet pour les impôts de tous les thèmes et les ayant approuvés, il ordonna de porter le total de toutes ces sommes sur les registres de l'administration

(1) M. J. SJUZJUMOV, *Problemy Ikonoborčestva v Vizantii*, dans *U.Z. Sverdlovskogo Pedinstituta*, *vypusk IV* (1948), p. 87, estime que l'octroi de privilèges de cette espèce représente une pratique relativement récente. Mais, en tout cas, M. J. Sjuzumov a décidément et parfaitement raison, lorsqu'il s'élève résolument, preuves à l'appui, contre la théorie de K. N. Uspenskij sur le développement maximum de l'ἐξκονουσία dans la période qui a précédé l'iconoclasme.

centrale et, sur des *γραφαί* spéciales, elles furent portées dans la copie des praktika ; et, sous forme de chrysobulles, ces données se conservent dans les fondations pieuses (1). Cette dernière indication du *Traité de Taxation* nous apparaît comme un témoignage direct de la haute antiquité des chrysobulles d'immunité qui jadis étaient conservés dans les archives des monastères.

De plus le *Traité de Taxation* donne de précieuses informations sur d'autres espèces de gratifications et d'exemptions d'impôts. Nous nous arrêterons seulement à ses indications sur les gratifications « nominatives » et « anonymes ». Le sens des unes et des autres est le même : complète libération des impôts d'État. La différence ne consiste que dans le mode d'enregistrement de l'exemption donnée. Dans l'un et l'autre cas, le fonctionnaire qui a reçu de l'empereur le pouvoir d'agir en son nom, fait, dans les listes fiscales du département du *λογοθέτης τοῦ γενικοῦ*, au-dessus de la mention d'une exemption d'obligation fiscale, la remarque spéciale (*προσγραφήν*) « accordé à telle personne » (*ἐλογίσθη προσώπω τοῦ δεῖνα*). Si la remarque est faite à l'encre rouge (*διὰ κινναβάρεως*) et si le nom du fonctionnaire est indiqué, cette gratification est dite nominative (*λογίσιμον ἐκφωνούμενον*) ; si elle est faite à l'encre noire, sans que le nom du fonctionnaire soit cité, il s'agit d'une gratification anonyme ou tacite (*λογίσιμον ἀνεκφώνητον*) (2).

Il va de soi que l'enregistrement dans les livres de l'administration centrale poursuivait le même but que l'ancienne pratique des « gratifications retranchées » : il s'agit de garantir la plénitude et la solidité des privilèges octroyés.

* * *

Le mode d'enregistrement décrit dans le *Traité de Taxation*, selon ses deux variantes, est attesté dans une série de documents d'époque postérieure. Passant à l'examen des documents des XI^e et XII^e siècles, nous ne pourrons, naturellement, nous arrêter que sur quelques textes, surtout des exemples caractéristiques.

(1) F. DÖLGER, *Beiträge...*, p. 117, 20-24, et commentaire, p. 145, où, entre autres observations importantes, Dölger remarque que l'expression *δεξάμενος* signifie l'approbation par Léon VI des « gratifications retranchées ».

(2) F. DÖLGER, *Beiträge*, p. 117, 31-37.

En mai 1086, le proèdre Léon Képhalas reçut de l'empereur Alexis I^{er} Comnène un chrysobulle pour le village de Chostiana, dans le thème de Moglena, qui lui avait été donné pour sa victorieuse défense de Larissa contre les troupes normandes de Bohémond. Le domaine accordé, avec les paysans qui l'habitaient, est affranchi à perpétuité de toutes obligations envers l'État. Léon Képhalas et ses héritiers ne doivent rien donner au fisc, c'est à-dire qu'ils retiennent pour eux les paiements faits par leurs parèques, et l'empereur ordonne que « dans les cadastres (πρακτικά) du thème en question, il soit, de la main de son homme et de son familier, le logothète du Drome, le protoproèdre Jean, fait une inscription à l'encre noire (προσγραφῆναι διὰ μέλανος) au profit du sus-nommé Képhalas (προσώπω τοῦ εἰρημένου Κεφαλᾶ), concernant l'abolition et la suppression de tous paiements de ce village », afin, explique l'empereur, qu'à partir de l'indiction courante, la 9^e, et jusqu'à la consommation des siècles, ce village ne soit plus jamais assujéti à aucun impôt, mais que tous ses revenus soient considérés comme alloués (λογίζεσθαι) à Képhalas et à ses successeurs (1). Il est intéressant de noter la pleine concordance de ces dispositions impériales avec les indications et même la terminologie du *Traité de Taxation* (2).

Il est clair que le chrysobulle d'Alexis I^{er} donne à Léon Képhalas l'immunité financière pleine et illimitée, en lui attribuant d'une manière fixe, assurée et permanente, tous les revenus du village de Chostiana et tous les paiements et redevances de ses paysans. Néanmoins, l'énumération des redevances faite dans le chrysobulle, selon l'habitude de ce temps, est très longue et très détaillée (3), mais tout de même, elle ne contient pas sans omission toutes les espèces d'impôts et d'obligations fiscales existant à cette époque.

(1) G. ROUILLARD et P. COLLOMP, *Actes de Lavra*, I, Paris, 1937, n° 41, 18-22 ; F. Dölger, *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges*, München, 1948, n° 3, 17-19.

(2) Il est curieux que Dölger, l'éditeur et le savant commentateur du *Traité de Taxation*, se demande pourquoi, dans le cas présent, l'inscription se fait non à l'encre rouge, mais à l'encre noire, oubliant, à ce qu'il semble, que le *Traité* prévoit spécialement ce mode d'inscription. Cf. F. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern...*, p. 30 ; IDEM, *Zur Textgestaltung der Lavraurkunden*, dans *B.Z.*, 39 (1939), p. 51.

(3) *Actes de Lavra*, n° 41, 28-61 ; DÖLGER, *Aus den Schatzkammern...*, n° 3, 27-53.

Il est intéressant, à ce point de vue, de jeter un coup d'œil sur d'autres gratifications reçues par Léon Képhalas. Déjà, dans un chrysobulle de novembre 1081 (1), Alexis I^{er} lui confirmait, sur sa demande, une parcelle sans maître de 334 *modii* au village de Tadrino, qui lui avait été attribuée déjà par Nicéphore III Botaniate, avec l'obligation de payer pour elle un impôt d'État de 4 $\frac{7}{12}$ *nomismata*. Cette somme relativement exigüe — mais seulement cette somme — Léon Képhalas s'engage à la payer encore à l'avenir (2) : il avait demandé lui-même à l'empereur Alexis de confirmer par chrysobulle son droit de posséder la parcelle octroyée, sans qu'elle pût lui être reprise, étant donné qu'elle demeurerait exemptée de toute réquisition et gêne généralement quelconque, *ἐξκουσσεύεσθαι δὲ καὶ ἀπὸ πάσης καὶ παντοίας ἐπηρείας τε καὶ κακώσεως*, et qu'il ne paierait à la caisse que cette même somme de 4 $\frac{7}{12}$ *nomismata* (3). Le chrysobulle impérial énumère ensuite toute une série de réquisitions et exactions dont Léon Képhalas est exempté (4). Cette énumération est notablement plus brève que l'énumération du chrysobulle de 1086 sur l'octroi de Chostiana ; il y manque beaucoup d'obligations et d'impôts, en partie des taxes très importantes, comme la *συνωνή* et l'*ἐννόμιον*, citées dans le chrysobulle de 1086, où, en revanche, manque un impôt aussi important que le *καπνικόν*. Cela, toutefois, n'a aucune signification réelle. Que, dans la formule d'immunité de l'octroi de la propriété de Chostiana soient inscrites toutes les redevances, obligations fiscales, frais de perception, etc., qui existaient à cette époque, ou que, malgré la longueur de cette formule, on y trouve, comme nous l'avons remarqué, certaines omissions, il demeure acquis que, pour Chostiana, Léon Képhalas avait obtenu une pleine immunité financière et que pour cette propriété effacée ou retranchée des listes d'impôts,

(1) *Actes de Lavra*, n° 37.

(2) Il n'y a pas, cependant, de raison de supposer, comme le font les éditeurs (*Actes de Lavra*, pp. 98 et 100), que cette somme représenterait non un impôt, mais seulement des « frais de perception » (en allemand, « Gebühr »), frais qui, selon le *Traité de Taxation*, § 20, étaient exigés lors de la remise à un nouvel occupant de parcelles devenues des biens sans maître. S'il en était ainsi, observe justement DÖLGER, *Zur Textgestaltung der Lavraurkunden*, p. 43, cette somme serait trop élevée, car les frais de perception des parcelles sans maître ne représentaient qu'un douzième de l'impôt.

(3) *Actes de Lavra*, n° 37. 24-26.

(4) *Actes de Lavra*, n° 37, 32-49.

il ne payait et ne donnait au fisc absolument rien. Il est clair aussi que, pour la parcelle sans maître de Tadrino, Képhalas payait $4\frac{7}{12}$ *nomismata*, et rien de plus, indépendamment de la question de savoir quels impôts étaient cités, quels autres, au contraire, étaient omis dans le formule d'immunité du chrysobulle, qui lui avait été adressé pour cette parcelle. La liste des divers impôts et obligations n'est qu'une illustration *sui generis*, de la déclaration faite plus haut quant à la libération ou exemption générale. La longueur ou la brièveté de l'énumération dépend des mœurs du temps, dans certains cas aussi de l'importance ou de la solennité plus ou moins grande de la donation, peut-être aussi du zèle du rédacteur. Donner une liste exhaustive de toutes les espèces de taxes et d'impôts, et spécialement de toutes les obligations qui existaient à une époque donnée, en y comprenant les livraisons de denrées et les corvées, sans rien oublier ni omettre, était impossible ou presque impossible, et, de plus, absolument inutile. L'exemple de la parcelle sans maître de Tadrino prouve clairement que là où l'on percevait, fût-ce partiellement, l'impôt d'État, cela était dit sans circonlocutions ni ambages, avec toute la clarté nécessaire, et les fonctionnaires n'étaient pas réduits à l'établir par des syllogismes, en examinant à la loupe la liste des obligations contenues dans la formule d'exemption.

A Léon Képhalas échut également le domaine de Mésolimné, situé près de Thessalonique, et qui, antérieurement, avait passé de main en main. Originellement, il avait appartenu au Thessalonicien Sthéphane Maléinos, puis Nicéphore III Botaniate en fit présent à deux chefs de mercenaires étrangers, mais ensuite, comme ces condottières avaient pris part à une insurrection contre l'Empereur, la propriété leur fut enlevée et fit retour au fisc. Du fisc elle passa, en 1083, entre les mains de Léon Képhalas, lorsque Alexis I^{er} Comnène en fit don à son fidèle compagnon d'armes, « pour les siècles des siècles », avec tous droits, fruits, *ζευγάρια* et parèques (1). Il faut penser que cette propriété avait été libérée de toute obligation fiscale envers l'État, mais l'acte original de transfert ne nous a pas été conservé, tandis que le chrysobulle de mai 1086 ne peut servir à éclaircir ce point, parce qu'il se borne à confirmer une donation faite antérieurement. L'histoire de ce

(1) *Actes de Lavra*, n° 38.

domaine peut servir à éclairer le passage rapide et souvent brusqué des domaines féodaux byzantins de main en main. Le résultat final fut que ce domaine, comme les autres possessions de Képhalas, évidemment, passa de ses héritiers aux mains de la Lavra de S. Athanase, dans les archives de laquelle furent retrouvés tous les documents concernant les domaines de ce magnat byzantin.

Ces domaines donnés à Léon Képhalas en propriété héréditaire, nous les retrouvons dans un chrysobulle d'octobre 1089, par lequel ces domaines, après la mort de Léon Képhalas, sont assurés à ses héritiers. Ici est cité le domaine — que nous venons de mentionner — de Mésolimné, nous voyons reparaître la parcelle du village de Tadrino, dont il est dit de nouveau — et cela est dit d'elle seule — qu'elle est soumise à l'impôt d'État de $4 \frac{7}{12}$ *nomismata* (1). Dans le chrysobulle, il est question aussi du village de Chostiana, thème de Mogléna, à propos duquel il est répété, ici aussi, qu'il était complètement exempt de toutes obligations et que, pour la garantie de cette exemption, sur l'ordre de l'empereur, celui qui était alors logothète du drome fit à l'encre noire une remarque autographe correspondante en faveur de Léon Képhalas, dans les registres fiscaux du thème de Mogléna (2). Il est parlé ici également d'une propriété qui nous est encore inconnue parce que le chrysobulle relatif à sa donation et qui est mentionné ici n'a pas été conservé.

Ce domaine, appelé le « Domaine d'en Haut », avait été antérieurement assujéti à l'administration des biens impériaux du thème de Macédoine (*τῆ ἐπισκέψει Μακεδονίας*), mais l'empereur « l'avait complètement soustrait aux droits de ce département, et l'en ayant définitivement aliéné, l'avait soumis au pouvoir de Képhalas pour qu'il lui appartînt comme à son maître, et pour qu'avec ses héritiers, il le possédât au titre de propriétaire et seigneur à perpétuité, avec le droit de l'aliéner de toute manière que ce fût, de le donner à qui il voulait et comme il voulait, sans aucun obstacle, étant donné que ce domaine resterait complètement soustrait aux droits du susdit département sur l'ordre de notre grâce impériale » (3). Nous avons sous les yeux un nouvel exemple, éclair-

(1) *Ibid.*, n° 42, 12.

(2) *Ibid.*, n° 42, 38-44.

(3) *Ibid.*, n° 42, 24-31. Sur le sens du terme *ἐπίσκεψις*, v. F. DÖLGER, *Beiträge...*, p. 151 sq.

tant cette fois, d'immunité et, il faut le rappeler, d'une immunité qui ne serait pas seulement financière (1).

Comme ce féodal laïque, Lavra elle-même, à laquelle, dans la suite, passèrent ses possessions, à cette époque ne jouissait de l'immunité que pour une partie de ses biens, tandis que, pour le reste, elle payait au fisc des impôts, bien qu'à un taux très bas. Un chrysobulle d'Alexis Comnène, de mai 1109, par lequel était fixée exactement la proportion des impôts payés par Lavra, et où était opérée leur distribution, indique en même temps que, par ordre impérial, les terres exemptées d'impôts de Lavra étaient rayées à l'encre rouge (*διὰ κινναβάρεως*) (2).

Tandis que, dans le cas de Léon Képhalas, on a appliqué le régime des « donations anonymes » du *Traité de Taxation*, nous avons ici devant nous, d'après la terminologie de ce même traité, « une donation nominative ».

Un exemple particulièrement intéressant d'une telle donation nous est fourni par un chrysobulle du même Alexis I^{er} Comnène émis en avril 1088, pour le moine bien connu, Christodoulos, fondateur du monastère de Jean le Théologue à Patmos (3). L'em-

(1) A propos des donations faites à Léon Képhalas, on ne saurait passer sous silence la fameuse donation faite à un autre magnat de cette époque, Andronic Doukas, qui reçut, en 1073, de son cousin Michel VII Doukas, un énorme complexe de possessions terriennes dans la région de Milet. Dans un autre passage (*Praktika byzantins*, pp. 230 sqq. ; trad. franç., pp. 302 sqq.), nous avons déjà parlé en détail de cette donation, décrite dans un fameux *πρακτικόν* de l'île de Patmos (M.M., VI, pp. 4-15). Des documents relatifs à cette fondation, il ressort on ne peut plus clairement qu'Andronic Doukas percevait tous les revenus des terres octroyées, revenus qui, jusqu'alors, allaient au trésor, et cela sans aucune modification. Ces revenus lui sont attribués depuis le 1^{er} septembre de l'indiction courante, c'est-à-dire depuis le début de l'année donnée, exactement comme furent donnés à Léon Képhalas, en 1086, depuis le début de l'indiction courante, les revenus du village de Chostiana, et comme, quatre siècles auparavant, avaient été donnés par Justinien II à l'église de St-Démétrius à Thessalonique, les revenus de la saline de Thessalonique. Dans le cas qui nous occupe, il faut noter que l'empereur prend soin d'indiquer que si, par hasard, pour l'année courante, quelque somme avait déjà été perçue par le fisc pour les terres, objets de cette donation, cette somme devait être, par l'État, ristournée à Andronic Doukas.

(2) *Actes de Lavra*, n° 53.

(3) M.M., VI, p. 44-48. Traduction russe de M. V. LEVČENKO, dans le livre *Sbornik dokumentov pro socialno-ekonomičeskoj istorii Vizantii*, Moscou, 1951, p. 190-192.

pereur donne à Christodoulos l'île de Patmos « en propriété irrévocable et perpétuelle, pour qu'il en soit le maître aussi longtemps que le monde existera », et il ordonne d'enlever et de lui attribuer (*ἐκκοπήναι καὶ λογισθῆναι*) aussi toutes les contributions et redevances (*ἅπαντα δημόσια τέλη καὶ βάρη*), qu'elles soient grandes ou petites, bref, quelles qu'elles soient, « en en faisant mention dans les livres officiels à l'encre rouge, de la main du protoproèdre de Constantinople et du préposé aux *δεήσεις*, Choïrosphaktès, homme proche de ma Majesté » (1). L'île, dit plus loin le chrysobulle, sera à perpétuité « exempte des droits impériaux et libérée des chaînes officielles » (2). Christodoulos la gouvernera « sans payer de taxes ni de redevances, avec le droit d'un seigneur plénipotentiaire, sans qu'on puisse la lui enlever jamais » (3). Tous les revenus de l'île de Patmos, si considérablement qu'ils augmentent dans l'avenir, seront versés au profit de Christodoulos et de ses moines, et ne seront soumis à aucun contrôle (4). Réitérant et variant sur tous les tons ces déclarations, et proclamant autonomes et libres (*αὐτοδέσποτόν τε καὶ ἐλεύθερον*) l'île et le monastère de Christodoulos, le chrysobulle se termine par une très longue énumération des impôts et de toutes les livraisons et prestations imaginables, dont sont exemptées les possessions de Christodoulos, et qui ne pourront être réclamées ou exigées de lui par aucune des autorités militaires et civiles, qui, elles aussi, font l'objet d'une interminable énumération (5). C'est, sauf erreur de notre part, la plus longue énumération de cette espèce : elle cite absolument tous les impôts, taxes, redevances de tout ordre existant à cette époque, et prévoit toutes les exigences fiscales possibles. S'il existe donc un document byzantin énumérant toutes les obligations fiscales existant à une époque déterminée et prévoyant toutes les inventions et exigences du fisc à l'avenir, c'est certainement notre chrysobulle.

La plus efficace garantie d'une exemption complète paraissait cependant l'annulation des obligations fiscales dans les livres de l'administration centrale. Christodoulos le comprenait parfaite-

(1) *M.M.*, VI, p. 45, 21-24. Ce fragment a été omis dans la traduction citée de M. V. Levčenko.

(2) *Ibid.*, VI, p. 45, 51-52.

(3) *Ibid.*, p. 46, 9.

(4) *M.M.*, p. 46, 11-13.

(5) *Ibid.*, p. 47, 3-48, 14.

ment et veillait à ce que rien ne fût oublié, et à ce que rien ne restât dans les livres par mégarde. Sur ses prières et vu son insistance, l'empereur, par un ordre spécial de mai 1088, non seulement confirma sa décision d'annuler toutes les obligations grevant les possessions de Christodoulos, mais encore stipula, en précisant autant que possible, que « si quelque trace (d'obligations ou de redevances fiscales) restait par hasard dans les livres, sans avoir été remarquée, cette disposition serait censée supprimée, et biffée à l'encre rouge » (1). Cette remarquable ordonnance qui tendait à écarter d'avance toute possibilité de malentendu, volontaire ou involontaire, fut portée à la connaissance de tous les bureaux des finances et enregistrée dans leurs livres. Sur sa copie, remise à Christodoulos « pour sûreté », brillaient, tracées à l'encre rouge, les signatures de vingt-trois des plus hauts fonctionnaires byzantins.

La tendance à assurer la plénitude et l'inviolabilité du privilège d'immunité, est exprimée d'une manière très curieuse aussi dans un ordre de la mère de l'empereur, Anne Dalassène, qui confirma, en juin 1087, l'exemption de toutes les obligations d'État antérieurement concédée à Christodoulos pour les îles de Lipso et de Léros. S'adressant au stratège de Samos, auquel avaient été soumises aussi les îles d'alentour, l'impératrice écrit : « Quand même il te serait ordonné d'enregistrer exactement toutes les possessions et de donner sur elles des informations exactes aux bureaux, tu ne dois pas néanmoins les transcrire (c'est-à-dire les possessions de Christodoulos — G. O.), ni introduire la somme dans le *πρακτικόν* de la transcription, parce qu'elles ne sont pas enregistrées dans le *πρακτικόν* du bureau, mais en ont été complètement exclues et retranchées, données qu'elles sont au moine (Christodoulos — G. O.), avec tous les revenus et les impôts d'État eux-mêmes pour l'indiction courante » (2).

Ainsi, tous les paiements, toutes les redevances provenant de l'île de Patmos, et aussi des autres possessions concédées à Christodoulos, furent annulées dans les livres cadastraux de l'administration centrale. Le monastère de Christodoulos jouissait de tous les revenus de ses terres et prélevait à son profit tous les paiements de ses paysans, jouissant d'une pleine immunité financière. On ne peut guère douter de ce que Christodoulos personnifiait aussi le

(1) *Ibid.*, p. 53, 20.

(2) *Ibid.*, p. 35, 10-16.

pouvoir administratif et judiciaire sur son île, qui était en réalité soustraite à l'administration de l'État.

Arrêtons-nous encore à considérer un exemple intéressant d'obligations fiscales biffées des registres cadastraux. Comme on sait, les monastères non seulement jouissaient de diverses exemptions fiscales, mais, en partie, ils recevaient du gouvernement, régulièrement, des subsides en argent. Sur ces subsides annuels, appelés *σολέμνια*, des informations précieuses nous sont fournies aussi par le *Traité de Taxation* (1). Fréquemment, nos chrysobulles, prostagmes et autres chartes les mentionnent. L'attribution de *solemnia* ne supposait pas certainement une exemption fiscale complète d'un monastère. Au contraire, il arrivait souvent que des monastères, recevant du fisc des *solemnia*, en même temps, payaient à l'État des taxes pour certaines de leurs possessions : il est curieux de noter que le montant des *solemnia* reçus dépassait la somme de l'imposition payée. Ainsi, le monastère athonite de Vatopédi recevait sous Constantin IX Monomaque et Michel VI, des *solemnia* du montant de 80 *nomismáta* ; chose curieuse, Isaac Comnène, s'efforçant de limiter les privilèges du monastère, réduisit les *solemnia* de moitié, mais, ensuite, le *solemnion* fut relevé de 40 à 72 *nomismata*. D'autre part, le monastère de Vatopédi, pour ses deux *μετόχια* de Cassandra, payait un impôt de 19 *nomismata*. Alors, les moines supplièrent Alexis de leur accorder ces 19 *nomismata* d'impôt d'État par mention spéciale à l'encre rouge (*λογισθῶσι διὰ κινναβάρεως*), au lieu des 72 *nomismata* du *solemnion*, qu'il leur était difficile d'aller toucher en ville, perdant ainsi un temps précieux. En même temps, les moines demandèrent qu'il fût interdit au juge local (*κριτής*) de mettre le pied sur leurs possessions (*εἰσέρχεσθαι*). L'obtention de ce privilège, semble-t-il, était pour eux chose plus importante que la libération même de l'obligation de payer l'impôt, parce que, comme ils le déclaraient, le juge prélevait sur leurs possessions, à titre d'*ἀντικανίσκιον*, parfois 20 *nomismata* et parfois davantage encore (2). Alexis I^{er}

(1) Éd. Dölger (F. DÖLGER, *Beiträge...*, p. 117, 38 sq.)

(2) Comme on le sait, le terme *κανίσκιον* (petit panier, corbeille) désignait l'obligation pour les paysans d'apporter certains dons spécifiquement désignés au seigneur ou à un fonctionnaire. Cette redevance en nature était souvent remplacée par un versement en espèces ; c'est cette *adaeratio* qui est qualifiée d'*ἀντικανίσκιον* ou d'*ἀντικάνισκον*, comme il ressort clairement du document analysé ici.

Comnène exauça leur prière et ordonna, selon la formule qui nous est déjà familière, de porter sur les praktika une note à l'encre rouge, suivant laquelle le monastère de Vatopédi, cessant de recevoir du fisc tout *solemnion*, ne payait plus aucun impôt sur ses possessions, et que personne n'avait le droit d'exiger de lui quoi que ce fût (1).

Ce curieux document révèle, avec une clarté exatordinaire, toute la signification de l'obtention d'un privilège d'immunité. Le propriétaire ou seigneur est exempté, non seulement d'impôts au profit du trésor, mais encore des taxes additionnelles, touchées par des fonctionnaires, fameux pour leurs appétits insatiables. Comme le montre l'exemple cité, ces « centimes additionnels » pouvaient dépasser la somme même des impôts d'État et constituaient une charge si lourde que le monastère de Vatopédi renonçait à des subsides annuels de l'import de 72 *nomismata* en échange de l'exemption d'un impôt de 19 *nomismata*, rien que pour ne pas avoir affaire aux fonctionnaires impériaux et pour pouvoir toucher tranquillement les redevances de ses paysans, sans les partager, ni avec le gouvernement, ni avec ses employés. Le document analysé permet de ressentir exactement, presque physiquement, l'attraction spéciale qu'exerçait sur l'esprit du seigneur propriétaire l'interdiction aux fonctionnaires et employés de l'État de pénétrer sur ses domaines.

Il va de soi que ceci est vrai aussi bien des propriétaires laïques que des propriétaires religieux. Michel Attaliate se plaignait à l'empereur que sa maison de Raedestos (Rodosto) et ses domaines du thème de Thrace et de Macédoine étaient victimes du pillage constant des fonctionnaires, et subissaient, par leur fait, injustement les plus grands dommages. Faisant droit à ses réclamations, Michel VII Doukas, par un chrysobulle de 1074, exempta Michel Attaliate et les paysans établis sur ses possessions de l'administration « de tous les fonctionnaires locaux », interdisant l'accès à ses domaines aux juges, *πράκτορες* et à tous autres collecteurs et percepteurs d'impôts. A eux tous, et à tous leurs subordonnés, les possessions de Michel Attaliate devaient rester dorénavant et jusqu'aux siècles des siècles, absolument inaccessibles (*ὅλως ἀνεπίβαρα*) (2).

(1) Chrysobulle d'Alexis I^{er}, de février 1082, édité par ARKADIOS de Vatopédi (*Γρ. Παλαμᾶς*, III, 1919, p. 211) et GOUDAS (*ΕΕΒΣ*, 3, 1929).

(2) *M.M.*, V, p. 136.

Mais il est intéressant que, néanmoins, Michel Attaliatè ne fut pas libéré de toutes obligations au profit du gouvernement. Il devait, comme il est spécialement stipulé dans le chrysobulle, supporter à l'avenir les impôts dont il avait été grevé jusque-là, annuellement (1). Mais il était exempté de toutes les nouvelles exigences fiscales du pouvoir, grandes et petites, des frais de réception et de séjour des fonctionnaires et de toutes les impositions et redevances en nature et en travail. Le chrysobulle se termine par une très longue énumération d'obligations en argent et en nature, dont les possessions d'Attaliatè sont exemptées, énumération qui appartient aux exemplaires les plus détaillés et circonstanciés du genre. Le chrysobulle confirmatif de Nicéphore III Botaniatè d'avril 1079 donne la même énumération, et ce qui est capital, réitère l'interdiction si souvent faite aux fonctionnaires de pénétrer sur les terres de Michel Attaliatè, mais, en même temps, il réitère l'obligation pour Michel Attaliatè de payer les impôts de base alors établis (2).

Mais de quelle manière Michel Attaliatè payait-il ces impôts? Évidemment, il les versait directement à la caisse du fisc, sans passer par l'intermédiaire de collecteurs d'impôts. C'est ce que faisait, par exemple, approximativement, le monastère d'Iviron sur l'Athos. Conformément à la copie du chrysobulle de Constantin X Doukas, de juin 1065, récemment publié par Dölger, Iviron payait pour certaines possessions immédiatement au bureau du logothète τοῦ γενικοῦ, sans se soumettre à la contrainte du collecteur d'impôts (καὶ μὴ ἐνοχλεῖσθαι ὑπὸ τοῦ διοικητοῦ) (3). Un exemple analogue pour une époque plus tardive, nous est donné par le chrysobulle d'Andronic II à Zographou (1327), duquel nous allons nous occuper : comme il résulte de ce chrysobulle, les moines de Zographou, étant obligés de payer au fisc la *σιταρκία*, percevaient eux-mêmes cette taxe sur leurs paysans et la transmettaient ensuite aux fonctionnaires des contributions, qui n'avaient pas le droit d'accès à la terre (4). La défense contre l'immixtion des fonctionnaires et

(1) *Ibid.*, p. 136, 22-24.

(2) *Ibid.*, p. 139-140.

(3) F. DÖLGER, *Finanzgeschichtliches aus der byzantinischen Kaiserkanzlei des 11. Jh.*, dans *S.B.A.W.*, 1956, Heft 1, p. 6, 3-5.

(4) *Actes de Zographou*, éd. W. REGEL, E. KURTZ et B. KORABLEV. (V. V., t. XIII, 1907, add.), n° 26.

leur arbitraire, constituait incontestablement une importante et très précieuse exemption. Mais cette exemption en soi ne caractérisait point d'une manière certaine la plénitude de l'immunité. L'idée désuète, d'après laquelle l'interdiction faite aux fonctionnaires de pénétrer sur le territoire de la personne qui avait reçu ce privilège apparaît comme la plus haute expression et l'essence principale de l'immunité, a besoin de corrections essentielles (1).

En octroyant le droit d'immunité, le gouvernement impérial ne suivait pas quelque échelle de normes fixes et invariablement pareilles, mais recourait à des formes variées d'exemption et de garanties, appliquant des formules diverses, composées d'éléments différents. En cherchant à découvrir le sens authentique du privilège accordé par une analyse minutieuse et attentive du texte de la lettre d'immunité, il ne faut, naturellement, négliger aucun de ses éléments ; il ne faut pas non plus tomber dans le formalisme, ni dans un pédantisme terminologique excessif, en supposant aux documents byzantins une exactitude et une logique qui, c'est évident, n'étaient pas leur fort. Nous avons vu que l'interdiction faite aux fonctionnaires de pénétrer dans les domaines de la personne « gratifiée », n'excluait pas certains cas où l'immuniste était tenu de payer des impôts d'État. Nous avons vu, d'autre part, qu'une pleine immunité fiscale était souvent accordée sans que cette interdiction aux agents du fisc et en général de l'État de fouler la terre exemptée fût catégoriquement formulée. Qui plus est, par une série d'exemples, nous pouvons voir qu'une pleine exemption de toute obligation fiscale était interprétée comme une interdiction d'accès aux domaines de l'immuniste, même si cette interdiction n'était pas exprimée *ipsis verbis*.

Nous connaissons bien déjà le chrysobulle d'Alexis I^{er} Comnène à Christodoulos ; en dépit de l'ampleur de l'exemption qui s'y trouve formulée, il ne contenait aucune défense directe d'accès à l'île de Patmos, à l'adresse des fonctionnaires. Cependant, les moines du monastère de Patmos, suppliant en 1158 l'empereur

(1) Partant précisément de cette idée, P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité*, p. 56, sur la base des chrysobulles émis pour Michel Attaliatè, arrivait à la conclusion que l'immunité byzantine ne signifiait pas l'exemption du paiement des impôts et concernait non tant les impôts de base que les redevances en nature, spécialement celles qui se rattachaient à des visites de fonctionnaires.

Manuel I^{er}, affirmaient que l'aïeul de l'empereur, par son chrysobulle, avait gratifié Christodoulos de l'île de Patmos, « libre et indépendante et inaccessible à tout *praktor* et scribe du fisc ⁽¹⁾ ». Le fait est que, malgré toutes les mesures de précaution prises à cette époque par Christodoulos, en dépit de toutes les garanties qui lui avaient été données, les *πράκτορες* de Samos, devenue le centre administratif de toutes les îles environnantes, s'étaient mis à importuner et solliciter le monastère de Patmos par diverses réclamations et exigences. Tout alla bien, disent les moines, jusqu'à l'entrée en charge à Samos d'un certain *Πηγονίτης* ; en vertu du privilège accordé par Alexis Comnène, ils jouissaient du plus grand bien, c'est-à-dire de la liberté et du droit de vivre à leur guise ⁽²⁾. Mais Pigonitès commença à réquisitionner chez eux des bateaux, chose dont les moines n'avaient jamais entendu parler, depuis que le monastère existe, et il leur imposa en outre une série d'autres charges. Les *πράκτορες* qui suivirent imitèrent l'exemple de Pigonitès, demandèrent à l'higoumène des chevaux et dirent : « Vous avez donné à Pigonitès des *nomismata*, autant qu'il vous en réclamait. Eh bien, moi, je dois faire non moins que lui, sinon plus et mieux et plus brillamment ; en tout cas, je recevrai de vous plus qu'il n'a reçu » ⁽³⁾.

L'empereur Manuel Comnène, dans sa décision (*λύσις*) confirmant la liberté et l'autonomie octroyées au monastère de S. Jean Théologue à Patmos, ordonna qu'aucun percepteur (*πράκτωρ*) ni aucun autre personnage ne causât aux moines aucun tort ni dommage, mais que « tous se tinsent loin d'eux » ; il menaçait les désobéissants de sa colère et d'une amende « du quart » de la somme réclamée des moines ⁽⁴⁾.

Ces extorsions ou tentatives d'extorsion des fonctionnaires impériaux, qui ne se laissaient pas intimider par les privilèges annoncés à grand renfort de publicité impériale, menèrent en fin de compte à l'octroi de nouveaux privilèges et de nouvelles garanties.

Que l'interdiction d'accès aux fonctionnaires fût parfois accompagnée d'une menace d'amende pour la transgression d'une telle défense, c'est ce que nous montrent aussi d'autres documents. Ainsi, par exemple, le chrysobulle d'Isaac II l'Ange, d'août 1186,

(1) *M.M.*, VI, 111, 7-9.

(2) *M.M.*, VI, p. 111, 29.

(3) *Ibid.*, p. 112, 4-7.

(4) *Ibid.*, p. 112-113.

permet au monastère de la Θεοτόκος d'Athènes, dans le thème de Mylasa et Melanoudion en Asie Mineure, d'installer sur ses terres six parèques inconnus du fisc, et les gratifie de l'ἐξκουσσειά. Aux πράκτορες et à leurs aides il est défendu d'entrer dans leurs demeures (εἰσέρχεσθαι εἰς τὰς οἰκίας αὐτῶν), et pour la violation de cette défense, le chrysobulle prévoit la haute amende de 4 livres d'or (1). Par cet exemple on voit, de nouveau, avec une parfaite clarté, que les paysans qui en fait payaient l'impôt, sont aussi l'objet principal de l'immunité - ἐξκουσσειά.

Avec le développement des relations féodales au XII^e siècle, l'institution de l'immunité atteint son apogée et le *summum* de son extension. Dans ce système, le rôle essentiel était joué par l'évolution du système de la pronoïa, qui se forma définitivement à l'époque classique de l'aristocratie militaire, sous la dynastie des Comnènes. C'est que l'immunité est un attribut de la πρόνοια auquel on ne peut pas toucher ; recevant en πρόνοια des terres d'État et les paysans qui y étaient installés, le pronoïaire acquiert les droits d'un seigneur sur ces terres et sur leurs paysans, et prélève sur eux, à son profit, une rente qui, jusqu'alors, était destinée au fisc (2). Célèbre est le témoignage de Nicéτας Choniates, selon lequel, sous Manuel Comnène, les militaires-pronoïaires recevaient « des lettres impériales, en vertu desquelles on leur accordait des terres bien arrosées, des champs fertiles et des Romains taillables, qui devront les servir comme des esclaves (3).

Appuyant et multipliant les possessions des pronoïaires, et protégeant avec zèle la classe des officiers de leur « nouvelle armée », les Comnènes donnèrent à ces militaires et autres pronoïaires laïques la priorité sur les propriétaires ecclésiastiques et monastiques. Cette tendance s'exprima clairement dans la politique de Manuel I^{er} : nous l'avons fait observer plus d'une fois (4). Mais il va de soi

(1) *Ibid.*, p. 122, 3.

(2) Cf. mon travail : *Pronija. Prilog istorii feudalizma y Vizantii i južnoslovenskim zemljama*, Beograd, 1957, trad. française de Henri GRÉGOIRE, *Pour l'histoire de la féodalité byzantine*, Bruxelles, 1954.

(3) NICÉTAS CHONIATES, *Historia*, Bonnae, 1835, p. 273. Plus haut (*ibid.*, p. 272), Choniates dit que l'empereur Manuel calmait la soif des soldats par des attributions « de parèques ». Cf. notre traduction des passages de Nicéτας, dans G. OSTROGORSKIJ, *Pour l'histoire de la Féodalité byzantine*, p. 28-29.

(4) K. N. USPENSKIJ, *Ekskussija-immunitet*, p. 90 sqq. ; P. CHARANIS, *The Monastic Properties and the State in the Byzantine Empire*, *Dumbarton Oaks*

que cette politique ne modifia pas le statut privilégié de la propriété terrienne ecclésiastique.

Elle s'efforça seulement de contenir dans certaines limites la croissance de celle-ci. Un document bien connu de Manuel I^{er} en date de mars 1158, interdit aux monastères situés à Constantinople et dans les environs, d'augmenter leurs possessions et le nombre de leurs parèques, mais, en même temps, il proclame solennellement l'intangibilité de tous les possessions monastiques acquises antérieurement et l'inviolabilité de leurs privilèges, insistant particulièrement sur la plénitude de leurs droits « immunitaires », et interdisant aux fonctionnaires tout accès à leurs terres, dans des termes que, plus d'une fois, on a considérés comme un exemple classique de la formule d'immunité : « Ma Majesté désire que tous les biens immeubles des susdits monastères soient considérés par chacun des *πράκτορες* (percepteurs d'impôts) comme ne se trouvant pas sous leur pouvoir et leur autorité ; et de même que les *πράκτορες* dans les thèmes qui ne leur sont pas soumis n'ont aucun droit d'y revendiquer quoi que ce soit, ni de se livrer à une opération quelconque, pareillement dans les possessions immeubles des monastères, les percepteurs des thèmes auxquels ces immeubles appartiennent n'ont pas à se considérer comme percepteurs (1).

N'oublions pas que le but de ce document est de limiter l'accroissement de la propriété terrienne des monastères. En effet, c'est à cette fin qu'aux monastères ou plutôt à des monastères d'une région déterminée, et non à tous, on interdit l'acquisition de nouvelles possessions, tandis que leurs propriétés et leurs privilèges précédemment acquis se trouvent garantis avec une particulière insistance. Ainsi, la conservation des propriétés et des privilèges *existants* marquait déjà une limitation. Ceci prouve le plus clairement du monde que la tendance était à l'accroissement de la grande propriété foncière et à l'élargissement de ses privilèges. Non seulement les féodaux laïques protégés par le pouvoir, mais encore les monastères qui n'étaient soumis à aucune limite ou restriction,

Papers, 4 (1948), p. 82 sq. ; G. OSTROGORSKIJ, *Pour l'histoire...*, p. 41 sq. ; IDEM, *Quelques problèmes d'histoire de la paysannerie byzantine*, Bruxelles, 1956, p. 31 sq.

(1) *Jus*, III, p. 454, 4-12 = J. et P. ZEPOS, *Jus graeco-romanum*, I, p. 384, 35-41 ; F. DÖLGER, *Regesten...*, T. II, München-Berlin, 1925, n° 1419 ; P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire...*, p. 8-9. Nous nous sommes servi de la traduction de Jakovenko avec de légères modifications.

c'est-à-dire leur grande majorité, continuaient à agrandir leurs possessions et le nombre de leurs paysans, et à recevoir de nouveaux privilèges. L'institution de l'immunité à Byzance, au XII^e siècle, était loin de s'étioler, comme le croyait K. N. Uspenskij, mais au contraire connaissait un grand développement et une véritable floraison. Les archives de nombreux monastères nous le prouvent bien : elles sont pleines de nouveaux actes de donations et de nouvelles lettres d'immunité. Il faut penser que les choses seraient encore plus claires si nous avions les archives des féodaux laïques de cette époque, qui malheureusement ne sont pas conservées. Parallèlement à l'accroissement de la propriété foncière féodale et à l'augmentation du pouvoir de l'aristocratie féodale, on vit certainement se renforcer la position privilégiée de cette féodalité protégée par l'immunité. Sous ce rapport, chaque époque nouvelle de l'histoire de la féodalité byzantine, marque un pas en avant et non pas un pas en arrière, comme le croyait K. N. Uspenskij.

* * *

Nous observons la floraison de l'ἐξκουσσειά aussi à l'époque de la domination latine, tant dans l'Empire de Nicée que dans l'État fondé en Épire et à Thessalonique. Le contact étroit qu'eurent ces États avec les institutions de l'Occident, ne pouvaient que stimuler l'évolution ultérieure des rapports féodaux sur le sol byzantin, et du même coup promouvoir la floraison de l'immunité byzantine à une époque plus tardive. Cependant, malgré la ressemblance complète de l'immunité byzantine et de l'immunité occidentale, le développement ultérieur de l'ἐξκουσσειά byzantine ne paraît nullement être le résultat de l'influence de modèles occidentaux (1), mais la suite d'un processus intérieur qui a duré des

(1) Ce point de vue, défendu par plusieurs historiens, et, avec une particulière insistance, par N. N. Suvorov (voyez sa recension du travail de P. Grenier, *L'Empire byzantin*, dans *Vizantijskij Vremennik*, t. XII (1906), p. 226 sqq.), verra quelques savants continuer à le défendre ; par exemple : F. DÖLGER, *Die Kreuzfahrstaaten auf dem Balkan und Byzanz*, dans *Südost-Forschung*, Bd 25 (1956), p. 151 sqq., ramène d'une manière très décidée, l'évolution des relations féodales, en particulier le développement du système de la *πρόνοια*, à l'influence de modèles occidentaux. Il est étonnant que J. LINDSAY, *Byzantium into Europe*, 1952, p. 470, n° 56, m'attribue ce point de vue, en renvoyant à mon travail serbe sur la question. Il est évident que de deux choses l'une : ou il n'a pas lu mon travail, ou il ne l'a pas compris.

siècles. Comme dans l'étude de l'évolution générale des relations économiques, de même, dans l'étude spéciale de l'institution de l'immunité qui est un des reflets de cette évolution, nous observons, dans les nouvelles formations d'États byzantins, la conséquence dernière, l'aboutissement logique de conditions qui se sont créées dans l'Empire byzantin des derniers siècles, et nous y rencontrons les mêmes relations, les phénomènes et les formes qui nous sont déjà bien connus. Naturellement, ici encore, nous devons nous borner à l'examen de quelques exemples caractéristiques.

La collection célèbre des chartes du monastère de la Vierge « Lembiotissa », qui nous fournit des matériaux si précieux pour l'histoire socialo-économiques de l'Empire de Nicée, contient aussi une série de données sur l'immunité. Très intéressant, à ce point de vue, est le premier chrysobulle de Jean III Vatatzès, d'août 1228, par lequel le monastère de la Lembiotissa fut rétabli après sa destruction par les Latins et reçut en don de l'Empereur, avec d'autres possessions, le gros domaine de Vary avec les paysans qui y vivaient (1). Le chrysobulle montre que l'ἐξκουσσειά est donnée pour ce domaine et pour ses parèques (2). Le chrysobulle énumère ensuite quelques taxes et obligations, dont ils sont exemptés, c'est-à-dire qu'ils devront, à l'avenir, payer leurs taxes, non à l'État, mais au monastère de la Lembiotissa. Cependant, à la fin de l'énumération, qui, pour cette époque, est assez détaillée et circonstanciée, en comparaison avec les énumérations analogues des chrysobulles, plutôt brèves et sommaires, il est observé que deux redevances, à savoir la σιταρκία et l'ἀγάπη, sont exemptées de l'ἐξκουσσειά et doivent être versées au fisc (3). Mais, excepté ces deux redevances, comme l'empereur le souligne une fois encore, le monastère est affranchi de toute redevance « si même elle n'est pas nommée dans le présent chrysobulle de ma Majesté » : καὶ μὴ ῥητῶς αὐτῆ ἐξεφωνήθη ἐν τῷ παρόντι χρυσοβούλλῳ τῆς βασιλείας μου (4).

Naturellement, il est très curieux que, donnant l'ἐξκουσσειά à son « monastère impérial », qu'il avait constamment couvert de

(1) *M.M.*, IV, p. 1-4.

(2) *Ibid.*, p. 3, 34.

(3) *Ibid.*, p. 4, 8 : ἄνευ μόνων τῶν τῷ δημοσίῳ ἀνηκόντων δύο κεφαλαίων τῆς ἀγάπης καὶ τῆς σιταρκίας.

(4) *Ibid.*, p. 4, 10.

sa protection, Jean Vatazès ait jugé nécessaire de limiter cette *ἐξουνοσσειά*, dont il exclut le principal impôt, la *σιταρχία*, qui avait alors la signification d'un impôt foncier, et aussi l'*ἀγάπη*, dont le sens demeure obscur. Mais il est encore plus curieux de voir qu'il ait bientôt renoncé à cette limitation introduite par lui-même. Par un prostagme d'août 1232, le métouchion de St-Georges, situé près de Smyrne, et qui appartenait à la Lembiotissa, a été spécialement libéré de la *σιταρχία*, se montant à 1 hyperpre (1). Et, en général, dans les derniers documents de la Lembiotissa, nous ne trouverons plus de réserves obligeant le monastère au paiement des deux taxes. Bien plus, déjà dans un document de 1227, Jean Vatazès permit au monastère de la Lembiotissa, à la demande de son higoumène Gervasios, d'installer sur ses domaines « des étrangers inconnus du fisc », les ayant antérieurement libérés de toutes obligations, et même des deux impôts de l'*ἀγάπη* et de la *σιταρχία* (2).

Nous avons observé ailleurs que le droit de recevoir les « éleuthères », pour autant que nous sachions, est accordé sans aucune restriction, tandis qu'antérieurement le gouvernement byzantin, en permettant l'installation, sur les terres des féodaux ecclésiastiques et laïques, de nouveaux parèques, ne manquait pas d'en limiter le nombre, et même fixait très exactement le chiffre maximum des parèques-éleuthères que le monastère était autorisé à recevoir (3).

La renonciation au sévère contrôle, qui était de règle aux siècles précédents, du nombre des parèques sur les domaines de la propriété privée — c'est-à-dire appartenant à des particuliers, non l'État — marquait une révolution considérable dans les rapports

(1) *M.M.*, IV, p. 45, 28. Cf. F. DÖLGER, *Chronologisches und Prosopographisches zur byzantinischen Geschichte des XIII. Jahrhunderts*, dans *B.Z.*, 27 (1927), p. 312, Anm. 6.

(2) F. DÖLGER, *Chronologisches...*, p. 249, 10. Vu la mention de l'higoumène Gervasios, et aussi de Démétrios Tornikios (par l'intermédiaire duquel le document fut donné), cette charte, datée de juin de la XV^e indiction, si l'on ne suppose pas une erreur dans le chiffre de l'indiction, doit être rapportée à l'année 1227. P. A. JAKOVENKO (*Pour l'histoire de l'immunité...*, p. 28) affirmait qu'elle avait été donnée quelque temps après le chrysobulle d'août 1228, mais il n'a apporté aucune preuve pour l'appui de cette affirmation. La date est 1227 pour V. G. VASILJEVSKIJ (*Materialy*, dans *Journal du Ministère de l'Instruction publique* [russe], vol. 210 [1880], p. 117) et B. A. PANČENKO, *Propriété paysanne*, Sofia, 1903, p. 81. Cette date est prouvée par F. DÖLGER, *op. cit.*, p. 303, A. 1, et p. 317, A. 61.

(3) G. OSTROGORSKIJ, *Quelques problèmes...*, p. 25 sq.

récioproques de la puissance de l'État et l'aristocratie terrienne des grands féodaux. L'État abandonnait ses positions, mais les féodaux renforçaient les leurs et élargissaient le cercle de leurs privilèges. Ces changements sociaux et politiques apparaissent encore plus clairement au temps des Paléologues.

Les « étrangers », dont le droit d'installation avait été accordé à l'higoumène Gervasios, ne tardèrent pas à se montrer aussi dans les domaines du monastère de la Lembiotissa. Le *πρακτικόν* dressé par le stratopédarque Phocas, en mars 1235, en parle à propos du village de *Βαθύ*, sur le même pied que des anciens parèques de la Lemviotissa (1). Le chrysobulle de Jean III Vatatzès, daté de juin 1235, les inclut, ensemble avec les parèques, dans la formule d'*ἐξκουσσειά*. Ce qui, pour nous, est particulièrement intéressant, c'est que l'*ἐξκουσσειά* accordée par ce chrysobulle, ne comporte aucune restriction ni limitation. L'énumération des tributs dont le monastère est libéré, reproduit dans ses parties essentielles l'énumération du chrysobulle de 1228, et se termine comme lui par l'affirmation que l'immunité s'étend à toutes les obligations fiscales, même celles qui ne sont pas citées dans l'énumération (2). Mais les réserves concernant le paiement de l'*ἀγάπη* et de la *σιταρχία* ne se trouvent pas ici. On ne les trouve pas non plus dans les chrysobulles ultérieurs, délivrés au monastère de la Lembiotissa (3).

Cette obligation imposée au monastère de la Lembiotissa tomba après 1227 et bientôt après que le monastère reçut l'immunité plénière et illimitée.

Il est curieux que, malgré ce caractère illimité de l'immunité accordée par le chrysobulle de 1235, il ne soit rien dit, dans ce chrysobulle, de l'interdiction faite aux fonctionnaires de mettre le pied sur le territoire de la Lembiotissa. Cependant, à propos des plaintes

(1) *M.M.*, IV, p. 14.

(2) *Ibid.*, p. 21, 24.

(3) Cf. les chrysobulles de Jean IV Lascaris, de septembre 1258, de Michel VIII Paléologue, de décembre 1262, et d'Andronic II, d'avril 1284 (*M.M.*, IV, p. 22-26, 26-68, 28-32). Sur la chronologie du premier de ces chrysobulles, v. F. DÖLGER, *Chronologisches...*, p. 299 sqq., qui a démontré d'une manière irréfutable que ce document se rapporte, non à septembre 1251, mais à septembre 1258, et que par conséquent son auteur n'est pas Jean III Doukas Vatatzès, mais Jean IV Doukas Lascaris.

des moines, concernant la sujétion des paysans de leurs *μετόχια* aux exactions des collecteurs d'impôts et d'autres fonctionnaires impériaux, agissant au mépris des privilèges fiscaux octroyés au monastère, l'Empereur, dans un prostagma de juillet 1239, adressé au duc du thème des Thracésiens, Théodore Hikanatos, prononça que ni les grands de son administration, ni d'autres fonctionnaires, ne pourraient, dans aucun cas ni d'aucune manière, pénétrer dans les *μετόχια* de la Lembiotissa, ni opprimer les paysans qui y vivaient (*μήτε τὸ μέρος σου εἰσέρχεται ὄλως καὶ διασείη τοὺς ἐν τοῖς τοιούτοις μετοχίαις*). Se référant à son chrysobulle (évidemment au chrysobulle de 1235), l'Empereur invite Hikanatos, comme chef de l'administration locale, à défendre les *μετόχια* du monastère contre l'arbitraire des fonctionnaires, et, une fois de plus, décrète « que personne absolument n'ose y mettre les pieds » (1).

Devant nous se trouve non un nouveau privilège, mais seulement une conséquence de l'immunité accordée antérieurement. En effet, l'affranchissement de toutes obligations envers le gouvernement entraînait, pour ainsi dire, l'interdiction faite aux fonctionnaires du gouvernement d'envahir le domaine de l'« immuniste », et elle avait essentiellement la même valeur que cette interdiction. Puisque le monastère de la Lembiotissa, en vertu du chrysobulle de 1235, n'avait plus envers l'État aucune obligation, les fonctionnaires de l'État n'avaient plus besoin — et n'avaient plus de raison — de paraître dans les limites de ses possessions. C'est ainsi que l'empereur lui-même interprétait sa donation, c'est ainsi que la comprenaient déjà (P. A. Jakovenko l'a justement observé), les plus hauts représentants de l'autorité locale (2).

Particulièrement curieuse et caractéristique est l'interprétation que donne au chrysobulle impérial le duc du thème des Thracésiens, le pincerne Jean Cantacuzène, probablement non sans influence du prostagme, qui vient d'être cité, de 1239. Dans son document, daté de janvier 1247, le pincerne Cantacuzène affirme catégoriquement que le monastère de la Lembiotissa a un chrysobulle décrétant que les agents du fisc ne pourront jamais mettre le pied sur ses terres (*μηδὲ ὄλως εἰσέρχεσθαι τὸν δημόσιον*), mais au contraire, doivent s'en abstenir complètement (*ἀλλὰ ἀπέχειν τέλεον ἐξ*

(1) *M.M.*, IV, p. 215, 20 et 24.

(2) P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité...*, p. 11 sq.

αὐτῶν). Pour cette raison, Cantacuzène enjoint à ses subordonnés de ne rien réclamer à ce monastère, mais de s'en tenir complètement séparés et éloignés, de lui et « de tout ce qui lui appartient, comme l'a ordonné le divin chrysobulle », les menaçant, en cas de désobéissance, d'amende et de déshonneur (1).

C'est toujours la même chose, et dans les mêmes expressions, que réitère le duc du thème des Thracésiens, Georges Makrinos, dans un document de juillet 1256 (2), où il fait évidemment usage du document de son prédécesseur. Mais, répétant littéralement les paroles de ce dernier, Georges Makrinos y fait une adjonction intéressante. A la fin du document, il renvoie aux chrysobulles et prostagmes que possède la Lembiotissa, en vertu desquels ce monastère ne doit avoir rien de commun, aucun contact, avec Smyrne, c'est-à-dire le κατεπανίκιον de Smyrne : ἐπεὶ δὲ διάφορα προστάγματα καὶ χρυσόβουλλα κέκτηται ἡ μονὴ τῶν Λέμβων εἰς τὸ μηδέ τινα ἔχειν τὸ σύνολον ἔνωσιν ἢ σμίξιν μετὰ τῆς Σμύρνης ἀλλ' ὡς ἴδιον διαμένειν ὡς ἔξωθεν αὐτῆς ὀφείλει

(1) *M.M.*, IV, p. 216-217. Le document est signé ὁ πιγκέρνης. Mais de *M.M.*, VI, p. 183, 14, et de *M.M.*, IV, p. 139, 20, il ressort que le πιγκέρνης, Jean Cantacuzène, était duc (δούξ) du thème des Thracésiens. Comme Dölger (*Die Kaiserurkunden des Johannes-Theologos-Kloster auf Patmos*, dans *B.Z.*, XXVIII, 1928, p. 365 ; id., *Chronologisches...*, p. 312, n. 9) l'a démontré d'une manière convaincante, ces deux documents se rapportent aux années 1244 et 1245. Nous pouvons donc dater notre document avec certitude, d'après l'indiction, de l'année 1247. Notons seulement que Dölger (*Chronologisches...*, p. 309) s'est trompé en rapprochant le duc du thème des Thracésiens, le πιγκέρνης Jean Cantacuzène (*M.M.*, IV, p. 216, 1, sans titre), de Manuel Cantacuzène. En 1257 (*M.M.*, IV, p. 70, 20), comme l'a observé le même Dölger (*Chronologisches...*, p. 309, note 3), le pincerne Cantacuzène est cité comme mort.

(2) *M.M.*, IV, p. 224-225. La date de ce document, juillet, quatorzième indiction, est basée sur la mention du duc du thème des Thracésiens, Georges Makrinos, dans le πρόσταγμα impérial de mai, même (quatorzième) indiction (*M.M.*, IV, p. 247), qui, sans aucun doute, appartient à l'année 1256. Cf. F. DÖLGER, *Chronologisches...*, p. 309, note 5. Le chrysobulle de Jean IV Lascaris, de septembre 1258 (*M.M.*, IV, p. 22-26), ne contient pas d'interdiction d'accès (pour sa chronologie, voir plus haut, note 3 de la p. 200). Mais le chrysobulle de Michel VIII Paléologue, de décembre 1262 (*M.M.*, IV, p. 28, 1-5), porte une défense « à toute personne » qui, contrairement aux stipulations des documents possédés par le monastère, « porterait la main du pillard et le pied du violateur sur les objets lui appartenant », où l'on peut voir une interdiction d'accès. Cf. P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité...*, p. 7. Le chrysobulle d'Andronic IV, d'avril 1284 (*M.M.*, IV, p. 28-32), de nouveau, ne contient aucune interdiction d'accès.

διὰ τῆς παρούσης ἡμετέρας γραφῆς εἶναι ἀνακρωτηρίαστον ἀκαταξήτητον καὶ ἀτάραχον ἀπὸ πάντων καὶ παντοίων τῶν ἐπερχομένων δημοσιακῶν πραγμάτων (suit une énumération de requisitions surtout militaires et nautiques) (1).

Cette addition sans aucun doute s'inspire du prostagme de Jean III Vatatzès (novembre 1252). L'empereur réprimande le vestiarite Strongylos Styppiotès pour avoir réclamé du monastère de la Lembiotissa des rameurs et des chariots « comme du reste du pays », tandis que lui, l'empereur, « avait complètement séparé ce monastère et ses possessions et dépendances du pays » (ἀπαξ γὰρ ἀπέκοψε ταύτην ἡ βασιλεία μου καὶ τὰ κατ' αὐτὴν κτήματα ἀπὸ τῆς χώρας), le monastère ne devant avoir aucune part dans l'assujettissement à des paiements, prestations et corvées en commun avec le reste du pays (2).

Les documents cités révèlent le caractère de l'immunité accordée au monastère de la Lembiotissa, plus clairement et plus complètement que les chrysobulles eux-mêmes. En même temps, ils nous montrent, une fois de plus, qu'en interprétant d'une manière trop formelle et limitative, les formules immunitaires des chrysobulles, nous risquons de ne pas les apprécier à leur juste valeur, de ne pas marquer leur signification authentique. La pleine exemption de toutes les obligations possibles envers l'État, que donnait le chrysobulle, se comprenait comme une défense faite à tous les fonctionnaires de mettre le pied sur les terres de celui qui était le bénéficiaire du chrysobulle et de l'immunité, que cette défense fût formulée *ipsis verbis* dans le document, ou non. Mieux encore : selon l'expression lapidaire de Jean Vatatzès lui-même, elle signifiait la rupture de tout lien entre les possessions de la personne bénéficiaire de l'exemption et le restant du territoire de l'État.

Pour l'Occident, des informations précieuses sur l'immunité nous sont données, on le sait, par des chartes assez peu nombreuses. Citons, comme présentant un intérêt tout particulier, un des rares documents de l'empire épirotico-thessalonicien, le chrysobulle de

(1) *M.M.*, IV, p. 224, 30-32.

(2) *Ibid.*, p. 251, 11. Il est clair que ce prostagme a dû être émis dans l'intervalle de temps séparant le document du *πιγκέρνης* J. Cantacuzène du document de G. Makrinos, ce qui nous permet de le rapporter, conformément à l'indiction (qui est la onzième), à l'année 1252 (F. DÖLGER, *Chronologisches...*, p. 318, A. 3) hésitant entre 1237 et 1252.

l'empereur Théodore Ange Doukas, accordé au métropolitain de Naupacte, en mai 1228. La métropole de Naupacte est libérée de tout impôt, des redevances en nature, de prestations comme fourniture de denrées ou corvées, et, plus généralement, de toute perception de taxes ou autres frais au bénéfice de l'État, « de quelque nom qu'on les nomme, que ces impôts ou taxes existent aujourd'hui ou qu'ils soient inventés à l'avenir ⁽¹⁾ ». Et si, continue l'Empereur, lui-même, quelque jour, se laissait entraîner à réclamer un impôt quelconque, en argent ou en nature, des possessions de la métropole de Naupacte, « qu'une telle exigence de Ma Majesté soit réputée faite par oubli, même si elle était formulée avec une réserve ou motivation portant que la réclamation de cet impôt modifie les chrysobulles de Ma Majesté » ⁽²⁾.

Nous avons observé plus d'une fois déjà que les rédacteurs des lettres d'immunité, accordées à des personnages particulièrement en vue ou à des institutions ou fondations ecclésiastiques très influentes, visaient non seulement à faire bien ressortir, à bien souligner la plénitude de l'immunité accordée, mais encore à prévenir toute possibilité de sa violation ou de sa restriction, par qui que ce fût, à l'avenir. Dans le chrysobulle cité de l'Empereur de Thessalonique et d'Épire, Théodore, cette tendance est marquée presque à l'excès. La métropole de Naupacte, qui avait joué un grand rôle au temps de l'avènement de Théodore, reçoit l'exemption de toutes sortes de redevances au profit de l'État, présentes et à venir. Mais cela n'est rien encore, car il peut advenir qu'un impôt nouveau soit « inventé », suspendant ainsi, sinon les privilèges fiscaux accordés antérieurement, du moins leur action, ne fût-ce que temporairement. En prévision de ce cas, donnant au bénéficiaire de l'immunité des armes contre sa propre Majesté, l'empereur déclare d'avance que la métropole de Naupacte ne sera pas soumise à cet impôt extraordinaire. Enfin, si lui-même, pour une raison ou une autre, ordonnait d'exiger cet impôt extraordinaire de la susdite métropole, en alléguant son caractère obligatoire pour tous, même alors, l'ordre impérial ne sera pas valable, mais sera censé être le résultat d'une inadvertance, d'un malentendu. Il est impossible d'aller

(1) V. G. VASILJEVSKIJ, *Epirotica saeculi XIII*, dans *Vizantijskij Vremennik*, t. III, 2, 1896, p. 297, 37.

(2) *Ibid.*, p. 298, 2-5.

plus loin dans la voie de privilèges sans cesse croissants et de garanties sans cesse multipliées et accumulées.

Nous citerons encore un *γράμμα*-chrysobulle remarquable par son éloquente formulation, que le despote d'Épire, Michel II, adressa, en mai 1246, à son gendre Constantin Maliasenos, fondateur du célèbre monastère de Makrinitissa (1). Le despote confirme les droits de propriétaire-seigneur de Constantin Maliasenos sur le petit monastère de Kyr Hilarion, dans le district de Halmyros, et, en même temps, il l'exempte d'une redevance de 21 $\frac{2}{3}$ hyperpres, dont étaient grevées les possessions de ce petit monastère. En même temps, il ordonne ceci à tous les fonctionnaires : *δηλονότι πράκτορσι τοῦ Ἀλμυροῦ, τοῖς ἀπογραφεῦσι, τοῖς ἐκπροσωποῦσι, τοῖς κατεπάνω, τοῖς ἄρχουσι, τοῖς ἀπαιτηταῖς καὶ παντὶ ἐτέρῳ δημοσιολειτουργοῦντι προσώπῳ πόρρῳ που εἶναι καὶ ἀφίστασθαι τῆς τοιαύτης μονῆς καὶ τῶν ὑπ' αὐτὴν ἐκσφενδονουμένοις καὶ ἀποδιαπομπουμένοις ἐξ αὐτῆς τῆ ἰσχύι τοῦ χρυσοβούλλου ἡμῶν γράμματος* (2). Tous ceux qui désobéiront à cet ordre sont menacés par le despote de sa « lourde colère » et d'une amende de deux livres d'hyperpres au profit du fisc. Il est remarquable qu'au moment de la rédaction des inventaires fiscaux, les percepteurs d'impôts du district d'Halmyros avaient dû recevoir de Constantin Maliasenos une reconnaissance du fait que la somme mentionnée de 21 $\frac{2}{3}$ hyperpres n'avait pas été réclamée de lui.

* * *

L'époque des Paléologues nous montre un renforcement toujours plus considérable de l'aristocratie féodale, et parallèlement un affaiblissement toujours plus sensible du pouvoir central. Une telle corrélation des forces ne pouvait que se refléter dans l'accroissement des privilèges féodaux, en particulier, dans l'élargissement des droits immunitaires. Nous avons déjà montré que, dès l'époque de l'Empire de Nicée, s'était considérablement affaibli le contrôle jadis exercé sur l'augmentation du nombre des parèques vivant sur les terres possédées par des particuliers. Au temps des Paléologues, ce contrôle tomba tout à fait à zéro, et les masses de population villageoise paupérisées, sans toit, sans feu ni lieu, augmentées encore par le chaos économique et des guerres destructives, ces

(1) *M.M.*, IV, p. 345-349.

(2) *M.M.*, IV, p. 348, 17-24.

masses, irrésistiblement, déferlèrent sur les domaines des féodaux laïques et religieux, faisant monter encore le chiffre de la main-d'œuvre et des payeurs de revenus féodaux (1).

En même temps se fortifiait la classe privilégiée des pronoïaires : les domaines de pronoïaires devenaient de plus en plus leur propriété personnelle et celle de leurs héritiers. Déjà le fondateur de la dynastie des Paléologues, Michel VIII, distribuait avec largesse de tels privilèges, et sous ses successeurs, ces distributions prirent un caractère de plus en plus massif (2).

Bien que la pronoïa héréditaire conservât son statut de bien accordé pour le service — surtout militaire — rendu à l'État par le pronoïaire, à titre conditionnel, et ne devint, en somme, jamais l'équivalent de la propriété patrimoniale, l'indépendance des pronoïaires à l'égard du pouvoir central ne fit que croître.

Dans le processus général de décadence du pouvoir de l'État et d'accroissement de la propriété terrienne et féodale, inévitablement, on vit se multiplier les droits des féodaux, détenteurs d'une *προνοία* ou d'une propriété patrimoniale laïque ou religieuse. Nous avons vu, il est vrai, que, dans les siècles précédents, à Byzance, le nombre n'était pas petit de domaines féodaux possédant l'immunité plénière, illimitée. Mais avec le temps, le nombre de ces possessions privilégiées ne fit que croître. Cet accroissement fut d'autant plus important que les privilèges, une fois concédés, restaient en vigueur, même après la mort de la personne qui avait reçu l'immunité, puisque ses propriétés passaient, avec le privilège immunitaire, à ses héritiers. Le dit privilège ne s'éteignait même pas, d'ordinaire, en cas d'aliénation de la possession pour laquelle il avait été accordé. Dans les documents relatifs à la vente ou à la transmission à titre de donation gracieuse, nous rencontrons souvent cette observation, que telle ou telle possession était exempte d'obligation fiscale et qu'en conséquence, le nouveau possesseur ne sera grevé, du fait du domaine acquis par lui, d'aucune espèce de redevance. Les droits immunitaires accordés pour une possession déterminée devaient rester, pour ainsi dire, son « attribut », et pouvaient être transférés à une autre personne (3).

(1) Cf. G. OSTROGORSKIJ, *Quelques problèmes...*, p. 35 sq.

(2) Cf. G. OSTROGORSKIJ, *Pour l'histoire...*, p. 92 sqq.

(3) La transmissibilité de l'immunité et de ses droits a été justement soulignée par H. GLYKATZI, *L'épitéleia dans le cartulaire de Lemvotissa, dans Byzantion*, XXIV (1954), p. 71 sqq.

La personne ou l'institution qui avait reçu les droits d'immunité devenait, en quelque sorte, propriétaire du privilège octroyé et pouvait en disposer à sa guise. Elle devenait propriétaire du document conférant l'immunité qui lui avait été accordée, et qui, dans ses mains, prenait la valeur d'un papier précieux (1).

Aucune espèce de propriété terrienne, à Byzance, n'a jamais été complètement affranchie d'obligations envers l'État. L'un jouissait de telle franchise, tandis que d'autres n'en jouissaient pas ; ou bien on était affranchi seulement de quelques obligations, non de toutes, ou enfin on jouissait de l'immunité seulement pour quelques-unes de ses possessions, tandis que pour les autres, on continuait à payer l'impôt au fisc. L'élargissement de l'immunité que nous observons de siècle en siècle s'exprime avant tout en ceci, que la libération des obligations est obtenue par ceux qui, antérieurement, n'en jouissaient pas ; que ceux qui jouissaient d'une libération limitée obtenaient de plus en plus souvent l'immunité complète et se trouvaient libérés notamment des obligations qui pesaient encore sur eux ; que ceux qui avaient l'immunité seulement pour quelques-uns de leurs domaines, la recevaient enfin pour les autres, qui, à l'origine, étaient soumis à l'impôt. Ce processus, nous pouvons le suivre dans des cas nombreux.

L'attribution de privilèges fiscaux ne constituait pas seulement

(1) On trouvera une illustration particulièrement éloquente — et l'on peut ajouter : et belle — de ce fait dans un document qui appartient encore à la fin du x^e siècle. Nous apprenons par ce document que le fondateur de la Laure de l'Athos, Athanase, donna tout simplement le chrysobulle qu'il avait reçu de l'Empereur, à son ami, le fondateur d'Iviron, Jean Tornikios. Comme le dit Athanase dans sa lettre de décembre 984 (F. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern*, n° 108), Jean Tornikios travailla beaucoup au profit de sa Laure — et c'est par reconnaissance pour ses services qu'Athanase lui fait présent du chrysobulle de l'empereur Basile II — qui lui fut remis, à lui Athanase, et qui contenait la clause d'exemption de toutes redevances pour un vaisseau d'une contenance de 6000 *modii*. Il est intéressant de constater qu'outre ce privilège, le chrysobulle de Basile II donnait une *ἐξκουσσεία* pour 25 femmes de paysans appartenant à la Laure, dans la ville de Chrysopolis. Comme Athanase n'avait pas l'intention de renoncer à cette immunité, on trouva à la situation l'issue que voici : le chrysobulle donné à Jean d'Iviron devint la propriété du monastère d'Iviron ; mais, en cas de besoin, les moines d'Iviron devaient le représenter à la Laure pour être montré aux percepteurs d'impôts, c'est-à-dire qu'on remettait le document à la Laure, pour en user quand elle en avait besoin, à titre éphémère et passager.

une manifestation de la grâce de l'empereur envers ceux qui l'avaient bien servi, ni d'une faveur dévote envers les monastères et autres fondations ecclésiastiques. C'était aussi le résultat de concessions forcées aux sollicitations de puissants féodaux, laïques ou religieux. Les donations étaient souvent précédées de prières et de sollicitations des intéressés. Cédant souvent à leurs instances, le gouvernement impérial, assez souvent, s'efforçait de les modérer en introduisant dans les privilèges qu'il octroyait certaines limitations. Il est caractéristique que des efforts de ce genre furent particulièrement nombreux pendant les derniers siècles de l'existence de l'Empire. Il est encore plus caractéristique que ces efforts restèrent vains, et que, d'habitude, ils n'ont pas persisté longtemps.

Nous avons vu que déjà Jean III Vatatzès s'efforça de limiter les droits immunitaires qu'il concédait, en excluant de l'immunité deux redevances, la *σιταρκία* et l'*ἀγάπη*. Mais nous avons vu aussi que, pour ce qui est de la Lembiotissa, il renonça bientôt à cette limitation, puisqu'il affranchit le couvent de ces deux impôts et qu'il octroya une *ἐξκουσσειά* pleine et entière. Plus intéressant encore est un autre exemple concernant les monastères thessaliens de la Makrinitissa et de la Néa Pétra, appartenant au grand magnat Nicolas Comnène Maliasenos et à sa femme Anne, de la famille des Paléologues. Par un chrysobulle de mai 1272, Michel VIII Paléologue exempte les possessions et les paysans du monastère de la Makrinitissa de leurs obligations, à l'exclusion de deux articles : *τῆς τε καστροκτισίας καὶ κατεργοκτισίας*, c'est-à-dire l'obligation de participer à la construction de forteresses et de bateaux, corvée habituelle à Byzance. Ces deux « articles », comme étant d'utilité publique (*ὡς κοινοφελῆ*) devaient être payés aussi par le monastère susnommé (1). Mais peu de temps après, par un chrysobulle de septembre 1274, Michel VIII, confirmant les droits de propriété et les privilèges des monastères de *Νέα Πέτρα* et de la même Makrinitissa, les libère de toutes les obligations à l'exception d'un seul article, la *καστροκ-*

(1) *M.M.*, IV, p. 332. Évidemment, Michel VIII émit un chrysobulle destiné au pansébaste Démétrios Mourinas, qui l'exemptait de toutes obligations, sauf la *καστροκτισία* et la *κατεργοκτισία* que les possessions de Mourinas devaient donner au fisc comme le faisaient tous les autres *προσωπικὰ κτήματα*. Ce document, dont la date n'a pas été conservée, fut publié par Ch. Kténas à la fin de la collection publiée par lui de chrysobulles du monastère de Dochiariou : *ΕΕΒΣ*, 4 (1927), n° 11, p. 308-331.

τισία. Suit la déclaration connue sur le caractère « d'utilité publique » de cette *καστροκτισία* (1). Ainsi la seule obligation qui subsiste pour les monastères de Maliasenos était la construction de forteresses, tandis que la construction de vaisseaux, qui, elle aussi, pourtant, était d'utilité publique, avait disparu au bout de quelques années. La *καστροκτισία* elle-même, qui occupait une place si importante dans le système de la taxation byzantine et qui est si souvent mentionnée dans les documents d'époque tardive, qui est connue aussi dans la Serbie médiévale sous le nom de *gradozidanie*, et en Russie sous celui de *gorodovoe delo*, à ce qu'il paraît, n'a pas grevé longtemps les monastères des Maliasenoi. Un chrysobulle du même empereur Michel VIII, pour Makrinitissa et Néa Pétra (2) ne parle déjà plus d'aucune limitation.

Par cet exemple, nous voyons avec une clarté toute particulière se développer le processus d'élargissement des droits immunitaires, et la renonciation finale du pouvoir suprême à ses efforts et ses tentatives de limitation de l'immunité. Rappelons à ce propos qu'un des *μετόχια* de la Makrinitissa, appelé le monastère de Kyr Hilarion, était sujet en son temps à un impôt de 21 $\frac{2}{3}$ hyperpres, aboli ensuite par égard pour le fondateur du monastère de Makrinitissa, Constantin Maliasenos, père de Nicolas, par un chrysobulle du despote d'Épire, Michel II (1246), dont nous avons parlé plus haut. A la demande de Nicolas Maliasenos, la lettre-chrysobulle de Michel II fut, en 1266, confirmée par un argyrobulle du despote Nicéphore, protégeant le susdit *μετόχιον*, dans le style le plus éloquent, de l'intrusion des fonctionnaires locaux (3), et, en 1268, après le passage du district en question sous la domination de Constantinople, par une lettre du frère de l'empereur Michel VIII, le despote Jean Paléologue, d'où il ressort que les fonctionnaires préposés aux impôts, en dépit de toutes les interdictions, s'efforçaient d'extorquer au métochion d'Hilarion et à ses pauvres, la vieille taxe de 23 hyperpres, plus 10 hyperpres pour un petit vignoble acquis plus tard (4).

A ce point de vue, les données de certains *πρακτικά* offrent

(1) *M.M.*, IV, p. 335.

(2) *Ibid.*, p. 336-339 ; F. DÖLGER, *Regesten...*, T. III, München-Berlin, 1932, n° 2012.

(3) *M.M.*, IV, p. 352.

(4) *M.M.*, IV, p. 387-388.

quelque intérêt, particulièrement celles de deux *πρακτικά* du monastère d'Esphigménou, à l'Athos, qui malheureusement sont publiés avec d'importantes omissions (1). Selon le premier, composé, semble-t-il, en 1298/9 (2), Esphigménou, à cette époque, avait un revenu annuel de 141 hyperpres. De cette somme il gardait à son profit 123 hyperpres, et devait donner au fisc 18 hyperpres en paiement de diverses redevances (les noms de deux impôts sont conservés, le *διμοδαῖον* et le *χάραγμα*), dont il est dit ici, comme on peut le deviner malgré une lacune dans le texte, qu'on les requérait même des propriétés impériales (3).

Cependant, un second *πρακτικόν* d'Esphigménou, dressé vers 1320 (4), ne contient plus aucune réserve, et l'intégralité du revenu, considérablement augmenté pendant les 20 dernières années, est sans aucune retenue remise au monastère d'Esphigménou (5).

Ajoutons que le monastère d'Esphigménou avait le droit de prélever sur ses parèques des amendes judiciaires, ce qu'on appelle *ἀήρ*. Mais alors qu'au temps de l'établissement du premier *πρακτικόν*, étaient exclues de ce droit les amendes pour meurtre, viol de vierge et découverte de trésor, et que l'*ἀήρ* ainsi limité ne comportait en tout que 8 hyperpres (6), dans le second *πρακτικόν*, l'*ἀήρ* est concédé au monastère sans aucune restriction, et se monte à 20 hyperpres (7). De nouveau, nous voyons un exemple éclatant de renonciation à toute restriction des droits immunitaires, et cela non seulement des droits fiscaux, mais encore des droits judiciaires (8).

(1) *Actes d'Esphigménou*, éd. L. PETIT et W. REGEL, *Viz. Vrem.*, t. XII, 1906, appendice, p. XIV-XV, XV-XVIII.

(2) Cf. G. OSTROGORSKIJ, *Praktika byzantins*, p. 227 sq. *Pour l'histoire de la féodalité byzantine*, pp. 284 sq.

(3) *Actes d'Esphigménou*, p. XIV-XV.

(4) Cf. G. OSTROGORSKIJ, *Les praktika byzantins*, p. 228. *Pour l'histoire de la féodalité byzantine*, p. 285.

(5) *Actes d'Esphigménou*, p. XVII.

(6) *Ibid.*, p. XIV.

(7) *Ibid.*, p. XV.

(8) Il est intéressant de noter que se sont conservés encore 2 actes d'Esphigménou (nos 11 et 19), confirmant les droits immunitaires de ce monastère avec certaines restrictions. Le document du stratopédarque Paléologue Sphrantzès, protecteur et, peut-on dire, charistcaire d'Esphigménou, qui parle de ce monastère comme de sa propriété, exclut de la libération l'article de la sitarkia et les trois articles du meurtre, du viol de vierge et d'invention de trésor (no 19, 11-13 et 20-22). Le document d'un certain Joasaph (pour les éditeurs la lecture

Nous nous arrêterons plus en détail sur la question de l' *ἀήρ* quand nous parlerons des droits de justice des féodaux byzantins. Pour l'instant, ce qui nous importait était seulement d'attirer l'attention sur l'élargissement général des droits immunitaires des grands propriétaires de Byzance.

Pour le temps d'Andronic II Paléologue, auquel appartiennent les documents cités d'Esphigménou, on a gardé un nombre particulièrement grand d'informations sur les efforts du pouvoir pour introduire certaines restrictions dans les droits immunitaires de la féodalité terrienne.

Menacé d'une complète catastrophe financière, le gouvernement d'Andronic II s'efforça d'imposer certaines limites aux privilèges des féodaux laïques et ecclésiastiques, en exigeant les paiements même des plus importants impôts, et aussi des plus importantes redevances judiciaires. Ainsi, par chrysobulle de septembre 1311, Andronic II affranchit le monastère du Pantéléïmon, sur l'Athos, de toute obligation, à l'exclusion de la sitarcie et des droits spéciaux pour meurtre, viol de vierge et invention de trésor, en soulignant que « ces 4 articles d'une observance générale » doivent sans conditions être exigés des propriétés du monastère russe, comme ils sont exigés de toutes les autres propriétés (1).

Au pronoïaire Georges Troulinos, qui possédait, dans la région de Serres, une « économie » de 1600 *modii*, par chrysobulle de novembre 1318, on concède le droit de transmettre sa *pronoia* à ses héritiers, mais l'exemption du paiement des impôts ne lui est accordée qu'avec des restrictions importantes : il doit payer, par exemple, les droits sur la sitarcie, la *καστροκτισία*, la pâture de montagne (*ὄρεική*), le meurtre et l'invention de trésor (pour une

de ce nom n'est pas certaine) exclut seulement trois chapitres (n° 11, 14-16). Il est à remarquer que néanmoins les 2 documents interdisent à tout fonctionnaire l'accès aux terres d'Esphigménou. Évidemment, ces documents, dont les éditeurs n'ont pas fixé la date (cf. p. XII et XX), sont plus anciens que le second *praktikon* d'Esphigménou, au temps de la rédaction duquel le monastère jouissait déjà d'une pleine immunité ; et de plus il possédait une série de propriétés qui ne sont pas mentionnées encore dans la lettre de Paléologue Sphrantzès. En tout cas, ce dernier document ne se rapporte nullement à l'année 1374, comme l'a daté, sans rien dire de ses raisons, *Béης* (*N. Béης, Ὑπῆρχε ius primae noctis παρὰ Βυζαντινοῖς ; B. Z., 21, 1912, p. 179*).

(1) *Akty Russkogo na svjatom Aphone monastyrja sv. velikomučenika i celitelja Pantelejmona*. Kiev, 1873, n° 20, p. 166.

raison quelconque, le viol est omis), en outre il est dit que ces droits (perceptions) « d'après l'usage reçu ... sont exigés de toutes propriétés, même de celles qui jouissent de chrysobulles (*καὶ αὐτοῖς τοῖς χρυσοβουλλάτοις*), en vue du bien public (1) ».

(1) M.M., V, p. 89. Nouvelle édition : A. GUILLOU, *Les archives de Saint-Jean-Prodrôme sur le Mont Ménécée*. Paris, 1955, n° 8. 16-20. En parfait contraste avec cette disposition restrictive nous apparaissent les termes du sigillion-chrysobulle en faveur de l'hétériarque Jean Panarète, possesseur dans le village de Basse-Uska, près de Zichna, d'une petite *pronoïa* avec rente annuelle de 30 hyperpres (éd. Guillou, n° 6). Sa *pronoïa* aussi est transformée en propriété héréditaire, mais à cette occasion elle est exemptée de toute obligation généralement quelconque sans aucune restriction. On peut se demander si réellement ce sigillion en forme de chrysobulle daté de mars, XI^e indiction, a bien été émis par Andronic II et se rapporte bien à l'année 1313, comme l'admet, à la suite de Dölger, son dernier éditeur. Comment expliquer une si frappante différence entre les privilèges octroyés à Georges Troulinos et à Jean Panarète, deux pronoïaires du même calibre, si ces privilèges leur ont été effectivement accordés en même temps? Andronic II, parfois, s'est départi des principes de sa politique de restriction. Mais il ne s'écartait de ses principes que lorsqu'il s'agissait de personnages incomparablement plus puissants et plus influents que le pronoïaire, Jean Panarète. Dans l'édition M. M., V, p. 109, le sigillion par chrysobulle accordé à l'hétériarque Jean Panarète est daté de mars 1343, et ceci signifierait qu'il a été délivré naturellement, non par Andronic III, comme le supposent les éditeurs, mais par Jean V Paléologue ou par Jean VI Cantacuzène. F. DÖLGER, *Die Urkunden des Johannes-Prodromos-Klosters bei Serrai*, SBAW, *Philos.-hist. Abt.*, H. 9, p. 9) rejette cette date, parce que, à cette époque, la région de Serrai était entraînée dans la guerre civile entre Jean Paléologue et Jean Cantacuzène, et que « la cour impériale n'avait vraisemblablement ni le temps ni aucune raison de s'occuper d'affaires civiles toutes provinciales et sans importance ». Mais la valeur de semblables considérations est assez faible; dans le cas présent, elles sont d'ailleurs complètement interdites par les faits. On connaît toute une série de décrets sur la transformation de *πρόνοιαι* en possessions héréditaires, précisément à cette époque, et précisément dans cette région (cf. OSTROGORSKIJ, *Pour l'histoire ...*, p. 122-127), et cela est tout à fait compréhensible, puisque les deux empereurs, naturellement, s'efforçaient d'attirer des partisans par la distribution de privilèges aux pronoïaires. La datation du document qui nous intéresse de mars 1313, que défend Dölger et qu'admet Guillou, se fonde exclusivement sur l'identification de notre hétériarque Jean Panarète avec l'*ἀπογραφεύς* Jean Panarète, qui est mentionné dans un document de Vatopedi attribué par Dölger à l'année 1312. Mais pourquoi donc faut-il voir dans l'hétériarque Jean Panarète et l'apographeus Jean Panarète une seule et même personne? Il est évident, au contraire, que ce sont deux personnages, dont l'un était pronoïaire et exerçait les fonctions d'hétériarque, et l'autre, les fonctions d'*ἀπογραφεύς*.

Par un chrysobulle de septembre 1325, Andronic II, à la demande du tsar bulgare Michel Asen, confirme les droits du monastère de Zographou sur le village de Prevista et ses autres propriétés sur le Strymon, et il les affranchit de tous les impôts d'État, en particulier de la *kastroktisia*, du droit de pâture en montagne et en prairie, du *charagma*, de la réception de fonctionnaires et du séjour de troupes (1), ainsi que de quelques impôts que, par exemple, Georges Troulinos devait payer, vu leur caractère obligatoire pour tous. Mais la *sitarkia*, et la *sitarkia* seule, devait être prélevée sur le monastère de Zographou, attendu, dit le texte, que la *sitarkia* est prélevée non seulement sur toute possession et propriété dans tout le pays, mais encore sur les propriétés impériales, «d'après une constitution spécialement faite sur ce chapitre, et qui ne peut être altérée» (2). D'ailleurs, en fait, Zographou avait à payer encore un impôt, bien que cela soit exprimé de la manière la plus réservée, sans attirer l'attention : le chrysobulle exempte les *metochia* du monastère de toutes les réquisitions des fonctionnaires qui se trouvent au passage (*εἰς τὸν πόντον*) du fleuve Strymon et qui font payer le *διμοδαῖον*, droit fixé et coutumier de douane (3).

Les dispositions de cet intéressant document sont complétées par un chrysobulle encore plus intéressant de septembre 1327, accordé au monastère de Zographou, également dû à l'intervention du tsar bulgare (4). Par ce texte, nous apprenons que la *sitarkia* que le monastère devait payer au fisc, pour le village de Prevista, avait été fixée par un édit impérial (qui n'est point par-

(1) *Actes de Zographou*, n° 23, 42-46.

(2) *Ibid.*, n° 23, 38-42.

(3) *Ibid.*, n° 23, 49-53. Rappelons que le *dimodaion*, comme le *charagma*, était payé aussi par le monastère d'Esphigménou, suivant un *praktikon* de 1298-1299. Le passage cité du chrysobulle de Zographou montre que le *dimodaion* se présente comme un droit de passage à travers le fleuve. En conséquence, V. A. MošIN et A. V. SOLOVIEV avaient raison d'identifier le *dimodaion* avec le droit appelé ailleurs *poriatikon* (*ποριατικόν*). Cf. leur note très riche dans le livre : A. SOLOVIEV - V. MOŠIN, *Grčke povelje srpskih vladara*. Beograd, 1936, p. 423-424, et moi-même (G. OSTROGORSKIJ, *Les praktika byzantins*, p. 237, n. 109. *Pour l'histoire de la féodalité byzantine*, p. 294, n. 2). C'est en vain et à tort que j'hésitais à accepter leur interprétation, donnant la préférence à celle de Dölger (F. DÖLGER, *Zum Gebührenwesen der Byzantiner*. Études dédiées à la mémoire d'A. Andréadès, Athènes, 1939, p. 57, n. 87).

(4) *Actes de Zographou*, n° 26.

venu jusqu'à nous) à la somme de 45 hyperpres (1), tandis que, pour les autres metochia de Zographou, le chiffre de la sitarkia n'était pas fixé. Le roi bulgare proposa de compter pour la redevance de toutes les possessions de Zographou 50 hyperpres, laissant ainsi pour toutes les autres possessions en tout 5 hyperpres, et l'empereur Andronic II, consentant à cette proposition, ordonna de prélever sur les metochia de Zographou annuellement 50 hyperpres en tout, « et pas davantage ». En conséquence, l'obligation pour Zographou de payer la sitarkia restait en vigueur, mais néanmoins le chrysobulle impérial interdit à tous les fonctionnaires l'accès des domaines appartenant au monastère de Zographou (2). Nous nous sommes, plus haut, référé à ce témoignage, qui montre clairement dans quelles circonstances une telle interdiction était possible, malgré l'obligation du propriétaire de fournir à l'État le montant de certaines taxes. Aucun des collecteurs d'impôts, dit le chrysobulle impérial, ne peut pénétrer dans les propriétés du monastère pour la levée de cet impôt, mais les moines eux-mêmes se chargeront de payer les cinquante hyperpres qui leur sont imposés, et les remettront directement aux agents du fisc, ce pourquoi ils recevront une livre d'or, qui leur sera payée par le vestiaire gardé de Dieu (3). De telle manière, payant à l'État 50 hyperpres de sitarkia, le monastère de Zographou, en même temps, recevait du fisc impérial, à titre de *solemnium*, 72 hyperpres, de sorte que le paiement de la sitarkia, sur lequel l'empereur insistait tant, ne signifiait pas pour l'État un véritable revenu, mais ne faisait que diminuer, dans une certaine mesure, la dépense occasionnée au fisc par l'octroi au monastère de Zographou d'un subside annuel.

Cependant, le chrysobulle de 1327 confère au monastère de Zographou une série d'autres privilèges. Il l'exempte spécialement de toute amende pour meurtre et rapt de vierge, et répète que le représentant du pouvoir (*ὁ δημόσιος*) n'a pas le droit d'accès aux terres du monastère (4). A ce propos, le chrysobulle impérial affirme et confirme que ces amendes, « comme il est établi *ab antiquo*

(1) L'indication que la sitarkia était perçue sur les *zeugaria* des paysans mérite l'attention des chercheurs (*ibid.*, n° 26, 33).

(2) *Ibid.*, n° 26, 46 ; cf. aussi le n° 23, 46-49.

(3) *Ibid.*, n° 26, 46-51.

(4) *Ibid.*, n° 26, 59.

et dès le commencement même des choses, sont exigées aussi des propriétés impériales et des biens des archontes, mais aussi des biens des églises et des monastères, et en général de toutes ces propriétés et de toutes les autres, pour le châtement et pour l'exemple de ceux qui travaillent et cultivent ces biens » (1). Mais sur le désir et la demande de son cher fils et gendre, le très haut roi des Bulgares, l'empereur Andronic exempte le monastère de Zographou également de ces redevances. Le caractère forcé de la concession, faite contre le gré du prince, on le sent ici avec une clarté toute particulière, bien qu'il soit ici comme atténué ou caché par le désir de souligner l'importance et le caractère exceptionnel du privilège octroyé. Il est aussi intéressant que le paiement de redevances pour le passage à travers le Strymon, que l'empereur Andronic II, dans le chrysobulle précédent, deux ans auparavant, essayait encore de conserver coûte que coûte, ici est tombé en désuétude et a disparu. Aux fonctionnaires qui contrôlent ce passage, il est formellement interdit de prélever le poriatikon (ποριατικόν) sur le monastère et sur son bétail (2). Faut-il ajouter que le monastère de Zographou est exempté également de toute autre taxe en argent ou en nature, et de toute autre espèce d'obligation ?

Andronic III, en mars 1328, confirma les dispositions de son grand-père (3). Exemptant le monastère de Zographou de toutes obligations, et notamment des amendes pour meurtre et rapt de vierge, et interdisant aux fonctionnaires de paraître sur les terres du monastère, il répète que le monastère est obligé de payer, au titre de sitarkia, 50 hyperpres, recevant en même temps une livre d'or du fisc impérial. Il ne réitère pas seulement le motif caractéristique donné par Andronic II, qui alléguait l'obligation générale du paiement de la sitarkia. Visiblement, l'obligation pour Zographou de payer la sitarkia, reconnue par Andronic III dans une période de guerre civile, était restée en vigueur au temps même de son gouvernement. Mais cette unique obligation de Zographou par rapport à l'État (le monastère en était d'ailleurs récompensé par l'octroi d'un subside, dont le montant dépassait, nous l'avons

(1) *Ibid.*, n° 26, 61-65.

(2) *Ibid.*, n° 26, 70-73. En comparant ce passage avec le témoignage cité plus haut du chrysobulle de 1325, sur le passage du Strymon, il n'y a vraiment aucun doute que dimodaion et poriatikon désignent une taxe identique.

(3) *Actes de Zographou*, n° 27.

vu, le chiffre de la taxe à payer), cette unique obligation de Zographou, répétons-le, le monastère en fut affranchi sous le règne de l'empereur mineur Jean V Paléologue, dans la première année de son gouvernement nominal (1).

Après le passage de l'Athos sous le pouvoir serbe, les moines de Zographou se hâtèrent de solliciter et d'obtenir l'exemption de ces taxes du nouveau souverain, l'empereur Étienne Dušan. Évidemment avant ce chrysobulle que nous connaissons si bien, émané de Dušan

(1) On connaît la série des documents qui sont comme l'original du chrysobulle de Jean V au monastère de Zographou (janvier 1342). Dans son étude bien connue, F. DÖLGER (*Die Mühle von Chantax. Untersuchungen über vier unechte Kaiserurkunden. Εἰς μνήμην Σ. Λάμπρου*, I, 1933, p. 13-28) arrive à la conclusion que l'original authentique est le document n° 31b (*Actes de Zographou*, A, Actes grecs), tandis que les n°s 31a et 32-34 sont des faux. Il est impossible toutefois de ne pas remarquer cette étrange particularité que le n° 31b exempte le monastère de Zographou de 50 hyperpres, que, paraît-il, le monastère avait coutume de payer *χάριν τοῦ κεφαλαίου τῆς σιταρκίας, τῆς ὀρικῆς καὶ τῆς καστροκτισίας*. Or, il nous est suffisamment connu qu'une somme de 50 hyperpres était payée par Zographou, exclusivement pour la sitarkia, mais nullement pour l'orikè et pour la kastroktisia, taxes dont, au contraire, le monastère avait été exempté par les chrysobulles précédents (cf. n° 23, 43 et n° 27, 65). Disons-le en passant, la même confusion se trouve dans un chrysobulle slave du roi bulgare, Jean Alexandre, de 1342, selon lequel Zographou payait 50 hyperpres « radi žitarstva i gorniny i gradozidanija », *Actes de Zographou*, B, Actes slaves, n° 3, 77). Au contraire, les n°s 32, 34, et 33, 59, déclarent tout à fait régulièrement que Zographou payait 50 hyperpres pour le compte de la sitarkia (dans le n° 34, 62, nous avons affaire à une altération évidente du texte primitif). En général, il faut dire que toutes les fautes grossières relevées par DÖLGER, dans le n° 32, se rapportent à la première moitié de ce document, tandis que la seconde moitié, la plus importante (celle qui commence précisément par la clause d'exemption de la sitarkia, surtout à partir de la l. 34 jusqu'à la fin), coïncide presque littéralement avec le texte du chrysobulle d'Étienne Dušan donné à Zographou en avril 1346 (*Actes de Zographou* n° 37 = A. SOLOVIEV et V. MOŠIN, *Grčke povelje srpskih vladara*, n° 9, où, toutefois, il est parlé plus en détail de l'exemption de la sitarkia), et par suite, on peut dire que cette partie du document reproduit le chrysobulle authentique de Jean V dont il s'est servi et auquel renvoie le chrysobulle de Dušan, conservé d'ailleurs, à ce qu'il semble, non dans l'original, mais dans une copie, et une copie faite par un homme peu lettré. Il saute aux yeux que la question de ces documents, à l'examen plus détaillé de laquelle nous ne pouvons ici nous attarder, est encore plus compliquée qu'elle ne paraissait après les recherches de DÖLGER; en l'examinant, il faudra accorder plus d'attention que ne l'a fait DÖLGER aux chrysobulles d'Étienne Dušan et de Jean Alexandre.

en avril 1346, c.-à-d. pendant les premiers mois de l'administration serbe du Mont Athos, le monastère de Zographou reçut à cet effet de l'empereur serbe une charte spéciale qui n'est pas parvenue jusqu'à nous, puisque dans son chrysobulle d'avril 1346, Dušan dit qu'il a déjà récemment fait remise au monastère de Zographou des 50 hyperpres que le monastère payait annuellement au fisc au titre de sitarkia, pour toutes ses possessions, et qu'actuellement il confirme cette libéralité (1). Intéressante est l'indication dans ce chrysobulle que Zographou payait dix hyperpres au fisc de Thessalonique et 40 hyperpres au fisc de Serres (2). Distinguant tout particulièrement l'exemption de la sitarkia, Dušan, cela va de soi, exempte et libère le monastère de Zographou également de toutes les autres redevances « que l'on perçoit actuellement et que l'on pourrait inventer à l'avenir » (3). Les exemples cités montrent qu'une lutte *sui generis*, mais assez acharnée, se menait pour l'obtention des allègements d'impôts. Bien qu'il fût inévitable que cette lutte, tôt ou tard, se terminât par des concessions du pouvoir central, il est impossible de ne pas reconnaître que le gouvernement byzantin, par moments, faisait preuve d'une grande fermeté et d'une vive insistance dans ses efforts pour élever le montant des taxes qu'il prélevait, ou, tout au moins, pour ne pas admettre un abaissement ultérieur et trop brusque des impôts. Dans les chrysobulles que nous venons d'étudier d'Andronic II, particulièrement intéressante est la tendance à proclamer certaines taxes très élevées, et aussi les amendes fiscales les plus importantes, comme obligatoires pour tous et nullement sujettes à modification. Mais il est impossible, en même temps, de ne pas observer que, tout en insistant sur le caractère général et obligatoire de certaines taxes, l'empereur, dans des cas déterminés, exclut de l'immunité un nombre plus ou moins grand d'entre elles. Affirmant chaque fois dans une forme différente, mais toujours pareille quant au sens, et très catégorique dans les termes, que, s'il refuse l'exemption de certains impôts, c'est qu'ils sont levés sur toutes les terres sans exception, Andronic II, comme nous l'avons vu, réclamait du pronôaire Georges Troulinos le paiement de la sitarkia, de la kastroktisia, de l'orikè et des redevances pour meurtre et

(1) A. SOLOVIEV - V. MOŠIN, *Grčke povelje srpskih vladara*, n° 9, 35.

(2) *Ibid.*, n° 9, 40.

(3) *Ibid.*, n° 9, 59.

invention de trésor, au monastère Rossikon de l'Athos la sitarkia et la redevance pour meurtre, viol de vierge et invention de trésor, mais au monastère de Zographou les seuls droits pour la sitarkia. On dirait que l'empereur marchand, s'efforce de percevoir le plus de droits possible, mais finalement consent à toucher moins et, en somme, dans ses réserves et ses assurances, fait bon marché de la vérité.

En fait, à côté des chrysobulles par lesquels, dans telle ou telle mesure, il limite les droits immunitaires de certains monastères, Andronic II simultanément accorde à d'autres monastères des chrysobulles qui ne contiennent aucune réserve, les exemptant de toute redevance et obligation, même de celles sur le caractère général et obligatoire desquelles il insista avec tant d'éloquence. Ces grandes concessions s'expliquent naturellement surtout par l'influence exceptionnelle des monastères en question et de leur haut protecteur. Si Andronic II faisait à Zographou, pour plaire au tsar bulgare, des concessions importantes, il ne laissait pas d'y apporter des restrictions considérables ; il faisait des concessions plus grandes encore, parce qu'il y était contraint, aux monastères qui jouissaient de la protection du puissant krâl serbe Miloutin. Ainsi, au monastère de Chilandar sur l'Athos, et au monastère de Jean le Précurseur sur le mont Ménécée, près de Serres, par toute une série de chrysobulles, il accorde, sur la prière du roi serbe, une exkousseia pleine et entière et que rien ne limite. Les chrysobulles octroyés à Chilandar en mars 1319 et en juin 1321, mentionnent spécialement l'exemption de la sitarkia, de la kastroktisia et de l'orikè ; le premier chrysobulle, de plus, stipule encore l'exemption du mitaton (*μητᾶτον*), c'est-à-dire de l'obligation de recevoir et de loger des fonctionnaires (1), tandis que le second donne une plus longue liste d'obligations diverses, liste qui se termine par la déclaration que le monastère de Chilandar est libéré de toutes les redevances qui peuvent être exigées et perçues dans le pays des Romains dans le présent ou dans l'avenir (2). Le chrysobulle de

(1) *Actes de Chilandar*, éd. L. PETIT, *Viz. Vremennik*, t. 17, 1911, appendice, n° 41, 136-138. Cf. aussi les chrysobulles confirmatifs de Michel IX et d'Andronic III : *ibid.*, n° 42, 33-34 et 43, 33-34.

(2) *Ibid.*, n° 60, 40-46, chrysobulle confirmatif d'Andronic III : n° 61, 38-43. Cf. aussi les chrysobulles d'Andronic II et de ses collègues au pouvoir impérial d'octobre 1319, *ibid.* n° 48, 52 ; n° 49, 54 ; n° 50, 59.

juin 1321, par lequel Andronic II, sur la prière de son gendre, le roi serbe Miloutin, et de sa fille, la reine serbe Simonide, confirme les droits de propriété du monastère de Ménécée et l'exempte de toute obligation, en particulier, souligne l'exemption de la sitarkia, de la kastroktisia, de l'orikè et de l'ennomion, ou droit de pâture ⁽¹⁾. Ce chrysobulle annonce un élargissement considérable des privilèges du monastère de Ménécée, car, semble-t-il, jusque-là ce monastère ne jouissait pas encore de l'exemption de la sitarkia, de la kastroktisia et de l'orikè, et c'est seulement par le chrysobulle qui lui était donné qu'il reçut pleine exkousseia, étant exempté aussi de ces trois redevances. Sur ce point, notre conviction est fondée sur le prostagma d'Andronic II de juillet 1326, adressé au képhalè de Serres Alexis Tzablakos ⁽²⁾. Se référant à son chrysobulle, qui est évidemment le chrysobulle que nous venons de citer, celui de juin 1321, Andronic II dit que, à la prière de sa fille la reine de Serbie, il a libéré le monastère de Ménécée de toute redevance, même des droits de sitarkia, de kastroktisia et d'orikè ⁽³⁾. Cette libération fut ensuite confirmée par plusieurs prostagmes ⁽⁴⁾, et personne n'inquiéta plus les parèques et les προσκαθήμενοι du monastère par aucune espèce d'exigence fiscale. Mais, comme tout récemment encore les moines s'en plaignaient à l'empereur, depuis que la levée des impôts était effectuée par Alexis Tzablakos, celui-ci s'efforçait de percevoir les trois redevances, même sur les habitants des possessions de leur monastère. L'empereur ordonna à Tzablakos de respecter les privilèges du monastère de Ménécée ; bien plus, si ses employés avaient antérieurement reçu quoi que ce fût des parèques et des προσκαθήμενοι du monastère, Tzablakos était obligé de restituer le tout ⁽⁵⁾.

Ainsi les documents eux-mêmes qui accordent une pleine immunité, nous laissent entrevoir parfois que les propriétés ainsi

(1) A. GUILLOU, *Les archives...* n° 9, 47. Cf. aussi le chrysobulle confirmatif d'Andronic III : *ibid.*, n° 10, 51.

(2) *Ibid.*, n° 19. Cf. aussi le prostagma confirmatif d'Andronic III : *ibid.*, n° 20 (intéressant exemple de prostagma émané du co-empereur et signé d'un ménologème) ; cf. aussi n° 22.

(3) *Ibid.*, n° 19, 9.

(4) On a conservé un prostagme de novembre 1325, *ibid.*, n° 18, confirmant l'exemption de toutes obligations du monastère de Ménécée, qui avait été accordée à ce monastère par un chrysobulle antérieur.

(5) A. GUILLOU, *Les archives ...* n° 19, 35.

favorisées étaient antérieurement soumises à certaines redevances et qu'en particulier, le paiement des trois taxes si souvent nommées ici, était considéré comme une règle générale, tandis que l'exemption de ces taxes était un privilège tout particulier. Confirmant ensuite les privilèges du monastère de Ménécée par les chrysobulles de janvier 1329 et de mars 1332, Andronic III souligne la libération de tout paiement pour sitarkia, kastroktisia et orikè et aussi ennomion comme une faveur fiscale particulière. Il appelle ces taxes *δημοσιακὰ κεφάλαια* (1). Mais, en même temps, les documents mêmes qui conservent au fisc le droit à certaines redevances, en réalité prouvent l'extension irrésistible des droits immunitaires des propriétaires terriens, tout en témoignant du caractère assez lent et graduel de ce processus irréversible. Les efforts du gouvernement byzantin pour limiter le mouvement que nous avons signalé, sont intéressants, précisément parce qu'ils montrent clairement sa puissance que rien ne peut arrêter. Quant aux limitations des droits immunitaires, elles se font de plus en plus modestes et, peu à peu, elles aboutissent au néant.

C'est seulement dans des cas rares que l'on peut observer dans certaines possessions de Chilandar quelques limitations de l'immunité. Par exemple, un très intéressant chrysobulle de septembre 1327, émané d'Andronic II, confirme les droits féodaux de Chilandar sur le petit monastère de S. Nicolas près de Serres, qui lui a été légué par l'hiéromoine Callinique (2). La taxe la plus importante de cette époque, la sitarkia, s'est défendue avec une opiniâtreté remarquable contre l'immunité. C'est d'elle qu'il s'agit dans l'effort de limitation que représente le chrysobulle cité. Mais cette limitation n'est que partielle, en ce sens que même cette taxe unique est exigée exclusivement des zeugaria des parèques du monastère de Saint-Nicolas, tandis que les zeugaria du monastère lui-même ne lui sont pas assujettis, car ils jouissent d'une exemption complète. Faisant cette distinction très caractéristique pour la politique fiscale byzantine, le chrysobulle impérial dit que les *δουλικά ζυγάρια* du monastère ne doivent rien payer au titre des quatre impôts de base, *τοῦ κεφαλαίου τῆς σιταρκίας, τῆς καστροκτισίας, τῆς ὀρικῆς καὶ τοῦ μητάτου*, étant complètement exemptés de ces rede-

(1) *Ibid.*, n° 24, 35 et n° 26, 12, 59.

(2) *Actes de Chilandar*, n° 113.

vances, tandis que ses *παροικικά ζευγάρια* sont obligés de payer au fisc seulement la *sitarkia* (1). L'indication que les *zeugaria* du monastère sont libérés notamment de la *sitarkia*, *kastroktisia*, *oriké* et du *mitaton*, n'a rien de fortuit. On peut deviner que ces 4 redevances (elles sont citées p. ex. dans le chrysobulle de Chilandar de mars 1319 dont nous avons parlé plus haut), le *metochion* de S. Nicolas a dû y être soumis antérieurement, et c'est pourquoi elles sont énumérées spécialement, tandis que toutes les autres redevances moins importantes sont passées sous silence. Il est important de noter qu'elles provenaient du *zeugarion* qui était l'unité de base de la taxation.

Mais à l'avenir, les *ζευγάρια* monastiques en seront exemptés, et par le fait même, ils seront exemptés de toute exigence ou réquisition de la part du fisc, tandis que les *ζευγάρια* de leurs parèques, étant libres de toutes les autres redevances, seront soumis uniquement au paiement de la *σιταρκία*. Ainsi, par cet exemple également, nous observons l'extension et l'élargissement graduels de l'immunité.

Il va de soi que le plein affranchissement des obligations fiscales, même au temps d'Andronic II, n'était pas donné seulement aux monastères jouissant de la protection particulière du roi de Serbie. Nous avons déjà observé que, vers 1320, le monastère d'Esphigmenou, à l'Athos, qui antérieurement avait payé certaines contributions et taxes judiciaires, avait obtenu cette immunité générale. Nous attirerons aussi l'attention sur un intéressant prostagme d'octobre 1319 en faveur de la Lavra de l'Athos (2). S'adressant aux fonctionnaires occupés d'un recensement dans le thème de Thessalonique, Andronic II leur recommande d'observer l'immunité des possessions de Lavra et des autres détenteurs de chrysobulles. Il leur rappelle qu'en vertu des chrysobulles délivrés à Lavra, les agents du fisc n'ont pas le droit d'accès à ses terres sans autorisation des moines. C'est seulement à la requête des moines

(1) *Actes de Chilandar*, n° 113, 27-33. Sur le sens des termes *δουλικά* et *παροικικά ζευγάρια*, cf. G. OSTROGORSKIJ, *Pour l'histoire de la féodalité byzantine*, p. 162, n. 1 ; P. CHARANIS, *On the social structure and economic organisation of the Byzantine Empire in the XIIIth century and later*, *Byzantinoslavica*, XII (1951), p. 143.

(2) F. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern*, n° 17.

eux-mêmes qu'ils peuvent mettre le pied sur le territoire de Lavra et dresser un inventaire cadastral de ses propriétés (1),

* * *

Par le passage de l'Athos sous la domination d'Étienne Dušan, les droits d'immunité des monastères de l'Athos obtinrent un nouvel élargissement ou si l'on veut, atteignirent l'extrême limite de l'immunité. Les privilèges concédés sans restrictions furent, en somme, achetés au prix de la reconnaissance et du soutien que les monastères de l'Athos accordaient et exprimaient à leur nouveau souverain. Le tzar des Serbes et des Grecs non seulement reconnaissait tous les droits féodaux et privilèges accordés aux monastères par des empereurs byzantins, mais, d'une main généreuse, il leur accordait de nouvelles terres, de nouveaux privilèges. Sous son règne, tous les monastères de l'Athos jouissaient en fait d'une complète immunité. Les chrysobulles qui leur sont délivrés parlent invariablement dans les termes les plus catégoriques d'une exemption plénière de toutes obligations et redevances. Les obligations qui existaient au temps de la domination byzantine pour quelques-uns des monastères de l'Athos, limitant leurs droits d'immunité, disparurent dans ce torrent de privilèges. Ces restrictions, autant que l'on puisse en juger, n'étaient pas trop nombreuses, mais quelques-unes d'entre elles étaient pourtant assez sensibles, nous voulons dire importantes et stables. Voici un exemple.

Nous avons déjà vu comment les moines de Zographou se hâtèrent d'obtenir d'Étienne Dušan la confirmation de la libération de leurs possessions de l'obligation de payer 50 hyperpres pour la *σιταρκία*. Les autres monastères ne montrèrent pas moins de hâte à rechercher la grâce de l'empereur serbe : par exemple, Iviron qui, il faut le reconnaître, pouvait alléguer des précédents d'un grand poids. Il est très vrai que la majorité des possessions de ce très riche monastère avait été antérieurement déjà libérée de toutes obligations envers l'État et jouissait d'une pleine immunité. On

(1) Interdiction analogue dans le praktikon du metochion de Lavra dans l'île de Lemnos, rédigé dans cette même année 1319 par le gouverneur de l'île Constantin Tzarapis, éd. Al. LAVRIOTÈS, dans *Κωνσταντινουπόλεως Φιλολογικὸς Σύλλογος*, t. 25, 1893-1894, p. 163-165 ; sur la date de ce document, cf. OSTROGORSKIJ, *Les Praktika byzantins*, p. 218 sq. *Pour l'histoire...* p. 276-277.

peut illustrer ce fait par l'exemple des possessions du monastère dans le district de Kalamaria (ville de Ierisso, cours du Strymon), pour lesquelles nous avons une série de *πρακτικά* de lapre mière moitié du xiv^e siècle (1). Le monastère d'Iviron ne payait absolument rien au fisc pour ces possessions, jouissant, sans partage, de tous leurs revenus, et surtout de toutes les sommes versées par les paysans, lesquelles constituaient en 1301 une somme globale de 675 hyperpres, en 1317 et 1321 de 677 hyperpres, qui, en 1341, « à cause d'une invasion ennemie », fut réduite à 633 hyperpres (2). Cependant le complexe des possessions du monastère d'Iviron dans la région du Pangée, dont le noyau était le gros village de Radolivo, ne jouissait pas de l'immunité ; d'après un *πρακτικόν* de 1316, les revenus de ces possessions montaient à 520 hyperpres par an, mais, de cette somme, le monastère d'Iviron ne gardait que 320 hyperpres, tandis qu'il versait au fisc 200 hyperpres (*ὡς κεφάλαιον*) (3). Ce même *kephalaion* de deux cents hyperpres, le monastère le payait aussi en 1341, bien que, à cette époque, à la suite des troubles et des destructions de la guerre, ses revenus fussent considérablement amoindris et limités par le *praktikon* à 448 hyperpres (4).

Il n'est pas étonnant que les moines d'Iviron n'aient rien eu de plus pressé que de supplier Dušan de les libérer de ce paiement. Leur prière fut satisfaite par un chrysobulle de Dušan, de janvier 1346, qui nous donne sur ce paiement de nouveaux détails très intéressants. Il apparaît qu'à l'époque de la domination byzantine, le monastère d'Iviron, non seulement n'était pas parvenu à s'en débarrasser, mais que la somme assez importante qu'il versait au fisc avait été augmentée du double au temps de la guerre civile. Dušan fait remise aux moines d'Iviron, qui étaient venus auprès de lui, des 400 hyperpres que leur rapportait leur possession de

(1) F. DÖLGER, *Sechs byzantinische Praktika des XIV, Jahrhunderts für das Athoskloster Iveron*, dans *SBAW, philos.-hist. Klasse*, 1949, H. 28.

(2) F. DÖLGER, *Sechs byzantinische Praktika ...* Document A, 456 ; K. 599, P. 586 ; V. 457.

(3) *Ibid.*, RK, 334-336.

(4) *Ibid.*, RV, 241-242. En fait, les revenus étaient tombés encore plus bas, car le rédacteur de ce *praktikon*, comme il le dit lui-même (*ibid.* RV, 232 sq.), limite le revenu des villages d'Ovil et de Dobrovika à 60 hyperpres ; il a tout simplement copié cette somme sur le *praktikon* précédent, mais en réalité les localités prénommées ne donnaient pas de revenu supérieur, car les paysans s'enfuyaient devant l'invasion turque.

Radolivo avec d'autres propriétés voisines, d'abord au vestiaire impérial, et ensuite aux stratiotes : 200 hyperpres à titre de zeugaratikion et 200 autres hyperpres à titre de kephalaion ⁽¹⁾, de telle sorte qu'à la somme primitive de 200 hyperpres, caractérisée par l'expression générale de kephalaion, s'ajoutait la taxe du zeugaratikion du même montant. Il est particulièrement intéressant que les paiements doublés du monastère d'Iviron allaient non pas, comme autrefois, au trésor, mais étaient versés au profit des pro-noïaires.

Au chrysobulle de janvier 1346, relativement court, qui principalement était consacré à l'exemption du village de Radolivo des redevances qui lui incombait, et qui troublaient particulièrement les moines d'Iviron, succéda, trois mois après, un nouveau chrysobulle très circonstancié ⁽²⁾. Dušan y confirme les droits du monastère d'Iviron sur toutes ses possessions, très nombreuses, énumérées en grand détail ; il les affranchit solennellement de tous impôts et redevances ⁽³⁾, et interdit aux fonctionnaires l'accès aux terres monastiques ⁽⁴⁾. Comme on le sait, les chrysobulles d'Étienne Dušan, délivrés aux monastères grecs en langue grecque, du point de vue formel, suivent exactement le modèle des chrysobulles byzantins de l'époque des Paléologues. Aussi leur formule d'immu-

(1) A. SOLOVIEV - V. MOŠIN, *Grčke povelje srpskih vladara*, n° 6, 15-20, cf. n° 7, 84-87.

(2) *Ibid.*, n° 7 (d'avril 1346).

(3) Quelques-unes de ces obligations fiscales sont citées tout spécialement, l'énumération commençant par les quatre taxes du zeugaratikion, de l'oriké, de la kastroktisia et de l'ennomion de leurs bêtes (*ibid.*, n° 7, 92), c.-à-d. que le zeugaratikion, évidemment, avait remplacé la sitarkia (ces deux taxes sont mentionnées cependant dans les chrysobulles d'Andronic III au monastère de Patmos, 1326 et 1331. M.M., VI, p. 249, 28-29 et p. 253, 35-254, 1). On signale tout particulièrement et l'on répète deux fois l'exemption des trois chapitres, meurtre, viol de vierge et invention de trésor (A. SOLOVIEV - V. MOŠIN, *op. cit.*, n° 7, 96 et 112).

(4) A. SOLOVIEV - V. MOŠIN, *Grčke povelje srpskih vladara*, n° 7, 114-120. Cette interdiction est répétée dans toute une série de chrysobulles de Dušan pour les monastères de l'Athos : Philothée (n° 8, 106), Vatopedi (n° 11, 55 et n° 18, 92), Xeropotamou (n° 12, 86), Esphigménou (n° 13, 78), Lavra (n° 16, 34) et aussi au monastère de Ménécée (n° 2, 57) et à l'homme proche de l'empereur Georges Phoucopolos (n° 24, 17). Le même trait se retrouve dans les chrysobulles adressés par l'empereur Uroš à Lavra (n° 28, 50) et au monastère de S. Georges à Zavlatia (n° 31, 140).

nité, conférant pleine exemption de toutes obligations envers l'État, ne cite, exactement comme les formules d'immunité des chrysobulles byzantines du xiv^e siècle, qu'un nombre relativement restreint de ces obligations. Nous connaissons aujourd'hui une quantité assez grande de lettres d'immunité pour établir définitivement que le contenu de l'immunité accordée ne dépend, à aucun degré, du nombre des taxes et impôts énumérés dans les formules d'immunité : il nous faut donc définitivement renoncer à la théorie selon laquelle l'exemption ne s'appliquait qu'aux obligations fiscales spécialement énumérées et nommées, tandis que les expressions concernant une pleine exemption de toutes obligations et redevances ne seraient que figures de rhétorique et ornements oratoires.

Avant tout, on ne peut pas oublier de mentionner que ces expressions relatives à l'immunité plénière, sont d'habitude très nettes et catégoriques, et, semble-t-il, excluent toute amphibologie. P. A. Iakovenko lui-même citait souvent la déclaration réitérée que l'exemption concédée porte sur toutes les obligations « existant aujourd'hui et qui pourraient apparaître dans l'avenir ». Nous avons vu que l'on trouve dans les textes des déclarations encore plus nettes : on accorde l'exemption, en plus des obligations citées, de tout impôt versé à l'État, « quel que soit le nom dont on le nomme, qu'il existe aujourd'hui ou qu'il soit inventé à l'avenir » (1) ; et de toute autre taxe, « même si elle n'est pas directement nommée dans le présent chrysobulle de ma Majesté » (2) ; de toutes les taxes d'État, « dont quelques-unes seront citées nommément » (après quoi suit l'énumération de quelques taxes) (3) ; « non seulement de tous autres impôts, taxes, perceptions et redevances, mais encore de l'impôt ... » (suivent les dénominations des principaux impôts) (4).

Les deux dernières citations sont particulièrement instructives, car elles révèlent, avec une parfaite clarté, le sens qu'a l'énuméra-

(1) Chrysobulle de Théodore Ange pour le métropolitain de Naupacte, 1228 : éd. V. G. VASILIEVSKIJ, dans *Viz. Vremennik*, t. III, 1896, p. 296.

(2) Chrysobulles de Jean III Vatatzès pour la Lembiotissa, 1228 et 1235 : M.M., IV, p. 4 et 21. Cf. le chrysobulle d'Alexis Comnène pour Lavra, de 1104 : Actes de Lavra, n° 51, 87.

(3) Argyrobulle du despote Jean Paléologue pour la Makrinitissa : M.M., IV, p. 343.

(4) Chrysobulle d'Étienne Dušan pour le monastère d'Iviron, avril 1346 : A. SOLOVIEV - V. MOŠIN, *Grčke Povelje srpskih vladara*, n° 7. 90.

tion de différentes espèces de redevances. On les a citées en mentionnant d'habitude les plus importantes à titre d'exemples, illustrant le thème fondamental de la libération (1).

Or, ce qui est fondamental, naturellement, c'est la déclaration d'exemption générale de la nécessité de payer l'impôt ; quant à l'énumération détaillée des taxes remises, elle ne faisait que compléter cette exemption de principe. Les formules employées à cet effet n'étaient ni uniformes, ni immuables. Jamais on n'a décrété ce que, précisément, ces formules devaient contenir. Au XI^e siècle, on aimait les énumérations circonstanciées, on semblait prendre plaisir à leur longueur, on s'efforçait d'énumérer ou d'introduire, pour plus de solennité, le plus grand nombre possible d'obligations dont l'État faisait remise à ses sujets, avec tous les détails imaginables ; on semblait craindre de rien oublier, en faisant mémoire de toutes les formes et espèces de produits susceptibles de taxation et de toutes les espèces d'animaux et d'oiseaux domestiques. Avec le temps, cette habitude s'oblitéra, et les chrysobulles plus tardifs, omettant ces détails et beaucoup d'autres, insistent avant tout sur la nature plénière de l'exemption octroyée. On parle en termes pathétiques de sa perpétuité et de son immutabilité, on souligne par exemple, par l'accumulation à grand effet de synonymes plus ou moins grandiloquents et sonores, que la personne qui reçoit la grâce impériale jouira des privilèges qui lui sont octroyés *ἀνενοχλήτως καὶ ἀδιασείστως καὶ ἀναφαιρέτως καὶ ἀναποσπάστως*.

Mais en énumérant, une à une, les impositions dont il est fait remise dans les chrysobulles d'époque tardive, comme nous l'avons vu, le rédacteur se montre, mode nouvelle, bref, concis, sommaire, bien que le degré de la concision varie selon les cas, au point qu'on ne peut reconnaître ici aucune règle générale. Au premier rang, habituellement, sont mentionnées les impositions capitales ; assez souvent même celles-ci sont les seules à être citées — celles qui, avant tout, sont exclues de l'immunité, ou celles dont les personnes favorisées par l'empereur n'étaient pas encore libérées avant la rédaction du chrysobulle, en un mot, celles dont l'exemption paraissait particulièrement importante. Nous avons pu nous convaincre de ceci par de nombreux exemples concrets.

(1) Au même résultat est arrivé, en se fondant sur des lettres d'immunité serbes, M. Božić (I. Božić, *Dohodak carski*, Beograd, 1956, p. 8 sqq.).

Tout ceci est maintenant si clair qu'il est devenu difficile de comprendre comment a pu naître l'idée fautive que l'exemption était octroyée seulement pour les redevances citées dans l'énumération des taxes, tandis que les impôts non cités continuaient à être exigibles, malgré la déclaration si claire d'exemption générale (1).

Au contraire, lorsque quelque impôt était exclu de l'immunité et était sujet à exception, cela était exprimé sans ambages ni équivoque, comme nous l'avons déjà dit, par quantité d'exemples

(1) Mais, partant précisément de ce présupposé, P. A. Jakovenko arriva à la conviction que la déclaration des chrysobulles concernant une exemption générale pour toutes les taxes n'était « rien de plus qu'un ornement rhétorique », parce que — c'est ainsi qu'il raisonnait — il n'est pas rare qu'après le chrysobulle contenant cette phrase, bientôt l'empereur en émettait un autre concernant la libération des obligations et paiements non cités dans le premier document (P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité...*, p. 27). Dans son affirmation, Jakovenko renvoie d'une part à M.M., VI, p. 97, de l'autre à M.M., VI, p. 249 et 253-254, c.-à-d. d'une part, au prostagma de Jean IV Lascaris pour le monastère de S. Jean Théologue à Patmos, d'octobre 1258, et d'autre part aux chrysobulles d'Andronic III, pour le même monastère, de décembre 1326 et juin 1331. De telle sorte, les chrysobulles dont il est question n'ont pas été du tout, comme le dit Jakovenko, rédigés bientôt après le prostagma de 1258. Ils appartiennent à une tout autre époque et reflètent une organisation fiscale essentiellement modifiée, et c'est ainsi d'ailleurs que s'explique le fait que, dans ces documents, sont cités d'autres impôts que dans le prostagma de 1258. Quelques-unes des taxes, comme p. ex. celle qui est exigée pour viol de vierge, n'existaient pas encore au milieu du XIII^e siècle et, naturellement, ne pouvaient pas être mentionnées dans le prostagma de 1258. Naturellement, on ne peut comparer que des documents d'une seule et même époque, et il paraît étrange que P. A. Jakovenko, plus loin (*ibid.*, p. 28) mette ces mêmes chrysobulles d'Andronic III, de 1326 et 1331, sur le même plan qu'un chrysobulle d'Alexis I Comnène de 1088, et dise que, aux remises d'impôts obtenues par le monastère de S. Jean Théologue à Patmos par le chrysobulle de 1088, viennent s'ajouter, en 1326, l'exemption de la sitarkia, l'amende pour viol de vierge, et une série d'autres redevances qui, au XI^e siècle, ou n'existaient pas du tout, ou avaient un autre sens. Il aurait mieux valu que P. A. Jakovenko comparât les chrysobulles de 1326 et 1331 avec le chrysobulle de janvier 1329, émané de ce même Andronic III au profit du même monastère de Jean le Théologue à Patmos. Ce chrysobulle confirme l'exemption au monastère de Patmos de toute obligation fiscale : mais absolument aucun impôt particulier n'est mentionné dans ce texte. Comment expliquer ceci ? Restriction des privilèges fiscaux déjà accordés, ou même leur suppression ? Et quel sens pouvaient avoir, en général, de semblables chrysobulles, si des formules générales d'exemption plénière ne voulaient rien dire, si l'exemption accordée n'était valable que pour certaines redevances nommément indiquées ?

d'une souveraine clarté. Mais si l'exemption concédée ne s'accompagnait pas de pareilles réserves, il est clair, nous semble-t-il, qu'elle était, ni plus ni moins, l'octroi d'une *exkousseia* générale et illimitée. Comme il arrive, les savants ont embrouillé la question, qui pourtant est des plus claires, et il nous faut maintenant perdre notre temps et l'espace dont nous disposons pour démontrer ce qui, en fait, n'avait nul besoin de démonstration, et établir ce que, parlant en langage clair exemption plénière et sans restrictions, les documents eux-mêmes désignent sans équivoque.

* * *

Pendant la seconde moitié du *xiv^e* siècle, des changements radicaux se produisent dans la situation de la propriété terrienne à Byzance. Des événements redoutables, ceux qui ont ébranlé l'empire des Paléologues, ont entravé le rythme de son évolution, et ont provoqué de grands changements dans l'équilibre des forces politiques et économiques. Ils ont obligé le gouvernement byzantin, malgré son amour traditionnel pour les moines et monastères, à cesser de défendre les intérêts des monastères et à s'appuyer sur les pronoiâires, obligés au service militaire. Nous rencontrons, dès la seconde moitié du *xiv^e* siècle, des tentatives, encore isolées, d'utiliser certaines possessions ou certains revenus monastiques au profit des pronoiâires. Ces premières tentatives, encore timides, dont témoigne le passage, cité plus haut, du chrysobulle de Dušan au monastère d'Iviron, n'ont pas duré longtemps. Toutes les mesures de cette espèce, sur lesquelles nous sont parvenues des informations, se rapportant à cette époque, furent supprimées grâce à l'opiniâtre résistance des moines, soit par l'empire byzantin lui-même, soit par Dušan (1). Mais lorsque la menace de la conquête turque pesa sur l'Empire, le gouvernement byzantin dut, pour restaurer sa puissance militaire en décadence, procéder à une large sécularisation des possessions monastiques, et à leur distribution à des pronoiâires. Comme nous le dit l'empereur Manuel II dans un *prostagma* aux monastères de l'Athos, de décembre 1408, immédiatement après la bataille de la Maritza en 1317, en face du danger de l'invasion turque, le gouvernement byzantin se résolut à transformer en pronoiâ la moitié des possessions monastiques

(1) Cf. G. OSTROGORSKIJ, *Pour l'histoire...*, p. 155 sq.

« pour qu'elles ne fussent pas englouties tout entières » (1). Le gouvernement espérait, dit l'empereur, que des temps meilleurs viendraient et que les possessions sécularisées seraient restituées aux monastères. Cependant la situation continua d'empirer, de sorte que, sur la moitié restante des possessions monastiques, il fallut mettre de nouveaux impôts. A l'occasion de son séjour à Thessalonique, l'empereur, condescendant aux supplications des moines de l'Athos accourus auprès de lui, leur donne quelque menue faveur : en particulier, il décide que certains impôts ne seront plus perçus sur les zeugaria monastiques, mais seulement sur les zeugaria des parèques des monastères (2). Mais quant à l'abolition de la sécularisation de la moitié des possessions monastiques, l'empereur n'y pense même pas. Les mesures extraordinaires prises après la bataille de la Maritza restent en vigueur ; elles ne seront même pas abolies après la défaite turque d'Ankara, en 1402. Nous connaissons à présent une série de documents du premier quart du xv^e siècle, qui attestent la perte par les monastères de la moitié de leurs possessions. Bien plus, plusieurs documents nous montrent que, même dans les terres restées la propriété du monastère, tous les paiements de base des paysans se faisaient au profit des pronoïaires, tandis que les moines devaient se contenter du produit de quelques taxes de second ordre et de quelques corvées, et de l'honneur et de l'obéissance que les paysans devaient leur témoigner (3).

Mais ce que perdaient les monastères, ce sont les pronoïaires qui l'acquéraient. La restriction des richesses monastiques et des privilèges des couvents ne signifiait nullement la restriction du système des privilèges et des privilégiés, mais seulement la redistribution des terres et des allègements d'impôts entre deux groupes d'une classe privilégiée. La lutte acharnée, séculaire, qui sévissait entre les religieux byzantins et les féodaux laïques, finit par la victoire de ces derniers. A la lumière de ces faits nous apparaîtra ab-

(1) V. MOŠIN, *Akti iz svetogorskih arhiva*, dans *Spomenik*, 91 (1939), p. 165.

(2) *Ibid.*, p. 166-7. Cf. aussi F. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern...* n° 63, 27. Nous avons rencontré une semblable exemption d'impôts, plus haut, dans le chrysobulle d'Andronic II de 1326 en faveur du metochion de S. Nicolas de Chilandar.

(3) Cf. l'intéressant document de mai 1409 en faveur du monastère de Dochiariou : F. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern...* n° 63 ; sur tout ceci on trouvera plus de détails dans OSTROGORSKIJ, *Pour l'histoire*, p. 161.

solument incompréhensible cette idée que les monastères presque exclusivement jouissaient à Byzance de privilèges (1).

La bataille de la Maritza, qui avait forcé le pieux gouvernement byzantin à recourir à la distribution de terres monastiques données en pronioia, signifiait le commencement de la fin pour l'empire byzantin, bien que Byzance, dans ce conflit fatal, n'ait pas joué de rôle direct. Bientôt après 1371, elle tomba sous la vassalité de l'empire ottoman, et fut obligée de lui payer un tribut annuel. Ce tribut consistant, d'après Chalcocondyle, en 30.000 écus d'or (2), évidemment fut réparti parmi toute la population, tout comme dans les terres yougoslaves, tombées elles aussi en dépendance et vassalité, le tribut turc fut payé par tout le pays : à son paiement durent contribuer aussi les propriétaires terriens exempts de toute redevance au profit de leur propre État (3). Exactement de même, dans les territoires conquis se trouvant désormais sous la domination directe des Turcs, le haradj, naturellement, était perçu par les autorités turques sur tous les propriétaires terriens, sans égard à leurs anciens privilèges.

(1) De ce point de vue de K. N. Uspenskij, ne s'éloigne guère, en somme, G. ROUILLARD, *La vie rurale dans l'empire byzantin*, Paris, 1953, p. 157 sq.

(2) LAONICI CHALCOCONDYLAE, *Historiarum Demonstrationes*, ed. Eug. Darkó, I, Budapest, 1922, p. 57, 13 et p. 58, 1. De la lourdeur de ce tribut Démétrius Cydonès parle d'une manière très expressive dans ses lettres (Démétrius CYDONÈS, *Correspondance*, éd. trad. G. Camelli, Paris 1930, nos 25 et 5). La première de ces lettres se date de 1377, la seconde de 1391, comme le démontre de façon convaincante, contre l'opinion de l'éditeur, M. Charanis. P. CHARANIS, *The strife among the Palaeologi and the Ottoman Turks*, dans *Byzantion XVI* (1942-3), p. 308.

(3) Le despote Vuk Branković, comme il le dit lui-même dans un document pour Chilandar (1392), « a recensé toute sa terre, cherchant le moyen de payer le tribut aux Turcs ». Pour les metochia de Chilandar de son domaine, fut fixée la somme de 200 onces (cf. St. NOVAKOVIĆ, *Monuments légaux des princes serbes du moyen âge* (en serbe), Beograd, 1912, p. 459-60). Les documents des princes serbes de cette époque portant libération de tous impôts et obligations, exceptent toujours de l'exemption d'une manière tout à fait spéciale, le tribut turc (cf. p. ex. les lettres de Georges Branković au monastère athonite de S. Paul, des années 1410 et 1419 ; cf. St. NOVAKOVIĆ, *op. cit.*, p. 529 et 531). En libérant Chilandar du tribut turc, par un acte extraordinaire de grâce, Vuk Branković, dans sa lettre précitée prend le paiement de la somme de 200 onces imposée à Chilandar « sur lui-même et sa maison » et s'engage à supporter cette charge jusqu'à la fin de ses jours, aussi longtemps que l'on paiera tribut aux Turcs ; cf. I. Božić, *Dohodak carski*, p. 54.

D'un très curieux prostagma de Manuel II à Démétrius Bouliotès, du 29 septembre 1404, nous apprenons que « dans les jours de l'émir Bayazid bey », tous les monastères athonites payaient au Turc le haradj. Comme on sait, après la défaite de Bayazid à Ankara, en 1402, en vertu du traité conclu avec Soliman, Byzance fut temporairement libérée de sa vassalité, et quelques territoires perdus, en particulier celui de Thessalonique, lui furent restitués. En voyant Bouliotès sur l'Athos reconquérir, en qualité de défenseur et de tuteur, les monastères athonites, libérés de leur domination turque, Manuel II ordonna à son plénipotentiaire de restituer aux monastères les terres qui leur appartenaient jusqu'à la conquête de Thessalonique par les Turcs. Mais cette situation antérieure ne put être complètement rétablie. Ce qui attendait les moines, c'était une nouvelle déception, car l'exemption du joug turc ne leur apporta pas une exemption complète de l'obligation de payer le haradj. L'empereur déclare qu'il leur a fait remise des 2/3 du tribut qui leur avait été imposé par les Turcs, mais les monastères continuèrent à devoir payer un tiers du haradj, cette fois au profit du gouvernement byzantin (1). De ce partage *sui generis*, Manuel II parle aussi dans le prostagma mentionné plus haut, et adressé aux moines de l'Athos en 1408 : l'empereur considère la restitution faite par les Turcs comme un don, qui lui a été fait personnellement par le grand émir Soliman, et, généreusement, il accorde au monastère, ancien propriétaire, 2/3 de cette somme, n'en gardant qu'un tiers pour lui (2).

(1) Cette lettre conservée dans les archives de Vatopédi fut publiée par le moine de Vatopédi ARKADIOS dans la revue *Γρηγόριος Παλαμάς*, II, 1918, p. 449-52. Je me suis étendu sur ce document dans une communication au X^e Congrès international des études byzantines tenu à Istanbul en 1955.

(2) On a conservé un curieux document décrivant en détail comment fut opéré le partage décrété par l'empereur : W. REGEL, *Χρυσόβουλλα και γράμματα τῆς ... Μονῆς τοῦ Βατοπεδίου*, S. Petersburg, 1898, p. 35-8. Le rédacteur du document, l'apographeus et grand chartulaire Lascaris Métochite, avait reçu de Manuel II l'ordre de restituer au monastère de Vatopedi un village qui lui avait appartenu antérieurement. Mais la restitution devait se faire « sauf un tiers de la terre et des hommes ». Et effectivement, il remet au monastère deux tiers du village et deux tiers de ses parèques, expliquant en détail comment il avait fait un partage exact du territoire du village, et donnant une liste nominative des douze familles paysannes remises au monastère. Ce document que Regel, se fiant à l'indiction, datait de 1405 ou de 1420, appartient évidemment à l'année 1405.

Le prostagma de Manuel II de janvier 1409, reproduit dans un prostagma de 1415, restituée au monastère de Dochiariou sur l'Athos le village d'Amariana, qui jadis était sa propriété, à la condition que le monastère tienne ce bien comme jadis, c.-à-d. sans payer pour lui aucune imposition. Mais cette faveur s'accompagne d'une réserve caractéristique : « Ceci ne touche pas le tribut qu'ils (les moines) donnaient aux Turcs et qui, par eux, était nommé haradj » (1). Le haradj, l'empereur le garde pour lui.

Parfois le gouvernement byzantin insistait sur le paiement de la sitarkia et d'autres tributs d'État, parmi les plus importants, les excluant de l'immunité. A l'époque de l'état de vassalité à l'égard de l'empire ottoman, le haradj turc devint l'impôt principal dont le paiement était réclamé inconditionnellement, et dont, comme le prouvent les documents yougoslaves cités plus haut, les seigneurs locaux n'étaient pas dispensés et ne pouvaient d'ailleurs en dispenser personne. Mais, même à l'époque du rétablissement temporaire de la souveraineté byzantine, après la bataille d'Ankara, le haradj continua à être perçu à Byzance, à tel point que le gouvernement byzantin s'en fit une source particulière de revenus. Ce haradj entraient maintenant dans la caisse de l'État byzantin, et était exigé même des propriétaires terriens affranchis de toutes les autres obligations fiscales. Un haradj byzantin se substitua au turc.

* * *

Nous nous arrêterons finalement au groupe des chrysobulles impériaux et des argyrobulles émanés de despotes, qui concernent les possessions accordées en pronōia au fameux philosophe-humaniste Georges Gémiste Pléthon et à ses fils. Ces documents nous transporteront dans le domaine du despote de Morée, c.-à-d. du Péloponèse, la plus importante et la plus capable de vivre des possessions de Byzance expirante.

Par un argyrobulle de novembre 1427, le despote de Morée, Théodore Paléologue, donna à son homme le plus proche, kyr Georges Gemistos, le château et le district de Phanarion (τὸ κάστρον καὶ τὴν χώραν τοῦ Φαναρίου) afin qu'il les tint et les gouvernât (ὡς ἂν κρατῆ καὶ κεφαλατικεύῃ), en recevant tous les droits du κεφα-

(1) X. Κτενᾶ, Χρυσόβουλλοι λόγοι τῆς μονῆς τοῦ Δοχειαρίου, E.E.B.Σ, IV, 1927, n° 10, 19-22.

λατίκιον, c'est-à-dire du gouvernement du district, et tout ce que les habitants d'un district doivent payer en qualité de contribution au seigneur souverain (*αὐθεντικὸν δίκαιον*). Est exclue seulement, la perception du floriatikon, qui va au fisc. Après la mort de Georges Gémistos, ce palais et ce district seront tenus et gouvernés dans les mêmes conditions par ses fils et plus tard par ses petits-fils. Mais et Georges Gémistos, et ses héritiers et successeurs doivent, comme pronoïaires, prêter un service déterminé (*ἐκδουλεύειν*) (1).

Il est remarquable que Gémistos non seulement possède mais encore gouverne le territoire qui lui a été cédé. Ses droits et ses fonctions sont fixés par les termes empruntés à la dénomination officielle de gouverneur de province ou kephali. Dans le territoire qui lui est concédé et qui a comme centre un lieu fortifié, de fait il remplace le kephali, non seulement parce qu'il perçoit tous les revenus de ce territoire, mais encore parce qu'il exerce sur ce territoire un certain pouvoir administratif et politique. Georges Gémistos n'est pas seulement pronoïaire et propriétaire terrien, mais encore gouverneur de district.

Par un autre argyrobulle, qui n'est point parvenu jusqu'à nous, le même despote Théodore a fait don à Georges Gémistos du village de Brysis, près de Kastriion en Laconie, dont nous parle un chrysobulle de l'empereur Jean VIII, d'octobre 1428 ; à la demande de Gémistos, Jean VIII a confirmé les deux argyrobulles de son frère, dont il transcrit la teneur en détail (2). Ici encore, Gémistos se voit attribuer tous les impôts et revenus de kephali, comme toutes les autres contributions dues à l'État, dont, dans le cas présent, est exclu l'impôt de l'hexamilion, c.-à-d. la taxe payée pour la construction d'un mur fortifié coupant l'isthme de Corinthe.

Mais, de cette possession comme d'autres, Georges Gémiste Pléthon devait tirer les moyens « d'accomplir un service qui lui était fixé ».

De son vivant déjà, Georges Gémiste fit enregistrer et attribuer à ses fils toutes ses possessions par un nouveau chrysobulle du despote Théodore, qui ne nous est pas conservé en original non plus,

(1) M.M., III, p. 173-4. Cf. les détails que je donne sur ce document et sur d'autres, adressés à Gémiste Pléthon et à ses fils, dans mon travail, *Pour l'histoire de la féodalité*, p. 180 ; D. A. ZAKYTHINOS, *Le despotat grec de Morée*, II. Paris, 1953, p. 122 sq. et 199 sq.

(2) M.M., III, p. 174-6.

mais que nous connaissons par le chrysobulle de Constantin XI, de février 1449 (1). Il est remarquable qu'à la prière de Georges Gémiste Pléthon, Constantin non seulement confirma les libéralités de son frère, mort depuis 1443, mais y ajouta quelque chose par ses largesses, dit le texte. Par l'effet de ses largesses, les larges privilèges antérieurement consentis à Gémiste sont encore agrandis.

A son fils aîné, Démétrios Gémistos, est confié le pouvoir et l'administration sur toute l'étendue du territoire de Phanarion (*καὶ ἄρχη οὗτος αὐτοῦ καὶ κεφαλατικεῖη*). Pareillement, à son fils cadet, Andronic Gemistos, sont confiés le gouvernement et l'autorité sur le village de Brysis, qui est retranché du district voisin du kephali de Kastrion. Ainsi, à présent, même ce village de pronoïaire est transformé en unité administrative autonome. On comprend qu'aux deux frères soit donné le droit de percevoir, à leur profit, tous les impôts et taxes, mais il est remarquable que l'empereur leur attribue aussi la perception du floriatikon, qui avait été spécialement exclu des droits fiscaux de leur père Georges Gémiste (vraisemblablement par erreur, à présent dans les deux cas, il est question de floriatikon tandis que primitivement, dans le village de Brysis, il s'agissait non de floriatikon, mais de la taxe pour l'hexamilion). Ainsi se répète ce que nous avons observé plus d'une fois déjà : les privilèges accordés, qui déjà étaient considérables, s'élargissent encore par une nouvelle faveur ; quant aux restrictions qui avaient été apportées aux donations, même les plus timides disparaissent, et le résultat est toujours le même : le personnage favorisé acquiert une immunité complète que rien ne restreint.

Cet exemple est d'autant plus démonstratif que, dès le début, avaient été conférés à Georges Gémiste des droits et fonctions dont les féodaux des siècles précédents n'avaient jamais joui encore. L'évolution atteint sa fin logique. Aux droits du propriétaire terrien s'ajoutent des fonctions administratives ; le propriétaire d'un territoire, isolé de l'appareil de l'État, s'est transformé en gouverneur de district, doté du pouvoir administratif et politique.

* * *

(1) Ed. Socr. ΚΟΥΓΕΑΣ, dans *Ἑλληνικά*, I, 1926, p. 373-5 ; le chrysobulle de Constantin XI (et l'argyrobulle non conservé du despote Théodore) est confirmé, à la demande des fils de Gémiste, par le despote Démétrios. Argyrobulle de juillet 1450. M.M., III, p. 225-7.

En nous efforçant de marquer le caractère de l'exkousseia byzantine et de tracer la ligne de son évolution, nous avons concentré notre attention sur la question des droits immunitaires de la propriété féodale. Tel est, sans conteste, le principal aspect de l'immunité médiévale, celui qui a une signification fondamentale pour l'intelligence de cette institution. Mais, naturellement, le problème de l'immunité n'est point épuisé par cette étude. En effet, il y avait d'autres bénéficiaires, dans l'empire byzantin, de l'allègement et de la suppression des impôts : c'étaient les villes. Et si l'on veut caractériser, sous toutes ses faces, l'immunité byzantine, il est nécessaire d'étudier aussi le problème des privilèges urbains. Les documents conservés sur les allègements d'impôts consentis à certaines villes, comme le chrysobulle d'Andronic II aux habitants de Janina (1) ou l'argyrobulle du despote de Morée, Théodore II, aux habitants de Monemvasia (2), nous livrent pour cela un riche matériel, qui doit être complété par les données d'autres sources, comme, par exemple, les informations de Michel Choniate sur les droits immunitaires de l'Athènes de son temps (3), ou par les curieuses indications, fournies par nos chartes, sur l'exemption des citoyens de Thessalonique de l'obligation de payer l'impôt (4). Mais ceci est la question particulière, la grosse question, qui doit être examinée dans le cadre d'une histoire encore bien mal étudiée, celle des villes byzantines, genre de recherches qui a beaucoup progressé dans ces derniers temps, grâce aux travaux d'une série de byzantinistes soviétiques (5), et qui apparaît, grâce à eux, comme une des tâches les plus importantes de la byzantinologie. Ce qui a

(1) M.M., V, p. 77-84.

(2) M.M., V, p. 171-4.

(3) G. STADTMUELLER, *Michael Choniates, Metropolit von Athen, Orientalia Christiana*, vol. 32, 2, 1934, p. 284, 11.

(4) *Actes de Chilandar*, n° 31, 26 (de l'année 1316) ; n° 62, 26 et n° 63, 29 (de l'année 1321).

(5) Cf. en particulier l'article de E. E. LIPŠIC, *Sur la question de la ville dans l'empire byzantin du VIII^e au X^e siècle* (en russe), *Viz. Vremennik*, t. VI, 1953, p. 113-131 ; A. P. KAŽDAN, *Les villes byzantines aux VII^e-XI siècles* ; C. A., fasc. 21, 1954 ; du même, *La structure sociale de la population des villes byzantines aux IX^e-X^e siècles*, dans *Viz. Vremennik*, t. VIII, 1956, p. 85-96 ; M. J. SJUZJUMOV, *Le rôle de la ville-emporion dans l'histoire de Byzance*, *Viz. Vrem.*, t. VIII, 1956, p. 26-41, et aussi toute une série de précieuses études de M. J. SJUZJUMOV se rapportant au Livre du Préfet.

surtout besoin d'investigations, c'est la question des exemptions d'impôts du personnel de certains services d'État, particulièrement mentionnés dans les documents du x^e et du xi^e siècle, c'est-à-dire les *ἐξκουσσοῦτοι τοῦ δρόμου* (1).

En bornant notre étude aux droits immunitaires qui, à Byzance, accompagnaient la propriété féodale, nous devons, toutefois, avec les allègements d'impôts, étudier aussi les droits judiciaires et administratifs dont jouissaient les propriétaires féodaux byzantins. Ayant examiné la question de l'immunité financière de l'aristocratie féodale byzantine, nous nous tournons maintenant vers la question de l'immunité judiciaire qui lui était également concédée. De même que l'essence de l'immunité fiscale consistait dans le droit du seigneur sur toutes les contributions et redevances de ses paysans, l'essence de l'immunité judiciaire consiste dans son droit de justice sur les paysans du territoire qui lui appartient. La combinaison de ces droits, naturellement, mettait le paysan au pouvoir du seigneur et l'affranchissait de la puissance immédiate de l'État. Il nous appartient, avant tout, d'établir à partir de quel moment et dans quelle mesure de tels droits ont été concédés aux féodaux byzantins.

Notre tâche n'est pas facile, car à la richesse des matériaux sur l'immunité financière s'oppose la pauvreté, et souvent l'obscurité, des données des sources byzantines sur l'immunité judiciaire. P. A. Jakovenko estimait que l'on ne peut parler avec certitude des droits judiciaires des féodaux byzantins qu'à partir du xiv^e siècle (2). Il renvoie, à ce sujet, à un chrysobulle délivré en 1364 par l'empereur de Trébizonde, Alexis III Comnène, au monastère de la montagne de Souméla. Ce chrysobulle interdit aux représentants du pouvoir de transgresser les limites des possessions monastiques pour y procéder à des jugements ou à des perceptions d'impôts (*χάριν κρίσεως ἢ ἀπαιτήσεως*). Et il déclare tout net qu'il appartient au monastère lui-même de juger ses parèques, de percevoir leurs contributions et de les administrer (*παρὰ τοῦ μέρους τῆς μονῆς ὀφείλουσι κρίνεσθαι καὶ ἀπαιτεῖσθαι καὶ διεξά-*

(1) *Actes de Lavra* n° 28, 31. M. GÉDÉON, *Βυζαντινά Χρυσόβουλλα*, dans *Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια*, 4, p. 405 ; P. A. JAKOVENKO, *Gramoty Novogo monastyria na ostrove Chiose*, p. 10.

(2) P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité...*, pp. 28-31 et 66-70.

γεσθαι) (1). Outre cela, Jakovenko a marqué que, depuis le xiv^e siècle, les chrysobulles concèdent aux propriétaires terriens le droit de percevoir les redevances judiciaires. L'opinion de P. A. Jakovenko sur l'origine tardive de l'immunité judiciaire à Byzance a été accueillie par la majorité des chercheurs, au nombre desquels figure l'auteur de ces lignes, et jusqu'aujourd'hui elle apparaît dominante. Cependant une étude plus attentive des sources nous convainc qu'il faut absolument renoncer à cette vue des choses.

Considérons avant tout le chrysobulle de Constantin IX Monomaque à la Néa Monè de l'île de Chios, en juin 1045 (2). L'empereur établit que « désormais et dans les siècles des siècles, aucun juge (*μή τινα δικαστήν*) ne pourra paraître dans le susdit monastère, et ce dans aucune cause ni affaire, et ne pourra montrer les signes du pouvoir ni à ceux qui se trouvent dans le monastère, ni à ceux qui lui sont soumis », c.-à-d. évidemment aux moines de la Néa Monè et aux parèques du monastère.

Il est clair que, d'après cette constitution, toute activité judiciaire, dans les limites des possessions monastiques, est remise à la discrétion du monastère, et que le monastère seul peut juger ses moines et ses parèques. K. N. Uspenskij a déjà mis tout cela en relief et c'est son grand mérite, bien que, par cette remarque très juste, il se soit efforcé de prouver sa malencontreuse théorie, selon laquelle l'institution de l'immunité à Byzance aurait été au xi^e siècle plus nettement exprimée que dans les siècles suivants (3).

Aussi intéressantes sont les stipulations suivantes du chrysobulle de Constantin Monomaque, concernant des litiges du monastère avec des tierces personnes. La Néa Monè de Chio est déclarée n'être soumise à aucun tribunal en dehors du tribunal impérial. Le monastère lui-même peut, s'il le désire, s'adresser à n'importe quel tribunal de son choix, mais si la partie adverse se présente en plaignante, alors ni le juge du thème, ni le juge de la ville, ni n'im-

(1) M.M., V, p. 279, 12-14.

(2) *Ibid.*, p. 2-4. L'année ne correspond pas avec l'indiction. Celle-ci a été corrigée par les éditeurs, mais il y a aussi, dans le texte même, des inégalités stylistiques, et des passages obscurs. Tout cela s'explique par le fait que ce document n'a été conservé que dans une copie du xvii^e siècle. Cf. P. A. JAKOVENKO, *Gramoty Novogo monastyrja*, p. 4 sq.; F. DÖLGER, *Regesten*, T. II, n° 862.

(3) K. N. USPENSKIJ, *Ekskussija-immunitet*, p. 86.

porte quel archonte, aucun autre juge n'a le droit d'appeler le monastère et tous ceux qui s'y trouvent à répondre en justice. Les plaintes contre la Néa Monè, souligne le chrysobulle, échappent à tout autre tribunal et ne peuvent être examinées et jugées que par le pouvoir impérial lui-même. En conclusion, le chrysobulle nous donne la liste interminable des fonctions des personnes à la compétence desquelles sont soustraits et la *Néa Movή* et ses habitants. De plus, on dénombre toute une série de représentants du pouvoir civil et militaire, des plus hautes et des plus basses « dignités » de l'administration provinciale et du département des finances, et c'est seulement parmi tous ces dignitaires et fonctionnaires que sont mentionnés les juges. Le même K. N. Uspenskij dont nous venons de parler, a fort justement attiré l'attention sur cette circonstance. Évidemment, vu le caractère schématique des énumérations de ce genre, il ne nous faut pas les prendre trop au pied de la lettre, en leur attribuant une exactitude et des intentions hiérarchiques qu'elles n'ont jamais eues. On ne peut supposer, comme le fait K. Uspenskij, que les fonctionnaires énumérés dans l'acte en question ne s'occupaient que d'affaires judiciaires (1). Mais il est absolument indispensable d'insister sur ce fait qu'une grande partie d'entre eux, ou certains d'entre eux, outre leurs autres compétences, avaient aussi des fonctions judiciaires. Il en résulte, en tout cas, que des énumérations aussi détaillées, dans les chrysobulles, de fonctionnaires auxquels il est interdit de mettre le pied sur le territoire qui jouit de l'immunité ou d'enfreindre les privilèges qui lui ont été accordés, protègent l'immuniste non seulement des extorsions de l'État, mais de l'immixtion judiciaire et administrative des organes du pouvoir, encore que les « juges » en tant que tels ne soient pas mentionnés.

En effet, la compétence des fonctionnaires, à Byzance, n'a jamais été délimitée d'une manière bien nette. Tandis que ceux de l'administration locale souvent accomplissaient des fonctions judiciaires, les juges, de leur côté, s'occupaient souvent de la collection des impôts. Nous avons vu, par exemple, par le chrysobulle d'Alexis I^{er} au monastère de Vatopédi, de 1082, que c'était le juge qui se faisait le percepteur d'impôts du monastère, et qui s'enrichissait à force d'extorsions à son profit. Ces fonctions judiciaires

(1) K. N. USPENSKIJ, *Ekskussija-immunitet ...*, p. 87.

de divers employés de l'administration des finances, avaient déjà été mises en relief par les investigateurs, sur la base d'une série de données documentaires — tout particulièrement les fonctions judiciaires des *πράκτορες* ou percepteurs des impôts (1). Nous pouvons ajouter à ces témoignages celui du chrysobulle, assez récemment publié par Dölger, de Nicéphore III Botaniate, de juillet 1079, pour le monastère d'Iviron, qui a un grand intérêt pour le problème des privilèges judiciaires (2).

L'empereur confirme les droits de propriété du monastère d'Iviron, au mont Athos, lui accorde l'exkousseia pour tous ses biens immeubles et précise que le monastère ne sera justiciable que du tribunal du catépan ou duc de Thessalonique et ne pourra être jugé ni par des juges de thème, ni par d'autres fonctionnaires, *πράκτορες* et percepteurs d'impôts ou qui que ce soit d'autre (*ἢ παρὰ τῶν θεματικῶν δικαστῶν ἢ λοιπῶν, πρακτόρων καὶ φορολόγων ἢ ἑτέρου τινὸς τῶν ἀπάντων*) — indépendamment de la question de savoir s'il s'agit d'une affaire capitale ou civile ou si elle est engagée par le monastère lui-même ou par la partie adverse (3).

De ce témoignage, il résulte, on ne peut plus clairement, qu'outre les juges, non seulement les *πράκτορες*, mais aussi les autres fonctionnaires commis à la perception de taxes et d'impôts et d'autres fonctionnaires qui ne sont pas désignés nominativement, s'occupaient, et très activement, d'affaires judiciaires. Il est particulièrement important pour nous de savoir que le monastère d'Iviron, comme la *Νέα Μονή* de Chios, jouissait de privilèges judiciaires, et

(1) P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité...*, p. 70. F. DÖLGER, *Beiträge...* p. 71 sq.

(2) F. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern ...*, n° 35.

(3) *Ibid.* n° 35, 45-54. Dans la formule finale d'immunité, on trouve une longue liste des fonctionnaires auxquels il est interdit de troubler la jouissance des privilèges du monastère (ll. 95-107. Cette liste ressemble très fort à celle du chrysobulle de Constantin Monomaque pour la *Νέα Μονή* et d'une série de chrysobulles du même temps, c'est-à-dire qu'elle est rédigée sur le même patron. Il est intéressant que les *πράκτορες* ne sont pas cités sous ce nom, de même que ne sont pas mentionnés dans l'énumération les *φορολόγοι*, qui par ailleurs figurent dans le texte. Les juges sont cités sous leur titre de *κριταί*, mais les *θεματικοὶ δικασταί*, mentionnés dans le texte, ne figurent pas dans l'énumération. Tout cela montre combien il est risqué de tirer de listes aussi fragmentaires des conclusions trop précises.

n'était soumis judiciairement qu'au lieutenant-gouverneur du thème de Thessalonique (portant alors le titre, ou de *κατεπάνω*, ou de *δούξ*), dans les limites duquel se trouvaient les monastères athonites. On ne saurait douter que, dans ces conditions, le droit de justice à l'intérieur du domaine du monastère appartenait au monastère lui-même. En effet, si même les litiges du monastère avec de tierces personnes étaient soustraits à la juridiction ordinaire, puisque toute la procédure — et le jugement final — étaient réservés exclusivement au plus haut représentant du pouvoir local, dans quelles mains, sinon dans celles du monastère, pouvaient être les affaires judiciaires dans les limites des possessions monastiques? Il est clair que nul, sinon le monastère, ne pouvait rendre justice à la population de paysans vivant sur le territoire monastique.

On peut observer que le privilège judiciaire concédé au monastère d'Iviron était, en somme, une nouvelle exemption. Le chrysobulle impérial dit que, dorénavant (*ἀπό γε τοῦ νῦν*), le monastère n'est soumis à aucun tribunal, hors celui du gouverneur. Effectivement, du document émané du duc de Thessalonique et de Serrès, Théodore Dalassène, de février 1063, il apparaît que, peu de temps auparavant, un litige entre le monastère d'Iviron et son metochion indocile de Melissourgion était jugé par le juge du thème (1). De telle sorte, sur le plan de l'immunité judiciaire aussi, on observe un élargissement graduel des privilèges.

Naturellement, ces privilèges dont il est question dans les chrysobulles délivrés à la *Νέα Μονή* de Chios et au monastère d'Iviron, à l'Athos, ces deux monastères n'étaient pas seuls à en jouir. Il n'y a pas la moindre raison de penser que ces deux monastères aient joui de nous ne savons quelle préférence particulière et exclusive (2). Sans doute beaucoup d'autres monastères, beaucoup de féodaux laïques du même temps jouissaient de privilèges identiques ou pareils.

En examinant la question de l'immunité financière, nous avons pu remarquer que les lettres d'immunité byzantines, affranchissant

(1) F. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern ...* n° 58. Cf. n° 57 (de l'année 1062).

(2) Du chrysobulle de Nicéphore Botaniate, on peut, au contraire, déduire que le monastère d'Iviron, en dépit de toutes ses richesses, n'était pas sans malheurs ni contretemps par la faute de l'administration byzantine. L'empereur le défend contre les injustices dont il était l'objet à cause de ses habitants de langue étrangère [géorgienne], *ibid.*, n° 35, 49.

de l'obligation de payer l'impôt, contiennent des indications précises du fait que l'immuniste jouissait, dans les limites de ses possessions, non seulement des droits fiscaux, mais encore des droits judiciaires administratifs. En particulier, nous avons insisté sur l'exemple de Christodoulos et de son monastère dans l'île de Patmos, qui avait fini par passer entièrement dans la propriété de Christodoulos, au point de représenter un État dans l'État, *sui generis*. En fait, les stipulations du chrysobulle d'Alexis Comnène, de l'année 1088, montrent avec une pleine évidence qu'à Christodoulos avaient été remis toute autorité, tout pouvoir sur Patmos. Comme le montre le chrysobulle impérial, le monastère fondé par Christodoulos « était autonome et maître de lui dans toute son île », devait vivre et se gouverner exclusivement aux termes du *typikon* et de la constitution de son *ktitor*, le vénérable moine Christodoulos, et « ni le monastère, ni ce qui lui appartient, ni l'île elle-même ne doivent être soumis à aucun personnage, ni impérial, ni patriarcal, ni métropolitain, ni épiscopal, ni ecclésiastique, ni à aucune personnalité civile » (1).

Nous renverrons complémentairement au chrysobulle délivré, l'an 1106, par le même Alexis Comnène au monastère de N. D. de Pitié dans la Macédoine Orientale. Permettant au monastère d'installer sur ses terres 12 parèques, l'empereur leur fait don d'une pleine *ἔξκουσσειά* à condition que ces paysans « servissent les moines, servant l'Église de Dieu, sans reconnaître aucun autre maître (*μηδένα ἕτερον δεσπότην ἐπιγνώσκοντες*) » (2). Évidemment, il ne s'agit point ici de la seule immunité financière.

Ce qui est dit des monastères est vrai aussi des propriétaires féodaux civils. Ainsi, nous avons vu, par exemple, que l'une des possessions de Léon Kephalas, qui précédemment était soumise à l'administration des domaines impériaux du thème de Macédoine, l'empereur Alexis Comnène l'avait « entièrement soustraite » (*ἀπέσπασε πάντα*) à cette administration et l'avait « soumise au pouvoir de Kephalas (*τῇ τοῦ Κεφαλᾶ δεσποτεία ὑπέθετο*) » (3). Il est à peine douteux que sur ce domaine le féodal jouissait de tous les revenus, de toutes les redevances paysannes, et qu'il y exerçait le

(1) M.M., VI, p. 46, 29-34.

(2) *Le monastère de Notre-Dame de Pitié*, éd. par L. PETIT, I.R.A.I.K., t. VI (1900), fascicule 1, p. 29, 13.

(3) *Actes de Lavra*, n° 42, 24-26.

pouvoir judiciaire et administratif. Nous avons vu aussi que nul fonctionnaire n'avait le droit de pénétrer dans les domaines de Michel Attaliatè. Dans l'énumération des dignitaires et fonctionnaires auxquels s'étend cette interdiction, les chrysobulles de Michel VII Ducas (1074) et de Nicéphore III Botaniatè (1079) en première ligne mentionnent les juges, et immédiatement après les *πράκτορες* (1). Qui donc exerçait le droit de justice dans les limites de ces domaines? Évidemment, Michel Attaliatè lui-même.

Dans la littérature scientifique, on a, plus d'une fois, insisté sur deux lettres de Michel Psellos, touchant, semble-t-il, le *βασιλικῶτον* de Madytos, qui lui avait été accordé par Constantin IX Monomaque (2).

L'administration de ce *βασιλικῶτον* s'accompagnait de fonctions judiciaires, et naturellement de profits provenant des frais de justice. Psellos, dans ses lettres au juge de Thrace et de Macédoine et au stratège d'Abydos, se plaint que le turmarque du thème viole sa compétence judiciaire et s'approprie des droits qui, selon lui, appartiennent à Psellos, ou à la personne fondée de pouvoir par lui.

Nous pensons que tous ces exemples, se rapportant au XI^e siècle, parlent assez clairement des droits judiciaires et administratifs des seigneurs byzantins, séculiers et spirituels, de cette époque. Mais nous rappellerons aussi les « donations exemptes » que décrit le *Traité de Taxation*. Car ceux qui jouissaient de telles faveurs non seulement, une fois pour toutes, étaient affranchis de toutes obligations envers l'État, mais ils étaient à ce point exempts de toute immixtion de l'appareil étatique qu'il est difficile de se représenter comment sur leur territoire, les organes du pouvoir auraient pu continuer normalement à exercer leurs fonctions. Mais, comme nous le savons, des privilèges de cette espèce étaient accordés au IX^e siècle, et probablement plus tôt encore.

Parlant des privilèges en faveur de la propriété terrienne ecclésiastique du XII^e siècle, il est impossible, dans un tel contexte, de ne

(1) M.M., V, p. 136, 15 et p. 139, 17.

(2) K. SATHAS, *Bibliotheca Graeca*, V, n° 192, pp. 487-488, et n° 165, pp. 423-424. Cf. la traduction de P. V. BEZOBRAZOV (*Michel Psellos, l'historien et l'homme d'État byzantin*, Moscou, 1890, p. 24-26). Sur le sens de l'expression *βασιλικῶτον* et les divergences des traducteurs (N. A. SKABALANOVIČ et P. V. BEZOBRAZOV), cf. P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité*, p. 59, n. 111.

point parler du fameux chrysobulle de 1158, qui interdit formellement aux *πράκτορες* d'exercer n'importe quelles fonctions sur les terres des monastères situées dans la capitale et dans ses environs (1).

Sans aucun doute, ici encore il ne s'agit pas seulement d'immunité financière, car, comme nous l'avons vu, les *πράκτορες* ne s'occupaient pas seulement de la levée des impôts, mais d'affaires judiciaires.

Déjà V. G. Vasilievskij et F. I. Uspenskij ont appelé l'attention sur les curieuses données que nous fournissent les archives du monastère de la Lembiotissa, qui éclairent la question de la juridiction du propriétaire-pronoïaire (2). Ces données concernent le chevalier occidental, installé dans l'Empire de Nicée et devenu pronoïaire, Syrgaris (Sire Garin). Syrgaris représente ses parèques en justice ; dans un de ses conflits avec la Lembiotissa, il se présente, au tribunal *δικαίω τε οικείω καὶ δικαίω τῶν παροίκων αὐτοῦ* (3). Un des parèques de Syrgaris, le prêtre Jean Poléas, qui s'est pris de querelle avec ses parents, s'en plaint à son seigneur (*αὐθέντης*). Syrgaris, il est vrai, ne tranche pas lui-même la querelle qui s'est engagée, mais la soumet au jugement des maîtres de maison de sa pronoïa (*πρὸς τοὺς οἰκοδεσπότας τῆς προνοίας αὐτοῦ*). Le tribunal des paysans composé des « meilleurs hommes » de sa pronoïa, réuni sur l'ordre du seigneur, examine l'affaire, interroge les deux parties et prononce un jugement qui, mis par écrit, a la valeur légale d'une sentence judiciaire en forme (*κρίσιμον γράμμα*). Il est intéressant qu'au village du pronoïaire Syrgaris, il y avait un notaire (*νομικός*) pronoïaire dans la personne d'un des parèques qui participent aussi aux délibérations du tribunal.

Le litige terminé par la décision du tribunal villageois fut plus tard renouvelé par les héritiers de Poléas. Ceux-ci se sont adressés avant tout à leur dame, une noble de la famille des Comnènes-Vrana(s). A elle aussi s'adressa la partie adverse. La dame Comnène-

(1) J. et P. ZEPOS, *Jus Graeco-Romanum*, I, p. 384.

(2) V. G. VASILIEVSKIJ, *Materialy ... Journal du Ministère (russe) de l'Instruction publique*, t. 202 (1879) p. 415 ; F. I. USPENSKIJ, *Signification de la pronoïa à Byzance et chez les Slaves du Sud*, *Sbornik* en l'honneur de V. I. Lamanskij, S. Petersburg, 1883, p. 23, n. 3 ; cf. P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité*, p. 68.

(3) M. M., IV, p. 41, 15.

Vrana(s) ouït les raisons des deux parties, et prit connaissance des documents qu'on lui présentait et qui accusaient ses parèques, ceux de la famille de Poléas, mais elle se borna à déclarer que le litige serait soumis à un nouvel examen judiciaire, et l'affaire se termina par un procès et par une sentence (défavorable aux Poléas) de la métropole de Smyrne (1). Quoi qu'il en soit, cet épisode, lui aussi, témoigne de la tutelle bien connue exercée par le seigneur sur ses parèques.

Mais était-ce le monastère de la Lembiotissa lui-même qui jouissait du droit de justice patrimoniale ou paternelle sur ses parèques, ce monastère dans les archives duquel on a trouvé les documents analysés ci-dessus? P. A. Jakovenko, à cette question, a répondu négativement, et, selon toute vraisemblance, son opinion sur le développement tardif de l'immunité judiciaire a été considérablement influencée par sa conviction que même un monastère riche et influent comme le monastère de la Lembiotissa ne jouissait pas du droit de justice. Jakovenko nous fait observer que ce monastère « possédant l'ἐξουσιασσία et qui se nommait impérial, et qui, en conséquence, pouvait être doublement indépendant, néanmoins, dans des litiges avec des tiers, paraît responsable devant le tribunal du métropolitain de Smyrne, du duc du thème des Thracésiens, du juge militaire, et même devant le tribunal paysan » (2). Dans ce raisonnement gît un malentendu. Le fait que le monastère de la Lembiotissa était justiciable des tribunaux ecclésiastiques ou civils dans les litiges avec des tiers, c'est-à-dire dans des cas où il était partie litigante et où l'objet du litige dépassait les limites de ses possessions, ne prouve nullement que le monastère n'eût point le droit de justice sur son propre territoire (3).

Soit, le monastère n'avait pas le privilège de n'être justiciable que du tribunal impérial ou du tribunal du gouverneur du thème, privilège dont jouissaient, par exemple, la *Néa Μονή* de Chios et le monastère d'Iviron sur l'Athos, au XI^e siècle (4). Cela ne l'empêche

(1) M.M., IV, p. 80-84.

(2) P. A. JAKOVENKO, *op. cit.*, p. 30.

(3) Sur ce point, l'attention avait été attirée déjà par K. N. USPENSKIJ (*op. cit.*, p. 85).

(4) Disons-le en passant. en 1295, le monastère d'Iviron comparait devant le tribunal du *protoasikritis et ἐπὶ τῶν οἰκειακῶν* (F. DÖLGER, *Aus den Schatzkammern*, n° 59-60).

pas de posséder la juridiction dans les limites de ses possessions ; en particulier, il a le droit de justice sur les paysans qui habitent ces possessions. Effectivement, on ne peut douter qu'il eût ce droit. Rappelons que Jean III Vatatzès, dans un prosagma de 1252, déclarait « qu'il avait détaché ce monastère du reste du pays » (1). Rappelons que les fonctionnaires ou dignitaires n'avaient pas le droit d'accès aux possessions du monastère de la Lembiotissa (2). Qui donc, en dehors du monastère lui même, pouvait, dans un tel cas, instituer et suivre une procédure judiciaire sur le territoire du monastère, former un tribunal, mener une enquête parmi les parèques qui l'habitaient ? N'est-il pas éloquent et décisif que dans deux documents émanés de ducs du thème des Thracésiens, confirmant les privilèges de la Lembiotissa, il est marqué, avec une insistance toute spéciale, que les fonctionnaires ne doivent pas réclamer au monastère des redevances judiciaires (*ἀερικεύειν*) (3).

A la lumière de ces données, on peut à peine mettre en doute que les féodaux byzantins, clercs et laïques, jouissant de l'immunité, ne possédassent certains droits judiciaires et administratifs, et n'en aient joui depuis longtemps. P. A. Jakovenko partait de cette affirmation qu'avant le xiv^e siècle, dans les chrysobulles byzantines, « il n'est pas dit un mot du droit de justice des propriétaires-seigneurs, ni de leur juridiction sur leurs parèques » (4). Mais même pour le xiv^e siècle, il ne pouvait produire qu'un seul chrysobulle qui parle catégoriquement de ce droit ; et même cet unique chrysobulle se réfère à l'empire de Trébizonde.

L'objet capital des lettres byzantines d'immunité semble être la question des exemptions d'impôts, qui, pour la personne favorisée, comportait des profits matériels immédiats et du règlement de laquelle dépendait aussi l'ampleur des obligations de la personne favorisée à l'égard du pouvoir souverain, auteur de la libéralité. C'est pourquoi les lettres d'immunité parlent en ordre principal, et même presque exclusivement, des privilèges fiscaux, tandis que ces documents s'arrêtent rarement sur le sujet des privilèges judiciaires ; habituellement, ils se bornent, à des sous-

(1) M.M., IV, p. 251, 11.

(2) M.M., IV, p. 215, 24 ; 216, 30 ; 224, 11.

(3) M.M., IV, p. 217, 4 et 224, 19.

(4) P. A. JAKOVENKO, *Pour l'histoire de l'immunité...* p. 30.

entendus, mais n'en parlent pas d'une manière ouverte ou directe. C'est pourquoi nous avons dû chercher dans les documents des indications relatives aux droits judiciaires et administratifs des seigneurs byzantins, indications qui sont le plus souvent des allusions indirectes, mais qui n'en sont pas moins convaincantes. Tout ce qui «échappe», pour ainsi dire, de la plume d'un auteur trahit une réalité plus forte que lui. La dépendance personnelle et «réelle» (c'est-à-dire touchant à ses biens) du paysan à l'égard du seigneur-proprétaire devait mener à l'institution d'une justice patrimoniale. Avec l'élargissement des droits fiscaux du seigneur, cette dépendance ne fit que croître, et il faut supposer que les propriétaires terriens, jouissant d'une pleine immunité fiscale, en règle générale tout au moins possédaient, dans les limites de leurs propriétés, des droits de justice, bien que cette circonstance, dans les sources, s'exprime d'une manière disproportionnée et habituellement incomplète.

Pour le dire en passant, le droit de juridiction imposait à l'«immuniste» certains frais sous la forme de redevances judiciaires. Ce n'est point par hasard que ce côté de l'immunité judiciaire, qui est en contact étroit avec l'immunité financière, est mieux éclairé dans nos sources, surtout dans les textes de l'époque la plus tardive, lorsque la pratique de l'exemption des redevances judiciaires se développe largement à Byzance. Exactement comme les lettres d'immunité parlent de la remise de certains impôts, elles parlent de l'octroi à l'immuniste de taxes judiciaires, de ce qu'on appelle l'*ἀερισμόν* ou, dans des documents postérieurs, l'*ἀήρ*. D'abord ce fut une redevance en argent pour certaines infractions à la loi ; puis l'*ἀερισμόν* se transforma en un impôt permanent (1) qui est perçu tout comme d'autres redevances en argent. L'*ἀήρ* se développe surtout lorsque, sous l'influence du droit slave, s'établit à Byzance, la pratique de la réclamation à la communauté paysanne, des amendes en argent pour les crimes ou délits commis sur son territoire (2).

(1) La signification de l'*ἀερισμόν* ne peut pas être mieux éclairée que par les chartes du monastère de Vazelon, publiées par F. I. USPENSKIJ et V. N. BENEŠEVIČ (*Actes de Vazelon*, en russe. Leningrad, 1927). Cf. F. DÖLGER, *Das ἀερισμόν*, dans *B.Z.*, 30 (1929-30), p. 450. M. LASCARIS, *Vatopedskáta gramota na car Ivan Asenja*, II, Sofia, 1930, p. 46 sqq. ; A. SOLOVIEV - V. MOŠIN, *Grèce povelje*, p. 583 sq. Voyez ma *Féodalité byzantine*, p. 360 sqq.

(2) Cf. A. SOLOVIEV, *Une influence slave sur le droit byzantin*, dans *Archiv*

Ainsi apparaissent dans les documents des réclamations de taxes en argent pour les crimes les plus graves, *φόνος*, *φονικόν* et *παρθενοφθορία*. Traitées comme des espèces ou des articles (*statii* en slave, *κεφάλαιον* en grec) de l'*ἀήρ*, ces espèces d'amendes figurent dans les lettres d'immunité avec les impôts proprement dits. Parfois le pouvoir suprême les retient pour soi, parfois il les remet ou les cède au bénéficiaire de la lettre d'immunité.

Cédant au propriétaire féodal la perception de l'*ἀήρ* sur les paysans qui habitent sa terre, le pouvoir suprême, évidemment, lui abandonne aussi le droit de faire justice, sur ses paysans, des crimes et délits correspondants. En effet, bien que les « articles » de l'*ἀήρ* fussent transformés en impositions périodiques, ils ne perdaient pas leur signification primitive d'amendes pour des violations du droit et de la loi bien déterminées. En parlant plus haut des droits immunitaires du monastère de Zographou, nous avons noté que le chrysobulle d'Andronic II, de l'année 1327, en conférant au monastère le droit de toucher l'amende pour meurtre et viol de vierge, souligne que ces amendes sont exigées « pour le châtement et l'instruction » des parèques (1). Très caractéristique à cet égard est aussi le témoignage du chrysobulle inédit d'Andronic II pour la Laura de l'Athos, dont un fragment nous a été conservé par G. Rouillard (2). En libérant la Laure « même de ce qu'on appelle le *φονικόν* », le chrysobulle impérial explique le sens de cette redevance que, d'après l'interprétation de l'Empereur, on ne peut exiger que pour meurtre prémédité, et seulement du meurtrier et de ses complices, sans inquiéter les personnes étrangères au crime (3). Ce chrysobulle daté de 1298 paraît le premier témoignage connu de l'exigence du *φονικόν* à Byzance (4). Ce seul fait d'une interprétation

za pravne i društvene nauke, XXV, 4, 1932, p. 22-33, et G. ROUILLARD et A. SOLOVIEV, *Tò φονικόν, Une influence slave sur droit pénal byzantin, Μνημόσυνα Παππούλια*, 1934, p. 221 sq.

(1) *Actes de Zographou*, n° 26, 59 sq.

(2) G. ROUILLARD et A. SOLOVIEV, *Tò φονικόν*, p. 124.

(3) Sur le conflit des concepts du droit slave et des principes traditionnels du droit romano-byzantin dans ce chrysobulle et d'autres documents byzantins, voyez A. SOLOVIEV, *Une influence slave...*, p. 30 sq.

(4) Dans les terres des Slaves du sud, l'exigence de cette redevance et d'autres, semblables, est déjà prouvée par le document de 1258 du tzar bulgare Constantin Tikh, en faveur du monastère de S. Georges près Skoplje : on accorde au monastère le droit de prélever sur ses paysans des redevances

officielle du sens de cette taxe-amende prouve, semble-t-il, l'origine récente de la coutume en question (1). A la même époque, si ce n'est un peu plus tard, naquit vraisemblablement la coutume de réclamer la taxe pour « viol de vierge », dont ne parle pas encore le chrysobulle de Lavra (en 1298) et qui, dans l'état actuel de nos connaissances, se rencontre pour la première fois dans les documents du début du xiv^e siècle (2).

En libérant de l'obligation fiscale ses protégés ou favoris, le gouvernement byzantin, comme nous l'avons vu, exemptait parfois de l'immunité les plus importantes contributions, c'est-à-dire, ne cédant pas à la personne « gratifiée » tous les droits fiscaux du pouvoir central, essayait d'en garder au moins une partie par devers lui. De même, exactement, il excluait parfois de l'immunité les principales redevances judiciaires, c'est-à-dire qu'il s'efforçait de limiter le juridiction de l'« immuniste », ne lui cédant que le droit de basse justice sur ses paysans, tandis que les cas les plus graves restaient réservés à la majesté souveraine, qui gardait pour elle la haute justice. C'est avec une ténacité particulière et dans un très grand nombre de cas que l'Empire ou les despotes excluent de l'immunité notamment le *φονικόν* et la *παρθενοφθορία*. Mais à ces deux amendes exigées pour des crimes graves on ajoute d'ordinaire, en qualité « de troisième article » ou chapitre de l'*ἀήρ*, une redevance d'un tout autre genre — *εὐρεσις θησαυροῦ*, l'« invention de trésor », c'est-à-dire la part que l'« inventeur » d'un trésor devait au fisc et à laquelle le dit fisc ne renonçait pas volontiers.

En examinant la question des privilèges fiscaux des grands propriétaires byzantins, nous avons rencontré en passant des exemples d'exemption des « trois chapitres de l'*ἀήρ* », de l'immunité. Très importants sont les matériaux que nous fournissent sur la percep-

pour meurtre et viol de vierge (en slave *vražda i devičl razboj*) et aussi pour vol de cheval (*konska kražda*). Cf. G. ILINSKIJ, *Gramoty bolgarskih carej*, M., 1911, n° 2. IDEM dans le document du roi serbe Milutin (1300) pour le même monastère. Cf. R. GRUJIĆ, *Tri hilendarske povelje*, *Zbornik za istoriju Južne Srbije*, Skoplje, 1936, p. 19. Cf. A. SOLOVIEV, *Jedan slovenski uticaj...* p. 31.

(1) G. ROUILLARD et A. SOLOVIEV, *Tò φονικόν*, p. 231, regardent le témoignage du chrysobulle inédit de Michel VIII, pour Lavra, de janvier 1259, comme la plus ancienne mention du *φονικόν*. Mais, comme le dit DÖLGER (*Regesten*, III, n° 1866), l'authenticité de ce document est très douteuse.

(2) Cf. N. Βέης, *Ἐπιτομή ius primae noctis παρὰ Βυζαντινοῖς*; B.Z., XXI (1912), p. 169 sq., p. 185.

tion de l'ἀήρ et sur les restrictions de ce droit de perception les *πρακτικά* ou registres cadastraux (1). Le *πρακτικόν* donné en 1323 à l'hiéromoine Kallinikos pour la partie du village de Mamitzou qui lui avait été accordée, confère au bénéficiaire-propriétaire le droit de perception de l'ἀήρ sur les parèques du territoire qui lui avait été alloué. Mais de ce droit sont exclus trois articles de l'ἀήρ qui sont formellement déclarés « droits d'État » : homicide, viol de vierge et invention de trésor. De plus, la taxe partiellement concédée à Kallinikos est égalée à un revenu de trois hyperpres par tête (2). De la sorte, Kallinikos se voyait attribuer le droit de justice sur la population paysanne qui se trouvait sous son pouvoir, mais ce droit était limité et ne s'étendait pas aux crimes et délits sous-entendus dans les deux premiers chapitres de l'ἀήρ, qui restaient à la discrétion du gouvernement, et l'inventeur d'un trésor sur le territoire concédé devait partager l'aubaine non avec lui, mais avec le fisc (3).

Ces trois articles de l'ἀήρ étaient exclus des droits immunitaires du pronoïaire Michel Monomaque, tandis que la partie de l'ἀήρ qui lui était concédée dans le *πρακτικόν* de 1333 était confondue avec les présents des paysans (*κανίσκια*) calculés en argent et la dîme sur les porcs, ce qui se montait en tout à 2 hyperpres par an (4). Avec la même réserve concernant les trois articles, la perception de l'ἀήρ fut concédée au pronoïaire Alexis Raoul, dont un *πρακτικόν* inédit était conservé aux archives du même monastère de Zographou (5). Le chrysobulle de Jean V, de novembre 1344, fait don au stratopédarque Jean Choumnos d'une pronoïa avec droit de transmission aux héritiers, le libère de toutes obligations envers l'État, mais fait exception pour les trois articles (6).

(1) Nous nous sommes déjà occupé de cette question dans nos *Vizantijskie piscovyje Knigi*, p. 299 sq. de l'original et p. 363 sq. de *Pour l'histoire de la Féodalité byzantine*. Les matériaux que nous avons mis en œuvre dans ces premiers travaux peuvent être complétés aujourd'hui, grâce à la publication des *πρακτικά* d'Iviron.

(2) *Actes de Chilandar*, n° 92, 146.

(3) Les trois mêmes redevances, comme nous l'avons vu, étaient exclues de l'immunité du monastère russe de l'Athos par un chrysobulle d'Andronic II, de 1311.

(4) *Actes de Zographou*, n° 29, 89-91.

(5) Cf. V. MošIN, *Akti iz svetogorskih arhiva*, p. 213, n. 51.

(6) *Actes de Philothée*, n° 9, 40.

Dans d'autres cas, le droit à la perception de l'*ἀήρ* est accordé à l'immuniste dans son intégralité et sans aucune réserve, c'est-à-dire que le droit de justice, dans les limites de ses propriétés évidemment, s'exerce sans aucune espèce de restriction et s'étend également aux délits qui, dans les exemples cités plus haut, étaient soustraits à la juridiction patrimoniale. Ainsi, Chilandar, auquel le gouvernement byzantin, à cette époque, montrait tant d'égards et de prévenances et dont la complète immunité fiscale avait été, à diverses reprises, confirmée par les chrysobulles d'Andronic II lui-même, jouissait du droit de perception de l'*ἀήρ* sans aucune limitation ni restriction ; dans le *praktikon* de Chilandar composé en 1300, et dont nous avons gardé la traduction slave, l'enregistrement de la perception de l'*ἀήρ*, du montant de 18 hyperpres, n'est accompagné d'aucune réserve (1).

Comme nous l'avons déjà vu, en 1327, Andronic II concéda la redevance pour homicide et viol également au monastère de Zographou, bien qu'il l'ait fait, on le sent bien, à contre-cœur et seulement parce que la politique lui commandait de céder aux instances du roi bulgare (2). Nous avons vu aussi que le monastère d'Esphigmenou, au début, jouissait du droit de perception de l'*ἀήρ*, à l'exception des trois articles, mais ensuite, il fallut lui faire une nouvelle concession : la perception de l'*ἀήρ*, inscrite dans le premier cadastre d'Esphigmenou avec la réserve mentionnée plus haut, et en somme traditionnelle, figure dans le second *πρακτικόν*, 20 années plus tard, sans aucune réserve. Et, comme conséquence naturelle d'une telle extension des privilèges judiciaires du monastère, et également de l'augmentation des biens immeubles du monastère et de la population paysanne de ses terres, le chiffre de l'*ἀήρ* a passé désormais de 8 à 20 hyperpres (3).

(1) V. MošIN, *Akti iz svetogorskih arhiva*, p. 213, l. 515.

(2) *Actes de Zographou*, n° 26. 60 sqq. G. Rouillard s'est trompée; en considérant ce chrysobulle comme le seul exemple d'exemption du *φονικόν* (G. ROUILLARD et A. SOLOVIEV, *Τὸ φονικόν* p. 225). Elle fait aussi erreur, sans doute, dans l'interprétation de la disposition du chrysobulle de 1298 qui, croit-elle, affranchissait Lavra, non du *φονικόν* en général, mais seulement du *φονικόν* mal compris ; en tout cas, absolument erronée et impossible est l'extension de cette interprétation aux cas, en somme nombreux, de mention du *φονικόν* parmi les autres impôts remis à l'immuniste.

(3) *Actes d'Esphigmenou*, p. XIV et XV.

Il arrivait finalement que le seigneur, propriétaire de certains domaines, jouissait de droits judiciaires plus larges ou moins larges que ses collègues, comme tel seigneur propriétaire jouissait d'exemptions d'impôts plus considérables, tel autre étant moins favorisé à cet égard. Le praktikon d'Iviron, dressé en 1341 et qui concerne un complexe de propriétés monastiques dans la montagne du Pangée, contient le paragraphe suivant : « L'ἀήρ perçu sur les parèques enregistrés plus haut, sans les trois articles qui relèvent de l'État concernant l'homicide, le viol et l'invention de trésor : 24 hyperpres (1) ». Pour ces possessions, le monastère d'Iviron, comme nous l'avons vu ailleurs, payait au fisc l'impôt très considérable de 200 hyperpres. Au contraire, les autres possessions d'Iviron situées dans les régions du Strymon, de Ierisso et de Kalamaria, étaient exemptées de toute obligation fiscale, et déjà le praktikon de 1301, qui en donne le relevé, enregistre au profit du monastère d'Iviron le droit à l'ἀήρ sans aucune restriction ni réserve (2). Dans cet exemple, se voit avec une particulière clarté le lien logique entre l'ampleur des privilèges fiscaux et celle des privilèges judiciaires du seigneur. Au fur et à mesure que s'accroissent les droits fiscaux s'élargit aussi le domaine de ses compétences judiciaires.

Les restrictions des droits judiciaires des seigneurs, restées en vigueur sous la domination byzantine, sont brusquement tombées

(1) F. DÖLGER, *Sechs byzantinische Praktika*, R V, 237-238 : τοῦ ἀέρος τῶν ἀναγεγραμμένων παροίκων ἄνευ τῶν τριῶν δημοσιακῶν κεφαλαίων φόνου παρθενοφθορίας καὶ εὐρέσεως θησαυροῦ ὑπέρπυρα εἰκοσιτέσσαρα. Le praktikon de 1316, qui se réfère au même complexe de possessions, exclut de l'octroi de l'ἀήρ seulement la perception de la taxe pour meurtre et invention de trésor. De plus, il évalue l'ἀήρ monastique à 18 hyperpres en tout. A cette occasion, on souligne la pratique que l'ἀήρ est exigé des paysans du monastère ; cf. la formule : « l'ἀήρ de tous ses parèques, à l'exception de la taxe pour meurtre et de celle pour invention de trésor, en tout 18 hyperpres ».

(2) F. DÖLGER, *Sechs byzantinische Praktika...*, A, 454. L'ἀήρ ici est bloqué avec la perception de l'ὠφέλεια et la dîme sur les moutons et les porcs, ce qui, en tout, donne 50 hyperpres. Les πρακτικά concernant ces possessions et rédigés en 1317 et en 1321 enregistrent l'ἀήρ à part, disant brièvement et clairement : « pour l'ἀήρ, 18 nomismes » (K. 551 et P. 541). Comme on le voit, ici non plus aucune réserve n'est faite et l'ἀήρ est concédé aux moines intégralement. Dans le relevé des mêmes propriétés en 1341, la somme de l'ἀήρ, à la fin du πρακτικόν, semble-t-il, n'est pas chiffrée, mais pour les divers villages inscrits dans ce πρακτικόν, l'ἀήρ est mentionné aussi sans aucune réserve (V, 50, 98/9, 227, 288, etc.).

pour les monastères grecs, passés sous la domination d'Étienne Dušan, comme sont tombées aussi toutes les restrictions fiscales. Dans la série des chrysobulles donnés par Dušan aux monastères athonites, les redevances pour meurtre, viol et invention de trésor sont spécialement concédées aux féodaux (1). Dans aucun cas, la perception de l'ἀήρ n'est plus exclue de l'immunité, et la même chose peut se dire du revenu de toutes les taxes non judiciaires.

Il est intéressant de noter que la question des redevances judiciaires dans le droit médiéval de la Serbie a été résolue autrement qu'à Byzance. Ainsi qu'il résulte du code d'Étienne Dušan (§ 194) et d'une série de documents serbes, série qui commence au XIII^e siècle, les redevances judiciaires s'octroyaient à l'Église et aux monastères, même dans les cas où les personnes dépendant des fondations ecclésiastiques étaient justiciables du tribunal civil (2). A Byzance, au contraire, les droits aux redevances judiciaires ne se distinguaient pas des frais de justice proprement dits. En vertu de cette confusion, le droit à la perception de certaines redevances judiciaires pouvait, dans certains cas, être enlevé aux monastères, et c'est précisément pour cela que les témoignages des documents byzantins sur la perception de l'ἀήρ présentent un si grand intérêt pour l'étude de la question du caractère et de l'étendue de la juridiction du tribunal patrimonial à Byzance. Dans son essence, l'évolution de l'immunité judiciaire à Byzance et dans la Serbie médiévale manifeste beaucoup de traits parfaitement analogues. Il sera utile aux comparatistes d'attirer l'attention sur les témoignages des documents serbes dans lesquels la question de l'immunité judiciaire est éclairée d'un jour plus vif que dans les documents byzantins.

Dans une charte du roi Étienne Dragoutin (1276-1282), il est dit, sans circonlocutions ni équivoque, que les hommes de ce monastère doivent être jugés devant leur higoumène. De cette procédure générale sont exceptés, il est vrai, les procès les plus importants ayant trait à des cas de trahison (« nevera ») ou d'appel perfidement adressé à des paysans étrangers (« provod »), des litiges pour des questions de terres (« zemlja ») et d'homicide (« vražda »). Enfin, il apparaît

(1) A. SOLOVIEV - V. MOŠIN, *Grčke povelje srpskih vladara*, 7, 96-97 ; 8, 95 ; 9, 51 ; 12, 85-86 ; 13, 67 ; 16, 40.

(2) Cf. T. TARANOVSKI, *Istorija srpskog prava u Nemanjidskoj državi*, t. I, Beograd, 1931, p. 95 sq.

que les litiges avec des tierces personnes doivent être tranchés par le tribunal du roi ou par une personne qui a reçu ses pouvoirs de lui, et cela à la demande de l'higoumène et de la confrérie monastique ; on souligne tout particulièrement le fait que le monastère, comme nous l'avons vu déjà par quelques exemples byzantins, est affranchi de la justice locale (1).

Graduellement, les droits du tribunal patrimonial, tout au moins du tribunal ecclésiastique, s'élargissent, et toutes les restrictions qui avaient été apportées à sa juridiction tombent ; le code d'Étienne Dušan (§ 33) précise sans aucune réserve que les hommes d'Église paraîtront en jugement dans toute affaire légale devant leurs métropolitains, évêques et higoumènes (2), et dans un chrysobulle donné à Chilandar en 1335, Étienne Dušan ordonne que, dans les metochia de Chilandar, personne n'organise un tribunal ni ne fasse un procès « ni petit, ni grand, ni pour la terre, ni pour un meurtre », et il affirme sans ambages, que le droit de justice appartient « aux vieillards qu'enverra le saint monastère, et aux juges qu'ils désigneront ». Mais, s'il apparaît que quelqu'un d'entre eux a fait un faux jugement, l'affaire sera renvoyée pour jugement légal au tribunal d'État du kephali (3). De telle sorte, malgré toute l'ampleur du tribunal patrimonial, il existe un droit d'appel contre ses décisions, et le pouvoir souverain conserve ses droits judiciaires suprêmes, que, sans aucun doute, se réservait aussi le pouvoir souverain à Byzance.

Nous ne pouvons nous engager ici dans un examen plus détaillé de la question de l'évolution de l'immunité judiciaire en Serbie, et nous devons nous contenter de ces brèves indications et de ce petit nombre d'exemples qui complètent, dans une certaine mesure, les témoignages fragmentaires, et parfois insuffisamment précis, des documents byzantins. La critique détaillée de toutes les sources serbes dans le travail classique de Taranovski, nous convainc que le tribunal patrimonial est un phénomène général dans la Serbie médiévale comme dans tous les autres États féodaux (4). Naturellement, il existait aussi à Byzance. On peut penser que nos

(1) St. NOVAKOVIĆ, *Zakonski spomenici*, p. 387.

(2) St. NOVAKOVIĆ, *Zakonik Stefana Dušana*, Beograd, 1898, § 33, p. 31. Cf. *ibid.*, § 30, p. 28.

(3) St. NOVAKOVIĆ, *Zakonski spomenici*, p. 432.

(4) TARANOVSKI, *Istorija srpskog prava*, t. I, p. 92 sq. ; t. IV, p. 135 sq.

recherches ont prouvé que les propriétaires terriens de Byzance jouissaient, dans les limites de leurs possessions, non seulement de droits fiscaux, mais encore de droits administratifs et judiciaires, et cela, en tout cas, dès le XI^e siècle, peut-être déjà beaucoup plus tôt. En même temps, les données que nous avons mises en œuvre font apparaître des différences considérables dans les privilèges judiciaires accordés par le pouvoir central. Les droits judiciaires des seigneurs, propriétaires byzantins, n'ont pas été, toujours et partout, les mêmes. Et cette formule s'applique aussi à leurs privilèges fiscaux. Certains, sur leurs territoires, jouissaient de tous les droits judiciaires, d'autres ne possédaient qu'une juridiction limitée, et même un seul et même seigneur pouvait, dans certaines de ses possessions, être plus privilégié que dans d'autres. En même temps, les témoignages que nous avons passés en revue, nous ont prouvé que graduellement les droits judiciaires du seigneur se sont élargis, exactement comme se sont élargies les exemptions d'impôts. Les restrictions qui y avaient été apportées, avec le temps, ont disparu. L'immunité judiciaire avait la même tendance à s'accroître et à s'étendre que l'immunité financière.

On le comprend, ces considérations ne font que déblayer la voie vers des explorations ultérieures qui compléteront les sources examinées par nous et traiteront plus à fond les questions que nous n'avons pu qu'effleurer. Pour éclairer de toutes parts la question compliquée et complexe de l'immunité byzantine, il faudra encore beaucoup de recherches et d'efforts. En particulier, pour éclairer plus complètement le problème de l'évolution de l'immunité judiciaire, les futurs chercheurs devront lier cette question à l'histoire encore si mal connue de la procédure byzantine et des institutions judiciaires en territoire byzantin.

Traduction de H. GRÉGOIRE.

G. OSTROGORSKI J.

LES INSCRIPTIONS PROTOBULGARES

(Suite *)

En 1872, le voyageur hongrois F. Kanitz (1829-1904), voyageant en Bulgarie, vit dans la ville de Provadia deux inscriptions funéraires protobulgares du temps du Khan Omurtag (n^{os} 1 et 2), qu'il dessina et publia dans le tome III de son ouvrage : *Donau-Bulgarien und der Balkan*, 1. Aufl. (1879), Leipzig, pp. 354 et 355. La découverte de ces deux inscriptions clôt la première partie de l'histoire de l'épigraphie protobulgare. Toutes les inscriptions relevées pendant cette période (1707-1879) étaient des trouvailles absolument fortuites.

Avec la libération de la Bulgarie commence la seconde période, qui dure jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Pendant cette seconde période furent découvertes, en assez grand nombre, de nouvelles inscriptions, tandis que plusieurs des textes déjà connus faisaient l'objet de publications et d'interprétations nouvelles. En outre, on assiste aux premiers efforts faits pour réunir ces inscriptions en un *corpus* et pour les utiliser comme sources de l'histoire de la nation bulgare. Le début de cette seconde période est marqué par l'activité ou plutôt les voyages de K. Jireček en Bulgarie. Au cours de l'automne de 1880, K. Jireček, repartant pour l'Europe occidentale, passa par Tŭrnovo, où il s'arrêta deux jours (1).

Là, son premier soin fut, comme il le dit lui-même (2), de courir (*eilte ich sofort*) à l'église des Quarante-Martyrs, pour vérifier l'exactitude des indications de Daskalov sur l'inscription d'Omurtag. « Je dois avouer que je fus étonné de voir de mes propres yeux

(*) Voyez *Byzantion*, t. XXV-XXVII (1955-57), pp. 853 sqq. A la p. 880, dernière ligne du texte, prière de suppléer les mots suivants : « une copie exacte et l'éditer comme il le fallait ». Nous rappelons que ce travail sera repris dans les *Subsidia* du *Corpus bruxellense historiae byzantinae*. H. G.

(1) D'après son journal, il y passa le 26 et le 27 septembre : cf. K. JIREČEK, *Bŭlgarski Dnevnik* (1879-1884), I, Sofia, 1930, p. 255.

(2) *Archiv für slavische Philologie*, Bd. 21, p. 611.

cette inscription, effectivement à la place indiquée, encore que son texte étrange et son isolement parmi d'autres monuments fissent naître dans mon esprit un certain doute. N'y avait-il pas là quelque mystification » (1)? Dans la même église, Jireček vit une colonne avec l'inscription *KACTPON PEΔEΣT8* (2). De pareilles colonnes avec les inscriptions *KACTPON B8PΔIZ8* et *ΠΟΛΕΜΟC THC CEΠAC*, avaient été vues en 1872 par Kanitz dans les ruines proches du village d'Aboba (3). Les mêmes colonnes avaient été vues déjà à Šumen, en 1879, par Chr. M. Loparev (4).

Dans l'été de 1884, Jireček fit son grand voyage en Bulgarie (5). Arrivé à Provadia, il chercha tout de suite l'inscription protobulgare dessinée par Kanitz (*Donau-Bulgarien*, III, p. 354), en 1872 et la copia de nouveau (*Archaeolog. epigraphische Mitteilungen aus Oesterreich-Ungarn*, X, 1886, p. 193, et K. Jireček, *Pütuvanija*, p. 859). A Šumen, dans la cour de l'Administration du Cercle (*Okrūžnoto Upravlenie*), il vit la colonne avec l'inscription *Κάστρον Βουρδίζου*, et, encastrée dans une maison turque, la colonne avec l'inscription *Κάστρον Θεοδωρουπόλεως*, apportée d'Aboba (6).

Toujours au même temps, Jireček alla voir le cavalier de Madara. Il ne parvint à lire que quelques lettres isolées de l'immense inscription qui tournoie, pour ainsi dire, autour de la figure du Cavalier et constata que l'inscription est grecque et non latine, comme le pensait Kanitz (7). Sur la route de Sofia, Jireček s'arrêta à Tŭrnovo, où il prit une copie exacte de l'inscription d'Omurtag dans l'église des Quarante-Martyrs (8). La copie de cette inscription

(1) Dr K. JIREČEK, *Priloženija kŭm antičeskata geografija i epigrafika na Bŭlgarija i Rumelija*, Per. Sp., II (1882), p. 59 = *Monatsberichte der kgl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, Sitzung vom 12. Mai 1881, p. 461.

(2) *Priloženija* cités plus haut, p. 58.

(3) *Donau-Bulgarien*, III, p. 356.

(4) *Deux notes sur l'histoire ancienne des Bulgares*, tirage à part des *Zapiski imperatorskago russkago archeologičeskago Obščestva*, III (1888), p. 21, note 2. Il est vrai que, de ces deux colonnes, il est dit dans le *Dnevnik* de Jireček, II, p. 269, qu'elles ont été transportées au temps de l'occupation russe d'Aboba à la station de Shumla Road (gare de Kaspičan), où les a vues Dondukov.

(5) JIREČEK, *Bŭlgarski Dnevnik*, II (1881-1884), pp. 521 sqq.

(6) *A.E.M.*, X (1886), p. 194, et *Pütuvanija*, p. 871.

(7) *Donau-Bulgarien*, III, p. 112 sqq.; *A.E.M.*, X, pp. 196 sq.; et *Pütuvanija*, pp. 869 sqq.

(8) *V. Archiv für slavische Philologie*, Bd. 21, p. 611. Cf. *Bŭlgarski Dnevnik*, II, p. 522.

lui fut rendue difficile par l'absence d'une échelle ; aussi fallut-il, plus tard, que le professeur au gymnase, T. Kitančev, et quelques autres personnes complétassent et vérifiassent la copie du maître Jireček, qui avait l'intention, qu'il nous fait connaître dans trois passages de ses écrits ⁽¹⁾, de publier dans un petit *corpus* toutes les inscriptions bulgares dès lors connues. Mais, à notre regret, il ne réalisa pas ce dessein, d'autres occupations l'ayant éloigné de la Bulgarie ⁽²⁾.

Ainsi les recherches et les études de Jireček sur les inscriptions protobulgares n'ont pas reçu leur forme définitive. Les mérites de ses compatriotes et parents, Karl et Hermann Škorpil n'en ont que plus de valeur pour nous. Ces deux frères, bien qu'ils ne fussent pas spécialisés dans l'archéologie, recueillirent et étudièrent, avec un zèle particulier, les matériaux archéologiques des terres bulgares, qui venaient d'être affranchies de la domination turque. Outre un nombre considérable d'inscriptions grecques et latines d'époque romaine, ils eurent la chance de trouver aussi un assez grand nombre de textes « protobulgares ». Ces inscriptions nouvellement trouvées, ainsi que quelques textes déjà connus, mais dont les frères Škorpil donnèrent de nouvelles copies, parurent de 1891 à 1895 dans les tomes XV (98, n° 26), XVII (188, n° 44, 192, n° 53, 199 sqq., n°s 71-73, 208, n° 98) et XIX (237-248) de la revue archéologique de Vienne, *Archäologisch-epigraphische Mitteilungen aus Oesterreich-Ungarn*, avec des fac-similés assez exacts et des annotations précieuses de W. Tomascšek (surtout sur quelques titres protobulgares) ⁽³⁾ et de K. Jireček. Cette édition n'a pas perdu sa valeur ⁽⁴⁾.

En rapport avec cette édition, il faut noter aussi la note 1 de la p. 40 du mémoire de J. Marquart, *Die Chronologie der alttürkischen Inschriften*, Leipzig, 1898, où sont données d'importantes explications de certains titres et de quelques expressions qui se trouvent dans les inscriptions protobulgares.

On ne sait quand, peut-être vers la même époque, le Grec

(1) Ainsi *A.E.M.*, X, p. 194 ; *Pūtvanija*, p. 238, note 13 ; et *Archiv für slavische Philologie*, Bd. 21, p. 611.

(2) *Archiv für slavische Philologie*, Bd 21, p. 611.

(3) Cf. PAULY-WISSOWA, *R.E.*, III, 1044 sq.

(4) Les inscriptions elles-mêmes ont paru, avec des modifications insignifiantes, en bulgare, dans le *Godišen otčet na Varnenskata dūržavna mūžka gimnazija za 1900-1901*, Varna, 1901, pp. 3-18. Cf. l'*Otčet* de 1897-1898, p. 11.

Eustathiades copia une des inscriptions de Provadia. Sa copie resta longtemps à la métropole de Varna, où E. Kalinka la vit et lui consacra une note (1). Aujourd'hui, cette copie a disparu, mais elle fut publiée (non sans fautes d'impression et autres), avec deux autres inscriptions copiées par un certain P. Karavataki, par *Ἰ. Νικόλαος*, dans *Ἡ Ὀδησσός*, Varna, 1894, p. 290-291 (nos 2, 27 et 42).

Jusqu'au moment où nous sommes arrivés, les inscriptions proto-bulgares avaient été publiées et commentées par des étrangers. Le premier Bulgare à s'occuper de nos textes fut V. N. Zlatarski. Dans son article, *Priemnicite na Omortaga*, publié dans la revue *Periodičesko Spisanie*, LIV, pp. 761-765, il note en passant quelques inscriptions protobulgares. Et dans le tome XV de *SbNUK*, p. 131-144, il donne déjà tout un mémoire sur deux inscriptions, sous le titre : *Deux fameuses inscriptions bulgares du IX^e siècle*. Il y fixa pour la première fois le texte et le sens de l'inscription de l'église des Quarante-Martyrs de Tŭrnovo (notre n^o 10), sur la base d'un estampage, et il corrige le texte de l'inscription perdue de Malamir (Šumen, notre n^o 12). De l'inscription de Tŭrnovo, avant Zlatarski, s'était occupé aussi Chrysanthé M. Loparev (2), mais ce dernier, bien qu'il eût fait des remarques linguistiques très pertinentes, ne pouvait arriver à aucun résultat de quelque importance, parce qu'il se fondait sur la copie fautive de Daskalov. L'article de Zlatarski fut examiné avec beaucoup de soin par Jireček dans un excellent compte rendu de *l'Archiv für Slavische Philologie*, Bd. 21 (1899), pp. 610-613. Cette recension, si courte soit elle, est un des travaux capitaux sur les inscriptions proto-bulgares. On ne peut regretter qu'une chose, c'est qu'elle n'ait pas servi de point de départ à ceux qui, depuis, se sont occupés du sujet. Ici, pour la première fois, il est dit avec raison que le grec des inscriptions proto-bulgares est tout à fait régulier (*ganz regelrecht*) et que ce n'est pas autre chose que le grec tel qu'il était parlé à cette époque. Cette constatation de Jireček malheureusement n'a pas été prise en considération par les interprètes et éditeurs qui l'ont suivi : il ne faut donc pas s'étonner que, pour eux, beaucoup de passages de nos textes soient demeurés obscurs, ou qu'ils les aient mal rendus.

(1) Cf. *Antike Denkmäler in Bulgarien*, Wien, 1906, n^o 87.

(2) *Dve zamětki po drevnej bolgarskoj istorii*, pp. 12 sqq.

L'inscription de Narüş. — En janvier 1898, dans les environs de Thessalonique, près du village de Narüş, fut découverte une borne frontière inscrite du temps du czar Siméon (n^o 48). La même année, le texte en fut publié scientifiquement par G. Balasčev dans la revue *Bulgarski Pregled*, IV, 12, p. 61-78, sous le titre *Une inscription récemment trouvée du temps du czar Siméon*. Dans cet article, Balasčev touche aussi, en passant, aux inscriptions publiées au tome IV du *C.I.G.* (n^{os} 12 et 19), ce qui fut, pour Zlatarski, l'occasion — dans sa critique de l'article de Balasčev, *SbNUK*, XV, *otd. kritika*, pp. 20-40 — de s'occuper lui aussi de ces inscriptions du *C.I.G.*, pour réfuter quelques assertions inexactes de Balasčev. En 1902, Balasčev publia tout un livre : *Beležki vŕhu veščestvenata kultura na staro-bŭlgarskoto hanstvo*, où il examine aussi quelques inscriptions, mais trop brièvement et sans reproduire le texte des inscriptions. La même année, Zlatarski publia encore une inscription proto-bulgare, dans le *Periodičesko Spisanie*, 63, pp. 94-107, sous le titre : *Edin ot Pravadijskit Omortagovi nadpisi* (n^o 1). Tous ces articles élucident plus ou moins des questions controversées de l'histoire bulgare et en posent de nouvelles.

Les fouilles d'Aboba (1899-1900). — En 1899 et 1900, l'Institut archéologique russe de Constantinople entreprit des fouilles dans les ruines proches du village d'Aboba et dans leurs environs immédiats, pour explorer les antiquités des lieux où, en 680, commencèrent l'État et la nationalité bulgare (1). Ces fouilles, comme il fallait s'y attendre, ont mis au jour un certain nombre de nouvelles inscriptions protobulgares. Pendant l'automne de 1905, R. Popov mit au jour près du village de Čatalar (aujourd'hui Krumovo), une énorme colonne où était gravée une grande inscription protobulgare (notre n^o 11) (2).

Les résultats de ces fouilles, avec toutes (3) les inscriptions protobulgares publiées jusqu'alors (1905), furent publiés dans le tome X des *Izvēstija* de l'Institut archéologique russe de Constantinople, connu couramment sous le nom d'*Aboba-Pliska*, par le directeur de l'Institut, F. I. Uspenskij. En même temps que ce volume

(1) V. *Izvēstija russkago Arheologičeskago Instituta*, X, pp. 1 sqq.

(2) *Izvēstija* de l'Institut archéologique russe, X, pp. 544 sqq.

(3) Il ne manque que l'inscription de Tŭrnovo, publiée à part dans les *Izvēstija*, VII, p. 5.

a paru un album, contenant des fac-similés d'estampages des inscriptions. La valeur de ce recueil consiste principalement dans les photographies et fac-similés et dans le fait que presque tous les textes protobulgares des inscriptions s'y trouvent. Mais les inscriptions elles-mêmes sont publiées d'une manière peu satisfaisante et même, dans quelques-unes, les parties manquantes du texte sont suppléées erronément. Par surcroît, l'éditeur a eu la malheureuse idée de transcrire les inscriptions non dans leur graphie primitive, mais dans une orthographe valable seulement pour le grec classique. Aussi l'éditeur nous présente-t-il un texte absolument impropre à toute étude linguistique. Malheureusement, les éditeurs qui suivirent, du moins certains d'entre eux, imitèrent le fâcheux exemple d'Uspenskij.

Kalinka. — Un an plus tard parut le recueil épigraphique de l'excellent philologue classique E. Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulgarien*, Wien, 1906, comprenant dix inscriptions protobulgares déjà publiées. Cette édition de nos textes est exemplaire à tous les points de vue ; non seulement les inscriptions sont reproduites avec une parfaite acribie, mais elles sont accompagnées de notes linguistiques, complétées l'année suivante par A. Walde, *Sprachliches aus antiken Denkmälern Bulgariens*, dans *Zeitschrift für die Oesterreichischen Gymnasien*, LVIII (1907), pp. 309-402.

Dans les fascicules 3 (pp. 219-238) et 4 (pp. 327-345) de la revue *Minalo* (« Le Passé »), t. I^{er} (1909-1910), G. Balasčev reproduisit encore dix inscriptions. Cette édition, hélas, ne montre aucun progrès. Elle repose sur *Aboba-Pliska*, sans qu'on ait tenu le moindre compte de l'édition de Kalinka, qui, semble-t-il, est restée inconnue de l'éditeur.

Dans son livre *Bŭlgarski Starini iz Makedonija*, Sofia, 1908, pp. 1 et sqq., Jordan Ivanov reproduit l'inscription de Persian trouvée à Philippes (n^o 19), d'après la copie de Braconnier, avec des compléments acceptables. V. N. Zlatarski, dans son article (en bulgare) : *Informations sur les Bulgares dans la Chronique de Syméon Métaphraste et Logothète*, dans *SbNUK*, XXIV (1908), étudiée, pp. 49, 51 et 67, note 2, trois inscriptions bulgares (nos n^{os} 18, 19 et 21), avec des propositions de lectures et de suppléments pour quelques passages. J. B. Bury, dans son *History of the Eastern Roman Empire from the Fall of Irene to the Accession of Basil I (A.D. 802-867)*, London, 1912, chapitre XI, pp. 332-

374 ⁽¹⁾, cite en passant quelques inscriptions bulgares, exprimant à leur sujet des idées originales, et dans son Appendix X (pp. 401-480) ⁽²⁾, il tente de restituer l'inscription de Malamir, trouvée à Tumbul-Džami (notre n° 18). Le même savant anglais, dans son article *The Bulgarian Treaty of A.D. 814 and the Great Fence of Thrace*, dans *The English Historical Review*, April 1910, pp. 276-287, étudie en détail et s'efforce de restituer l'inscription de Sulejman Kjoï (notre n° 21), à laquelle, deux ans plus tard, V. N. Zlatarski consacra tout un mémoire dans *Izv. BAdr.*, III (1912/13), pp. 132-179, sous le titre : *L'Inscription de Sulejman Kjoï*. Dans sa *Geschichte der Serben*, Gotha, 1911, pp. 74, 189 sq., Jireček écrit, pour la dernière fois, quelques lignes sur nos inscriptions. Avec l'apparition du grand ouvrage de Zlatarski, *Istorija na pŕvoto bŭlgarsko carstvo*, I, 1 (Sofia, 1918), où, aux pp. 300, 307, 316, 335, 443, 445 et 456, sont transcrites et discutées de nouveau nos inscriptions, se clôt la seconde période de l'investigation et de l'édition des inscriptions protobulgares. Au temps de la première guerre européenne, en Albanie, on trouva une inscription du roi Boris (notre n° 47), qui fut publiée tout d'abord par C. Praschniker, *Zwei mittelalterliche Inscriptionen aus Albanien*, dans l'*Anzeiger der phil.-hist. Klasse der Akademie der Wissenschaften in Wien*, n° XIII (1919), pp. 3-7.

La troisième période, qui commence après la guerre européenne et se prolonge jusqu'aujourd'hui, se distingue des deux premières non point tant par la découverte de nouvelles inscriptions, que par le redoublement de zèle que les chercheurs consacrèrent à l'étude de tout le matériel épigraphique. C'est le Hongrois Geza Fehér qui donna l'élan ; et le point de départ de l'ère nouvelle furent les fouilles faites près du village de Madara et l'étude de l'inscription autour du Cavalier de Madara (1924).

Madara, Philippes, Hambarly. — La première publication de cette troisième période qui concerne nos inscriptions, est l'étude de G. Fehér, *Monuments de la Culture bulgare*, dans *IBAI*, III (1925), pp. 1-90, où, pp. 60-87, sont reproduites onze inscriptions avec de curieuses notes et explications. En cette année 1925, G. Fehér fit une sorte de communication provisoire, dans le ton d'une vulgarisation, ou d'une présentation au grand public, de

(1) Trad. *Izv. I. Dr.*, IV, 105-151. •

(2) Trad. *Izv. I. Dr.*, IV, pp. 180-183.

ses recherches sur les inscriptions de Madara, dans la brochure *Madarskijat Konnik*, Sofia, 1925, pp. 15-26. Presque simultanément avec les fouilles de Madara furent découvertes les deux inscriptions proto-bulgares des fouilles de Philippes en 1923 et 1924. Ces inscriptions furent publiées par le savant tchèque F. Dvorník dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, LII (1928), p. 125-147, sous le titre : *Deux Inscriptions protobulgares de Philippes*, qui sont reproduites, avec quelques corrections, par Beševliev, *Izv. I. Dr.*, fasc. XI-XII (1931-1932), pp. 361-371 (1). Les mêmes inscriptions, sans corrections, furent reproduites par B. Filov dans *IBAI*, V (1929), p. 365, et par J. Ivanov, dans *Bŭlgarski Starini iz Makedonija*, 2^e édit., Sofia, 1931, pp. 1-12. P. Nikov, dans son étude *Kavkhan Isbul*, *Sbornik V. N. Zlatarski*, Sofia, 1924, pp. 195-228, reproduit trois inscriptions protobulgares (nos nos 12, 18, 19). Dans le *Godišnik na Narodnija Muzej* pour 1922-1925, Sofia, 1926, p. 381-429, V. Beševliev examine en détail la langue de nos inscriptions. Son étude porte le titre : *La langue grecque dans les inscriptions protobulgares*, et dans l'Appendix I au même travail, il réédite presque toutes les inscriptions connues jusqu'à ce jour sur la base de nouvelles lectures des originaux (2). Le même Beševliev, dans son article *Sur les inscriptions protobulgares*, dans le *Godišnik* de l'Université de Sofia, Faculté d'histoire et de philosophie, XXIII, 7, Sofia, 1927, donne de nouvelles lectures et de nouveaux compléments à deux inscriptions (nos 9 et 11). En 1926, les fouilles de Madara mirent au jour une curieuse inscription protobulgare (notre n° 17), qui fut publiée presque simultanément par G. Fehér sous le titre (français) : *Les monuments de la culture protobulgare et leurs relations hongroises*, Budapest, 1931, p. 143, et par V. Beševliev, dans *Izv. I. Dr.*, XI-XII, pp. 365 et sqq. Dans la revue *Bŭlgarska Misŭlŭ*, II (1927), pp. 401-408, V. Beševliev publia un petit article de vulgarisation sur *Les inscriptions protobulgares*.

En 1928, G. Fehér publia son grand travail (en bulgare) : *Nadpisŭtŭ na Madarskijat Konnik*, Sofia, 1928 (3), où, pour la première fois, nous trouvons une copie complète de cette inscription avec des compléments et des interprétations. C'est contre ces restitu-

(1) Cf. aussi *Ἑλληνικά*, III (1930), pp. 232-234 ; *Byz. Zeitschrift*, XXXII (1932), p. 13.

(2) Cf. *Glotta*, XVII, pp. 66-71 et *Πανεπιστήμιον Θεσσαλονίκης, Ἐπιστημονικὴ Ἐπετηρὶς τῆς φιλοσοφικῆς Σχολῆς*, A (1927), pp. 10-17.

(3) Aussi, en allemand, *Die Inschriften des Reiterreliefs von Madara*.

tions et ces interprétations que s'éleva V. Beševliev, dans ses *Inscriptions autour du Cavalier de Madara* (1), dans *Izv. I. Dr.*, XI-XII, pp. 1-32. Dans la revue tchèque *Byzantinoslavica*, II/2 (1930), pp. 189-195, K. Škorpil réédite le texte des colonnes bien connues, portant les noms de forteresses conquises par les Bulgares ; le titre de cet article est : *Nadpisi ot pŕvoto bŭlgarsko carstvo v Ňernomorskata oblastŭ na Balkanskija poluostrov*. Dans le tome I^{er} de la revue *Bŭlgarska istoričeska Biblioteka*, année IV, pp. 1-55, P. Nikov, dans son article de vulgarisation *Khan Omortag i Kavkhan Isbul*, étudie et traduit dix-huit inscriptions. G. Fehér, dans l'étude citée plus haut, *Les monuments, etc.*, reproduit douze inscriptions (pp. 138 sqq.). B. von Arnim, *Vorbericht über eine Studienreise durch Bulgarien*, dans l'*Anzeiger der Akademie der Wissenschaften in Wien, philos.-hist. Klasse*, 1932, n^o IX, 2-3, publie un nouveau fragment d'une inscription funéraire à coup sûr du temps d'Omurtag (2) (notre n^o 8). Dans les *Byzantinoslavica*, III, 2 (1931), pp. 344-382, P. Nikov publie aussi des inscriptions protobulgares de Hambarly (Kazŭl-Agačko), aujourd'hui au Musée de Varna (n^{os} 14 et 24). Ces grandes inscriptions, si curieuses, étaient connues depuis 1884 (3), mais n'avaient pas été publiées avant 1931. Dans le tome XI-XII de *Izv. I. Dr.*, p. 340-347, V. Beševliev donne de nouvelles lectures et de nouveaux suppléments à neuf inscriptions protobulgares. Dans la *Revue historique du Sud-Est européen*, VIII^e année, 1931, p. 226, N. Iorga, *Deux inscriptions grecques inédites de Silistrie*, publie assez mal une inscription au nom de Kroum, trouvée à Silistrie (notre n^o 15). Dans le tome IV des *Byzantinoslavica* (1932), pp. 124-128, K. Škorpil publia une copie des inscriptions de Madara, prise par lui indépendamment de Fehér, ce qui lui permit de juger plus exactement le travail de ce dernier. Dans le tome II de la *Bŭlgarska istoričeska Biblioteka*, V, pp. 1-29, V. Beševliev publia un article de vulgarisation, mais assez approfondi, sur les inscriptions protobulgares, et dans les *Izv. I. Dr.*, XIII (1933), pp. 24-48, il reproduit les inscriptions protobulgares de Hambarly. Dans le recueil *Madara*, fasc. 1, Sofia, 1934, où

(1) D'abord un travail de vulgarisation, *Bŭlgarska Misŭll*, VI (1931), pp. 660-667. En allemand, du même, le long article des *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, IX (1932), pp. 1-35. Cf. P. MUTAFČIEV, dans *B.Z.*, XXVIII (1928), pp. 229 sqq. ; F. DVORNIK, *Byzantinoslavica*, II, pp. 132 sqq.

(2) Cf. les corrections de V. Beševliev, dans *IBAI*, VII (1933), 399-400.

(3) Cf. *A.E.M.*, XV, pp. 98-99, n^o 26.

sont publiés les matériaux des fouilles de Madara, Fehér, dans son article *L'Inscription du Cavalier de Madara*, pp. 262-359, et G. Kazarov et D. Dečev, *Revision de l'inscription du Cavalier de Madara* (pp. 419-428), s'efforcent de réfuter la critique de Beševliev sur les inscriptions de Madara. Ceci donne l'occasion à Beševliev de démontrer encore une fois l'impossibilité des idées de Fehér sur ces inscriptions, dans son article : *Sur la question du Cavalier de Madara*, dans le *Godišnik* de l'Université de Sofia, Faculté histor.-phil., XXX, p. 10. Dans ses articles *La colonne d'Omurtag à Madara*, du recueil *Madara*, pp. 380-387, et *l'Inscription d'Omurtag du village de KalugERICA*, *ibid.*, p. 388-392, Fehér publie deux inscriptions (nos n^{os} 16 et 8).

Gy. Moravcsik, dans son précieux ouvrage *A Magyar történet byzánci forrásai*, Budapest, que nous pouvons consulter à présent dans la seconde édition allemande, parle longuement de nos inscriptions.

Inscriptions funéraires

PROVADIA. Auj. Sofia, Musée National, n^o 624.

1. Kanitz, III, p. 355. — V. N. Zlatarski, *Edin ot Pravadijskitě Omortagovi nadpisi*, dans *Periodičesko Spisanie*, 63 (1903), pp. 94-107 = *Istorija*, I, 1, p. 307. — F. Uspenskij, *IRAI*, X, 1902, 2. — Kalinka, n^o 88. — Balasčev, p. 231. — Fehér, *Pametnicitě*, 788, 2. — Beševliev, p. 1. — Fehér, *Les Monuments...*, p. 146, 2.

+ Κανα συβηγη Ωμουρταγ· | Ωκορσης δ κοπανος θρε|πτός
 5
 άνθρωπος μου ἐγέ|νετω κέ ἀπελθόν ἤς τὸ φου|σάτον ἐπνήγην ἤς
 τὸν πο|ταμὸν τὸν Δάναπρην. | ἦτω δὲ γενεᾶς Τζακαραρης.

L'inscription se compose de sept lignes ; elle est gravée sur une colonne : hauteur, 1.695 ; diamètre, 0,57 ; à la base, 0,63 ; surface inscrite haute de 0,575. Cette colonne se dressait devant la Mosquée des Bergers (Čoban Dzami, à Provadia). Emplacement primitif inconnu. Kanitz fut le premier à signaler son existence. Se trouve aujourd'hui au Musée national de Sofia, n^o 624.

Orthographe : $i = \eta$; $ai = \varepsilon$, $\omega = o$.

Pour la croix initiale, v. A. Deissmann, *Licht vom Osten*, 4. Aufl., 217, Anm. 3. ; M. Sulzberger, *Le symbole de la croix*, dans *Byzantion*, II (1925), 337-448, III, 303-304 ; C. M. Kaufmann, *Handbuch der christlichen Archäologie*, 2. Aufl., Paderborn, 1913, 264 sqq.

(§ 106); Kaufmann, 84; Pap. Jand., II, 57; H. Lilliebjörn, *Ueber religiöse Stgnierung in der Antike mit bes. Berücksichtigung der Kreuzsignierung. Nebst einem Exkurs über die Apokalypse und die Mithras-Monumente*, Uppsala, 1933.

1 *Kava συβηγη*. On lisait jusqu'à présent : *κανὰς ὕβηγη*, mais M. Moravesik s'est rallié à la lecture actuelle de V. Beševliev : *κava συβηγη*. En général, dans tout le commentaire qui suit, nous devons renvoyer à K. H. Menges, *Altaic elements in the Proto-bulgarian inscriptions*, dans *Byzantion*, XXI (1951), pp. 85-118 (cité : Menges) ; pour les titres composés en protobulgare, cf., ici même, K. H. Menges, *A Note on the compound Titles in the Proto-Bulgarian Inscriptions*. Sur l'ancienne lecture *ὕβηγη*, que l'on rapprochait du koumanoturc *öweghü, öwghü*, « erhaben », cf. Menges, pp. 91-92. Pour *κανας, κava*, cf. *Καμπαγάνος*, Nicéph. Patr., 71, 5 = *Κὰν Παγάνος* (cf. Théophan., 433, 22 et 436, 9 ; cf. Marquart, *Chronologie*, 40, 1 ; *ὁ κανὰ βοιλὰ κολόβρος*, n° 18, l. 7, *canna taban* (G. Moravesik, *Die Namenliste der bulgarischen Gesandten am Konzil vom J. 869-70*, dans *Izv. I. Dr.*, XIII, 19-20) ; *κανὰρ τικεῖνος* (Const. Porph., *de Cer.*, 681, 15), qui doit se lire : *κανὰς τικεῖνος*, v. *B.Z.*, XXXIII, 13 sqq., et *Izv. I. Dr.*, XI-XII, 368 sqq., *ταρκάνος*, n°s 2 et 3 et *καυχάνος* (avec dissimilation du second κ). Cf. aussi *Mihaïl Kaganï na Blïgarëhï* (*Spomenik*, V, 12-13), *caganus* (Pertz, *M.G.H.*, 1, *Ann. Hincmari*, 465). Les derniers titres ne sont pas identiques à *κανὰς*, mais rappellent ce titre. Mais cf. Menges, pp. 97-98 : « *Κανὰς*, just as *βοηλάς*, has always a kind of an (indeclinable) stem-form when used in composition with a following title... The Proto-Bulgarians did evidently not know the difference between *qagan* and *qan*, so well distinguished later by the Mongols ». *᾽Ωμουρτάγ* (aussi *᾽Ομουρτάγ, ᾽Ωμορτάγ*, n° 10, chez les écrivains *Omortag, Omartag, ᾽Ομβριτάγος, Μορτάγων, Μουτράγων*, en slave *Mourtagonŭ*, v. le détail et les sources chez Zlatarski, I, 1, 292, 4), régna de 814 à 831, cf. Zlatarski, I, 1, 292-331 ; Tomaschek, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, III, 1044, explique ce nom par le turc *jumurtagh*, « geballt, massiv », et L. K. Katona, *Omurtag*, dans *Körösi Csoma-Archivum*, II, 5 (1930), 384-387 (cf. *Izv. I. Dr.*, XI-XII, 393 sqq.), le rapproche du tchouvache *ə'mə'rt*, « aigle ». J. Németh, *Izv. I. Dr.*, XI-XII, 174 sq., approuve cette interprétation ; dans sa note 1, il rappelle les anciennes tentatives d'explication. Après *Κava συβηγη ᾽Ομουρταγ* est sous-entendu *λέγει* (cf. n° 12).

J'ai moi-même proposé de voir dans Omourtag, puisqu'il s'appelle aussi Mortagon, Moustragon, le porteur d'un nom iranien « bulgarisé » ou altaisé, comme dit M. Menges. On trouve le nom iranien de Mourdagos (*Μούρδαγος*) dans une inscription grecque de la Russie méridionale : M. Vasmer, *Die Iranier in Südrussland*, 1923, p. 45. Trois au moins des princes bulgares sont dans ce cas (cf. Kouvrat et Isperikh, Asparoukh, *Byzantion*, XVII, 1944-45, p. 114, note 33). Et, comme on va le voir, M. Menges ajoute à cette liste un quatrième nom, qui n'est pas celui d'un khan.

2 Ὠκόρσης, « nom protobulgare » dit M. Beševliev, qui note : « Sur la pierre, au-dessus de la lettre *P*, une ligne horizontale sans importance pour la lecture du nom ⁽¹⁾. Je transcris l'observation de M. Menges (p. 108) : « As the name of the great Sāsānian, Chosrau I Anūšīrvān, became famous all over the Near and Middle East, the question should be raised whether Ὠκόρσης might not be a Turkicized form of this name, the Iranian *x-* being replaced by initial *q-* (cf. in the Altaic words of the inscriptions *κ-*, not *χ-*, as in *κανας*, *κavχανος*, *ταρκανος*, etc.) and the sound group *-sr-* undergoing metathesis, *-HC* being Greek nom. sing. masc. ». M. Menges trouve seulement l'ω initial « problématique ». Comme pour (O)Mourtag, je crois qu'il s'agit tout simplement de l'article δ.

Sur *κοπανος*, voici ce que dit M. Menges (p. 92) : « Κοπανος is probably the Orkhon-Tk. title *qγγνηγη* = *qap(a)γαν*, *qagan* for a high dignitary. It seems to be of the same origin as *κavχανος* (as in nos. 12, 24). Fehér is probably right in comparing this with Old-Hungarian *Kupan* = *Koppāñ* (« Koppány »), the name of a prince of the times of Arpad. It is hardly Greek *κόπανος*, « Stösser, Schläger », « beater, mortar », as Beševliev asks, but it may have been connected with it by the way of ironical vulgar etymology which fact might explain the duplicity of the forms of the same title ».

2-3 *θρεπτός άνθρωπος* = *θρεπτός άνθρωπος* : le vrai sens de cette expression est inconnu. Essais d'interprétation : Tomaschek, dans *A.E.M.*, XVI, 200, et XIX, 238 (« Dienstmann », *Gefolgsleute* (?) » ; Uspenskij, dans *IRAI*, VI, 217-232 = X, 204-213 ; Zlatarski, *Per. Sp.*, 63, 96-98 ; Balasčev, I, 328-330 ; Bury, 335 = *Izv. I. Dr.*, IV (1915), 108 ; Fehér, *Pametnicit*², 81 ; *Nadpisūtū na Madarskija Konnik*, Sofia, 1928, 52-53. Pour l'expression *θρεπ-*

(1) Cette ligne horizontale marque le caractère de nom propre d'Ὠκόρσης.

τός, cf. Const. Porph., *de Cer.*, 416, 10-14 : καὶ τρέφει ὁ βασιλεὺς ἐν τῷ μεγάλῳ· τρικλίνῳ ἐν μὲν τῷ ἰδίῳ αὐτοῦ ἀκουβίτῳ τοὺς πραιποσίτους καὶ πατρικίους, οὓς βούλεται, καὶ τοὺς ἐπάρχους καὶ τὸν μάγιστρον, ἐν δὲ τοῖς ἄλλοις ἀκουβίτοις τοὺς στρατιώτας οὓς ἂν κελεύσει ἢ ἄρχοντας στρατιωτικούς. Cf. *ibid.*, Reiske, II, p. 430 ; Grégoire, *Recueil*, I, 14, n° 226, 8 rapproche, peut-être avec raison, le θερεπτός ἄνθρωπος de Γοικεῖος ἄνθρωπος d'une inscription byzantine du x^e siècle (Hiéronda, près Milet) : Ἀνεκενίσθη τὸ κάστρω τοῦ Ἡεροῦ παρὰ Μιχαήλ βεστάρχου τοῦ Φουκᾶ κὲ δοῦκα κρίτης τοῦ Καρα(ν)τινοῦ, + παρὰ Μ(ι)χα(ή)λ πρωτοσπαθαρίου κὲ ταγματώφλαξ κὲ ἐκ προσώπου κὲ ὑκίου ἀν(θρώ)που (ἰνδικτιόνος) ἱβι + ; cf. aussi Théophane, 448, 6 sqq. : ὁ δὲ Τελέριγος, ὁ κῦρις Βουλγαρίας, γνοὺς ὅτι ἐκ τῶν οἰκειῶν αὐτοῦ τὰς βουλὰς αὐτοῦ ὁ βασιλεὺς μανθάνει, γράφει κτλ. ; Théoph. Cont., 291, 20 : βασιλικὸς ἄνθρωπος, et l'index de l'édition de Boor, s.v. ἄνθρωπος. —μον : c'est-à-dire du khan Omourtag. L'emploi de ce pronom enclitique est commun en grec tardif (au lieu de ἐμός) ; cf. Dieterich, 193-194 ; Radermacher, 74 ; Thumb, 83-85.

3-4 ἐγένετω correspond à ἴτον dans d'autres inscriptions (nos 3, 4, 5, etc.). Pour cette signification, cf. Witkowski, *Ber.*, p. 267. — κὲ graphie phonétique de καὶ. — ἀπελθόν = ἀπελθών. — ἦς = εἶς.

4-5 φουσάτον = φοσάτον, cf. nos 3, 15 et 20. Ce mot provient du latin *fossa* : c'est pourquoi la forme primitive est φοσσάτον. Pour l'orthographe, cf. Psaltès, 120 et 130. La forme φουσάτον se rencontre dans les manuscrits de Théophane, cf. Théophane, II, 786, s. v. Pour le changement de o en ou, cf. Hatzidakis, 106 sqq. ; *M.N.E.*, II, 281-289 ; Dieterich, 15-18 ; Thumb, 5 sqq. et *Indog. Forschungen*, II, p. 117 sqq. ; Psaltès, 38-43. Pour la signification, cf. Hesychius : φόσσατον · ὄρυγμα ; Suidas : φοσάτον · τὸ στρατόπεδον ; de même Du Cange, s.v., Sophocles, s.v., et Constantin Porphyrogénète, *De Ceremoniis*, II (Reiske), 458-459, où se trouve aussi le sens « de troupes » ; cf. Theoph., 393, 10 : μετὰ δὲ χρόνον τινὰ φουσάτον Ῥωμαίων καὶ Ἀρμενίων εἰσελθόντων ἐν Λαζικῇ καὶ τὴν Ἀρχαίοπολιν πολιορκούντων κτλ. ; Const. Porph., *De adm.*, 169 : τὸ τῶν Τούρκων φοσσάτον ἠττήθη καὶ δύο διηρέθη μέρη ; Achmet, 147, 12 sq. : εἰ δὲ ἡ χάλασα οὐδενὶ ἐλυμήνατο, φοσσάτον ἐλεύσεται παρὰ τοῦ βασιλέως. Dans notre texte aussi, le sens

est certainement « troupe, armée », cf. n° 20, ligne 5 : *δόσας αὐτὸν φροσάτα* ; n° 6 : *ἀπελθὸν ἦς το φου[σ]άτον ἀπέθανεν ἦς τὸν πόλεμον*. De même n° 15. — *ἐπνήγην* = *ἐπνίγη* : pour le -ν final, cf. Hatzidakis, p. 111, note ; Dieterich, p. 249, et Krumbacher, p. 152. — *ἦς* = *ἐν* : la disparition du datif dans la langue grecque tardive entraîne entre autres le changement de *ἐν* + datif en *εἰς* + accusatif, cf. Schmid, *Attic*, I, p. 236 ; III, p. 58 sq. ; IV, p. 60 sq. ; Hatzidakis, p. 210-212 = *MNE*, I, pp. 454-455 ; Thumb, *Hell.*, p. 125, note 4 ; Blass-Debrunner, p. 121 ; P. Kretschmer, *Sprache...*, p. 99 (= A. Gercke - E. Norden, *Einleitung in die Altertumswissenschaft*, I³, p. 6).

6 *τὸν ποταμὸν τὸν Δάναπρην* ; sur la pierre, au-dessus de *N* de *ποταμὸν* et au-dessus du second *A* de *Δάναπρην*, sont gravés des traits qui n'ont pas d'importance pour la lecture, mais qui marquent la qualité de nom propre de *Δάναπρην*. L'ordre des mots : *ὁ ποταμὸς ὁ Δάναπρην* (ordinairement on dit *ὁ Εὐφράτης ποταμὸς*) se rencontre très rarement chez les classiques, par exemple chez Thucydide, VII, 82, 3 : *τὸν ποταμὸν τὸν Ἐρινεόν* ; de même 80, 5 (cf. le commentaire de Classen-Steup à ce passage), mais plus souvent chez les post-classiques : *Pasteur d'Hermas*, vision I, 1, 2 : *τὸν ποταμὸν τὸν Τίβεριν*, — *N. T. Apocal.*, 16, 12 : *ἐπὶ τὸν ποταμὸν τὸν μέγαν Εὐφράτην*, de même 9, 14 ; Malalas, 289, 10 : *ἕως τοῦ ποταμοῦ τοῦ Σαγάρεως*, 82, 7 : *παρὰ τὸν ποταμὸν τὸν λεγόμενον Εὐρώταν*, Const. Porphyr., *De Adm.*, 205, 5 : *ὁ ποταμὸς ὁ Ἐραξ* ; de même 22. Cf. Krüger, § 50, 7, 1, et Kühner-Gerth, I, 601 sq. Cet ordre des mots n'est pas en contradiction avec l'esprit de la langue grecque. En fait, cet ordre correspond exactement à la position attributive de l'adjectif *ὁ ἀνὴρ ὁ ἀγαθός*, tandis que l'ordre inverse : *Εὐφράτης ποταμὸς*, signifiait originairement : « la rivière euphratienne ». — *Δάναπρην*, le Dniepr. Le nom primitif de ce fleuve est *Βορυσθένης* (Hérod., IV, 5, 3 ; cf. *P.W.R.E.*, III, col. 736 sqq.). L'appellation *Δάναπρην*, *Danapris*, *Danaper*, se trouve pour la première fois (v^e siècle) chez Anonym., *Periplus Ponti Euxini*, 58 (1, p. 417 Müller ; cf. aussi p. 425) : *εἰς Βορυσθένην ποταμὸν νασιπόρον τὸν νῦν Δάναπρην λεγόμενον*, puis chez Jordanès, Ménandre, Théophane, etc. ; cf. *P.W.R.E.*, IV, 2098, et Marquart, *Streifzüge*, p. 189-190. Sur la déclinaison de *Δάναπρην*, cf. Psaltès, p. 166. L'expédition, mentionnée dans l'inscription, vers le Dniepr, n'est citée par aucune source ; cf. Zlatarski, *Period. Spis.*, 63, pp. 102-107, et *Istorija*, I, p. 307 ; Balasčev,

I, 232. — ἦτω = ἦν : les formes imperfectives du grec ancien ἦν, ἦσθα, ἦν, ont été remplacées dans le grec tardif par les formes moyennes : ἦμην, ἦσο, ἦτο, etc. ; K. Dieterich, pp. 223-225 ; *M.N.E.*, p. 564-568 ; Psaltès, p. 240. La forme ἦτο se trouve aujourd'hui, dans la langue littéraire néo-grecque (cf. J. Kalitsunakis, *Grammatik der neugriechischen Schriftsprache*, Berlin, 1927, 82), comme dans certains dialectes néo-grecs (cf. K. Dieterich, *Sprache und Volksüberlieferungen der südlichen Sporaden*, Wien, 1908, 132 ; Thumb, 151). La graphie ἦτω ne doit sans doute rien à l'influence de l'imperatif médiéval ἦτω = ἔστω (cf. Schweizer, 177 sq. et Psaltès, 240). Ce sont plutôt des raisons calligraphiques qui ont fait préférer l'ω comme dans Ὁμοῦρτάγ, Ὁκόρσης, ἐγένετω. — La particule δέ introduit une nouvelle idée, cf. Kühner-Gerth, I, 371 sq. ; pour l'absence de μέν, cf. n° 10, ligne 21. Il est remarquable que l'article manque devant γενεᾶς : cf. n° 3 et Xénophon, *Cyropédie*, I, 2, 1 : ὁ δὲ Καμβύσης οὗτος τῶν Περσείδων γένους ἦν. — Τζακαραρ(ης) (cf. *Κυριγιηρ*, n° 3) est considéré comme un dérivé (au moyen du mot turc *är, ir, äri*, « les gens »). Cf. Radlov, *Versuch eines Wörterbuches der Türkdialekte*, St-Petersbourg, 1888, p. 1445 ; Marquart, *Streifzüge*, p. 44. Dans ce cas, la racine du mot doit être Τζακαρ. D'après Fehér, *Ostatüci ot ezika na dunavskite prabülgari*, *Les restes de la langue des Protobulgares danubiens*, *IBAI*, V, 139, Čakar correspondrait à l'osmanli Čakyr, « épervier » ; voir aussi J. Nemeth, *Die Inschriften des Schatzes von Nagy-Szent-Miklos*, Budapest, 1932, p. 16. Ainsi Τζακαραρ(ης) devrait se traduire en bulgare : Čakari Čakarovci. Sur le sens des tribus ou familles protobulgares, cf. Uspenskij, *IRAI*, X, p. 214-217 et Zlatarski, *Period. Spisanie*, 63, p. 98-102 et surtout K. H. Menges, dans *Byzantion*, XXI (1951), pp. 101 sqq. (1). Sur la prononciation de τζ, cf. Psaltès, pp. 134-136, et Schwyzer, *Gr. Gr.*, I, p. 332.

L'inscription est mentionnée brièvement par K. Jireček, *Archäologische Fragmente aus Bulgarien*, dans *A.E.M.*, X, p. 193, le même *Pütwanija po Bülgarija*, 859 ; Bury, pp. 334, 3 ; 335, 366 (= *Izv. I. Dr.*, IV, p. 107, note 4, 109, 142).

(1) M. Menges rejette l'étymologie de Németh et de Fehér pour songer à Osm. *čaqar*, « fortified place, fortress ». « Németh and Fehér's derivation from and Osm. *čaqyr* 'hawk' is incorrect, since Osm. *čaqyr* means 'gray-blue' and occurs only in *čaqyr doyan*, a species of gray hawk ».

Traduction. — + Le kan sübigi (O)murtag (dit) : le kopan (O)korsis était mon homme, entretenu par moi, et, étant parti à l'armée, il se noya dans le fleuve Dniepr. Il était de famille un Tzakararis.

N° 2

PROVADIA. Auj. Sofia, Musée National, n° 665.

Kanitz, III, p. 354. — *I. Νικόλαος, Ἡ Ὀδησσός, Ἐν Βάρνη, 1894, p. 290, n° 27.* — K. Škorpil, *A.E.M.*, XVII, p. 199-200 = *Otčet*, 6, VIII. — Uspenskij, *IRA I*, X, 191, 3. — Kalinka, n° 87. — Balasčev, p. 229. — Zlatarski, I, 1, p. 316. — Fehér, *Pametnicité*, p. 2; *Les Monuments*, p. 146.

+ *Κανα συβηγη Ωμου[ρτ]αγ · | Ωνεγαβον..ς ὁ ζερα ταρκανος
θρ[επτός] ἄνθρωπος | μου ἐγένετο [κὲ ἀ]πελθὸν [ἰς] | 5 τὸ φου-
σάτον ἐπνήγην ἰς τή[ν] | Τήσαν τὸν ποταμόν. ἦτο δὲ | γενεᾶς
Κουβιαρης +*

L'inscription compte sept lignes ; elle est gravée sur une colonne de marbre, profilée en haut ; hauteur, 1,82 m ; diamètre environ 0,57 m ; surface inscrite, hauteur 0,485 m. Cette colonne, Kanitz la vit en 1872 parmi les tombes turques, devant la grande mosquée de Provadia. Ensuite, pendant un certain temps, elle se trouva devant l'école turque. L'emplacement où elle se trouvait originaiement n'est pas connu. Auj. Musée National de Sofia, n° 665.

Orthographe : *i* = *η* (le plus souvent) et *ι* (une seule fois, peut-être deux) ; *αι* = *ε*, *ω* = *ο*. Pour le début, cf. notre commentaire du n° 1.

2 *Ωνεγαβον..ς*, nom protobulgare. Peut-être faudrait-il compléter en *Ωνεγαβον[α]ς*. Pour la terminaison *-αής*, cf. *Ηραταης*, n° 24, l. 27, et Const. Porphy., *De adm.*, 157, 1-2, 23 : *Μαρμαής*. — *ὁ ζερα ταρκανος* ⁽¹⁾ est un titre protobulgare composé dont la seconde partie se rencontre assez souvent (*ταρκανος*

(1) Pour *ταρκάνος*, v. Menges, p. 93 : « Its Mongol form is *darqan* > *darxan*. Nowhere we find an exact statement as to the meaning of this dignity ». Pour *ζερα*, *ibid.* : « The ζ- is not clear at all, and the word remains obscure. Uspenskij, *I.R.A.I.*, X, 191, reads only ...PA ».

associé à d'autres mots ou titres). Exemples : notre n° 3 : ὁ ζουπαν ταρκανος ; Const. Porphyr., *De cer.*, I, 681 : ὁ βουλίας ταρκάνος ; n° 48 : ολγον τρακανος ; Migne, *P.G.*, 126, col. 1221B : βοριτακάνος = βορὶ ταρκάνος ; Theoph. Contin., 413 : ὁ καλουτερκάνος = ὁ καλοὺ ταρκάνος. Cf. parallèlement : ὁ ταγμα ταρχάν chez Ménandre Protecteur, qu'il explique ainsi, *Excerpta de leg.*, 195, 13 sq. : ἦν δὲ ἐπίκλησις τῷ μετ' ἐκεῖνον πρεσβευτῆ Ταγμα αὐτῷ ἀξίωμα δὲ Ταρχάν. Le même titre existe aujourd'hui encore dans les langues turques, par exemple, tchouvache *turhan*, osm. *tarhan* mongol *darhan* ; cf. Gombocz, *Arpádkori török szemelyneveinik*, Budapest, 1915, p. 49 ; Tomaschek, *P.W.R.E.*, III, p. 1044. Sur la signification, voyez Zlatarski, *SbNUK*, XV, *Kritika*, p. 32-33.

Pour les lignes 3-5, voyez le commentaire du n° 1.

6 τὴν Τήσαν τὸν ποταμόν : la Tisza (allemand « T(h)eiss »). Cette rivière s'appelait primitivement Pathissus (Plinius, *Nat. hist.*, IV, 12 (25), 80) ; Parthiscus (Ammien Marcellin, XVII, 13, 4) et depuis le moyen âge *Tissa* : Tisia (Jordanès, *Get.*, V, p. 33), *Τισσός* (Theoph. Simoc., VIII, 3, 8 sqq. ; Theophan., 282, 12) : ἡ Τίτσα (Constantin Porphyrogénète, *De adm.*, 174, 8), cf. Tomaschek, dans *A.E.M.*, XVII, p. 200 et Melich, *Ueber den Flussnamen Tisza-Teiss, Streitberg-Festgabe*, Leipzig, 1924, p. 262 sqq. L'ordre des mots : τὴν Τήσαν τὸν ποταμόν correspond à τοῦ ἀγίου Ἰορδάνου τοῦ ποταμοῦ dans Moschos, Migne, *P.G.*, 87, 107, et peut se rapprocher de cas comme : Hérodote, I, 43 : εἰς τὸν Ὀλυμπον τὸ ὄρος. Thucyd., VIII, 108, 2 : διὰ τῆς Ἰδης τοῦ ὄρους ; Pausanias, II, 15, 2 : ἡ Νεμέα τὸ χωρίον ; Ménandre, *Excerpta de leg.*, 1, 70 : ὁ Φάσις ἢ πόλις, qui sont relativement rares (pour l'usage ordinaire, cf. Hérodote, VIII, 116 : εἰς τὸ ὄρος τὴν Ῥοδόπην), cf. Kühner-Gerth, I, p. 602. Cf. les expressions néo-grecques du genre de ὁ φτωχὸς ὁ ἄνθρωπος ; cf aussi Malalas, 218, 9 : τὴν μεγάλην τὴν Φάρον ; cf. G. N. Chatzidakis, *Νεωτέρα χρῆσις τοῦ ἄρθρου*, dans le *Λεξικογραφικὸν Ἀρχεῖον*, VI (1923), 6 ; Γ. Ἀναγνωστόπουλος, *Περὶ τοῦ ἄρθρου*, dans *Ἀθηνᾶ*, 34, 216 ; Thumb-Kalitsunakis, p. 33, 2 ; Wolf, II, p. 82 ; Ljungvik, p. 1-3 ; *Τζάρτζανος*, p. 138. Pour la campagne de la Tisza, cf. Jireček, *Pŭtvanija*, p. 859 ; Bury, p. 365-366 ; *Izv. I. Dr.*, IV, p. 41 ; Zlatarski, I, 1, p. 315-316. La date serait 829.

7 *Κουβιαρης* (ou *Κουβιαρεις*?), lignage protobulgare. La forme protobulgare était probablement **Κουβι* ou **Κουβιαρ*; cf. le commentaire du n° 1. Ce nom de famille rappelle le nom protobulgare de *Κουβερ* (Tougaard, *De l'histoire profane*, Paris, 1874, p. 186-190) et est peut-être identique à lui. Cf. Menges, p. 104; Moravcsik, 2^e éd. all., II, p. 165.

Traduction. — + Le Kan sübigi Omurtag (dit) : Le zera-tarkan Onegavon (?) fut mon homme, entretenu par moi, et lorsqu'il partit pour l'armée, il se noya dans la rivière Tissa. Il était de la race des Kouviar.

N° 3

ΑΒΟΒΑ. Auj. Musée National de Sofia, n° 640.

Uspenskij, *IRAI*, VI, p. 216 et X, p. 190, 1. — K. Škorpil, *Otčet*, 18, XXII. — Balasčev, p. 236. — Fehér, *Pametnicitě*, p. 80, 7 et *Les Monuments*, p. 146, 7. — Beševliev, 4.

Κανα συβιγι Ομυρταγ · | Οχσουνος ὁ ζουπαν ταρ|κανος θρεπτὸς
⁵
ἀνθρωπὸς | μου ἴτον κὲ ἀπέθανεν ἰς τὸ | φουσάτον · ἦτον δὲ τὸ
γένος | αὐτοῦ Κουριγηρ.

Orthographe : *i* = *ι* (le plus souvent) et *η*; *αι* = *ε*, *ω* = *ο*.

1 *Ομυρταγ* : cette forme, si dans le cas présent nous n'avons pas affaire à une erreur du lapicide, n'est pas phonétiquement très distante de la forme habituelle : *Ομουρταγ*, puisque la voyelle *v* au ix^e siècle sonnait *ü*; cf. n° 10, cf. aussi Psaltès, p. 53 sqq.

2 *Οχσουνος*, nom protobulgare. Essai d'explication chez Fehér, *Pametnicitě*, p. 87.

2-3 *ὁ ζουπαν ταρκανος*, titre protobulgare. Pour le premier élément *ζουπαν*, cf. Constantin Porphyre., *De adm.*, cap. 32, p. 158; K. Brugmann, *I.F.*, XI (1909), p. 111 sqq.; J. Peisker, *Die älteren Beziehungen der Slaven zu Germanen ... und ihre sozialgeschichtliche Bedeutung*, Berlin, 1905, pp. 101 sqq., 120 sq., 160 sqq.; C. Jireček, *Geschichte der Serben*, I, Gotha, 1911, 74 et note, également pp. 127-128; Fr. Miklosich, *Lexicon palaeoslovenico-graecolatinum*, Vindobonae, 1862-1865, s.v. *župan* (p. 201-202); du même, *Etymologisches Wörterbuch der slavischen Sprachen*, Wien, 1886, s.v. *župa*). Pour la seconde partie, cf. n° 2 et Menges, p. 93.

4 *ἴτον* répond à *ἐγένετο* du n° 1, du n° 2 et du n° 6, voir n° 1,

1. 3-4. Pour le -ν final, cf. n° 1, l. 5, et Beševliev, § 40. — ις = ἐν cf. n° 1, l. 5. — Pour la forme φοσάτον, voir le n° 1, l. 4.

5-6 ἦτον δὲ τὸ γένος αὐτοῦ : cette expression ne se trouve qu'ici. Pour l'ordre des mots : ἦτο(ν) δὲ κ.τ.λ., cf. n° 11, ll. 2-3 : ἴτο δὲ ὁ κερὸς κ.τ.λ. ; Ménandre, *Excerpta de leg.*, I, 195, 13 sq. : ἦν δὲ ἐπίκλησις κ.τ.λ. — Κυριγηρ : nom de famille protobulgare sans désinence grecque, cf. n° 1, l. 7. Uspenskij, *IRAI*, X, 216, compare ce nom à celui des Κουτούργουροι (Procopé, *De bello Goth.*, IV, 5), Κοτρίγουροι (Agath., pp. 299-300 et Menandre, *Excerpta de leg.*, II, 458), Altziagiri (Jordan. *Get.*, V, 37). Seulement pour la finale, cf. Ἀκάτιροι (Priscus, *Excerpta de leg.*, I, 139, II, 586), Acatziri (Jordan. *Get.*, V, 37), Altziagiri (Jordan. *Get.*, V, 37), Κοτζαγηροί (Theophylacte Simocatta, VII, 8, 16), Κοτράγηρος Κοτράγηροι (Ménandre, *Excerpta de leg.*, 443, I, 170, 196), Σάβιροι (Priscus, II, 586), Saviri (Jordan. *Get.*, V, 37). Cf. Marquart, *Streifzüge*, pp. 40-44. Menges, pp. 105-106 : étymologies diverses.

Traduction. — Le kan sübigi Omurtag (dit) : Le župan-tarkan Ochsun était nourri par moi. Il mourut à l'armée. Sa famille était Kürigir.

N° 4

SUJUTLI. Auj. à Sofia, Musée National, n° 643.

N. et K. Škorpil, *A.E.M.*, XIX, 238 = *Otčet*, 8, XIII. — Uspenskij, *IRAI*, X, pp. 191-192. — Kalinka, n° 89. — Balasčev, I (1901), p. 233. — Fehér, *Pametnicitě*, p. 80, 6. — Beševliev, 5 — Fehér, *Les Monuments*, p. 146, 6.

Καν[α σ]υβιγι Ομουρταγ · | Οσλαβνας ὁ βαγατουρ βα|γαιν[ος]
θρεπτὸς ἄνθρω|πὸς μ[ου] ἴτον κὲ ἀσθενί⁵σας ἀπέθανεν

Cinq lignes gravées sur un morceau de colonne de marbre ; hauteur, 0,64 m ; diamètre, 0,31 m. Ce fragment a été trouvé près du village de Sujutli (district de Novi-Pazar), sous le pont, d'où, en 1900, il fut transporté à l'Administration du district de Novi-Pazar. Son emplacement primitif est inconnu.

Orthographe : i = ι ; ai = ε, ω = ο.

Pour le début, cf. n° 1.

2 *Οσλαβνας*, nom protobulgare ; pour la lecture, cf. V. Beševliev, *Epigrafski beležki*, dans *Izv. I. Dr.*, XI-XII, p. 341. — *ὁ βαγατουρ βαγαινος* est un titre bulgare composé, cf. n° 25. Le premier élément, mais avec une autre vocalisation, se trouve au n° 9, associé à *βοηλα* : *βογοτορ βοηλα*. Le second élément, à l'état isolé, n° 12, l. 14. *Βαγατουρ* : déjà Tomaschek, *A.E.M.*, XVII, p. 208, l'identifiait au mot qui signifie héros en turc (*batâr*), en magyar (*bátor*), en mongol (*baghatur*), en russe *bogatyr*, en néopersan (*behader*). Cf. *IRAI*, X, p. 200 et sqq. Quant à *βαγαινος*, Tomaschek, *loc. cit.*, le tire de la racine *bagh* (turc *beg*), au sens de « Kämpfer, Heerführer » ; et pour la finale, il compare le nom de personne *Μαρμαίν* et le nom de famille *Ugainŭ* ; Marquart, *Chronologie*, p. 40, compare au turc *bag* (*beg, bey*), cf. *IRAI*, X, p. 202. Le mot employé seul signifie la classe inférieure des nobles, cf. n° 12, et *A.E.M.*, XIX, pp. 238-239 ; Zlatarski, *SbNUK*, XV, p. 142 ; Jireček, *Geschichte der Serben*, I, p. 190 (1). Cette inscription d'Omurtag, comme la suivante, ne porte pas le nom de famille.

Traduction. — Le Kan sübigi Omurtag (dit) : Le bagatur-bagain Oslavna fut nourri par moi, et lorsqu'il tomba malade, il mourut.

N° 5

ΑΒΟΒΑ. Auj. Sofia, Musée National, n° 641.

Uspenskij, *IRAI*, X, p. 191, 5. — Balasčev, I (1910), p. 327. — Fehér, *Pametnicité*, p. 79, 5. — Beševliev, 6. — Fehér, *Le Monuments*, p. 146, 4.

[Καν]α συβιγ[ι Ο]μουρταγ · | ὁ κολοβρος [ὁ ι]ζουργου | κολοβρος [θρ]επτὸς | ἄνθρωπό[ς μ]ου ἴτον | ⁵κε ἀπέθαν[ε]ν ἔσο.

L'inscription se compose de cinq lignes, gravées sur une colonne de marbre, profilée en haut ; hauteur, 1,25 m ; diamètre, 0,32 m ; surface inscrite, 0,40 m de hauteur. Cette colonne a été trouvée à Aboba, avant les fouilles, sur l'emplacement de la grande église. De là, elle fut transportée dans le village de Sujutli et employée dans la construction d'un puits, ce qui l'endommagea. Pendant un certain temps, elle fut exposée à l'Administration du district, puis transportée au Musée National de Sofia (n° 641).

(1) Sur les titres de *βαγατουρ βαγαινος*, cf. le commentaire linguistique, d'une grande richesse, de K. H. MENGES, pp. 93 sqq.

Orthographe : $i = \iota$; $\alpha i = \varepsilon$, $\omega = o$.

Pour le début, voyez n° 1.

2 [ὁ ι]ζουργου : sur la pierre est gravée la lettre Ξ peut-être à la place de Z . Les deux lettres manquantes devant ... Ξ ουργου doivent être supplées OI : cf. η ζουργου du n° 24. Pour la signification de η ζουργου, cf. n° 19.

2-3 κολοβρος [ὁ ι] ζουργου κολοβρος. L'interprétation de cette ligne n'est pas sûre. Nous avons affaire, soit à une dittographie de κολοβρος, qui aurait remplacé un nom propre de personne commençant par oko (cf. Ω κορσης, n° 1), ou δ κολοβρος est employé comme un nom de personne. Le mot κολοβρος, κουλουβρος (n° 9), employé seul, indique une dignité ou charge militaire, cf. n° 19. Tomaschek, *A.E.M.*, XIX, p. 240, compare avec le turc *qolaghuz*, les formes des dialectes turcs du Nord, *qolabur*, *qolobur*, « Wegweiser », « guide », avec passage de gh à b et de z à r . Marquart, *Chronologie*, p. 40, ajoute encore *Βουκολαβρα̃ς*, Theophylacte Simoc., I, 8, 2. Pour ι ζουργου, cf. le commentaire du n° 19 (1). Pour les lignes 3-4, cf. n° 1.

5 $\xi\sigma o = \xi\sigma\omega = \varepsilon\iota\sigma\omega$, au lieu de $\xi\nu\delta\omicron\nu$, à l'intérieur, c'est-à-dire non en campagne, cf. les autres inscriptions, relatives à des morts en campagne.

Traduction. — Le Kan sübigi Omurtag (dit) : L'itzourgou-kolovros était entretenu par moi et il est mort au palais (littéralement « à l'intérieur »).

N° 6

АВОБА ; on a perdu la trace de ce texte.

K. Škorpil, *A.E.M.*, XVII, p. 199 = *Otčet*, 5, VII. — Uspenskij, *IRAI*, X, p. 192, 8. — Balasčev, I (1909), p. 235. — Fehér, *Pamenicité*, p. 79, 3. — Beševliev, 3. — Fehér, *Les Monuments*, p. 146, 3.

† Κα[να συβηγη Ωμ]ουρταγ· | Βον — — — — — βου — | — — — — — | [θ]ρεπ[τός ἄνθρωπός μου ἐγέ⁵ν]ετο κὲ ἀπελθὸν ἦς τὸ φου|[σ]άτον ἀπέθανεν ἦς τὸν πό|λεμον. ἦτο δὲ γενεᾶς — — | δουαρης.

(1) Pour les deux titres, leur étymologie et leur signification exacte, cf. MENGES, p. 96 sqq.

L'inscription se composait de huit lignes, gravées sur une colonne de marbre de 0,52 m de diamètre. De cette colonne on a trouvé trois éclats, rognures ou fragments à Aboba, à l'endroit où la petite rivière Kozludža-dere se jette dans l'Iri-dere, à l'ouest du village de Damargöz (district de Novi-Pazar). L'emplacement actuel de cette inscription est inconnu. Peut-être est-elle détruite ou perdue.

Orthographe : $i = \eta$; $ai = \varepsilon$, $\omega = o$.

Pour l'interprétation de cette inscription, voyez le commentaire du n° 1. — Vu l'identité de la rédaction avec les numéros précédents, et les deux suivants (nos 7 et 8), on peut dire que tous ces textes sont du temps d'Omurtag. L'emploi de *φουσάτον* à côté de *πόλεμος* prouve bien que ces deux mots ont des sens différents ; cf. n° 1. Pour le style, cf. *Byzantinische Zeitschrift*, VI, p. 265 (*Μετὰ δὲ Μαξιμῖνον ἐβασίλευσε Βαλβῖνος μῆνας β' καὶ ἐσφάγη ἐν τῷ πολέμῳ*).

Traduction. — + Le Kan sübigi Omurtag (dit) : (un tel était mon homme, entretenu par moi), et lorsqu'il partit avec l'armée, il mourut au combat (à la guerre). Il était de la famille de... douar (1).

N° 7

NOVI-PAZAR. Auj. Sofia, Musée National, n° 644.

N. et K. Škorpil, *A.E.M.*, XIX, p. 240 = *Otčet*, 10, XV. — Uspenskij, *IRAI*, X, p. 192, 7. — Kalinka, n° 90. — Balasčev, I (1910), p. 345. — Fehér, *Pametnicitě*, p. 79, 4. — Beševliev, 7. — Fehér, *Les Monuments*, p. 146, 4. — Beševliev, *Izv. I. Dr.*, XI-XII, p. 341.

[Κανα συβιγι Ωμουρταγ] | — — — — | [ζουπα]νος θροπός
[ἄ]ν|θροπός μου ἦτον κὲ [ἀσθε]⁵|νήσας ἀπέθανεν· ἦτ[ον δὲ] | γενεᾶς
Ερμηαρης.

Cette inscription se compose aujourd'hui de quatre lignes ; elle est gravée sur un fragment de colonne de brique, de 0,29 m de haut, 0,36 m de diamètre. Ce fragment a été trouvé près du village de Mogila (district de Šumen) ; pendant quelque temps, elle se trouva

(1) « No guess is possible here », dit justement MENGES.

dressée dans l'Administration du district de Novi-Pazar. L'emplacement primitif en est inconnu. Aujourd'hui au Musée National de Sofia, n° 644.

Orthographe : $i = \eta$; $ai = \varepsilon$, $\omega = o$.

3 Kalinka restitue ici le nom [$\Delta\omicron\rho\rho\alpha$]νός, mais cette restitution est impossible, parce que, comme dans les autres inscriptions, on attend un nom de dignité. Dans *A.E.M.*, XIX, p. 240, se trouve restitué [$\beta\alpha\gamma\alpha(i)?$]νος, et dans *IBAI*, III, p. 79, [$\tau\alpha\rho\kappa\alpha\nu$]ός; cf. *Izv. I. Dr.*, XI-XII, p. 341. Ces suppléments, toutefois, sont inconciliables avec les traces de lettres encore lisibles; ces traces ne tolèrent que la restitution [$Z\theta\iota\lambda\alpha\nu$]OC; cf. les notes de Kalinka sur cette ligne et la collation de Bormann.

5 *Ερμηαρης*, nom de famille protobulgare. La forme protobulgare était **Ερμηαρ* ou **Ερμη*, cf. n° 1. La dernière forme correspond pleinement à *Ermi*, nom de l'ancêtre de Gostoun dans l'*Imennik* (ou Liste des Noms) des Kans protobulgares, cf. *A.E.M.*, XIX, p. 240; *IRAI*, X, p. 216. Tomaschek, *A.E.M.*, XIX, p. 240, renvoie aussi au nom propre avare *Ερμύτζης* (*Chron. Paschale*, éd. Bonn, I, 274, *ad annum* 626). Fehér (*Pametnicitě*, p. 85, et *Nadpisūtū na Madarskija Konnik*, p. 114, 9), à propos de cette famille, pense qu'entre ces noms de famille, c'est-à-dire entre *Ermi* et *Ermiar*, il y a le même rapport qu'entre *boila* et *boljarin* et que *AP* est un suffixe bulgare d'appartenance; *Ermiar* serait la personne qui appartient à la famille d'*Ermi* (1), et *boljar* = la personne de la classe des *boiles*. Cette opinion, toutefois, n'est appuyée d'aucune preuve; elle n'a d'ailleurs guère de probabilité linguistique; cf., au contraire, Marquart, *Chronologie*, p. 40: « Der slawische Plural *boljare* ... ist mit dem die Beschäftigung anzeigenden slawischen Suffix *-are* weiterbegildet, liesse sich aber auch auf den türkischen Plural *boila*, *-lar* zurückführen », cf. Jireček, *Geschichte der Serben*, I, 190, 1.

Traduction. — Le Kan sübigi Omurtag (dit) : Le župan était un homme que j'entretenais. Étant tombé malade, il mourut. Il était de la famille d'*Ermiar*.

(1) Voyez la discussion de ce problème des suffixes par K. H. MENGES, pp. 101-104.

N^o 8

KALUGERICA. Auj. Madara, Musée.

B. v. Arnim, *Vorbericht über eine Studienreise durch Bulgarien*, 2-3 (*Anzeiger der Akademie der Wissenschaften in Wien, philos.-hist. Klasse*, Jahrg. 1932, n^o IX). — Beševliev, *IBAI*, VII, pp. 399-400. — *Madara*, Sofia, 1934, pp. 388-392.

[Κανα σὺβιγι Ὠμουρταγ ·] | — — — — [ταρ]|κανος [θρεπτὸς
 ἄ]νθρω|π[ό]ς μου [ἴτον κὲ ἀπέ]θαν⁵|εν ἰς τὴν — — — —.

Cette inscription consiste aujourd'hui en trois lignes, elle est gravée sur un éclat de colonne ; hauteur 0,77 m ; diamètre 0,41 m. Cet éclat a été trouvé près du village de KalugERICA (Šumen), dans le champ de E. Račev, et de là elle a été transportée dans la maison du même. Emplacement primitif inconnu. Aujourd'hui au musée des fouilles de Madara.

Orthographe : *i = ι* (?).

Arnim compte *κανος* pour un nom, mais à cet endroit, on attendrait un titre, cf. n^o 1, 2, etc. C'est pourquoi nous restituons *ταρ-κανος*. — Après *ἰς τὴν* venait certainement un nom, peut-être un nom de ville, cf. la fin du n^o 5. L'inscription se terminait sans doute par la formule habituelle *ἴτον δὲ γενεᾶς* ; cf. les n^{os} 4 et 5.

Traduction. — [Le kan sübigi Omurtag (dit) : Le tarkan ...] était nourri par moi et il mourut à ...

N^o 9

NASŮRLIE. Auj. Sofia, Musée National, n^o 642.

H. et K. Škorpil, *A.E.M.*, XIX, 239-240. — Uspenskij, *IRAI*, X, p. 191, 4. — Balasčev, I (1910), p. 334. — Fehér, *Pametnicitě*, p. 80. — Beševliev, 8. — Beševliev, *Kŭm prabŭlgarskitě nadpisi* (*Godišnik na Sof. Universitet, Istor.-Philol. Fakultet*, XXIII (1927), 7, pp. 3-7. — Fehér, *Les Monuments*, p. 146, 8.

Κανε σὺ|βυγη | Μαλα|μηρ · Τζε⁵|πα βογο|τορ βοηλα | κου-
 λουβρος ἦ¹⁰τον κὲ | τοῦ ἄρχον|τος θρεπτὸς | ἄνθρωπος | ἦ¹⁵τον [κὲ
 ἄσ]|θεν[ήσας ἄ]|πέθ[ανεν] | κὲ ἐ[πέ]|βαλ[εν τοῦτο] | ἦς μν[ημόσυ-] |
 νον αὐ[τοῦ].

L'inscription comporte dix-huit lignes ; elle est gravée sur une colonne de marbrê, haute de 1,36 m, diamètre de 0,38 m. Cette colonne a été trouvée dans le cimetière turc du village de Nasŭrlie (district de Šumen), et, de là, elle a été transportée au chef-lieu, chez le chef de l'arrondissement de Šumen. Emplacement primitif inconnu.

Orthographe : $i = \eta$; $ai = \varepsilon$, $\omega = o$.

La rédaction de ce texte se distingue essentiellement de celle des inscriptions d'Omurtag découvertes jusqu'à ce jour. Celle-ci parle de l'événement (la mort du dignitaire du Kan) à la troisième personne, au discours indirect, et non au discours direct, le sujet parlant étant le Kan, comme dans les textes d'Omurtag. Le début, il est vrai, correspond à la formule initiale des inscriptions d'Omurtag, mais la fin ne peut se comparer qu'aux formules finales des épitaphes d'une époque plus tardive. De plus, le rédacteur de la présente inscription ne semble pas avoir bien connu la langue « protobulgare », et c'est pourquoi il s'est permis une série de dérogations au vocalisme des mots protobulgares.

1 *Kave* = *κανα*. La finale *-ε* est due à une phonétique particulière du protobulgare.

2 *συβυγη* = *συβηγη* : labialisation ou dissimilation du son *ι* (*v* = *ü*, v. n^o 10) ?

3 *Μαλαμηρ* (*Μαλλωμηρός* chez Théophylacte, Migne, *P.G.*, t. 126, col. 193, *Βαλδίμερ* chez Theoph. Contin., 817) régna de 831 à 836 ; voyez à son sujet, en détail, Zlatarski, I, 1, pp. 332-336, 447-459. Pour la terminaison, ce nom pourrait être rapproché de *Bez-měr* (*Imennik* des Kans protobulgares), *Μεζάμηρος* (Menandre, *Excerpta de leg.*, II, 443, 16), *Δαργάμηρος* (Théophane, 497, 17) ; v. Marquart, *Chronologie*, p. 78, et *IRAI*, XV (1911), p. 11 = *Minalo*, II (1912), p. 239 ; cf. aussi *Βαλάμηρος* chez Malchos (*Excerpta de leg.*, 153), *Valamir*, *Vidimir*, *Théodomir* (Jordanès, éd. Mommsen, p. 123), *Balamber* (Jordan., 91, 1), *Felimer* (Jordan., 60, 13), *Retemeris* (Jordan., 107, 22), *Barzimer* (Amm. Marc. éd. Clarc, II, p. 577, XXXI, 8, 9). Pour l'étymologie de ces mots, cf. St. Mladenov, *Staritě germanski elementi v slavjanskitě ezici*, dans *SbNUK*, XXV, p. 88-89.

4 *Τζεπα* : nom de personne protobulgare. Il faut noter l'absence du *-ς* du nominatif. Cf. Menges, p. 109, qui ne voit aucune étymologie possible.

5-6 βογοτορ = βαγατουρ, v. n° 4. Cf., pour le vocalisme, Const. Porphyr., *De adm.*, 158, 7: Ἄλογοβότουρ = ἄλὸ βογοτούρ (?), — βοηλα, sans le -ς du nominatif, comme Τζεπα, cf. aussi le n° 24, l. 16. Dans nos inscriptions, les noms et les mots protobulgares sont grécisés suivant la règle que nous énonçons ainsi. Les noms et les mots qui, en protobulgare, se terminent par des consonnes, reçoivent un -ος final, par exemple: βαγαιν - βαγαίνος, ταρκαν - ταρκανος, Οχσουν - Οχσουνος, Περσιαν - Περσιανος, etc., et ceux qui se terminent sur une voyelle reçoivent au nominatif un -ς final, par exemple: βοιλα - βοιλας, Οσλαβνα - Οσλαβνας, Ωκορση - Ωκορσης, Τερβελι - Τερβελις, etc. Cette règle est appliquée même par les écrivains byzantins; cf. Beševliev, *Izv. I. Dr.*, XI-XII, p. 369, et Moravcsik, *Izv. I. Dr.*, XIII, p. 19, note 51. De cette règle ne sont exceptés que les noms propres Ομουρταγ et Μαλαμηρ et les premiers éléments des titres composés, p. ex.: ζουπαν ταρκανος, n° 3; mais: ζουπανος, n° 7. Pour le sens de βοηλα, v. n° 12.

7 κολουβρος = κολοβρος, cf. n° 5. Prononciation fermée ou dissimilation?

5-7 L'expression βογοτορ βοηλα κολουβρος ne comporte pas l'article, car c'est un *nomen praedicativum*; cf. n° 19: τὸν κανα βοιλα κολοβρον.

9-11 τοῦ ἄρχοντος θρεπτὸς ἄνθρωπος: le même ordre de mots qui est typique pour nos inscriptions, cf. τὸν πολῶν Βουλγάρων ὁ ἐκ Θεοῦ ἄρχον, n° 19; ἰς τῆς Πλσκᾶς τὸ. κάμπον, n° 11; *item*, n° 22; on le rencontre aussi chez Malalas, p. ex.: τῆς αὐτῆς Ὀδησοῦ πόλεως τὰς πόρτας, 402, 18 (cf. Wolf, II, p. 82); c'est du néo-grec, p. ex.: μιᾶς στιγμῆς ὑπομονή, δέκα χρονῶν ρεχάτι; στῆς Ἀλεξάντρας τὸ βουνό, στῆς Βουργαριᾶς τὸν κάμπο, πέντε καὶ δέκα δὲν περνοῦν (cf. Λαογραφία, V, 84); cf. Thumb, p. 195. Dans les dialectes du Pont et de Cappadoce, cet ordre des mots est régulier; cf. Thumb, p. 195, Anm. 2. Même syntaxe à Mytilène: *St-lap-ts-mil'* = στοῦ Λάμπου τοὺς μύλοι, chez P. Kretschmer, *Der heutige Lesbische Dialekt*, Wien, 1905, p. 343. Cf., par contre, n° 10, l. 29.

15-16 Compléter d'une manière absolument sûre la lacune *KEE* — — — *BAA* — — — est, jusqu'à présent, impossible. Les propositions faites ne sont pas convaincantes. Ainsi ἔθαπεν,

proposé dans *AFM*, XIX, p. 239, ne correspond ni aux lettres conservées, ni au sens des mots suivants, qui supposent un verbe signifiant « élever » ou « réparer » (à l'aoriste). Le complément de Balasčev [στύλον] ἔβα[λεν, lui, non plus, ne correspond pas absolument aux mots conservés. Pour les mêmes raisons, il faut rejeter, non seulement ἐ[κατεσκε]βα[σεν de Beševliev (*Sur les inscriptions protobulgares*, p. 6), mais encore ἐπίσα de Fehér (*Les Monuments*, p. 146). Le complément donné dans le texte n'est que provisoire.

17 ἡς μνημόσυνον correspond à la formule finale des épitaphes anciennes (ὁ δεῖνα κατεσκεύασε τὴν στήλην ...) μνήμης χάριν ; v. Larfeld, p. 436, et S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, Paris, 1885, p. 427. — ἡς μνημόσυνον αὐτοῦ correspond exactement à l'expression évangélique, N.T., Matthieu, 26, 3 : δ ἐποίησεν αὕτη εἰς μνημόσυνον αὐτῆς ; cf. Marc, 14, 9 ; cf. aussi *Petri evangelium*, 12, 54 : εἰς μνημοσύνην αὐτοῦ ; *Martyr. Polycarpi*, 18, 2 : εἰς τὴν τῶν προηθληκότων μνήμην (cf. Bauer, s.v.) ou : εἰς μνημόσυνον αἰώνιον (Preisigke, s.v.). Dans les inscriptions non-funéraires, on ne trouve que trois exemples : *C.I.G.*, IV, 8621 : εἰς μνημόσυνον αἰδίδιον τῆς αὐτῶν (du temps de Justinien I^{er}) ; *C.I.G.*, IV, 8634 : πρὸς αἰδίδιον μνημόσυνον αὐτοῦ (du temps de Justinien I^{er}) ; et *C.I.G.*, IV, 9525 : εἰς μνημόσυνον αἰώνιον (époque inconnue). Ces mots se trouvent deux fois chez Théophane, 26, 19 et 500, 9 ; une fois chez Malalas, 183, 5 ; et quelquefois chez Const. Porphyg., *De adm. imp.*, par. ex., 132, 20, etc.

Traduction. — Le Kan sübigi Malamir (dit) : Čepa fut bogotor boïla koulouvros et fut nourri par le Prince ; tombé malade, il mourut. Et le Prince mit ceci (sur sa tombe) en souvenir de lui.

II. — Inscriptions mentionnant des édifices

N^o 10

TŪRNOVO, dans l'église des XL Martyrs.

Chr. S. Daskalov, *Otkrytija v drevnej stolicě bolgarskoj, Ternově*, dans les *Čtenija v imperatorskom občestvě istorii i drevnostej Rosijskich pri Moskovskom Universitetě*, II, 1859, pp. 15-16 = *SbNUK*, VIII, p. 376. — P. R. Slavejkov, *Četyri pametnika v Bŭlgarski*

Knjižici, 1859, pp. 410-411. — A. Hilferding, *Sobranie sočinenij*, I, Pétrograd, 1868, p. 41, n. 2. — K. Jireček, *Geschichte der Bulgaren*, Prag, 1876, p. 146 Anm. = *Istorija Bolgar*, Odessa, 1878, pp. 181-182 = *Istorija na Bŭlgaritě*, Sofia, 1929, p. 103. — Loparev, pp. 341-362. — V. N. Zlatarski, *Dva izvēstni bŭlgarski nadpisa ot IX vĕk*, dans *SbNUK*, XV, pp. 131-138 = *Istorija*, I, 1, pp. 444-447. — Uspenskij, *IRAI*, VII, p. 5. — Balasčev, I, pp. 222 sqq. — Fehér, *Pametnicitě*, p. 63 sqq. — Beševliev, 10. — Fehér, *Les Monuments*, p. 144.

+ Κα[ν]α συβι|γη Ωμο|<μο>ρταγ ἰ|ς τὸν παλε|ὸν ὄκον α|ὐ-
 τοῦ μένο(ν) | ἐπύησεν ὑπ|έρφουμον ὄκο(ν) | ἰς τὸν Δανούβ|ην κ(ἐ)
 ἀνάμεσα | τῶν δύο ὄκο(ν) | τῶν πανφύ|μο(ν) καταμετρή|σας ἰς
 τὴν μέσιν ἐ|πύισα τοῦμβαν κὲ | ἀπὸ τὴν αὐτή(ν) μέσην | τῆς
 τούμβας ἕως τὴν αὐλί(ν) | μου τὴν ἀρχέα(ν) ἰσὶν ὄργη | μυριάδες
 β' κ(ἐ) ἐπὶ τὸν Δ|ανούβιν ἰσὴν ὄργιές μυ|ριάδες β'. τὸ δὲ αὐτὸ
 τουβί(ν) | ἔστιν πάνφουμο(ν) κ(ἐ) μετρίσα(ν)|τες τὴν γῆν ἐπύισα τὰ
 γράμα|τα ταῦτα · ὁ ἄνθρωπος κ(ἐ) κ|αλὰ ζῶν ἀποθνήσκει κὲ
 ἄλ|ος γενᾶτε κὲ ἵνα ὁ ἔσχατον γη|νόμενος ταῦτα θεορῶν ὑπο-
 μνή|σκετε τὸν πύισαντα αὐτό. τὸ δὲ ὄ|νομα τοῦ ἄρχοντός ἔστην
 Ω|μορταγ καννα συβιγη. ὁ Θε(ε)ς ἀ|ξήσοι αὐτὸν ζῆσε ἔτ|η ρ'.

L'inscription se compose de trente-deux lignes ; elle est gravée sur une colonne de syénite, de teinte foncée ; hauteur, 4 m ; longueur du déroulement de haut en bas, 1,72 m ; surface inscrite, 2, 31 m. Cette colonne sert de pilier de soutènement à l'église des XL Martyrs de Tŭrnovo ; son emplacement primitif est inconnu.

Orthographe : *i* = *ι*, *η*, *ο* = *ο* ou *ω* (seulement deux fois) ; *αι* = *ε* ; *οι* = *υ* ; *ω* = *ο*.

1-2 Cf. n^o 1. — ἰς = ἐν, cf. n^o 1, l. 5.

3 Ωμο<μο>ρταγ : dittographie, comme le second ν de καννάς, ligne 30.

4 παλεὸν = παλαιὸν, diphtongue monophthonguée *ai* = *e*, s'exprime dans les inscriptions protobulgares généralement par la voyelle *ε*, cf. *Intr.*, p. 862 (*Byzantion*, t. XXV-XXVII).

5 ὄκον. — υ = *οι*. La diphtongue *οι* est passé au son υ (= *ü*) dès le III^e siècle après J.-C., cf. Meisterhans, pp. 58 sq. ; Brugmann-

Thumb, pp. 56 sq. ; Schwyzer, *Gr. Gr.*, pp. 194-196, 233. La lettre *v* notait, dans nos inscriptions, seulement le son *ü*. La prononciation *ü* s'est conservée sans aucun changement jusqu'au XI^e siècle ; cf. Hatzidakis, p. 28 ; Brugmann-Thumb, p. 34 avec note ; *Glotta*, X, p. 227. — La vieille maison ici mentionnée est identifiée avec Aboba Pliska ; cf. Jireček, *Archiv für slavische Philologie*, Bd. 21, p. 612, et Uspenskij, *IRAI*, X, pp. 551-552.

6 *Μένον* = *μένων* : sur la pierre on lit : *MENŌ*. Pour la signification de *μένω*, « habito, versor », Theoph., II, 759, et Malalas, 788. — L'expression *ἰς παλεὸν ὄκον αὐτοῦ μένον* montre que le Kan Omurtag possédait plus d'un palais, et signifie « sans changer sa résidence, ou de résidence ». — *ἐπύησεν* = *ἐπόησεν* (changement de *οι* en *υ*), a le sens causatif : « fit construire », comme aux l. 15 et 23 : voyez Kühner-Gerth, I, p. 99 sq., 108 sq. ; Brugmann-Thumb, p. 536 (§ 535). Ici *ποιέω* a le sens de *κτίζω*, de même que, par exemple, chez Théophane, 244, 12 ; 248, 7 ; 366, 10, et autres passages ; cf. par exemple n^o 10, l. 23.

6-7 *ὑπέροφυμον* = *ὑπέροφημον* cf. Achmet, 201, 19 : *εὐρήσει ὑπέροφημον ὄνομα ἐν πᾶσιν*. Pour le passage de *η* (= *i*) au son *ü*, cf. V. Beševliev, *Glotta*, XVII, p. 67-69.

8 Sur la pierre *VKŌ*. C'est de la même façon qu'est noté le *v* aux ll. 6, 11, 13, 17, 19, 21, 22 ; voyez aussi le n^o 18, au début. Cette maison s'identifie avec le « *gradište* », les ruines du château proche du village de Kada (Kadŭkjöi, Kadakyöy), district de Tutrakan : v. Uspenskij, *IRAI*, X, pp. 551-552. Mais c'est plutôt à Silistrie.

9 *ις* = *εἰς* = classique *ἐπι* avec génitif ou datif ; Blass-Debrunner, § 207, 1.

9-10 *Δανούβην* = *Δανούβιον*, avec le phénomène bien connu de la disparition de *ο* dans les finales en *-ιος* et *-ιον* ; cf. Meisterhans, 74, 4 ; Schweizer, pp. 142 sq. ; Hatzidakis, pp. 314 sqq. ; Thumb, *Hell.*, pp. 154 sqq. ; Dieterich, pp. 63 sqq. ; Psaltès, 43-48 et 167 ; Schwyzer, *Gr. Gr.*, pp. 253-254. La forme *Δανούβις* se trouve d'abord chez le (Pseudo ?)-Césaire de Nazianze, XI, 672 ; Anonymus, *Peripl.*, 68 = Müller, *Geogr. min.*, I, p. 419 ; Procope, *De aedificiis*, IV, 5 ; Müller, *Geogr. min.*, II, 496, etc. ; en détail : *P.W.R.E.*, IV, 2103-2132 ; cf. aussi Théophane, 219, 14, et *app. crit.*

10 *ἀνάμεσα*, avec le génitif = pour le sens le classique *μεταξύ* ;

c'est la forme néo-grecque de l'hellénistique *ἀνάμεσον* (p. ex. : *Byz. Pap.*, n° 7, 26 ; Achmet, 38, 10 : *ἀνάμεσον αὐτῶν*) ; cf. Dieterich, p. 184 ; *M.N.E.*, I, p. 459 ; Blass-Debrunner, p. 121 ; Radermacher, p. 138 ; Thumb, § 141 ; Mayser, II, 2, pp. 394, 403 : *ἀνὰ μέσσα* déjà chez Nicandre, *Θηριακά*, 167.

11-13 *τὸν δύο ὄκον τὸν πανφόμον* = *τῶν δύο οἴκων τῶν πανφήμων*. Pour les épithètes, cf. Malalas, 339, 18 ; 423, 7 : *ἔκτισε δὲ καὶ οἶκον τοῦ ἀρχαγγέλου Μιχαήλ εὐπροπέστατον πάνυ* ; Theoph., 322, 18 : *καταστρέφων τὰ τοῦ Χοσρόου παλάτια κτίσματα ὑπέριμα ὄντα καὶ θαυμαστά*. — *πάνφυμος* = *ὑπέρφυμος*. Des adjectifs de renforcement avec *παν-* et *ὑπερ-* remplacent en proto-bulgare le superlatif absolu déjà disparu ; cf. Blass-Debrunner, pp. 35 sq. ; Thumb, § 111, note 3 ; Radermacher, pp. 67-70. Quant à *ν* pour *μ*, cf. Meisterhans, p. 113, et Brugmann-Thumb, p. 89. Très proche de la forme *πάνφυμος* est *πανφούμιστος* v. *M.N.E.*, I, p. 550. Dans les inscriptions chrétiennes d'époque byzantine se trouve très souvent l'adjectif *πανεύφημος*, qui correspond à *πάνφυμος* pour le sens comme pour la forme, par ex., *C.I.G.*, IV, 8646, 8661, 8664, 8712, etc. ; *Byz. Pap.*, n° 26 ; et Preisigke, III, p. 198 ; cf. aussi C. Hanton, *Lexique explicatif du Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure*, dans *Byzantion*, IV, pp. 113-114 et Theoph., II, 764.

13-14 *καταμετρήσας* : ce verbe s'emploie, dans la *κοινή*, habituellement pour la mensuration de la terre, par ex., LXX, Ez. 45, 1 : *καταμετρεῖσθαι ὑμᾶς τὴν γῆν* ; de même Nu., 34, 10, cf. Preisigke, s.v. Avec *καταμετρήσας* nous attendrions *τὴν γῆν*, v. l. 23, cf. toutefois Théoph., 358, 1-2 : *μεταξὺ τούτου κἀκείνων ὄκησεν*. — Dans nos inscriptions, tous les mots qui dépendent d'un participe (non attributivement) sont habituellement placés avant ce participe, cf. ll. 4-6 : *ἰς τὸν παλῶν ὄκον αὐτοῦ μένον* ; n° 11, ll. 5-7 : *ἰς τῆς Πλσκᾶς τὸν κᾶνπον μένοντα*, etc. Cet ordre des mots se trouve aussi chez les auteurs byzantins, p. ex., Nicéph. Patr., 4, 20 : *εἰς τὰ βασιλεία σὺν πλήθει στρατιωτῶν ἐπιών* ; 34, 6 : *τὸν Δάναπριν καὶ τὸν Δάναστριν ποταμὸν περαιοθεῖς* ; *Ignatii Vita Nicephori*, 197, 21 : *εἰς τὴν περίστασιν ταύτην καὶ τὴν σωματικὴν ἀσθένειαν ἐλθόντας* ; Théoph., 503, 23 : *τὸν χαλκοῦν λέοντα τοῦ ἰππικοῦ σὺν τῇ ἄρκτω καὶ τῷ δράκοντι τοῦ ὕδρου καὶ μαρμάρους ἐπιλέκτοις ἐν ἀμάξαις φορτώσας*, etc. Cf. pour un ordre des mots tout pareil en allemand : Hermann Paul, *Deutsche Grammatik*, IV, pp. 68 sqq.

14 $\iota\varsigma = \text{'}\acute{\epsilon}\nu$. — $\tau\acute{\iota}\nu \mu\acute{\epsilon}\sigma\iota\nu = \tau\acute{\eta}\nu \mu\acute{\epsilon}\sigma\eta\nu$: $\acute{\eta} \mu\acute{\epsilon}\sigma\eta$ au sens de « milieu » apparaît assez tard dans la langue grecque. Cf. Théoph., 450, 23 : $\acute{\epsilon}\xi\epsilon\lambda\theta\omicron\upsilon\sigma\alpha \epsilon\iota\varsigma \tau\acute{\eta}\nu \mu\acute{\epsilon}\sigma\eta\nu \tau\omicron\upsilon \acute{\epsilon}\mu\beta\omicron\lambda\omicron\nu$. Dans la langue classique, l'idée de « milieu », comme on sait, se rend par la position prédicative de l'adjectif $\mu\acute{\epsilon}\sigma\omicron\varsigma$, ou plus rarement par l'emploi du neutre $\tau\omicron \mu\acute{\epsilon}\sigma\omicron\nu$.

15 $\acute{\epsilon}\pi\acute{\upsilon}\iota\sigma\alpha = \acute{\epsilon}\pi\omicron\acute{\iota}\eta\sigma\alpha$, mais l. 7, $\acute{\epsilon}\pi\acute{\upsilon}\eta\sigma\epsilon\nu$. De tels changements de personne, sans que pourtant l'identité de l'auteur de l'action ait changé, se retrouvent au n° 18. Pour l'usage en grec classique, cf. Kühner-Gerth, I, p. 88 ; II, p. 556 ; Blass-Debrunner, p. 572. — $\tau\omicron\upsilon\mu\beta\alpha = \tau\acute{\upsilon}\mu\beta\omicron\varsigma = \textit{tumulus}$, cf. Achmet, 98, 13-14 : $\text{'}\acute{\epsilon}\acute{\alpha}\nu \acute{\iota}\delta\eta \delta \beta\alpha\sigma\iota\lambda\epsilon\upsilon\varsigma \delta\tau\iota \delta\iota\epsilon\tau\acute{\alpha}\xi\alpha\tau\omicron \acute{\epsilon}\nu \tau\acute{\eta}\gamma\acute{\eta} \alpha\upsilon\tau\omicron\upsilon \sigma\tau\acute{\eta}\sigma\alpha\iota \nu\epsilon\omega\sigma\tau\acute{\iota} \beta\omicron\nu\nu\omicron\upsilon\varsigma \acute{\eta}\tau\omicron\iota \tau\omicron\upsilon\mu\beta\alpha\varsigma \kappa\iota\lambda$. Pour le changement de genre, cf. Hatzidakis, pp. 354-373 ; *M.N.E.*, II, pp. 55-56 (47-70). Dieterich, pp. 23-29 ; Psaltès, p. 60. La forme $\tau\omicron\upsilon\mu\beta\alpha$ est évidemment le prototype du mot bas latin *tumba*, « tombe ». De là, italien *tomba*, français *tombe* (cf. George, *Ausführliches lateinisch-deutsches Handwörterbuch*, s.v. ; G. Körting, *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*, 2. Auflage, Paderborn, 1901, s.v. ; At. T. Iliev, *Romŭnska toponimija ot slavjanobŭlgarski proizhod*, dans *Sb BAKNuk*, XVIII, Sofia, 1915, p. 82), et le néo-bulgare *tumba* = « tertre » ; cf. N. Gerov, *Rěčnik na Bŭlgarskij jazyk*, s.v. D'après certains auteurs (Loparev, Jireček, *Archiv für slavische Philologie*, XXI, 612, Zlatarski, Bury, 367), $\tau\omicron\upsilon\mu\beta\alpha$ signifie dans nos textes « tombeau », et selon d'autres (Uspenskij, Balasčev et Nikov), « tertre ». Cette dernière interprétation paraît plus exacte, parce que le *tumulus* est érigé entre les deux palais, pour en marquer le milieu. Uspenskij, *IRAI*, X, p. 553, identifie ce *tumulus* avec celui qui est proche du village de Mumdzilar. Mais les fouilles qui ont été opérées près de ce tertre prouvent qu'il était vraisemblablement d'origine scythe. Zlatarski, I, 1, p. 329, cherche le tombeau en question près de la petite forteresse de Tašlĭ-Makalĭ. Selon toute vraisemblance, il s'agit de la forteresse avec *tumulus* funéraire près du village de Kladenci (Kŭrkbunar) (v. *IRAI*, p. 505), qui se trouve exactement à mi-chemin entre Pliska et Silistrie.

16 Pour $\acute{\alpha}\pi\omicron$ avec l'accusatif en grec moyen et néo-grec, au lieu du classique $\acute{\alpha}\pi\omicron$ + génitif, cf. Hatzidakis, p. 224 ; *M.N.E.*, I, p. 473 ; Thumb, pp. 95-97 ; Thumb-Kalitsunakis, p. 101, note. — Sur la pierre *AVTHMECHN*.

17 Le génitif $\tau\acute{\eta}\varsigma \tau\omicron\upsilon\mu\beta\alpha\varsigma$ suit le mot auquel il se rattache,

à cause de la préposition d'après la règle du néo-grec. Cf. Thumb, § 294 ; cf. cependant n° 11, l. 5 : *ἰς τῆς Πλοκαῖς τὸν κἀνπον*. — *ἔος* = *ἕως* avec l'accusatif en grec moyen et néo-grec. Chez les chroniqueurs byzantins habituellement avec l'accusatif dans les noms neutres, p. ex. : Malalas, 309, 7 : *ἀνέλθη τὰ αἵματα τῶν σφαζομένων ἕως τὸ γόνυ τοῦ ἵππου* ; Théoph., 234, 3 : *ἕως τὸ ἄγιον πάσχα* ; 465, 14 : *ἕως τὰ Μύρα* ; mais 378, 20 : *ἕως οὐροῦντα* ; v. Thumb, 101. Dans la *κοινή*, cette préposition régit le génitif ; v. Schmid, *Attic*, III, p. 284 ; IV, p. 628 ; *M.N.E.*, I, p. 459 ; Brugmann-Thumb, p. 496 ; Blass-Debrunner, pp. 127 et 303. Pour la combinaison *ἀπό - ἕως*, cf., p. ex., Const. Porphyg., *de Cerimoniis*, 678, 11 : *ἀπὸ Ἀβύδου ἕως τὰ Πευκία μίλια ιβ'*. — *αὐλίν* = *αὐλήν*, cf. Théoph., 490, 26 : *τὴν λεγομένην αὐλήν τοῦ Κροῦμου*. Cf. Georg. Mon., éd. de Boor, II, 774, 19 ; Georg. Hamartolos, éd. Muralt, 676, 10 ; Zonaras, éd. Dindorf, III, 372, 31 - 373, 1 : *καὶ τὴν τοῦ Κροῦμου παρεληφέναι αὐλήν, οὕτω γὰρ τὴν τοῦ σφῶν ἀρχηγοῦ οἱ Βούλγαροι ἐκάλουν κατοικησιν*. Là-dessus, v. les considérations de Zlatarski, I, 1, p. 256, note 2, et Fehér, *Pametnicité*, pp. 18-20. Toujours, chez les écrivains byzantins comme ici, le mot *αὐλή*, comme le montre la terminaison *-η*, est grec ; cf. *ὄγλος*. En ce qui concerne *λεγόμενος*, il faut noter que cette expression ne peut servir de preuve certaine d'origine étrangère d'un mot donné ; cf. Wolf, II, p. 8.

17-18 *τὴν αὐλίν μου τὴν ἀρχέαν* = *τὸν παλεὸν ὄκον αὐτοῦ*. Pour l'emploi de la première personne, cf. les inscriptions funéraires d'Omurtag.

18-19 *ἰσὶν ὄργη μυριάδες β'* = *εἰσὶν ὄργυιαι κτλ*. Pour l'assimilation de *v* à *i* dans *ὄργυιά*, cf. *Glotta*, XVII, p. 69 ; cf. aussi *M.N.E.*, I, p. 159. Pour l'accentuation, *M.N.E.*, I, p. 334. Une *ὄργυιά* « extension du bras » = 2,134 m. Donc 20.000 *orgyies* = 42.680 mètres. *Μυριάδες* avec le nominatif au lieu du génit., v. Krüger, 60, 2, 3. — *ἐπὶ* = *ἕως*, cf. l. 17, et Werner p. 295.

20 *ἰσὴν ὄργυιές* = *εἰσὶν ὄργυιές* : cette forme métaplastique se rencontre très souvent en moyen grec, cf., p. ex., les exemples tirés de Trinchera chez Hatzidakis, pp. 140-141. Pour le passage des mots en *-a* à la déclinaison consonantique, cf. Hatzidakis, p. 379 ; *M.N.E.*, II, p. 5-6 ; Dieterich, p. 157.

21 *τὸ δὲ αὐτὸ* : pour cette signification du pronom, cf. Psaltès,

p. 195, et Werner, p. 270. Dans la *κοινή*, la particule *δέ* s'emploie souvent sans *μέν*. Cf. Schmid, *Attic*, IV, 557; Blass-Debrunner, p. 255; Kühner-Gerth, II, p. 273. — *τουβίν* = *τουμβίον* = *τυμβίον*: pour le passage de *υ* à *ου*, cf. s.v. *τοῦμβα*. Pour la terminaison *-ιν* au lieu de *-ιον*, cf. *Δανούβην*. Pour la disparition du *μ* devant *β*, cf. Dieterich, pp. 111-112; Mayser, p. 190; Crönert, p. 74, 3; Meyer, pp. 381 sqq.; Thumb, § 33, 3. La forme *τυμβίον* se trouve en grec, cf. Kaibel, *Epigrammata graeca, etc.*, Berolini, 1878, 134: *εἰς τυμβίον κεῖμαι*; cf. aussi Pape, s.v. Pour la forme *τουμβίν*, cf. *M.N.E.*, II, p. 297. Le pronom *αὐτό* employé avec *τουβίν* marque que ce mot est identifié à *τοῦμβα*, employé plus haut. En grec vulgaire, et surtout en grec médiéval et moderne, l'emploi des diminutifs en *-ιον* se trouve assez fréquemment. Le plus souvent, toutefois, ces diminutifs ne sont diminutifs que pour la forme et non pour le sens; cf. Hatzidakis, pp. 177, 362 sq.; Witkowski, *Ber.*, p. 240; Psaltès, pp. 271 sqq.; Blass-Debrunner, § 111, 3; Debrunner, *Wortbildungslehre*, pp. 147-149; Radermacher, p. 37; W. Petersen, *Greek Diminutives in -ιον*, Weimar, 1910 (ci-dessus, *Glotta*, IV, p. 341). W. HAVERS, *Handbuch der erklärenden Syntax*, Heidelberg, 1931, pp. 35 sq.

22-23 *μετρούσαντες τὴν γῆν* = *μετροήσαντες τὴν γῆν*; cf. l. 15. Noter le changement de personne et de nombre. — *ἐπίοισα* = *ἐποίησα*: sur la pierre, la lettre A est gravée sous C, cf. Fehér, *Nadpisütü na Madarskija Konnikü*, p. 88, note 1. — *γράματα* = *γράμματα*: en grec médiéval et moderne, des consonnes géminées sont prononcées comme des simples et pour cette raison sont écrites par une seule lettre, cf. Psaltès, pp. 125-132.

24 *ἄνθρωπος* = *ἄνθρωπος*: dans la phonétique du grec médiéval, la différence entre voyelles longues et brèves n'existait plus; cf. Schwyzer, *Gr. Gr.*, I, pp. 392 sqq. — *κέ* = *καί*, « même », presque concessif.

25 *καλά* = classique *εἶ* = ou en *κοινή*, *καλῶς*: en grec médiéval et moderne, le pluriel (rarement le singulier) des adjectifs sert d'adverbe; cf. Hatzidakis, p. 307; Dieterich, p. 182; Thumb, p. 72. Dans nos inscriptions, les adverbes viennent avant les formes du verbe, par exemple, n° 11, ligne 11: *τεχνέος ἐπίοισεν*; n° 12, l. 10: *πολάκης ἔδοκεν*, etc.; cf. cependant n° 5. — *ζῶν* = *ζῶν*, concessif. — *ἀποθνίσκι* = *ἀποθνήσκει*, *praesens gnomicus*, cf. Brugmann-Thumb, p. 555; Sommer, p. 59; Wackernagel, I, pp. 157 sq. — *ἄλος* = *ἄλλος*.

25 *γενᾶτε* = *γεννᾶται*, *praesens gnomicus*. Ce verbe, dans le sens du classique *γίγνομαι*, se trouve dans le grec tardif ; cf. Preisigke, s.v. ; Bauer, s.v., et les dictionnaires du grec moderne. L'expression *ὁ ἄνθρωπος κὲ καλὰ ζῶν ἀποθνήσκει κὲ ἄλος γενᾶτε* est une paraphrase de la formule habituelle des inscriptions funéraires, païennes et chrétiennes : *οὐδεὶς ἀθάνατος, οὐδεὶς ἀθάνατος ἐν τῷ κόσμῳ* ; cf. *C.I.G.*, IV, 9624, 9666, 9789, 9803, 9820, 9917 ; cf. Kaufmann, pp. 62, 71, 78 ; Latyšev, n° 69 : + Ἐξ ἐναντίας βλέπον, ἄνθρωπε, καὶ ἰδὲ τάφον, δὲ μέλ[λεις] μετ' ὀλίγον καὶ αὐτὸς οἰκεῖν ; et *B.C.H.*, XVII, pp. 289-290 : + Βλέπε δὲ ὁ ἀναγινώσκων ὅτι ὁ θάνατος πᾶσιν ἠτύμαστε. — *ἵνα* introduit un vœu (sens de l'optatif classique), cf. Moulton, 281-282 ; Blass-Debrunner, § 387, 3 ; Radermacher, pp. 170 et 194 ; Slotty, I, pp. 34-35 ; Thumb, p. 120. Habituellement, cette particule *ἵνα* est placée avant la forme verbale, cf. nos 21, 22, 23, 24. — L'adverbe *ἔσχατον* (cf. l. 15) se trouve aussi chez Théophane, p. ex., 29, 7 et 323, 9 ; cf. Psaltès, p. 340. Il a le sens du comparatif, comme dans la langue du N.T., p. ex., Matth., 27, 64 ; v. Blass-Debrunner, § 62 ; Tabachovitz, p. 38 sqq., et Théoph., 423, 11 sqq., cf. aussi 77, 14 : *ὀποκριθεῖσα ταύτην μεταλαμβάνειν ἔσχατως ἀπέδωκε ταύτην τῇ παιδίσκῃ*.

26-27 *γηνόμενος* = *γινόμενος* (*ου γινόμενος*) : pour la forme v. Schwyzer, *Gr. Gr.*, p. 215 ; Meyer, p. 364 ; Schwyzer p. 128 ; Dieterich, pp. 120 sq. ; Mayser, pp. 164 sq. ; Psaltès, p. 99 ; Meillet, p. 294. Ce participe, bien qu'il soit pour la forme un participe présent, a la signification du parfait *γεγονώς*, comme en néo-grec, dont cet usage est une particularité caractéristique, v. Thumb, § 24.

27 *θεορῶν* = *θεωρῶν*.

27-28 *ὕπομνήσκετε* = *ὕπομιμνήσκειται* : cette forme haplogique se trouve aussi chez les historiens byzantins contemporains, p. ex., Théoph., 89, 11 : *ὕπομνήσκων* ; Const. Porph., *De Cer.*, 405, 25 : *ὕπομνήσκει αὐτοῦ* ; v. Dieterich, p. 125 ; Psaltès, pp. 106-108 ; Thumb, *Hell.*, p. 207. Pour la confusion de l'indicatif et du subjonctif, cf. Malalas, 374, 11 : *ἵνα μηδεὶς ἐναντιοῦται* ; 404, 19 : *ἵνα ῥίπτετε* ; Théoph., 176, 22 : *ἵνα διατίθεται* ; v. Hatzidakis, p. 216-218 ; Thumb, p. 110, et sub n° 25, l. 2.

28 *πύσαντα* = *ποιήσαντα* : la construction du verbe *ὑπομνησκεσθαι* avec l'accusatif (au lieu du génitif ou de *περὶ* avec le génitif) n'est pas rare dans le grec classique, v. Kühner-Gerth, I, p. 364, n. 12 ; Blass-Debrunner, § 175 ; Hatzidakis, p. 220-223. — *αὐτό* = *τοῦτο*, comme en néo-grec ; v. Hatzidakis, pp. 208 ; *M.N.E.*, I, p. 451 ; Blass-Debrunner, pp. 159-160 ; Psaltès, pp. 194-195 ; Wackernagel, II, pp. 86 et 106 ; Ljungvik, pp. 8-9. *αὐτό* = *τὸ τουβίν*. L'expression *ἵνα ὁ ἔσχατον γηνόμενος ταῦτα θεορῶν ὑπομνήσκετε τὸν πύσαντα αὐτό*, répond pour le sens à la formule finale des inscriptions funéraires ; ... *ἐποίησεν μνήμης χάριν* et des inscriptions chrétiennes : *S.E.G.*, II, 773 : *μνησθῆ ὁ γράφας ταῦτα Ἀρτεμίδωρος Γερμανοῦ*. Cf. aussi *S.E.G.*, 772, 823, 825, I, 518 : *Ἔτους ακτ', μνησθῆ ὁ γράφας*, et 520 et *C.I.G.*, IV, 9574 : *Διονόσιος νήπιος ἄκακος ἐνθάδε κεῖτε μετὰ τῶν ἁγίων. Μνήσκεσθε δὲ καὶ ἡμῶν ἐν ταῖς ἀγίαις ὑμῶν προσευχαῖς καὶ τοῦ γλύφαντος καὶ γράφαντος*.

28-29 Pour la signification de *δέ*, v. n° 1. Pour *ὄνομα*, cf. n° 23, l. 8. Avec les matériaux épigraphiques dont nous disposons, nous ne pouvons dire avec certitude pourquoi on cite à cette place de l'inscription le nom du Kan, puisqu'il a été mentionné une première fois déjà tout au début de l'inscription. Avec ce passage de notre inscription, on pourrait comparer en partie *S.E.G.*, II, 377 ; *Οὐκ ἄν ποτε Λήθης τοῖς ῥίθροις δοθήσεται Ἰουστινιανοῦ τὸ κράτιστον ὄνομα*. Il semble toutefois qu'il s'agisse ici d'un mode particulier de datation, sous l'influence des formules byzantines comme *Const. Porphyg., de Adm.*, 199, 10-12 : *ἔτη ἀπὸ κτίσεως κόσμου ,ςυξ' ἐπὶ τῆς βασιλείας Κωνσταντίνου καὶ Ῥωμανοῦ τῶν φιλοχρίστων καὶ πορφυρογεννήτων βασιλέων Ῥωμαίων*. Grégoire, *Recueil*, I, 69 : *(ὁ τοῦ Θεοῦ δοῦλος Φιδήλιος δομέστικος ἐνθάδε κεῖτε τελειοθεῖς ἐν Χριστῶ μηνὶ φεβρουαρίου ἢ ἰνδικτιόνος ιβ') ὑπατίας Φλ. Ἰουστι(νι)ανοῦ τοῦ εὐσεβεστάτου ἡμῶν βασιλέως τὸ τέταρτον + . 219 : + ἐγένετο ἡ πόρτα βασιλίας τῶν εὐσεβεστάτων ἡμῶν δεσποτῶν Φλ. Φλ. Ἰουστινιανοῦ καὶ Θεοδώρας τῶν φιλοχρίστων ἔτους ιβ' κτλ.. 236 : + Ἐπὶ Φλαβίου Ἀναστασίου τοῦ εὐσεβεστάτου ἡμῶν βασιλεος. A.E.M., X, 179 : ... ἐτελιώθη μηνὸς ὀκτωβρίου κ' ἰνδικτιῶνος ς' ἢ ζ', βασιλεύοντος Ἰουστινιανοῦ τοῦ λα' ἔτους ; cf. aussi *Izv. I. Dr.*, XI-XII, p. 346.*

29 *ἄρχοντος* : le souverain bulgare s'appelle *ἄρχων* aussi chez

les écrivains byzantins, p. ex., Nicéph. Patr. 47, 3 : *Τέροβελιν τὸν ἄρχοντα τῶν Βουλγάρων* ; Théoph. Contin., 216, 2 ; 217, 11, etc. ; v. Zlatarski, *SbNUK.*, XV, *Kritika*, pp. 21 sqq. On le saluait du même titre dans la liste byzantine des dignités, v. Const. Porphy., *de Cer.*, 679, 5. — *ἔστην* = *ἔστιν*.

29-30 *Ωμορταγ* = *Ωμουρταγ*. Pour le Ω, cf. nos 1 et 2. A la forme *Ωμορταγ* correspond Omortag dans Einhardi *Annales* (Pertz, *Monum. Germ.*, I) 212 ; *Fuldensis annal.*, *ibid*, 358. Le flottement dans les noms non-grecs n'est pas rare chez les Byzantins ; v. Psaltès, pp. 50-53. Mais cette confusion est surtout fréquente dans les noms de provenance turque ; cf. *Κούβρατος* (Nicéph. Patr., 24, 9. à côté de *Κοβραῖτος* (*ibid.*, 33, 18) ; *Οὐνονγοῦροι* (Théophyl. Sim.) et Hunuguri (Jordanès), à côté de *Ὀνόγουροι* (Priscus et Agathias) ou *κουλοῦβρος*, n° 9, à côté de *κολόβρος*, nos 5 et 19. — *καννα* = *κανα*. Le second ν est dû, comme nous l'avons dit plus haut, vraisemblablement à une dittographie ; cf. ll. 2-3 *Ωμο<μο>ρταγ*.

31 *ἀξιόσι* = *ἀξιώση* : pour le sens du verbe *ἀξιῶ* avec l'infinitif, « permettre, autoriser », « genehmigen, gestatten », cf. *ὁ θεὸς ἀξιώση με προσκυνῆσαι ἡμᾶς, ὁ θεὸς ἀξιώση τὴν ἐμὴν μετριότητα προσκυνῆσαι τοὺς πόδας ὑμῶν* ; chez Preisigke, I, 147, 26 sqq. Cf. aussi Pap. Jand., VI, 250, 4. Dans la *κοινή*, l'aoriste du subjonctif s'emploie souvent pour exprimer un vœu ; cf. Radermacher p. 166 ; Brugmann-Thumb, p. 574 ; Slotty, I, p. 34 ; Wackernagel, I, p. 235. Cet emploi du subjonctif est conservé aussi en néo-grec, mais seulement dans les expressions stéréotypées, comme : *ὁ θεὸς φυλάξη* ; v. Thumb, p. 121. — *ζῖσε* = *ζῆσαι* : remarquables sont ici la terminaison et la graphie *-σαι*, qui ne sont pas ordinaires à cette époque ; cf. n° 11, l. 22. Pour le verbe *ζῶ*, v. n° 19, l. 4. L'expression *ὁ Θεὸς ἀξηόσι αὐτὸν ζῖσε ἔτη ρ'*, appartenait à la langue parlée du peuple. Dans le néo-grec (y compris les dialectes pontiques d'aujourd'hui), l'infinitif ne survit que dans quelques verbes bien déterminés, dont précisément *ἀξιῶ* ; v. Moulton, p. 324. Dans nos inscriptions, par contre, l'infinitif ne se trouve pas ailleurs qu'ici. L'expression *ὁ θεὸς ἀξηόσι κτλ.*, est stéréotypée comme le néo-grec *ὁ θεὸς φυλάξη*, ou bien elle est empruntée à quelque texte plus ancien. Pour l'expression d'un souhait, cf. les exemples cités dans le commentaire du n° 11. Pour le style de l'inscription, cf. n° 11 et l'Introduction (*Byzantion*, t. XXV-XXVII, p. 866).

Traduction. — + Le Kan sübigi Omortag, résidant dans son ancienne demeure, s'est fait une demeure magnifique sur le Danube et lorsqu'il eut mesuré (la distance) entre les deux magnifiques demeures, il éleva au milieu un tertre. Du milieu même de ce tertre jusqu'à l'ancien palais, il y a 20.000 brasses (*orgyies*) et jusqu'au Danube, il y a 20.000 brasses. Or, le tertre mentionné est magnifique et c'est lorsque je mesurai la terre que je fis cette inscription. L'homme, si bien qu'il vive, meurt, un autre naît. Puisse celui qui viendra plus tard, en voyant ces lettres, se souvenir de celui qui les a faites. Donc le nom du prince est Omortag, Kan sübigi. Que Dieu lui donne de vivre cent années!

N° 11

ČATALAR. Aujourd'hui Sofia, Musée National, n° 697.

Uspenskij, *IRAI*, X, p. 543-554. — Balasčev, I (1910), pp. 330-340. — Zlatarski, I, 1, pp. 441-444. — Fehér, *Pametnicitě*, pp. 60-62. — Beševliev, 9. — Beševliev, *Kŭm prabŭlgarskitě nadpisi (Godišnik na Sof. Universitet, Istor.-philol. Fakultet, XXIII (1927), pp. 7-17.*

Κανα σουβιγι | Ομουρταγ ις τιν | γιν ὅπου ἐγενίθιν | ἐκ θεοῦ
 ἄρχον ἐστίν | 5 ις τῖς Πλσκαῶς τὸν κἀνπον μέ|νοντα ἐπύισεν ἀδ-
 λιν | ις τιν Τοῦτζαν κὲ μ[ετιῖξεν] | τιν δύναμίν του [ις τοῦς] | 10 Γρι-
 κοῦς κὲ Σκλάβους κὲ | τεχνέος ἐπύισεν γέφυ[ραν] | ις τιν Τοῦτ-
 ζαν μὲ τὸ [ἀδλιν] | κὲ ἔστι[σεν] ις αὐτὸ τ[ὸ ἀδλιν] | στύλους τε-
 σάρις καὶ ἐ[πάνο τῶν] | 15 στύλον ἔστισεν λέον[τας] | δύο. Ὁ Θεὸς
 ἀξιόσι τὸν ἐκ Θεοῦ ἄ|ρχονταν μὲ τὸν πόδα αὐτοῦ | τὸν βασιλέα
 καλο[πατοῦντα ἔος τρέ]|χι ἢ Τοῦτζα κὲ ἔος | 20 τοῦς πο-
 λοῦς Βούλγαρις ἐπέχον[τα] | τοῦς ἐχθροῦς αὐτοῦ ὑποτάσοντα
 χέ|ροντα κὲ ἀγαλιόμενος ζίσιν | ἔτι ἑκατόν. Ἴτο δὲ ὁ κερὸς, ὅταν |
 ἐκτίστιν, βουλγαριστὶ σιγὸρ ἐλέμ | 25 γρικιστὶ ἰνδικτιῶνος ΙΕ'.

L'inscription comporte vingt-cinq lignes ; elle est gravée sur une colonne de calcaire, au haut profil, haute de 3,83 m (jadis environ 6,25 m), diamètre en haut : 0,53 m - 0,54 m, en bas jadis : 0,75 m, surface inscrite : 2,55 m. Cette colonne fut déterrée en 1905 par R. Popov, dans un champ voisin de Čatalar (aujourd'hui Krumovo). L'emplacement primitif est inconnu. Aujourd'hui au Musée National de Sofia, n° 697.

Orthographe : i = ι (seulement une fois η, l. 19) ; αι = ε, οἰ = υ, ω = ο).

1-2 Voyez n° 1.

2-3 *ἰς τὴν γῆν* = *εἰς τὴν γῆν*. Sur *εἰς*, pour *ἐν*, voyez le commentaire du n° 1. Puisque *ἰς τὴν γῆν* se rapporte à *ἄρχων ἐστίν* de la l. 4, il faudrait attendre ici le génitif au lieu de *εἰς* avec l'accusatif. Il pourrait s'agir ici d'*attractio inversa*, sous l'influence de l'adverbe de lieu *ὅπου* ou de l'expression du datif par le moyen de l'accusatif avec *εἰς*, cf. Théophane, 410, 7. Pour *εἰς* + acc., au lieu du génitif, v. Moulton, p. 166.

3 *ὅπου*. Ici, il faudrait, conformément au grec classique, le pronom relatif au cas exigé par la syntaxe. Mais des exemples analogues à notre passage ne manquent pas dans les textes tardifs, p. ex., N.T., Jo., 20, 19 : *τῶν θυρῶν κεκλεισμένων, ὅπου ἦσαν οἱ μαθηταί*. I Clem., 23, 3 : *ἡ γραφή αὕτη, ὅπου (= ἐν ἧ) λέγει*. Malalas, 287, 1-4 : *εἰς τὸ ἐξάερον ... τὸ Καισάριον ... ὅπου ἴστατο ὁ ἀνδριάς τοῦ αὐτοῦ Καισαρος*. 303, 13 : *ἐβουλήθη εἰσελθεῖν ἐν τῇ ἀγία ἐκκλησίᾳ, ὅπου συνήγοντο οἱ χριστιανοί*. 387, 3 : *ἵνα ἀπολυθῆ ἀπὸ καστελλίου, ὅπου ἦν ἀποκεκλεισμένη ἡ δέσποινα Βηρῖνα*. Const. Porphyrg., *de Cer.*, 359, 19 : *εἰς ἐκείνας τὰς θύρας ἀπέλθωμεν ... ὅπου ἔσται ἐκ Θεοῦ νικῆσαι*. De même, Malalas, 330, 15 : *πλησίον Κτησιφῶντος πόλεως, ἔνθα ὑπῆρχε τὸ Περσικὸν βασίλειον*. Théoph., 472, 16 : *ἀπέκλεισαν αὐτὸν ἐν τῇ Πορφυρᾷ, ἔνθα καὶ ἐγεννήθη*. *Excerpta de leg.* (Priscus), 143, 19 : *ἐπὶ τοὺς θρόνους ἦλθομεν, οὗ ἔδει καθεσθέντας δειπνεῖν*. V. Radermacher p. 75 ; Dieterich, pp. 200-201 ; pour le grec classique, Kühner-Gerth, II, p. 401, Anm. 3. Cf. encore Wolf, II, p. 5 ; Psaltès, p. 197 ; Thumb, p. 88 et l. 23. — *ἐγενίθην* : il est difficile de dire exactement quelle forme nous avons devant nous ; si c'est *ἐγενήθη(ν)* de *γίγνομαι* ou *ἐγεννήθη(ν)* de *γεννάομαι*, parce que les deux verbes, dans une seule et même signification, sont employés l'un après l'autre, dans le n° 10, lignes 26-27. Par ailleurs, partant de textes en grec vulgaire, comme Malalas, il faut admettre que, dans nos textes, nous avons la seconde forme ; v. Merz, p. 31 ; cf. aussi Théoph., 469, 17 : *κελεύσασα ἐν τῇ ἰδίᾳ χώρᾳ ἕκαστον ἀπελθεῖν ἐν ἧ ἐγεννήθη* (l. v. *ἐγενήθη*). Pour l'usage largement répandu de l'aoriste passif en *-θην* dans la langue grecque classique, v. Hatzidakis, p. 193 ; Psaltès, pp. 225-229 ; Meillet, p. 293. Pour le *-ν* final, cf. le commentaire de notre n° 10, et Blass-Debrunner, p. 14.

4 L'expression *ὁ ἐκ Θεοῦ ἄρχων* (= *ἄρχων*), comme titre officiel du souverain bulgare, se trouve aussi chez Const. Porphyrg., *de*

Cer., 681 sq. et 690, 6, 10, et *AA.SS. Novembris*, IV, Appendix, pp. 656-670 : ὁ πρῶτος ἐκ Θεοῦ ἄρχων (v. Grégoire, dans *Byzantion*, V, p. 407), cf. aussi ll. 16-17 ; n^{os} 12, 18, 19 et 48. Pour l'origine de ce titre, cf. Marquart, *Chronologie*, p. 40, n. 1, qui écrit : « Es ist also wohl Uebersetzung von türk. *Tängriḍä bolmyš quan*, « der durch den Himmel gewordene Chan », oder *tängri jaratmyš quan*, « der vom Himmel eingesetzte Chan ». Cette opinion, bien quelle soit généralement acceptée, doit être rejetée non seulement pour la raison externe que l'expression grecque ne se couvre pas complètement avec la turque, comme nous nous y attendrions s'il s'agissait d'une traduction pure et simple, mais aussi à cause de cette circonstance que l'expression ὁ ἐκ Θεοῦ ἄρχων répond exactement à la grecque : ὁ ἐκ Θεοῦ βασιλεύς dans les acclamations : τὸν ἐκ Θεοῦ βασιλέα τῷ ἐξεργίτω, ou : τὸν ἐκ Θεοῦ βασιλέα τῇ οἰκουμένην chez Const. Porphyr., *de Cer.*, 472, 3, et sur les monnaies des empereurs Constantin Copronyme, Léon IV et autres (v. Sabatier, *Monnaies byzantines*, II, pp. 22 sqq., 61 et 64), ou à ἡ ἐκ Θεοῦ βασιλεία μου, 526, 18 ; 528, 13 ; 530, 14, pareillement 565, 2 ; cf. Théoph. 464, 14 : τὴν βασιλείαν ... ἐκ θεοῦ δεδομένη σοι. Cf. en détail ce que dit Const. Porphyr., *de Cer.*, II (Reiske), 802. Comparez encore des expressions comme Const. Porphyr., *de Them.*, 62, 9-10 : Βασίλειος οὖν ὁ ἀοίδιμος βασιλεὺς, τὴν αὐτοκρατορικὴν ἀρχὴν παρὰ Θεοῦ εἰληφῶς καθὰ προεῖρηται κτλ., Const. Porphyr., *de Cer.*, 279, 23 : τοὺς ἐκ σοῦ (= θεοῦ) ἐστεμμένους, 282, 12, 321, 9 et 681, 5 : ὁ θεοστεφῆς βασιλεὺς, 314, 4 : θεόστεπτος, 326, 9 : θεοπρόβλητος, 372, 21 : θεοκυβέρνητος, 650, 19 : θεοτήρητος, cf. Grégoire, *Recueil*, n^o 113bis : + Φωκᾶ τῷ θεοστεφῆ καὶ Βενέτοις Κύριε βοήθησον, et 113ter, ou Const. Porphyr., *de Cer.* 513, 3 : ὁ βασιλεὺς ἡμῶν ὁ ἅγιος θεόθεν ὀδηγηθεὶς. De même 527, 2 ; cf. 294, 2 : θεός σε ἐπεκύρωσεν αὐτοκράτορα δεσπότην, et autres passages analogues. V. Const. Porphyr., *de Cer.*, II (Reiske), 4, 114, 347, 348, 492. La formule ἐκ θεοῦ elle-même se trouve très souvent dans la littérature byzantine, p. ex., Théoph., 104, 16 : ἐὰν τοῦτο ἐκ Θεοῦ γένηται, Const. Porphyr., *de Cer.*, 198, 19 : σὺ ἐννυμφεύθης ἐκ Θεοῦ τῇ πορφύρᾳ, 254, 7 : οἱ ἐκ Θεοῦ κρατούμενοι, 281, 3, οἱ ἐκ Θεοῦ ὑψωθέντες (cf. Theoph., 104, 19 : ὅταν ὁ θεός σε ὑψώσῃ), 320, 13 : τὰ ἴσα αἰτούμεθα τῆς ἐκ Θεοῦ νίκης ὑμῶν, 320, 14 : τοῦτό ἐστιν ἐκ Θεοῦ νικῆσαι, 326, 10 : ἐκ Θεοῦ καταλάμπεται ἀληθῶς, 367, 20 : ἀνδραγαθίαν ἐκ Θεοῦ τοῖς βασιλεῦσι Ῥωμαίων, *de Adm.*, 198, 5 : Σπανδιάτης ἦν ἐκ Θεοῦ λαβὼν χά-

ρισμα, et autres exemples. Évidemment, notre expression ne peut se séparer de celles qui viennent d'être citées. Elle est pleinement byzantine. Mais la conception même que le pouvoir royal est donné par Dieu, se trouve chez tous les peuples et à toutes les époques, et il n'est nullement nécessaire de supposer que, dans nos inscriptions, ladite conception soit nécessairement sous l'influence des expressions turco-scythes ; cf. Const. Porphyg., *de Adm.*, 82, 14 : ἡνίκα ὁ θεός βασιλέα ἐποίησε Κωνσταντῖνον κτλ. Dans un cas comme celui-là, c'est la forme linguistique qui s'impose. Elle représente une formule byzantine stéréotypée. — En néo-grec, l'expression ἐκ θεοῦ se trouve aussi dans le dialecte pontique, cf. *Glotta*, VIII, 261. L'absence d'article devant θεοῦ nous rappelle le grec du N.T., où le mot θεός prend l'article quand il s'agit d'un Dieu bien déterminé, mais après une préposition le mot θεός s'y emploie sans article ; cf. Blass-Debrunner, p. 144, § 254. Toute l'expression κανα συβιγι Ομουρταγ ἰς τὴν γῆν ὅπου ἐγενίθην ἐκ θεοῦ ἄρχον ἔστιν, rappelle beaucoup de formules dans des inscriptions du iv^e siècle et des siècles suivants : Grégoire, *Recueil*, n° 332 bis : Τοὺς γῆς καὶ θαλάσσης καὶ παντός ἀνθρώπων ἔθνους δεσπότης ἡμῶν Αὐτοκράτορα Καίσαρα Φλάβιον Οὐαλέριον Κωνσταντεῖνον καὶ τοὺς ἐπιφανεστάτους Καίσαρας Φλάβιον Ἰούλιον Κωνσταντίον καὶ Φλάβιον Κωνσταντεῖνον καὶ Φλαβίω Ἰουλίω Κώνσταντι ἡ Λυδῶν Ἐρμοκαπηλειτῶν πόλις. De même, n° 124 ter, n° 276 : Ἀγαθῆ τύχῃ τὸν τῆς ὑφ' ἡλίω γῆς αὐτοκράτορα καὶ τροπεοῦχον δεσπότην ἡμῶν Οὐαλεντινιανὸν τὸν αἰώνιον Αὐγοῦστον. De même (ix^e siècle), Grégoire, n° 275, *C.I.G.*, IV, 8683 : Ἀνενεώθη ἐκ βάρων πόλις ταύτη ἐπὶ Μηχαῆλ Θεοδώρας καὶ Θέκλης, οὗς ἐδικαίωσεν Κύριος βασιλεύειν ἐπὶ τὶς γῆς, 8792 : Ῥωμανὸς γῆς δεσπότης. Cf. particulièrement Théoph., 478, 16-17 : τῷ θεῷ ... δι' οὗ βασιλεῖς βασιλεύουσι καὶ δυνάσται κρατοῦσι γῆς, Théoph. 16, 11 : ὁ μέγας Κωνσταντῖνος πάσης Ῥωμαίων γῆς μονοκράτωρ γενόμενος κτλ ; Fr. Zucker, *Ueber Sprache und Stil frühbyzantinischer Urkunden*, dans *B.Z.* XXX, 147 : [Τοῖς] γῆς καὶ [θα]λάττης καὶ παντός [ἀ]νθρώπων ἔθνο(υ)ς καὶ γένους δεσπότη<ι>ς Φλλλ. Οὐάλεντι καὶ Γρατιαν[ῶ] καὶ Οὐαλεντινιαν[ῶ] αἰων[ί]οις Αὐγοῦστοις δέησις κτλ. ; et Dittenberger, *Or. Gr.* II, n° 723. Cf. aussi notre inscription, commentaire aux ll. 17-21. Notre expression est certainement fabriquée sur le modèle de formules semblables ; cf. n° 20.

5 $\iota\varsigma = \epsilon\iota\varsigma = \acute{\epsilon}\nu$, avec le datif. — $\tau\acute{\iota}\varsigma = \tau\eta\varsigma$. — *Πλσκᾱς* : dans ce mot, la consonne λ est une sonnante. Chez les historiens byzantins, cette ville s'appelle *Πλίσκουβα* (Leo Diac., éd. Bonn, p. 138, 29, Codin., *de Orig.*, ed. Bonn., p. 22, 3-8, ou *Πλίσκοβα* (Anne Comnène, éd. Bonn, I, 233 ; Cédrenus, éd. Bonn, II, 452, 15 ; Zonaras éd. Dindorf, IV, 118, 29), certainement sous l'influence de l'expression *grad Pliškov*, cf. *grad Tŭrnov* ⁽¹⁾ et l'ancien nom de la ville russe de Pskov (*Pleskov* ou *Plyskov*). Dans la version, en vieux bulgare, de Syméon Métaphraste et Logothète, édition de l'Académie impériale de Pétrograd, 1905, p. 159), on lit *Pliska*, et dans la vision du prophète Isaïe (*Spomenik* de l'Académie royale serbe, III (1890), p. 191), *Pliuska* (*Pliuska grad.*). Voyez tout le détail dans Zlatarski, I, 1, p. 319, note 2. *Πλσκά* est identifiée avec les ruines proches du village d'Aboba, voyez Jireček, *A.E.M.*, X (1887), p. 196 ; *Pŭtovanija*, 872, n. 2 ; *Arch. f. slav. Phil.*, XXI, p. 612 ; Uspenskij, *IRAI*, X, pp. 546 et sqq. et Zlatarski, I, 1, p. 319, note 2.

6 *κάνπον = κάμπον* : pour le ν au lieu du μ , cf. n° 10, l. 11. La forme *κάνπος*, il faut le noter, se trouve aussi dans les manuscrits de Théophane, voyez l'apparat critique de l'édition de Boor, 229, 14 ; 291, 2 ; 322, 10 ; 376, 18. *Κάμπος*, latin *campus*, signifie d'ordinaire « plaine » = *πεδῖον*, cf., p. ex., Theoph., 418, 26 : 433, 5 : *εἰς τὸν κάμπον Ἀγχιάλου*, et ailleurs, et plus rarement « camp », allemand *Lager*, bulgare *stan*, latin *castra*, grec *στρατόπεδον* ; cf. Du Cange, s.v. ; Sophocles, s.v., et les dictionnaires du néo-grec. Pourtant, si nous partons du contenu de l'inscription, nous pourrions admettre que le mot *κάμπος* signifie ici un camp militaire. D'après Bury, p. 368 : « Doubtless *κάμπος* designates not the whole *πεδῖον* of Aboba, but the fortified enclosure of Pliska. » Pour l'ordre des mots *ις τῆς Πλσκᾱς τὸν κάνπον*, cf. notre commentaire du n° 9, ll. 9-11.

6-7 *μένοντα = μένων* : dans la *κοινή* tardive, et particulièrement en grec byzantin, la forme accusative du participe présent actif se pétrifie en quelque sorte, et s'emploie à tous les genres et à tous les cas, cf. Malalas, 130, 11 : *Πριάμος ἑωρακὼς τὸν Ἀχιλλέα, πέμποντα τινὰ Ἰδαῖον ὀνόματι*, à propos de quoi Wolf, II, 28 ; v. Hatzidakis, p. 144 ; Dieterich, p. 208 ; Ra-

(1) Où *ov* est la désinence de l'adjectif : la cité Pleskienne.

dermacher, p. 82 et 107 ; Γ. Χατζιδάκις, Συμβολή εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς Ἑλληνικῆς γλώσσης, περὶ τῶν μετοχῶν, dans Πρακτικὰ τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν, 3 (1928), p. 634-646. K. Krumbacher, Studien zu den Legenden des hl. Theodosios, dans Münchener Sitzungsber., 1892, p. 272 ; Krumbacher, p. 146, 152 et Anm. 1 ; G. N. Hatzidakis, dans B.Z., XXX, p. 219 ; G. Anagnostopoulos, dans B.Z., XXX, p. 223. Pour les faits néo-grecs, v. Thumb, p. 159. Pour le sens du verbe μένω, voyez n° 10, l. 6. Pour l'ordre des mots avec le participe, v. n° 10, ll. 13-14.

7 Ἐπίσειν = ἐποίησεν, v. n° 10, l. 7. — ἀῶλιν = ἀῶλιον ou ἀῶλήν. Par le n° 10, comme par la présente inscription, on voit que les Kans bulgares possédaient de nombreuses ἀῶλαι ; cf. Theoph., 436, 23-24 : καὶ βαλὼν πῦρ εἰς τὰς ἀῶλάς, ἃς εἶδεν, où ἀῶλαι ne signifie pas capitales. Il faut donc se garder de mal interpréter les informations de Théophane (485, 12-14 et 490, 26-27), sur la capture et l'incendie de l'ἀῶλή de Krum par Nicéphore (il ne s'agit pas, dans ce passage, de la capitale de Krum).

8 ἰς = εἰς, cf. n° 10, l. 9. — Τοῦτζα : que Τοῦτζα soit un nom de rivière, voilà qui ressort des ll. 11-12. Uspenskij, IRAI, X, p. 547, identifie cette rivière avec la Tiča (vieux bulgare Tyča, Tissa) et l'ἀῶλή nouvellement construite avec Preslav. Mais cette identification n'est pas établie scientifiquement d'une manière assez solide. La rivière Tiča ou Kamčia s'appelait dans l'antiquité Panisos (Pline, Nat. hist., IV, 11 (18), 45), Pannysis ou Panysos (Ptolem., Geogr., III, 10 (3) : Πάνυσος) ; voyez aussi W. Tomaschek, Die alten Thraken, II, 2, 94-95, et Zur Kunde der Hämus-Halbinsel, II, 311). Au moyen âge apparaissent les noms que voici : Constantin Porphyrogénète, De adm., 798 : τὴν Διτζίναν, τῆς Διτζίνας ; Disina chez Idrisi (v. W. Tomaschek, Zur Kunde der Hämus-Halbinsel, II, p. 323) ; et Anne Comnène, I, 333 : τὴν Βιτζίναν. A côté de ces deux appellations se trouve encore Tyča — début du ix^e siècle, mais dans une transcription du xv^e siècle — Ticia (début du xvii^e siècle ; cf. W. Tomaschek, Zur Kunde der Hämus-Halbinsel, II, p. 311). A cette forme se rattache le nom d'une forteresse : Ἀθίτζα, dans le poème de Manuel Philès (V, 217, 327), forteresse que Jireček place à bon droit sur le cours supérieur de la rivière Tiča, près du village actuel du même nom (Tiča) ; cf. Jireček, Das christliche Element in der topographischen Nomenclatur der Balkanländer, Wien, 1897, dans S.B.W.A., Bd. 136, p. 83 ;

le même, *Archiv für slav. Philologie*, XXI, p. 615. Dans le texte de Théophane, 436, 23, on lit : δ βασιλεὺς ... εἰσῆλθεν εἰς Βουλγαρίαν ἕως τοῦ Τζίκαας. Le texte avait été rétabli (on peut dire, mal rétabli) par de Boor, se fondant sur la version latine d'Anastase le Bibliothécaire, 287, 24. Mais ses manuscrits lui donnaient : codex Vatic. 155 : ἕως Τούνζας ; cod Vatic. 978 : ἕως Τοῦνζας ; cod. Vatic. Palatin. 395 et cod. Coislianus 133 : ἕως τὸ Βύζας. Le premier, Uspenskij, *IRAI*, X, p. 547, admit que *Τζίκαας* doit s'identifier avec *Tissa Τοῦ(ν)τζα*, sans cependant fournir une démonstration complète et détaillée de sa thèse, qui fut adoptée par J. B. Bury (367). L'empereur byzantin, pour arriver au point en question, devait passer, comme il est dit expressément, par des *clisures* non défendues : les défilés. Ces défilés ne pouvaient être autres que ceux de la Stara Planina. En outre, il est dit expressément que l'empereur *entra* en Bulgarie. En conséquence, il traversa en totalité ou en partie la Stara Planina. En chemin, il ne pouvait rencontrer aucune entité géographique digne d'être notée que ville ou rivière. Ici il est impossible de penser qu'il s'agissait de la ville de Pliska. Aucune autre ville, dont le nom rappelait phonétiquement ou *Τοῦνζα* ou *Τζίκα*, ne se trouvait dans ces régions. A l'exception d'Anastase le Bibliothécaire, presque tous les manuscrits de Théophane nous présentent la leçon *Τοῦνζα*. Qu'ici il ne s'agisse pas de la rivière Toundža, voilà qui n'a pas besoin d'une démonstration particulière. Il est clair que, dans l'archétype de Théophane, il y avait un nom phonétiquement pareil qu'un copiste ou remanieur n'a pas compris et a corrigé d'après le nom de rivière Tounza, qui lui était plus familier. Le plus vraisemblable est que ce nom était *Τοῦτζα*, que le copiste corrigea en changeant le τ en ν . Dans le texte grec, au moyen duquel Anastase le Bibliothécaire a corrigé sa version latine, le nom en question était déjà altéré, ou, ce qui est plus vraisemblable, était *Τοῦτζα*, mais le traducteur prit la première syllabe comme l'article *τοῦ*, et quant à *-τζα*, il corrigea en *Τζίκα*, parce qu'il crut avoir affaire à une faute de copiste. Il est curieux qu'il ait mis ce nom géographique au pluriel : *ad Tzicas*. Mais en fait, au nom de rivière Tiča aurait pu nous mener même la conjecture de de Boor *τοῦ Τζίκαας*, basée sur *ad Tzicas*, si elle est bonne. Seulement dans ce cas, il faut lire un seul mot, *Τουτζίκαας*, parce que, devant une forme éventuelle du nominatif *Τζίκα*, il faudrait l'article $\tauῆς$ et non *τοῦ*. En conséquence, si nous admettons que le nom altéré

commençait par la syllabe *του-*, comme il ressort des variantes des manuscrits concernant le nom énigmatique, cette syllabe peut présenter seulement le début du nom, mais non la forme « articulée » *τοῦ*. — L'expression *ἰς τῖς Πλοκάς τὸν κἀνπον μένοντα ἐπίσειεν αὐλιν ἰς τὴν Τοῦτζαν* répond exactement à *ἰς τὸν παλεὸν ὄκον αὐτοῦ μένον ἐπόησεν ὑπέρφυμον ὄκον ἰς τὸν Δανούβην* du n° 10. — *μ[ε]τίξεν = μετῆξεν*. Pour ce supplément, voyez Beševliëv, *Kum bŭlgarskité nadpisi*, pp. 8-10. Pour la forme *μετῆξεν*, v. Hatzidakis, p. 176 ; Blass-Debrunner, § 75 ; Meillet, p. 283 ; Psaltès, p. 219 ; Merz, p. 27. Pour la signification de *μετάγω*, cf. Menandre, *Excerpta de leg.*, I, 208, 27-29 : *οὗτος παραγενόμενος ἐν Παιονία τῇ χώρᾳ μετήγαγεν εἰς τὴν Ῥωμαίων αὐτόν τε τὸν Βαϊανὸν καὶ τὰς τῶν Ἀβάρων δυνάμεις*. Malalas, 351, 6 : *ἐν δὲ Κωνσταντινουπόλει μετήγαγεν αὐτούς*, Théoph., p. 267 : *διὰ τοῦτο ὁ αὐτοκράτωρ Μαυρίκιος τὰς δυνάμεις ἀπὸ ἀνατολῆς ἐπὶ τὴν Θράκην μετήγαγεν*, Niceph. Patr., 64, 10-12 : *Ἐντεῦθεν τοίνυν ἀοίκητον σχεδὸν ἤδη γεγонуῖαν τὴν πόλιν ταύτην κατοικίξει ἐκ τῶν χωρῶν καὶ τῶν νήσων τῆς ὑπὸ Ῥωμαίοις ἐξουσίας λαῶν πλήθη μετάγων*. De même, Théoph. Cont., 216, 27 ; Cedren., 185, 2.

9 *τὴν = τῆν*. Pour le sens de « troupes » qu'a souvent le singulier *δύναμις*, cf. Const. Porphy., *de Cer.*, II (Reiske), 415. Cf. aussi Théoph., 354, 13 : *Σουφιᾶν ... συνέβαλε πόλεμον μετὰ Φλώρου καὶ Πετρωνᾶ καὶ Κυπριανοῦ ἐχόντων δύναμιν Ῥωμαϊκὴν*, 449, 10, 452, 5, 467, 30, et autres passages ; *Excerpta de leg.*, 167, 17 : *αὐτόν μὲν Θευδέριχον ἔδοξε κινήσαντα τὴν αὐτοῦ δύναμιν ἐν Μαρκιανοῦ πόλει τὴν πᾶσαν ἰδρυμένην εἰς τὸ εἶσω ἐλαύνειν*. — *του = αὐτοῦ*, cf. Const. Porphy., *de Cer.*, 295, 10 : *πολλὰ τῶν τὰ ἔτη* ; II (Reiske), 305. Pour cette forme réduite cf. A. N. Jannaris, *An historical Greek Grammar*, London, 1897, pp. 153-154 ; Dietrich, p. 192 ; Psaltès, p. 194 ; Thumb, pp. 80 et 83-84. — [*ἰς τούς*] : pour cette restitution, v. Beševliëv, *op. cit.*, p. 9. Pour l'usage de l'article, v. le commentaire du n° 12, pp. 14-15.

10 *Γρικούς = Γραικούς* : nos inscriptions, à l'exclusion du n° 13, ont toujours la forme *Γρικός*, par ex., n° 18. Cette forme se rencontre aussi dans les manuscrits de Théophane, cf. *Γρηκῶν*, *app. crit.*, 445, 24, de l'édition de Boor. La forme *Γρικός* est née certainement sous l'influence de la terminaison *-ικός* comme *άλυκός* devint *άλικός*, v. Meyer, p. 155 ; Mayser, I, p. 102 ; *Glotta*, XVII,

p. 69. Cette forme Γρικός est le prototype du vieux bulgare *grikŭ* ; cf. *Arch. f. slav. Phil.*, 37, p. 451 ; J. Melich, *A honfoglalás kori Magyarországon*, Budapest, 1925, p. 12 ; E. Berneker, *Slav. etym. Wörterbuch*, s.v. Que l'appellation Γραικοί soit usuelle dans les Balkans, dès le haut moyen âge, c'est ce que nous prouve Priscus (*Excerpta de leg.*, I, 135, 26 : τότε δέ γελάσας ἔλεγε Γραικός μὲν εἶναι τὸ γένος κατ' ἐμπορίαν δὲ εἰς τὸ Βιμινάκιον ἔλληλυθῆναι τὴν πρὸς τῷ Ἰστρω ποταμῷ Μυσῶν πόλιν, cf. de même Jul. Jüthner, *Hellenen und Barbaren*, Leipzig, 1923, p. 155, n. 309, 310 et 311 ; cf. aussi Grosse, p. 278 et note 3. — Σκλάβους : pour ce nom, v. P. Kretschmer, dans *Archiv f. slav. Phil.*, 27, p. 231 ; M. Vasmer, *Zeitschrift für deutsche Wortforschung*, 9 (1907), pp. 21 sq. ; puis *Glotta*, I, p. 370 ; enfin K. Amantos, Σκλάβοι, Σκλαβησιανοὶ καὶ βάρβαροι dans les *Πρακτικὰ τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν*, 7 (1923), pp. 331-339, où sont relevées toutes les formes avec la bibliographie ancienne de la question.

11 τεχνέος = τεχναίως = τεχνικῶς. Pour -αι-, cf. Psaltès, pp. 297-298 et pour -ως, *ibid.*, 338-340. .

12 με = μετά. Pour cette forme de la préposition μετά, v. Hatzidakis, p. 153 ; *M.N.E.*, I, p. 210 ; Dieterich, p. 124 ; Nachmanson, p. 114, Anm. (là-dessus, *Philologische Wochenschrift*, 54, p. 917) ; *Glotta*, I, p. 43. Pour μέ avec l'accusatif, v. Thumb-Kalitsunakis, p. 106, n. ; et Const. Porphyg., *de Cer.*, II (Reiske) p. 197 ; *de adm.*, 267, 8 : μετὰ θεόν. — τὸ [αἴλιον. Les suppléments proposés jusqu'à présent : μετ[ήνεγκεν ou μετ[ήγαγον, Uspenskij, μετώ[κησεν Balasčev, μετό[πισθεν ou μετό[πιν τὴν αἴλην Zlatarski, μετό[πισθεν τῆς αἴλης Fehér, sont peu satisfaisants du point de vue de la langue.

13 ἔστι[σεν = ἔστησεν. — Le pronom αὐτό a ici une valeur indicative : « celui-ci », v. n° 10, l. 28, et Moulton, p. 145. — τ[ὸ αἴλιον = αἴλιον. Sur ce supplément, cf. au n° 10, τούμβα à côté de τουβίν, v. Beševliev, *op. cit.*, p. 11.

14 τεσάρις = τεσσάρεις = τέσσαρας. La forme τεσσάρεις se rencontre dans les mss de Théophane, v. app. crit. à la p. 335, 13, dans Achmet, app. crit. à la p. 30, 6, et dans d'autres auteurs de la grécité tardive, cf. Psaltès, p. 158, cf. néo-grec τέσσερις. La forme a subi l'influence analogique de τρεῖς, v. Hatzidakis, p. 149 ; *M.N.E.*, I, p. 617 ; II, 506 ; Dieterich, p. 186. — ἐ[πάνο τῶν. Les sup-

pléments proposés jusqu'aujourd'hui : εἰς ἕνα τῶν Uspenskij, μέσα τῶν Bury et Zlatarski, ἐπὶ τῶν Balasčev, ne satisfont pas linguistiquement. Seules les restitutions suivantes sont admissibles : ἐπάνω, ἐναντίον ou ἔναντι et ἐνώπιον (le dernier proposé par Fehér). Le premier supplément paraît plus vraisemblable, parce que les traces de la lettre qui suit ε ressemblent à π. Sur l'emploi fréquent de cet adverbe chez les Grecs byzantins, v. Psaltès, p. 336.

15 στύλον = στύλων. — ἔστισεν = ἔστησεν. — Λέον[τας. Admissible serait aussi [τες, cf. Dieterich, p. 156. Avec la description de notre texte, cf. Théoph., p. 503, 21-24 : ἐπὶ τούτῳ μανεῖς ὁ ἀλάστωρ (= Κροῦμμος), ἀποστείλας κοῦρσον ἐν τῷ ἀγίῳ Μάμαντι τό τε ἐκεῖσε παλάτιον ἐνέπρησε καὶ τὸν χαλκοῦν λέοντα τοῦ ἰππικοῦ σὺν τῇ ἄρκτῳ καὶ τῷ δράκοντι τοῦ ὕδρου καὶ μαρμάρους ἐπιλέκτοις ἐν ἀμάξαις φορτώσας ὑπέστρεψεν.

16 Voyez au n° 10, l. 30, le début de cette inscription.

17 ἄρχονταν = ἄρχοντα. Cf. n° 12, ll. 9 et 8. L'accusatif en -αν au lieu de -α : analogie de la première déclinaison, v. Hatzidakis, pp. 54, 379-380 ; M.N.E., II, p. 7 ; Dieterich, pp. 158-159 ; Mayser, pp. 199 et 286 sq. ; Psaltès, p. 150 ; Meillet, pp. 262-263 ; Krumbacher, p. 152. — μέ = μετά, v. l. 12. — καλο[πατοῦντα. Pour ce supplément, v. Beševliev, *op. cit.*, pp. 12-16. Cf. Théoph., 375, 9-12 : ... καὶ ἐρρίφησαν ὑποταγάδην αὐτῷ καὶ ἐπάτησε τὸν τράχηλον αὐτῶν ἄχρις ἀπολύσεως τοῦ πρώτου βαίτου, τοῦ δήμου βοήσαντος ὅτι « ἐπὶ ἀσπίδα καὶ βασιλίσκον ἐπέβης, καὶ κατεπάτησας λέοντα καὶ δράκοντα » = Nicéph. Patr., 42, 16-18 ... θάτερον μὲν ἐκ δεξιῶν θάτερον δὲ ἐξ ἀριστερῶν πρὸς τοῖς ποσίν αὐτοῦ πατεῖσθαι ῥίψας ἐπὶ ὄρας βραχείας. Même chose chez Théophane, 441, 28 ; Const. Porph., *de Cer.*, 610, 17-19 : καὶ τίθησιν ὑπὸ τῶν βασιλέως ποδῶν, καὶ πατεῖ αὐτὸν ὁ βασιλεὺς ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τῷ δεξιῷ ποδί. Pour une époque plus ancienne, v. *Diodori Bibl.*, XVII, 100, 8 ; cf. Georg. Mon., éd. de Boor, II, 797, 11-12 : οὗ καὶ τὸν τράχηλον κατὰ τὴν ἀρχαίαν συνήθειαν πεπατηκῶς. Sur les détails de la cérémonie, v. Const. Porphyr. *de Cer.* (Reiske), 722-725. καλοπατῶ : « ich trete gut auf, trete fest auf, trete gewiss auf, mettere il piede sicuramente, firmamente », K. Weigel, *Λεξικὸν ἀπλορωμεικόν, Γερμανικὸν καὶ Ἰταλικόν — Neugriechisches Deutsch-Italienisches Wörterbuch*, Leipzig, 1796 s.v. — Le supplément εὖς τρέχι = εὖς τρέχει a été proposé par

Uspenskij. Pour l'ordre des mots, cf. Radermacher, p. 28, et Brugmann-Thumb, § 673. Cf. Théoph., 452, 26-27 : *ἕως ἄν ἐφανερώθησαν οἱ Ἑβραῖοι καὶ Χριστιανοί.*

19 Après le second *ἕως* venait une forme verbale, puis sans doute un nom. Sans parallèles on ne peut dire comment finissait cette ligne. Pour l'idée probable, cf. Denys d'Halicarnasse, VI, 95 : *μέχρις ἄν οὐρανός τε καὶ γῆ τὴν αὐτὴν στάσιν ἔχωσι*, et N. T. Matth., 5, 18 : *ἕως ἄν παρέλθῃ ὁ οὐρανός καὶ ἡ γῆ.* Sur les suppléments, v. Beševliev, *op. cit.*, pp. 13-14.

20 *πολούς* = *πολλούς*, cf. n° 19, l. 1. — *Βούλαρις* = *Βούλαραις* : pour cette forme, v. le commentaire du n° 24, l. 4 ; cf. aussi n° 12, l. 12. Le verbe *ἐπέχω* signifie ici « tenir sous soi, sous son empire, dominer », cf. Xénoph., *Conv.*, 8, 1 : *δαίμονος πάντα ἐπέχοντος*. V. Pape, s.v., 4 ; Liddell-Scott, s.v. VI ; de même Const. Porphyg., *De Cer.*, II (Reiske), 868, 85 ; *de Adm.*, 155, 7-8 : *θέλων μόνος τὴν ἀρχὴν ἐπέχειν.*

21 *ὑποτάσσοντα* = *ὑποτάσσοντα* : les vœux et les prières pour que le souverain assujettisse l'ennemi sont fréquents dans les acclamations byzantines. On peut rapprocher de notre passage Théoph., 287, 15-20 : *ὁ θεός, ὁ τὰ πάντα δημιουργήσας, ὑποτάξαι σοι πάντα ἐχθρὸν καὶ πολέμιον ἐμφύλιόν τε καὶ ἀλλόφυλον χωρὶς αἱμάτων ... ὁ θεός ὁ κελεύσας σε βασιλεύειν, ὑποτάξαι σοι πάντα τὸν πολεμοῦντα τὴν βασιλείαν σου*, Const. Porphyg., *de Cer.*, 611, 5 : *ὑποτάξαι ὑπὸ τοὺς πόδας αὐτῶν πάντα ἐχθρὸν καὶ πολέμιον*, 382, 22—383, 1 : *ὁ σωτήρ, ἀγαθοὶ δεσπότης, πάντα ἐχθρὸν σας δουλώσει πρὸ τῶν ποδῶν σας* (cf. LXX, Psaume 109 : *εἶπεν ὁ κύριος τῷ κυρίῳ μου, κάθου ἐκ δεξιῶν μου, ἕως ἄν θῶ τοὺς ἐχθρούς σου ὑποπόδιον τῶν ποδῶν σου*), 318, 22 : *Χριστὲ ὁ θεός ἡμῶν ... τοὺς γὰρ ἐχθρούς ἡμῶν ὑποτάξας ἐν τῇ δυνάμει σου...*, 321, 17 : *οἱ ἐχθροὶ ὑμῶν ἀπολοῦνται θεοκρίτως*, 367, 21 : *καὶ νίκην θεοδώρητον κατὰ τῶν πολεμίων*, 320, 14 : *τοῦτό ἐστιν ἐκ Θεοῦ νικῆσαι*, 217, 7 : *τελείας νίκας ὁ Θεός χορηγήσει ὁ δεῖνα καὶ ὁ δεῖνα*, 317, 6 : *βασιλεῦ οὐράνιε, στέφον νίκαις τοὺς βασιλεῖς ἡμῶν* ; 322, 18 : *ὁ βασιλεὺς ἐν πολέμοις σὺν τῷ στρατῷ εὐτυχεῖ ταῖς νίκαις*, 370, 24 : *βίκτωρ σῆς σέμπερ* = « *Victor sis semper* » ; 373, 3-5 : *νικητῶν βασιλέων πολλὰ τὰ ἔτη · ἐχθρολετῶν βασιλέων πολλὰ τὰ ἔτη. τροπαιούχων βασιλέων πολλὰ τὰ ἔτη*, *Chron. Pasch.*, 123, 21 : *Ἀὔγουστε Ἰουστινιανὲ τοῦ βίγκας* (autres exemples chez

Psaltès, p. 104-105 ; C. I. G., IV, 8642 : ὁ μεγαλομάρτυς Δημήτριε, μεσίτευσον πρὸς θεόν, ἵνα τῷ πιστῷ σου δούλῳ τῷ ἐπιγεῖω βασιλεῖ Ῥωμαίων Ἰουστινιανῷ δοίῃ μοι νικῆσαι τοὺς ἐχθρούς μου καὶ τούτους ὑποτάξαι ὑπὸ τοὺς πόδας μου.

21-22 χέροντα κὲ ἀγαλιόμενος = χαίροντα καὶ ἀγαλλιώμενον. La forme du nominatif ἀγαλιόμενος au lieu de l'accusatif est gravée sous l'influence des participes précédents que l'auteur de l'inscription (ou le lapicide) a pris erronément pour des nominatifs, cf. II. 6-7. Le rapprochement le plus frappant qu'on puisse faire est avec l'évangile de S. Matthieu, 5, 12 : χαίρετε καὶ ἀγαλλιᾶσθε. Comme souhait de bonheur, comparer avec les acclamations byzantines que voici : Const. Porphyg., de Cer., 57, 6 : χαίροις κραταιότατε αὐτόκρατορ, 179, 21 : καὶ χαρὰν παρέξει σοι Θεὸς ὁ ἐπουράνιος, 217, 1 : καλὰς ἡμέρας καὶ ἀγαθὰς ὁ θεὸς παράσχη τοῖς ὀρθοδόξοις δεσπότηις, 217, 4 : ὁ Θεὸς καλὰς ἡμέρας καταπέμψει τοῖς δεσπότηις, 371, 14 : ἦν γανδίῳ προανδεῖτε, Δόμηνη. Cf. aussi Const. Porphyg., de Cer., 295, 6-8 : χαίρεται ὁ κόσμος καὶ τὰ πορφυρογέννητα ... ἀγάλλεται ἢ σύγκλητος καὶ ὄλον τὸ παλάτιον, Théoph., 482, 16-17 : Ἀαρὼν ἤσθη καὶ ἠγαλλιάσατο ὑπὲρ μυρίων ταλάντων ταῦτα δεξάμενος, ὡς ὑποτάξας τὴν Ῥωμαίων βασιλείαν, Achmet, 109, 26 sq. : ὁ βασιλεύς, ἐὰν ἴδῃ τοῦτο, εἰς χαρὰν καὶ ἀγαλλίασιν αὐτοῦ ἔσται τοῦτο, de même 6, 7. — ζίσιν = ζήσειν = ζῆσαι : pour -σειν comme désinence de l'infinitif aoriste, v. Hatzidakis, p. 190-191 ; Dieterich, p. 245 ; Mayser, p. 384 ; Moulton, p. 323, note. Cette désinence de l'aoriste (et non du futur) se trouve aussi chez les chroniqueurs : Théoph., 414, 33 : καὶ πείθει αὐτοὺς συμμαχήσειν αὐτῷ.

23 ἔτι = ἔτη. Le souhait de longue vie ὁ Θεὸς ἀξιόσι ... ζίσιν ἔτι ἑκατόν, représente essentiellement une acclamation comme les souhaits des II. 17-18, 20-22, souhait stéréotypé à coup sûr, qui ne nous est pas connu d'ailleurs, mais dont les différentes parties se retrouvent dans d'autres acclamations byzantines pareilles. Ainsi, p. ex., par rapport aux formules ἀξιώση et ἑκατόν, ce qu'il y a de plus rapproché de notre épigraphie, ce sont deux acclamations : Const. Porphyg., De Cer., 49, 15-21 : σε ἡ θεότης ἐπὶ χρόνους ἑκατόν ἀξιώση τὴν ἑαυτοῦ διέπειν πολιτείαν, 280, 18-20 : ὁ Θεὸς ὁ δεσπότης ἀοράτων καὶ ὀρωμένων ἀξιώσει ὑμᾶς, δεσπότηι, ἑκατόν ἐν εἰρήνῃ χρόνους βασιλεύειν Ῥωμαίων (cf. 283, 7-11 : ὁ παν-

τοδύναμος καὶ πολυέλεος ἡμῶν Θεὸς ὁ στέψας τὴν ὑμετέραν γαλήνην διὰ πρεσβειῶν τῆς παναχράντου αὐτοῦ μητρὸς ἀξιώσει ἡμᾶς ἅμα τοῖς φιλοχρίστοις ὑμῖν ἐπὶ πολλοὺς χρόνους εἰρηρικῶς τὰς αἰσίας ταύτας ἡμέρας ἐπιτελεῖν). Dans l'ouvrage de Const. Porphyre., *De Cer.*, on peut rapprocher de notre passage, les acclamations suivantes : 295, 12-13 : καλὰ τὰ ἔτη τῶν βασιλέων, πολλὰ καὶ καλὰ τῶν τὰ ἔτη, 193, 6 : ὁ δεῖνα μεγάλου βασιλέως καὶ αὐτοκράτορος πολλὰ τὰ ἔτη (cf. Théoph., 181, 34 : ἔτη πολλά), 195, 20 : πολλὰ τὰ ἔτη εἰς πολλά, 37 : πολλοὶ ὑμῖν χρόνοι, 72, 24 : εἰς πολλοὺς καὶ ἀγαθοὺς χρόνους, 62, 7 : εἰς πολλοὺς χρόνους καὶ ἀγαθοὺς ὁ Θεὸς ἀγάγοι τὴν βασιλείαν ὑμῶν, 411, 11 : πολλοὺς χρόνους Λέων βασιλεύσει, 38, 20 : τοὺς χρόνους ὑμῶν πληθύνει σὺν ταῖς ἀγούσαις καὶ τοῖς πορφυρογεννήτοις (378, 20 : εἰς μήκη χρόνων), 315, 14 : πλεονάζων τῆς ζωῆς αὐτῶν χρόνους, 36, 11 : πολυχρόνιον ποιήσει ὁ Θεὸς τὴν ἀγίαν βασιλείαν σας εἰς πολλὰ ἔτη, 37, 19 : αὐτὸς τὸ κράτος ὑμῶν, δεσπότης, εἰς μῆκος χρόνων φυλάξει εἰς ἀνέγερσιν Ῥωμαίων, 195, 13 : ὁ στέψας σε, ὁ δεῖνα βασιλέα, αὐτοχείρως φυλάξει σε εἰς πλήθη χρόνων ἐν τῇ πορφύρα, 197, 17 : ὁ σωτὴρ ἡμῶν τοὺς δεσπότης φύλαξον, 197, 20 : βασιλεῦ νεόνυμφε, Θεὸς διαφυλάξει σε, 55, 4 : πτέρυξι τῆς σῆς πρεσβείας ὁ δεῖνα καὶ ὁ δεῖνα περιφύλαττε μέχρι τέλους, 48, 16 : Κύριε, σῶσον τοὺς ἐκ σοῦ ἐστεμμένους, 183, 24 : στερεώσει ὁ Θεὸς τὸν βασιλέα ἡμῶν, 62, 21 : Ἦλθες ἡ μούλτος ἄνος φιλικήσιμε, 369, 21 : Κρίστους Δέους Νόστερ κουμσέρβετ ἡμπέριουμ βέστρουμ πέρ μούλτος ἄνος ἐτ βόνος (= « Christus Deus Noster conservet imperium vestrum per multos annos et bonos »), etc. Nous trouvons des acclamations semblables sur papyrus, p. ex., Wilcken-Mitteis, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyrusurkunden*, Leipzig, 1912, Bd. I, 2, p. 69-70, 11 : Αἰγούστοι κύριοι εἰς τὸν ἔωνα (300 après J.-C.) ; A. Debrunner, *Nachklassisches Griechisch*, Berlin, 1933, n° 15 : ἐρρωμένην σε ὁ κ(ύριος) διαφυλάττοι μακροῖς καὶ εἰρητικοῖς χρόνοις, κυρία μου (fin d'une lettre chrétienne sur papyrus du i^{ve} ou v^e siècle après J.-C.) ; n° 16 : ἐρῶστέ σε εὔχομε χρόνοις πολλοῖς. Dans les inscriptions, nous pouvons citer les acclamations suivantes : Larfeld, p. 406 : πολλοῖς ἔτεσι τὸν κράτιστον ἱερέα Ἡρώδη (environ 178 après J.-C.), etc. ; d'époque byzantine, Grégoire, *Recueil*, n° 114 : + Ἡρακλ(ή)ου καὶ Ἡρακλήου τῶν θεοφυλάκτων ἡμῶν δεσποτῶν καὶ τῶν Πρασίνων πολλὰ τὰ ἔτη + pareillement 114ter, 144quater, 144quinquies ; C.I.G., IV, 8659 :

καὶ τοῦτο τὸ ἀγαθὸν ἔργον ἐγένετο ἐπὶ τοῦ δσιωτάτου πατρὸς ἡμῶν ἐπισκόπου ἀπᾶ Θεοδώρου · ὁ Θεὸς αὐτὸν διαφυλάξῃ ἐπὶ μῆκιστον χρόνον, n° 8898 : Θεοδώρου στρατηλάτου πολλὰ τὰ ἔτη διαμίνῃ τοῦ τῶν Ῥωμαίων, de même, 8681, 8892. Cf. encore Dittenberger, *Or. Gr.*, n° 653, avec le commentaire et la locution néo-grecque : εἶθε νὰ ζήσῃ χίλια χρόνια (Thumb, p. 120), et notre n° 12 l. 16-20. Sur les acclamations, v. Const. Porphyr., *de Cer.*, II (Reiske), 86-89, 124 ; *P.W.R.E.*, I, 147-150 ; Fr. Lübkers, *Reallexikon des klass. Altertums*, 8. Aufl. von J. Geffcken u. E. Ziebarth, Leipzig, 1914, p. 4 ; P. Maas, *Metrische Akklamationen der Byzantiner*, dans *B.Z.*, 21 (1912), pp. 208 sqq. ; Tabachovitz, pp. 45 sqq. ; Larfeld, p. 405 ; et Ruggiero, I, pp. 72 sqq. (où sont données les acclamations des inscriptions latines). — ἴτο = ἦτο, cf. n° 1, l. 7. — κερὸς = καιρὸς = classique χρόνος. Pour le changement de sens, cf. K. Dieterich, *Bedeutungsgeschichte griechischer Worte*, dans le *Rheinisches Museum*, 59 (1904), pp. 226-237 et 60 (1905), pp. 229-240. Καιρὸς, avec sa signification modifiée, se trouve encore chez Polybe et dans les textes épigraphiques et papyrologiques de l'époque de Polybe, ainsi que chez les chroniqueurs byzantins, par ex., Théoph., 27, 10. Pour l'ordre des mots ἴτο δὲ ὁ κερὸς κτλ., cf. n° 3, lignes 5-6. Le verbe est au début, pour marquer la nouvelle phrase (ou la nouvelle idée).

23-24 ὅταν ἐκτίσῃν = ὅτε ἐκτίσθῃ : v. A. Debrunner, *Das hellenistische Nebensatziterativpraeteritum mit ἄν*, dans *Glotta*, XI (1921), pp. 23 sq. ; Blass-Debrunner, p. 211 ; Hatzidakis, *M.N.E.*, I, pp. 462-464 ; Radermacher, p. 201 ; Moulton, p. 262. Cf. Thumb, p. 183. Ὅταν avec l'indicatif aoriste, se rencontre aussi chez les chroniqueurs byzantins, par ex. Theoph., 327, 15-16 : ὅταν τὴν Ἱερουσαλήμ παρέλαβεν. De même, 325, 14 et 488, 25. Pour στ au lieu de σθ dans ἐκτίσῃν v. Hatzidakis, pp. 161 sq. ; *M.N.E.*, I, 164 ; Dieterich, p. 100 ; Psaltès, p. 94 ; Schwyzer, *Gr. Gr.*, pp. 205-233, 253 ; Thumb, § 18. — L'expression ὁ κερὸς ὅταν peut se comparer avec ἡμέραι ὅταν dans le N.T., Matthieu, 9, 15, par l'emploi de l'adverbe au lieu du pronom relatif au cas requis par la syntaxe ; cf. ἰς τὴν γῆν ὅπου plus haut ll. 2-3. L'emploi de l'adverbe au lieu du pronom relatif au datif est en rapport avec la disparition graduelle du pronom relatif et la perte du datif ; cf. Dieterich, p. 201.

24 βουλγαριστί, comme à la l. 25 : γρικιστί = γραικιστί sont des formations adverbiales avec le suffixe -ιστί ; cf. ῥωμαῖστί chez

Const. Porph., *de cer.*, 69, 21, et Debrunner, *Wortbildungslehre* § 353 et Psaltès, § 472. — *σιγὸρ ἐλέμ* : cette expression protobulgare donne la clef du système chronologique de ce qu'on appelle l'*Imennik*, c'est-à-dire la liste nominative des Kans protobulgares. Dans l'*Imennik*, la forme donnée est la formule *šegor alem*. Pour la signification de l'expression, v. J. Mikkola, *Tiurkskobolgarskoe lětočislenie*, dans *Izv. Otd. Russkago Jazyka i Slovesnosti* de l'Académie impériale de Pétrograd, XVIII (1913), 1, pp. 243-247 (= *Minalo*, III (1914), fasc. 9, pp. 77-81) ; J. J. Mikkola, *Die Chronologie der türkischen Donaubulgaren*, dans *JSF Ou*, XXX (1914), p. 33 ; V. N. Zlatarski, *Kŭm vŭprosa za bŭlgarskoto lětobroenie*, dans *Sp. B. Ak.*, X (1915), p. 1-22, et *Istorija*, I, 1, pp. 353-387 ; G. Fehér, *Imennikŭtŭ na pŭrvitê bŭlgarski Khanove*, dans *Godišnik na Narod. Muzej za 1922-1925*, Sofia, 1926, pp. 237-313.

25 *ἰνδικτιῶνος* (= *ἰνδικτιῶνος* $\overline{I\bar{E}}$ = 822. Pour le calcul des indictions, cf. Ruhl, *Chronol. des Mittelalters u. der Neuzeit 1897* ; *P.W.R.E.*, I, p. 666 ; Kaufmann, p. 48 et 460 ; Gardthausen, p. 454 sqq. et 487.

Traduction. — Le Kan sŭbigi Omurtag est, par la grâce de Dieu, souverain de la terre où il est né. Résidant dans son camp de Pliska, il a fait un palais sur la rivière Tuča et (y) transporta ses armées contre les Grecs et les Slaves. Et il fit avec art un pont sur la Tuča, avec son palais, et dressa dans ce palais quatre colonnes et, au-dessus de ces colonnes, il mit deux lions. Puisse Dieu donner au prince établi par Dieu qu'il foule bien aux pieds l'empereur aussi longtemps que coulera la Tuča et aussi longtemps qu'il régnera sur les nombreux Bulgares, et qu'il soumette ses ennemis — qu'il vive en liesse et bonheur cent années. Et le temps où fut faite cette construction était selon le style bulgare sigor elem et, selon les Grecs, la quinzième indiction.

N° 12

ŠUMEN. Aujourd'hui Zaguben.

C.I.G., IV, n° 8691 B. — V. N. Zlatarski, *Deux célèbres inscriptions bulgares du IX^e siècle*, dans *SbNUK*, XV, pp. 138-144 = *Istorija*, I, 1, p. 335. — Uspenskij, *IRAI*, X, 230-231. — Fehér, *Pametnicitê*, p. 75. — P. Nikov, *Kavkhan Isbul* (= *Sbornik* en l'honneur de V. N. Zlatarski, Sofia, 1925), pp. 195-197.

Beševliev, 11. — Fehér, *Les Monuments*, 145.

Κανα συβηγη | Μαλαμηρ ὁ ἐκ | Θεοῦ ἄρχον · ὁ π|αλεὸς
αὐτοῦ βο|5 ηλὰς ὁ Ησβουλος | ὁ καυχάνος ἐπύ|σεν τὸ ἀνά-
βρυτο|ν τοῦτο κὲ ἔδοκε|ν τὸν ἄρχονταν |10 κὲ ὁ ἄρχον πολά|-
κης ἔδοκεν τοῦ|ς Βούλγαρης φαγη[ν] | κὲ πῖν καὶ τοὺς βοι|-
λάδας κ(ὲ) βαγαίνους |15 ἔδοκεν μεγάλα|ξένηα. Ὁ Θε(ε)ὸς
ἄξηό|ση ζίσιν τὸν ἐκ Θε(ε)οῦ | ἄρχονταν ἔτι ἐκ|ατὸν μετὰ τὸν
Ισ|20 βουλον τὸν καυχά|νων.

L'inscription consiste en 21 lignes. Elle était gravée sur une colonne de marbre aujourd'hui disparue. Cette colonne avait été vue par Blankenburg dans le ville de Šumen en 1931.

Orthographe : $i = \eta$, ι , $o = \omega$ (une seule fois ω) ; $ai = \epsilon$, $oi = \upsilon$, $\omega = \omicron$.

1-3 L'expression *κανα συβηγη Μαλαμηρ ὁ ἐκ Θεοῦ ἄρχον*, comme les expressions *κανα συβηγη Ωμουρταγ*, n^{os} 1-8, et *κανε συβυγη Μαλαμηρ*, n^o 9, par lesquelles commencent les inscriptions funéraires, ne sont pas des *nominativi pendentes* ; à cause du pronom *αὐτοῦ* (*μου*), elles rappellent singulièrement la tournure du néogrec : *ἕνας χωριάτης ἐπέθανε τὸ παιδί του* ; cf. Thumb, § 42. Mais dans nos exemples manque le caractère essentiel, le signe différentiel pour ainsi dire, du *nominativus pendens*, voyez W. Havers, *Der sog. Nominativus pendens*, dans *I.F.*, 43 (1925), 211. Qu'ici nous n'ayons pas le *nominativus pendens*, voilà qui résulte non seulement du n^o 9, où *κανε συβυγη Μαλαμηρ* ne s'accompagne d'aucun pronom, mais encore de l'emploi du pronom personnel de la première personne dans l'inscription funéraire d'Omurtag, emploi qui évidemment n'est pas dû à une intention pathétique, à un *affectus* quelconque. Les expressions en question peuvent se comparer avec les formules initiales des inscriptions qui sont parvenues jusqu'à nous des empereurs Léon I^{er}, Zénon, Anastase et Justinien I^{er}, par exemple : Latyšev, n^o 7 :
+ *Αὐτοκράτωρ Κῆσαρ Ζήνων εὐσε[β]ῆς νικ[η]τῆς| τροπεοῦχος μέγιστος ἀεισέβαστος · φιλοτιμησαμέν ἢ αὐτῶν εὐσέβεια, ὡς ἐ[ν]πάσαις ταῖς πόλεσιν καὶ ἐν ταύτῃ τῇ αὐτοῦ πόλι ἐδωρήσατο χρημάτων δόσιν τὰ συναγόμενα ἐκ τοῦ πρακτίου φημί τοῦ ἐνταῦθα βιακράτου τῶν καθοσιωμένων βαλλιστραρίων · δι' ὧν ἀνανεοῦντε[ς] τὰ τίχη πρὸς σωτηρίαν τῆς αὐτῆς πόλεως καὶ εὐχαριστοῦντες ἀνεθήκαμεν τόδε τὸ τίτλον εἰς μνημόσυνον ἀείδιον*

τῆς αὐτῶν + βασιλλίας +. Grégoire, *Recueil*, n° 220 : Ἐν ὀνόματι τοῦ δεσπότου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ θεοῦ ἡμῶν αὐτοκ[ρά]τορ Κεσαρ Φλ. Justinianus A[I]amani[c]us Af[r]icanus εὐσεβῆ[ς] ἔνδοξος νικητῆς τροπεοῦχος ἀεὶ σεβα[σ]τὸς τρ[ο]πεοῦχος. Ἐπειδὴ προσήλθατα[ι] τ[ο]ύς τε ὑπουργοὺς τῆς ἐπιχορίου τάξε[ως]... ; n° 100, 8, n° 107, n° 226 : + Ἀγαθῆ τύχη· Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Αὐγοῦστος Φλ. Ἰουστινιανὸς νικητῆς τροπεοῦχος μέγιστος ἀεὶ σεβαστὸς λέγει κτλ. ; cf. encore *C.I.G.*, IV, 8619, 5187, 8636, 8637 ; *B.C.H.*, 56, 233 ; cf. *Const. Porphyg., de Cer.*, 395, 19 sqq. : αὐτοκράτωρ Καῖσαρ εὐτυχῆς Λέων νικητῆς ἀεισέβαστος εἶπεν · τοῦ προσητάτου ἄρχοντος Ἀνθεμίου τὸν χαρακτῆρα κτλ. Comme on le voit par les derniers exemples cités, ces formules byzantines tirent leur origine des formules d'introduction des édits impériaux romains, cf. p. ex. Fr. Preisigke, *Sammelbuch griechischer Urkunden aus Aegypten*, n° 3924 : Γερμανικὸς Καῖσαρ Σεβασ[τ]οῦ υἱός, θεοῦ Σεβαστοῦ υἱωνός, ἀνθύπατος λέγει ; Vitelli, *Papiri Greci e Latini*, V, p. 446 Μᾶρκος Πετρώνιος Μαμερτίνος ἑπαρχὸς Αἰγύπτου λέγει ; H. Dessau, *Inscriptiones latinae selectae* I, n° 206 : *Ti. Claudius Caesar Augustus Germanicus pont. maxim., trib. potest. VI, imp. XI, p. p. cos. designatus IIII. dicit : Cum ex veteribus controversis*, etc. ; cf. aussi Dittenberger, *Or. Gr.*, II, n° 665, Ia : Ποσιδώνιος στρατηγὸς · τῆς πεμφθείσης μοι ὑπὸ τοῦ κυρίου ἡγεμόνος κτλ. ; n° 669, I : Ἰούλιος Δημήτριος, στρατηγὸς Ὀάσεως Θηβαΐδος · τοῦ πεμφθέντος μοι διατάγματος ὑπὸ τοῦ κυρίου ἡγεμόνος κτλ. n° 664, II ; Λούκιος Λούσιος [Γέτας] λέγει · ἐπεὶ Ἀρσινοεῖτον ἱερεῖς θεοῦ Σοκνοπαίου ἐνέτυχόν μοι κτλ. (cf. les textes parallèles dans le commentaire de Dittenberger à cette inscription). Pour les édits, voyez *P.W.R.E.*, V, 1940-1948, et Larfeld, pp. 427-428. Ces expressions ont passé de ces sources officielles dans la littérature populaire en langue vulgaire, cf. p. ex., Achmet, 1, 16 : Συρβαχὰμ ὁ ὄνειροκρίτης τοῦ τῶν Ἰνδῶν βασιλέως · Σοφία μεγίστη κτλ. ; 2, 26 : Βαράμ ὁ ὄνειροκρίτης Σαανισὰν βασιλεῖ τῶν Περσῶν. Ἐκ τῆς κρίσεως κτλ. Cf. aussi 3, 13. En conséquence, nos expressions sont en rapport étroit avec les formules d'introduction des édits des empereurs romains. Pour l'expression ὁ ἐκ θεοῦ ἄρχων, cf. n° 11, l. 4.

3-4 παλεός = παλαιός.

4-5 βοηλάς, pluriel βοιλάδας, l. 13-14, comme le grec ancien

φυγάς, φυγάδας, et le néo-grec *φωμάς, φωμάδας* ; pour *-άς, -άδος*, cf. Brugmann-Thumb, p. 239 ; Hatzidakis, pp. 385-386 ; *M.N.E.* ; II, 16, p. 568 ; Dieterich, pp. 166-167 ; Psaltès, pp. 169, 255 sq. ; Meillet, p. 300 ; W. Schultze, *K.Z.*, 33, p. 230 ; *Berl. Phil. Woch.*, 1893, p. 226 ; Kretschmer, *K.Z.*, 33, p. 469 ; Schwyzer, *N. Jahrb. f. d. Klass. Altertum*, V, p. 260 ; G. Meyer, *Gr. Gr.*, p. 448 ; Thumb, *Hell.*, p. 230 ; Schwyzer, *Gr. Gr.*, p. 128. A côté de *βοιλάς*, on trouve aussi la forme *βουλιάς*, n° 24, 16. Les deux formes sont connues des écrivains byzantins, la première se lit chez Théophane, 436, 11 ; 447, 3 et 447, 12 ; 474, 11 ; le seconde chez Const. Porphyre., *De cer.*, I, 681, 16 ; *De adm. imp.*, 154, 18 ; 204, 16 ; et *IRAI*, IV, pp. 194, 195, 196, 206. C'est de ce mot que vient le néo-bulgare *boljarin*. La corporation des *βοιλάδες* constituait la couche supérieure de l'aristocratie, cf. *A.E.M.*, XIX, pp. 238-239 ; Marquart, *Chronologie* 40, 1 ; Zlatarski, *SbNUK*, XV, 141-142 ; *IRAI*, X, 202 ; Jireček, *Archiv f. slav. Philologie*, 21, p. 610 ; *Geschichte der Serben*, I, pp. 189-190 ; St. Mladenov, *Pour l'explication étymologique du mot boljarin* (en bulgare), dans le *Recueil universitaire en l'honneur de S. Bobčev*, Sofia, 1921 ; V. N. Zlatarski, *Qui étaient les boljars intérieurs et extérieurs?* (en bulgare), *ibid.*, pp. 45-57 ; Ju. Trifonov, *Sur la question des boljars de l'ancienne Bulgarie*, dans *Sp. B. Akad.*, XXVI, pp. 1-70 (en bulgare). Voyez K. Menges, pp. 97 sqq.

5 *ὁ Ησβουλος* : Ce nom protobulgare peut être rapproché des noms turcs comme *Σιλζάβουλος* et autres, v. *SbNUK*, XVI-VII, p. 584. Sur la personnalité d'Isboulos-Izbul, v. P. Nikov, *Kavkhan Izbul* (dans le *Sbornik v cestī na V. N. Zlatarski*, Sofia, 1925), pp. 195-228. Sur l'emploi de l'article avec les noms propres, cf. Krüger, § 50, 7, 9 ; Moulton, pp. 132-133 ; Wolf, II, p. 15 ; Wackernagel, II, pp. 145-146 ; Thumb, p. 38. Voyez K. Menges, p. 109.

6 *ὁ καυχάνος* : haut dignitaire des Protobulgares, connu aussi par les historiens byzantins, par ex. Cédrenus, éd. Bonn, II, 462. Marquart, *Chronologie*, pp. 109-110, rapproche ce titre de l'ancien turc *qarγan*, avare *carcanus* ; pour le sens, v. Zlatarski, *SbNUK*, XV, pp. 140-141 ; Jireček, *Arch. f. slav. Philol.*, 21, p. 613 ; Nikov. *op. cit.*, p. 217-220. Voyez K. Menges, p. 92.

7 *τὸ ἀνάβρυτον* = *Saliens, Fons aquam e tubulis emittens*, Har-menopol. *Prompt.*, 5, 10, 44 = 42 Reitz. *Οἱ ἠνωμένοι τοῖς ἀναβρύτοις σωλήνες*, i.e. *Junctae salientibus fistulae* ; *Eclog.*, 19, 8 ; c 15, l. 15 *Dig. De act. empti*, l. 79, § 2, d.v.s. : *E Nomenclator ad*

Harmenopul. Prompt. Gotthold (v. H. Stephanus, *Thesaurus Graecae linguae, tertio ediderunt* C. B. Hase, G. R. L. de Sinner et Th. Fix, Parisiis, F. Didot, 1831-1865, s.v.). La traduction par « aqueduc, conduite d'eau » est arbitraire, parce que « conduite » ou « aqueduc » se dit ἀγωγός; cf. par. ex., Théoph., 248, 1; Malalas, 243, 19, etc.

8 τοῦτο : l'inscription a donc été placée sur le jet d'eau lui-même, ou peut-être le puits. — ἔδοκεν = ἔδωκεν.

9 Pour la forme ἄρχονταν, v. notre n° 11, l. 17. Comme substitut du datif qui, à cette époque, avait disparu de la langue parlée, est employé l'accusatif dans nos inscriptions, comme dans les dialectes actuels de la Grèce du Nord et du Pont, cf. là-dessus Hatzidakis, pp. 220-223 = *M.N.E.*, pp. 467-472; Wolf, II, pp. 30-31; Krumbacher, pp. 152, 172. Thumb, § 54 et spécialement J. Humbert, *La disparition du datif en grec (du I^{er} au X^e siècle)*, Paris, 1930, cf. l. 11-14, et aussi n° 14, l. 8 et 20-21; n° 18, l. 5.

10-11 ὁ ἄρχον πολάκης = ὁ ἄρχων πολλάκις.

12 τοὺς Βούλγαρης = Βούλγαρεις : pour cette forme du nom des Bulgares, v. n° 20, l. 4.

12-13 φαγῆν κὲ πῖν = φαγεῖν καὶ πεῖν (πιεῖν) : ces formes infinitives ont la valeur de substantifs; cf. Moulton, p. 342, note 2 : « ζῆν ist wie πειν und φαγεῖν (ngr. τὸ φαγί, « Speise, Essen ») in der Volkssprache zum Nomen geworden »; et Ljungvik, p. 4-5, où l'on trouvera des exemples papyrologiques. Pour la forme πειν au lieu de πιειν, v. Dieterich, p. 44; Blass-Debrunner, § 31 et § 101; Radermacher, pp. 44 et 104. Cf. N.T., Matthieu, 25, 35 : ἐδώκατέ μοι φαγεῖν, à quoi il faut ajouter Blass-Debrunner, § 390, 2 ou 3.

14 βαγαίνους : pour ce terme, v. au n° 4. L'article manque devant βαγαίνους conformément à la règle suivante : lorsque deux ou plusieurs substantifs sont reliés par un καί, l'article ne se trouve que devant le premier substantif, que ce soit un nom commun ou un nom propre; cf. Radermacher, p. 115. Voyez K. Menges, p. 95.

16 ξένηα = ξένια : ce mot se trouve chez les auteurs byzantins, p. ex., Théoph., 392, 14; Const. Porph., *De adm. Imp.*, 151, 21; 188, 7; 210, 11, et autres passages.

16-17 ἀξήοση = ἀξιώση : v. n° 10, l. 31. — ζίσιν = ζήσειν : v. n° 11, l. 23.

18 ἄρχονταν : v. l. 9. — ἔτι = ἔτη.

19 μετὰ avec l'accusatif au lieu du génitif : cf. Théoph. Contin., 174, 6 : μετὰ τὰς θυγατέρας ὁμοῦ ; v. là-dessus Hatzidakis pp. 224-226 = *M.N.E.*, I, p. 473-474 ; Thumb, § 162.

20-21 *καυχάνων* = *καυχάνον*. Pour les souhaits de longue vie exprimés ll. 16-21, v. n° 11, l. 23, cf. encore Dittenberger, *Syll.*, II, n° 910 : *Φῶς ἐκ φωτός, θεὸς ἀληθινὸς ἐκ Θεοῦ ἀληθινοῦ φυλάξη τὸν αὐτοκράτορα Ἰουστινιανὸν καὶ τὸν πιστὸν αὐτοῦ δοῦλον Βικτορίνον ἅμα τοῖς οἰκούσειν ἐν Ἑλλάδι τοὺς κατὰ Θεῶν ζῶντας* +. Et Athanase, dans son *Apologia ad Constantium Imperatorem*, cité par Const. Porph., *de cer.*, II (Reiske), 636 : *σύ δὲ, ὦ θεοφιλέστατε Ἀὔγουστε, ζήσῃς πολλαῖς ἐτῶν περιόδοις καὶ τὰ ἐγκαίνια ἐπιτελέσῃς*.

Traduction. — Le Kan sübigi Malamir, prince de par Dieu, (dit) : Son vieux boïlas Kavkhan Isboulos a fait ce jet d'eau et l'a donné au prince. Et le prince a souvent donné aux Bulgares à manger et à boire, et aux boliades et aux bagaines, il a donné de grands présents. Que Dieu accorde au prince de par Dieu de vivre cent ans avec Isboulos le Kavkhan.

III. — Annales ou Chroniques épigraphiques

N° 13

ΚΑΔŪ-ΚΙΟΙ (Kadi Keui). Aujourd'hui à Sofia, Musée National, n° 362.

K. Škorpil, *A.E.M.*, XVII, 192, n° 53 = *Otčet*, 4, VI. — Uspenskij, *IRAI*, X, 228, 1. — Beševliev, 12 (cf. V. Beševliev, *Grīcki i latinski izvori za vērata na Prabŭlgaritē*, dans *Izv. na Narodn. Etnograf. Muzej*, VIII-IX (1929), 191).

? Κακινος ... ΚΟΝΑΙ — — — — — | τοὺς Γρικουὸς ἰς Μαρκ[έλας] — — — — — | γρὸν κὲ ἰσιλθεν ὁ Νηκιφ[όρος ἰς] — — — — — | ἐκ πικρίας αὐτοῦ μὲ COPEV — — — — — | 5 ἢ Γρεκὸ κὲ πάλιν ECOPEV — — — — — [τοὺς Γρ[ε]κουὸς ὁ Θ(εὸς) ἐπίτισεν τὸν — — — — — | IKOC ὁ θ(εὸς) ἐπίτισεν κὲ τὸ[ν] — — — — — | κὲ ἰπίντισαν αὐτὸν ἰ Γρ[ε]κὸ — — — — — ἰς Ἀδριανού(?) | πολιν κὲ ἐστάθην ἰς τῖ[ν] — — — — — κὲ ἰ|10 λθεν ἰς Ἀδριανούπολιν κὲ E — — — — — | AC κὲ τοὺς πολεμάρχας — — —

L'inscription se compose de 11 lignes ; elle est gravée sur une plaque de marbre ; hauteur, 0,48 m. ; longueur, 0,605 m. ; largeur 0,22 m. Cette plaque a été trouvée dans les ruines d'une forteresse près du village de Kadŭ Kjoj (district de Tutrakan), d'où elle a été transportée d'abord au siège de l'Administration du district, puis de là au Musée National de Sofia. Elle s'y trouve au n^o d'inventaire 362.

Orthographe : $i = \iota$ (rarement, η) ; $ai = \varepsilon$; $oi = v$, $\omega = o$.

Le commencement de l'inscription est perdu. Uspenskij complète comme suit la première ligne : $\kappa\acute{\alpha}\kappa(\varepsilon\iota)\nu\omicron[\varsigma \upsilon\pi(\varepsilon\iota)]\kappa(\omega)\nu\alpha[\upsilon\tau\omicron\iota\varsigma]$. Ce complément est inacceptable, parce que la crase est inconnue dans la langue vulgaire du moyen âge (1). *KAKINOC* peut être un nom propre, *KONA*, $(\varepsilon\iota)\kappa\acute{\omicron}\nu\alpha$, etc.

2 *Γρικούς*. Pour cette forme, voyez n^o 11, l. 10. — $\acute{\iota}\varsigma = \varepsilon\acute{\iota}\varsigma$. — *Μαρκ[έλας ou -έλαν]* : $\tau\acute{\omicron} \kappa\acute{\alpha}\sigma\tau\rho\nu \text{Μαρκέλλων}$ (pour *Μαρκέλλαι* ou *Μαρκέλλα*, cf. Théoph., 467, 28 ; 470, 15 ; 490, 8 et 490, 15 ; Nicéph. Patr., 66, 26 et Anne Comn., I, 355, 20 ; 356, 16), était une place fortifiée sur la frontière entre la Bulgarie et Byzance, fondée ou restaurée au VIII^e siècle. Pour sa localisation, v. Jireček, *A.E.M.*, X, 158 ; *Pŭtvanija*, 751 ; Zlatarski, I, 1, 204, 1 ; Avramov, *Jubileen Sbornik Pliska-Preslav*, Sophia, 1929, I, pp. 191-225 ; cf. encore Vl. et et Kar. Škorpil, *Quelques notes sur des explorations archéologiques et historiques en Thrace* (en bulgare), Plovdiv, 1885, p. 48 ; K. Škorpil, *Byzantinoslavica*, III (1931), p. 336.

3 *γρούψ* : ce mot a peut-être été employé ici par comparaison (avec ou sans la particule $\acute{\omega}\varsigma$). Le griffon, comme motif artistique, se trouve souvent dans l'art médiéval, voyez N. P. Kondakov, *Očerki i zamětki po istorii srednevěkovago iskusstva i kultury*, Praga, 1929, et l'index (p. 379) sous les mots « grifon » (gryphon) et « grif », et V. Klinger, *Motifs légendaires dans l'histoire d'Hérodote* (en russe), Kiev, 1903, pp. 161 et sq. — $\kappa\acute{\epsilon} = \kappa\acute{\alpha}\iota$. — $\acute{\iota}\sigma\acute{\iota}\lambda\theta\epsilon\nu = \varepsilon\acute{\iota}\sigma\eta\lambda\theta\epsilon\nu$. — $\acute{\omicron} \text{Νηκι}[\acute{\omicron}\rho\omicron\varsigma] = \text{Νικη}[\acute{\omicron}\rho\omicron\varsigma]$. Pour les articles devant les noms propres, cf. n^o 12, l. 5. Le Nicéphore de l'inscription est identifié à coup sûr avec l'empereur byzantin Nicéphore I^{er} (802-811), voyez *A.E.M.*, XVII, p. 192 (C. Jireček) ; Bury, 343, 1 = *Izv. I. Dr.*, IV (1915), 117, 1 ; Zlatarski, I, 1, 259, 1 ; *I.R.A.I.*, X, p. 229. Pour le griffon, cf. aussi K. Meuli,

(1) Cependant $\kappa\acute{\alpha}\mu\omicron\upsilon$ est courant à cette époque (H. G.).

Scythica, dans *Hermes*, 70 (1935), pp. 155-157 ; Furtwängler, *Gryps*, dans Roscher, *Myth. Lex.*, I, 1786 ; Corssen, *Rh. M.*, 67, 1912, pp. 43 sq. ; A. Alföldi, *Gnomon*, 1933, pp. 567 sq.

4 ἐκ πικρίας αὐτοῦ c'est-à-dire : de Nicéphore. D'après le chroniqueur Théophane, Nicéphore était très méchant, déloyal : voyez Théophane, 477, 10 ; 478, 31 ; 480, 15, etc. — μὴ σορευ[θῶσι ou σι] = μὴ σωρευθῶσι ou σωρεύση. Pour σωρεύω, cf. *Index graecitatis* à Théophane, II, 776.

5 ἡ Γρεκύ = οἱ Γραικοί. L'inscription, qui a ἡ au lieu de ὅ (cf. n° 19, l. 4) est, peut-être, sous l'influence de la forme de l'article au gén. sing. Dans Γρεκύ, au lieu de Γρικύ (cf. n° 19, l. 4), nous avons la plus ancienne forme. — ἐσορεύ[θισαν ou σεν] = ἐσωρεύθησαν ou ἐσώρευσεν.

6 ὁ θεός : peut-être le Dieu des chrétiens. Dieu, comme personnage agissant, se rencontre aussi au n° 14, l. 8, 21, et au n° 20. — ἐπύισεν = ἐποίησεν.

7 [Γρ]ηκός ou [Γρ]ικός?

8 ἰπίντισαν = ὑπήντησαν : au début d'un mot, le ὅ atone est changé en ἰ par assimilation aux deux ι qui suivent ; ἰπίντισαν pourrait aussi s'interpréter comme une forme d'ἄπαντάω avec double augment, voyez Hatzidakis, 65, et Psaltès, 205 sq. — αὐτόν = Nicéphore? Le verbe ὑπαντάω est construit avec l'accusatif, comme dans les dialectes grecs du Nord (au lieu du datif (classique). Cf. *Miracula S. Georgii*, rec. J. B. Aufhauser, 129, 2. ὑπήντησεν αὐτόν ἐν τῷ ὁδῷ δαίμων κτλ. Chez Théophane, le même verbe est construit une fois avec le génitif (dialectes du Sud), cf. Théoph., 211, 18 : ὑπαντήσαντες δὲ τοῦ Ῥωμαίων στρατεύματος ἀπροσδοκῆτως. Pour l'ordre des mots, cf. Théoph., 431, 8 : ὑπήντησαν αὐτῷ οἱ Βούλγαροι ; item, 218, 9 ; 228, 12 ; 239, 10 et Malalas, 35, 18.

9 [Ἀδριανού]πολιν ou [Φιλιππού]πολιν? — ἐστάθην = ἔστη, v. Blass-Debrunner, § 97, 1 ; Reinhold, p. 90 ; Merz, p. 38 ; J. M. Stahl, *Kritisch-historische Syntax des griechischen Verbums der klass. Zeit*, Heidelberg, 1907, p. 68 ; cf. *item*, n° 11, l. 3. Pour le -ν final, v. commentaire au n° 1, l. 5. Pour le sens probable de ἐστάθην, v. Théoph. 467, 29-30 : ἐξῆλθε Κάρδαμος, ὁ κῆρις Βουλγαρίας, μετὰ πάσης τῆς δυνάμεως αὐτοῦ καὶ ἔστη ἐν τοῖς ὀχυρώμασιν ; 93, 17 et 193, 8. De même, Malalas, 48, 15.

9-10 [ἀπι-, ἐξι-, ἰσι-, ou simplement ἴλθεν.

11 πολεμάρχας, pl. de πολεμάρχης ; la finale -άρχης au lieu de -αρχος apparaît à l'époque impériale et se rencontre assez souvent chez les écrivains byzantins ; voyez Meisterhans, p. 123 ; Schweizer, p. 144 ; Mayser, p. 256 ; Blass-Debrunner, § 50 ; Reinhold, p. 54 ; Schmid, *Attic*, IV, p. 691 ; Psaltès, § 486 ; Thumb, *Hell.*, pp. 58 sqq. La forme accusative πολεμάρχας se trouve dans les inscriptions de Magnésie, v. Nachmanson, p. 121 c. — Ce que signifie exactement ici le mot πολεμάρχης, est difficile à dire. Chez Théophylacte Sim., VIII, 15, 4, le sens de πολεμάρχης diffère de στρατηγός, v. Herwerden, *Lexicon Suppletorium et dialecticum*, s.v., de même Achmet, 181, 26. Probablement, dans notre texte, le sens est analogue.

Si l'identification du Nicéphore de la l. 3 avec l'empereur byzantin Nicéphore I^{er} est juste, nous devons convenir avec Bury, 343, 1, que l'inscription contient le récit de la malheureuse expédition de Nicéphore en Bulgarie, l'an 807, et de la révolte militaire qui suivit. Cf. Théoph., 482, 25-29 (Zlatarski, I, 1, 251), ou qu'il s'agit de la campagne et de la révolte de 809, cf. Théoph., 485, 7 - 486, 7 (Zlatarski, I, 1, pp. 252-254 ; Jireček, *A.E.M.*, XVII, p. 192 et Uspenskij, *I.R.A.I.*, X, p. 229 admettent que l'inscription se rapporte à l'expédition de Nicéphore en 811. Uspenskij, d'autre part, semble admettre encore que le texte peut se rapporter également à la campagne de Nicéphore Phocas contre les Bulgares en 896).

Traduction. — ... les Grecs à Marcellae ... griffon et Nicéphore entra dans ... par dépit que ne se rassemblent point ... les Grecs et de nouveau se rassemblèrent ... les Grecs. Dieu fit que Andrinople et ... et les généraux ...

N^o 14

HAMBARLY (voyez plus bas).

K. et N. Škorpil, *A.E.M.*, XV, pp. 98-99, n^o 26. — P. Nikov, *Deux vieilles inscriptions bulgares concernant les relations byzantino-bulgares*, dans *Byzantinoslavica*, III, 2, pp. 344-382. — V. Beševliev, *Inscriptions protobulgares de Hambarly*, dans *Izv. I. Dr.*, XIII, pp. 24-48. — H. GRÉGOIRE, *L'inscription de Hambarly (Face A)*, dans *Byzantion*, IX, 2 (1934), pp. 745-756.

. PΧON . O . ΒΓΡΝΗΟΒ . | . ΕΝΙΔΗ . . ΒΑΧΛΟΑ . | . ΝΚ ...
Δ. ΠΛΟΛΗ .. | 5 [κ]ἐ ὁ ἀδελφός αὐ | [τ]οῦ οὐκ ἐληθάρε[γ] ησεν αὐτόν,
κὲ ἐξῆλ[θ]εν κὲ ἔδοκε[ν | α]ὐτόν ὁ Θεός κὲ τόπ[ου]ς κ[ἐ] |
10 κάστρα ἐρ[ή]μοσεν [τ]άδε · ΓΕ τὴν Σερδη|κὴν, τὴν < ν >
Δεβελ | 15 τόν, τὴν Κονστα|ντήαν, τὴν (Βερ)σινι ΚΙΑΝ Ἀδρηα-
ν[ού] | πολην. Τοῦτα | ἐτυμα(στέ)ντα | κάστρα [ἐ]λαβεν |. 20 Τὰ δὲ
λυπὰ κ[ά]σ|τρα ἔδοκεν ὁ Θε[ὸ]ς φόβον κὲ ἄ[φ]ηκ|[α]ν, κὲ ἔφυγαν
κ[ἐ] ὁ κ[ά]τ|ου τόπος (οὐκ) λ|25 ηθάργησεν τὸν τό|πον τοῦτον
<τ> ὅπου ἐ(ξ)ῆλ|θε(ν μὲ) τὸν ὄλον λαόν κὲ | ἐκ(α)ψ(εν τὰ) χορῆα
ἡμῶν <ν> α[ὐ]τῶν ὁ γέρον ὁ βασηλευ[ς] | 30 ὁ φαρακλός [κ]ἐ
ἐπῆρεν | ὄλα κὲ τοὺς ὄρκους ἐ|λησμόνησεν κὲ ἐξ|[ῆ]λθεν ἔπη(τα)
ὁ ἄρχον <ὁ ἀ> | ὁ Κρο[ῦ]μος πρὸς τὸ πολ(εμῆ)σε | 35 .. ΗΛΕ ..
Ε .. VOOATEC|ONE .. ΚΕΑΠ-ΙΛΘΕΝ ΗΝΑ | CΕΡΗΜ-
CATHN |

L'inscription se compose de 37 lignes ; elle est gravée du côté droit d'une pierre funéraire antique en forme d'autel (*ara*). Le matériau lui-même est un calcaire bleu, dur, marmoréen — du type des *breccie*. La pierre a les dimensions suivantes : hauteur, 1,72 m ; largeur, 0,43 m. Elle se trouvait originairement sur le plus petit des deux tertres à l'Est de Hambarly (Elkhovsko), près du grand tertre, d'où, en 1865-1870, elle fut transportée sur le puits appelé *Popova Češma*, et de là, pendant la guerre européenne (c'est-à-dire la première guerre mondiale), au Musée archéologique de Varna, où elle se trouve encore aujourd'hui sous le numéro d'inventaire III 934. L'inscription est très difficilement lisible et ne peut pas être considérée comme définitivement déchiffrée.

Orthographe : $i = \eta$; $ai = \varepsilon$, $oi = \upsilon$, $\omega = o$.

Étant donné l'état actuel de la pierre, on ne peut rien déchiffrer positivement des trois premières lignes. De ces trois lignes, on ne peut lire, et encore à grand' peine, que quelques lettres isolées. Nous avons noté de deux points les lettres dont la lecture reste douteuse.

1 .PΧON . O . ΒΓΡΝΗΟΒ. La huitième lettre pourrait être aussi ΝΓ. On ne peut lire et restituer avec certitude que : ὁ ἄ[ρ]χον. Dans les lettres non déchiffrés à coup sûr se cachent, peut-être, les mots τὸν Βουλγάρον : cf. n° 19, ll. 1-2, et v. Grégoire, *op. cit.*, p. 755.

2. ΕΝΙΔΗ . . ΒΑΧΛΟΑ. La septième lettre peut être un Α ou

un *O*, la onzième un *E* et la dernière un *Π*. Le dernier mot pourrait être *βασηλέα* ou *βασηλόπο/λιν* (?) ou quelque autre mot dont le première partie serait *βασιλο-*.

3 *NK . . . Λ . ΠΑΟΛΗ*. Au début on pourrait lire *ΠΟ/ΛΗ]Ν* ou *ΠΑ/ΛΗΝ* *K[E* ... A la fin de même *ΠΑΛΗΝ* ou *ΠΟΛΗΝ*, mais *αὐτοῦ* serait également possible.

4 *ὁ ἀδελφός αὐτοῦ* : le frère du Kan, qui dirige les opérations, c'est-à-dire Krum, v. l. 34.

5-6 *οὐκ ἐληθάργ[γ]ησεν* : le verbe *ληθαργῶ* s'emploie souvent aux débuts de la grécité médiévale, v. Sophocles, s.v. ; Preisigke, s.v. ; Liddell-Scott, s.v. (v. aussi *Philologische Wochenschrift*, 54, p. 916) ; Psaltès, p. 315 et Malalas, *Index* s.v. La signification de *ληθαργῶ* dans notre texte est peut être « abandonner », comme le suppose Grégoire. — *αὐτόν* désigne certainement le Kan, mais, si *ὁ ἀδελφός αὐτοῦ*, l. 4, est un nomiatif emphatique comme *ὁ κάτου τόπος*, l. 24, ce qui n'est pas impossible (v. Radermacher, p. 218), alors, par *αὐτόν*, on désignerait le frère du Kan, qui prit, lui aussi, part à la campagne ; cf. Théoph., 503, 6 : *ὁ δὲ νέος Σενναχεριμ Κροῦμμος ἀρθεὶς τῇ νίκῃ, καταλιπὼν τὸν ἴδιον ἀδελφὸν μετὰ τῆς ἰδίας δυνάμεως πολιορκεῖν τὴν Ἀδριανούπολιν κτλ.*

6-7 *ἐξῆλ[θ]εν* : terme technique chez les historiens byzantins pour un départ en guerre ; cf., par ex., Malalas, 38, 28 ; 158, 9, etc. ; Théoph., 500, 28 : *περὶ δὲ τὰς ἀρχὰς τοῦ Ἰουνίου μηνὸς ἐξῆλθε Κροῦμμος ὁ τῶν Βουλγάρων ἀρχηγὸς κτλ.* De même 463, 15 ; 467, 29, et autres, et particulièrement 64, 31 - 65, 2 : *οἱ Γότθοι ... ἐξῆλθον εἰς τὴν γῆν τῶν Ῥωμαίων καὶ ἠρήμωσαν πολλὰς ἐπαρχίας, Σκυθίαν, Μυσίαν, Θράκην, Μακεδονίαν, καὶ Ἀχαΐαν, καὶ πᾶσαν Ἑλλάδα.* Avec le texte cité de Théophane, cf. les lignes suivantes de l'inscription. Le sujet de *ἐξῆλθεν* est le Kan.

7 *ἔδοκεν* = *ἔδωκεν* : ici le verbe *δίδωμι* est employé figurativement (sens « modal »), cf. Malalas, 224, 10 : *καὶ ἔδωκεν ἄρχειν αὐτῶν τῶν Αἰγυπτίων κτλ.* ; v. Schmid, *Attic.*, II, pp. 193-194 ; III, pp. 191-192 ; IV, p. 286 ; de même l. 11.

8 *αὐτόν* = datif classique *αὐτῷ* « au kan ». Sur la disparition du datif, v. le commentaire du n° 12, l. 9. — *Ὁ Θεός* : cf. n° 13,

l. 6. — Sur la victoire comme don divin, cf. Dittenberger, *Or. Gr.*, I, 201, 3 : ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ νίκημα, Théophane, 350, 27 : οὕτως ὁ Θεὸς τὴν νίκην ἔδωρήσατο τῷ βασιλεῖ. De même, 319, 22 ; 470, 15 ; Const. Porphyr., *de Cer.*, 367, 21 : νίκην θεοδώρητον κατὰ τῶν πολεμίων ; de même 311, 6 ; II (Reiske), 316, le souhait exprimé aux ll. 17-21 du n° 11, et l'inscription de Justinien citée dans le commentaire sur ces lignes.

10 κάστρα = κάστρα. Le double σ, peut-être, n'est pas dû à une dittographie, mais montre que, dans la combinaison στ, la frontière syllabique tombait sur le σ, cf. Brugmann-Thumb, § 103 ; et Buck, p. 70 ; cf. aussi ἐσστήν dans le n° 24, l. 14. κάστρον = *castrum* est un mot extrêmement usité chez les chroniqueurs byzantins, p. ex., Théoph., 389, 8 ; 393, 28 ; 395, 19, etc.

10-11 ἐρήμοσεν = ἠρήμωσεν. Le manque d'augment temporel dans les verbes qui ont ε- à l'initiale commence dès le grec classique. En grec tardif, ce phénomène se trouve d'une manière extraordinairement fréquente ; v. Hatzidakis, pp. 67 sq. ; Dieterich, p. 210 ; Mayser, p. 336 ; Blass-Debrunner, § 67 ; Radermacher, p. 83 et Psaltès, pp. 201 sq. Cf. Théoph., II, 748, s.v. et Constantin Doukas, 50, 5 : ἐρήμωσε. Le verbe ἐρημῶ signifie ici « dévaster », comme chez les chroniqueurs byzantins, cf., par ex., Théoph., 348, 10-11 : Τούτῳ τῷ ἔτει ἐπεστράτευσαν οἱ Ἄραβες κατὰ Ῥωμανίας καὶ πολλοὺς ἠχμαλώτευσαν καὶ τόπους πλείους ἠρήμωσαν. De même, 300, 1 ; 303, 30 ; 327, 3 ; 322, 17 ; 453, 3 ; 470, 11 et autres.

11 τάδε : pour l'emploi de cette forme de pronom déjà pétrifiée en grec tardif dans des expressions comme τάδε λέγει, cf. Dieterich, p. 197 ; Blass-Debrunner, §§ 64 et 289 ; Nachmanson, p. 145 ; Mayser, p. 308 ; Wolf, II, p. 17.

7-11 ἔδοκεν ... κὲ ... ἐρήμοσεν = ἔδοκεν ἐρημῶσαι, cf. N. T., *Αποκ.*, 11, 3 : καὶ δώσω τοῖς δυσὶν μάρτυσίν μου καὶ προφητεύσουσιν. Malalas, 271, 1 : οἵτινες καὶ ἐκελεύσθησαν παρ' αὐτοῦ καὶ ἔκτισαν ἐν Ἀντιοχείᾳ οἴκους πολλοὺς καὶ λουτρά ; 447, 17 : οὐχ ὥρμησε κατ' αὐτῶν καὶ ἐσκορπίζοντο ; et autres. De même, en néo-grec : τοὺς βάνει κάθε νύχτα καὶ ὀργώνουν τὰ χωράφια του. Pour ce mode paratactique d'expression, v. Wolf, II, pp. 85 sqq., et spécialement Ljungvik, pp. 72 sqq. ; de même Thumb, p. 175 ; Mullach, p. 395.

12-13 Au début de la ligne 12, on lit les lettres *TE* ou *ΓE*. Ici on peut supposer que ces lettres sont la finale d'un mot qui n'a pas été gravé dans son entier, par exemple *πέν/τε*, ou qu'elles sont dues à une erreur du lapicide. *τὴν Σερδηκὴν* : pour l'histoire de la ville, cf. G. I. Kacarov, *Contribution à l'histoire ancienne de Sofia* (en bulgare), Sofia, 1910, et R. Popov, G. I. Kacarov et Ju. Gospodinov, *Monuments préhistoriques et anciens monuments chrétiens de Sofia et des environs* (en bulgare), Sofia, 1921. Sardique fut prise par Krum, pour la première fois, en 809, v. Théoph., 485, 4-7 ; cf. Zlatarski, I, 1, pp. 252-253. Peu de temps après cette date, l'empereur Nicéphore pénétra en terre bulgare, pour se venger de la prise de Sardique et pour restaurer la ville (Théoph., 485, 14 : *τὴν δὲ παραληφθεῖσαν Σερδικὴν οἰκοδομεῖν βουλόμενος*). De notre source habituelle, Théophane, il ne ressort pas clairement si Sardique fut reprise par les Byzantins ; mais selon toute vraisemblance, cette reprise eut lieu. Plus tard, cependant, comme il ressort de notre inscription, Sardique fut prise de nouveau par les Bulgares.

13-14 *τὴν Δεβελτόν* : colonie militaire romaine, fondée par Vespasien : *colonia Flavia Pacis Deultensium*, *colonia Deultas*, *oppidum Diabaltum*, *ἡ Δεβελτός* chez les Byzantins. Ruines près du village de Yaïkazli (région de Burgaz), v. Jireček, *A.E.M.*, X, pp. 166 sq. ; Vl. et Kar. Škorpil, *Někoï bělěžki vŕchu archeologičeskité i istoričeskité izslědvanija v Trakija*, Plovdiv, 1885, pp. 26-28 et 94-95 ; Frères Škorpil, *Černomorskoto krajbrěžie i süsednitě podbalkanski strani v južna Bŭlgarija*, dans *SbNUK.*, IV, pp. 133-138 ; W. Tomaschek, *Die alten Thraker*, II, 2, 71 ; Oberhummer, *Develtos*, dans *P.W., R.E.*, V, 260. Cette ville fut prise par Krum, la première fois en 812, v. Théophane, 495, 22-23 ; cf. Zlatarski, I, 1, p. 261. L'inscription fait très probablement allusion à cette capture de Develtos en 812.

14-15 *τὴν Κωνσταντήαν = Κωνσταντίαν* : cette ville se trouve quelque part aux environs du Harmanly d'aujourd'hui ; v. Tomaschek, *A.E.M.*, XIX, pp. 264 sq. ; Zlatarski, *SbNUK.*, XXIV, 67, 2. Elle est mentionnée par Idrisi : « von Férôï sind 40 Meilen (gegen SO) nach Qoſtañtía, einer volkreichen Stadt, welche gute Aecker besitzt » (v. Tomaschek, *Zur Kunde der Hämus Halbinsel*, II, Wien, 1887, pp. 326-327), pendant les croisades (1190) comme *civitas Constantia* (v. *A.E.M.*, XIX, p. 248), et sûrement c'est d'elle que parle Théophane, 102, 22. Jireček, dans sa *Heerstrasse*,

pp. 73, 93 (= *B.I.B.*, IV, 4, p. 70); *A.E.M.*, XIX, 246; dans ses *Pūtuvanija*, p. 116, il identifie erronément la ville avec la ville moderne de Kostenec, dans les Rhodopes; cf. aussi K. Škorpil, *I.R.A.I.*, X, p. 567, 3.

15-16 *KIAN*: ici se cache certainement le nom de quelque ville. Grégoire supplée *Nί]κιαν*. En ce cas, il faut admettre qu'à côté du nom ordinaire officiel de la ville de *Nίκαια*, il existait une forme vulgaire *Nίκεια*, ou *Nίκια*. Beševliev croit qu'il faut suppléer *Βερσινικίαν*.

16-17 *Ἀδρηαν[ού]πολιν* = *Ἀδριανούπολιν*. D'après Théoph., 503, 25, Andrinople fut prise par Krum en 813. En conséquence, l'inscription a été gravée après cette date.

17 *τοῦτα* = *ταῦτα*: pour cette forme, v. Dieterich, p. 197; Mayser, p. 113; Psaltès, p. 196; Thumb, § 145 et n. 2 au § 146.

18 Sur la pierre, on trouve gravées les lettres *ETVMANTA*. Ce complexe de lettres peut être interprété comme *ἐτυμα<ν> τὰ* = *ἐτοιμα τὰ* ou complété en *ἐτυμα[στέ]ντα* = *ἐτοιμασθέντα*. Il est difficile de dire laquelle des deux hypothèses mérite le plus d'attention. La seconde me paraît la plus vraisemblable. Pour le sens du verbe *ἐτοιμάζω*, « préparer à la guerre, armer », cf. Thucydide, IV, 77: *τὰλλα ἠτοιμάζετο ὡς ἐπὶ τὰς Σίφας ... ἀπαντησόμενος*. LXX, *Proverb.*, 21, 31: *ἵππος ἐτοιμάζεται εἰς ἡμέραν πόλεμον*. N. T., *Apoc.*, 9, 7: *ὅμοιοι ἵπποις ἠτοιμασμένοις εἰς πόλεμον*. N. T., *Acta*, 23, 23: *ἐτοιμάσατε στρατιώτας διακοσίους ὅπως πορευθῶσιν ἕως Καισαρίας*. *Aeneae Tactici de obsidione toleranda*, éd. R. Schoene, p. 4, 78: *ἐτοιμασθέντος δὲ πλήθους ἀξιωμαχου*, p. 94, 1619, sqq.: *ἠτοιμάσθαι δὲ καὶ τοῖς εἰς τὰ χεῖλη μηχανήμασιν ... κριῶ καὶ τοῖς ὀμοτρόποις τούτῳ*. Théoph., 465, 19: *καὶ παραταξάμενοι ἠτοιμάσθησαν τοῦ πολεμεῖν*, 258, 11: *καὶ καταλαβὼν τὸν Χαγάνον ἀνετοιμότατον*. Const. Porphyg., *de Adm.*, 117, 1: *μαθὼν ὁ Βερσιγγέρις ἠτοιμάσθη*. De même *ἐτοιμασία* dans les LXX, « Befestigung, Sicherung », cf. Pape, s.v.; cf. Théoph., 345, 18: *ἡ δὲ πᾶσα ἐτοιμασία ἐν Τριπόλει ἦν τῇ κατὰ Φοινίκην*. — Avant *ἐτυμασθέντα*, il faudrait l'article défini, *τά*, et, à son tour, l'absence de l'article après le pronom démonstratif n'est pas un phénomène rare dans la langue grecque vulgaire. Il est dû, dans les cas cités plus haut, à une espèce d'haplogologie, par exemple: *τούτου πράγματος*,

ταῦτα ἀδικήματα dans une inscription de Magnésie ; τοῦτο μνημα dans une inscription de Lycie (citée par Radermacher, 113) ; *Epistula Tiberii ad Pilatum*, éd. Robinson, 78 : τοῦτω δικαίω. Malalas, 25, 10 : ταῦτα δὲ παλαιὰ καὶ ἀρχαῖα βασίλεια. Const. Porph., *de Cer.*, 421 : ταύτη καλή ἀρχή.

19 ἔλαβεν, « il prit (ces villes) », cf. Théoph., 482, 20 : καὶ τοῦτο μαθὼν Ἀαρὼν ἀποστείλας πάλιν ἔλαβε τὴν Θήβασαν.

20 λυπά = λοιπά. Pour l'accusatif au lieu du datif, v. l. 8. Quelles étaient ces forteresses, c'est ce que nous dit Théophane, 496, 2-5 ; v. commentaire, II. 22-23.

23 ἔφυγαν = ἔφυγον. Pour la finale en -αν, v. Hatzidakis, pp. 185 sq. ; Blass-Debrunner, pp. 47 sqq. ; Reinhold, pp. 78 sqq. ; Merz, pp. 33 sq. ; Psaltès, p. 210 ; A. Debrunner, *Hellenistisches EILAN, EPIESAN und dergleichen* (*Festschrift Kretschmer*, pp. 15-22).

22-23 ἀφῆκαν καὶ ἔφυγαν : cf. Théoph., 496, 2-5 : τότε καὶ Ἀγχίαλον καὶ Βέροϊαν ἀφέντες Χριστιανοὶ ἔφυγον, μηδενοῦς διώκοντος, Νίκαιάν τε καὶ τὸ Προβάτου κάστρον καὶ ἄλλα τινὰ ὀχυρώματα ὡσαύτως καὶ τὴν Φιλιππούπολιν καὶ Φιλίππους. Cf. aussi 250, 28 : δέος γὰρ εἰσῆλθεν εἰς τὸν λαὸν τῶν Ῥωμαίων.

24 ὁ κάτω τόπος : κάτω au lieu de κάτω est dû à la forme articulée du génitif, ou bien suit l'analogie de l'adverbe αὐτοῦ, v. Hatzidakis, p. 106 ; cf. néo-grec ἡ κάτω γῆ. Toute l'expression désigne certainement la Thrace turque d'aujourd'hui et une partie de la grecque. Pour la signification géographique des adverbes, signifiant « en haut » et « en bas », cf. Const. Porphyry., *de Cer.*, II (Reiske), pp. 379-381, et Stürenburg, pp. 22-31. Au point de vue de la syntaxe, ὁ κάτω τόπος est *nominativus pendens*, v. à ce sujet W. Havers, *Der sog. « Nominativus pendens »*, dans *I.F.*, 43, pp. 207 sqq. ; Radermacher, pp. 21 sq., 219, 228 ; Thumb, § 42 ; Roussel, § 258.

24-25 ληθάργησεν, à moins d'admettre une erreur du lapicide, l'augment manque comme en néo-grec quand l'accent ne tombe pas sur lui, v. Dieterich, p. 212 ; Hatzidakis, p. 63 ; Psaltès, pp. 200 sq. ; Thumb, § 182. Cf. n° 44, l. 2. Le sujet du verbe est le Kan. Avant la forme verbale ληθάργησεν, le lapicide a omis de graver la particule négative οὐκ, si ληθαργῶ = « évacuer ». Si le mot = « oublier », la négation peut être omise.

25-26 Par τὸν τόπον τοῦτον, on entend ὁ κάτου τόπος de la l. 24. Cf. néo-grec ἡ πόλις ἡ ἀγάπη σου ἐπῆραν την οἱ Τοῦρκοι (cité par Thumb, *Hell.*, 131).

26 Sur la pierre sont gravées les lettres : ΠΟΝΤΟΥΤΟΝ ΤΟΠΟΥΕΗ, qui doivent se lire ainsi : πον τοῦτον <τ>ὀπου ἔ(ξ)η---. Pour la lecture ὀπου, v. Grégoire, p. 751. Ici, ὀπου a le sens ablatif, « d'où », cf. Roussel, pp. 255, § 786, et Τζάρτζανος, pp. 124-125.

27 Sur la pierre, on trouve gravées ces lettres : ΛΘΕΤΟΝ ΟΛΟΝΛΑΟΝΚ, qu'il faut lire : λθε(ν με) τὸν ὄλον λαὸν κ[ε]. Dans ce cas, il s'agit d'une haplographie. Le lapicide a omis de graver ΝΜΕ à cause de la présence d'un Ε dans la syllabe ΘΕ. Pour με τὸν κτλ., cf. l. 7 du n° 18. Le sujet de ἐξῆλθεν est l'empereur byzantin, mentionné aux ll. 29-30. Pour λαός au sens d'armée, cf. Théoph., 455, 26 : ἐξοπλίσασα δὲ στόλον πολλὸν καὶ λαὸν ἐπιλεκτον ἐκ τῶν θεμάτων κτλ. ; Migne, *P.G.*, t. 117, 276 : Κροῦμος ὁ τῶν Βουλγάρων ἄρχων μετὰ λαοῦ πολλοῦ ἀπελθὼν κτλ. ; Const. Porphyg., *de Them.*, 12, 3 sqq.

28 Sur la pierre on lit : ΕΚΨΥΧΟΡΗΑΗΜΟΝΝΑ, qu'il faut lire ainsi : ἔκ(α)ψ(ε)ν (τὰ) χορήα ἡμῶν <ν> α[ὐ]. La lecture ἔκαψεν appartient à Grégoire, p. 751. ἔκαψεν = ἔκανσεν. Pour le passage de αυσ > αψ, v. Mullach, p. 246, et Thumb, § 19, et cf. *Pǎrvobŭlg. Nadp.*, 125, 12. Sur les incendies allumés en Bulgarie, lors de l'invasion de Nicéphore, v. Théoph., 490, 26-27. — χορήα = χωρία, cf. Théoph., 254, 2 : καὶ πολλὰ χωρία διέφθειρε τῆς Μηδικῆς ; cf. de même 202, 27 ; 215, 30. Pour le sens du mot, v. P. Kretschmer, *B.Z.*, 10 (1901), p. 584 ; *K.Z.*, 39 (1906), 554 sqq., et K. Dieterich, *Rh. M.*, 59 (1904), 226 sq.

29 αὐ/τὸν = αὐτῶν.

29-30 ὁ γέρον ὁ βασηλεὺς[ς] ὁ παρακλός = ὁ γέρον ὁ βασιλεὺς ὁ φαλακρός. Car παρακλός est une métathèse fort connue de φαλακρός, « chauve ». Par cette expression, on désigne l'empereur Nicéphore I^{er} (802-811). La lettre ο de γέρον a été ajouté après coup, au-dessus de la ligne. Sur la forme παρακλός, v. Grégoire, pp. 752-753 et 786 ; Trinchera, *Syll.*, 58 (75) (document de 1093) ; Alessio da Somavera, *Tresoro della lingua greca volgare ed italiana*, Paris, 1709, p. 424 ; Du Cange, s.v. ; *M.N.E.*, II, 432 ; K. Dieterich, *Sporaden*, p. 70, Anm. 3 (*I.F.*, II, p. 395) ;

P. Kretschmer, *Der lesbische Dialekt*, p. 208, 5, *paráxlus* (cf. *Πολίτης, Παροιμίαι*, II, p. 176) ; G. Meyer, *Ngr. Studien*, II, p. 95 ; *Πρωϊα*, s.v. *φαράκλα*. Les empereurs byzantins étaient souvent affublés par la tourbe constantinopolitaine de surnoms injurieux qui ont passé aussi dans nos inscriptions, p. ex., *Ῥινοκοπημένος* (Justinien II), dans l'inscription de Madara ; *Κοπρώνυμος* (Constantin V) ; *Χαμαιλέων* (Léon V), et d'autres. — *ἐπῆρην* = *ἔλαβην* : un emploi analogue de deux verbes distincts, mais avec une seule et même signification, dans un seul et même texte, se trouve chez Théoph., 319, 5 : *ἐπῆραν δὲ οἱ Ῥωμαῖοι τῶν Περσῶν βάνδα κη' χωρὶς τῶν κλασθέντων, καὶ σκυλεύσαντες τοὺς νεκροὺς ἔλαβον τὰ λωρῖκια αὐτῶν καὶ τὰς κασσίδας καὶ πάντα τὰ ἄρματα*.

31-32 *τοὺς ὄρκους ἐλησμόνησεν* : le verbe *λησμονῶ* se trouve chez les écrivains byzantins, v. Sophocles, s.v. ; *Philologische Wochenschrift*, 54 (1934), p. 916 et inscription n° 20, 6-7. Quels serments prêtaient les souverains, Théoph., 447, 5-7 nous le dit : *καὶ ὄμοσαν ἀλλήλοις μήτε Βουλγάρους ἐξελθεῖν κατὰ Ῥωμανίας, μήτε βασιλέα ἐπιτηδεῦσαι εἰσελθεῖν εἰς Βουλγαρίαν*. Notre source, pour cette époque, Théophane, ne souffle mot d'un traité de paix entre Krum et Nicéphore. Aussi, peut-être, devons-nous admettre que l'auteur de l'inscription cherchait à représenter l'empereur byzantin comme parjure, pour justifier les propres opérations de guerre du Kan, et pour riposter aux habituelles accusations de parjure, de violation des traités de paix, que les Byzantins lançaient contre les Bulgares. Théoph. Cont., 216 : *ἐπεὶ δὲ Κροῦμος ἐκεῖνος, ὁ τῶν Βουλγάρων ἄρχων, εἰς τὰς πρὸς Ῥωμαίους ἐξυβρίσας σπονδὰς πολέμιον χάρακα τῇ Ἀδριανουπόλει ἐβάλετο*.

33 La lecture de cette ligne, depuis le début jusqu'à *ἄρχων*, n'est pas sûre. Sur la pierre, on distingue quelque chose comme *ΛΘΕΝΕΠΠΗ* où / *EFCNETE*, comme ce qui est donné dans le facsimilé à la fin de la ligne. *OA* est probablement une dittographie de *ὁ ἄρχων*.

34 *Κροῦμος* : chez les écrivains byzantins le nom de Krum s'écrit ordinairement *Κροῦμος* ou *Κροῦμμος*, v. Zlatarski, I, 1, 247, 1. Au lieu de *πολ(εμῆσε)*, on pourrait lire aussi *πολ(εμῆν)*. Pour la construction *πρὸς τὸ* avec infinitif, v. Wolf, II, pp. 69-71 ; Radermacher, p. 186 ; Blass-Debrunner, § 402, 4 ; Mayser, pp. 331 sq.

35-37 A la ligne 35 *O* ou *Π*, ligne 36, *Π*-*Η* ou *N*, *Θ* ou *Γ* ou *Π*, l. 37 *H* ou *N*. Dans ces lignes, avec beaucoup de réserve, on pourrait lire et restituer ce qui suit : τὸν βασι]ηλέ[α κ]ῆ ... *VOOAGEC-ONE* . . κῆ ἀπῆλθεν ἦνα | [κ]ῆ ἐρῆμ(ο)σα τῆν |

Il résulte des événements relatés dans cette inscription, comme de la mention de Krum et de Nicéphore, que l'inscription parlait de la guerre que se firent ces deux souverains. Par ailleurs, la mention d'Andrinople prouve que l'inscription fut gravée après la prise d'Andrinople par les Bulgares, c'est-à-dire après 813. Sur la date, voyez aussi Grégoire, *op. cit.*

Traduction. — Mais son frère ne l'abandonne pas, il se mit en campagne et Dieu lui donna de ruiner ces places et forteresses : Sardique, Develtos, Constantia, Versinikia, Andrinople. Il prit donc ces places avec toute leur garnison et armement. Mais pour les autres forteresses, Dieu les frappa de terreur et les (habitants et les garnisons) les évacuèrent et s'enfuirent. Quant à la basse terre, il ne l'abandonna pas : or, c'est par là qu'entra, avec toute son armée, le vieil empereur chauve, qui brûla nos propres terres, violant les serments. Alors le kan Krum marcha contre...

N° 15

SILISTRIE. Voyez ci-après.

N. Jorga, *Deux inscriptions inédites de Silistrie*, dans *Revue historique du Sud-Est Européen*, VIII^e année, p. 226.

Fragment d'inscription trouvé à Silistrie ; hauteur, 0,19 m ; longueur, 0,59 m ; largeur, 0,29 m. Hauteur des lettres : 0,03 m ; gravé avec soin. Contient deux lignes et des traces de deux autres. Conservé au Musée du Gymnase roumain de Silistrie, sous le n° 16.

— — — — —
 — | τῶν φοσάτων αὐτοῦ | — — — — —
 [ἐν]/[ικι]σε]ν ὁ Κροῦμος κ(ῆ) ἀπῆλ[θεν] — — — — —
 [ἐπόι]σε]ν [θ]υσίαν ἰς τὴν θά[λασσαν] — — — — —
 | . . P — — — — — | — — — — —

Orthographe : *i* = *ι* ; *ω* = *ω* (?).

Le début et la fin de l'inscription ont disparu par l'effet d'une brisure. La lettre *I* a deux point en haut, *Ī*, les lettres *α* et *ϝ* (*κῆ*) se trouvent aussi dans l'inscription n° 13. De la ligne qui précède la ligne 5 d'aujourd'hui, manquent à droite les parties inférieures de neuf lettres environ.

1 Pour τῶν φοσάτων, v. le commentaire au n° 1, l. 4-5. Ce qui se cache sous αὐτοῦ ne peut se dire positivement.

2 Le complément ἐν]ίκι[σε]ν = ἐνίκησεν est absolument sûr. Pour ὁ Κροῦμος, v. commentaire au n° 14, l. 34.

3 Le supplément ἐπί]σεν [θ]υσίαν est absolument assuré (cf. n° 17, l. 4-5). — Après θ, sur la pierre, on voit clairement une des hastes de la lettre Α. Si la syllabe ΘΑ ne présente le début d'aucun nom de lieu, le seul mot qui puisse se restituer ici est θάλασσα. Ce supplément est admirablement confirmé par les paroles suivantes de Théoph., 503, 10 : ὁ δὲ νέος Σενναχερίμ Κροῦμος ἐπιτελέσας μιὰρὰς καὶ δαιμονιώδεις θυσίας ἐν τῷ πρὸς θάλασσαν λιβαδίῳ τῆς Χρυσῆς πόρτης ἠτήσατο κτλ. Sym. Mag. 612 : καὶ ποιήσας ὁ Κροῦμος θυσίαν κατὰ ἔθος αὐτοῦ ἔξωθεν τῆς Χρυσῆς πόρτης ἔθυσσε ἀνθρώπους καὶ κτήνη πολλά. L'exécuteur du sacrifice est évidemment Krum sur notre pierre aussi. Pour les sacrifices chez les Protobulgares, v. encore Ivan Duičev, *Appunti di storia bizantino-bulgara*, dans *Studi bizantini e neoellenici*, vol. IV, Roma, 1924, p. 11 : Φύλαρχος δὲ κοινῶς πάντας τοὺς Ἕλληνας πρὶν ἐπὶ πολεμίους ἐξιέναι ἀνθρωποκτονεῖν ἱστορεῖ. En marge de ce passage, cette note : ση(μείωσαι) ὅτι καὶ Βούλγαροι τοῦτο ἐποιοῦν πρὸ τοῦ δέξασθαι τὸ ἅγιον βάπτισμα, et l'inscription n° 17, l. 4-5.

4 De cette ligne, il n'est demeuré que l'extrémité supérieure de la lettre Ρ ou Β.

Évidemment, l'inscription nous parle des victoires de Krum et de l'offrande d'un sacrifice. Partant du supplément du mot θάλασσα, il faut admettre qu'il s'agit d'opérations militaires contre les Byzantins, puisque ceux-ci habitaient le littoral de la mer. Il est très vraisemblable que notre inscription ait parlé des mêmes événements que relate le texte cité de Théophane. En ce cas, l'inscription aurait été gravée après le 17 juillet 813, et elle parlait de la victoire de Versinikia et de la campagne de Krum contre Constantinople.

Traduction. — ... des troupes ... Kroum vainquit et partit ... il fit un sacrifice sur la mer ...

(A continuer).

V. BEŠEVLIÉV,

Édition française par H. GRÉGOIRE.

MICHEL ATTALIATÈS

HISTOIRE

TRADUCTION FRANÇAISE

PAR

HENRI GRÉGOIRE

Discours préliminaire

**adressé par Michel, magistre, veste et juge, Attaliatès
à l'empereur (Nicéphore) Botaniatès**

O très divin Empereur, ô toi qui, avant même d'accéder au trône, avais fait l'apprentissage complet du métier des armes, participé à tant de combats, tant de fois commandé, accompli tant d'exploits divers, par ta clémence envers tous, par ta sérénité, toi qui es supérieur à tout orgueil, tu étais celui qu'entre tous l'on désirait, et que l'on jugeait digne du plus haut rang, de la pourpre impériale. Et maintenant que par l'élection divine, par les supplications et l'accord de tous ceux qui connaissent tes vertus éminentes, tu es devenu empereur, tu as répandu sur tous les trésors de ta bonté avec plus d'abondance encore, depuis que tu es revêtu du plus haut des honneurs, de celui qui surpasse tous les autres par la précellence du pouvoir qui l'accompagne. Tu as, en effet, réjoui tes sujets d'honneurs multiples et divers, de présents de toute sorte, de grâces abondantes, comme jamais les princes qui régnerent avant toi n'en octroyèrent aux hommes de leur temps. Et tu es devenu réellement plus royal que les rois qui t'ont précédé, toi qui as abattu tant d'ennemis et de tyrans et dont les grands exploits, depuis l'enfance, sont toute la vie. C'est pourquoi aussi tu es le grand objet d'une telle émulation parmi les amis des lettres qui, tous, ambitionnent d'écrire l'histoire de tes hauts faits. Mais puisque, comme un vainqueur olympique, tu l'as emporté nettement sur tous les autres, puisque, de toutes les prouesses qu'on célèbre dans le monde, il n'en est aucune que tu n'aies accomplie, toujours vainqueur de tous tes adversaires et les soumettant tous à ton pouvoir ; puisque, ensuite, tu t'es adonné tout entier à l'étude

des lettres, aux travaux les plus sublimes, consacrant tes journées au combat, à la foule des affaires, travaillant sans cesse et tressant pour toi-même une couronne d'une ineffable beauté, t'acquérant par tes multiples exploits une louange unique, ou, pour mieux dire, une gloire supra-terrestre ; puisque, enfin, tu as jugé que la pourpre et le diadème n'étaient pas des emblèmes suffisants de la royauté, puisque tu as voulu par ta piété, par ta clémence, par ta vertu, montrer en tout temps que tu étais couronné d'un diadème de grâce et revêtu d'une pourpre surnaturelle, préoccupé avant toutes choses de ressembler, dans la mesure qui est possible à un homme, au Dieu qui t'a couronné ; pareillement, par la lecture, par la pratique des lettres, tu veux te rendre capable de porter des jugements sûrs et de faire ce qu'il convient, offrant à tous, comme une preuve infaillible de ton zèle. le fruit de tes discours nocturnes, montrant à tous le véritable souci dont tu entoures le livre, l'attention avec laquelle tu en écoutes la lecture. Mais ainsi, tu nous as proposé, en quelque sorte, un effort plus haut ; tu nous as inspiré une ardeur plus vive, puisqu'il s'agit maintenant de te présenter une œuvre qui soit digne de tes propres études littéraires.

C'est pourquoi nous avons composé un livre dont le sujet est tiré des actions accomplies dans des temps proches des nôtres, guerres, combats, victoires et défaites, succès et revers militaires. Au récit des faits, j'ai ajouté, dans la mesure du possible, les causes des événements ; de plus, j'ai, en quelque sorte, allongé mon discours, si l'on veut, je l'ai agrémenté de quelques digressions plaisantes au goût, concernant les prodiges inattendus qui se sont produits à diverses époques. Je n'ai pas manqué de rappeler les vertus et les défauts des empereurs et de ceux qui ont commandé sous leurs ordres. J'ai inséré dans ma narration des curiosités naturelles, des descriptions d'animaux rares apparus en ces temps-là, bref, j'ai achevé ce livre multicolore comme une prairie émaillée de fleurs, parce qu'il contient l'exposé de tout ce que j'ai dit (si l'on y trouve, en effet, les choses que nous connaissons, les nouveautés de l'ordre naturel ne pouvaient être passées sous silence, et nous ne pouvions les laisser tomber dans l'oubli des hommes). Voilà donc l'œuvre que, comme un beau fruit de mes labeurs, comme le présent d'un fidèle serviteur, j'offre et je dédie à ta clémence et à ton zèle chrétien, afin que les bonnes parties de mon livre soient agréées par ton jugement et ta géniale intel-

ligence. J'espère au moins que le dévouement d'un humble serviteur, que ma fidélité trouveront accueil auprès de toi, et que Ta Majesté très impériale et clémente les considérera comme un encens acceptable, Elle qui est habituée à mesurer ses récompenses, non à la valeur de l'offrande, mais au dévouement et à la loyauté de celui qui la fait.

**Histoire exposée par Michel,
le très vénérable juge de l'Hippodrome et du Vélum,
Attaliatès**

La tâche de l'histoire à laquelle un grand nombre des anciens sages se sont consacrés, et cela de tout leur cœur, et non point du tout en passant, a paru infiniment utile à la vie, parce que l'histoire découvre et révèle la vie des bons et des mauvais, qu'elle retrace les actions célèbres accomplies avec une volonté et un zèle irréprochables, et qu'elle expose, d'autre part, les infamies survenues du fait de la légèreté ou de l'irréflexion de ceux qui dirigent les affaires de ce monde, spécialement de ceux auxquels est commise la dignité suprême. Car c'est le rôle de l'historien de rapporter comment les uns, usant de conseils stratégiques bien médités, ont surmonté des périls qui semblaient imminents, et comment d'autres, alors que la victoire commençait déjà à leur sourire, ont détruit leurs espérances de triomphe, parce qu'ils n'ont pas profité intelligemment des circonstances. C'est donc là ce que l'histoire met à nu, et l'on voit quelle est l'utilité de tels récits, qui deviennent un clair enseignement et une véritable direction pour la postérité, incitant à l'imitation des actions réfléchies, et poussant à éviter tout ce qui s'est fait, dans les guerres et dans les combats, d'inconsidéré et de peu glorieux ; et quand je parle de guerres et de combats, je devrais ajouter dans toutes les autres entreprises, dans tous les travaux de quelque importance. C'est pourquoi, j'ai décidé, quelque occupé que je sois de mille besognes concernant l'armée, bien que je sois perpétuellement comme étourdi de débats judiciaires et fatigué perpétuellement des écritures qui en résultent, j'ai décidé, dis-je, de m'astreindre encore à un surcroît de besogne et d'écrire un bref ouvrage, en style dépouillé et simple, comme il convient à ceux qui écrivent l'histoire, car le discours n'est point destiné à un concours d'éloquence, ce pourquoi il n'a pas besoin justement des ressources de l'art,

étant historique et pouvant se passer de toute abondance rhétorique, de toute verbosité inopportune. Ce que je vais rapporter, je ne le rapporterai pas par oui-dire, ni sur la foi des récits, plus ou moins fabuleux, faits par d'autres, mais je dirai ce dont j'ai été moi-même témoin oculaire et spectateur, afin que les faits vraiment dignes de mémoire ne soient pas engloutis, par suite de la longueur du temps, dans les abîmes de l'oubli, mais laissent un souvenir éternel.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

Sous le règne de Michel le Paphlagonien, les Byzantins, qui se sont privés des services du célèbre Georges Maniakès, sont battus par les Sarrasins et perdent la Sicile. Ils s'aliènent, par la faute du duc Michel Dokeianos, leurs alliés albanais et latins.

L'Empereur Michel, de pieuse mémoire, originaire de la province de Paphlagonie, gouvernait l'empire romain, lorsque la nation des Agarènes (Sarrasins), en Occident, fut combattue en Sicile par les forces navales et l'infanterie des Romains. Et si le général en chef de notre armée, le célèbre Georges, surnommé Maniakès, auquel la calomnie reprochait d'aspirer à l'empire, ne s'était point vu retirer le commandement, si ce commandement n'avait pas été confié à d'autres, les Romains seraient aujourd'hui maîtres de cette île si grande et si renommée, ceinte de villes populeuses et pourvue de tous les autres biens. Mais l'envie eut raison de ce héros, de ses exploits et de son œuvre si admirable.

En effet, la conduite et la politique lâche et honteuse des stratèges qui lui succédèrent firent perdre aux Romains la grande île, avec la majeure partie de l'armée. Pis encore : nos ex-alliés, ceux qui, hier encore, étaient citoyens de notre Empire, et dont la religion était la nôtre, les Albanais et les Latins qui, du côté de ⁽¹⁾ la Rome occidentale, sont voisins de l'Italie, devinrent nos ennemis, de la manière la plus paradoxale, le duc Michel Dokeianos, qui occupait alors les fonctions de stratège, ayant outragé le chef de ces troupes auxiliaires.

(1) Le grec a *μετά*. Il faut sans doute corriger en *κατά*.

CHAPITRE II

Révolte des Bulgares. L'empereur bat les rebelles. Mort de Michel le Paphlagonien.

Mais j'en ai dit assez sur ce sujet... Les Mysiens, eux aussi, se révoltèrent. C'est le peuple auquel a été attribuée l'appellation particulière de Bulgares. Ils rejetèrent alors le frein de la servitude et se rebellèrent, et donnèrent impudemment la chasse à l'Empereur, comme celui-ci séjournait dans le territoire de Thessalonique, n'ayant auprès de lui que les gardes du corps palatins, puisqu'il était de passage en terre amie. Mais l'Empereur, rentré dans sa capitale, prépara aussitôt la guerre avec résolution. Oubliant la maladie qui le tourmentait (c'était l'épilepsie, d'après les uns, une affection mélancolique, d'après les autres), il recruta promptement une armée tirée de toutes les provinces ; avec ses forces, il se porta sur Sardique, que l'on appelle aujourd'hui Triaditza, puis, par le chemin de Triaditza, contre l'Illyricum, battit complètement les rebelles et les mit en fuite, conquit de haute lutte tout cet immense pays bulgare, tout plein de passages difficiles, qui, pendant tant d'années, avait résisté aux empereurs précédents, grâce à ses vallées infranchissables. Et il revint indemne de cette guerre, après avoir rétabli l'ordre dans le pays reconquis, et il célébra brillamment un triomphe insigne, avec des courses de chars et des courses à pied. Après quoi, il termina bientôt sa vie, laissant plus d'un monument de sa vertu et ayant passé sur le trône sept ans et sept mois.

CHAPITRE III

Le César Michel, neveu du défunt empereur et fils adoptif de l'impératrice Zoé, est proclamé basileus. Mesures par lesquelles, lors de son avènement, il se rend populaire. Il exile ou fait eunuques les membres de sa famille, et notamment le chef de celle-ci, le fameux ministre Jean l'Orphanotrophe.

Lorsque son épouse, l'impératrice Zoé, fut rentrée au Palais, situé au Midi de la ville, venant du Nord de la capitale (où l'Empereur avait déposé, au monastère des Saints Anargyres, sa dépouille mortelle), il y eut à Constantinople une grande assemblée, comme il s'en tient lors des changements de règne. Peu de

temps après, on proclama empereur Michel, neveu du défunt souverain, qui, depuis plusieurs années, avait la dignité de César et qui ensuite était devenu le fils adoptif de l'impératrice, envers laquelle il s'était engagé par un serment terrible, tracé non avec de l'encre, mais avec le sang sacré du Verbe théandrique, et avec la main du plus grand parmi les fils de la Femme, le Baptiste, de lui garder sa foi sans aucune fraude. Il est vrai que cet homme était réprouvé pour sa conduite antérieure et n'avait point de contacts avec ceux qui se comportaient louablement. Mais, lors de son avènement, il fut excessivement acclamé et vanté, pour se montrer d'une générosité dont ses prédécesseurs n'avaient pas laissé d'exemple, envers les membres du Sénat et ses autres sujets, honorant une foule de citoyens de dignités éclatantes et de charges diverses et s'appliquant, plus que personne ne l'avait fait, à instaurer un bon gouvernement, se montrant le vengeur inexorable des victimes de l'iniquité, et paraissant mettre la Justice au-dessus de tout. Il fit sortir, en effet, d'un long emprisonnement le fameux Constantin Dalassène, enfermé dans une tour par son oncle Michel IV, qui le soupçonnait d'aspirer à l'empire ; il libéra aussi l'illustre patrice Georges Maniakès, auquel il conféra la dignité de magistre, et qu'il nomma catépano d'Italie. Quant à ses propres parents, nombreux et riches, mais qui étaient devenus insupportables à cause de leur odieuse conduite, il les fit disparaître : il exila à tout jamais le chef de la famille, Jean, moine et Orphanotrophe, qui avait, en somme, sous son oncle, exercé un pouvoir souverain ; et quant à ses autres parents, les uns déjà d'âge viril et barbus, les autres encore adolescents, il les fit eunuques. En détruisant ainsi sa propre famille, il parut aux sages déployer un zèle insensé, car il se privait lui-même d'une nombreuse parenté et d'un appui naturel (1).

CHAPITRE IV

La Procession impériale de la Fête de Pâques. — Le soir, l'Impératrice, tonduë, est transférée à Prinkipo.

En attendant, lors de la sainte et universelle fête de la Surnaturelle Résurrection du Christ, notre Dieu, que les orthodoxes ont coutu-

(1) Le texte a deux fois *βοήθεια*. Peut-être, la première fois, y avait-il *συνήθεια*, au sens de « parenté ».

me d'appeler la Pâque salutaire, comme on préparait la procession impériale, les autorités du Marché étendirent sur la terre des étoffes de soie richement tissées, depuis le Palais jusqu'aux portes du grand et vénéré Sanctuaire de la Sainte-Sagesse du Verbe de Dieu, et firent passer en grande pompe, sur ces étoffes splendides, l'Empereur avec le beau cortège qui le gardait. Après cela, la chevauchée reprit jusqu'à la Nouvelle Église (1). Sur ce parcours, à droite et à gauche du cortège, les tissus riches et précieux étaient déployés, tout un décor brillant d'or et d'argent était suspendu sans interruption, et tout le marché, décoré de guirlandes, avait bien l'air de célébrer la fête joyeuse du Salut. Et le cortège était véritablement merveilleux et royal, accueilli de toutes parts par les acclamations, les actions de grâces et les chants de triomphe de la cité — sauf un trait inquiétant : les plus réfléchis d'entre les spectateurs s'étonnaient de l'heure, plus matinale que de coutume, à laquelle la procession impériale s'était faite ; ils notaient que l'empereur avait donné le signal du défilé précipitamment, avant que l'amphithéâtre fût prêt et que les rues fussent remplies de monde. Et cette heure indue semblait un fâcheux présage. Mais, enfin, l'Empereur, revenu de la grande église des Saints-Apôtres, rentra au Palais plein d'orgueil, fier d'avoir reçu une telle réception et d'avoir été escorté avec une telle pompe. Mais l'Impératrice, elle, le soir même, fut envoyée à Prinkipo (c'est une île voisine de la capitale), vêtue de noir et la chevelure tondue...

CHAPITRE V

La révolution éclate contre l'ingrat usurpateur. Théodora, sœur de l'impératrice, sort de la vie privée et désigne de nouveaux dignitaires et fonctionnaires.

Le lendemain (de Pâques 1041), alors que ceci (le bannissement de l'impératrice Zoé) était encore inconnu de la foule, on se mit à décrire à l'envi les spectacles de la veille, les conteurs rivalisant entre eux d'admiration dans leurs épilogues, chacun se hâtant de combler les lacunes, du récit d'autrui et tous ayant le même but : chanter les louanges du nouveau maître. Mais lorsque la nouvelle du traitement infligé à l'impératrice parvint au peuple, et que la

(1) La *νέα κυριακή*, église fondée par l'empereur Basile I^{er}. Le mot *κυριακή* n'est pas pris ici au sens de « dimanche ».

rumeur eut commencé à circuler, on vit soudain un revirement se produire dans la foule : la tristesse et la colère succédèrent à la joie ; au lieu des hommages et des honneurs que, quelques instants plus tôt, on prodiguait à l'empereur, c'était maintenant une haine inexpiable qui montait : et dans cette haine, chacun rivalisait d'ardeur, pressé qu'il était de donner le signal de l'hostilité et de l'impudence. Ce qu'ayant appris, l'Empereur, désireux d'apaiser l'effervescence des passions dans la capitale, rédigea une proclamation qui devait être lue aux citoyens de la ville, en plein Forum ; ce document faisait retomber la responsabilité (du coup d'État) sur celle qui en était la victime. Et l'Empereur (Michel V) y prétendait que Zoé ayant pris l'initiative du désordre, lui, par un coup d'énergie, avait déjoué le complot. Il recourait là à un prétexte mensonger, à un faux qui, d'ailleurs, devait retomber sur sa tête, pour donner le change aux esprits excités et détourner le péril qu'il devinait. Il ne se doutait pas que, voulant éviter la fumée, il se jetait au feu. En effet, la proclamation à peine dépliée, le peuple accourut en foule pour en entendre la lecture. Mais le lecteur officiel n'eut pas le temps de faire ouïr la seconde phrase du discours impérial : en effet, la foule, comme une mer en furie, se mit à gonfler et à rouler des vagues ; et l'un des assistants, avant les autres, poussa un cri insultant, et, en même temps que ce cri, lança une pierre. Et, aussitôt, la foule répandue là, comme si elle était conduite par ce meneur, n'eut plus qu'une seule pensée, un seule voix. Poussant des cris et des clameurs hostiles, les assistants s'élançèrent contre le préfet avec toute l'ardeur et la colère qui les animaient. Et, renversant les échoppes des marchands, ils se procurèrent ainsi des armes pour se mesurer de près avec les soldats de l'empereur et ceux du préfet. Ils leur infligèrent une défaite complète et les forcèrent à fuir honteusement. Après quoi, ils ne se dispersèrent point, comme c'est l'habitude d'une foule confuse et privée de chef. Mais, comme s'ils étaient mûs d'en haut par de plus nobles desseins, ils se reformèrent, pour poursuivre tenacement la lutte. Et, d'heure en heure, ils se renforçaient de ceux qui venaient se joindre à eux. Le point capital était, à leurs yeux, de ne pas céder et de ne faiblir en rien, d'être patients, et de précipiter du pouvoir, à cause de son crime et de son indignité, celui qui s'était montré méchant et ingrat à l'égard de sa bienfaitrice et qui avait violé les serments les plus terribles. Un cri, dont le sens était clair pour eux, leur enjoignit ce qu'il

fallait faire. Les uns, forçant les prisons, délivrèrent les prisonniers de leurs liens et les associèrent à l'œuvre de soulèvement et de vengeance que leur inspirait un instinctif élan. Les autres occupaient le Palais et attisaient la guerre civile. D'autres, assiégeant les maisons des parents de l'Empereur et des puissants du jour, les prenaient d'assaut et les démolissaient, et vidaient des trésors accumulés à force d'injustices et de gémissements des pauvres. La fureur populaire n'épargnait même pas les temples et les monastères somptueusement et richement bâtis par eux ; on les pillait, eux aussi, et, comme des lieux maudits, on les profanait, on les dépouillait. D'autres citoyens, enfin, envahissant le temple de la Sainte Sagesse du Verbe divin, firent descendre de l'autel le patriarche lui-même, revêtu de ses ornements pontificaux, le pressant de ne pas laisser l'héritière légitime, la souveraine, recevoir les dernières offenses d'un intrus qui, en échange des suprêmes bienfaits, l'accablait d'intolérables outrages. Et ils trouvèrent, dans ce très saint homme, un soutien de leur juste zèle. Le nom de ce patriarche était Alexis : il avait pratiqué, avant son élévation, les austérités de la règle monastique. La foule ramène aussi, d'une villa de Pétria, où, depuis de longues années, elle vivait presque en simple particulier, la sœur de l'Impératrice déposée, appelée Théodora. On la persuada d'oublier sa timidité et sa faiblesse féminine, et de suivre ces hommes, dont l'appareil guerrier et la détermination promettaient de tout oser, de braver tous les périls pour son salut et celui de sa sœur Zoé — promettaient aussi d'écarter toute crainte, tout péril venant de l'ennemi. Donc, montant à cheval, des milliers d'hommes armés lui faisant une escorte splendide, bien entourée de gardes et s'assurant d'avance de tous les passages, elle traverse la ville, tous l'acclamant et l'exhortant pareillement à tenir bon dans cette lutte, jusqu'au renversement du criminel. Enfin, arrivée saine et sauve dans l'illustre et sainte église, déjà en pleine nuit, elle monte aux appartements du patriarche, et, de là, contemple la foule massée dans le temple. Et cette foule, l'ayant encouragée encore un fois (par ses acclamations), elle passa toute la nuit à Ste-Sophie, où elle convoqua promptement les fonctionnaires, dépouillant l'anti-empereur de toute sa force, constituant de nouvelles autorités, depuis les hautes charges de l'Empire jusqu'aux fonctions préfectorales ; bref, s'entourant habilement du pouvoir impérial.

CHAPITRE VI

Assaut du palais par la foule. On aveugle Michel V et on en fait un moine, après cinq mois de règne. Son oncle, le Nobilissime, est également aveuglé.

De grand matin, le Palais lui-même fut attaqué par des soldats courageux avec un grand bruit de sifflets, des clameurs, le son des trompettes et des clairons : et l'Empereur, que cette formidable émeute accablait comme les orages d'un typhon, s'enfuit du Palais et se rendit par mer au monastère de Stoudios, où il se mit sous la protection du sanctuaire, dans le désir d'échapper au malheur et de n'être pas rendu responsable de ses actions impies. Mais la Justice divine ne retarda point longtemps son châtement. Car, tous à la fois, les hommes qui le poursuivaient firent irruption dans le sanctuaire ; on l'en arracha de force, on le traîna, on le chargea, fardeau ridicule, sur un mulet choisi parmi les plus vulgaires et les plus humbles. Il était arrivé au Sigma dans cet équipage, quand on reçut un décret de l'Augusta, ordonnant de priver de la vue l'Empereur et son oncle paternel, le Nobilissime. Car le Nobilissime l'accompagnait : après avoir été son conseiller et son complice, il partageait sa misérable destinée. Jetés tous deux sans honneur à bas de leurs mulets, à la vue de tous, ils eurent les prunelles crevées. Et ils perdent la puissance impériale en même temps que la vue, sont voués à la vie monastique, et deviennent pour la postérité l'objet de récits sinistres ... et un salutaire exemple pour ceux qui voudraient être ingrats envers leurs bienfaiteurs. Ce Michel ne fut empereur que pendant cinq mois.

CHAPITRE VII

Théodora et Zoé, revenue d'exil, sont toutes deux proclamées impératrices. Elles rappellent Constantin Monomaque, condamné au bannissement. Zoé épouse Constantin, Théodora rentre dans la vie privée.

Mais la Despoina, revenue d'exil, reprit la direction de l'Empire : à elle se joint sa sœur, sortie de l'église, et, de même qu'elles étaient unies et rapprochées par le sang, de même elles le furent par une commune fonction impériale, et toutes deux, ô miracle, sont proclamées impératrices. Et après avoir exercé le pouvoir

elles-mêmes pendant quelque temps, elles rappellent d'exil Constantin Monomaque, homme de race aristocratique, né dans la ville, mais qui, suspect d'aspirer à l'Empire, avait été, pour cette raison, banni par les précédents empereurs. Et, de nouveau, Théodora renonce au mariage en faveur de sa sœur Zoé, et choisit la vie solitaire qu'elle mena depuis l'enfance jusqu'au dernier jour de sa vieillesse.

CHAPITRE VIII

Révolte de Georges Maniakès, en Italie. Le rebelle marche sur Constantinople. Il trouve la mort au cours d'une bataille où déjà il apparaissait comme le vainqueur.

Monomaque se montra plus bienfaisant que son prédécesseur sur le trône ; et, en accordant presque à tout le monde des fonctions impériales et des dons généreux, il se concilia la faveur de ses sujets. Mais soudain, à l'occident, s'élève une nuée stridente, présage sinistre qui le menaçait d'être expulsé de l'Empire : un homme belliqueux, noble, Georges, surnommé Maniakès, dont j'ai parlé plus haut, qui arrivait en rebelle de la province d'Italie, avec les soldats qui l'y accompagnaient, Romains et Albanais, qui s'irritait de la négligence de l'Empereur à son égard, et que ses conflits antérieurs avec celui-ci remplissaient de crainte. Il mit en déroute et vainquit les autres expéditions qui voulurent lui résister. Et, comme il avait établi son camp à deux jours de Thessalonique, vers le soir, il attaqua le grand camp impérial. En effet, le légat de l'Empereur faisait une sortie militaire avec les forces romaines pour effectuer une contre-offensive. Et, après avoir beaucoup tourmenté les soldats impériaux, les avoir frappés de terreur par son irrésistible élan et par les coups qu'il assénait de sa propre main (en effet, cet homme combattait en tête de ses troupes, payait de sa personne, et si quelqu'un avait le malheur d'être blessé par son épée, il ne s'en tirait qu'avec la moitié du corps — ou plus — fracassée ; tel il était connu : invincible et ferme ; en même temps, il était de haute taille, large de carrure, terrible à voir, et se distinguait dans les délibérations) et comme on le croyait déjà maître de la victoire, et que la plupart des ennemis l'acclamaient, à la fin du combat, il glissa, de son propre mouvement, de son cheval — tels sont les jugements de Dieu —, et il resta étendu

sur le sol sans que personne ne le touchât, parce que ses adversaires croyaient que cette affaire était une ruse et un artifice. Lorsque la vérité fut découverte, beaucoup accoururent et le trouvèrent gisant sur le sol, baigné de sang, ayant au flanc une blessure mortelle. Sa chute dispersa ses hommes ; la victoire changea de camp, et les soldats de l'Empereur s'en retournèrent, remplis de joie et de crainte, comme leur récit en témoigna : au lieu de se glorifier de leur victoire, ils attribuaient tout l'événement à la droite de Dieu.

CHAPITRE IX

Le sébastophore Stéphane, vainqueur de Maniakès, obtient le triomphe. Plus tard, accusé de méditer une conspiration, il est banni et fait moine.

Mais le sébastophore Stéphane, qui avait été chargé de la conduite des opérations, obtint le triomphe sur l'Agora : il reçut le premier rang après l'Empereur, avec un éclat sans pareil ; et tous le trouvaient digne d'être envié et courtoisé. Mais comme le bonheur qui vient des faveurs du Maître est instable, lui aussi fut accusé de méditer une conspiration, et tout aussitôt condamné à l'exil, à la confiscation de ses biens et à la tonsure ; et un de ceux qui lui étaient le plus proches, accusé, lui aussi, de vouloir s'emparer du pouvoir, fut, peu de temps après, privé de la vue.

CHAPITRE X

Une flotte russe attaque Constantinople. L'empereur en personne prend le commandement des forces navales byzantines. Il met l'ennemi en fuite, après lui avoir brûlé de nombreux vaisseaux. Exploit du magistre Basile Théodorokanos.

L'Empereur, à peine débarrassé de ce souci, tomba dans une autre tribulation. En effet, une force navale d'ennemis barbares, pénétrant jusque dans la Propontide, menaça tout à coup Byzance : pas moins de quatre cents navires russes vinrent attaquer la capitale, tous redoutables par les armes, l'expérience belliqueuse et le nombre des guerriers qu'ils portaient. Et une immense terreur saisit les Byzantins, mal préparés à la défense à cause de la soudaineté de cette agression des Gentils. L'empereur, cependant,

ayant rassemblé ce qu'il put de longs navires et autres bâtiments de guerre, couvrit tout le littoral de troupes de pied, et les troupes d'infanterie, comme celles de la marine, ne cessant de s'accroître par l'effet de lettres envoyées dans les provinces, le premier jour de la semaine, que le peuple très chrétien appelle dimanche (jour dominical) à cause de la résurrection de Notre-Seigneur, Constantin mit en branle ses forces de terre et de mer (il était monté en personne à bord du navire impérial), il commanda de pousser le cri d'attaque et aborda l'ennemi, les proues de ses navires éclairées des lueurs du feu médique. Les deux flottes s'étant heurtées, il fit fuir l'ennemi, après avoir brûlé quantité de ses navires, coulé avec leurs équipages bon nombre d'autres bâtiments, et capturé enfin quelques vaisseaux avec tous ceux qu'ils portaient. Et celui qui se distingua par dessus tous les autres fut le fameux magistre Basile Théodorokanos, homme illustre dans les fastes militaires et célèbre par ses actions d'éclat accomplies en terre ferme. Alors, bouillonnant de courage, il monta sur un des vaisseaux romains, aborda un navire russe, bondit tout armé sur celui-ci, engagea et soutint seul la lutte contre tout l'équipage, les frappa de terreur par le déploiement de sa force et força ceux d'entre eux qu'il n'abattit point de son épée à se précipiter dans la mer.

CHAPITRE XI

Réformes civiles et administratives de l'Empereur Constantin Monomaque.

Vainqueur encore dans cette bataille, l'Empereur jouit de la paix et s'occupa avec plaisir des affaires civiles. Il éleva un Musée de Droit législatif et mit à sa tête un Garde des Lois. Il s'occupa aussi de la science sublime de la Philosophie, nommant Proèdre des Philosophes le plus distingué des savants de notre temps. Il engagea les jeunes gens à s'appliquer aux sages discours et aux savantes études, en profitant des leçons de maîtres habiles, et il récompensa leur zèle en instituant pour eux des prix officiels d'éloquence publique. Il fonda un Bureau (1) des Procès civils, don

(1) Non pas δέκροτον, mais σέκροτον, comme propose de lire (avec un point d'interrogation) l'éditeur.

nant à son président le titre de *ἐπὶ τῶν κρίσεων*. Dans ce bureau, les juges des provinces mettent par écrit les affaires à traiter et déposent le double de toutes les pièces, pour écarter tout soupçon de fraude.

CHAPITRE XII

Révolte de Léon Tornikios.

Mais le démon éternellement jaloux des belles choses, suscite de nouveau la guerre civile, et voici sous quel prétexte. L'Empereur avait un parent, originaire d'Andrinople et nommé Léon (Tornikès ou Tornikios). Et comme il était naturel, il lui avait fait un sort brillant, le revêtant successivement des dignités de patrice et de vestis, et lui confiant souvent des commandements militaires et des gouvernements de provinces. Or, un beau printemps que ce Léon commandait à Mélitène, les troupes de Macédoine s'agitèrent, songeant à se révolter au nom de l'absent. L'Empereur réussit à déjouer la conjuration et à ramener les factieux à la raison — non pour longtemps, comme l'événement le prouva, mais enfin il les ramena pour quelque temps. Et le parent dont nous avons parlé (c'est-à-dire Léon Tornikios), accusé d'être le fauteur de la révolte et du complot, et le personnage auquel ce mouvement devait assurer l'Empire, est relevé de ses fonctions et forcé de se faire moine, bien qu'on le laissât circuler dans la capitale librement et sans aucune surveillance. Or, le quatorzième du mois de septembre, jour où l'on exalte le Signe vivifiant de la Croix avec une profonde dévotion (c'était la première indiction, conjonction de Saturne et de Jupiter), Léon quitte en secret la capitale, et volant, pour ainsi dire, de relais en relais, sur des bêtes toujours fraîches, il arrive à Andrinople, où il assemble aussitôt tout ce qui, dans les provinces occidentales, avait l'âge militaire ; et en deux ou trois jours, d'une manière prodigieuse, une grande et nombreuse armée était formée ! Et là, orné des emblèmes et revêtu des habits impériaux, le général fugitif fut proclamé Empereur par les troupes assemblées ; il laissa s'écouler encore deux jours, et avec la plus grande confiance, il marcha sur la grande ville impériale.

Les troupes que l'Empereur avait fait sortir de la capitale, et quelques-uns des notables du palais qui attendaient près de la ville de Sélymbria, lorsqu'ils apprirent cette expédition en

masse, irrésistible, car (disait-on) formée d'une armée puissante et très combative, battirent en retraite aussi rapidement que leurs pieds le leur permirent. Et ceux qui étaient à la belle étoile, se mettant en route, chacun selon l'occasion qui s'offrait à lui, se pressaient vers les portes de la ville, chacun, dans sa hâte, tâchant de devancer les autres. Peu après, on annonçait l'arrivée du rebelle, une arrivée terrible et épouvantable, car il ne manquait ni de cavalerie, ni d'infanterie, pour engager le combat avec l'empereur. Ils pillaient et ravissaient tout ce qui se trouvait sur leur passage : on sait que la guerre civile ne le cède en rien aux guerres nationales. Presque toutes les troupes qui se trouvaient près de la ville s'étaient donc mises à l'abri de ses remparts, et montaient une garde vigilante pour ceux de l'intérieur. Et l'Empereur, installé sur l'Acropole, aux Blachernes, s'affligeait de voir son empire saisi de cette rage et en proie à cette folie, et parfois même souffrant les pires maux. Comme l'usurpateur, s'étant approché des remparts, se vantait de sa nombreuse armée et de ses forces, en se promenant impérialement, d'un air superbe, et en se faisant acclamer devant les murailles, quelques hommes effrontés et impudents s'approchèrent du palais, et déversèrent sur le véritable Empereur de basses injures, après quoi ils s'éloignèrent, pleins de jactance et de superbe. Un autre décocha un trait à travers les créneaux, et faillit atteindre l'Empereur ; mais le coup fut intercepté par celui des thalamépoles qui se trouvait le plus près de lui.

Le lendemain (qui était un dimanche), quelques-uns des conseillers les plus dévoués de l'Empereur, très affligés par ces faits, donnèrent l'avis de creuser un fossé sur une éminence située un peu en avant des remparts, et de faire occuper la place par les hommes de guerre qui se trouvaient alors autour de l'Empereur ; ainsi, disaient-ils, ils tiendraient à distance les vociférations, que le souverain ne pourrait plus entendre. Ce dessein fut approuvé et exécuté ; l'endroit fut entouré d'un fossé, et, le lendemain, des soldats de l'armée impériale l'occupèrent. Un détachement de Sarrasins de la garnison, après avoir reçu des présents impériaux, fut placé en équerre du fossé, sur les bords de l'autre fossé (le grand), celui qui entoure toute la capitale. Et comme les sentinelles annonçaient que le tyran arrivait en grand arroi, les gardes du corps impériaux, serrant leurs boucliers les uns contre les autres et opposant leurs lances à l'ennemi, reçurent ainsi l'assaut. Ils n'étaient qu'une poignée d'hommes, à peine suffi-

sante pour repousser l'immense supériorité numérique de l'armée ennemie ; et encore la plupart d'entre eux formaient une masse hétérogène, sans expérience de la guerre, qui avait confiance seulement, pour repousser l'adversaire, dans le fossé qui les défendait. Les étendards levés, les régiments ennemis de Tornikios se présentèrent en colonne, les uns marchant devant la personne du rebelle, les autres sur les flancs et d'autres formant l'arrière-garde, jusqu'au moment où ces troupes se rangèrent en bataille, en face du fossé. Puis le silence se fit, suivi d'escarmouches : échange de traits, combats entre des groupes d'infanterie légère. Et la bataille s'engageant ainsi graduellement, les cavaliers (du rebelle) attaquèrent à coups de lance l'infanterie impériale sortie de l'enceinte du camp. Ensuite, un détachement de l'armée de Tornikios attaqua de front les Sarrasins, puis feignit de fuir et abandonna sa position, comme sous la poursuite de ces Sarrasins. Mais bientôt, ce détachement tourna bride et encercla l'ennemi, dont il fit un grand carnage. Après avoir ainsi chargé les Sarrasins, les ennemis se reformèrent ; on leur donna l'ordre de pousser le cri de guerre ; les clairons sonnèrent ; continuant de pousser leurs clameurs, ils attaquèrent le camp et le prirent d'assaut, après avoir entouré de toutes parts la palissade comme une nuée d'abeilles. Et, faisant irruption à l'intérieur du camp, ils exterminèrent et écrasèrent en quantité ses défenseurs, tout en faisant de très nombreux prisonniers. Les survivants, tremblant de peur, furent recueillis dans la ville, qui leur ouvrit ses portes. Mais les gardiens des murailles, frappés de terreur à la vue de cet immense concours d'ennemis, et croyant que les rebelles allaient s'emparer des portes, abandonnèrent celles-ci et s'élancèrent à l'intérieur de la cité. Et tout était vide de gardiens : ce n'était, d'un bout à l'autre de la ville, que courses et fuites désordonnées, les uns se précipitant dans les églises et les monastères et implorant l'aide d'en haut, les autres se réfugiant avec des lamentations dans des maisons parentes, et d'autres, enfin, conjurant (leurs camarades et concitoyens) de se défendre, en leur rappelant les maux qu'entraîne la prise d'une ville. Et les femmes elles-mêmes ne manquaient pas dans cette foule agitée (1). Et si un mouvement de fierté et d'or-

(1) Réflexion qui prouve combien les femmes étaient cloîtrées à Byzance, et combien il était rare et exceptionnel qu'elles se mêlassent à la foule.

gueil, ou une pensée d'humanité (comme on le prétend le plus souvent), celle d'épargner à des compatriotes la confusion d'une prise d'assaut, ou encore cet antique adage que quelqu'un, dit-on, rappela à Tornikios : « Sois vainqueur, mais sans excès ! », bref, si quelque scrupule ne l'eût empêché d'occuper les portes, il eût facilement réussi dans son entreprise, et eût gagné une gloire encore plus grande que les autres rebelles, en s'emparant, en une brève bataille, de la métropole de toutes les cités. Or, ayant ainsi dédaigné de poursuivre son avantage, il mit en danger, avec la victoire, son propre pouvoir et son propre salut. Ainsi, dans beaucoup de victoires, souvent, un retard mit à néant le plus clair de la gloire : la nature humaine est décidément incapable de comprendre et de supputer, comme il faut, l'avenir.

CHAPITRE XIII

Tornikios, vainqueur, rentre dans son camp, au lieu d'attaquer la capitale. Monomaque se ressaisit. Tornikios recule (comme, au IX^e siècle, Thomas le Rebelle).

Et, comme s'il était rassasié de ce premier succès, Tornikios entra triomphalement dans son camp, accueilli par les masses enthousiastes avec des acclamations en son honneur et des chants de triomphe (1). L'Empereur, de ce côté, ayant eu le temps de reprendre haleine, et la protection divine ayant écarté le péril qu'il craignait, c'est-à-dire la prise d'assaut de la ville, l'Empereur, dis-je, pendant toute la journée et pendant toute la nuit, ne cessa point de rassembler et de recueillir les citoyens fugitifs, et de les mettre à l'abri des murailles, de fortifier les portes et de garnir les créneaux de toutes sortes d'armes, de machines et de lance-pierres. Le lendemain, à la tête de ses troupes, le maître des campagnes occidentales reparut devant la ville, persuadé qu'ayant, la veille, surpris et terrifié ses adversaires, il serait reçu par eux avec crainte et respect, qu'ils lui ouvriraient leurs portes toutes grandes et le précéderaient triomphalement sur la voie royale menant au palais.

(1) Le texte porte : *φιλανθρώποις συναντήσεσι καὶ προσηγορίαις εὐφημοτάταις καὶ παιανισμοῖς παρὰ τῶν ἀμφ' αὐτὸν ἀπαντῶμενος*. Que signifie *φιλανθρώποις συναντήσεσι*? Lire plutôt *πολυανθρώποις*.

Mais les choses s'étant passées d'une manière contraire à ce qu'on avait escompté, lorsqu'il vit, le lendemain, la muraille en meilleur état de défense que la veille, ceux qui l'occupaient brûlant de combattre et le raillant, l'insultant lui-même lorsqu'il les invitait à ouvrir les portes, il se reprocha très vivement son étourderie, se disant que, par mollesse, il n'avait pas saisi la gloire que l'occasion lui offrait. Et c'est alors que se réalisa la dicton : « Épiméthée ne savait pas agir, il ne savait que se repentir ». Il fit plusieurs fois le tour des murailles ; amenant devant elles les prisonniers, il menaça de les mettre à mort, si les assiégés ne le laissaient pas pénétrer dans la ville ; enfin, lorsqu'il s'aperçut que — comme on dit — il frappait vainement aux portes, et qu'il avait trouvé « plus Crétois que lui » (1), il battit en retraite.

CHAPITRE XIV

Tornikios échoue devant Rodosto. Les Bulgares l'attaquent par derrière. Échec final de la rébellion.

Il passa quelques jours au camp de Thermopolis — et déjà ses troupes diminuaient, beaucoup de transfuges passant à l'Empereur. Puis, il leva le camp de nuit et marcha vers l'Ouest, contre Rhaedestos (Rodosto) — ville du littoral, située vis-à-vis de Proconnèse — avec toutes ses forces. Il faut savoir que Rhaedestos, de toutes les villes de Macédoine, est la seule qui n'eût point embrassé le parti du rebelle et trahi l'Empereur légitime. Tornikios, donc, voulait emporter d'assaut cette ville et, par ce coup, terrifier ses adversaires. Il attaqua les murs et dressa contre eux des machines, et, les assiégés se défendant avec vigueur, il s'éloigna sans avoir rien fait de ce qu'il avait projeté. A partir de ce moment, ils transféra son camp à l'intérieur et attendit l'avenir. Simultanément, beaucoup de soldats des provinces d'Orient commencèrent à affluer vers la capitale : car partout des lettres impériales étaient arrivées (ordonnant la mobilisation). Et des

(1) *πρὸς Κρητὰς κρητίζων* : « faire le Crétois avec des Crétois ». Les Crétois avaient une mauvaise réputation ; ils passaient pour menteurs et turbulents. Le proverbe équivalait au français :

Corsaires attaquant Corsaires

Ne font point, dit-on, leurs affaires.

détachements isolés, s'avancant, attaquaient les troupes impériales, en avant du camp retranché, et nous coupaient les vivres : c'étaient, en quelques sorte, des escarmouches préparatoires. Peu après, toutes les troupes d'Orient revinrent en masse ; et l'Empereur étant désormais en possession d'une force considérable, on prépara la grande bataille. Une force bulgare, envoyée d'Occident, apparut sur les derrières du rebelle. Aussi, pour repousser les Bulgares, celui-ci détacha de son armée un corps important dont il confia le commandement à un de ses parents, le stratège Vatatzès, homme brave et réfléchi, rompu à toutes les expériences de la guerre. Ce Vatatzès engagea la lutte contre les assaillants bulgares dans la région de Kypséla, et les vainquit dans une grande bataille. Il en extermina un grand nombre et revint, orgueilleux de son exploit. Mais il trouva celui qui l'avait envoyé complètement dépourvu de troupes ; ses soldats, en effet, l'avaient abandonné et s'étaient dispersés dans toutes les directions. Ceux de Vatatzès, voyant cette mésaventure, s'enfuirent en masse, eux aussi. Alors les chefs, comprenant où ils en étaient et désespérant de toute voie de salut, se réfugièrent dans l'église de Boulgarophygon. L'armée impériale étant survenue, les malheureux réfugiés, s'accrochant à la sainte table, durent en être arrachés de force ; et, faits prisonniers, ils furent envoyés à l'Empereur le jour de la fête de la Nativité de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, et, sans qu'on leur eût même adressé la parole, ils perdirent les yeux par la main des bourreaux. Quant aux autres complices de la rébellion, l'Empereur ne jugea pas nécessaire de les punir corporellement ; il ne les frappa que des peines de l'exil et de la confiscation.

CHAPITRE XV

Première invasion des Petchénègues. Les Barbares se soumettent, et l'on accepte — un peu à la légère — leur soumission.

Ainsi donc se termina la conspiration de Tornikios. Quant aux Scythes, que le langage vulgaire appelle Petchénègues, ils passèrent le Danube avec toutes leurs tribus, toute leur nation et bientôt s'installèrent en terre romaine. C'est un peuple qui, en fait de science et de métier, n'est exercé qu'aux incursions armées. Il ne vit, pour ainsi dire, que pour manier l'épée, l'arc et les traits.

Son genre d'existence, pour tout le reste, est répugnant. Il ne s'abstient même point des nourritures immondes. Or, cette nation, par un destin néfaste, fit irruption, comme une bande armée, en territoire romain, et perpétra ensuite force abominations, qu'il est impossible même d'exposer dans l'ordre. Lorsque la rumeur de ces atrocités se fut répandue, l'empereur leur opposa les forces de l'armée d'Occident. Eux, qui n'avaient pas encore l'expérience ni l'habitude de la terre étrangère, qui étaient décimés par une épidémie pestilentielle, et qui n'avaient pas l'habitude non plus de combattre contre les phalanges romaines, n'essayèrent pas de leur résister, mais livrèrent comme otages leurs chefs et leurs officiers, et, feignant de se soumettre comme des esclaves, obtinrent ainsi leur pardon. Et c'est alors que notre armée fut licenciée, les Romains s'étant contentés de cette soumission apparente et ayant cru transformer en sujets ceux qui ne l'avaient jamais été et n'étaient pas capables de le devenir. Leurs chefs, donc, furent envoyés à l'Empereur ; les autres restèrent, sans qu'on leur fît aucun mal, dans leurs propres campements.

CHAPITRE XVI

Guerre contre les Petchénègues.

L'épidémie qui les accablait ayant cessé, on vit les barbares s'agiter de nouveau, comme des serpents engourdis auxquels la chaleur rend vigueur et force, et ils donnèrent l'impression d'une puissance irréductible.

Alors l'Empereur forma le dessein d'envoyer les chefs petchénègues (qu'il détenait comme otages) pour ramener, si possible, à la raison leurs congénères. Il les avait, en effet, régénérés par le saint baptême et leur avait conféré les plus grands honneurs. Et les destinant au rôle possible de pacificateurs, il les rendit à leurs propres tribus, leur permettant d'y rentrer. Mais c'est alors qu'il put reconnaître la vérité de ce proverbe : « C'est en vain qu'on s'efforce de blanchir un Éthiopien », et de cet autre dicton : « Nourrir un serpent et obliger un méchant sont choses pareilles ; ni l'une ni l'autre action n'enfante la gratitude ». Rentrés chez eux, en effet, ils ne s'abstinrent nullement de faire tout ce que leur caractère leur suggérait et ce à quoi il les incitait, exécutant des incurisons constantes, pillant tout à la ronde, saccageant tout

ce qui leur tombait sous la main, et engraisant la terre romaine du sang ausonien. C'est pourquoi l'Empereur fut de nouveau forcé d'envoyer contre les Barbares une armée considérable. Et cette armée une fois réunie et rangée en bataille contre l'ennemi, des combats quotidiens eurent lieu. Tantôt la victoire était aux uns, tantôt c'étaient les autres qui la remportaient. Et comme le succès semblait balancé, ou plutôt, comme c'était l'attaque des Scythes qui marquait le plus de succès, les deux adversaires, sans poursuite ni fuite, se séparèrent, comme sur un mot d'ordre.

CHAPITRE XVII

L'empereur place à la tête de l'armée un eunuque, membre du clergé, à qui les Pecthénègues infligent une défaite complète.

L'Empereur résolut alors de renforcer ses troupes avec des régiments d'Orient, et d'écraser ainsi l'armée des Scythes. Il fit donc passer, en masse, son armée d'Asie en Europe, en multiplia encore les effectifs, puis la fit marcher contre les Scythes, mettant à sa tête un eunuque, membre du clergé, auquel il avait conféré la dignité de recteur. Ce recteur, ayant pris le commandement de ces troupes, marcha contre les Barbares. Et, avant d'établir le retranchement, de camper, de méditer un plan et de prendre les dispositions nécessaires, il parut sur le front de l'ennemi avec tout son bagage, son train et ses approvisionnements, tant lui et les siens étaient pressés de surprendre l'ennemi avant que celui-ci pût prendre la fuite, et d'en faire un grand carnage. Or, comme l'ennemi, couvert par ses chars comme par une muraille, attendait leur attaque, certaines troupes romaines, en courant et en poussant de grands cris, donnèrent l'assaut au camp des barbares. Eux qui se servaient d'armes de jet et qui affolaient les chevaux de leurs adversaires par les coups qu'ils leur portaient, forcèrent les Romains à fuir ignominieusement ; chacun d'eux craignait, en effet, de perdre la vie d'un coup imprévu et d'être foulé aux pieds par la foule des fuyards. Nouvel engagement où les Romains subirent la même défaite ; puis, les Romains fuyant, les Scythes les pressèrent. Et la confusion s'étant mise parmi la foule des soldats, et ceux de l'Occident refusant de combattre et de réparer la défaite de leurs camarades d'Asie, parce qu'on les avait traités avec dédain le jour même où les premières opé-

rations avaient commencé (1), il se produisit une défaite complète des forces romaines et un massacre indescriptible de nos soldats. Les survivants de cette déroute, se dépouillant de leurs armes et descendant de leurs chevaux, se jetèrent au cœur des forêts ou dans des précipices, et c'est ainsi qu'à grand' peine, ils échappèrent à la mort.

CHAPITRE XVIII

L'eunuque Constantin, préposite, est battu près d'Andrinople. Mort héroïque de Michel Dokeianos.

Les Scythes, ayant obtenu ce succès et s'étant rendus maîtres de beaucoup de prisonniers et d'argent, et remplis désormais d'une grande assurance, envahirent la Macédoine qu'ils ravagèrent tout entière ; puis, riches de nouveaux trophées, ils retournèrent fièrement dans leurs tentes. Lorsqu'ils eurent fait cela trois et quatre fois, ils parurent doués d'une force et d'une puissance contre lesquelles nul ne pouvait lutter. De nouveau, près d'Andrinople, le général des Romains, Constantin préposite, l'eunuque, avec des effectifs considérables, occupa un endroit naturellement fort, qu'il couvrit de la protection de fossés, par le conseil de Michel Dokeianos, vestarque ; et il guettait l'attaque des Scythes. Bientôt, ceux-ci arrivèrent, remplirent toute la plaine, et marchèrent contre le camp des Romains. Leur foule était véritablement innombrable. Ah ! si les Romains avaient alors prêté attention aux conseils du magistros Arianités, s'ils étaient restés alors dans leur camp, se réservant de poursuivre de près les Scythes lorsque ceux-ci reviendraient, déjà fatigués par leur station devant les retranchements du camp et leurs évolutions autour de l'enceinte ! Ils auraient sans doute remporté un succès considérable. Au lieu d'agir ainsi, pris d'une audace téméraire, ils attaquèrent les Petchénègues devant Andrinople, sur un terrain couvert de cultures et encombré de vignes et de haies, où ils furent écrasés par les charges des barbares, et faillirent perdre même leur campement. Les meilleurs chefs grecs y restèrent : Arianités fut abattu par une javeline, Dokeianos fut fait prisonnier. Celui-ci, conduit devant le chef des

(1) Les mots : ... *διὰ τὸ παρευδοκιμηθῆναι*, sont rendus inexactement dans la traduction de Bonn : *quia erant superati*.

Scythes, sans trembler, saisit une épée qui gisait sur le sol, à sa portée, frappe le barbare au cou et, en même temps, lui tranche la main, en s'écriant : « Je ne crains point de me faire, de mes propres mains, le meurtrier d'un ennemi ! » Les Scythes, bouillonnant de rage, le déchirèrent littéralement. Ils lui ouvrirent le ventre, en firent sortir les entrailles, puis, lui ayant coupé les mains et les pieds, ils les mirent dans le ventre à la place des entrailles. Dokeianos mourut donc de la mort des braves. Et le lendemain, un nouveau choc s'étant produit, sur plusieurs points les Scythes reculèrent ; quelques-uns tombèrent et le reste regagna ses foyers.

CHAPITRE XIX

Monomaque, goutteux, et ne pouvant commander en personne, nomme un commandant en chef latin qui, par une tactique appropriée, refoule les Petchénègues au-delà des Portes de Fer.

Or donc, l'Empereur, exaspéré, cherchait un moyen de repousser l'adversaire. Il ne pouvait commander en personne, malgré tout son désir ; car la goutte, dont il souffrait dans les extrémités, l'avait mis très mal en point ; il ne pouvait faire un pas, et l'on devait le porter en chaise.

Accusant les chefs d'être des lâches et d'ignorer l'art de prendre les mesures les plus indispensables, il ne pouvait découvrir qu'un moyen de refouler la constante incursion des barbares : la distribution des troupes dans les différentes places fortes. Il transforma donc ses régiments en garnisons de camps fortifiés et mit à leur tête, comme commandant en chef, un Latin (1), homme d'une très grande bravoure physique, et qui ne le cédait à personne pour la promptitude à reconnaître ce qu'il fallait faire. Sous ce commandement, les troupes eurent à surveiller les invasions ennemies. Elles guettaient les mouvements des barbares, tandis qu'ils se répandaient par le pays et pillaient l'habitant. Puis, par détachements, elles faisaient, des villes où elles étaient stationnées, de brusques sorties ; et, les surprenant dispersés, elles leur enlevaient leur butin, en tuaient beaucoup et en prenaient

(1) Hervé le Francopoule, probablement.

d'autres à rançon. Cela fait, et la peur ayant saisi l'ennemi, les épouvantes de l'incursion prirent fin, et tous les sujets de l'Empire vivant en deçà de la Porte de Fer, furent à l'abri de ces constantes invasions.

CHAPITRE XX

L'empereur nomme stratège un dignitaire de la cour. Celui-ci est victorieux dans la région d'Arcadiopolis et de Rentakion.

La guerre à nos portes avait donc cessé et l'Empire romain avait repris courage. L'Empereur nomma stratège un dignitaire de sa cour auquel il confia les troupes d'Occident. Et celui-ci, étant arrivé à la forteresse de Charioupolis, établit son camp hors de celle-ci. Ayant donc appris qu'une foule importante de Scythes vient d'attaquer et de piller les environs de Chalcis et d'Arkadioupolis, et toutes les régions situées à l'Ouest de ces villes, il lève le camp avec toute son armée, et apparaît aux barbares dans un appareil terrifiant ; ayant rangé ses phalanges en ordre de bataille et les ayant exhortées au courage, il s'élance à toute bride contre eux. Les autres résistèrent sur le moment, engagèrent le combat, et s'excitèrent à la bravoure, mais les Romains les pressant et en tuant beaucoup, ils se mirent à fuir, bien qu'à contre cœur. Longtemps poursuivis, les Scythes tombèrent en grand nombre. Ensuite, des bataillons scythes étant venus se joindre aux hommes de l'arrière-garde, eux aussi succombèrent à l'élan des poursuivants. Et tous ensemble furent poursuivis jusqu'à la montagne Rentakion. Et s'ils n'avaient trouvé refuge dans les bois et les fourrés, ils seraient tous tombés victimes du glaive romain.

CHAPITRE XXI

Victoire des Byzantins près de Toplitzos.

Les Romains ayant donc remporté cette victoire, après un certain temps, un bruit se répand, disant que les Scythes s'avancent avec une forte armée contre Toplitzos : c'est un endroit situé à une assez grande distance d'Andrinople. Réunissant donc toutes ses troupes, le stratège mentionné fait dresser les étendards et se porte au secours (de Toplitzos). Et, s'étant abattu sur leur camp,

il vainquit encore ceux-ci dans un combat et, les traitant de la même façon, il dépouilla les morts et les transporta dans son camp avec les trophées. Par de nombreux combats de ce genre, en deçà de la Porte de Fer, il se montra supérieur à ses ennemis, et purifia définitivement toute cette région des incursions barbares.

CHAPITRE XXII

L'empereur donne l'ordre au commandant des forces byzantines en Bulgarie — un eunuque devenu moine — de coopérer avec le nouveau stratège. La jalousie perfide du premier provoque un grave désastre des armes byzantines.

L'Empereur, exalté par les combats et les succès remportés de ce côté, décrète que ce stratège se dirige avec toute l'armée vers le camp des adversaires — cela, après avoir renforcé l'armée d'autres contingents orientaux. Il ordonne aussi au satrape de Bulgarie (c'était un eunuque devenu moine, un homme que la gloire effrayait et qui, pour cette raison, était voué aux mauvaises actions) d'aider le stratège dans la guerre contre les barbares. Ayant donc réuni toutes ses troupes, il traverse, avec une puissante armée, la haute montagne qui se dresse et qui s'étend comme une borne entre la Macédoine et les régions danubiennes : à cause de cela, cette montagne est aussi nommée par les habitants « Zygos », et elle recèle de nombreux défilés, que la langue populaire appelle traditionnellement « clisures ». Et, ayant passé la journée aux environs de la grande Praesthlava, il y faisait des préparatifs de combat : il avait installé là son conseil, et tenait des discours sur le parti à prendre.

L'Empereur, plein d'inquiétude sur l'issue de l'affaire, ou peut-être persuadé par les conseils d'autres personnes, exhortait par ses lettres le commandant à ne pas engager le combat, si c'était possible ; mais cette suggestion n'était pas aisée à suivre : le combat était aux portes, et il était impossible de se tirer de là sans peine et sans danger. Aussi le chef, choisissant le moindre mal, ou, plus exactement, le risque, envisageait le combat, et il était évident pour tout le monde que c'était là le but auquel il tendait. Quant au satrape des Bulgares, dominé par l'envie et la fausseté (aussi bien dit-on que, outre leurs autres vices, celui-là aussi tourmente souvent les eunuques), il ne cessait, prenant pré-

texte des instructions de l'empereur, de pousser à un sauve-qui-peut général, mettant ainsi son dessein personnel au-dessus de l'intérêt commun, pour éviter, disait-il (c'était ce qu'il chuchotait en secret à son entourage), que les armes de ses soldats ne fissent paraître grand l'envoyé du basileus, et de crainte que le stratège, s'il réussissait dans son entreprise, ne se couvrît de gloire et n'obtînt le triomphe. Mais il ne voyait pas qu'il poussait, comme dit le proverbe, l'épée contre lui-même, et qu'il vérifiait la sentence qui dit que l'envie ne sait point choisir son intérêt. En effet, tout occupé d'arracher à un autre la victoire, il en oubliait, l'imprudent, de veiller à son propre salut. Car, lorsque prévalut son avis, qui était de refuser le combat, à l'heure où l'on allume les lampes, on se mit à démonter les tentes et chacun, ses préparatifs achevés, prit la route qui devait le reconduire chez lui. Mais les Scythes, avertis du plan des Romains par leurs prisonniers, occupèrent d'avance les issues, et, les ayant surpris à la débandade, en firent un affreux carnage ; et, leur livrant un combat sans merci, les poursuivant jusque très loin, dépouillant leurs morts, ou les prenant vivants, ils réparèrent leur précédente défaite, et rétablirent leur fortune. Le chef des Bulgares, celui qui avait été cause de ce que l'on n'avait point engagé le combat, et qui avait, par jalousie, machiné toute la catastrophe, porté par un cheval ombrageux et vif, et croyant que, grâce aux pieds de cet animal, il ne serait pas fait prisonnier, arrive à la tranchée, et, au moment où le cheval voulait, pour ainsi dire, à cet endroit, franchir l'air lui-même, est arraché à la selle et est précipité sur le sol par une chute lamentable. Et quelques Scythes, s'étant jetés sur lui, le tuèrent d'un coup de lance, lui apprenant ainsi, mais trop tard, que l'envie⁽¹⁾, et qu'elle engendre la ruine, soit de celui qui l'a engendrée, soit de ceux qui s'accordent avec lui.

CHAPITRE XXIII

Admirable conduite de Botaniate en cette circonstance. Comment il sauva ses hommes et accomplit avec eux un exploit sans précédent.

C'est alors, oui, c'est alors, dans cette nuit de fuite désordonnée, que Botaniate, en réfléchissant, et voyant la catastrophe qui s'était

(1) Texte altéré, que nous avons, comme la version latine, renoncé à traduire.

produite, et l'événement arrivé contre ce qu'on espérait, à cause de l'imprudence des Romains, c'est alors que Botaniate, dis-je, fut plein de tristesse et plaignit de leur mauvais jugement ceux qui avaient pris de telles dispositions. Ensuite, il enjoignit à ses hommes de ne pas se disperser à la manière du bétail, comme on le voyait faire aux autres soldats, et de ne point tourner le dos aux ennemis (se donnant ainsi comme cibles aux flèches des Scythes), mais de rester à ses côtés et de le suivre tranquillement en ordre serré — un ordre qui pût résister efficacement à l'ennemi. Eux donc, s'étant accordés entre eux et se fiant à la vaillance de leur chef, lui confièrent leur salut et le soin de trouver le bon chemin. Car Botaniate marchait avec eux. Les Scythes, voyant un petit groupe qui s'avavançait en rang et en bon ordre, firent contre lui une violente sortie. Et, après avoir cavalcadé plusieurs fois autour d'eux, en les criblant de nuées de flèches, lorsqu'ils virent qu'il était impossible de les disperser, ils se retirèrent. Botaniate, se retranchant derrière le fleuve qui coulait par là, et y plaçant, çà et là, des postes d'observation, pour ne point être encerclé par l'adversaire, ne pas être complètement coupé de la route et ne pas être pris, dans un mouvement tournant, par une multitude d'ennemis, avançait le long des berges du fleuve. Mais les Petchénègues, étant revenus à la charge, le combattirent durant tout le jour, et, la nuit, d'autres vinrent les relayer pour continuer la lutte. Mais ils ne purent, par aucun moyen, arriver à mettre en fuite Botaniate et ses hommes, ni le persuader de déposer les armes. Formant alors le dessein de les priver de leurs chevaux, ils criblèrent leurs montures d'une multitude de flèches envoyées de loin, puisqu'ils ne pouvaient en venir aux mains ; car, en faisant l'expérience du corps-à-corps, ils avaient, à maintes reprises, perdu un grand nombre des leurs, tués par Botaniate lui-même ou par ses hommes.

Lorsque les barbares les eurent privés de leurs chevaux par les blessures que faisaient leurs flèches, ils restèrent à pied avec leurs crépides romaines ; mais, ayant coupé celles-ci, ils gardèrent les parties inférieures comme sandales. Mais ils n'abandonnèrent pas leurs boucliers et leurs épées : ils gardèrent leur armement de soldats, et c'est ainsi qu'ils continuèrent et achevèrent leur chemin et la lutte. Car les ennemis ne leur laissaient point de répit, mais se relayaient pour combattre, nuit et jour, se faisant un point d'honneur de réduire, par tous les moyens, l'armée tout entière.

Mais eux, tenant les regards fixés sur leur chef, stupéfaits de son audace et de son autorité, étaient pleins d'ardeur et retiraient de leur peine infinie et de cette lutte incessante une grande consolation. C'était donc le troisième jour qu'ils cheminaient ainsi, à pied, et ils avaient fait périr un grand nombre des ennemis qui en venaient aux mains avec eux, lorsqu'ils s'emparèrent de trois chevaux et les amenèrent à Botaniate, le suppliant d'y monter seul avec deux écuyers, et de confier aux pieds de ces animaux son propre salut. Mais lui ne voulut rien entendre de tel et, ne supportant pas de passer pour un déserteur devant la renommée, il leur fait savoir qu'il préfère mourir le premier de tous, que de manquer à la promesse de rester inébranlablement et de souffrir avec eux : et de ses propres mains, il coupe les pieds des chevaux ; et il leur ordonna à tous de combattre jusqu'au bout pour défendre leur vie, de résister aux ennemis les plus acharnés et de ne point se séparer de leur chef, mais de faire route avec lui. Eux, admirant son courage et ce qu'il y avait d'extraordinaire dans sa noble bravoure, et louant avec stupeur la droiture de son esprit, et son extrême audace et sa foi à toute épreuve, eurent alors réellement le ferme espoir qu'ils n'endureraient aucun mal inguérissable, puisqu'ils avaient un tel chef, un tel guide, dans le combat et dans le chemin. A partir de ce moment, pendant neuf jours et autant de nuits, les ennemis ne cessèrent pas de cavalcader autour d'eux, et de les insulter et de lancer contre eux des flèches. Mais eux, se couvrant de leurs boucliers, recevaient et repoussaient les flèches qu'on leur lançait, et, ne quittant pas la route, s'ils trouvaient des hommes qui s'approchaient d'eux, ils leur portaient des coups terribles. Botaniate et ses hommes subirent, pendant onze jours entiers et autant de nuits, l'épreuve du combat et de la marche, chose que n'avaient réussie ou osée, ni les antiques héros, célébrés pour leur ardeur aux prouesses, ni les modernes, qu'ils appartiennent aux Romains, aux Perses ou à d'autres peuples. Car le combat, s'il se prolonge une demi-journée, a pour effet ordinaire de briser le combattant et de lui ôter ses forces, et cela alors qu'il est à cheval et qu'il n'a pas les pieds fatigués. Mais personne n'a jamais entendu parler d'une marche et d'un combat soutenus à pied pendant de si longs jours, sans même se reposer la nuit — si ce n'est que cet homme-là accomplit cette prouesse par un miracle surnaturel. Lorsque les ennemis furent lassés, et reconnurent qu'on approchait d'Andrinople, ils battirent en retraite, considé-

rant, eux aussi, comme un miracle inexplicable la persévérance et la vaillance de cet homme. Aussi arriva-t-il que beaucoup de fuyards romains échappèrent à leurs mains, à la faveur de cette trêve.

CHAPITRE XXIV

L'empereur, découragé, conclut la paix avec les Barbares et entreprend de les adoucir en leur octroyant des présents et des dignités impériales.

A partir de ce moment, l'empereur ne prit plus une seule fois la décision d'envoyer contre les ennemis une armée digne de ce nom ; car il avait, d'une part, l'âme ébranlée par ces exemples, et, en même temps, il suivait la parole populaire, selon laquelle Dieu ne consent point à ce que le peuple soit massacré dans sa jeunesse, ni qu'une seule langue de ceux qui sont dénombrés se taise. Et, comme les ennemis désiraient la paix, l'empereur les fit venir, et, ayant mis fin à la guerre par des traités, il se mit à capter leur bienveillance et à adoucir, par des dons et des fonctions impériales, leur barbarie et leur caractère farouche.

CHAPITRE XXV

Les Huns Hephthalites envahissent et ravagent l'Ibérie. En quoi l'empereur fut responsable de ce malheur. Dans une bataille contre les envahisseurs, le fameux Liparitès, commandant des forces impériales, est fait prisonnier. Le sultan le traite avec magnanimité. L'empereur, quand le vaincu rentre à Constantinople, le comble d'honneurs et de présents.

A la même époque, les Huns Nephthalites, voisins des Perses, et qui sont séparés de la Perse par le Gange, qui s'étend sur quatre milles et demi de largeur, passèrent ce fleuve là où ses gués sont les plus étroits, leur chef leur ayant frayé la voie — celui qui, auparavant captif et de condition basse et servile, devint puissant après la mort du roi de Perse. Et, déployant leur force invincible aux yeux de tous les habitants de cette région, ils s'approchèrent. à l'orient, des frontières ibériques ; et, ayant parcouru la plus grande

étendue qu'il leur fût possible, ils prirent vivant le chef des Romains, qui était investi du pouvoir sur la Syrie, nommé Leichoudès. Et ce peuple, faisant sans interruption des incursions annuelles, faisait de grands dégâts en territoire romain. Les gardiens des extrémités de l'Empire, qui s'opposèrent à eux, furent défaits, car leurs adversaires étaient de bons archers et visaient leur but avec exactitude, et terrifiaient leurs ennemis par ces coups qu'ils portaient de loin. Aussi parcouraient-ils, sans céder de terrain, toute l'Ibérie, prenant les forteresses et les villages, renversant de grandes cités, vidant des contrées entières de leurs habitants. Mais cela arriva à cause de l'avarice dont plus tard le l'Empereur témoigna. En effet, l'Ibérie était occupée par une armée capable de se battre, et qui recevait, en manière de gages, la jouissance de quelques-uns des domaines publics voisins : l'Empereur les leur ôta ; mais, en s'aliénant une force aussi importante, non seulement il perdit ses propres alliés, mais, en faisant d'eux aussi des ennemis acharnés, il donna à l'adversaire un invincible renfort.

En effet, une foule de soldats s'étant réunie sur les frontières de l'Ibérie sur l'ordre de l'Empereur, foule qui avait pour chef un homme fameux, nommé Liparités, un engagement les mit violemment aux prises avec les Huns. Après que, pendant longtemps, la bataille fut restée indécise, enfin les ennemis prirent le dessus, et, ayant vaincu les Romains, ils capturèrent Liparités vivant, et le conduisirent comme une prise de choix à leur ethnarque, que l'on appelle, en langue perse, sultan. Mais celui-ci, ayant vu Liparités, et s'étant enquis de sa famille (car il avait été averti auparavant de la noblesse de cet homme), lui demanda comment il fallait qu'on le traitât. « Royalement », répondit l'autre. Aussitôt, le sultan met un terme à son malheur, et, lui ayant donné en rétribution de ce qu'il avait perdu à la guerre plus qu'il n'avait perdu, il lui permit ainsi de retourner chez les Romains, admirant la grandeur d'âme de cet homme et son sang-froid, et ne voulant point le lui céder, dans sa façon d'agir, en générosité et en désintéressement. L'Empereur des Romains l'accueillit et le couvrit d'honneurs publics, et l'honora de dons et de compliments de tout point magnifiques, comme ayant offert sa vie, sans hésitation, pour l'Empire romain.

CHAPITRE XXVI

A partir de ce moment, l'empereur et le sultan entretiennent de bonnes relations. Mais les Huns n'en continuent pas moins leurs déprédations.

C'est de ce moment que commencèrent les relations du sultan avec l'Empereur des Romains, et, de part et d'autre, ils s'envoyaient l'un à l'autre des ambassadeurs et des salutations pour renouveler leur amitié. Mais les Huns, poussés par leur instinct de pillage, ne cessaient point leurs incursions. Et l'excuse du Sultan était que certains de ces brigands n'étaient même pas connus de lui, mais qu'ils étaient venus comme des loups sauvages.

CHAPITRE XXVII

Le sultan met le siège devant Mantzikert. Le commandant byzantin, Basile Apokapès, ne peut, malgré sa valeur, résister à l'une des machines de guerre de l'assaillant. L'astuce et le courage d'un Latin, qui, pénétrant dans le camp ennemi, met le feu à l'engin destructeur, sauvent la ville.

Avant la mort de l'Empereur, le sultan en personne, sortant tout l'appareil de la guerre, décida de prendre par les armes la ville de Mantzikert et de la soumettre. Et, ayant livré des assauts énergiques contre les murailles, il ne fit rien de ce qu'il espérait. Car le général des Romains, Basile — celui que l'on surnomme Apokapès —, ayant résisté avec vigueur, repoussa les machines. A l'une d'entre elles, qui pouvait lancer sur beaucoup d'hommes une pierre gigantesque à laquelle nul de ceux qui la recevaient ne pouvait résister, il lui fut difficile de s'opposer, et il dut, pour la repousser, inventer un moyen spécialement efficace. En effet, ni bouclier, ni écu, ni créneau, ni mur solide, ne pouvait résister à la force de la pierre lancée par la machine. Mais Dieu tout-puissant, et qui gouverne toutes choses dans notre intérêt, Dieu qui veille toujours sur le peuple chrétien, inspira à un Latin une force et un dessein qui dépassent la compréhension : celui-ci, ayant saisi un vase qui contenait une préparation de feu médique, sortit en courant par la porte de la ville, et, se jetant au milieu des ennemis et mettant le feu à l'ouverture du vase, il le brisa contre

la machine. Et aussitôt, le feu, s'étant allumé, lécha (1) et dévora tout : en effet, quelques voiles avaient été aussi attachés à la machine, pour repousser les attaques parties des murailles. Et la Latin, retournant sur ses pas, arriva à la ville, et échappa sain et sauf aux mains des ennemis et à leur poursuite. Alors le chef ennemi, découragé, et comprenant la grande stupidité des siens, qui dénonçaient la lâcheté des Romains, alors que ceux-ci étaient d'une vertu si remarquable, leva le camp aussitôt et retourna s'établir sur sa propre terre.

CHAPITRE XXVIII

Mort de Constantin Monomaque. Portrait de l'empereur. Son amour des constructions. Son goût pour les exhibitions d'animaux exotiques. Il remplit d'émerveillement les habitants de Constantinople en leur faisant voir un éléphant.

Cette année-là, mourut ce fameux empereur des Romains, Constantin Monomaque ; il rendit l'âme dans sa maison privée, et non dans son palais, et son corps reposa dans un temple qui avait été rétabli par ses soins : ce fut un homme versé en politique, d'une race illustre, généreux et qui savait donner des bienfaits royalement ; il avait le souci des victoires guerrières, et résistait autant que possible aux ennemis, mais son caractère l'inclinait plutôt à la mollesse, et il se livrait aux plaisirs de l'amour. Il goûtait les bons mots et les plaisanteries des mimes, et ne dédaignait pas, en son temps, de loisir ; et il avait à cœur les choses auxquelles l'âme, notre principe de vie, s'unit et s'attache étroitement.

Mais outre cela, il s'occupait aussi de faire bâtir de nouvelles constructions en divers lieux ; et il fit faire de nombreuses restaurations, objets de ses constantes préoccupations. Mais ce qui surpassait tout, et ce qu'il préférait, était le monastère dans lequel fut aussi réédifiée l'église magnifique du très célèbre saint et martyr Georges — monastère embelli encore par d'autres constructions impériales, et qui avait beaucoup de charme grâce aux prairies et aux gazons printaniers qui entouraient ces constructions, de sorte que celles-ci rivalisaient avec les jardins environnants, et que l'ensemble faisait naître dans l'âme du spectateur un agréable

(1) Au lieu de l'absurde *ἐξέληξε* (le feu ne « cesse » pas : il se propage, au contraire), nous proposons de lire : *ἐξέλειξε*, de *ἐκλείω*, « lécher, avaler ».

sentiment d'harmonie. Il adjoignit encore à cet ensemble un hôpital où il mit tous ses soins. Né pour les grandes entreprises et débordant de grâces impériales, il fit aussi venir des pays étrangers, pour ses sujets, des espèces inconnues d'animaux, entre autres le plus grand des quadrupèdes, l'éléphant, qui remplit d'émerveillement les Byzantins et les autres Romains qui le virent passer. Car il est d'une taille gigantesque, ses pieds sont semblables aux colonnes Atlantiques, ses oreilles ne sont pas inférieures au bouclier d'un peltaste et sont secouées d'un balancement constant, non sans raison, mais à cause de sa crainte des moustiques. Car, supérieur à tous les plus grands animaux en force et en courage, il ne s'avoue vaincu que par le seul moustique et lui opposé comme cuirasse le mouvement de ses oreilles, écartant ainsi de loin ses piqures. Car si un moustique entre dans son oreille, il lui inflige la plus grave peine, et le tue. Il se sert de son nez comme d'une main : en effet, il est long comme une trompette, et c'est avec lui que l'éléphant fait tout ; quand on lui donne quelque chose, il le tend à ceux qui, assis sur son dos, le guident, et il porte la nourriture à sa bouche, et il a une arme contre ses ennemis et un moyen de défense invincible. Il ne cède ni aux fouets de toute espèce, ni aux freins, mais le sentiment qu'il a de faire tout ce que lui ordonnent ses conducteurs, est comme un coup de hache qu'on lui assène sur le crâne. Porté de longues années dans le ventre de sa mère (car il y reste caché dix ans), il montre des articulations osseuses dures et inflexibles. Aussi ne peut-il s'étendre à terre, incapable qu'il est d'adapter et d'emboîter les os des pieds aux jointures. Au lieu donc de s'étendre, il s'incline sur un seul flanc à un arbre ou à un bois travaillé de main d'homme ou à une paroi, restant dressé et ne s'appuyant que là.

CHAPITRE XXIX

L'empereur donne aussi en spectacle aux habitants de Constantinople l'animal appelé « kamélo-pardalis » (propr. « chameau-léopard » ; il s'agit d'une girafe, comme il résulte clairement de la description de l'auteur).

Outre cet animal, l'empereur donna aussi en spectacle au peuple celui qu'on appelle « kamélo-pardalis » (chameau-léopard), qui lui avait été envoyé d'Égypte ; cet animal est, comme son nom l'indique,

hybride : il a les mouchetures du léopard ; du chameau, il a la taille et la tête, avec la longueur et la minceur du cou, avec cette différence que son cou est droit, au lieu d'être, comme celui du chameau, fortement courbé. D'ailleurs, il ne porte pas non plus une bosse au milieu de l'échine, mais celle-ci forme, du dos jusqu'à la queue, une ligne droite égale, mais non d'égale hauteur : la partie voisine du dos est, en effet, surélevée, tandis que la région des hanches est plus basse et proche de la terre, de sorte qu'il ressemble, dans son allure générale, à un haut poste d'observation qui s'élève à partir du sol. Sa marche est différente de celle des autres animaux, et leur est tout à fait étrangère ; car, au lieu de mouvoir d'abord, comme eux, les pieds de derrière, puis ceux de devant, cet animal, alternativement, lève et meut ensemble les deux pieds d'un même côté, puis, ensemble, les deux pieds de l'autre côté, qu'il lève et meut d'un même mouvement.

CHAPITRE XXX

Étrange revirement dans la conduite de Monomaque, pendant les deux dernières années de son règne : ce prince d'humeur facile soumet tous ses sujets à la plus dure oppression fiscale. Aussi sa mort est-elle considérée comme un châtiment du Ciel.

Monomaque, donc, qui avait, au début, un tel penchant pour toutes les sortes de plaisir ; et de délices, montra, deux ans avant sa mort, un revirement inexplicable dans sa conduite. S'attaquant, en effet, aux plus puissants des percepteurs d'impôts — nommés ordinairement, dans la langue courante, *sekretikoi* —, il les frappa absolument tous d'amendes imprévues, les accabla de dettes imaginaires, et il all vit saignant la fortune de tous ceux qui avaient quelque richesse, leur intentant d'injustes procès, les soumettant à des enquêtes et des poursuites d'un genre inconnu jusqu'alors. Ce n'était qu'un gémissement, poussé par ceux qui étaient ainsi condamnés à l'amende et contraints à restituer ; les prisons regorgeaient d'inculpés ; c'était une lamentation de tous les jours. Ceux que n'avait point encore atteints le mal, étaient plus à plaindre que ceux qui l'avaient éprouvé : car ils restaient en butte à tous les avocats du fisc, transis de peur, redoutant l'épée suspendue — peu s'en fallait — sur leur tête. Il jeta la panique jusque dans les réserves de vivres consacrées aux temples et aux

monastères : dans tous les recoins des provinces, il envoyait des édits, ordonnant de faire des enquêtes sur ces lieux, d'interroger les desservants des églises et d'arracher d'office les dons à ceux qui ne donneraient pas volontiers et rapidement.

Mais comme l'empereur en vint à mourir avant que cette enquête eût commencé, l'opinion générale fut que c'était un coup du Ciel qui l'avait tué, parce qu'il tentait de bouleverser l'ordre bien établi qui assurait une administration pieuse.

CHAPITRE XXXI

La mort ne laisse pas le temps à Monomaque de désigner son successeur.

En mourant, il voulut élire son successeur lui-même, et lui remettre l'empire des Romains ; et il fit mander de toute urgence par lettre un personnage appelé « prôteuôn ». Mais, malgré la diligence déployée, sa mort vint encore plus vite. — Monomaque avait été empereur douze ans et sept mois.

CHAPITRE XXXII

Après la mort de Monomaque, l'impératrice Théodora règne seule. Elle confie bientôt la gestion des affaires à un certain Léon, qui rétablit l'ordre et la légalité. Heureux effets de cette bonne administration pour les sujets de l'Empire.

Aussitôt, l'Augusta Théodora, nommée plus haut, se rendit maîtresse de la situation et du pouvoir lui-même (en effet, sa sœur était morte avant ces événements), et, ne voulant ni s'unir à aucun homme par le mariage, ni partager le pouvoir en aucune autre façon, elle s'occupa toute seule de tout, pendant un certain temps, par l'intermédiaire des eunuques de la chambre impériale. Puis, se déchargeant sur un homme choisi parmi les nobles, plein de bon sens et qui ne manquait pas d'expérience (il s'appelait Léon), elle lui confia l'administration. Celui-ci, agissant en toutes choses avec équité, prenant en toutes circonstances le parti le plus raisonnable et ne voulant rien que ne voulût la loi, rétablit dans les affaires de l'État l'ordre et la légalité. Et la paix régnait non seulement parmi les sujets de l'Empire romain, mais chez les étrangers eux-mêmes ; car, toujours, les bonnes actions plaisent à Dieu, et il redresse les perversités.

CHAPITRE XXXIII

Avant même que Théodora fût morte, les hauts dignitaires de l'Empire se préoccupent de lui donner pour successeur un homme faible ou incapable, qui leur abandonnera le gouvernement.

Mais comme cette grande impératrice était sur le point de quitter son empire pour celui d'en haut (elle régna un an et huit mois), ceux qui occupaient les premiers offices de l'Empire étaient préoccupés du choix d'un nouvel empereur. Et, lorsque la fin fut proche, ils ne voulurent point élire un homme capable de prendre en mains le pouvoir vigoureusement, mais ils en préférèrent un qui fût plutôt inférieur à sa tâche, et qui leur serait soumis, et qui, par incapacité et négligence, ne répugnerait pas à leur laisser, à eux, le gouvernement, plutôt que de s'en acquitter lui-même.

CHAPITRE XXXIV

On proclame empereur un certain Michel (Michel VI), veillard usé par l'âge. Le pouvoir, en fait, appartient à quelques intrigants et à leurs protégés. Mécontentement de la noblesse et du peuple. Soulèvement d'Isaac Comnène, qui trouve des appuis dans l'armée. Un de ses complices, Bryennios, stratège des Cappadociens, est aveuglé. Comnène est proclamé empereur par les troupes d'Orient. L'armée impériale marche à sa rencontre. Une bataille s'engage près de Nicée. L'usurpateur remporte la victoire. Brillante conduite du magistre Nicéphore Botaniate.

Ils proclament donc empereur un vieillard nommé Michel, versé dans les mœurs et les pratiques de la politique, et qui s'était distingué dans la carrière des armes, simple et intègre à ce qu'il leur semblait, mais plutôt, en fait, épuisé de vieillesse, et, pour cette raison, les associant à l'exercice du pouvoir impérial et les prenant en toutes circonstances comme alliés, enfin, n'obéissant qu'à leurs volontés et à leurs désirs. Le pouvoir étant donc partagé entre plusieurs hommes différents, et chacun de ces auxiliaires du souverain se piquant d'être l'empereur, on se mit à murmurer violemment, parmi la noblesse et parmi le peuple, contre les auteurs de ce coup d'État, et la confusion régnait. En effet, la prospérité n'appartenait plus qu'aux hommes de ce parti et à quelques privilé-

giés qui avaient quelque lien de parenté avec l'empereur, soit qu'ils gouvernassent d'une façon sérieuse, soit qu'ils ne fissent que des choses mauvaises ou inefficaces. Le reste des citoyens ne comptait pour rien, sinon qu'ils devenaient le jouet d'une sottise insolence et d'une vaine arrogance. Poussé à bout par cette situation, un patricien, qui appartenait à la classe des hommes les plus illustres et les plus nobles de l'Orient, nommé Isaac (et surnommé Comnène), outragé du mépris où il était laissé et couvert de boue par cette faction, fit éclater la rancœur dont il était plein, et communiqua son malheur à certains des soldats. Ceux-ci, déjà irrités par l'illégalité de la situation, et en proie au chagrin, l'excitent à la révolte. Ayant rapidement recruté un nombre suffisant de complices et ayant mûri leur projet pendant le temps qu'il fallait, après avoir quitté la capitale et avoir laissé s'écouler un certain intervalle, ils mettent au jour leur dessein et, couvrant l'empereur de sarcasmes, ils élèvent leur projet à la vue de tous. Mais, avant cela, un des chefs de la conjuration, nommé Bryennios, Andrinopolitain, stratège des Cappadociens, ayant vaincu ou, pour mieux dire, ayant trompé le fonctionnaire envoyé par l'empereur pour l'administration des vivres de l'armée, s'empara de lui et le mit aux fers. Mais les autres soldats se soulevèrent pour le venger ; il fut délivré de ses fers, prit celui qui l'avait emprisonné et le priva de la vue. La panique s'empara de ceux qui avaient participé au plan de l'homme qui venait d'être aveuglé, et les força à prendre les armes et à risquer aussitôt leur vie, de crainte qu'ils ne fussent pris isolément et ne souffrissent le pire. La conjuration se forma vers le solstice de printemps. Aux premiers conjurés vinrent s'en adjoindre beaucoup d'autres, et, le mouvement de rébellion prenant de jour en jour des proportions croissantes, le parti révolté devint une grande multitude. Et ils proclament stratège-empereur le chef du complot, Isaac Comnène. Mais beaucoup de soldats d'Orient passent dans le parti de l'empereur de Byzance. De sorte que l'un — le Comnène — n'avait pour lui que des orientaux, tandis que son adversaire avait à la fois ceux qui lui venaient d'Orient et toute l'armée d'Occident. Ayant donc formé une armée assez forte, il fit passer ses soldats d'Europe en Asie. Et arrivés à Nicomédie, ils y plantèrent leurs tentes, et attendirent l'assaut de l'adversaire. Comme celui-ci se préparait, ils s'approchent, sur un ordre impérial, des confins de Nicée. Mais Isaac, les devançant, occupa la ville, la mit avec lui, et, ayant fait passer le peuple dans son

parti, il laisse la ville derrière lui et continue à avancer contre l'ennemi. Les armées adverses engagèrent le combat à dix stades de la ville, dans un lieu qui porte, depuis très longtemps, le double nom de Polémon et d'Hadès ; la bataille fût âprement disputée. L'aile droite de Comnène était en difficulté ; à l'aile gauche, rangeant en phalange serrée les nobles, il marcha à l'ennemi. Et, la victoire changeant de camp, les soldats envoyés de Byzance prennent la fuite. L'aile droite s'apercevant de la défaite de l'ennemi et reprenant courage, la fuite de l'armée de la capitale devient générale. Des deux côtés, les hommes tombent nombreux ; mais ce furent surtout ceux qui fuyaient qui furent abattus. Alors, le père et le fils, comme s'ils oubliaient la nature, n'avaient pas peur de s'élancer l'un contre l'autre pour s'égorger ; le fils souille sa main droite du sang paternel ; le frère donne le coup mortel à son frère ; point de pitié, point de distinction pour les liens du sang, de la parenté et de la famille. Jusqu'au moment où, leur fureur et leur folie bachique s'étant apaisées, ils comprirent le désastre, et poussèrent un gémissement qui s'éleva jusqu'au ciel. Mais aussi ce grand Comnène, étant ainsi apparu comme le vainqueur, remporta les acclamations du triomphe, et, salué par tous des titres d'Auguste et d'Illustre, il donnait à tous l'exaltant espoir qu'ils ne manqueraient point leur but. L'homme qui se distingua le plus et qui se montra, dans cette guerre, le plus valeureux et le plus fameux, fut le magistre Nicéphore Botaniate, qui tenait de son illustre race la splendeur et la gloire qui étaient siennes dans les commandements militaires et les hauts faits d'armes.

(*A continuer.*)

TEXTS FOR THE HISTORICAL STUDY OF THE « VITA EUTHYMII »

These four letters from Arethas to Stephen the Eunuch and Nicetas Scholasticus belong to the Moscow Historical Museum Codex 315. The ms has been described in detail by Kougeas (pp. 28-33). Šangin's briefer description is however accompanied by a list of contents (*Vizant. Sbornik*, Moscow, 1945, pp. 228 sqq). The ms is written on paper. The writing is clear, spelling and accentuation notably accurate. Abbreviation is freely used. Kougeas (29,6) quotes Papadopoulos-Kerameus (*Ιεροσ. Βιβλ.*, t. III, p. 267) as suggesting that the copyist may have been the bishop of Cythera, Maximos Margounios. Certainly he was a man of education.

All four letters are written to correspondents familiar with the events under discussion, and almost everything is left to the imagination, so that the letters raise more questions than they solve.

The first (in ms order, but far the latest in date) is addressed to the patriarch Stephen the Eunuch, written, therefore, between June 925 and July 927 (1). For the rest, the identity of the offending bishop and the nature of his offense are not given, the only fairly definite piece of information being that the Synod is divided: the wise greybeards with Arethas, hot-headed youth behind the patriarch. The remark *ἄλλως τε δέ, ὅτι μηδ' ἢ πρὸς τῇ ἀρχαιροσίᾳ ὑμῶν συνήνεγκεν ἡμῖν ἐγγραφή*, is taken by Kougeas (p. 17) to mean that Arethas the patriarch-maker actively contributed to Stephen's promotion.

The three remaining letters are addressed to Nicetas Scholasticus, and concern Leo's fourth marriage. The ms order is obviously chronologically right. The first letter is described in the title (p. 372) as an answer to the *πλημμελεῖς λογομαχίας* of the bishop of Pharsala who says that when Paul writes: It were well for a man to touch

(1) Cf. V. GRUMEL, *Traité d'études byzantines*, I, *La chronologie*. Paris, 1958, p. 436.

no woman, yet because of fornication let each man have his own wife and each woman her own husband, he is obviously driving men to polygamy.

In the very first of these letters Arethas complains of the inconvenience of being reduced to writing (*τὸ γὰρ τοι διὰ γραφῆς ἔργον οὐ τὸ τυχόν*, p. 376, 29). The second and third letters are not written because of any change in the situation (though in fact a considerable change took place between the last two), but hammer again and again at the same points. Understanding by letter was apparently even harder than explaining. It is inconceivable that, had Arethas been in Constantinople, Nicetas should not have come and taken his briefing verbally. It seems, then, not unreasonable to suppose that these letters were written during Arethas' exile (V. E. 108, 20-24).

This exile began at some date after the feast of the Epiphany when he refused to attend the imperial banquet (V. E. 84, 11), which must be Epiphany 907, and ends *οὐ πολὺ* after Euthymius' ascent of the patriarchal throne in February of the same year (*ibid.*, 108, 20).

The first two letters hang very closely together, but between them and the third the situation has changed completely. Nicolas' resignation has clearly intervened (*εἰ δὲ... Νικόλαος ἀποκατασταίη* p. 386, 11, *εἰ δὲ ... Νικολάω ἀνάβασις πραγματοποιεῖται ...* p. 386, 28). The situation seems however too fluid to suppose that Euthymius is already patriarch and the *μεθ' ἡμῶν ἀρχιερεὺς* of p. 388, 14. This latter is then perhaps to be identified with the « companion of our sufferings », whose company will be sought for the proposed journey to Rome (386, 31). But the journey to Rome never came off. Though there was no divorce, Arethas, back, at his own request, in Constantinople, was reconciled to economy, in the person of a new patriarch. (The words *καὶ ἐπισκεψάσθω καὶ αὐτὸς δεηθεὶς τοῦ Κυρίου καὶ ὁ ἄν Κύριος ἀποκαλύψη στέρξομεν* p. 388, 17, would fit particularly well if the *μεθ' ἡμῶν ἀρχιερεὺς* were Euthymius, the letter being written at some moment when his replacing Nicolas seemed imperfectly assured. The version, incompatible with such a situation, given by the V. E. is after all a hagiographer's version). For the identification of the fellow-traveller, I accept unreservedly Kougeas' view (Kougeas, p. 75) that it can only be Epiphanius of Laodiceia. On the other hand I find his dating of the last letter to Nicetas unconvincing. In 912, or 911, I doubt if Arethas or anyone else was still talking of divorce and penance.

The contrast in the style of the letter to Stephen and those to Nicetas is striking. The first is rhetorical and formal, the others are notes, compressed and elliptical, extraordinarily urgent. It is curious to compare them again with the letter to Nicetas published by Kougeas (pp. 143 sqq.), where the studied language, the elaborate precautions with which reproof is introduced (144, 20-30), all is exemplary.

Arethas could also be rather *nuancé* in his way of bringing up the ancients. For Stephen, after ventilating the matter theologically, he writes « but all this belongs to our holy religion, what if even the Hellenes...? » (368, 24). To his disciple and familiar, Nicetas, it is *μηδὲ τὸν σοφὸν σὺ Ἀριστοτέλη καταιδεσθεῖς...* (384, 20), and *εἴ τι Σωκράτει μετὰ τῆς ἀληθείας δεῖ πείθεσθαι...* (384, 31). For Choïrosphactes it is *θεολογεῖν ἀναιδεύσατο ὁ τὴν ἀπὸ γενεᾶς πίστιν ἀπομαθὼν καὶ ἐξωμοσάμενος, τὰ δὲ τῶν Ἑλλήνων μεταμαθὼν τε καὶ θαῦμα ποιούμενος* (Šangin, 238, 138).

Finally, I should like to thank Dr. Ščepkina and other members of the staff of the Moscow Historical Museum, and in particular Dr. Každan, for supplying me with these and other photographs and for valuable help in reading the proofs, my master Professor Grégoire for unfailing encouragement and help, and M. Paul Orgels, particularly for help with the proofs.

P. KARLIN-HAYTER.

ABBREVIATIONS

- Eight Letters* = JENKINS & LAOURDAS, *Eight Letters of Arethas*, ΕΛΛΗΝΙΚΑ, XIV, part 2, Salonica, 1956.
- KOUGEAS = S. B. KOUGEAS, *Ὁ Καισαρείας Ἀρέθας καὶ τὸ ἔργον αὐτοῦ*, Athens, 1913.
- ŠANGIN = M. A. ŠANGIN, *Byzantine politicians of the first half of the Xth c.*, dans *Viz. Sbornik*, Moscow, Leningrad, 1945.
- V.E. = *Vita Euthymii*, ed. P. KARLIN-HAYTER, *Byzantion*, XXV-XXVII, fasc. 1, Brussels, 1957, pp. 1-172.

101^r

Στεφάνω πατριάρχη τῷ εὐνούχῳ εὐλαβῶς ἔχοντι
τῇ ἐκ ψιλῶν λόγων αὐτῶν ἀποφάσει μετ' ἐπικρίσεως
ἀρχιερέων ἀντιπράξαι

101^v

Σοφὸς καρδίᾳ δέξεται ἐντολὰς (1), ὁ σοφώτατος φησὶ Σολομών,
καὶ εἰσακούει || δὴ συμβουλίας σοφός (2), ὁ αὐτὸς οὗτος εἰσηγεῖ-
ται ἡμῖν. καὶ τὸ τούτῳ ἐξῆς σιωπῶ, τὸ βλάσφημον ἄγαν περι-
ϊστάμενος (3). οὔτε γὰρ τὰ αὐτόθεν ὀνησιφόρα ἐπέχειν σοφόν,
ὅτι μηδὲ τῶν καιριῶν ἀθιγεῖς μένειν εὐδόκιμον, οὔτε τὸ (4) πρὸς
μῶμον ἐλαυνόν τε καὶ κατάγνωσιν αὐτῇ γενέσει παρρησιάζειν
τοῖς πέλας ἐπαιετόν. τὸ μὲν γὰρ ἐπιπολαίου καὶ ἀλογίστου
θερμότητος, τὸ δὲ γνώμης βαθείας καὶ συνετῆς. καὶ ἡ (5) φησι
τὸ σοφὸν λόγιον, ἐν στόματι ἀσυνέτου καρδίᾳ αὐτοῦ · καρδίᾳ
δὲ σοφῶν, στόμα αὐτῶν (6), καὶ λογισμοὶ δικαστῶν κρίματα (7)
ἕτερος αὔθις φιλοσοφεῖ. ἄνθρωπον μὲν οὖν ὄντα, φύσεως ἐφη-
μέρου καὶ σφαλερᾶς, καὶ οὐκ αὐτάρκους ἑαυτῇ μόνη χρήσα-
σθαι (8) σωτηρίως, λαβεῖν δὲ τὸ δέον πρὸς τοῦ ὁμοφύλου καὶ
συγγενοῦς, τούτῳ γε δὲ τῷ διὰ τῆς λεκτικῆς δυνάμεως ἡμῖν
ἐγκαθιδρυμένῳ πορθμίῳ ὑπὸ τοῦ κρείττονος παρασχεθέντι, οὐκ
ἂν οἶμαι ἀδόκιμον (9) τὸ μὴ ἐν ἑαυτὸν (10) οἷεσθαι μένοντα, ἐλεῖν
τε παρὰ τοῦ κεκτημένου τὸ ἐνδεές, καὶ χάριν εἰδέναι τῷ παρα-
σχόντι, ἀλλ' οὐ τῇ ματαιότητι τῆς ἀνευθεοῦς ὑπολήψεως (11)
αὐτόν τε τὰ μέγιστα σύνεσθαι τοῖς ἐξ ἀβουλίας, καὶ γέλωτα τοῖς
συνετοῖς ὀφλισκάνειν μονοτονίας καὶ ἀλογίστου ἐνστάσεως. τί
γὰρ τῶν εἰς ὠφέλειαν τεινόντων ὄση ψυχῆς, ὄση σώματος ἀπη-
νέστερον δεδόχθαι ἀντικαθῆσθαι, ὥσπερ εἰ βασκαίνοντας τῆς
πρὸς ἑαυτοῦς τοῦ θείου χρηστότητος; ὅπερ ἐνάμιλλον μένειν
ἡμῖν τὸ ἑαυτοῦ εὐμενές τῇ πρὸς ἑαυτὸ ἐξαιτήσει παρεγγυᾶ τῆς
πρὸς τοὺς ὀφειλέτας ἡμῶν συγχωρήσεως. ἤμαρτεν ἀπειθήσας
τῇ προτροπῇ ὁ συλλειτουργός; τί δαί; οὐκ ἄνθρωπος καὶ

(1) Pr., 10, 8.

(2) Pr., 12, 15.

(3) Pr., 12, 16: ἄφρων αὐθημερόν ἐξαγγέλλει ὄργην αὐτοῦ.

(4) ms. οὐ τὸ

(5) ms. ἡ.

(6) Si., 21, 26.

(7) λογισμοὶ δικαίων κρίματα? (Pr., 12, 5).

(8) Cf. οὐκ ἔχω ... ὅτι χρῆσομαι ἑμαντῶ, *Eight Letters*, 321, 22.(9) *in marg.* τὸ ἐξῆς, οὐκ ἀδόκιμον οἶμαι τὸ μὴ οἷεσθαι ἐν ἑαυτῷ μένοντα
τοι ἐλεῖν.

(10) Sic g.

(11) « Ἄνευθεὸς ὁ Θεός · παροιμία · παρόσον οὐδενὸς ἐπιδέεται ὁ Θεός. »
LEUTSCH and SCHNEIDEWIN, I, 5.

To the patriarch Stephen the Eunuch on his hesitating to oppose the decision, with censure, verbally delivered by the bishops

« The wise in heart will receive commandments », says the most wise Solomon, who further teaches us that « He that harkeneth unto counsel is wise ». What follows I omit, to avoid excessive offense. For if it is not wise to hold back what is therein to be found of profit (since refraining from what is timely cannot be approved), yet there is no praise in saying too freely to one's neighbour things that by their nature lead to reproach and condemnation. That is the way of superficial and thoughtless hastiness, the other is of deep, understanding intelligence. As the wise saying goes « The heart of fools is in their mouth ; but the mouth of the wise is [in] their heart », and « The thoughts of judges are judgments », as another philosopher has it. So then, if one, being a man, whose nature ephemeral and liable to fall, unable of herself alone to be saved, accepts what he lacks from a man and brother, (and that granted through the channel established in us by Providence, the power of eloquence) I see nothing unworthy in his not being thought to stand his ground, taking rather what he lacks from him who has it, and showing gratitude to the provider, rather than, out of the folly of an opinion influenced by none, joining himself, over matters of the greatest importance, with those of no counsel, and giving men of sense a laugh with his obsessive and unreasoning obstinacy. And what of seeming roughly to resist those things which tend to the benefit whether of body or soul, as though disparaging the goodness of the Divinity towards him? That His forbearance is meant for us to emulate, He proves by his prayer addressed to Himself for forgiveness of our

αὐτὸς, πάθεισιν ἐνισχημένος, ὀργῆς, μίσους, καὶ εἴ τι τῆς τοιαύτης ἐχόμενον συστοιχίας; ἄγε (1) δὴ μεταποιούμενα μὲν εἰς τὸ βέλτιον, εἰς ἀρετὴν μεταστοιχειοῦται θεϊότητος. τῇ δ' ἐξ ἀρχῆς ἐμφιλοχωροῦντα (2) σκληρότητι, παρδάλεων μισανθρωπία παρείκασται. ἔτι τρεῖς ἡμέραι, καὶ Νινευὶ καταστραφήσεται (3), θεοληπτούμενος ἠπείλησεν Ἰωνᾶς, ἀλλ' οὐκ ἐμμένει τοῖς ἀπηνεστέροις τὰ πράγματα, φθάνει δὲ τὴν ἀπειλήν ἢ τοῦ Θεοῦ χρηστότητος, οὐδὲν ἐντραπεῖσα τῇ μεταμελείᾳ τῆς ἀτρεπτότητος, ἣτις Θεοῦ καὶ τῶν περὶ Θεὸν ἔστι καὶ πεπίστευται. σκληρὸς Φαραώ, ἀλλ' Ἐρυθρὰ καὶ κῶμα τὸ ἄτεγκτον αὐτοῦ μαλάττειν οὐκ ἀναβάλλεται. τί δαὶ καὶ (4) ὁ θεάνθρωπος Ἰησοῦς οὐπερ ὑποδρηστήρες ποιητικῶς ἡμεῖς φάναι, καὶ τούτου κατ' ἴχνος τὴν οἶμον τοῦ βίου πορεύεσθαι, τὸ εὐθές· τί πρὸς τὴν Χαναanaίαν τὴν θεραπείαν αἰτούσαν (5) τῆς θυγατρὸς ἀπεκρίνατο; ἄρ' οὐχὶ τὸ (6) οὐκ ἀπεστάλην εἰ μὴ πρὸς σωτηρίαν τῷ Ἰσραήλ; ἀλλὰ τὸν λόγον ἠλλοίωσε τῇ χρηστότητι. τί καὶ τοῖς μαθηταῖς ἀποστέλλων [ὑπὲρ] (7) σωτηρίας τῆς Ἰουδαίας, ὁ αὐτὸς διεστέλλετο, 102^r ἄρ' οὐ τὸ (8) μὴ εἰς ὁδὸν ἐθνῶν ἀπελθεῖν, καὶ εἰς Σαμαρειτῶν || πόλιν μὴ εἰσελθεῖν; ἀλλὰ τῶν λόγων ἔτι ῥεόντων τῆς διαστολῆς, αὐτὸς ὁ τούτων εἰσηγητὴς Σαμαρεία μὲν ἐπὶ δυσὶν ἐνηυλίζετο ἡμέραις (9), τοὺς μαθητὰς δέ, μετὰ τὴν ἐκ τῶν νεκρῶν ἀνάστασιν ἑαυτοῦ, τοῖς ἔθνεσιν ἅπασιν εὐαγγελιστὰς ἐξαπέστειλε (10), μικρὰ φροντίσας τῆς τέως ἀπὸ τῶν ἐθνῶν ὑποστολῆς καὶ φειδοῦς. ἀλλὰ τὰ μὲν θεῖα καὶ τῆς καθ' ἡμᾶς ἱερᾶς ἀγιστείας, τί δαί, εἰ καὶ τοὺς Ἑλληνας εἰς ἔλεγχον ἀνευρίσκοιμεν ἀναντίρρητον, πῆ μὲν, στρεπτὰς μὲν τε φρένας ἐσθλῶν ἀποφαινομένους, ὡς τῶν ἰσχυρογνωμόνων τε καὶ αὐτογνωμόνων παντὸς διαμαρτανόντων τοῦ ἐσθλοῦ τε καὶ εἶναι καὶ λέγεσθαι, πῆ δέ (11), τὸν φίλον μὴ ἐχθραίνειν ἀμαρτάδος εἶνεκα μικρῆς ἐπισκῆπτοντας. καμῆλων μὲν γὰρ τὸ πρὸς κακίαν μνημονικόν, ἀνθρώπων δὲ τὸ πάραυτα (12) τὴν ὀργὴν ὑπεκλύειν ἀφέσει τὸ θυμούμενον. καὶ τίνος χάριν; ἵνα μὴ τῇ ἐμμονωτάτῃ διαθέσει λανθάνοιμεν τῷ μίσει τοῦ κτίσαντος βυθιζόμενοι, οὐδὲ γὰρ οὕτως ἀποστρέφεται τι Θεὸς ὡς μνησίκακον ἄνθρωπον καὶ διατηροῦντα ὀργὴν. ἦ γὰρ

(1) *ms.* ἄγε.(3) *Jon.*, 3, 4.(5) *ms.* αἰτούση.(7) *ms.* ἀποστέλλων σωτηρίας.(9) *Jo.*, 4, 40.(11) *ms.* μὴ δέ.(2) *Sic.*(4) *ms.* καὶ καὶ.(6) *Matth.* 15, 24.(8) *Matth.*, 10, 5.(10) *Lu.*, 24, 47.(12) *ms.* παράυτ.

debtors. Our fellow-minister has erred by disobeying an order? What then? Is not he too human, subject to the emotions of anger, hate, and whatever else belongs to the same company? Come now, reform leads to improvement, to divine virtue; but he who wallows in the harshness of authority is like the man-eating leopard. « Yet three days and Nineveh shall be destroyed », was the threat of Jonah inspired by God. But the event did not conform to such over-severity, the goodness of God outstripped the threat, unashamedly repenting of immutability (which is, as we believe, proper to God and to the attributes of God). Harsh was Pharaoh, but the Red Sea softened the relentless surge of his anger, not to be put off. And what of the God-Man Jesus, whose underlings we may poetically be said to be, and in whose straight trace we ought to follow the way of life, what did he answer the Canaanite woman asking that her daughter be healed? Was it not « I am not sent but for the salvation of Israel? ». But of his goodness he departed from his word. Again, when he sent out his disciples for the salvation of Israel, what distinction did he make? Was it not « Go not into the way of the Gentiles, and into any city of the Samaritans enter ye not »? But with the words of discrimination still on his lips, he, its initiator, spent two days in Samaria, and as for the disciples, after his resurrection from the dead, he sent them to evangelise all nations, caring little that he had before grudgingly held back from the Gentiles. But this is divinity and drawn from our holy religion, what if, for irrefutable confirmation, we should find the Hellenes also declaring that, as a well-balanced mind can be moved, so the stubborn and self-willed fail of the whole business of being and being reputed good minds. And on the other hand they enjoin one's not treating one's friend as an enemy for a peccadillo. Camels it is who remember evil, to man it belongs to make his spirit cease straightway from its

οὐ μνησίκακος, ὃ τῇ κακωτικῇ ἐκφωνήσει τὸ ἔμμονον συντη-
 ρῶν; ἐγὼ μὲν οἶμαι, κἄν μή τις ἄλλος συντίθεται (1). ἀλλὰ
 φόβος ἡμᾶς τῶν φιλαιτίων πρὸς τὸ ἀνύπεικτον συνωθεῖ, καὶ
 δεῖσθαι πρὸς τοῦτον (2) ἐγγράφου ἀσφαλείας καταναγκάζει.
 αἰσχρὸν οἶμαι καὶ ἱκανῶς ἄλογον, μὴ διὰ λόγου τὸ λόγῳ ἀμαρ-
 τηθὲν ἐξιᾶσθαι, ἀλλ' ἀνευρίσκειν προφάσεις, αἱ τοὺς συλλειτουρ-
 γοὺς ἡμῖν εἰς Φρυνώνδας (3) ἀποδιοπομποῦνται καὶ Κιλλικῶν-
 τας (4), καὶ φιλοπονηρίας ἑαυτοὺς ἐπιτάττειν φορτίοις. ἄλλως δὲ
 ὅτι μὴδ' ἢ πρὸς τῇ ἀρχαιρεσίᾳ ὑμῶν συνήνεγκεν ἡμῖν ἐγγραφή,
 ὑπὲρ ἧς ὅσος ὑμῖν νῦν ἐκφυσᾶται πραγμάτων χειμῶν τίς ἀγνοεῖ;
 πῶς δὲ καὶ ἀγνῶς ἀγνοῖ τὸ θεῖον πατοῖμεν ἀνάκτορον, καὶ ζῶν-
 τες ἅτε τὰς ἰλαστηρίους ἐντεύξεις τῷ περιεστῶτι λαῷ καὶ
 τοῖς ἐν κυρίῳ τεθνηκόσιν αἰτοίημεν, αὐτοὶ τῇ κατὰ τῶν ἀδελ-
 φῶν τεθνατωμένοι κακότητι; ἢ γὰρ οὐ μνησικακῶν ὁδοὶ
 τὸ ἱερὸν γράμμα πρὸς (5) θάνατον ἀπεφήνατο; καὶ γὰρ μὲν οὕτως,
 καὶ πᾶσα ἢ κατ' ἐμὲ σωφρονεστάτη καὶ ἔνθεος πολιὰ. εἰ δέ
 τινες νεώτεροι καὶ ἀρτιπαγεῖς πρὸς τὴν ἀρχιερατικὴν τελειό-
 τητα, ἢ καὶ φθόνῳ τινὲς ἄλλοι τῶν πέλας ὑποτυφόμενοι, τὰς τοῦ
 κυρίου διαστρέφειν εὐθείας ὁδοὺς κατεπεύγουσιν, ἐπειδὴν μάλιστα
 τὸν πειθόμενον ἀνευρίσκωσιν, οὐχ ὅσιον οἶμαι τοὺς νέους προὔργα-
 στέρους τῶν πρεσβυτέρων ποιεῖσθαι, τὸν ἐν ταῖς βασιλείαις ἀνα-
 πεμπαζόμενον Ῥεβοάμ (6). καὶ πρὸς γε τούτῳ κάκεινο ἐννοεῖν,
 ὡς οἱ ἀνασεύοντες οὐκ ἀθῶοι, ἀνθ' ὧν ἔρμαιον τὸν καιρὸν εἰλη-
 φότες εἰς οἰκείωσιν ἑαυτῶν, πρὸς τὸν ἐξάντεις αὐτοὺς τῶν αἰ-
 τιαμάτων δῆθεν ἀποφανοῦντα, μορμολύκεια, δείματα παιδα-
 ριώδη, κινουῦντες, χρηστοὶ τῷ δοκεῖν σύμβουλοι, ὡς ἐκ μηχαν-
 102^v νῆς ἀναδείκνυνται. πλὴν εἴ τι || καὶ ἄλλο τῶν ἡμετέρων ἔχεις
 φιλίας ἐχέγγυον, εἰς προφήτας ἡμᾶς τῇ ἀποβάσει διαμορφοῦν,
 ἔχου τῇ πείρᾳ τῆς συμβουλίας. ἀλλὰ μὴ εἶη, Κύριε τοῦ ἐλέους,
 αὐτίς ἀναβοῆσαι. κἄν εἰ μέλλοιμι νομισθῆναι ψευδοπροφήτης,
 τοῦτο ἐκεῖνο, καλὸς σύμβουλος Ἀρέθας, καὶ τῇ ἐπιτυχίᾳ προ-
 φήτου δόξαν ἀποφερόμενος· μὴδὲ ἐξ ὑστεροβουλίας μεγίστης
 αἰσθέσθαι ζημίας, ὧν ἢ ἐν τοῖς ἀστράσι (7) μελωδομένη εὐ-
 θύτης τὰ πρὸς ἀγάπησιν περιέψεται.

(1) Cf. p. 3, l. 6.

(2) πρὸς τοῦτῳ?

(3) Φρυνώνδας and (4) Κιλλικῶν, proverbial villains, both known to Aristophanes. See Stephanus. Of K. he notes incorrect forms: « ap. Suidam in gl. priore Κιλίκων, paullo rectius in altera Κιλλικῶν. Ceterum ap. schol. Arist. in cod. Ven. aliquoties Καλλικῶν scriptum etc. ». Perhaps Κιλλικῶν should be read *Eight Letters*, 309, 9? (5) Pr. 12, 28.

(6) I Ki., 12, 8. — II Chron., 10, 8.

(7) ms. ἀστρασι.

anger in forgiveness. And why? Lest, because of our obstinate disposition we be overwhelmed unawares in the Creator's detestation, for God hates nothing so much as a grudge-bearing man who keeps his anger. And is he not grudge-bearing who fortifies his obstinacy with abuse? So I think, even if no one is with me. However, fear of trouble-makers drives me to be inflexible, and to require besides a written safe-conduct. I find it shameful and foolish enough not to heal with words the damage done by words, instead of hunting for excuses to drive our fellow-ministers into the wilderness with the Phrynondas and Killikons, and bind upon oneself burdens of wickedness. Another thing, your inscription for election, over which such a storm has now blown up for you, did us no good, as everyone knows. And how can we be holy and holily tread the temple of God, and live as if to make prayers and intercessions for the people about us and for the dead in the Lord, when we are made as dead by uncharity towards our brethren? Does not Scripture declare that the ways of the grudge-bearing lead to death? So much for me and with me all the prudent and inspired greybeards. And if some of the younger sort, but newly confirmed in archieratic dignity, or others befogged by envy of their neighbour, are eager to make crooked the straight paths of the Lord (especially if they find one consenting), yet it seems to me wrong to give the young more weight than their elders — Rehoboam's reckoning in the palace. And furthermore, this should be borne in mind, that the rebels are not shown up innocent of seizing on the occasion for a godsend and appropriating it [to their purposes], brandishing scarecrows, childish fears, at him who clears them of the so-called charges, specious counsellors, as if *ex machina*. Well then, if you have any other guarantee of our friendship, making prophets of us in the event, put our advice to the test of experience. But, O Lord of mercy, let me not have to cry out again. And if some should call me false prophet, yet this : of good counsel is Arethas and by the issue gaining a prophets fame ; but do not, wise after the event, incur great loss — loss of those things for which the Righteousness hymned among the stars prepares love.

115^r

Νικήτα σχολαστικῶ (1)

Ἡ ἐπιστολή αὕτη πρὸς τὰς ἀπὸ τοῦ Φαρσάλων ἐγράφη πλημμελεῖς λογομαχίας· ὅς κατεφλυάρει τὸν ἀπόστολον Παῦλον διὰ τοῦ γράφειν (2), καλὸν ἀνθρώπῳ γυναικὸς μὴ ἄπτεσθαι, διὰ δὲ τὰς πορνείας ἕκαστον τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα ἐχέτω, καὶ ἐκάστη γυνὴ τὸν ἴδιον ἄνδρα, δῆλον εἶναι τῆς ἡδονῆς τῆς κατὰ συνουσίαν ἀντεχόμενον ἐπὶ πολυγαμίαν τοὺς ἀνθρώπους προτρέπειν.

115^v Ἐοικᾶς μοι καλὸν γοῦν μὴ πάντα ταῖς ὑμετέροις σεσιγηκότα αἰτίαις, τὸ πρὸς ἄντιλογίαν ἀμήχανον περιποιεῖν ἑαυτῶ, εἰς τὴν τοῦ καιροῦ καταφεύγοντα ἀπορίαν, εἰ καὶ μὴ κατὰ πάρεργον τοῖς ἐκπεμφθεῖσιν ἐντυχεῖν πόνοις, ἀλλ' οὖν τῷ προσκοπῆς παρ' ἡμῶν ἀξιωθῆναι, ὡς οὐ δεόντως πρώην ἐπιβαλόντα, ἵνα δὴ τοῦτο μὴ πάλιν ἐγκαλοῖο, ἤδη κατασπεῦσαι (3) ἐκθύμως, τάχα κεν καὶ ἀναίτιον αἰτιᾶσθαι. τόδε (4) ἐστὶν οὐδαμῶς ἐπιτευκτικόν, ἀλλ' οἷόν τι πάσχουσιν οἱ πρὸς σκοπὸν ἀφιέντες, καὶ ταῖς ὑπερβολαῖς τοῦ σκοποῦ ἁμαρτάνοντες. πλὴν ἵνα τι βραχεῖ λόγῳ πρὸς τὰ κατεπεύγοντα τῶν αἰτιαμάτων τὸ ἱκανὸν ὡς γοῦν ἐνὶ παρέχωμεν, ὑπέχοις τούτοις τὴν ἀκοήν. τοῦ ληρολέσχου τῇ καταγχοῦση χαρίζεσθαι ἡδονῇ πᾶσαν τιθεμένου σπουδῆν, καὶ τοῦτο διατεινομένου τὸ θῆλυ παρῆχθαι (5), ὃ μὴ οὕτως ἔχειν ἀποχρώντως ἡμεῖς διὰ τῆς ἀλόγου παρεστήσαμεν φύσεως. ἢ πρὸς τί γὰρ αὐτῷ ἀποβλέπει τό, διὰ δὲ τὰς πορνείας ἕκαστον καὶ ἐκάστην; προσθείην δ' ἂν καὶ γὰρ νῦν καὶ τό (6), εἰ οὐκ ἐγκρατεύονται γαμησάτωσαν. ἢ πάντως ἐκεῖνο ὡς (7) κρεῖττον ἀποφαίνειν τὸ ἐκ

(1) in marg.: ταῦτα πρὸς Νικήταν αἰτιασάμενον ὡς δεόντως διαγενόμενόν μοι (?) τὰς τοῦ Φαρσάλων πλημμελολογίας τῷ δὲ συνέχοντι τῆς περιστάσεως ἀπολύσασθαι τὰ ἐγκαλούμενα, ἵτε κατὰ πάρεργον αὐτὸς ἐπιβαλόντα, ἢ καὶ διὰ τὸ ἀσθενῶς πρὸς ἀντιλογίαν τούτων ἔχειν ἡμᾶς προσκοπῇ ὑποβληθῆναι δῆθεν ταύτας παρ' ἡμῶν τὸ γὰρ ἀναντίρρητον αὐτῆς πρὸς τοῦ Φαρσαλίτου προσεῖναι μεγαληγορεῖσθαι.

(2) I Co., 7, 1-2.

(3) in marg. τοῦ [μωροῦ?] Νικήτου ἐπὶ τοῦτο παρορμῶντος.

(4) in marg. τὸ ὑπερβαλοῦση τῇ προθυμίᾳ ἐγχειρεῖν.

(5) Cf. Nicolas' letter to the Pope, P.G., 111, 208B: γυναῖξι μὲν χηρευούσαις ἐπιτρέπων δευτέραν συνάφειαν διὰ τὸ ἀσθενές, ἀνδράσι δὲ οὐδαμοῦ χηρευούσιν, ἀλλὰ τοῖς οὕτω συναφείας ἀφιγμένοις πρὸς πείραν, κρεῖσσον γαμησαι ἢ πυροῦσθαι.

(6) I Cor., 7, 9.

(7) I Cor., 7, 10.

To Nicetas scholasticus

This letter was written in reply to the erroneous arguments of the bishop of Pharsala who foolishly objected that the apostle Paul, when he writes « It is good for a man not to touch a woman, but because of fornication let every man have his own wife and every woman her own husband », is obviously preserving the pleasure of intercourse, and urging men to polygamy.

You seem to me, while in no way failing to express your griefs, to have reserved for yourself a fine helplessness in argument, taking refuge in unwordliness, and if you have not read carelessly what we previously took the trouble to send you, at any rate, over our calling you a stumbling-block for having before attacked unsuitably, to be now striving like mad to avoid being accused of this again, perhaps even questioning where there is no question. Which is absolutely off the mark and about what happens to those who, loosing at a target, overshoot and miss. However, that we may briefly supply, in so far as possible, for the most pressing of your questions, hear what follows. The babbler is extending all his zeal to gratify a suffocating lust, and this by asserting that the female is carried away — which is not so, as we have sufficiently demonstrated by reference to unreasoning nature. Besides, what, for him, is the intention of « To avoid fornication let every man and every woman »? As for me, I would now add « If they cannot contain let them marry » or at any rate the one about pleasure, from marriage that is, being better than burning.

τοῦ γάμου δῆθεν ἠδὺ τοῦ πυροῦσθαι. καλὸν γὰρ πάντα συνηθροικῶτα τὰ πρόφασιν αὐτῶ χορηγήσοντα ἐμπλήκτως λυσιώδους ἀκολασίας ἐνί τε καὶ τῶ αὐτῶ ἐκτεμόντας τῆς ἀληθείας πελέκει, πραγμάτων ἀπηλλάχθαι· διὸ δὴ συντείνας ἑαυτὸν ὁ ἡμέτερος τῇ ἀληθείᾳ συνηγορούμενος λόγος ἀπεναντίας τούτῳ χωρῶν πολὺς ἐστὶ δεικνύναι ὡς οὐχ ἡδονῆς χάριν γυνή, παιδοποιίας δέ, εἰ καὶ τῶ μὴ πᾶσιν ἐπιτηδείως ἔχειν πρὸς τοῦτο εἰκαῖον καὶ ὑμῖν ἐδόκει τὸ προσφερόμενον, ὥσπερ ἂν εἴ τις καὶ γῆ σπέρμασι καὶ ἀρότρῳ κακῶς πρὸς τὴν τοῦ ληΐου βλάστην καὶ τὴν συγκομιδὴν τῶν καρπῶν διὰ δυσκρασίαν τοῦ περιέχοντος (1) ἀποχρησαμένοις, βιάζοιτο τὸν τῆς γηπονίας σκοπὸν παρακρούεσθαι. ἀλλὰ τῶ μὲν ἄχρις ἀκουῆς τὴν Παύλου περιϊστῶντι διδασκαλίαν, καὶ τοῦτο καὶ ἄλλα πολλὰ τοιαῦτα προσπορισθεῖη, τὸ μαχόμενον ἑαυτῷ Παῦλον ἀποδεικνύντα, καὶ οὐ Παῦλον μόνον, ἀλλὰ καὶ Θεὸν αὐτόν. δόξει γὰρ ὁ τὴν τοῦ βίου ἀποσκορακίζων εὐπάθειαν τῶ εὐδοκεῖν ἐν ταῖς θλίψεσι, καὶ τοῦτο χαρακτῆρα τῶν κατὰ Χριστὸν ζώντων ἀποφαινόμενος, τὴν ἐναντίαν φέρεσθαι τοῖς προκειμένοις, καὶ μηδὲν ἄλλο ἢ τὴν ἀκρασίαν θεραπεύοντα τῶ γάμῳ παραχωρεῖν; ἀλλ' οὐκ ἐκεῖνος οἶμαι ὅς τὸν καιρὸν αὐτοῦ ἐπακούοι (2) συνεστάλθαι, ὡς καὶ τοὺς ἔχοντας γυναῖκας ὡς μὴ ἔχοντας διακεῖσθαι (3), καὶ τῆς σαρκὸς πρόνοιαν μὴ ποιεῖσθαι εἰς ἐπιθυμίαν τὸν διὰ τοῦ ἀγίου βαπτίσματος (4) Χριστὸν ἔνδυμα τὸν κύριον Ἰησοῦν ποιησάμενον (5), συνθήσεται. εἰ γὰρ τι παρὰ τοῦτο, ἐπιθυμίας φημι ἡδονή, πλὴν ὅσον ἀρχὴ καὶ τέλος, ἄλλων οὐκ ἐμοῦ λέγειν. εἰ γὰρ οἷς ἤδη συμβέβηκε γαμεῖν παρορᾶσθαι γάμος εἰσηγεῖται καὶ ὑποστέλλεται, σχολῆ γ' ἂν ἑτέροις δι' ἡδονὴν ἐπιτρέποιτο γάμος. καὶ τῶ μὲν προχείρῳ τοῦ λόγου ὅπερ ἄνω δοκεῖ, τοῦτο σκοπός. ἐπεὶ καὶ τὸ τὰς θυσίας

116^r δέχεσθαι τέως || θεόν, νομίσας τις ζωοθυσίας τὸ κρεῖττον ἀντέχεσθαι, ἀλλ' οὐ τῇ κατὰ τὸ παρὸν τούτων προσχρήσει, ἀναιροῦντα καθάπαξ θυσίας συναίσθοιτο. τὸ γὰρ ἀπὸ τῶν ἄλλων ἀπάγειν, ἑαυτῷ δὲ μόνῳ κελεύειν προσάγειν, τὴν παντελῆ μεριμνῶντος τῶν θυσιῶν ἀνάπαυσιν, τοῦτο γὰρ ὑπισχνεῖται ἢ ἀπὸ τῶν πολλῶν ἐπὶ τὸ ἐν συναγωγῇ τε καὶ πρόοδος. κατὰ ταῦτό γε δὴ τοῦτο καὶ ὁ τὸ βάθος τῆς Παύλου συνέσεως διερευνᾶσθαι

(1) Cf. ἀνθρώπους τοῦ ἡδέος περιεχομένους, p. 23, l. 20. 14, 3.

(2) Cf. *Eight Letters*, 292, 2 - 313, 13.

(3) I Co., 7, 29.

(4) ms.. βαπτίσματι.

(5) Ro., 13, 14.

For it would be a good thing to collect everything which provides him with an excuse for his rash, raving incontinence, and lop it off with one and the same axe of truth, and get clear of these difficulties. For this reason, our argument, in agreement with truth, makes every effort to oppose him, and is considerable in demonstrating that woman is not for pleasure, but for child-bearing, even if, because all are not adapted to this purpose, you too think it accessory, as if someone, having mis-ploughed and mis-sown the ground, as far as hopes of plants for harvest or provision of fruit go, because of prevailing bad conditions, wanted to reject the purpose of agriculture. But to him who attends, even superficially, to the teaching of Paul, both this and much more of the same nature will be provided, Paul showing how one must fight against oneself, and not Paul alone, but God himself. For will he who dismisses a pleasant life, to be content in affliction, showing the while the character of those who live according to Christ, will he be seen to go against what we have said, and, ministering to incontinence and nothing else, yield to marriage? But he, I think, will not be willing who is obedient to restrict the claims of the world, that those who have wives be as those who have not, and not to make provision for the flesh to fulfil the lusts thereof, having through the sacrament of baptism put on Christ the Lord Jesus. For if it, the pleasure, I mean, of lust, be anything except the beginning and the end, is for others not me to say. For if those who already happen to be married are taught to make their marriage of no account, and belittle it, scarcely shall marriage be allowed to others for the sake of pleasure. And the summing up of the argument shown above has this aim. Since God used to accept sacrifice, one who thought that Providence held on to sacrifice, but not for present use, would feel that Providence was at the same time abolishing sacrifice. For the fact of taking from others, and commanding to bring to himself alone shows him anxious to put an end to sacrifices altogether, and this it is which is promised by the progress from the many to the one in which the many are united. In the very same way, he who can interpret the depth of Paul's meaning will not stick at the

εἰδώς, οὐ μέχρι φιλοῦ στήσεται τοῦ λόγου, ἀλλ' ἐμβαθύνων ἐπι-
στήσεται τούτοις, ὡς ἐπέπερ ἑώρα ἀνθρώπους ἔτι τοῦ ἡδέος
περιεχομένους, καθάπερ καὶ Ἰουδαίους περιτομῆς τε καὶ ἀγνι-
σμοῦ, παραχωρεῖν ἔγνωκεν ἐν τοσοῦτῳ τῷ παρυσισταμένῳ τῷ
γάμῳ ἡδεῖ, τὸν ἀκρατέστερον δελεάζεσθαι, ἵν' εἴ πως τῶν ἡδο-
νῆν μόνην τὸ τέλος ἐχόντων ἀπαλλάξοι κακῶν, εἴθ' ὅτε πρὸς
μόνον ἐν περικλείσει, ἢ καὶ πάντη τὸ τῆς ἀγαμίας ἐκλέξεσθαι
παιδεύσει καλόν· ἢ εἰ μὴ τοῦτο, τῷ γοῦν σκοπῷ προσανέχειν
τοῦ γάμου· οὐχ ὅσον ὀλίγον εἰ μὴ καὶ μέγα τοῦ ἡδέος κατα-
χρεμψάμενον. ὁρᾷς ὡς ἀναιροῦντος ἡδονῆν, ἀλλ' οὐκ εἰσάγοντος
τὸ πρόσταγμα γάμου; οὐκουν οὐδὲ ἐγὼ τοῖς ἐμᾶντοῦ περιπέπ-
τωκα λόγοις. οὔτε (1) Παῦλος, πῆ μὲν Τιμόθεον ἀγνιζόμενος καὶ
περιτέμνων (2), πῆ δὲ περιτομῆν ἀθετῶν καὶ τῆς Χριστοῦ μερί-
δος ἐκβάλλων τὸν μετὰ τὸ βάπτισμα ἔτι προσχρόμενον. ἀλλ'
ὥσπερ ἐνταῦθα περιτομῆ περιτομῆν ἔστιν ἰδεῖν αὐτὸν καταρ-
γοῦντα, οὔτω καὶ τῷ ἐπιπολάζοντι τούτῳ τοῦ γάμου θεσπίσματι,
πάλιν γὰρ ἐρῶ τὰ αὐτά, τὴν ἡδονῆν αὐτὸν ἔστιν ἀθετοῦντα κατα-
νοεῖν. ὁ γὰρ τοι τῆς πορνείας ἀπάγων ἥς ἡδονὴ ἀναμφιλέκτως,
οὐκ ἄλλος σκοπός, πρὸς δὲ τὸ ἐν ἄγχων, καὶ οὐ παιδοποιῖα προ-
ηγουμένως τὸ τέλος, ἵν' ἢ χριστιανοῖς ἐγκατάλειμμα, πῶς οὐ
καταργοῦντος ἡδονῆν; πρὸς τοῦτο καὶ πᾶσαι φερόμεναι αἰ
ἀνθυποφοραὶ τε καὶ λύσεις, ἐπὶ τὸ ἄτοπον συνελαύνουσαι, ὡς
ἂν καὶ τὸ τοῦ τετάρτου διὰ φιληδονίαν ὡς πόρρω πον τῆς
ἀποστολικῆς ἀπελέγχοιτο γνώμης, εἰ καὶ νῦν μὴ δοκοῖεν τὸ εὔγνω-
μον λόγον (3) ἔχειν, τῷ ἀνεπιστάτως καὶ τοῖς παρεμβαλλομένοις
πραγματικοῖς ἐνθυμήμασι τὰ ὑποκείμενα προσάπτειν ἐπιχειροῦν-
τι, ὃς ταῦτόν τι τῷ καταράτῳ τοῦ εὐθέως παρενεχθέντι Ἰουλιανῷ
πέπονθεν. δόξειε γοῦν ἐπειδὴν Θεοῦ δὲ (4) τοῦτο ῥοπῆ πρὸς ἕκα-
στον τούτων ἀπαντησόμεθα. τὸ γὰρ τοι διὰ γραφῆς ἔργον οὐ τὸ
τυχόν. ἀλλὰ κἀκεῖνο τεθαύμακα τῆς ὑμετέρας συνέσεως, ὅπως τὸ
τελευταῖον πιθανὸν μόνον οὐκ ἀληθὲς ὑπέμεινας ἀποφῶναι. τί
γὰρ οὐκ ἔδει συνεῖναι, ὡς τὸ ἀκόλαστον ἐπέχον καὶ διαπαῖζον
τὴν <ἀκολασίαν> (5) ὅτε δὲ καὶ ἐνοχλοῖη τὸ πάθος παρείληπται
καὶ ἀκρᾶσίαν; αἷς οὐχὶ μέτρῳ καὶ ποιότητι ἀντιποιεῖσθαι σκο-
πὸς τοῦ συντηροῦντος, καὶ πρὸς τὸ εἶναι || προσχόντος· πρὸς δὲ
τὸ τῆς ἀρετῆς ἀκατάσχετον τὸ λυσιτελοῦν, ἀτιμάζειν καὶ ὑπο-

(1) ms. οὐ?

(2) Acts, 16, 3.

(3) ms. εὔγνωμον - λόγον added above line.

(4) Sic.

(5) ms. τὴν ὅτε.

mere words, but going to the bottom consider attentively this, how, seeing men still in the grasp of pleasure, as the Jews with circumcision and purification, he could so far grant the pleasure accessory to marriage, as bait for the incontinent, as means of delivering from those ills which have pleasure for sole aim, whether by reducing them to one alone, or, by education, to choosing altogether the excellence of the unmarried state; or, if not that, at least to sticking to the purpose of marriage; it is not just moderately that he spurns pleasure, but greatly. You see how the command to marry is for the abolition of pleasure, not a means of introducing it? And so I have not contradicted myself, nor has Paul, now purifying and circumcising Timothy, now abolishing circumcision, and casting out of Christ's portion him who continues to appeal to it after baptism. But as here one can see him abolishing circumcision by circumcision, so in this apparent preaching of marriage (for again I repeat the same thing) he is to be understood as putting down pleasure. For of course he who takes from fornication, whose undisputed end is pleasure and nothing else, and restricts it to one only, and that one having child-bearing as obvious end, that there may be a remnant of Christians — how could this but be an abolishing of pleasure? To the same point all the arguments and solutions are swept, meeting in the absurd, however the matter of a fourth marriage for pleasure may be refuted, as being somewhat beyond the Apostle's meaning, even if at present sound judgment should not seem to carry much weight with him who attempts unscientifically to apply what we are talking of to the pragmatic considerations already entrenched in his mind — finding himself in about the same case as the accursed Julian, who was carried out of the straight way. May this then meet with approval, for it is under the influence of God that we shall answer each point. And by letter it is no easy task. But here is something else I have admired in your understanding: how you maintained what is remotely possible to be all but certain. And why indeed not live together on the understanding that licentiousness should restrain and mock licence — till, when passion is troublesome, it takes up incontinence also? Neither which he has any intention of opposing either in quantity or quality, who preserves them and serves their existence, but when it comes to unrestrained virtue, which is profitable, esteeming it lightly on

τίθεσθαι. τὸ δὲ τῶν ἐκπιπτουσῶν παρθένων, καὶ ὅσον δοκεῖ περὶ τῶν ἐλευθερουμένων χηρῶν, μετὰ θάνατον τοῦ ἀνδρός ᾧ θέλοιεν γαμηθῆναι τῷ ἐν Κυρίῳ κατησφαλισθαι, οὐδὲ ἡμῖν σεσιωπημένον (1) τὴν νῦν διασῦρον πάντως μελαγχολίαν, ἐπεὶ καὶ νῦν ἀξιοῦσι τῷ τοῦ γάμου ὀνόματι πορνείαν σεμνοποιεῖν, θαυμάζω πῶς τῶν φρενῶν διερρῶν, καὶ ταῦτα προσὸν ἐκεῖ τῷ λόγῳ ὅτι ἴσως τῷ γάμον ὠνομάσθαι τὸ ἐν Κυρίῳ παρεξηγήση τῆς αὐτῆς ἐννοίας, καὶ τὸ τῆς ἐκπτώσεως τῶν παρθένων. γάμον γὰρ κἀκεῖναι τοῦ τῆς παρθενίας ἐπαγγέλματος ἀλλαξάμεναι, οὐδ' ἦντινα ἂν ἀξίαι ἱερὰν ὑποστῆναι ζημίαν, ὡς οὐδ' οἱ ἐκ πορνείας τὸν σῶφρονα γάμον ἀσπαζόμενοι, τῇ πορνείᾳ πάνπαν ἀποταξάμενοι, Παύλου τὸ (2) εἰ οὐκ ἐγκρατεύονται γαμησάτωσαν, εἰς ἀντίληψιν ἐπικομιζόμεναι, καὶ τὸ μὴ ἀλῶναι πορνεία, ὡς ἄμαχόν τι χαράκωμα (3) προβαλλόμεναι. ἔχεις τοῖς νῦν οἷόν τι βραχὺ τὰ παρόντα τῆς ἡμετέρας ἐννοίας ἐπὶ τῶν προκειμένων ἐπιστασίας ἐφόδιον, τούτοις καὶ πᾶν εἴ τι τοῦ μηνῦσαι συντετμημένον ἢ περιστάσις σίνεται (4) ὑποφέρων καὶ τὴν τῆς διανοίας ὀξύτητα διεγείρων (5) εὐχῆ καὶ τὰ τελεώτερα κινῶμεν τὸ κρεῖττον κομίσασθαι.

Τῷ αὐτῷ περὶ τῶν αὐτῶν

Σιγαῖν με βουλόμενον ὡς ὑπεσχόμην διὰ τὸ κρεῖττοσι προσανέχειν, οὐκ ἔα τὸ περὶ τοὺς συνήθεις προμηθῆς καὶ φιλόδωρον. ἐπέσκωψας ὡς εἰ ἐφίησι Παῦλος τὸν γάμον διὰ πορνείαν τῆς ἡδονῆς ἀπαγών, ἐπεὶ τοῦτο καὶ τῷ γάμῳ ἀκολουθεῖ, οὐδὲν ἦττον ὁ ἡδονὴν παραιρούμενος ἡδονὴν παρειαγάγει. ἄκουε διὰ βραχέων. εἰ μὴ προσέκειτο τῷ λόγῳ τῷ παρυφισταμένῳ δελεάζων, εἶχου συνέσεως καὶ ἔμφρονος γνώμης. ἐπειδὴ δὲ τοῦτο πρόσκειται, ἄρα οὐκ ἐφιστᾶς ὡς οὐδὲν ἄχαρι συνβαίνει τῷ λόγῳ; Παῦλος γὰρ τῇ βαθείᾳ φρενὶ τὴν ἡδονὴν καταπαύων καὶ τῆς ἀνθρώπων βιοτῆς ἐκβάλλων, πορνείαν ἀπαγορεύει ἥτις ἡδονὴν προηγού-

(1) Last two letters illegible.

(2) I Cor., 7, 9.

(3) ms. καράκωμα.

(4) Cf. « Νικήτα σχολαστικῶ », Kougeas, 143, 6 : δεινὸς γὰρ ὁ μῶμος καὶ τοῖς μεγίστοις σίνεσθαι τῶν πραγμάτων καὶ πρὸς τὸ ραθυμότερον παραπέμπειν τὸ περὶ ταῦτα φιλότιμον.

(5) Comma in ms.

very principle. As for virgins who give up, and the matter of widows set free by the death of their husband, that their marrying whom they will seems assured by the words « in the Lord » — none of which we have left unmentioned in its complete disparagement of the present folly — for now they are claiming to make fornication respectable with the name of marriage — I wonder how it can have crossed your mind, especially as this should here be added to the argument, that perhaps, because of its being called marriage, you will misinterpret the « in the Lord » from the same idea, as well as the matter of the virgins who give up. For they, taking marriage in exchange for the style of virgin, have not deserved to undergo any religious penalty whatsoever (nor have those who abandon fornication to embrace a respectable marriage, renouncing fornication altogether), who offer Paul's « If they cannot contain let them marry » for excuse, and the escaping fornication's grasp for impregnable entrenchment. You have in these, briefly, our present feeling, a provision of directives on the subject, and if circumstances are bad for abridged expression, hold out, stir up the sharpness of your intellect, and we will pray Providence to supply something more perfect.

To the same on the same subject

Though I meant to say no more, as I had promised, but rely on Providence, I cannot out of care and generosity for my familiars. You jeered that if Paul allows marriage to avoid fornication, thereby reducing pleasure, for this follows on marriage, yet, as he smuggles pleasure out, he is none the less smuggling pleasure in. Hear briefly. If « using the accessory as bait » were not part of the argument, you would have understood and judged correctly, but as it is part of it, haven't you stopped to think that nothing is wrong with the argument? For Paul with his profound mind putting a stop to pleasure and expelling it from man's existence,

μενον φέρει σκοπόν. γάμω δὲ συμβιβάζει, οὐ μὴ τὴν ἡδονήν, τὴν παιδοποιῖαν δὲ σκοπὸν προφαινόμενον, καὶ φύσις καὶ Παῦλος ἀκριβῶς οἶδεν. εἰ δὲ τῇ παρυσποστάσει δελέατι προσεχρήσατο τῶν ἀκρατεστέρων, αὐτὸς μὲν οὐκ εἶπες, κἂν συναφαινόμενον δ' ἔστι τῷ πράγματι, περίπτωσιν τοῦτο Παύλῳ περιποιῆ, καὶ ἡμῖν τοῖς ἐρμηνεύουσι Παῦλον, ἀλλ' οὐδὲν συκοφαντοῦντος ὁ νοῦς. παρὸν γὰρ τῷ προηγουμένῳ τέλει τὸν νοῦν ἐπερείσαντι, οὕτω θηρᾶν τὴν ἀποστολικὴν διάνοιαν, ὁ δὲ πρὸς τὸ χειρὸν ἀπέδραμε, τῶν κρειπτόνων ἀφέμενος. τὸ δ' αὐτὸ καὶ Θεοῦ καταμαρτυρήσεως. εἰ γὰρ τις ἐνίσταται Θεόν, τῷ μὴ τὰς χεῖρας αἱμάσσειν θυσίαις τοῦς ἀνθρώπους, μῆτε (1) ζῶων ἀφαιρεῖσθαι ψυχὴν, τούτῳ καταταχεῖν (2) ἀνθρώπους τῶν μὲν ἄλλων μηδενὶ θυσιάζειν, ἀλλὰ αὐτῷ, ἄρα γε τοῖς συνετοῖς συνταττόμενος, ὅς, ἐπεὶ καὶ Θεῷ θύοντας ταῦτα συμβαίνει, καὶ κατηναγκασμένως, μηδὲν ἔλαττον ἀποφαινόμενος Θεὸν τὸν τὰς χεῖρας αἱμάττειν μηδὲ ὅλως || δεχόμενον (3), αἱμάττειν εἰσηγεῖσθαι θύειν, εἰ καὶ αὐτῷ μόνῳ θεσπίζοντα· καὶ πῶς ἂν ἄλλως θύοι τὸ ζῶον ὁ συνετώτατος ὑφηγεῖσθω. τὸ δὲ λοιπὸν ᾧ τῇ τοῦ συνημμένου πλοκῇ διοχλεῖς, οὐδὲν δέον, ἧ γὰρ ἂν καὶ τῷ (4), εἰ νεκροὶ οὐκ ἐγείρονται τί καὶ ἐθηριομάχησα ἐν Ἐφέσῳ (5) καὶ φάγωμεν, καὶ πίωμεν, τοιοῦτόν ἐστιν. οἶδα μὲν οὐδὲν ὡς πάλιν καθ' ἑαυτοῦ τὸν ἀνάγυρον κινήσω (6), ἀλλ' οὐδὲν οὐκέτι τὴν ἀκοὴν ὑπόσχω. πλὴν ἴσθι παρεκδρομὴν εἶναι τὸ εἰρημένον, συναφαινόμενὴν τῷ ἐκείνου (7) κλήρῳ· ἐπεὶ γὰρ ἐκεῖνος ἀπηρυθριακότως ἐχώρει τὸν τέταρτον γάμον, ὡς ἐξ ἀποστολικῆς νομοθεσίας ἀνεύθυνον

(1) ms. μῆ.

(2) Cf. Kougeas, 144, 30, «Νικήτα σχολαστικῶ»: ἀπειροκαλία οἶμοι παρεισφθαρεῖσα ἐπηλυγάζειν καταταχεῖ ... τὸ οἶονεῖ ἔμψυχον ... τοῦ λόγου καὶ πρὸς τὸ σκυθρωπότερον μεταχρωννῶναι καὶ μεταμείβεσθαι. Below, 59, 7: χρηστότητι προκαταλαμβάνων ἡμᾶς ὁ πολὺσπλαγχνος. 27, 29.

(3) ms. χόμενον οὐ λόμενον.

(4) I Cor., 15, 32.

(5) ms. Ἐφέσω.

(6) Ἐνάγυρον κινεῖν: ἔστιν ὁ Ἐνάγυρος ... δῆμος Ἀττικὸς, ἐνθα δυσῶδες φυτὸν φέεται, οὕτω καλούμενον Ἐνάγυρος. Εἴρηται οὐδὲν ἢ παροιμία ἐντεῦθεν ἐπὶ τῶν κινούντων τινὰ ἐπὶ κακῶ ἑαυτῶν. Τινὲς δὲ λέγουσιν ὅτι Ἀ. ἥρως γέγονεν, ὅστις τοῦς οἴκους τῶν γειτονοῦντων αὐτῷ ἐκ βάθρων ἀνέστρεφεν, ἐπειδὴ τὸ ἥρῳον αὐτοῦ ὑβρίσαι ἐπεχείρησαν. Μέννηται ταύτης Ἀριστοφάνης ἐν Λυσιστράτῃ, Zen., II, 55, LEUTSCH and SCHNEIDEWIN, Corpus Paeoem. Graec., I. See also II.

(7) Corrected in ms. from ἐκείνω.

forbids fornication, whose obvious aim is pleasure, but agrees to marriage, whose manifest aim is not pleasure but child-bearing, as nature and Paul know well. But that he made use of the accessory element as bait for the incontinent, you did not yourself mention, though it is inherent in the affair, you make trouble for Paul and for us his interpreters, — well such is a sycophant's mind. For though it was possible for anyone who addressed his mind to the afore-mentioned end, to hunt out, in this manner, the Apostle's thought, he made for the worse, abandoning the better. You could witness against God too in the same way. If one were to insist that God, by forbidding men to dip their hands in the blood of sacrifices or to take away the life of animals, that by this He drives men to sacrifice to no other but to himself, that man would be reckoned among the intelligent, who, seeing that the same thing, of necessity, happens to those also who sacrifice to God, makes it clear that God, who absolutely rejects the man of bloody hands, calls sacrifice blood-guilt, even if prescribing that it be to himself only — And how else to sacrifice what lives would take a very clever man to explain. For the rest, your tiresomeness over the construction of the syllogism is so unnecessary, since it is of the same kind as « If the dead rise not, what advantageth it me if I have fought with beasts at Ephesus, let us eat and drink ». I know that I shall again make trouble for myself, but I will listen no more ; only know that what has been said is a subterfuge, obvious to his clergy, for since he unblushingly allows the introduction of the fourth marriage as irreproachable by apostolic ruling, the argu-

ἐπεισάγειν, τοῦτο διελέγχων ὁ λόγος, ἐπὶ τὸ ὅμοιον ἀκατάγνωστον καὶ τοὺς παρθενίας ἐκπίπτοντας συνῆγε, καὶ εἴ τι ἄλλο προσέκειτο τούτοις. παίζει δὲ θαυμάσιον οἶον, καὶ αὐτὸν τὸν τοῦ δυσγενοῦς τόκου γεννήτορα. ὡς εἴ γε παντὶ τῷ διοχλουμένῳ πορνεία, καλὸν ὑμῖν καταφαίνεται μὴ ἄλλην ἀνευρίσκειν παραμυθίαν, μὴ νηστείαν, μὴ δάκρυον, μὴ εὐχήν, μὴ τι τῶν ὅσα νικᾶν ἐπίσταται τὰ τοιαῦτα, ἀλλὰ μόνον γάμον, οὕτως ἐπιπολαίως καὶ ἀμαθῶς ἐπαίοντας Παύλου, καὶ κατὰ πάντων ἐκδεχομένους τὸ εἰρημένον, ἀσπαστὸν καὶ ὑμῖν καταφαινέσθω τὸ πρᾶγμα, εἰς Παῦλον καταφεύγουσιν, ἐπεὶ καὶ μᾶλλον ὑμᾶς κατανύσσει, εἶπερ ἀληθέστατα ἀπετάξασθε κόσμου, πρὸς γὰρ τὸ ἀντιτεῖνον σφοδρότερα ἢ τοῦ προπολεμοῦντος ἔφοδος. ἔχεις οἶμαι οὐ φαύλην διάλυσιν τῶν ἠπορημένων εἰ καὶ μωρίαν, ἀλλ' οὖν καὶ τῆς ἀσχολίας καὶ τῆς στενοχωρίας οὐδέν τι κατόπιν φερομένην, καὶ τῆς ὡς (1) συνετῶ καὶ σοφῶ ἐπὶ τὸ συνετώτερον ἀφορμῆς, οὐδόλως τι ἐνδεέστερον. μηκέτι ἐνόχλει τὸ πᾶν ἀφ' ἡμῶν ἀλλὰ καὶ τῆς ἔργον ποιούμενος διασκέψεως. τοῖς γὰρ νηπίοις αἱ τίτθαι προμασσόμεναι κατεργάζονται τὴν τροφήν. τοῖς δὲ παιδίοις ἀγαπητὸν ἄρτον παρατεθηκυίας ἐκείνοις τὸ ἀπὸ τοῦδε ἐπιτρέπειν τὸ πᾶν τῆς τροφῆς κατανύειν. τί γὰρ εἰ καὶ ἀποιχόμεν θανάτῳ, ἄλλος δὲ τις ἐπηρεάζειν ἐγνώκει εἰς τοὺς τοιούτους πόνους; ἄρ' ἂν ἠνέσχου ἐρήμην ἀλῶναί με, ἢ καὶ χειρὶ καὶ ποδὶ ἐπάμυνες ἂν, κἂν παρ' ἡμῶν μηδὲν εἶχες εἰς συμμαχίαν συνεπαμῦνον; τοῦτο καὶ νῦν χρῆναι κατειληφθαι, ὃ ῥάθυμον μὴ πεπονηκότα σεαυτὸν ἀποφαίνει.

Τῷ αὐτῷ περὶ τῶν αὐτῶν

Ὡς ἔοικεν ἐπ' ἀκανθῶν ἡμῶν τὸ τῆς συμβουλίας παρρερῆ γεώργιον, παθῶν φημι ἀνθρώπων καὶ (2) προπαθειῶν (3), καὶ προλήψεων, ὑφ' ὧν καὶ συμπνιγὲν ἀπροβούλως, τὴν βλάστην ὑπερاناσχεῖν, καὶ δεῖξαι ἠλίω, φωτὶ τῷ πάντα κρίνειν ἀπροσπαθῶς πεφυκότι, πάντῃ κεχώλυται. δεῖ δὲ τὸν τῶντι Θεοῦ ἀνθρώπων, καὶ θείων πραγμάτων κατευστοχεῖν βουλόμενον, γυμνήν τούτων ἀπάντων τὴν ψυχὴν παρεσκευακότα, οὕτω τοῦ πράγμα-

(1) ms. ὡς.

(2) ms. καὶ καί.

(3) Corr. in ms. from προσπαθειῶν.

ment demonstrated this, and gathered into the same state of blamelessness those also who give up virginity, and anything that may be added to these. He is making marvellous fun of the very begetter of the misbegotten brat. And now, if, for anyone troubled with fornication, you think obvious that the right advice is not fasting, not tears, not prayer, or any of those things by which such are conquered, but only marriage, superficially and uninstructedly hearing Paul, and against everyone understanding the saying, then to you too be the matter welcome, flying to Paul, since he rather goads you, if indeed you have renounced the world, for the front rank attacks the more fiercely for meeting resistance. I think you have here not too contemptible a solution of your difficulties, even if foolish, yet leaving no trouble or embarrassment behind, and not inferior to the movement whereby one wise and intelligent progresses to more accurate intelligence. Give up worrying everything out of us, make it your business to examine. Babies' nurses mash their food and work it down, but for children, they like, when they have put bread before them, to let them attend to the rest of the feeding for themselves. And what if death were to take me away, and some other might attack my writings? Would you allow me to be condemned by default, or would you defend me hand and foot, even though you received from me no assistance for the defence? This should immediately be understood, to show that you have not become slack.

To the same on the same subject

Apparently our crop of advice was lost on the thorns, human passions, I mean, partialities and prejudices, which carelessly were allowed to nip it and prevent its sending up a shoot to show the sun — that light that judges all things impartially. He, however who is truly a man of God, anxious not to miss the point in divine matters, must empty his soul of all such, and think of the matter in this way: God is witness to me of the argument when

117^v τος ἔχεσθαι. ἐμοὶ γὰρ Θεὸς τοῦ λόγου συνίστωρ, || πρὸς τοὺς ἀγῶνας καταμαλακισθέντι, ἧ γὰρ ἂν εἰς τέλος μαλακισθείην, πρὸς πᾶν τῆς κατὰ Θεὸν νεανιότητος ἐκλυόμενος καὶ γυναικίζόμενος; οὔτε τινὶ (1) πάθει δουλεύοντι ἐπῆλθε ταῦτα φρονῆσαι, τῆς δὲ τοῦ κρείττονος γνώμης ἰμείροντι, ὡς μήποτε πάντων σχεδὸν συγκλεισθέντων ὑπὸ τὴν ἁμαρτίαν, ἀναγωγός (2) τὸ ἀπὸ τοῦδε ἢ τοῦ ὀρθοῦ ἐπάνοδος γένηται. οἶδα μὲν οὖν ὡς οὐ πλήθει εὐαρεστεῖται Θεός, ὃς οὐδενὸς τῶν ἡμετέρων ἐπιδεής, ἀλλ' ὡς ἐπίπαν τοῦ πλήθους ἐπὶ τῶν ἀνθρωπίνων τὰς βουλάς κατισχύοντος. καὶ ὅτι μηδέ, τὸ τῶν ἄλλων εἰπεῖν (3), τοσοῦτον δοκεῖ τὸ κακὸν καὶ βασιλέων ἐπὶ τῶν τοιούτων ἀεὶ κατανύοντων τὸ προτεθέν, καὶ τὸ ἐπιτιμᾶσθαι τοῖς ἰδιώταις κατ' ἴσον ὑπαλυσκόντων (4), τούτων ἀπάντων ἕνεκεν, εἶπερ οἶόν τε ἐν τοσοῦτῳ ἔτι τινῶν ἀνασωζομένων, ὡς ἂν μὴ πάντα πάθοιμεν τὰ Σοδόμων, καὶ ὑποσταίημεν τὰ Γομόρρων, ὡς μηδὲ πυρφόρον, τὸ τοῦ λόγου, τῆ παρεμβολῇ διατηρηθῆναι Κυρίου, ἔγραφα ἃ γέγραφα. σὺ δὲ τῶν μὲν ἄλλων μικρὸν πεφρόντικας, ἧ καὶ οὐδέν, τὴν δ' ὑπὸ τῶν πολλῶν προὔβαλου καταισχύνην, καὶ τὸν γέλωτα εἰς εὐλάβειαν, καὶ οἶον εἴ τι παιδίον ἐμπούσαις καὶ μορμώναις ταῖς τῶν πολλῶν ὑπολήψεσι κατεδεισιδαιμόνησας, μηδὲ τὸν σοφὸν σὺ Ἀριστοτέλη καταιδεσθεῖς, ταῖς τοιαύταις ἀνανδρῖαις (5) οὐ τῶ τυχόντι προσκόπτοντα· ἐγὼ δέ, εἰ τὸ ὑπὸ τῶν ἄλλων εὐδοκεῖσθαι καὶ ἀνθρώποις ἀρέσκειν ἐν λόγῳ πεποιήκειν, οὐδέν ἂν πρᾶγμα τοῖς καθ' ὃ ἄμεινον προστεθέντα τῆς τύχης, τῆς νῦν ἐξάντη ταλαιπωρίας φανῆναι· ἀλλ' ἐπεὶ μοι σκοπὸς τῶν τοιούτων ὀλιγωρεῖν, μηδὲν κατὰ τὸν Ἰουδαίας πολιορκούμενον βασιλέα (6), τὸ πρὸς τινῶν καταμωκηθῆναι ὑπολογιζόμενον, ἂν μόνον χρηστὸν τι τῶ πρᾶγματι ἐνορῶτο, τοῦτο ζητεῖν καὶ ἐκμαστεύειν ὑμᾶς παρακέκληκα, τὰ δ' ἄλλα ἔᾶν. τί γὰρ μοι τῆς τῶν πολλῶν δόξης μέλει, εἴ τι Σωκράτει μετὰ τῆς ἀληθείας δεῖ πείθεσθαι. Παῦλος δὲ τοσοῦτον ταύτης πολυωρεῖν κέκρικεν

(1) *ms.* οὔτέ τινι.

(2) *ms.* ἀνάγωγος.

(3) *in marg.* τὸ παρὰ τῶν λοιπῶν ἀνθρώπων φησὶν ὅτι δὴ βασιλεῖς, τὸ πολλοῖς δοκοῦν, ἀποδοχῆς ἀξιοῦσι καὶ τὸ παρὰ τῶν τυχόντων καὶ οὐκ ἐν λόγῳ φανλίζεσθαι, ἀεὶ διὰ σπουδῆς ποιεῖσθαι ἀνθρώποις ὑπεκκλίνειν.

(4) *ms.* ὑπαλισκόντων.

(5) ἀνδρῖαις; *in marg.* ἀνανδρῖαις ἴσ- [ἴσως?].

(6) *Je.*, 45 (38), 19.

I weaken to the fight, and shall I indeed weaken at the end, falling off after all my godly youth, turning womanish? Nor did these thoughts come as I was enslaved by some passion, but as I yearned for knowledge of Providence, as scarce any ever of those sin keeps prisoner; from now on may the upward path of righteousness guide me. I know that God does not take his pleasure in numbers, he who is dependant on nothing that is ours, but that in human counsel, generally number prevails. And I will quote the others: the evil does not seem so great, and then kings always achieve what they purpose in these matters, and evade being penalised equally with private persons. Because of all this, if indeed it be possible at this point for a few to be yet saved, that at any rate we may not suffer the fate of Sodom and endure the lot of Gomorrhah, till even the proverbial guardian of the fire ⁽¹⁾ is not preserved from the battle-order of the Lord, have I written what I have written. But you who have paid little heed, if any, to others, your excuse is shame of public opinion and fear of being laughed at, and like a little child with hobgoblins and bogies you are in superstitious terror of the opinion of the crowd, but before the wise Aristotle you are not ashamed, though he is particularly down on this sort of cowardice; as for me, if I took into account the good opinion of others or courting men's favour, I would, applying myself as best I could to making the most of fortune, make nothing of appearing blameless of the present miserable behaviour; but since my aim is to make little of [what is thought], not like the king besieging Judea, who reckoned up who would be laughing at him — but if only something good is to be discerned in a matter, I beg you to pursue that and search it out, and leave the rest. What is the opinion of the many to me, if one must attend to Socrates and the truth? But in Paul's judgment it was so highly esteemed,

(1) Proverb: ancient & numerous examples. V. Stephanus, « Also οὐκ ἔσται πυρφόρος τῷ οἴκῳ Ἰσαύ. Obadiah 18. » Každan.

ὡς καὶ τῆς Χριστοῦ δουλείας ⁽¹⁾ τὸν ταύτη ⁽²⁾ περιπαθῶς ἐνε-
 χόμενον ἀπολύεσθαι ἀποφήνασθαι · ἦν δὲ προσβάλλου ἀπιστίαν
 τοῦ πρὸς ὃν ταῦτα, καὶ τὸ παλίμβολον τοῦ τρόπου καὶ ἄστατον.
 οὐ παῖδες ἱπλοῖκοί, ἴν' ἐξῆ τούτῳ εὐδοκιμεῖν, ἀσφαλεστέρους
 γὰρ τοῖς προεφωδευμένοις ⁽³⁾ εἰργάσατο, καὶ ἡ μετὰ τῶν παρα-
 βατῶν ἀνάκρασις, καθ' ὅποτέραν τῶν ὑποθέσεων χωροῖημεν,
 μάτην ὑμῖν εἰς διάτασιν εἴληπται · εἴτε γὰρ τὸ διαζύγιον περι-
 γένηται οἱ τούτῳ κεκοινωνηκότες κατὰ τὸ συνεῖναι πάντως ἀπό-
 βλητοί, ὡς ἐνὸν τοῦτο γενέσθαι, ἀφ' ὧν νῦν ἔστι κατιδεῖν αὐτοῖ
 προδότηι τῆς ἀκριβείας ἐφάνησαν. ἀλλὰ δεήσεται ὑπὲρ τούτων ;
 καὶ τίς ὁ εἰσακούων ; εἰ δὲ μὴ τοῦτο μὲν, Νικόλαος δὲ ἀποκατα-
 σταίη ⁽⁴⁾, καὶ τῆ εὐχερεία ⁽⁵⁾ τοῦ τρόπου σύγχυσιν ἐπαγάγοι ῥητῶν
 τ' ἀρρητῶν τε ; καὶ ποῖος τούτων ἀνέξεται ; ἀλλὰ καὶ πάλιν
 ὁ πεπονθῶς τοῖς συμπαθέσι τὸ ἀκίνδυνον ἐξαιτήσεται προσπα-
 θῶς ; ἀλλ' οὐχ ἔξει τὸν προσκλινόμενον. εἰ γὰρ βιάσαιτό τι,
 πάλιν Φιλόξενος ταῖς Λατομίαις ἀποπεμφθήσεται, Διονυσίῳ
 τὰς κωμωδίας ἐπὶ χειρᾶς ἔων. ἀλλ' ἵνα τὰ τῆς ὑποθέσεως διὰ
 τέλους ἧ γνώριμα, ἐροῦμεν τι καὶ πλατύτερον περὶ τούτων.
 118^r τοῦτο γὰρ φημι. εἰ τὸ διαζύγιον ἔλοιτο, || στήσομεν αὐτὸν πρὸς
 τῆ θύρᾳ τῶν ἱερῶν ἀνακτόρων ἐπὶ μίας μυσταγωγίας, γονυκλισία
 τοὺς εἰσιόντας ἐξιλεούμενον. μέγα δὲ τοῦτο τοσαύτη τύχη.
 ἐπεὶ καὶ Θεοδόσιος ἐκεῖνος καίτοι λύθρῳ τοσοῦτων ἀνθρώπων
 αἰμάξας τὰς χειρᾶς ἀδίκως οὐδὲν τοιοῦτον τῶν ἐκ τοῦ κανόνος
 ἐπιδέδεικται τῆς αὐστηρίας. ἠρκέσθη δὲ μόνῳ Ἀμβρόσιος τῷ
 εὐλαβηθῆναι αὐτὸν ἐκ προσώπου αὐτοῦ, καὶ τὰ λοιπὰ πάντα
 παρῆκε τοῦ ὑποτιμῶντος χρόνου ⁽⁶⁾, οὐδὲ γὰρ πλέον ἐν σῶ εὐ-
 θέως αὐτὸν εἰσδεξάμενος τῷ ναῶ, καὶ οὕτως μὲν ἐπὶ τῆ ἀποστάσει.
 εἰ δὲ τοῦτο μὲν οὐ, Νικολάῳ δὲ ἡ ἀνάβασις πραγματευθείη, οὐ
 πρότερον, εἴ ἴσθι, οὐδὲ Νικολάῳ κοινωνοῖημεν πρὶν ἂν αὐτὸν
 ἐάσαντες ⁽⁷⁾ ἐπὶ χώρας μόνοις τοῖς τούτων ἀχράντοις συλλειτουρ-
 γήσαντα, ἡμεῖς ἐπὶ Ῥώμῃς γενοίμεθα, συνοδοιπόρῳ τῷ κοι-

(1) *in marg.* ἐν οἷς φησιν ἀνάθεμα γὰρ ἀπὸ Χριστοῦ (Rom., 9, 3) — ἐν οἷς φησιν Χριστοῦ δοῦλος οὐκ ἂν ἦμην (Illeg.), εἰ ἀνθρώποις ἤρεσκον (Gal., 1, 10). μάξ · (Copyists critical abbreviation?) Refers rather to 22, 23.

(2) *ms.* ταύτη.

(3) *ms.* προεφωδευμένοις.

(4) *ms.* ἀποκαταστῆ.

(5) *ms.* εὐχερεία.

(6) Cf. *Eight Letters*, 316, 29.

(7) *ms.* ...σαντες. A rough breathing followed by an acute accent are discernible.

that he declares that he who is passionately possessed by it is released from Christ's service. Fight against this lack of faith in him to whom these refer, the fickleness and instability of your character. We are not naive children, to allow him to glory. For he has made them bolder than those who have preceded them. And mixing with the transgressors, whichever hypothesis we follow, is an effort you have made in vain ; for either divorce will win the day, then those who were in communion with him at the time of cohabitation will be, in so far as may be, cast out, because (it can be seen now) they have revealed themselves false to perfection. — But one will plead for them? And who will listen? But if things do not go that way, if Nicolas is restored and with his ingenious character mixes speakable and unspeakable? But who will stand for this? Or again he who has suffered will pressingly demand the safety of his fellows in trouble? There will be none he can move. But if he attempts violence, like Philoxenos of old, he will be sent back to the Latomies, leaving Denys with his comedies on his hands⁽¹⁾. But to make what we are supposing perfectly clear, we will speak a little more obviously about all this. Here is what I am saying. If separation carries the day, we shall set him by the door of the church, the duration of a service, on his knees, to entreat those who go in. This is much in such an event, since even the famous Theodosius though his hands were unjustly defiled with the blood of so many men, was not exposed to any comparable rigour of the canon. Ambrosius was content that he should simply tremble before him, and remitted all the remaining time of penance, receiving him straight, with no more ado, safe into the church. So much for separation. But if this should not be the issue, if the ascent of Nicolas were to be arranged, know well that we will have no communion with Nicolas before first, leaving him here to their holy communion, going to Rome, taking our fellow-sufferer with us,

(1) Sur le poète Philoxène de Cythère (435-380), critique du tyran Denys l'Ancien, cf. s. v. *Philoxenos* 23, P. W., XXXIX. Halbband, col. 192, où toutes les sources sont citées. H. G.

νωνῶ τῶν παθημάτων ἡμῶν κεχρημένοι, ὡς ἂν γνώμη τούτου καὶ τὸ ἐπὶ τῷ γυναιῶ δ' ἂν καὶ οἰκονομηθῆ, καὶ τοῖς παραβάταις αὐτόθεν ἢ καταδίκη ἐξενεχθείη. ὁ δ' ἂν καὶ οἰκονομηθείη διὰ τῶν βαθμῶν ἐπιτιμώμενος πάντως ἀχθείη ὁ ἐπιτετιμημένος, ὁ πολλάκις δεδήλωται. τὸ δ' εἰς δικαιολογίαν τοῦτο τοῖς παραβάταις ἀναλαμβάνεσθαι, καθότι καὶ ἡμεῖς τοῖς ἀστοῖς αὐτοῖς ἐνισχόμεθα, πολλὴν ἔξει τὴν διατρέπουσαν αὐτοὺς ἀντιλογίαν τὸ τοῦ καιροῦ προεξανασηῆναι ἀθθαδῶς (1), τὸ δωροληπτοῦντας, τὸ ἐπὶ φόνῳ τοῦ ἑαυτῶν πατριάρχου, καὶ εἴ τι τούτοις ἀκόλουθον. ταῦτα οὐ διατεινόμενος τὸ ἐπελθὼν συστήσαι δεδήλωκα, ἀλλ' ἕκαστον μετὰ τοῦ προσήκοντος δοκιμάσαι, Θεοῦ μεθ' ἡμῶν δεηθέντας πολλά, καὶ τοῦ ἀκριβοδικαίου τι μεθιέντας, εἴ γε τούτου καιρός. μὴ γίνου γὰρ δίκαιος πολὺ (2), ὁ σοφός φησι Σολομῶν. παραπεμφθῆναι δὲ καὶ τῷ μεθ' ἡμῶν δέομαι ἀρχιερεῖ, ὑπὲρ τοῦ καλοῦ κακοπαθεῖν ἐλομένῳ, καὶ ταύτην καὶ τὴν πρὸ αὐτῆς ἡμῶν πρὸς ὑμᾶς, καὶ τὴν ὑμετέραν περὶ τούτων γραφεῖσαν ἡμῖν. ἦν καὶ ἀπέστειλα, καὶ ἐπισκεψάσθω καὶ αὐτὸς δεηθεὶς τοῦ Κυρίου, καὶ ὁ ἂν Κύριος ἀποκαλύψῃ, στέρομεν. οὐ γὰρ ἀνεπισκέπτους τοῖς τοιούτοις ἐπιχειρεῖν ἀσφαλές, ἀλλὰ καὶ μετὰ δακρῶν συντείναντας ἑαυτούς. εἰ γὰρ μετὰ βουλῆς οἰνοποτεῖν (3) ὁ σοφός φησι Σολομῶν, πολλῶ δήπουθεν ἡμῖν βουλοκοπεῖν ἄμεινον περὶ τῶν μεγίστων, καὶ ἀντὶ οἴνου τὸ τῆς ψυχῆς νέκταρ ἐναντίον Κυρίου προχεῖν. τί τοῦτο; τὸ τῶν ὀφθαλμῶν ῥεῖθρον, ἴν' ὥσπερ ὁ οἶνος χαννῶν τὴν ψυχὴν, εἰς μέσον οἶδε τὰ ἀπόρρητα φέρειν, οὕτω καὶ τῇ τῶν δακρῶν καταφορᾷ ὁ οἰκτίρων ἐκμειλισσόμενος Κύριος, παράσχοι τὸ κεκρυμμένον αὐτοῦ ἔλεος τοῖς φοβουμένοις αὐτὸν προφανές, καὶ ἐξεργάσαιτο τοῖς ἐλπίζουσιν ἐπ' αὐτὸν τὰ σωτήρια, χρηστότητι προκαταλαμβάνων ἡμᾶς ὁ πολὺσπλαγχνος.

(1) *ms* ἀθθαδῶς.

(2) Ec., 7, 16.

(3) Pr., 24, 72 (31, 4).

for companion of the way, so that according to the judgment [of Rome] both the matter of the woman may find whatever may be its dispensation, and judgment may be published thence on the transgressors. But whatever the dispensation may be, let him who is subjected to penance be taken through the degrees of penance, as has been said before. As for this which the transgressors take for their justification, as we are responsible to the citizens themselves, it will be amply answered in such a way as to overthrow them, through their headstrong forestalling of the moment, bribe-taking, and the slaughter on which their archbishop's position stands ⁽¹⁾, and anything that may follow on these. I have written this, not maintaining that the future will give it consistence, but each event to be proven as it arises, while we address many prayers to God with us, relaxing something of rigorous justice, if timely. « Be not righteous over much » says Solomon the wise. Please send to the bishop who is with us, having chosen to suffer evil for the sake of good, both this and the one we wrote you before, and your one about these matters written to us, which indeed we have sent off, and let him too examine [the matter], praying to the Lord, and whatever the Lord may reveal we will accept. For it is not safe to undertake such matters unexamined, but with tears, and exerting every effort. « Drink wine with deliberation » says the wise Solomon, if so, for us far better labour ⁽²⁾ to deliberate over essentials, and pour, instead of wine, the soul's nectar before the Lord. Which is? [Tears] streaming from the eyes, that, as wine relaxes the soul, bringing forth secrets, so the compassionate Lord, mollified by the tears pouring down, may provide his hidden mercy to those who fear him openly, and work salvation for those who hope in Him, forestalling us with his goodness and mercy.

(1) Lumping together the expulsion of Photius, and the violence of the beginning of Leo's reign and Nicolas' patriarchate, under the word *φόνος*, which then becomes the necessary preliminary to Nicolas' promotion, is an exaggeration no more than typical of Arethas.

(2) *βουλοκοπεῖν* can hardly mean, here, « curry favour with the Senate ». The clue may be somewhere to be found in the works of Arethas. In the meanwhile, *φαντασιοκοπεῖν*, *κενοκοπεῖν*, *σεμνοκοπεῖν*, etc., provide to some extent an analogy, and the consonance with *οἶνοποτεῖν* could have attracted the word. Dr Každan suggests *βωλοκοπεῖν*.

CHRONIQUE

A propos du pèlerinage de Robert le Libéral
à Constantinople et Jérusalem :

LES DUCS DE NORMANDIE DANS LES CHANSONS DE GESTE

Robert le Libéral avait succédé en 1028, dans le duché de Normandie, à son frère aîné, Richard III, mort après un règne de deux ans à peine. Le nouveau duc avait eu, sept ou huit ans avant son avènement, un fils naturel d'une jeune fille, nommée Arlette, fille d'un teinturier de Falaise ⁽¹⁾ ; et cet enfant illégitime était le futur conquérant de l'Angleterre, Guillaume le Bâtard.

A partir de 1033, le millénaire de la mort de Christ fut l'occasion d'un redoublement de ferveur pour les sanctuaires de Terre Sainte. On vit alors prendre la route de Jérusalem d'innombrables pèlerins, et notamment beaucoup de seigneurs occidentaux, accompagnés d'une suite plus ou moins nombreuse et brillante.

Robert le Libéral, vers 1035, se décida à faire le « saint voyage ». Avant de partir, il fit assembler les évêques, les abbés et les barons de Normandie et leur fit reconnaître le jeune Guillaume comme son unique héritier, au cas où il ne reviendrait jamais de sa lointaine expédition.

Mentionné très sobrement par Orderic Vital, ce voyage est conté plus amplement par Guillaume de Jumièges et Guillaume de Malmesbury. Wace nous en a laissé dans le *Roman de Rou* (vers 2996-3252 de la 3^e partie) un récit dont nous retiendrons ici les traits les plus pittoresques ⁽²⁾.

(1) D'où la légende de l'origine hutoise de la mère du Conquérant (par une confusion avec Falaise en Hesbaye).

(2) GUILLAUME DE JUMIÈGES, dans *P.L.*, 149, col. 845-846 ; GUILLAUME DE MALMESBURY, dans *P.L.*, 179, col. 1152-1158 et 1211-1212 ; *Chronique de Normandie*, éd. Francisque MICHEL, pp. 43-44.

J'ai reproduit le passage de Wace, avec un commentaire historique de M. Michel DE BOÛARD, dans *La Normandie ducale à travers l'œuvre de Wace, Supplément aux Annales de Normandie*, II, 1952, pp. 33-39.

Le trait de luxe qui consiste à mettre à un cheval ou à un mulet des « fers

Robert voulait se rendre nu-pieds à Jérusalem, le bourdon à la main, en vêtements de laine — entendez : sans linge de corps — pour expier ses péchés :

En langes, ceo dist, a nuz piez
2944 *Volt espeneïr ses pechiez.*

Mais son goût du faste n'allait pas tarder à l'emporter sur ses résolutions d'austérité et de pauvreté. L'itinéraire que l'on suivait alors, le plus souvent, pour atteindre Jérusalem, passait par Rome et Constantinople. Le duc et sa suite, par Langres, Besançon, et Mirmande (près de Valence), gagnent le col du Grand Saint-Bernard, qu'on appelait alors Montjou (*Montem Jovis*).

« Il traversa sans encombre, avec sa suite, le col du Montjou et la Lombardie. Il alla parler au Souverain Pontife, car il voulait recevoir la croix de ses mains. Il vit Constantin, qui était à Rome, fait en bronze avec toute l'apparence d'un homme. Il a un cheval pareillement en bronze : qu'il pleuve ou qu'il vente, il ne bouge pas. Pour la majesté et la gloire de l'empereur Constantin, en l'honneur de qui la statue est élevée et dont elle porte le nom, il la fit recouvrir d'un manteau, le plus somptueux qu'il put trouver. Puis il s'en alla en se moquant des barons de Rome qui laissaient leur avoué découvert, hiver comme été : « Ils devraient bien l'honorer et lui donner un manteau chaque année ! »

Il n'est pas douteux que Robert le Libéral avait devant les yeux l'image de Charlemagne que la légende épique montrait, dès le XI^e siècle au moins, faisant le pèlerinage de Jérusalem. A Rome, il tient à recevoir sa croix de pèlerin du souverain pontife en personne. Ce qui l'intéresse le plus dans la ville éternelle, c'est la statue en bronze de Marc-Aurèle que tout le moyen âge a prise pour celle de Constantin. Robert éprouve pour Constantin les mêmes sentiments admiratifs qu'éprouvait jadis Charlemagne. Et il donne aux barons romains une leçon : ils rendent bien peu d'honneurs à un si grand souverain !

Après la traversée de l'Adriatique et l'entrée en territoire grec, le Normand, qui a entendu vanter le faste et les trésors de By-

en or » n'est pas inconnu de l'épopée serbe. Marko Kraliévitich dit à son cheval Charatz : « Je te poserai des fers d'argent pur, d'argent pur et d'or fondu » (Auguste DOZON, *L'épopée serbe*, Paris, 1888, p. 69).

zance, ne veut pas paraître inférieur en richesse et en prodigalité au *basileus* qu'il va visiter.

« Sur la terre de l'empereur, il se fit escorter en grand apparat. A la mule qu'il chevauchait, celle qui valait le plus cher parmi toutes celles qu'il avait amenées, il fit *ferrer* les quatre sabots *en or* — je devrais dire qu'il lui fit *dorer* les quatre pieds, mais ce serait une façon de parler détestable — et il agit de la sorte pour la renommée et le prestige, afin de faire parler de lui à son avantage. Puis il fit défendre à ses gens, quand l'or tomberait des sabots de la mule, que nul d'entre eux s'avisât de le ramasser ».

« Il passa par Constantinople et alla rendre visite à l'empereur. Pendant qu'il lui parlait, selon la coutume du lieu, il étendit son manteau par terre et s'assit dessus, tout découvert. Au moment de partir, quand il s'éloigna, il dédaigna de reprendre le manteau. Un des Grecs, le voyant sans manteau, le ramassa et lui dit qu'il devait le prendre et le suspendre à son cou. Mais le duc répondit avec fierté : « Je n'emporte pas mon banc avec moi ». Chacun des Normands pareillement laissa son manteau par terre : comme le duc avait fait, ils firent, et laissèrent leurs manteaux dans le palais. Le duc leur donna d'autres manteaux, encore plus riches et plus beaux. »

« La magnificence des Normands, qui de leurs manteaux firent des bancs, amena l'empereur à faire disposer dans le palais des bancs et des sièges autour du trône ; auparavant, ceux qui voulaient s'asseoir dans le palais s'asseyaient par terre » (1).

(1) Il en allait de même à la cour de Charlemagne, du moins quand il était en campagne, si l'on devait en croire la *Chanson de Roland*. Charles seul est assis sur un fauteuil, fait d'or pur ; les pairs et les autres membres de conseil sont assis par terre. Et quand l'empereur à la barbe fleurie retire la parole à Turpin, il invite l'archevêque de Reims à aller s'asseoir sur un tapis de soie blanche.

Alez sedeir desur cel palie blanc !

272

N'en parlez mais, se jo nel vus cumant !

Wace se trompe quand il prétend que la prodigalité quelque peu insolente de Robert le Libéral et de ses Normands amena l'empereur de Constantinople à modifier le cérémonial de sa cour et à y faire mettre des bancs pour ses invités ; nous citerons plus loin un texte d'Aimé du Mont-Cassin qui montre la coutume ancienne toujours en vigueur en 1062. Anne Comnène raconte que lors de la première croisade, un chevalier français, reçu en audience par l'empereur Alexis, n'admit pas de rester debout et alla, non sans impertinence, s'asseoir auprès du souverain, qu'il provoqua en duel per dépit.

Une troisième anecdote met en valeur les goûts fastueux et la prodigalité du comte Robert : l'empereur ayant défendu à ses sujets de lui vendre du bois, afin de le contraindre à accepter son invitation à prendre ses repas à la cour, Robert fait acheter des noix en grande quantité et à n'importe quel prix, et ses cuisiniers chauffent leurs fourneaux avec ces noix.

Il semble bien, comme Gaston Paris l'a depuis longtemps remarqué (1), que le voyage de Robert le Libéral à Constantinople et à Jérusalem ait fait l'objet d'une chanson de geste, inspirée aux jongleurs de son entourage par les épisodes de ce voyage et bâtie sur le patron du *Voyage de Charlemagne à Constantinople*. Cette chanson perdue devait exprimer à la fois une admiration envieuse pour les richesses et le luxe du *basileus* et le désir un peu naïf de ne pas s'en laisser imposer et, pour mieux rivaliser avec le roi des Grecs, de l'étonner par une magnificence et une prodigalité sans mesure. Les trois anecdotes des « fers en or », des manteaux abandonnés et des noix brûlées ont dû être empruntées par Guillaume de Jumièges à la chanson de geste normande, puis repris plus longuement par Wace : on sait que les clercs du XI^e siècle ne se faisaient pas faute de puiser à la source des chansons de geste, fût-ce sans le dire, les éléments capables d'enrichir leurs chroniques.

La chanson de geste normande sur le voyage en Orient du comte Robert, chanson dont les anecdotes de Guillaume de Jumièges et de Wace nous font présumer l'existence, paraît avoir exercé une forte influence sur les trouvères ultérieurs : il semble que dans plus d'une cour seigneuriale, les ménestrels aient mis à l'actif de leur héros, ou même de leur propre maître, les gestes ostentatoires et les fières réparties prêtés au comte Robert devant l'empereur de Byzance et sa cour.

Dans la chanson d'*Aimeri de Narbonne*, telle qu'elle a été renouvelée aux alentours de l'an 1200 par le trouvère Bertrand de Bar-sur-Aube, les messagers d'Aimeri qui vont demander pour leur maître au roi Eoniface de Pavie la main de sa sœur, la blonde Ermenjart, feignent de disposer de richesses prodigieuses et refusent de manger et de boire à la table du roi lombard. Celui-ci, croyant leur donner une leçon, ordonne à ses marchands de vendre toutes les denrées à des prix exorbitants, mais les gens d'Aimeri achètent

(1) *Sur un épisode d'Aimeri de Narbonne*, dans *Romania*, IX, 1880, p. 515 ss.

toutes sortes de victuailles à n'importe quel prix et dévalisent en quelques heures toutes les boutiques de Pavie. Le roi défend alors qu'on leur vende du bois pour cuire leurs aliments. Mais les barons français, sur le conseil de Girart de Roussillon, achètent toutes les noix et tous les hanaps en bois veiné qu'ils peuvent trouver et ils en alimentent les fourneaux de leurs cuisines. Au reste, les messagers touchent à peine à ces mets si coûteux et les distribuent à qui les veut. Les Lombards, que Bertrand représente, d'après une tradition solidement établie dans l'épopée française, comme avarés et couards, sont consternés à la vue de ce gaspillage et font leurs doléances au roi.

Quand Boniface, à bout de ressources, accorde la main de sa sœur (laquelle ne veut d'ailleurs épouser nul autre prétendant qu'Aimeri), les messagers, dans la salle pavée où le roi les accueille, s'asseoient sur leurs manteaux pliés, mais il les laisse en partant. Et quand le sénéchal du roi les rejoint pour les leur rendre : « Ni duc ni comte n'emporte son siège, répondent-ils ; ce n'est pas l'usage en notre pays. »

Il est évident que Bertrand de Bar emprunte ces épisodes à la même source que Wace, mais il les développe tout au long tandis que le chroniqueur normand abrège et s'en tient à l'essentiel. Que ces anecdotes soient tombées aux XII^e et XIII^e siècles dans le domaine public, à la merci de quiconque voulait les exploiter pour son propre compte, nous en avons de multiples témoignages. Entre 1178 et 1184, Geoffroi de Vigeois raconte dans sa chronique qu'Adhémar III, vicomte de Limoges, ayant refusé l'hospitalité de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, celui-ci interdit à ses sujets de vendre du bois au vicomte ; mais Adhémar, à défaut de bois, brûla pour sa cuisine des monceaux de noix (1). Un poème latin composé dans le domaine germanique au XIII^e siècle raconte, de son côté, que Bernard de Lippe, s'étant assis sur son manteau en présence de l'empereur Frédéric Barberousse, le laissa à terre en partant et que les gens de sa suite en firent autant. Et comme on les rappelait : « Ce n'est pas l'usage dans notre pays, dirent-ils, qu'un gentilhomme emporte le siège où il s'est assis » (2).

De qui ces historiettes ont-elles été narrées tout d'abord ? Tout porte à croire qu'elle le furent en premier lieu du comte Robert le

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 444.

(2) *Magistri Justini Lippiflorium*, éd. G. LAUBMANN, Detmold, 1872.

Libéral. L'argument péremptoire est qu'elles ont été connues de très bonne heure des Normands restés en Scandinavie et qui demeureraient en relations constantes avec leurs compatriotes fixés dans la France de l'Ouest. La *Saga des rois de Norvège* attribuée au roi Sigurd le Pèlerin, passant en 1114 à Constantinople pour se rendre en Terre Sainte et y refusant l'hospitalité d'Alexis Comnène, l'histoire des noix brûlées, et elle y ajoute l'anecdote des fers d'or que Sigurd aurait fait mettre au quatre pieds de sa mule, en interdisant de les ramasser s'ils se détachaient (1). En outre, l'épisode des noix est mis au compte d'Harald Hardraad, qui combattit vers 1038 au service des Byzantins (2).

Gaston Paris est donc fondé à admettre que ces contes mi-épiques, mi-plaisants, ont été recueillis par les Scandinaves sur les côtes de Normandie, où l'on devait chanter à la louange de Robert le Libéral, une chanson de geste imitée du *Voyage de Charlemagne à Constantinople*. Ce poème, caractérisé par un esprit de rivalité à l'égard des Byzantins, était antérieur à la première croisade d'Orient : les données du poème n'impliquent pas d'hostilités ouvertes entre les chrétiens d'Occident et les Musulmans d'Asie Mineure pour la possession de la Terre Sainte (3).

Le *Voyage de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem* a connu, comme toutes les chansons de geste à succès, des formes multiples et il n'est pas possible de déterminer celle de ces rédactions qui a inspiré les trouvères de l'entourage de Robert le Libéral. A propos de ce polymorphisme de la chanson, M. Paul Aebischer a écrit très justement : « Le thème pseudo-historique du Voyage en Orient était devenu, dès la seconde moitié du x^e siècle sans doute, dans le courant du xi^e et jusqu'au début du siècle suivant, un thème de folklore, un thème passe-partout sur lequel il était loisible à chacun de broder, thème que chacun pouvait traiter et utiliser à sa guise. Et ce sont quatre de ces arrangements qui nous

(1) *Morkinskinna*, éd. C. R. UNGER, Christiania, 1867, p. 164.

(2) *Fornmannasögur*, trad. latine, VI, 137.

(3) Robert le Libéral, ayant rencontré à Constantinople le comte d'Anjou Foulque Nerra, qui se rendait également à Jérusalem, tous deux traversèrent ensemble, sans aucune difficulté, la Syrie et la Palestine, occupées par les Musulmans, et, munis de lettres de l'empereur d'Orient, passèrent à Jérusalem où un grand nombre de pèlerins occidentaux, qui les y avaient précédés, bénéficièrent de leurs largesses (*Chroniques d'Anjou*, éd. MARCHEGAY et SALMON, Paris,

sont parvenus, quatre seuls, alors que Dieu sait combien d'autres se sont perdus » (1).

En 1035, les Normands avaient déjà pris pied en Italie du Sud. Les premiers aventuriers normands dont parle Aimé du Mont-Cassin semblent être arrivés là-bas aux environs de 1015. C'est vers 1017 qu'ils s'allient à Mélès, chassé de Pouille pour s'être révolté contre l'empereur de Constantinople, et qu'ils entrent en Pouille avec lui pour y chasser ces Grecs qui, disaient-ils, « ne valaient pas mieux que des femmes ». En 1027, ils participent à la coalition contre le Catépan byzantin Bojoannès et contribuent à rétablir Pandolf IV à Capoue. Reinolf Drengot devient alors comte d'Aversa ; en 1041, allié au fils de Mélès, Argyros, il inflige trois défaites aux Byzantins et leur enlèvera la région de Melfi. Il n'est pas sans intérêt de constater que, dès 1035, l'entourage du duc de Normandie est animé, à l'égard des Byzantins, d'un esprit de sourde rivalité qui laisse présager la proche création, en face de l'empire byzantin, du royaume normand de Sicile et de Pouille.

Nous avons, au surplus, tout lieu de penser que, dans une forme plus évoluée de la légende épique de Robert le Libéral, ce duc de Normandie fut représenté par les jongleurs normands de l'Italie du Sud comme l'initiateur de la conquête de la Pouille. On trouve l'écho d'une telle forme de la légende dans la *Grande chronique de Tours* : « L'an XI du roi Conrad, l'an V du roi Henri, Robert, duc de Normandie, dans un esprit de pénitence, se rendit pieds nus à Jérusalem. Dès son retour en Pouille, il prêta son concours au prince de ce pays contre les Grecs, battit les Italiens qui se disputaient entre eux, inspira de la terreur aux peuples voisins ; et c'est de cette manière que les Normands commencèrent à dominer en Sicile. Peu après, il mourut et fut enterré en Bithynie, la septième année de son principat » (2).

1856, t. I, p. 101). Ce dernier détail prouve que les routes étaient relativement sûres et qu'en 1035 deux grands seigneurs français pouvaient emporter avec eux d'importantes sommes d'argent à travers un pays entièrement soumis aux Musulmans sans crainte d'être rançonnés ou dévalisés. Le voyage de Robert le Libéral n'avait encore rien d'une « croisade ».

(1) *Les versions norroises du « Voyage de Charlemagne en Orient »*. Leurs sources, Paris, 1956, p. 182 (Bibl. de la Faculté des Lettres de Liège, CXL). On notera que M. Aebischer admet l'existence probable d'une légende épique du *Voyage de Charlemagne en Orient* dès le x^e siècle. Nous l'admettons comme lui.

(2) *Chronicon Turonense Magnum*, dans MARTÈNE ET DURAND, *Veterum Scriptorum Amplissima Collectio*, t. V, col. 1.005 : *Corradi reg. XI, Henrici*

Étrange altération des données de l'histoire, mais qui correspond bien à ce que nous savons par ailleurs de la transformation inconsciente (et étonnamment rapide) des faits historiques par les chanteurs de geste. Doit-on songer à une confusion entre Robert le Libéral et Robert Guiscard, qui aurait fait attribuer au premier certains exploits du second? La chose est probable; mais il est également possible que Robert Guiscard ait lui-même, de son vivant, favorisé cette assimilation, flatté d'être présenté comme le continuateur des hauts faits d'un duc de Normandie et, en quelque sorte, comme un *Robertus redivivus* (1).

En réalité, Robert le Libéral, alors qu'il revenait de Jérusalem à Constantinople par mer, avait fait escale à Nicée, en Bithynie, et il y était mort. Selon Guillaume de Malmesbury (2), Robert avait été empoisonné par un seigneur de sa suite. Son corps fut enseveli d'abord dans l'une des principales églises de Nicée. Par la suite, Guillaume le Bâtard, devenu roi d'Angleterre, fit apporter en Pouille les restes de son père, en vue de les transférer de là en Normandie, mais les porteurs, arrivés en Pouille, y apprirent la mort de Guillaume lui-même (1087) et laissèrent en Italie les restes de Robert (3). Il y avait alors deux ans que Robert Guiscard était décédé. La seconde sépulture de Robert le Libéral en Pouille

reg. V. Tunc Robertus, dux Normanniae, poenitentia ductus, nudipes Jerosolimam petiit et statim rediens Apuliam, principem Apuliae contra Graecos adjuvit et Italos discordantes debellavit et vicinis gentibus terrorem incussit, et hac de causa caeperunt Normanni in Sicilia dominari. Nec multo post obiit et Bithiniae sepelitur, anno ducatus VII.

(1) Il semble que certains grands personnages du moyen âge aient incité les jongleurs à les célébrer, non pas eux-mêmes directement, mais à travers un héros dont ils se considéraient — à tort ou à raison — comme les héritiers politiques et les continuateurs. On a tout lieu de penser que la légende de Girart de Vienne s'est constituée au temps du roi Boson, son successeur à Vienne, et que la légende de Guillaume au courb nez doit beaucoup à l'influence de son fils, le marquis Bernard de Septimanie (Voir à ce propos mon mémoire *L'Épopée française est carolingienne*, dans *Coloquios de Roncesvalles*, Saragosse, 1957, p. 411-447). Il se pourrait que deux siècles plus tard, la légende du duc de Normandie Robert le Libéral ait été semblablement favorisée et exploitée à des fins de prestige politique par Robert Guiscard. Celui-ci figure d'ailleurs sous son propre nom dans la *Chanson d'Antioche* et même dans les *Enfances Vivien*, où il est nommé *Robert de Sezile*.

(2) *Gesta Regum Anglorum*, dans MIGNE, P.L., CLXXIX, col. 1253.

(3) O. DELARC, *Les Normands en Italie*, Paris, 1883, p. 75, n. 2.

a pu contribuer à répandre la croyance qu'il y était venu s'installer de son vivant et avait été l'initiateur de la conquête normande.

La diffusion en Italie du Sud, dans la seconde moitié du XI^e siècle et jusqu'au XIII^e pour le moins, d'une chanson de geste, imitée du *Pèlerinage de Charlemagne* et consacrée au *Voyage de Robert le Libéral à Constantinople et Jérusalem*, expliquerait, mieux qu'un emprunt à la chronique normande de Benoît de Sainte-More, la présence dans les plus anciens contes en prose italienne d'anecdotes sur le père de Guillaume le Conquérant. Je me demande s'il ne conviendrait pas de rectifier en ce sens ce qu'a écrit à ce sujet M. R. Herval : « Il est à remarquer que les textes les plus anciens du vénérable *Novellino*, le premier-né de la prose italienne, montrent une parfaite connaissance de tous les récits colportés au loin par les Normands, ainsi que des héros de l'histoire normande. C'est ainsi qu'on y retrouve une anecdote relative à la libéralité du duc Robert le Magnifique, empruntée à Benoît de Sainte-More » (1). Un très curieux passage d'Aimé du Mont-Cassin, dans son *Histoire des Normands*, montre à quel point l'entourage de Robert Guiscard avait été frappé de l'anecdote — qu'elle fût authentique ou imaginaire — du duc Robert le Libéral s'asseyant, devant le trône de l'empereur byzantin, sur son magnifique manteau étendu à terre en guise de tapis et refusant de l'emporter à la fin de l'audience. Aimé raconte que Gisulfe II, dernier prince lombard de Salerne et beau-frère de Robert Guiscard, feignit, en 1062, de se rendre lui aussi en pèlerinage à Jérusalem, comme les chanteurs de geste le contaient de Charlemagne et, selon moi, de Robert le Libéral. En réalité, Gisulfe n'avait cure d'aller jusqu'au tombeau du Christ : ce n'était qu'un prétexte pour gagner Constantinople et pour y exciter l'empereur, par des rapports hostiles, contre les Normands d'Italie méridionale.

Revêtu d'un superbe manteau, orné d'or et de pierres précieuses, dont il croyait que la splendeur en imposerait au *basileus* lui-même, il se fit précéder de messagers qui sollicitèrent pour leur maître ce que nul autre avant lui n'avait osé demander : qu'on lui ménagât un siège en face du trône impérial. Il fit annoncer son entrée « comme s'il se fût agi d'un second empereur ». Le monarque,

(1) R. HERVAL, *Éclectisme intellectuel à la cour de Roger II de Sicile*, dans *Atti del Convegno Internazionale di Studi Ruggeriani*, Palermo, 1955, t. I, p. 73.

bien qu'offusqué de cette impertinence, eut la finesse de n'en rien laisser paraître et se contenta d'en rire au-dedans de soi. Il fit d'abord amener Gisulfe devant lui et si près de son trône que le prince de Salerne fut contraint, selon l'usage, d'incliner la tête jusqu'en terre. Gisulfe demanda alors, toujours selon l'usage, la permission de saisir entre ses mains le pied du monarque pour baiser son soulier. Et tout en formulant cette demande, il faisait valoir la richesse du manteau dont il était couvert, pareil au paon qui fait la roue. L'empereur cependant ne se pressait pas de lui donner son soulier à baiser, ce qui obligeait Gisulfe à demeurer incliné devant lui. Quand Gisulfe eut en mains le pied de l'empereur, enveloppé dans une étoffe précieuse, le *basileus* fit en sorte de presser son interlocuteur de tant de questions que l'autre, tenu d'y répondre et empêché par là-même de baiser le soulier, continuait à tenir indéfiniment le pied de l'empereur. Et la conversation dura ainsi jusqu'à la fin de l'audience. Gisulfe, tenant toujours le pied et l'auguste chaussure, tout en disant beaucoup de mal des Normands, n'arriva pas à poser son postérieur sur le siège qu'il avait si ridiculement réclamé. Et pendant ce temps, deux autres grands personnages qui avaient accompagné Gisulfe dans son voyage : Alfano, archevêque de Salerne, et Bernard, évêque de Palestrina, se tenaient « en humble posture » devant l'empereur et, faute de pouvoir placer un seul mot dans le dialogue entre le souverain et Gisulfe, s'entretenaient avec le chancelier impérial de leur prochain voyage à Jérusalem (1).

(1) AMATO DE MONTE CASSINO, *Storia de Normanni*, éd. Vincenzo DE BARTHOLOMAEIS, Padua, 1935, pp. 207-209 :

XXXVI. « ... Encoire, por occasion de oration, se feinst d'aler oultre mer en Jerusalem ... Gisolve prist lo baston et l'escerpe come peregrin et ala en Costentinoble a lo imperëor. Et pour soi mostrer, porta lo vestement aorné de or et de pierres precieuses, coment se ceste cose non se trovassent en Costentinoble en la cort de lo impereor. Et manda messages avant a lo imperëor et demanda cose que jamais nul autre non demanda. Quar vouloit que lui fust appareillé lo siege devant lo impereor, et fist prononcier son avenement coment ce fust un autre emperëor. Lo imperëor s'en corrocha premerement, et toutes voiez non voust contredire, et ensi le lessa venir et s'en rist entre soi meïsmes... ».

XXXVIII. * Pour la force que lui estoit mis devant, fut constreint lo prince de encliner la teste en terre. Et pour ce que demandoit lo sollié, deservi de ester sur ses piez, quar non devoit seoir comme il demandoit. Et lo mantel mostra defors, quar se crooit, pour ce que estoit bel, adouber la face de lo imperëor. Et pour ce que a lo imperëor tenoit molt le parler, fut constreint de tenir lo pié

Il semble bien que nous avons là une adaptation originale — et d'un comique de bon aloi — de l'anecdote rapportée par Wace sur Robert le Libéral, et que nous supposons empruntée à une chanson de geste perdue. L'attitude de Gisulfe est, en moins nuancé, analogue à celle du duc de Normandie. Celui-ci s'offusquait aussi, en son for intérieur, de devoir s'asseoir par terre devant le trône du souverain de Byzance ; sa réaction, pour être infiniment plus spirituelle et plus plaisante, n'en était pas moins révélatrice d'un orgueil offensé et quelque peu ombrageux. L'histoire que narre Aimé du Mont-Cassin peut donc être tenue pour l'une des nombreuses variantes que l'anecdote sur Robert le Libéral a connues au cours de sa longue vogue, tant en Normandie même qu'en Italie du Sud et un peu partout en Occident. La caractère ironique de toutes ces variantes est à retenir : le thème du *Pèlerinage* est un thème de *gaberie* et toutes ces histoires sont, à des degrés divers, des histoires pour rire.

Au reste, l'Italie normande ne serait pas le seul pays d'Occident où la chanson du *Pèlerinage de Charlemagne* aurait été adaptée par les jongleurs à un voyage similaire d'un autre souverain plus récent, leur contemporain. Ce que nous supposons à bon escient pour la première moitié du XI^e siècle dans le domaine normand est attesté pour le troisième quart du XII^e dans l'Espagne du Nord, le long du chemin de Compostelle que parcouraient les jongleurs français. M. Ramón Menéndez Pidal a montré que le pèlerinage à Santiago du roi de France Louis VII le Jeune, en 1154, a donné lieu à un *cantar de gesta*, composé exactement sur le patron du *Pèlerinage de Charlemagne* : la *Peregrinación del Rey de Francia*, que l'évêque Lucas de Tuy a résumée dans sa chronique (1). Louis VII, mortifié par une comparaison qu'il a entendu faire entre le roi d'Espagne et lui même,

entorchillé. Lo archevesque de Salerne et un evesque, de Rome nez et norris, et le cancellier estoient humile devant la magesté imperial. Entre tant que Gisolve parloit de la pervesione de li Normant, ceux parloient de la voie de lor peregrinage. Et la clemence imperial veoit defors la religion de Gisolve et entendi la superbe que tenoit en cuer... ».

Sur le voyage de Gisulfe à Constantinople, voir Anselmo LENTINI, *Sul viaggio Costantinopolitano di Gisulfo di Salerno con l'arcivescovo Alfano*, dans *L'Italia meridionale nell' alto medioevo e i rapporti con il mondo bizantino. Atti del 3^o Congresso di Studi sull' alto medioevo*, Spoleto, 1959, pp. 437-443.

(1) *Revista de filología española*, X, 1923, p. 352 ; *Reliquías de la poesía épica española*, 1951, pp. XLIV-XLVII ; *Poesía juglaresca y juglares*, 2^e éd., pp. 263, 268, 291.

veut s'assurer de ses propres yeux de la magnificence de ce souverain. Tel est le véritable but de son pèlerinage, comme Charlemagne va à Constantinople pour mesurer son prestige à celui du roi Hugon. Louis VII, comme Charlemagne, s'en retourne pleinement rassuré, et satisfait en somme de l'accueil qu'il a reçu de son collègue ; il rapporte d'Espagne des reliques dont il enrichit... l'abbaye de Saint-Denis. Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Menéndez Pidal pour reconnaître dans le texte de Lucas de Tuy le résumé d'un *cantar de gesta*, mais il nous semble de plus que ce poème espagnol devait être imité d'une chanson de geste française, inspirée du *Pèlerinage de Charlemagne* et improvisée par un jongleur français qui exerçait son art en Galice, à l'occasion du pèlerinage de Louis VII en 1154 (1).

* * *

De même que le chroniqueur espagnol Lucas de Tuy a résumé ou adapté en prose le *cantar* de la *Peregrinación del Rey de Francia*, le chroniqueur normand Wace nous semble avoir exploité, aux vers 3047 et suivants du *Roman de Rou*, une chanson de geste normande du *Pèlerinage de Robert le Libéral à Jérusalem*. Les meilleurs historiens de la Normandie admettent aujourd'hui que Wace a connu des chansons de geste normandes et en a plus d'une fois tiré parti pour la rédaction de sa chronique rimée. « Le poète, écrit M. Michel de Boüard (2), a fait d'importants emprunts à des récits épiques aujourd'hui perdus et qui, peut-être, avaient vu le jour dès le x^e siècle. Ne rappelle-t-il pas lui-même, quand il conte le meurtre de Guillaume Longue-Épée (927-942) :

*A juleürs oi en m'effance chanter
Que Willeame jadis fist Osmunt essorber
E al conte Riulf les dous oilz crever
E Anquetil le pruz fist par enging tuer
E a Bauce Espavie a un escu garder... (3)? »*

(1) J'ai montré ailleurs que la version poitevine de *Girart de Roussillon*, celle du ms. d'Oxford, avait dû être composée à l'occasion de la seconde croisade, et notamment de l'assemblée de Vézelay de 1146, où Aliénor d'Aquitaine assista, suivie de ses fidèles poitevins.

(2) *A propos des sources du Roman de Rou*, dans *Recueil des travaux offerts à M. Clovis Brunel*, I, Paris, 1955, p. 182.

(3) *Roman de Rou*, II^e partie, vv. 1361-1365. éd. ANDRESEN, p. 87. L'édition

Ces vers sont effectivement une allusion à une chanson de geste qui narrait les exploits plus ou moins glorieux du duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée (927-942). Comme ces épisodes n'étaient pas des plus flatteurs pour la mémoire du duc, Wace, poète de cour, qui se devait d'épargner les ancêtres de ses maîtres et protecteurs, mentionne rapidement les principaux excès attribués à Guillaume, en se gardant bien de s'en porter garant. Il feint de n'en avoir qu'un vague souvenir, pour les avoir entendu narrer aux jongleurs dans son enfance : c'est tout ce qu'il en sait. Que racontaient donc ces jongleurs ? D'abord des « exploits » qui avaient l'Italie pour théâtre. Guillaume faisait arracher les yeux à un certain Osmont, qui pourrait bien être identique au Sarrasin *Eaumont* (var. *Yaumont*, *Hiaumont*, *Helmont*), fils d'Agolant, qui figure notamment dans la chanson d'*Aspremont*. Il faisait aussi crever les deux yeux au comte Rioul, un Normand celui-là, que certains jongleurs font comte de Cotentin, mais la plupart comte du Mans. Il faisait massacrer par trahison le preux Anquetil, que nous savons avoir été le fils de Rioul. Il faisait mettre le siège devant Pavie par Bauce, un Flamand à son service ; et Bauce, armé de son seul bouclier, parvenait à lui seul à donner aux Lombards poltrons, enfermés dans la ville, l'impression d'un siège en règle. Finalement ce même Bauce pour venger Rioul, fendait de sa bonne épée le crâne du duc Guillaume Longue-Épée (vv. 1981 et ss.) :

*Balces leva l'espée, que sur ses pels porta...
Tel l'en donna el chief que tout l'escervela...*

Ce dernier trait est historique : le Flamand Bauce tua Guillaume Longue-Épée dans un guet-apens, à Picquigny ⁽¹⁾, sur une barque, au milieu de la Seine, le 17 décembre 942. La *Petite chronique de Tours* résume la chanson de geste perdue en une phrase, trop concise à notre gré : *Guillelmus, filius Rollonis, ducis Normanniae, a Balzone curti in medio Sequanae occisus est propter mortem Riulfi et filii*

porte la leçon fautive *E Baute d'Espagne* que j'ai corrigée en *E a Bauce Espavie*. Sur la forme « euphonique » *Espavie*, voyez mon article : *Le préfixe inorganique es- dans les noms propres en ancien français*, dans *Festgabe Ernst Gamillscheg*, Tübingen, 1952, pp. 66-75, et la note complémentaire de M. Helmut STIMM, *ibid.*, p. 193.

(1) Dans la Somme, à 13 km d'Amiens.

sui Anchetilli. » (1). De cette chanson perdue que Gaston Paris proposait d'appeler *La Vengeance Rioul* (2), Guillaume de Malmesbury a donné un résumé qu'il introduit par une formule courante d'emprunt aux chanteurs de geste : *Majores tradunt*, « les anciens racontent » (3). On y voit que Guillaume Longue-Épée, après avoir contraint Anquetil à lutter avec son propre père, Rioul, en combat singulier et à le lui livrer, avait fait massacrer le père et le fils : félonie dont Bauce le Court s'institua le vengeur. « Ce précieux morceau, écrit Gaston Paris, nous permet de reconstituer dans ses grandes lignes une chanson de geste féodale tout à fait dans le genre de celle que suscita la mort de Raoul de Cambrai, arrivée [en 943] un an après celle de Guillaume. Anquetil, comme Bernier, s'y trouvait placé entre ses devoirs envers son seigneur et ses devoirs envers son père : il sacrifiait ces derniers, confiant dans la bonne foi de Guillaume, et en était cruellement puni ; la scène où il vainquait son père en combat singulier et celle où il le livrait à Guillaume devaient être fort pathétiques » (4).

Cette chanson de geste, que Wace avait entendue, soit à Caen, durant ses années d'études à l'Abbaye aux hommes, soit lors de son séjour à Paris, a inspiré aussi l'épithaphe de Bauce le Court en l'église Saint-Pierre de Gand, où le héros était représenté comme le fils de Raoul de Cambrai (5) — on retrouve ici la manie « généalogique », bien connue, des chanteurs de geste — et comme le libérateur de la Flandre du joug des Normands. Comme les médiévistes belges semblent avoir un peu négligé de cultiver la mémoire de leur héros épique national, Bauce le Court, je crois devoir publier ici à nouveau cette épithaphe en vers léonins :

(1) *Breve chronicon turonense*, dans *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 317.

(2) *La Chanson de la Vengeance de Rioul ou de la mort de Guillaume Longue Épée*, dans *Romania*, XVII, 1888, pp. 276-280 ; voir aussi Jules LAIR, *Essai sur la mort de Guillaume Longue-Épée*.

(3) *De rebus gestis regum Anglorum*, II, § 145, éd. DUFFUS HARDY, p. 229.

(4) Article cité, p. 279.

(5) Jacques MEYER, *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum*, Antverpiae, MDLXI, f° 20r° : « DCCCLXXIII... Eodem anno obiit Balduinus, qui et Balzo, cognomine Brevis, filius Rhodulphi comitis Cameracensis, sepeliturque Gandavi ad Petri. Invenio de eo quodam in fratrali epitaphio hos versiculos :

Suit l'épithaphe dont mon cher et grand ami Henri Grégoire a revu pour moi le texte dans l'édition princeps des *Commentarii*, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Qu'il trouve ici l'expression de mon affectueuse gratitude.

Uno, sed tuto, Papiæ moenia scuto
Terruit, obsedit, nec sine laude recedit.
Non Askentinus comes adfuit aut Ocelinus :
Hic jaculo ruerat, saucius alter erat.
Vuilelmum stravit ; caeso duce, castra fugavit :
Classis velivolat, sanguis aquas violat.
Restat Normannis hoc dedecus omnibus annis :
Nostra viri gladio libera sit regio !

Outre Bauce le Court, qui faisait à lui seul, à l'aide de son bouclier, le siège de Pavie, et qui, finalement rougissait les eaux de la Seine du sang du duc Guillaume, la chanson de geste que l'on chantait à Gand mettait en scène le comte Anquetil ou Anquetin (*Askentinus*) et un *Ocelinus* dans lequel je reconnaîtrais volontiers cet *Acelin* dont le *Couronnement de Louis* fait précisément un fils du duc Richard de Normandie. *Anquetin le Normand* est le cousin du même Richard de Normandie dans les *Enfances Ogier* ; *Aimeri de Narbonne* le donne pour fils de Rioul du Mans et de la seconde fille d'Aimeri. Il est clair qu'*Aimeri de Narbonne*, dont l'auteur connaissait particulièrement les traditions épiques normandes, a emprunté le personnage d'Anquetin le Normand, fils de Rioul, à la chanson perdue de la *Vengeance Rioul*, comme l'a parfaitement compris Ernest Langlois ⁽¹⁾,

L'une des maximes qui reviennent le plus souvent dans les *Légendes épiques* de Joseph Bédier est que « légende épique et légende hagiographique ne sont qu'une seule et même chose ». Rien n'est plus faux. Dans tous les cas, *sans aucune exception*, la légende

(1) *Table des noms propres ... des chansons de geste*, p. 33, notes 1 et 2. Voir aussi Joseph BÉDIER, *Légendes épiques*, IV, p. 407, n. 3, qui affirme, contre son maître Gaston Paris, que la chanson de la *Vengeance Rioul* (que j'appellerais volontiers *Bauce le Court*) a été composée *longtemps après les événements*. Simple application à ce cas particulier du fameux postulat : « pas de chanson de geste avant le XI^e siècle au plus tôt », ce que M. Italo Siciliano appelle en son style imagé « s'enfermer dans l'inutile tranchée du XI^e siècle ». Des résumés de Wace et de Guillaume de Malmesbury, « il résulte à l'évidence (écrit Bédier) que le roman a été combiné à une longue distance des événements, mais nous n'avons pas réussi, faute de textes suffisamment explicites, à déterminer en quel lieu, par qui et à quelle fins. » Qui sait si l'un des clairsemés, mais obstinés, mainteneurs de la théorie des origines récentes et cléricales des chansons de geste ne s'appliquera pas un jour à démontrer que la légende épique de *Bauce le Court* se serait formée autour de l'église Saint-Pierre de Gand, dont les moines

hagiographique et la légende épique sont *essentiellement* différentes, divergentes, inconciliables. Le Girart de Roussillon des moines est un juste qui ne combat qu'en état de légitime défense, qui n'attaque jamais le premier et auquel Dieu donne toujours la victoire, parce qu'il a toujours le bon droit de son côté. On sait que le Girart des jongleurs est à peu près radicalement l'opposé : toujours démesuré, toujours agressif et subissant, à de rares exceptions près, d'écrasantes défaites. De même pour Ogier le Danois : l'Ogier des moines est le plus fidèle des vassaux de Charlemagne ; celui des jongleurs est rebelle par définition, et sa qualité de rebelle est le trait essentiel de sa figure poétique. De même l'empereur Louis, fils de Charlemagne ; admirable monarque pour les clercs, « pauvre roi, lâche et assoté » pour les jongleurs (1).

Cette contradiction entre légende cléricale et légende jongleresque se vérifie, une fois de plus, dans le cas de Guillaume Longue-Épée. Le Guillaume des jongleurs, tel que nous l'entrevoions à travers Guillaume de Malmesbury, Wace et l'inscription de Saint-Pierre de Gand (qui est d'esprit jongleresque dans une forme cléricale), est un démesuré, un violent, un cruel, toujours prêt à recourir à l'épée et qui, par une juste vindicte, périt lui-même par l'épée. Le Guillaume Longue-Épée des clercs normands est un chrétien un homme de bien, un martyr. Tel est, dès le lendemain du meurtre de Picquigny, le ton du *planctus* qu'un clerc composa à la louange du défunt, texte que Gaston Paris a le premier reconnu, auprès des *Versus in obitu Caroli Magni*, dans le ms. 189 de Clermont, le même qui nous a conservé la *Passion* et le *Saint Léger* (2). L'auteur du

les clercs ou les sacristains auraient montré aux pèlerins, avec quelques mots d'explication, le tombeau du héros flamand *Balduinus-Balzo*? Ce serait une belle « localisation ». Quelque jongleur français, passant un jour par ces lieux, aurait recueilli des lèvres cléricales ces quelques bribes d'histoire ; il en aurait tiré, par le travail conscient et méthodique de son seul génie, en œuvrant laborieusement à sa table de travail, tout un poème dont l'unité de composition égalerait peut-être, en fait de cohérente architecture, celle de la *Chevalerie Ogier* ou de *Girart de Roussillon*. Le canevas de la démonstration est bien connu et s'autorise d'illustres précédents. Les formules sont toutes prêtes. Mais le croira qui pourra !

(1) Je renvoie aux textes que j'ai rassemblés dans *L'Épopée française est carolingienne*, pp. 424-427.

(2) Jules LAIR, *Complainte sur l'assassinat de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie. Poème inédit du X^e siècle*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*,

planctus présente Guillaume Longue-Épée comme le Clovis des Vikings, le fils aîné de l'église normande :

*Hic in orbe transmarino natus, patre
In errore paganorum permanente,
Matre quoque consignata alma fide,
Sacra fuit lotus in unda.*

Les clercs normands considérèrent Guillaume comme un martyr et l'inscrivirent comme tel dans les calendriers liturgiques. Dudon de Saint-Quentin, qui écrit entre 992 et 1015, l'assimile aux martyrs. Les moines de Jumièges se souvenaient que Guillaume avait voulu revêtir le froc dans leur abbaye et qu'il n'avait renoncé à cette vocation bénédictine que sur les instances de leur abbé Martin : ils célébraient chaque année l'office des martyrs en l'honneur de celui qui avait bien failli, pensaient-ils, devenir leur confrère (1). On comprend, dans ces conditions, que Wace n'ait rappelé qu'avec circonspection les récits des jongleurs sur les violences et les cruautés de ce « martyr ».

* * *

M. Michel de Bouïard a signalé un passage où Wace s'inspire de la géographie fantastique des chanteurs de geste. Aux vers 380-421 de la première partie du *Roman de Rou* se trouve une liste de seize localités du Cotentin pillées par les Vikings. A côté de toponymes bien connus, comme Cherbourg, Valognes, Montebourg, Le Ham et Saint-Marcouf, le poète-chroniqueur cite des noms aux résonances bizarres comme Regouminie, Paillart, Abilant, Garillant, Meliant, La Tollete. Ces formes sont manifestement empruntées au répertoire onomastique des chansons de geste. Chacun sait que *Tollete* est Tolède, qui est le principal théâtre de l'action de *Mainet*. *Paillart* est le *Portpaillart* de la geste de Guillaume, c'est-

XXXI, 1870, pp. 389-406. Voir Gaston PARIS, *Romania*, XXII, 1893, pp. 576-577 et de judicieuses corrections proposées par A. COVILLE, dans *Le moyen âge*, VIII, 1895, pp. 16 et ss.

(1) DUDON DE SAINT-QUENTIN, *De moribus primorum Normanniae ducum*, III, *Praefatio* et *passim*; DU SAUSSAY, *Martyrologium gallicanum*, II, 1013. Voir aussi Henri PRENTOUT, *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin*, Paris, 1916 pp. 279 ss. (Guillaume comparé aux martyrs ; influence de la complainte) et 314 ss (contenu probable de la chanson de geste sur Guillaume Longue-Épée).

à-dire le *pagus Palliarenis*, en Catalogne. Dans le château de *Montmelian*, Charlemagne avait été emprisonné, selon une chanson de geste que Guiraut de Cabreira reprochait à son jongleur d'avoir oubliée :

Mommelian

Vas oblidan

Ou Carles fos mes en preizon (1).

Selon une version de la chanson d'*Otinel* que résume Jacques d'Acqui, vers 1290, dans son *Chronicon ymaginis mundi* (2), *Montmelian* est l'ancien nom du château de *Precipiano*, près de la ville lombarde de Tortona, laquelle se nommait jadis *Atylia*, au-dessus de Serravalle, dans le massif du Montferrat. « Dans cette géographie en partie double, remarque Bédier, le premier terme est à l'ordinaire fictif et n'existe qu'en fonction du second » (3).

Abilant est, dans maintes chansons, une ville de Syrie, fabuleusement riche en or, dans une région désertique et montagneuse ; des exégètes l'identifient, non sans vraisemblance, à l'antique *Abila*, aujourd'hui *Nebi Abil*, au pied de l'Antiliban (4).

Que viennent faire en Normandie tous ces noms exotiques, empruntés à l'Espagne, à la Catalogne, à la Lombardie, à l'Asie Mineure ? Ce n'est certainement pas Wace qui a opéré cette transposition géographique : nous sommes ici en présence d'un procédé classique des chanteurs de geste, celui que Joseph Bédier a caractérisé avec un rare bonheur : « *la géographie en partie double* ». Au nom véritable et prosaïque d'une ville, les jongleurs en substituent un autre, plus sonore et plus imagé, soit qu'ils le forgent à plaisir, soit, plus souvent, qu'ils l'empruntent à d'autres régions et à des poèmes entre tous fameux. En Bourgogne, le Mont Lassois est baptisé *Roussillon*, les ruines de Vertault prennent le vocable d'*Ensérune*, la rivière de Cure devient l'*Arsen* : toute une toponymie pyrénéenne ou subpyrénéenne est transplantée près de Châtillon sur Seine ou au pied de Vézelay (5).

(1) J. BÉDIER, *Légendes épiques*, II, 156-157.

(2) *Ibid.*, p. 274 ss.

(3) *Ibid.*, p. 279.

(4) *Romania*, IX, p. 29.

(5) *Girart, comte de Vienne, dans les chansons de geste*, 2^e partie, pp. 177-178, 230-231, 270.

Michel de Boüard a démontré que les trouvères normands avaient opéré des transferts toponymiques exactement semblables. L'Abilant du Cotentin, selon Wace,

*siet su Saireport
dreit trait ; mult fu le chastel fort
e la contrée mult pleniere
de bel bois, de bele riviere.*

.
Or l'apele l'um Munt Hagueis.

Saireport désigne évidemment une localité située sur la Saire, petit fleuve côtier qui a donné son nom au val où il coule, le val de Saire ... Le site du château d'Abilant, dénommé mont Hagueis au temps où Wace écrivait, doit donc être cherché au-dessus de la vallée de la Saire. « Or l'une des collines qui surplombent l'étroite plaine côtière, à la limite des communes de Quettehou et de La Pernelle, s'appelait encore, au siècle dernier, le mont Haguais ; cette dénomination est attestée par le cadastre de 1829. Au sommet de la hauteur, aucun vestige de fortifications n'émerge du sol ; mais le profil du terrain suggère un aménagement défensif fait de main d'homme » (1).

Précieuse découverte : ceux qui ont l'expérience de ces recherches sur le terrain et dans les cadastres savent ce que ces trouvailles-là peuvent coûter de patience, de labeur et d'ingéniosité ! Mais le résultat est décisif : il est certain désormais que Wace a emprunté à une chanson de geste normande la transfert épique d'*Abilant* sur le Mont Haguais qui domine le Val de Saire. Je me demande maintenant — et je transmets cette suggestion à mon savant collègue de l'Université de Caen — si le *Meliant* de Wace n'est pas à chercher aussi aux abords du *Val de Saire*, de même que le *Mont-mélian* de Jacques d'Acqui surplombe le *Serravalle* de la route de Verceil à Gênes.

Le Val de Saire semble avoir été un centre d'attraction des légendes épiques normandes. Quand Wace raconte la résistance des Normands, vers l'été de 1001, au débarquement offensif des Anglo-Saxons sur la côte du Cotentin, entre Barfleur et Saint Vaast, à

(1) Michel DE BOÛARD, *Sources du Roman de Rou*, dans *Recueil ... Clovis Brunel*, pp. 179-180.

l'embouchure de la Saire, il utilise un cliché caractéristique des chansons de geste : le thème d'une armée de femmes qui repousse victorieusement l'agresseur. Il s'agit ici d'une troupe de vieilles Normandes qui, jupes et manches retroussées, armées de pieux, de *tinels* et de massues, mettent à mal les Anglo-Saxons et les rejettent vers l'Océan. Le thème est très largement exploité, pour ne citer qu'un exemple, dans une chanson du cycle des Lorrains, *Anseïs de Més*. J'ai pu ainsi conjecturer ⁽¹⁾, avant même que Michel de Boüard n'ait retrouvé l'*Abilant* du Val de Saire, que Wace faisait écho à une chanson de geste quand il composait les vers 1097 et suivants du *Roman de Rou* :

*Neïs les veilles i sunt curues
Od pels, od tinels, od maçues.
Escorcies e rebracies,
De bier ferir apareillies,
Les Engleis vont mult manaçant
« Mar i vindrent ! », ceo vont disant.
Si a terre les poent trover,
Mult i cuident granz colps duner ...*

Voilà bien le comique un peu gros, mais d'une saveur authentiquement populaire, de *Rainoart au tinel*.

* * *

Nous avons voulu montrer que deux ducs de Normandie, Robert le libéral, au XI^e siècle, et son aïeul Guillaume Longue-Épée, au X^e siècle, avaient fait l'objet de chansons de geste aujourd'hui perdues, mais dont le *Roman de Rou*, confronté avec d'autres textes, permet d'établir qu'elles ont existé. Il convient ici de prévoir une objection qui pourra nous être faite : « Si Guillaume Longue-Épée et Robert le Libéral ont été célébrés par des chansons de geste perdues, comment se fait-il que leur nom n'apparaisse pas une seule fois dans les chansons de geste conservées, ne fût-ce que par allusion ? » L'argument est de poids et mérite réflexion.

De fait, aucun des 47 *Guillaume* recensés par Ernest Langlois ne peut être, jusqu'à plus ample informé, identifié à Longue-Épée ;

(1) *La guerre anglo-normande de l'an mil*, dans *Annales de Normandie, Supplément*, II, 1952, pp. 1-7.

aucun des 35 *Robert* ne semble désigner Robert le Libéral. Les chansons de geste du cycle de la première croisade (*Antioche, Jérusalem, Godefroy de Bouillon*) mettent bien en scène un *Robert de Normandie* ou *le Normant*, mais il s'agit évidemment de Robert Courteheuse, comme l'a montré Gaston Paris (1)). L'hésitation entre le Libéral et Courteheuse n'est possible que pour les allusions des vers 203 et 309 de *Doon de Mayence* : je ne vois aucun moyen de décider auquel des deux se rapportent ces allusions.

Il importe de remarquer, en premier lieu, que le répertoire d'Ernest Langlois, imprimé en 1904, a laissé de côté plusieurs chansons de geste qui n'étaient pas éditées à cette date. Une refonte moderne de ce précieux ouvrage (s'il se trouvait un homme ou une équipe pour l'entreprendre) introduirait dans ces listes beaucoup de noms nouveaux. Pour ne prendre qu'un exemple, *Bauce le Court*, ce héros flamand qui était l'un des principaux personnages, sinon le protagoniste, de la chanson ou des chansons relatives à Guillaume Longue-Épée, n'est pas mentionné dans la *Table* de Langlois ou plutôt il s'y dissimule sous la forme diminutive *Baucelin*, fils de Huon de Cambrai, neveu de Garin le Lorrain, cité aux vers 453, 620 et 645 du fragment de *Gerbert de Metz* (ms. fr. 1622 de la Bibl. Nat.) édité par Paul Meyer et Auguste Longnon (2). Si Ernest Langlois avait dépouillé, par exemple, la chanson d'*Anseïs de Metz*, il y aurait trouvé une très longue liste de mentions de *Bauce le Court*, qui doit jouer un rôle aussi dans d'autres poèmes peu connus du cycle des Lorrains. Je ne considère pas comme exclu que le progrès des éditions épiques et un recensement exhaustif des noms propres ne fasse entrer dans la liste, sous une forme quelconque, les noms de Guillaume Longue-Épée et de Robert le Libéral.

Mais l'argument péremptoire est d'un autre ordre : si ces deux ducs de Normandie, en dehors des poèmes perdus où ils jouaient un rôle de premier plan, n'ont pas été utilisés comme comparses ou figurants, c'est que les chanteurs de geste, chaque fois qu'il leur faut mettre en scène, comme personnage d'arrière-plan, un duc de Normandie, le nomment *Richard* en vertu d'une coutume bien établie et jamais transgressée. Le genre épique a de ces traditions

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 4^e série, XVIII, pp. 207-212 (séance du 9 mai 1890).

(2) *Raoul de Cambrai...*, Paris, 1912 (Soc. des anciens textes français), pp. 297 ss.

immuables qui font partie intégrante de la technique et auxquelles nul poète n'aurait songé à se soustraire.

C'est pourquoi Ernest Langlois offre une page entière de références pour ce *Richart le Normant*, *Richart de Rouen*, *Richart le Vieux*, *Richart le Roux*, *Richart sans peur*. Il paraît tour à tour dans *Roland*, *Gormont et Isembart*, *Girart de Vienne*, *Aimeri de Narbonne*, la *Chevalerie Ogier*, *Renaut de Montauban*, *Fiérabras*, et bien d'autres chansons. On aurait plus vite fait de citer les poèmes dont il est absent.

Son identification ne pose pas de problème : « de l'aveu de tous », pour parler comme Bédier, il est le duc Richard I^{er} le Vieux (943-996), fils de Guillaume Longue-Épée et donc petit-fils de Rollon. Les chroniques latines le nomment *Ricardus vetulus* ou *senior* pour le distinguer de Richard II (996-1026), son fils et successeur, *Ricardus junior*. Les chansons de geste qui sont favorables à Richard le Vieux et lui attribuent un rôle sympathique rappellent volontiers qu'il avait fondé l'abbaye de la Trinité à Fécamp et qu'il y avait été enseveli. Ainsi *Gormont et Isembart*, qui le fait combattre à la bataille de Cayeux (1) :

*Eis lur li quens de Normandie,
Celui qui de Ruen fut sire
Et de Fescamp fist l'abeïe.*

Formule stéréotypée qui se retrouve, presque mot pour mot, dans *Gui de Bourgogne* (2) :

*Après parla Richars, li dus de Normendie,
C'est Richart sans poür, ke de Rouen fu sire,
Qui de Fescamp fist faire la plus mestre abeïe :
Encor i gist en fiertre en une tor antie.*

Les chansons qui lui donnent le beau rôle sont de beaucoup les plus nombreuses, du moins parmi celles qui nous sont parvenues. Le *Roland* d'Oxford range parmi les barons de Charlemagne et ses fidèles conseillers

Richard li Velz e sun nevoid Henri 171

(1) Édition BAYOT, vv. 140-142.

(2) *Gui de Bourgogne*, éd. GUESSARD et MICHELANT, vv. 73-76.

Dans l'épisode de *Baligant*, *Richart li viel* conduit au combat la cinquième « échelle », celle des Normands (v. 3050) et il tombe sous les coups de Baligant lui-même :

Richart li veill, li sire des Normans. 3.470

Pour se faire pourfendre au moment opportun par les chefs suprêmes de la païenie, Richard est toujours prêt. Dans la *Chevalerie Ogier*, le roi Desier l'occit en Lombardie ; dans *Gormont et Isembart*, le roi Gormont le tue sur le plateau de la chapelle, au-dessus de Saint-Valéry-sur-Somme. Richard est la cible de choix que les poètes réservent aux plus illustres mécréants.

Cela vaut bien que Charlemagne fasse son éloge dans *Aimeri de Narbonne* (1) :

*Venez avant, Richarz de Normendie ;
Vous estes dus de molt grant seignorie,
Si estes plains de grant chevalerie ...*

L'éloge, dans *Renaut de Montauban* (2), s'étend au lignage même de Richard :

*Venés avant, Richart de Ruhem la cité !
Vos iestes uns de ceus u plus me sui fiés :
Onques de vo linage ne me vint fausetés*

Ce dernier vers doit retenir notre attention et éveiller toute notre méfiance. Il ressemble à ces « démentis » dont nos modernes gouvernants sont prodigues, mais dont l'effet habituel est de conférer une vigueur nouvelle aux rumeurs qu'ils prétendent dissiper. C'est que d'autres chansons de geste ont présenté Richard de Normandie comme un rebelle à son roi et un félon, son lignage comme une race de traîtres. Le problème est de déterminer quelle est la version originale, quelle est la version revue et corrigée.

Ce qui nous fait, de prime abord, pencher pour l'authenticité et l'antériorité de la version péjorative, c'est que le Richard loyal et fidèle à son roi n'est jamais qu'un comparse, une « utilité » et, si l'on veut bien se passer l'expression, un « bouche-trou », tandis que le Richard traître et félon est un personnage de premier plan,

(1) Ed. DEMAISON, vv. 538-540.

(2) Ed. CASTETS, vv. 10.180-10.182.

indispensable et irremplaçable, dans toute la troisième branche du *Couronnement de Louis*. L'autonomie originaire de cette branche, qui va du vers 1380 à 2222, dans l'édition Ernest Langlois, ressort en particulier de ce fait que Richard apparaît au vers 1400 du poème et en disparaît définitivement au vers 2219. Et ce Richard-là n'a aucun trait de commun, sinon d'être duc de Normandie, avec le vaillant et fidèle vassal de la *Chanson de Roland*, de *Gormont*, d'*Aimeri de Narbonne* et de *Renaut de Montauban*.

Richard est le chef des traîtres qui, à la mort de Charlemagne, veulent déshériter le légitime héritier et lui substituer Acelin,

Le fill Richart de Roem la cité. 1400

Un abbé cache le jeune Louis dans une crypte, à Saint-Martin de Tours, par le protéger *du lignage Alori*, c'est-à-dire du lignage des traîtres, entendez : *du lignage des ducs de Normandie* :

*S'un pou le puet tenser et garantir
Et destorner del lignage Alori ...*

Le portier de Tours, fidèle à l'héritier légitime, ne craint pas d'opposer le lignage de Guillaume — celui des braves — au lignage de Richard, celui des lâches :

Sire Guillelmes, bien sai que vos querez : 1572
*Vostre lignages n'ot onques lascheté.
Li mals Richarz est ça dedenz entrez...*

Acelin, ayant cherché vainement à s'attacher Guillaume par de riches dons, en est réduit à le combattre. Les hommes d'Acelin jettent leurs armes au premier choc et s'enfuient. Et Guillaume l'interpelle ainsi :

Traître terre, li cors Deu te confonde ! 1913
*Por quei faiseiez ton dreit seignor tel honte ?
Richarz tes pere ne porta onc corone !*

Le marquis au courb nez ne veut pas faire au traître l'honneur de le tuer *par arme de prodome*, c'est-à-dire d'un coup de sa bonne épée. Ce serait faire trop de cas du lignage des ducs normands :

*Ne place a Deu, qui forma tot le monde
Que il ja muire par arme de prodome !* 1928
*Je l'ocirai ainceis a molt grant honte
Que tuit si eir en avront grant reproche !*

Guillaume arrache un pieu aigu qui soutenait un pied de vigne et, d'un seul coup, il broie le crâne de l'usurpateur.

Le jeune roi Louis en remercie Guillaume ; mais il voudrait maintenant être vengé du père d'Acelin :

*Se ore esteie de son pere vengiez,
Molt en sereie balz et joianz et liez.* 1952

Le duc Richard s'était réfugié dans l'église Saint-Martin de Tours et tenait l'autel embrassé en signe de sauvegarde. Cela n'empêche pas Guillaume de porter au traître un de ces coups de poing dont il a le secret. Richard tombe évanoui. Guillaume demande des ciseaux et lui tond le crâne :

Einsi deit on traïtor justicier 1970
Qui son seignor vuelt trair et boisier !

Pourtant, à la prière des comtes et des barons, Guillaume épargne la vie de Richard et fait sa paix avec lui :

Mais cele acorde ne valut un denier, 1977

car Richard ne tint pas sa parole et chercha par la suite à tuer Guillaume par trahison.

Trois ans plus tard, le marquis traverse la Normandie et séjourne à Rouen. Comme il s'en retourne vers la France, à Lyons-la-Forêt, *Richard le roux* (c'est-à-dire : le traître) l'aborde, escorté de quinze chevaliers qui dissimulent sous leurs manteaux des couteaux d'acier. Et le duc normand prononce cette menace sacrilège :

*Ne Deus ne om ne te porreit aidier
Que ne te face cele teste trenchier
Et toz les membres hors del cors esrachier !* 2.140
— *Gloz, dit Guillelmes, Deus te doinst encombrer !
Je ne te pris plus qu'un chien enragié. »*

Dix des compagnons de Richard sont tués ; les cinq autres prennent la fuite en piteux état. Le duc de Normandie jeté bas de sa monture, pris et lié, est hissé sur un cheval, attaché comme un coffre :

Le duc Richart i ont pris et leié, 2185
*Tot altresi comme cofre en somier,
L'en ont mené sor un corant destrier.*

Ce dernier trait assimile Richard à Ganelon : on pense au traître enchaîné comme un ours et hissé sur une bête de somme par les cuisiniers de Charlemagne.

Guillaume amène Richard ainsi lié au roi Louis à Orléans et lui livre le prisonnier : c'est dans la prison d'Orléans que Richard à ce qu'on raconte, est mort de douleur et d'épuisement :

Et il le fait en sa chartre jeter, 2220
Puis i fu tant, si com j'oï conter
Que il fut morz de dueil et de lasté,

C'est sur ces mots que finit la troisième branche du *Couronnement* : la mort ignominieuse du duc Richard constitue le dénouement de l'épisode.

Il est évident que cette chanson est anti-normande, donc composée en France et dans un esprit de loyalisme à l'égard du roi de France, d'hostilité à l'égard du duc de Normandie. Son historicité foncière — qui n'est pas atteinte par le caractère fantaisiste de la mise en scène — résulte du fait qu'elle correspond à l'état de tension violente qui existait réellement, au début du principat de Richard I^{er} le Vieux, entre le duc de Normandie et le roi de France Louis IV d'Outremer. La troisième branche du *Couronnement* concerne les souvenirs, déformés par la passion et par la transmission orale, de la campagne de Louis d'Outremer et d'Arnoul de Flandre contre le jeune Richard, qui fut fait prisonnier à Rouen et enfermé à Laon ; elle garde surtout la mémoire du guet-apens de Rouen, quand les Normands, pour venger la captivité de Richard, attirèrent Louis IV dans la ville ducale sous un prétexte pacifique et, dès qu'il y fut arrivé, s'emparèrent de sa personne. On comprend parfaitement que cette trahison ait inspiré « aux partisans de la famille carolingienne la haine, que nous retrouvons dans notre poème, contre les Normands. » (1). On a bien pu, au cours de la transmission orale et de l'incessante réfection du poème primitif, confondre Louis IV d'Outremer avec Louis le Pieux, prêter au fils et homonyme de Richard I^{er} le nom du traître Adalbéron-Acelin, qui livra à Hugues Capet, en 989, le dernier des Carolingiens ; on a pu même confondre avec le marquis Guillaume au courb nez le comte de Poitiers Guillaume Tête-d'Étoupe qui, en 940, fut l'allié de

(1) Ernest LANGLOIS, *Couronnement de Louis*, éd. de 1888 (Soc. des Anciens Textes français), p. LV1 ; BÉDIER, *Légendes épiques*, I, 238-239.

Louis d'Outremer contre Guillaume Longue-Épée et qui, en 942 « rejoignit le roi à Rouen pour lui donner une marque publique de son loyalisme » (1). Toutes ces altérations et confusions sont le lot normal de la tradition poétique orale : ce qui doit être considéré et retenu, c'est la permanence de la haine et du mépris des Français du domaine royal contre Richard I^{er} de Normandie, considéré comme rebelle, traître et parjure à son roi.

Naturellement, tout différents étaient, à l'égard de Richard le Vieux, les jugements et les sentiments des Normands eux-mêmes, quelle que fût leur origine ethnique. Il avait pour lui les clercs de Fécamp, de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Wandrille, du Mont-Saint-Michel, dont il avait enrichi les églises. La masse de ses sujets paraît avoir été surtout impressionnée par son courage, d'où son surnom de *Richard sans peur*. On peut croire que les jongleurs normands ont raconté les premiers des anecdotes sur l'intrépidité de Richard, qui sont passées ensuite dans le *Roman de Rou* et dans d'autres chroniques. Tel est le cas, en particulier, de la fameuse rencontre de Richard, dans la forêt de Molineaux-sur-Seine, avec la *mesnie Hellequin* qui s'en allait en Palestine. « Richard attendit le roi-fantôme, le força à l'emporter avec lui par les airs, dans un pan de son manteau, jusqu'à l'église Sainte-Catherine du Mont Sinaï » (2). La saveur épique de cette aventure n'est guère contestable.

Le roman de chevalerie du xiv^e siècle de *Richard sans peur, duc de Normandie*, en quatrains monorimes, peut fort bien avoir utilisé, en même temps que Wace et autres chroniqueurs, une ou plusieurs chansons de geste normandes, donc favorables à Richard (3). Dans tous les cas, ce ne sont pas les Normands du x^e siècle, ni même de la première moitié du xi^e, qui ont pris l'initiative de représenter Richard le Vieux comme un loyal et fidèle vassal du roi de France. Cette conception conformiste et optimiste du personnage a dû se

(1) Philippe LAUER, *Louis IV d'Outremer*, pp. 78-81 ; BÉDIER, I, 272-273.

(2) BÉDIER, *Légendes épiques*, IV, 12, d'après *Chronique des ducs de Normandie* (fin du xiii^e siècle) ; éd. Francisque MICHEL, t. II, p. 336 ss. Une forme étrangement altérée de cet épisode se trouve dans *L'histoire de Richard sans peur, duc de Normandie, fils unique de Robert le Diable, lequel, par sa générosité, fut roi d'Angleterre*, ouvrage de la *Bibliothèque Bleue*, imprimé à Caen. On trouvera le texte de ce passage dans un article de M^{me} Marthe MORICET, *La chasse Hellequin*, dans *Annales de Normandie*, II, 1952, pp. 169-174.

(3) Gaston PARIS, *La littérature normande avant l'annexion*, 1899, p. 11.

faire jour d'abord dans les milieux ecclésiastiques, et notamment autour de la Trinité de Fécamp, où les tombeaux de Richard I et de son fils Richard II étaient l'objet d'une vénération qui, sans aller jusqu'au culte liturgique, n'en comportait pas moins l'exhibition aux fidèles de véritables reliques, exposées au voisinage du fameux reliquaire du « Précieux sang » (1). La confrérie de jongleurs qui avait son siège en l'église abbatiale de la Trinité n'avait peut-être pas été fondée par Richard I^{er} lui-même, mais elle y florissait de moins sous le règne de son fils Richard II (996-1025), d'après une charte abbatiale de la fin du XII^e siècle (2). Cette confrérie n'aurait-elle pas été l'un des principaux facteurs qui ont fait rejeter peu à peu dans l'ombre la tradition épique primitive du Richard rebelle et traître à son roi et adopter la version édifiante du bon vassal que certaines chansons, comme *Renaut de Montauban* et *Fiérambras*, ont même « introduit dans le troupe honorée des douze pairs » ?

En tout état de cause, Richard de Normandie a subi, dans la *Chanson de Roland* du manuscrit d'Oxford, le même déguisement qu'Ogier le Danois et Girart de Roussillon : le trouvère a enrôlé pour les conduire à Roncevaux, sages et dociles, trois héros épiques dont le destin premier et le caractère propre avaient été la rébellion contre leur souverain et la plus dramatique démesure. Il serait curieux de savoir si Richard le Vieux avait déjà subi ce déguisement dans la version de Roland que chantait le jongleur Taillefer, pour exciter les Normands à la vaillance, lors de la bataille d'Hastings... (3).

* * *

Après être remonté de Robert le Libéral à son aïeul Guillaume Longue-Épée et à son grand-père, Richard le Vieux, je voudrais

(1) BÉDIER, *Légendes épiques*, IV, 10-14.

(2) LEROUX DE LINCY, *Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*, Rouen, 1841, p. 485 : ... *Tempore secundi Ricardi dominique Willelmi, abbatis primi, perfecta plenius et consummata, ad nostram usque perseveravit aetatem*. L'abbé en question est le fameux Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, le grand réformateur monastique du début du XI^e siècle.

(3) Ceci nous amènerait tout naturellement à nous demander si le fils de Robert le Libéral, Guillaume le Conquérant, a été célébré par les chanteurs de geste. Le contraire serait bien étonnant, puisque Robert Courteheuse l'a été, à la fin du XI^e et au début du XII^e, dans la *Chanson d'Antioche*. Je ne serais plus aujourd'hui aussi réticent que dans mon article : *Y a-t-il eu une geste de Guillaume le Conquérant*, *Annales de Normandie*, III, 1953, pp. 15-21.

revenir à mon propos initial et poser le problème des rapports éventuels entre la légende épique de Robert le Libéral et le roman de *Robert le Diable*, dont nous avons une rédaction en vers de la fin du XII^e siècle (1).

Les historiens normands d'aujourd'hui sont portés à nier toute espèce de rapports. Robert le Diable, écrit M. Michel de Bouïard, « est un personnage de légende dont les aventures n'offrent que de très rares ressemblances avec les épisodes de la vie du fils cadet de Richard II » (2). Sans doute ; mais ces ressemblances, pour rares qu'elles soient, ne s'expliqueraient-elles point par la contamination de certains éléments de la légende épique de Robert le Libéral avec un thème folklorique ou romanesque d'origine toute différente ?

Dans cette perspective, on devra retenir que l'histoire de *Robert le Diable* était en vogue à la cour de Roger II de Sicile et que ses principaux épisodes ont été peints, au début du XIV^e siècle, au plafond du Palais Chiaromonti, dit *Lo Steri*, à Palerme (3).

René LOUIS.

(1) *Robert le Diable*, roman d'aventures publié par E. LÖSETH, Paris, 1903 (Société des Anciens Textes Français).

(2) *Annales de Normandie, Supplément*, II, 1952, p. 37.

(3) R. HERVAL, *Éclectisme intellectuel à la cour de Roger II de Sicile*, dans *Atti del Convegno Internazionale di Studi Ruggeriani*, Palerme, 1955, I, p. 83.

IL SITO DELLA TERZÀ BATTAGLIA FRA MELO E I BIZANTINI DEL 1017 E IL DIPLOMA DEL CATAPANO BOIOANNÉS PER TROIA DEL 1019

Lo spunto del presente articolo mi è stato dato dalla chiara Signorina Marguerite Mathieu, la quale, desiderando — per la nuova edizione della cronaca di Guglielmo Pugliese che sta curando — conoscere il sito esatto di Vaccarizza, si è rivolta a me che sono a Foggia. A lei, che ha voluto proporre gentilmente al ch.mo Prof. Grégoire la pubblicazione in *Byzantion* del risultato delle mie indagini, esprimo la mia viva gratitudine. Un vivo grazie anche al Prof. Grégoire che quella proposta ha accolto amabilmente.

Come è noto, dopo lo scontro, primo della serie, avutosi nella primavera del 1017 fra Melo e i bizantini sulle rive del Fortore presso la località Arenula, e dopo il secondo verificatosi nel mese di giugno dello stesso anno presso Civitate, ci fu, in quella estate, una terza battaglia fra l'esercito comandato da Melo e quello bizantino comandato dal Catapano Tornicio Contoleone, la quale si risolse con la sconfitta dei bizantini (1).

Tanto Amato da Montecassino (2) che Leone Ostiense (3) riferiscono che questo terzo scontro ebbe luogo presso Vaccarizza. Nel diploma del Catapano Boioannés per Troia del 1019 (4) è detto che esso avvenne presso la Chiesa di Santa Augusta.

Quale il sito di Vaccarizza e quale quello della Chiesa di Santa Augusta?

(1) F. CHALANDON, *Histoire de la domination normande en Italie*, Parigi, 1907, v. I, pp. 53 e segg.

(2) A. DA MONTECASSINO, *Storia dei normanni volgarizzata in antico francese, a cura di Vincenzo De Bartholomaeis* (Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, *Fonti per la Storia d'Italia*), Roma, 1935, pp. 30-31.

(3) LEO MARSICANUS, *Chronicon Casinense*, in *M.G.H., Scriptores*, VII, pp. 652-653.

(4) FR. TRINCHERA, *Syllabus graecarum membranarum*, Napoli, 1865, pp. 18-20.

Dal diploma del 1019 apprendiamo che Baccarizza era un « κάστρον ». Ecco quanto intorno a questo « castrum » si legge nello Stefanelli : « Baccarezza, poi, o Vaccareccia fu città quattro miglia lontana da Troia, con la quale nel 1024 ebbe prosmicità di pascoli. Fu industriosa ed uno dei trentadue Vescovadi suffraganei di Benevento ; poscia aggregata al nostro da Alessandro II, nel 1065 » (1).

Il *castrum Baccaritiaie* nel secolo XI era feudo del Vescovo di Troia, il quale lo cedette al Capitolo Cattedrale di Troia in due tempi : propriamente, per metà intorno al 1170 e per l'altra metà intorno al 1195 (2). Era disabitato già nel 1496 (3) e il Capitolo ne dava in fitto il territorio (4). Questo, nel 1799, fu ceduto, dal Capitolo, al Sig. Gerolamo Gasparre (5). A sua volta il Gasparre ne cedette porzioni a terzi negli anni 1807 e 1808 (6).

(1) Can. Vinc. STEFANELLI, *Memorie storiche della città di Troia*, Napoli, 1879, p. 101. Il lavoro dello Stefanelli non è fatto con rigore scientifico. Il Beccia vi trova inesattezze e soverchie confusioni (*Ristretto dell' Istoria della Città di Troia e sua diocesi dall' origine delle medesime al 1584 pel Notar Pietrantonio Rosso*, a cura di N. BECCIA, Trani, 1907, Prefazione, pp. 4-5). Lo Stefanelli si avvale, però, dell' opera storica *Troia Sagra* del Canonico Vincenzo ACETO, terminata nel 1728, conservata — in due grossi volumi manoscritti — nell' Archivio Capitolare di Troia, di grande importanza per la storia della città per i numerosi documenti riportati per intero (BECCIA, *op. cit.*, pp. 6-7, e M. DE SANCTIS, *L'anima eroica della cattedrale di Troia*, Foggia, 1958, pp. 306-307 e 364-365). I documenti che, difatti, lo Stefanelli imprecisamente cita sono proprio quelli della *Troia Sagra* dell' Aceto.

Attualmente i due volumi manoscritti dell' Aceto, si trovano presso la Badia di Grottaferrata per essere restaurati, insieme alla maggior parte delle pergamene dell' Archivio Capitolare. Non mi è stato possibile, perciò, consultare nè i volumi dell' Aceto nè dette pergamene.

(2) STEFANELLI, *op. cit.*, pp. 118 e 125. Lo Stefanelli non indica la data esatta delle cessioni. È probabile, però, che la prima avvenne nel 1175 e la seconda nel 1190 con atti del Vescovo, rispettivamente, del 3 maggio 1175 e del 30 luglio 1190, i cui transunti sono nel Di Stefano (C. S. DI STEFANO, *La città di Troia e la sua storica Cattedrale*, a cura del Comune di Troia, Montesantangelo, 1935, pp. 45 e 79).

(3) P. Rosso, *Ristretto etc., cit.*, p. 247.

(4) Contratti di fitto di tale territorio degli anni 1506, 1524, 1570 e 1744 ci sono tramandati da pergamene del Capitolo di Troia (DI STEFANO, *La città di Troia, cit.*, pp. 47, 63, 98 e 67).

(5) Archivio di Stato di Foggia, fondo *Catasti antichi e catasto provvisorio*, fascio n. 87 (relativo a Troia), fascicolo ivi contenuto dal titolo « Provincia di Capitana — Distretto di Troia — Comune di Troia — Spoglio dei contratti per servire alla formazione del catasto provvisorio », n. 150 dell' elenco dei contratti.

(6) *Ibid.*, nn. 174 e 167 dell' elenco dei contratti.

Circa il sito di Baccharizza, ecco quanto si legge nello Stefanelli : « Questa città stette in quel luogo, che noi chiamiamo Castellaccio » (1).

Nelle tavole censuarie del Comune di Troia, conservate presso l'Ufficio Tecnico Erariale di Foggia, il nome « Vaccarizza » o « Vaccariccia » non appare. Tuttavia una masseria di proprietà del dott. Attilio Pellegrini di Troia, sita nei pressi di quella « Castellaccio » (2), è ancora chiamata « Vaccareccia » dal proprietario, e questo medesimo nome essa aveva anche quando fu acquistata dalla sua famiglia nel secolo scorso.

Pertanto è imprecisa la Carta del Rizzi Zannoni che pone « Vaccareccia » fra il Vulgano e il Celone (3). Tale zona fa parte del Comune di Lucera (4).

Circa la « Chiesa di Santa Augusta » nominata nel diploma del 1019, non c'è in provincia di Foggia una chiesa, nè c'è una località intitolato a tale Santa. Ci sono, invece, delle località intitolate a Santa Giusta (5) (una di esse, anzi, trovasi proprio nelle vicinanze di Vaccarizza (6)). E, poichè nel dialetto locale « Santa Giusta » è

(1) *Op. cit.*, p. 101, nota. La masseria « Castellaccio », di proprietà del Comune di Troia, è riportata nella carta al 100.000 dell' Istituto Geografico Militare. È ad est di Troia e di Monte S. Vincenzo, vicino a quest' ultimo, presso il Celone, riva destra. È riportata nel foglio di mappa 12 del Comune di Troia presso l'Ufficio Tecnico Erariale (particella catastale 33).

(2) La masseria « Vaccareccia » è rappresentata con le particelle catastali 7 e 27 nel foglio di mappa 12 del Comune di Troia presso l'Ufficio Tecnico Erariale. Il dott. Pellegrini, che sentitamente ringrazio per le cortesi notizie, mi ha riferito che, a mezzo chilometro circa dalla masseria « Castellaccio », verso il Celone, su una piccola altura, si vedono ancora i resti di un muro di cinta di un luogo fortificato.

(3) G. A. RIZZI ZANNONI, *Atlante geografico del Regno di Napoli delineato per ordine di Re Ferdinando IV Re delle Due Sicilie e terminato nel 1808*.

(4) Nelle tavole censuarie di Lucera relative alla zona fra il Vulgano e il Celone non si rinviene una località dal nome « Vaccareccia ».

(5) Santa Giusta, vergine, fu martirizzata a Furconio « in Vestinis » nel III secolo (Pomp. SARNELLI, *Cronologia dei Vescovi ed Arcivescovi Sipontini, Manfredonia, 1680*, p. 14.). È annoverata tra i santi sipontini.

Oltre alla località « Santa Giusta » presso Vaccarizza, di cui si dirà nella nota seguente, un' altra ce n'è fra Lucera e S. Severo (Vedasi la carta al 100.000 dell' Istituto Geografico Militare).

(6) Tale località trovasi, propriamente, quasi a mezza via fra Troia e Foggia, sulla destra della rotabile che congiunge Troia con Foggia — per chi viene da Troia — (Vedasi la carta al 100.000 dell' Istituto Geografico Militare). Al presente una chiesa intitolata alla Santa non esiste più nella zona. Prima,

detta « Santa Iusta » e le due parole sono pronunziate in maniera tale che colui il quale ascolta ha l'impressione che sia stato detto « Sant' Augusta », è fondata l'ipotesi, formulata anche dalla Signorina Mathieu, che l'estensore del diploma — il quale non aveva davanti documenti scritti ma formò l'atto dopo aver appreso da persona del luogo i nomi delle località per le quali doveva passare il confine —, avendo male compreso, abbia ritenuto di dovere scrivere « Santa Augusta » invece di « Santa Giusta ».

Sembrerebbe, perciò, che il diploma di Boioannés del 1019 confermi il racconto di Amato da Montecassino e di Leone Ostiense, secondo i quali il terzo scontro fra Melo e i bizantini avvenne presso Vaccarizza.

Tuttavia, le cose non stanno così. Se una lettura superficiale porta a concludere che il diploma del 1019 avvalora l'esposizione dei due cronisti, ben altro giudizio si formula, invece, quando quel diploma venga letto attentamente; perchè allora si rileva che la chiesa chiamata di Santa Augusta nel diploma non è nelle vicinanze di Vaccarizza, a mezza strada circa fra Troia e Foggia, ma alle falde del Gargano, ad oltre trenta chilometri da quel « castrum ».

Consideriamo, difatti, la descrizione dei confini della nuova città.

L'autore del diploma comincia dalla « Camera di S. Eleuterio » e continua, procedendo sempre con direzione verso destra. Il confine, dopo essere andato per un certo tratto lungo il fiume Vulgano da occidente verso oriente, abbandona questo fiume volgendo a sud, passa in mezzo a Monte Aratro, segue per un tratto la strada di Bovino — cioè la strada che congiungeva Lucera con Bovino — con direzione verso il fiume Celone, oltrepassa questo

però, certamente, vi si trovava, dato che ha dato ad essa il nome. Molto probabilmente, la Chiesa di S. Giusta che quivi esisteva è quella chiesa « Sanctae Iustae » elencata fra le chiese dipendenti dal Vescovato di Troia in una bolla originale di Papa Clemente IV del dicembre 1266 diretta al Vescovo di Troia, facente parte dell' Archivio Capitolare di Troia. (Non si danno le indicazioni archivistiche di tale documento, perchè detto archivio è in via di ordinamento). Un casale « Sanctae Iustae » è nominato in una bolla in favore del Vescovo di Troia di Papa Alessandro II (1061-1073), pubblicata in parte — manca la data — dall' Ughelli (F. UGHELLI, *Italia sacra*, seconda edizione curata dal COLETI, Venezia, 1717, vol. I, pp. 1344-1345). Il testo di tale bolla è, però, spurio (cf. DE SANCTIS, *L'anima eroica* etc., *cit.*, pp. 362-363).

fiume sino ad un frassino e a un fico, poi ritorna al fiume Celone, lo discende tutto (con direzione verso oriente) e arriva al colle di Rabiano.

Sebbene nessuna località del Gargano si chiami oggi « Rabiano », tuttavia da documenti di quel tempo, di cui fra breve diremo, si ricava che τὸ βουνὸν τοῦ ραβιάνου era nel Gargano. Anche, però, se non ci fossero documenti i quali consentano di individuare il colle di Rabiano, basterebbe la conoscenza dei luoghi per potere arrivare a quella conclusione. Chi, difatti, lascia Troia e va verso oriente raggiunge, dopo pochi chilometri dalla città, la vasta pianura del Tavoliere e deve percorrere tutta questa pianura, per oltre trenta chilometri, ed arrivare al Gargano per incontrare delle colline.

Ma che il colle di Rabiano faccia parte del Gargano, è, come ho detto, provato da documenti. Tali documenti ci permettono di affermare che, con questo nome, veniva allora chiamata, propriamente, la fascia collinosa che forma il primo terrazzo del Monte nel suo versante meridionale e sud-occidentale (1). Difatti in un documento del sec. XI citato dallo Stefanelli (2), fra le chiese dipendenti dal Vescovato di Troia sono nominate quelle « S. Pauli in Rabiano » e « S. Leonardi in Rabiano »; inoltre nella bolla di Clemente IV sopra menzionata, fra le chiese e i casali dipendenti dal Vescovato di Troia, sono riportati la chiesa « S. Pauli de Rabiano de Canonicis » e il « Casale S. Leonardi de Canonicis ».

(1) Per la migliore comprensione di quanto si va dicendo, non è inutile fare una breve descrizione di tale versante. Colui che, partendo da Foggia, va verso il Gargano percorrendo dapprima il tratto Foggia-Fazioli della strada statale Foggia-Manfredonia e poi la strada appartenente al Consorzio di Bonifica che congiunge detta località Fazioli con la località « Posta le Capre » sita, oltre il fiume Candelaro, a breve distanza dal punto dove il Celone si immette nel Candelaro, trova di fronte — poco dopo avere oltrepassato il Candelaro — una collina con ripida pendenza, alta, sulla pianura lungo il Candelaro poco più di cento metri e, sul livello del mare, pochi metri di più, avente l'aspetto di una collina isolata. Essa invece è un corpo avanzato di quella fascia collinosa estesa da Rignano a Manfredonia, alta sulla pianura del Tavoliere 100-200 metri, terminante con un ampio pianoro, il quale è il primo dei terrazzi che il Gargano presenta nel versante meridionale e meridionale-occidentale.

Il secondo terrazzo è il pianoro dove è sito S. Giovanni Rotondo, meno esteso del primo, con altezza sul livello del mare fra i 500 e i 600 metri, elevantesi sul primo pianoro con pendenza anch' essa ripida. Sul secondo terrazzo si alzano, infine, le cime del Gargano, delle quali alcune superano i mille metri.

(2) STEFANELLI, *op. cit.*, p. 62.

È noto ⁽¹⁾ che la Chiesa di S. Leonardo di Siponto, prima di passare all'ordine teutonico (1261), appartenne ai Canonici Regolari di S. Agostino. Può giustamente ritenersi, perciò, che la chiesa « S. Leonardi in Rabiano » nominata nel documento del secolo XI e il « Casale S. Leonardi de Canonicis » nominato nella bolla di Clemente IV del 1266 ⁽²⁾ siano la stessa cosa che la chiesa « S. Leonardi de Siponto » la quale, dal 1261 alla fine del secolo XV, appartenne all'Ordine Teutonico. Ma, se è così, bisogna concludere che la zona collinosa dove si trovava e si trova S. Leonardo di Siponto, cioè il primo terrazzo del versante meridionale e sud-occidentale del Gargano, si chiamava allora « Rabiano ».

Che il colle di Rabiano sia nel Gargano si ricava anche da un'altra considerazione. Nel documento è detto che, incontrato il colle di Rabiano, il confine volge verso sud e che colui che, seguendo il confine, va in tale direzione incontra e lascia sulla sinistra un antro. Ebbene gli antri sono una specialità del Gargano, il quale è costituito da roccia di natura carsica. Il Fraccacreta ne indica diversi ⁽³⁾. Nella masseria Paglicci sotto Rignano ⁽⁴⁾ ce ne sono due. In uno di essi da poco tempo non si può più entrare perchè l'imboccatura è stata ostruita da terreno, come mi hanno riferito persone del luogo.

Non c'è dubbio, perciò, che la chiesa, detta di Santa Augusta, nominata nel diploma, dopo l'antro, sia nel Gargano.

Al presente, nessuna chiesa avente questo titolo esiste nei paesi del versante meridionale e sud-occidentale del Gargano (Manfredonia, S. Giovanni Rotondo e S. Marco in Lamis). Tuttavia, con i dati forniti dal diploma del 1019, integrati da quelli del diploma per Troia dello stesso Catapano Boioannés del 1024 ⁽⁵⁾, è possibile precisare il posto dove questa chiesa si trovava.

(1) F. CAMOBRECO, *Regesto di S. Leonardo di Siponto*, Roma, 1913, Prefazione, e S. MASTROBUONI, *S. Leonardo di Siponto, Guida illustrata con note d'arte e di storia*, Manfredonia, 1951, pp. 21 e segg.

(2) La bolla di Clemente IV del dicembre 1266 (era da pochi mesi terminata la grande lotta con la casa Sveva) ci mostra che il Papa non aveva ancora voluto confermare all'Ordine Teutonico il possesso di S. Leonardo di Siponto.

(3) M. FRACCACRETA, *Teatro topografico - storico - poetico della Capitanata*, voll. 6 (i voll. V e VI sono incompleti), Napoli e Lucera, 1828-1843, vol. I, p. 187, e vol. II, pp. 117 e 118.

(4) Vedasi la carta al 100.000 dell'Istituto Geografico Militare.

(5) Dallo STEFANELLI (*op. cit.*, pp. 61-62), il quale trae le notizie dall'Aceto, apprendiamo che una traduzione latina di questo diploma fu fatta da un arci-

Nel diploma del 1019 è detto che il confine, dopo aver incontrato il colle di Rabiano, volge verso sud e, andando in questa direzione, lascia a sinistra un antro, incontra un piccolo colle e su questo colle due peri silvestri, continua — rasentando uno di tali peri — sino ad una quercia biforcuta, arriva alla chiesa di Santa Augusta, e seguita, rasentando questa chiesa, sino al confine di Siponto. Nel diploma del 1024 il confine di Troia è meno ampio. Esso non segue tutto il corso del Celone, ma lo percorre sino alla antica città di Arpi (1): ivi lascia il Celone e volge verso Fazioli e, da questa località, raggiunge « locum qui dicitur antiquae ecclesiae ubi maxima petra est ficta ubi surgit fons »; da questo luogo poi punta verso il fiume Cervaro che raggiunge presso « vadum Fici », dopo avere incontrato la località « Vergineolum ».

Al presente, colui che, dopo aver seguito tutto il corso del Celone e dopo avere raggiunto la fascia collinosa pedegarganica dirimpetto al punto di confluenza del Celone nel Candelaro, volge verso sud non incontra più l'antro indicato nel diploma del 1019 (le bocche degli antri — si sa — possono ostruirsi), ma trova, dopo poco più di due chilometri, un βουβλίτζιν, una collinetta con dei fabbricati, elevantesi meno di quindici metri sulla pianura lungo il Candelaro. È la masseria detta, ancora oggi, dai proprietari « Capo d'uccello » (2), indicata nella carta al 100.000 come « Mas-

vescovo greco, il quale si era fermato a Troia nell'andare a Roma per essere consacrato, e che una copia della traduzione latina si conservava presso l'archivio della città. Lo Stefanelli ignora il diploma del 1019. Così pure il DE Sanctis (M. DE SANCTIS, *L'anima eroica della cattedrale di Troia*, cit., pp. 17 e 359) e — sembra — l'Aceto.

(1) Il fatto che l'autore del diploma attribuisce ai Troiani il territorio dove era sita la città di Arpi mostra che, allora, Arpi non aveva più abitanti.

(2) Questo territorio fu dato in censo dall'Amministrazione del Tavoliere ai Signori Loreto e Trilli dopo il 1817, come risulta dal vol. 11 del fondo « Scritture versate dall'Archivio Notarile di Lucera nel 1950 insieme ai protocolli notarili — Scritture dell'Ufficio dell'Amministrazione del Tavoliere ». In questo volume, difatti, al fol. 10 t., si legge: « (Posta) Capo d'auciello di carra 2. Aggregata al Tavoliere per la legge de' 13 gennaio 1817. Era di S. Leonardo Le Matine, quindi passò in potere dell'Amministrazione dei beni donati reintegrati allo Stato ». I beni della Badia di S. Leonardo furono reintegrati allo Stato in conseguenza della decisione della Curia del Cappellano Maggiore del 13 luglio 1781, pubblicata in *Rerum in Reverenda Curia Regii Capellani Maioris iudicatarum tomus primus*, Napoli, 1787, pp. 202-204. Nell'atlante del Della Croce dell'Archivio di Stato di Foggia (Dogana, Serie I, n. 21), terminato

seria Loreto » dal nome dei proprietari. Continuando ancora verso sud — tenendosi ad una distanza di duecento metri dalla riva del Candelaro — incontra, dopo meno di quattro chilometri, la Taverna del Candelaro, presso la quale c'è una copiosa sorgente che ha dato il nome a una masseria posta lì vicino (1). Ivi, sebbene non ci sia più la « maxima petra ficta » (2), doveva trovarsi le « antiqua ecclesia » del diploma del 1024, quella chiesa che, nel diploma del 1019, è detta di Santa Augusta. Difatti quest' ultimo diploma ci dice che la Chiesa di Santa Augusta era presso « δ σύννορος τῆς Σηπενδοῦ ». Ebbene, ancora oggi il confine di Manfre-

nel 1760, la masseria, che vediamo chiamata « Capo d'auciello » nel volume sopra accennato, è chiamata, invece, — insieme al terreno circostante — (ff 38r-39r) « Iapiro », nome che fa pensare (« Iampyrus ») al pero di cui si parla nella descrizione dei confini di Troia nel diploma del 1019. Un « Nardo Iapiro » aveva una casa in questa località prima del 1548 (Archivio di Stato di Foggia Dogana, Serie I, vol. 15, Reintegra del Revertera, f. 66r). Un Andrea Iapiro è nominato nell' istrumento di transazione stipulato il 4 giugno 1556 fra l'Abate Commendatario di S. Giovanni in Lamis e il feudatario di S. Giovanni Rotondo (Bollettino delle Sentenze della Commissione Feudale, volume contenente le sentenze pubblicate nel mese di luglio del 1810, pp. 599, 600 e 604). Una Amelia Iapiro, proprietaria, nel 1608, della mezzana « di Capone seu d'Amelia », sita in località Crognale, è ricordata — al f. 56 — nella « Platea » della Confraternita della Beata Vergine del Carmelo di S. Giovanni Rotondo, ricopiata nel 1722 da una « Platea » del 1677 e conservata nell' archivio dell' Ente Comunale di Assistenza di S. Giovanni Rotondo. Se si tiene presente che, nel dialetto locale, si usa omettere la preposizione « di » (« S. Leonardo le Matine », « Posta le Capre », « Posta la via », etc.), non è arbitrario pensare che il cognome « Iapiro » in origine fosse « de Iapiro », derivasse, cioè, dal nome della località chiamata « Iapiro ». — Ringrazio sentitamente l'egregio Comandante dei Vigili Urbani di S. Giovanni Rotondo, Sig. Giuseppe Prencipe, per l'aiuto prestatomi nelle ricerche intorno alla famiglia Iapiro.

(1) È la « Masseria Fonteviva », posta sulla destra del Candelaro, poco più a monte della Taverna. La sorgente, attualmente, è coperta da un' opera in fabbrica e non è, perciò, visibile. Trovasi, precisamente, sotto la fontana pubblica dell' Acquedotto Pugliese. — Al chiaro Prof. Nicola Russo, Preside della Scuola Media De Sanctis di Foggia, il quale mi ha gentilmente fornito queste e molte altre utili notizie intorno alle località della Capitanata, rivolgo il mio sentito ringraziamento.

(2) Alcuni menhir di piccole dimensioni si vedono ancora nei pressi di Manfredonia (*Manfredonia*-Quaderno XVI della collana *Quaderni turistici* dell' E.P.T. di Foggia, Foggia, 1957, p. 47). A breve distanza dalla Taverna del Candelaro, verso Manfredonia, è la stazione preistorica Coppa Nevigata (G. PATRONI, *La preistoria*, Milano-Vallardi, 2 ediz., 1951, cap. VI).

donia, partendo dal mare a nord-est della città, arriva — dopo un percorso irregolare nel Gargano — alla Taverna del Candelaro e poi volge verso il fiume Cervaro, che raggiunge, dopo avere lasciato a sinistra, a meno di cinque chilometri, la località « Virgineolum » (1) nominata nel diploma del 1024.

Dunque, all' antica chiesa, sita presso il confine di Siponto e presso la sorgente ancora esistente della Taverna del Candelaro, arrivava, dalla parte di oriente, il confine della città di Troia. Questa antica chiesa è chiamata di Santa Augusta nel diploma del 1019, nel quale è detto, altresì, che presso di essa avvenne lo scontro fra Melo e i bizantini comandati dal Catapano Tornicio Contoleone.

Qui si presenta il problema : « È attendibile quest' ultima notizia che il diploma del 1019 ci fornisce? Bisogna credere, contro il racconto dei cronisti Amato da Montecassino e Leone Ostiense, che il terzo scontro fra Melo e i bizantini avvenne non presso Vaccarizza, a breve distanza da Troia, ma invece ai piedi del Gargano? »

Ritengo che l'estensore del diploma del 1019 sia caduto in errore. Difatti in tale diploma è detto che i cittadini di Troia hanno dominio esclusivo sino alla Chiesa di Santa Augusta, cioè sino alla Taverna del Candelaro, e che da detta chiesa sino al confine di Siponto i cittadini di Troia e quelli di Baccarizza hanno comunione di pascolo. Ma, siccome il confine di Siponto passa vicino alla Taverna del Candelaro, quale territorio rimarrebbe, per il pascolo in comune, ai Troiani e ai Baccaricesi?

Non resta perciò, che pensare ad una confusione, generata, probabilmente, dal fatto che l'antica chiesa presso la sorgente della Taverna del Candelaro era anch' essa intitolata a Santa Giusta. Ritengo che all' estensore del diploma fu tenuto o, per lo meno, si aveva intenzione di tenere, suppergiù questo discorso : « Occorre far risultare dal documento che i Troiani hanno dominio esclusivo sino alla chiesa di Santa Giusta, ma non di Santa Giusta sita presso la sorgente al Candelaro, bensì di Santa Giusta nei pressi del luogo dove avvenne lo scontro tra i bizantini guidati da Tornicio Contoleone e Melo. Occorre far risultare, inoltre, che da

(1) Si veda la « Carta amministrativa », scala 1/100.000., dell' Istituto geografico Militare (in tale carta sono segnati i confini dei comuni). La località « Verginola » è segnata nella carta del Rizzi Zannoni, ma non in quella al 100.000 dell' Istituto Geografico Militare. Corrisponde alla « Masseria Squarcia » indicata in quest' ultima.

tale chiesa di Santa Giusta sino al confine di Siponto i Troiani e i Baccariciensi hanno comunione di pascolo ». L'avvertimento, forse perchè fatto senza la dovuta chiarezza, dovette essere male compreso dall'estensore. Certo è che egli scrisse nel diploma cose ben diverse da quelle che l'autore voleva si dicessero.

Che nella compilazione del primo diploma ci sia stato un errore è dimostrato dal fatto che cinque anni dopo, nel 1024, lo stesso Catapauo Boioannés, nel rilasciare ai Troiani un nuovo diploma circa i confini della città ⁽¹⁾, evitò di chiamare col titolo di Santa Giusta la chiesa sita presso la sorgente al Candelaro e la chiamò, invece, semplicemente, « antica chiesa ».

Concludendo, possono ritenersi esatte tanto la notizia, fornita dai cronisti Amato da Montecassino e Leone Ostiense, secondo cui il terzo scontro fra Melo e i bizantini guidati da Tornicio Contoleone avvenne presso Vaccarizza, tanto quella che si ricava dal diploma del 1019, secondo cui lo scontro avvenne nelle vicinanze di una chiesa di Santa Giusta. Contrariamente, però, a quanto si legge nel diploma, tale chiesa non si trovava alle falde del Gargano, presso la sorgente al Candelaro, bensì presso Vaccarizza, nella località che ancora oggi si chiama Santa Giusta, a breve distanza dalla « via francigena » ⁽²⁾, la via cioè che, partendo da Benevento, dopo aver valicato l'Appennino sopra Eca, congiungeva direttamente Eca con Siponto ⁽³⁾. Questo valico era presidiato dalle

(1) Nel diploma del 1024 i confini di Troia, come si è detto, sono meno estesi. Furono ridotti perchè, probabilmente, ci erano state delle proteste da parte di enti e popolazioni che su alcuni territori concessi ai Troiani vantavano precedenti diritti.

(2) E' noto che la parola *φράγγοι* ha un significato vago nella terminologia bizantina (cf. J. GAY, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin*, Parigi, 1904, pp. 415-416).

(3) Si vedano la Carta del Rizzi Zannoni e quella al 100.000 dell'Istituto Geografico Militare. Era la via percorsa dai pellegrini e da quanti — provenienti dalla Campania — intendevano raggiungere il Santuario di Monte S. Angelo. Da Benevento sino a poco più in là di Eca — propriamente sino alla località S. Paolo — essa seguiva il tracciato della Via Traiana, la quale, a S. Paolo, deviava verso Sud-Est per raggiungere il Cervaro (T. ASHBY and R. GARDNER, *The Via Traiana*, in *Papers of the British School at Rome*, VIII, 1949, pp. 104-170).

Mi sembra, però, che anche il tratto S. Paolo-Siponto fosse una via romana: fosse propriamente il *diverticulum*, dalla Traiana, Eca-Siponto. L'Ashby e il Gardner ritengono che la Traiana avesse un solo *diverticulum*: quello Eca-

truppe bizantine (1). Lo scontro avvenuto a Santa Giusta, presso la « via francigena », fa pensare che Melo, dopo le vittorie di Arenula e di Civitate, mirava ad impossessarsi di quel valico.

Foggia.

Angelo CARUSO.

Lucera-Siponto (*op. cit.*, p. 141). Data la natura del terreno fra Eca e Siponto (in gran parte pianura, senza alcun ostacolo) mi sembra sia illogico pensare che, potendosi raggiungere molto facilmente per via diretta Siponto, si dovesse andare prima a Lucera. Non uno, ma due dovevano essere i *diverticula* dalla Via Traiana : uno verso Lucera, l'altro, diritto, verso Siponto. Quest' ultimo vide aumentare di molto il movimento dei viaggiatori dopo l'apparizione dell' Arcangelo sul Monte Gargano.

(1) CHALANDON, *op. cit.*, I, p. 54.

᾽ΟΓΛΟΣ - ΟΓΛÛ :

LE PREMIER HABITAT DE LA HORDE D'ASPARUCH DANS LA RÉGION DU DANUBE

Après la mort de Kubrat (642), le quatrième de la liste des rois bulgares, ses fils ne suivirent pas son conseil de rester étroitement unis sur l'héritage qu'il leur avait laissé, mais se le partagèrent. A l'exception de Baïan qui resta sur place dans la Grande Bulgarie, située sur les rivages de la mer d'Azov jusqu'au fleuve Kuphis (le Kuban), les autres partirent chacun de leur côté avec la portion de peuple qui leur revenait. Asparuch (Isperich), le troisième des frères, se dirigea vers l'Ouest, franchit le Dniepr et le Dniestr et s'établit, au témoignage des sources byzantines, au Nord des bouches du Danube, à l'endroit que ces sources désignent par l'expression ᾽Ογλος (᾽Ογγλος) (1), v.sl. *oglŭ*, c'est-à-dire « angle », « coin », dénomination qui correspond fort bien aux conditions géographiques de l'établissement, dont deux des côtés étaient délimités par de grandes rivières.

Nous en trouvons la relation la plus ample et la plus exacte chez les chroniqueurs byzantins Théophane et Nicéphore le Patriarche, qui ont composé leurs chronographies au début du IX^e siècle, quelques générations à peine après l'arrivée des Bulgares sur la frontière septentrionale de l'Empire. Leurs exposés concordent souvent presque mot pour mot, mais ils ne se copient pas, car leur narration dérive, dans chaque cas, de la même source inconnue, qui est, bien entendu, beaucoup plus proche de la date des faits racontés.

Voici ce que disent ces chroniqueurs au sujet de l'arrivée des Bulgares dans la région du Danube :

(1) THÉOPHANE, éd. DE BOOR, p. 357. Cf. St. RUNCIMAN, *A History of the First Bulgarian Empire*, London, 1930, p. 3.

Théophane (éd. de Boor), 357-8 : « (Le troisième des fils, Ἀσπαροῦχ) τὸν Δάναπριν καὶ Δάναστριν περάσας βορειοτέρους τοῦ Δανουβίου ποταμούς καὶ τὸν Ὀγλον καταλαβὼν μεταξὺ τούτου (sc. τοῦ Δανουβίου) κἀκείνων (sc. τῶν ποταμῶν) ᾤκησεν ⁽¹⁾ ἀσφαλῆ καὶ δυσμάχητον εἶναι τὸν τόπον στοχασάμενος ἐξ ἐκάστου μέρους · τελματώδης γὰρ ἔμπροσθεν, καὶ ἄλλοθεν τοῖς ποταμοῖς στεφανούμενος » ⁽¹⁾.

L'auteur déclare donc que, ayant franchi le Dniepr et le Dniestr, fleuves qui se trouvent un peu au Nord du Danube, et étant parvenu à Ὀγλος (angle), Asparuch s'établit entre celui-ci (le Danube) et ceux-là (les fleuves), « estimant que l'endroit était sûr et difficile à attaquer de chaque côté, car il est marécageux par devant et entouré de fleuves sur les autres côtés ». Il est donc clair que cet Ὀγλος était situé entre le Danube, d'une part, et des fleuves (le Dniestr et le Dniepr), de l'autre. Il se trouvait, par conséquent, au Nord des bouches du Danube, et non pas à droite de ce fleuve, comme le soutiennent certains historiens.

Le patriarche Nicéphore affirme la même chose lorsqu'il écrit qu'Asparuch « τὸν Δάναπριν καὶ τὸν Δάναστριν ποταμὸν περαιοθεὶς περὶ τὸν Ἰστρον οἰκίζεται, τόπον πρὸς οἴκησιν ἐπιτήδειον, Ὀγλον τῇ σφῶν καλούμενον φωνῇ καταλαβόμενος, δυσχερῆ τε καὶ ἀνάλωτον πολεμίοις ὑπάρχοντα · ἀσφαλῆς τέ ἐστι τὰ μὲν ἔμπροσθεν τῇ τε δυσχωρία καὶ τῷ τελματώδης εἶναι τυγχάνων, τὰ δ'οὐδ' ὀπισθεν κρημνοῖς ἀβάτοις τετειχισμένα... ⁽²⁾ c'est-à-dire : « Ayant franchi le Dniepr et le Dniestr, il s'établit à proximité du Danube, ayant occupé un endroit habitable, appelé Ὀγλος dans leur langue, incommode et imprenable pour l'ennemi et exempt de dangers, l'avant à cause de son accès difficile et étant marécageux, et l'arrière étant protégé par des ravins inaccessibles ». Le professeur Moravcsik comprend de la même manière l'établissement du premier habitat de la horde d'Asparuch dans la région du Danube, lorsqu'il détermine la situation géographique

(1) Nous transcrivons ce passage d'après Gy. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*, II, p. 184, qui admet la transposition faite par BEŠEVLIJEV (*Zur Chronographie des Theophanes*, dans *B.Z.*, XXVII, p. 35). Dans le texte original, la phrase dénaturée peut-être par quelque copiste, est libellée comme suit : τὸν Δάναπριν καὶ Δάναστριν περάσας καὶ τὸν Ὀγλον καταλαβὼν βορειοτέρους τοῦ Δανουβίου ποταμούς, μεταξὺ τούτων κἀκείνου ᾤκησεν — ce qui ne peut néanmoins être compris autrement.

(2) Pag. 34 (DE BOOR).

de cet ”Ογλος : « Ort zwischen der Donaumündung und den davon nördlich gelegenen Flüssen (VII. Jh.) » (1).

Ces informations des chroniqueurs byzantins ont été généralement acceptées par presque tous les historiens modernes. Mais V. N. Zlatarski (2) et F. I. Uspenskij (3), niant l'évidence, ont essayé de localiser ailleurs ce premier habitat des anciens Bulgares, estimant que le terme ”Ογλος (Oglŭ) devait être remplacé par le turco-bulgare *aγul* ~ *aul*, qui signifie « cour », « enceinte fortifiée », et qui devient ὄγλος dans la transcription grecque (4). Lorsque, attaqués par l'empereur byzantin en 679, les Bulgares s'enfermèrent dans leur « retranchement », ὄχρωμα, Zlatarski comprend encore *aul* par ce mot ; « mais nous ne pouvons pas prendre cette enceinte fortifiée dans le sens d'une fortification moderne », conclut ce savant historien, mais bien dans le sens de *camp de la horde d'Asparuch*, « lequel était entouré d'un fossé large et profond, tels les anciens rings avares de la puszta magyare, et comme nous le voyons aujourd'hui encore près du village d'Aboba, édifié quelques années plus tard par ces mêmes Bulgares » (5).

Cette opinion trouve sa confirmation, ajoute-t-il, dans les vestiges des grandes fortifications de terre signalées par Škorpil à la suite des fouilles exécutées par l'archéologue roumain Gr. Tocilescu (6) à Nicolitel, village proche d'Isaccea (l'ancien Noviodunum), car c'est en se fondant sur toutes ces données que, selon ses propres termes, l'éminent historien bulgare est parvenu à « la conclusion sûre que c'est précisément là que se trouvait l'*aul* et le camp de la horde d'Isperich ». Les nouvelles recherches de Škorpil, ajoute-t-il, « ont écarté tout doute quant à l'origine hunnico-bulgare de ce camp ».

Cependant, les recherches entreprises auparavant par tant de savants, bulgares et étrangers, au sujet du *vallum* si discuté qui traverse la Bessarabie de Leova sur le Pruth jusqu'à Tighina sur le Dniestr, que beaucoup d'érudits considéraient encore comme

(1) *Byzantinoturcica*, II, p. 184 s.v.

(2) *Histoire de l'État bulgare au moyen âge* (en bulg.), t. I, p. 131-132.

(3) *Histoire de l'empire byzantin* (en russe), vol. I, Petersburg, 1912, pp. 769-770 ; cf. *Izvestija* de l'Inst. archéol. russe de Constantinople, X, pp. 517, 558.

(4) L'expression appartient à ZLATARSKI, *op. cit.*, p. 132.

(5) *Ibid.*, p. 131.

(6) *Fouilles et recherches archéologiques en Roumanie*, Bucarest, 1900.

proto-bulgare, tout comme les *vallums* de la Dobroudja, tandis que d'autres démontraient leur origine authentiquement romaine, montrent avec éloquence quelle foi l'on peut accorder aux opinions si discordantes des archéologues en ce qui concerne de pareilles fortifications primitives et extrêmement anciennes, situées dans une région où la migration des barbares de l'Est jeta successivement tant de peuplades diverses. Il suffit de mentionner le travail assez récent d'un Bulgare, Krandjalov, *Les vallums de Dobroudja et de Bessarabie et la théorie protobulgare*, Sofia, 1943, dans lequel l'auteur repousse les opinions de ceux des chercheurs qui attribuaient aux Protobulgares tous les *vallums* des territoires actuels de la Bulgarie et des contrées voisines, pour nous convaincre du scepticisme que nous devons garder à ce propos.

On veut faire aussi du terme grec ὄγλος une transcription du turco-bulgare *aul*, quand il a son correspondant slavo-bulgare dans *ogǫlz*, parfaitement propre à la situation géographique du territoire en question. Šafarik et d'autres ont reconnu dans ce terme *ogľü* le turc *budžac* ⁽¹⁾, dénomination qui persiste aujourd'hui encore dans la nomenclature géographique du territoire, car le *budgeac* de Bessarabie, où se sont si longtemps abrités les Tartares, est universellement connu.

Mais les chroniqueurs byzantins mentionnés plus haut racontent un peu plus loin l'expédition de l'empereur Constantin IV Pogonat contre la horde d'Asparuch, et il résulte de leur narration que tout s'est passé au Nord des bouches du Danube, et non pas dans « le camp » de Nicolitel. En effet, Théophane relate que l'empereur Constantin IV, ayant appris que, à l'improviste, un peuple sale et abject avait dressé ses tentes *de l'autre côté du Danube dans l'Oglos* et qu'il parcourait et pillait les contrées voisines du Danube, « c'est-à-dire le pays qu'ils dominent maintenant, mais qui était autrefois dominé par les chrétiens », en fut profondément attristé ⁽²⁾. Il ordonna à tous les « thèmes » de passer en Thrace et, armant sa flotte, il partit par terre et par mer à la rencontre des Bulgares, cherchant à les chasser de force. L'empereur dis-

(1) LUBOR NIEDERLE, *Manuel de l'Antiquité slave*, t. I: *L'histoire*. Paris 1923, p. 100, n. 2.

(2) Μεμαθηκώς, ὅτι ἐξάπινα ἔθνος ῥυπαρὸν καὶ ἀκάθαρτον ἐκεῖθεν τοῦ Δανουβίου εἰς τὸν Ὀγλον ἐσκήνωσεν, καὶ τὰ πλησιάζοντα τῷ Δανουβίῳ ἐκτρέχει καὶ λυμαίνεται...

posa ses troupes en ordre de bataille sur le terrain situé près d'Oglos et du Danube et tira sa flotte sur le rivage proche. Lorsque les Bulgares virent la multitude des forces impériales — poursuit Théophane —, désespérant de leur salut, ils se réfugièrent « dans le retranchement mentionné auparavant » (*εἰς τὸ προλεχθὲν ὄχυρωμα καταφεύγουσιν*) et s'y mirent en sûreté. Les impériaux n'attaquèrent pas non plus, à cause des marais.

Zlatarski essaie de tirer de ce passage également un argument en faveur de sa thèse, lorsqu'il s'arrête au mot *ὄχυρωμα* et affirme que l'auteur n'avait pas mentionné auparavant de « retranchement », pour parler maintenant de *τὸ προλεχθὲν ὄχυρωμα* ; par conséquent, le déterminatif *προλεχθὲν* doit être rapporté à cet *aul*, le camp supposé de la horde, proche de Nicolitel. Mais notre historien se trompe cette fois encore, car il n'y a pas de doute que ce retranchement nommé auparavant (*προλεχθὲν*) n'est pour Théophane que le fameux Ὀγλός, présenté un peu plus haut comme un endroit sûr et inexpugnable (*ἀσφαλῆ καὶ δυσμάχητον εἶναι τὸν τόπον στοχασάμενος*). C'est presque dans les mêmes termes que le patriarche Nicéphore le caractérise également, lorsqu'il écrit : *δυσχερῆ τε καὶ ἀνάλωτον πολεμίους ὑπάρχοντα*. Ce dernier est plus explicite que Théophane, car il écrit que les Bulgares « épouvantés, s'enfuirent vers leurs retranchements » (*καταπλαγέντες πρὸς τὰ ἑαυτῶν ὄχυρώματα ἔφυγον*).

Plus loin, Théophane relate que l'empereur, souffrant de la goutte, s'était décidé à se rendre à Mésembrie pour les eaux et sortit discrètement en mer avec quelques navires rapides, accompagné de sa domesticité, après avoir ordonné aux chefs militaires de harceler les Bulgares et de les faire sortir de leur repaire pour provoquer la lutte. Mais le bruit s'étant répandu que l'empereur s'était sauvé, l'armée, prise de panique, se retira en fuyant, ce qui rendit courage aux Bulgares, qui, sortant de leur retranchement, s'élançèrent sur les Byzantins dont ils tuèrent et blessèrent un grand nombre. « Et, après les avoir poursuivis jusqu'au Danube qu'ils franchirent (*καὶ καταδιώξαντες αὐτοὺς μέχρι τοῦ Δανουβίου, καὶ τοῦτον περᾶσαντες*) — continue le chroniqueur — ils vinrent à Varna où ils s'établirent, ayant trouvé l'endroit défendu d'un côté par le Danube et de l'autre par la mer ».

Par cette description de la poursuite de l'armée byzantine, on voit également que la lutte avait commencé là où était établie la horde, au Nord du Danube, les Bulgares ayant poursuivi les

Impériaux jusqu'au fleuve qu'ils franchirent, et ne s'arrêtant que dans la région de Varna, où ils établirent leur nouvel habitat.

Le patriarche Nicéphore ne diffère pas de Théophane dans la relation de ces faits. Il montre, lui aussi, les Bulgares passant le Danube, à la poursuite de l'armée byzantine et s'établissant à Varna : *περαιωθέντες δὲ τὸν Ἰστρον ἐπὶ τὴν λεγομένην Βάρναν πλησίον Ὀδησοῦ...*

Nous trouvons exactement les mêmes indications dans le récit d'un autre chroniqueur tout aussi sérieux : Jean Zonaras relate cet épisode de l'histoire des Protobulgares dans sa chronique qui date de l'époque de Jean Comnène. Il a utilisé les écrits de ses prédécesseurs — il n'y manque ni Théophane ni le patriarche Nicéphore — et il les rend avec beaucoup d'exactitude. On le sait, dans l'historiographie byzantine, la chronique de Zonaras occupe une place de choix, étant, comme le dit avec raison Moravcsik (1), « dasjenige, das auf dem höchsten Niveau steht ».

Voici comment cette chronique présente l'apparition de la horde d'Asparuch sur le Danube :

Τὸ δὲ τῶν Βουλγάρων ἔθνος εἰς τὰς Ῥωμαϊκὰς χώρας τὰς πέραν τοῦ Ἰστροῦ γενόμενον ταύταις ἀκρατῶς ἐλυμαίνετο. Ἐκστρατεύει τοίνυν κατ' αὐτῶν ὁ βασιλεὺς Κωνσταντῖνος κατὰ γῆν τε καὶ θάλασσαν, στόλον πολὸν ἐκ τῆς θαλάσσης εἰσαγαγὼν εἰς τὸν Δάνουβιν. Οἱ δὲ βάρβαροι τὴν τῶν Ῥωμαίων ἰδόντες παρασκευὴν ἐδειλίασαν καὶ εἰς ὀχύρωμά τι ποταμοῖς στεφανούμενον καὶ τενάγεσι κατακλείσαντες ἑαυτοὺς ἠρέμον· ἀλλ' οὐδ' ἡ Ῥωμαϊκὴ στρατιὰ τούτοις προσέβαλεν (2).

Voici la traduction de ce passage : « Et le peuple des Bulgares, se trouvant dans les territoires byzantins d'au-delà du Danube, les dévastait d'une manière effrénée. C'est pourquoi l'empereur Constantin part contre eux avec l'armée par terre et par mer, faisant venir une nombreuse flotte de la mer dans le Danube. Et les barbares, voyant les préparatifs des Byzantins, prirent peur et, s'enfermant dans un endroit fortifié, entouré de fleuves et de marais, se tinrent cois ; mais l'armée byzantine ne se jeta pas non plus sur eux ».

(1) *Byzantinoturcica*, I, p. 197.

(2) T. III, pp. 226-227 (Bonn).

Et plus loin, le chroniqueur de raconter qu'au bout de quelques jours, les adversaires ayant pris position face à face, les barbares remarquèrent la faiblesse des Byzantins. Il arriva aussi, dit-il, un fait qui leur rendit courage, contrairement à la peur qu'ils avaient auparavant, car l'empereur, souffrant de la goutte et atteint de douleurs plus violentes, sortit en mer avec cinq navires rapides (*δρομόνες*) et sa domesticité, se dirigeant vers Mésembrie (territoire soumis à Byzance) pour profiter des bains de l'endroit, laissant l'armée avec ses chefs et recommandant à ces derniers de harceler les barbares, pour les inciter ainsi au combat. Le bruit s'étant répandu dans le camp que l'empereur s'était enfui par peur des Bulgares, ils décampèrent tous d'une manière éhontée, sans que personne les poursuivit. La chose, étant arrivée à l'improviste, ranima le moral des Bulgares et les incita au combat et, talonnant leurs adversaires, ils en tuèrent beaucoup et le nombre des prisonniers ne fut pas moindre ; et franchissant l'Ister, ils plantèrent leurs tentes en territoire byzantin (*καὶ τὸν Ἰστρου περαιωθέντες ἐν τῇ Ῥωμαίων ἐπήξαντο τὰς σκηνάς*). Depuis lors, ils n'ont pas cessé de dévaster tout le pays des Byzantins. C'est pourquoi l'empereur fut forcé de conclure la paix avec eux, sous la condition de leur payer un tribut annuel, à la grande honte du gouvernement byzantin (1).

* * *

Un argument tout aussi décisif au sujet de l'habitat de la horde d'Asparuch au Nord du Danube est l'expression de *Βουλγαρία ἐκεῖθεν τοῦ Ἰστρου ποταμοῦ*, où, selon l'anonyme de la Vie de Léon V, les captifs d'Andrinople furent déportés par Krum (813). J'ai démontré, il y a plus de trente ans, que cette expression ne peut désigner que l'ancien *Ογγλος de Théophane, d'où Asparuch franchit le Danube en 679-680. Le fait est certain ; ce qui le prouve c'est l'épisode du rapatriement de ces captifs sous le règne de Théophile. La lutte des Byzantins, racontée en détail par les chroniqueurs Georges le Moine et Léon Grammatikos, eut lieu au Nord des bouches du fleuve, où avait accosté la flotte byzantine et où les Magyars du voisinage (ils se trouvaient à ce moment en Atelkouzou) vinrent en aide aux Bulgares et furent vaincus par les

(1) *Ibidem*, pp. 227-228.

captifs, qui purent enfin s'embarquer et se rendre à Constantinople (1).

Ce fait incontestable fut ensuite confirmé par M. Henri Grégoire, qui identifia la population chrétienne mentionnée par les sources orientales au Nord des bouches du Danube par les termes de *Valandar* (version Masūdi) ou *Nandar, Nandarin* (version Gardīzī) avec les captifs d'Andrinople (*Al-Andar*) (2). C'est donc dans le *budžak* de Bessarabie, le premier habitat d'Asparuch, où l'influence bulgare s'était conservée quelque temps encore, que ces captifs furent déportés par Krum.

Est-il besoin de rappeler aussi l'opinion du Porphyrogénète, *De Them.*, II, pp. 44 sqq. (Bonn), au sujet de la Thrace, considérée comme le premier des thèmes d'Occident ou d'Europe? Elle fut organisée comme thème, affirme l'écrivain impérial, lors du passage du Danube par les Bulgares. Voici, selon lui, quand eut lieu cet événement: ἐγένετο δὲ ἡ τῶν βαβάρων περαίωσις ἐπὶ τὸν Ἰστρον ποταμὸν εἰς τὰ τέλη τῆς βασιλείας Κωνσταντίνου τοῦ Πρωγωνάτου, ὅτε καὶ τὸ ὄνομα αὐτῶν φανερόν ἐγένετο · πρότερον γὰρ Ὀνογουνδοῦρους αὐτοὺς ἐκάλουν.

Pogonat a régné de 668 à 685. La date de 679-680 correspond à l'expression du Porphyrogénète: « vers la fin du règne de Constantin Pogonat ».

N. BĂNESCU.

(1) *La domination byzantine sur les régions du Bas-Danube*, dans *Ac. Roum., Bulletin de la sect. hist.*, XIII (1927).

(2) *L'habitat « primitif » des Magyars et les Σαβαρτοιάσφαλοι*, dans *Byzantion*, XIII (1938), 267 sqq.

A NOTE ON THE COMPOUND TITLES IN THE PROTO-BULGARIAN INSCRIPTIONS

In the last issue of the *Ural-Altische Jahrbücher*, vol. XXX (1958), pp. 98-103, V. Beševlijev, in an article *Die zusammengesetzten Titel in den proto-bulgarischen Inschriften*, made the attempt at an analysis of titles which consist of two or more components. Since information on the social and political structure of the Proto-Bulgarian society and state which would permit a closer identification of the known titles with a definite function of their bearers in that society and state has not yet been discovered, Beševlijev is forced, just as all previous researchers, to rely on the linguistic features of those compositions only. But they are not revealing at all, since the particular type of the Altaic composition used in all these cases operates without any suffixes — with the exception of the Greek case suffixes which these words have throughout; for, they are used, in the Greek context, in a Grecized form, so that they, or at least their majority, undergo the morphological changes as required by Greek syntax. Moreover, a fact overlooked by Beševlijev is the absence of any morphological distinction within the nominal category in most Altaic languages, i. e. that neither in Turkic, nor in Mongolian there exists a morphological distinction between substantive and adjective. Thus, if in these Altaic languages a few nouns are found side by side, all those preceding the last one may have the syntactical function of an adjective. Only the entire sentence or a still larger contextual unit yields definite clarity of meaning. This is aggravated by the fact that in these same Altaic languages only the last of such nominal units exerting the same syntactical function bears the case suffixes required; if it be the casus indefinitus which can exert the function of the subject of the sentence as well as that of the undetermined or generalized object and that of the undetermined or generalized genitive apposition, no suffixes are used. These facts do not seem to be clearly enough realized by the author of the above mentioned ar-

ticle, which means that the exact significance of most of the titles remains guesswork as long as we do not possess any more detailed and more exact information than the hitherto known.

Beševlijev also says (p. 101, top) that « the juxtaposition, without conjunction, of two substantives in the same case, as is well known, serves, in the Turkic languages, as expression of possessive relations », quoting, in his support, Grønbech's *Der Türkische Sprachbau I*, p. 90, and he adduces as an example Orxon *Qyrqyz qayan* « the qayan of the Qyrqyz », given also by Grønbech. Notwithstanding the fact that in Altaic possessive relations may, however rarely, be left undesignated by a possessive suffix, as oftener found in the Samojedic group of Uralic, in this particular case no possessive relation of any kind is expressed ; if it were so, it ought to be designated by the possessive suffix of the 3-rd person : *Qyrqyz qayan-i*. The explanation given by Grønbech, p. 90, of this as well as that of the other examples is correct, and I want to stress the fact that Grønbech nowhere speaks of possessive relations or even uses the term « possessive ». Thus, it is not advisable at all to assume, as Beševlijev does, possessive relations in title compositions lacking the required or expected possessive suffixes. If there are groups of juxtaposed nouns, any of them except the last one may have the function of an Indo-European adjective, as *Qyrqyz* in the above example. Therefore, we cannot say that a Turkic expression of the type *bojla baya tarqan* means « Tarqan of the Bojlas and the Bayas » (B., p. 101) ; fortunately, B. added « in all probability », but nevertheless, he jumps to the conclusion that « the former (the *bojla baya tarqan*. K. H. M.) was the commander of the army of the two classes of nobility (*Heerführer der beiden Adelsstände*), while the latter only was the commander of one of both ». This conclusion is, as we have seen, linguistically impossible, and, after all, the language of the inscriptions is Greek, notwithstanding its dubious merits, and *βουλλιας* is and remains a *Greek* nom. sg. of the Altaic title *bojla*. An expression like *ὁ βουλλιας ταρκάνος* can only be considered as a karmadhāraja composition of the type *ἀνὴρ ποιμήν, γραῦς γυνή, ὄλεθρος Μακεδών*. Further on, from the historical viewpoint, Beševlijev's conclusion is highly improbable in itself, for this would mean that these two groups of Proto-Bulgarian nobility were numerically so strong that they could form army groups composed of noblemen. In human history, there would have occurred considerably fewer wars if the noble gentlemen or the members of some

of the ruling casts or classes had been forced to serve in the army and to go to war themselves —: from times immemorial on, this has always been the task of the common people, the *qara buđun*. This demonstrates that the meaning of these titles and the organizational function of their bearers has to remain obscure to us as long as we do not possess any information which is essentially different from those all too short and fragmentary inscriptions as they are known to us so far. I therefore cannot agree with most of Beševlijev's proposals, nor do I see any new « linguistic analysis » of the compound titles which would permit us « not only to understand, at least partially, their meaning, but also something about the structure of the Proto-Bulgarian language », as Beševlijev says in the conclusion to his article (p. 103). There is not much left for a linguistic analysis, and the problem is one of semantics and lexicology. The structure of the Proto-Bulgarian language is, as far as this most inappropriate linguistic material of those ever recurring titles and title compounds — which I once called « title accumulations », since their composition does not reveal anything pertaining to their meaning, as I maintain also now — permit to judge, as Altaic as any other Altaic language.

Before we can obtain a clear or, at least, approximately adequate picture of the meaning of the Proto-Bulgarian titles and the offices connected with them, we have to discover much more and, particularly, more detailed historical information on the entire complex of the Proto-Bulgarians. As the Byzantine sources seem to be exhausted, especially after Moravcsik's remarkable work « Byzantino-Turcica », the only source of evidence seem to be further archeological materials; in this respect one cannot be too optimistic as long as one is forced to wait for more or less accidental finds, and as systematic excavation work is not done. In the instance of Altaic titles, or rather titles used by Altaic peoples, handed down in native plus Chinese sources, or in Chinese sources only, we are in an uncomparably better situation, since the Chinese information is throughout, in matters of their *περλοικιοι*, especially of the more powerful, i. e. dangerous ones, in many respects superior to that of the Byzantines. There, the greater difficulties are found on the linguistic side — the peculiar Chinese way of « transcribing » non-Chinese words and names, notwithstanding the plain facts of the historical phonology of Chinese —, which may further be aggravated by lack of collateral evidence from the Altaic languages concerned, as in the in-

stance of the hundreds and hundreds of tribe names and clan names occurring in the Chinese Dynastic Annals, but on the other hand, the Chinese seem to have been keener observers than the Byzantines, at least, their reports are better than those of the Byzantines and their historiography is superior. This is clearly recognizable in the instance of the Qyṭañ titles as handed down in the Ljao-Šy, the Dynastic Annals of the Ljao Dynasty. I want to call again particular attention to the complex of the Qyṭañ/Ljao, because it is the best-explored nomadic tribal conquest society and state which in its entire structure as well as in its ultimate fate — with essential variations only in the scale of its historical significance — is so similar to that of the Proto-Bulgarians that the research work done in the history and sociology of the Qyṭañ/Ljao ⁽¹⁾ may serve, to a considerable extent, as a pattern for research in any other nomadic conquest society of Central Asiatic background, including, of course, that of the Huns, the post-Hunnic tribes, the Onogurs, and finally, the Proto-Bulgarians.

Before these latter had occupied Moesia Inferior and parts of Thrace, in brief, the country which has after them been called Bulgaria, and there had ultimately been permeated with Byzantine culture, Eastern Christianity and the language of the Slavs who had previously been sedentarized in those areas by the Byzantines, the Proto-Bulgarians resembled in any respect, linguistic, ethnic and cultural, incl. their social and political organization, their far-off Qyṭañ relatives in the Far East (cf. also *Byzantion*, XXI, p. 97, fn. 1). With the progress of time, these original nomadic, tribal features are, in the instance of the Bulgarians completely, in that of the Qyṭañ partially, but to a considerable degree, broken down by the superior culture of the Byzantines and Chinese respectively. Thus, it is not for linguistic reasons only that I time and again compare titles of the Proto-Bulgarians with those of the Qyṭañ.

Omeljan Pritsak, in the historical chapters of his excellent treatise *Die bulgarische Fürstenliste und die Sprache der Protobulgaren* (Ural-Altäische Bibliothek, I; 101 p.; 2 Tafeln. Wiesbaden, 1955) which unfortunately seems to have been inaccessible to Beševlijev,

(1) Cf. Karl August WITTFOGEL and FÊNG Chia-Shêng, *History of Chinese Society: Liao (907-1125)*, 752 pp., American Philosophical Society, Philadelphia, 1949.

always goes back to the Chinese sources on the Huns and the various minor post-Hunnic Chinese dynasties, a procedure which proves very fruitful for his research, especially since the entire Hunnic complex forms the most important ancestor group of all Bulgarians. But the Chinese sources on the Huns as well as the post-Hunnic ruling groups and dynasties has not yet been made the object of a thorough historico-sociological analysis, as mentioned above with regard to Wittfogel's & Fêng's work on the Ljao Dynasty and the complex of the proto-Mongolian Qyṭañ.

In this connection it should be pointed out that a methodological error is found in the application of *termini technici* pertaining to feudal society. This is, unfortunately, also done by Beševlijev, but not by him alone. Maybe, the fact that the Byzantines had borrowed some but few terms used in the feudal society of the Western Empire, accounts for this usage, or the model of terms of recent Russian invention — against all historical evidence, by the way — such as « nomadic feudalism », « steppe aristocracy » and the like exerted their influence. But it is quite obvious that the Proto-Bulgarians as all the other nomadic, tribal societies of Asia or Eurasia, were no feudal society. Thus, Beševlijev explains e. g. *ταρχάνος* as « *Freiherr* ». Semantically, this translation is quite to the point, since a *tarqan* (and Mong. *darxan* also in later periods down to the time of the Russian Revolution) was an individual or a group or a caste freed from any taxation. Nevertheless, between a *tarqan* and a Western *Freiherr* there exists a significant difference in position and function. I do not believe that each *tarqan* was a *στρατηγός*, as Beševlijev does, however, I think we might well suppose every *στρατηγός* to have borne the title of *tarqan* and been free of any taxation. In the same way, some few — probably not all — of the dignitaries in the rank of *βοιλάς* or *ΒΑΓΑΙΝΟC*, etc. may have been tax-exempt and therewith *tarqan*. In language there are few categories of words which undergo a stronger fluctuation in their semantics than titles. Thus, it is quite possible that *tarqan* may designate with the Proto-Bulgarians of the inscriptions a very high position with which tax-exemption was automatically connected, but that the term *tarqan* may be understood in some particular meaning which so far remains unknown to us. In the Ljao-Šy, as already stated (cf. *Byzantion*, XXI, p. 93 and n. 1; also *Rocznik Orientalistyczny*, XVII [*Kowalski-Memorial*], p. 74), it is explained as « the old title of the second highest official of the *šy-ljä* (= Turk.

tirä — cf. *Roczn. Orient.*, XVII, 77), the Qyṭaṅ subtribe »; here, no special reference is made to tax-exemption. The first component of the title *καταρτικεῖνος* is now compared by Beševlijev with the collective tribal names in *-ar*, i. e. in the inscriptions, in *-APHC* (type *KOYBIAPHC*, *EPMIAPHC*, etc.), without discussing either his former emendation in *καράς*, or G. Fehér's and my opinions on its form and meaning (e. g. in *Byzantion*, XXI, 99 ff.). The question remains unanswered why we have, in this case, the plain (Altaic) stem, but no Greek ending in the expected form **καράρης* or, in composition with *τικεῖνος*, at least a composition vowel in a hypothetical form **καραρα-τικεῖνος*, or the like.

Beševlijev's article contains some few titles from recently discovered Proto-Bulgarian inscriptions (cf. Ivan Venedikov, *Trois inscriptions proto-bulgares*, in: *Разкопки и проучвания*, vol. IV, p. 181; Sofija 1950; — quoted after Beševlijev, since this article is inaccessible to me): *YK BOHΛAC*, *BHPH BAΓAHNOC*, *YK BAΓAHNOC*, *BOHΛA TZIGATOC*, *ZHTKΩ HTZHPΓΩY BΩYΛE*, *ZH(TK)O MHPOC*, and *TOYPTOY(NA ΠHΛE) ZΩΠAN*. Without seeing the context and giving it some consideration, I cannot say anything definite about these forms. As correctly stated by Beševlijev, *YK* is, of course, not to be read *uč* «top, point», as Venedikov proposes, since *č* is usually expressed by *TZ* or *Z*, never by *K*, but the word is to be read as *ök* or *ük*. In the form *ök*, it might well be a deverbal noun of *ö-* «be reasonable, know», common-Turkic *ög* (found with *Kāšyarī*, rendered there by Brockelmann as *ök* «sense, reason; grown-up [domestic] animal»). But there is another possibility which seems to me preferable: to be read as **jük*, a derivative noun of the Tk. base **jü-* «to be high»; **jük* survives only, as it seems, in further derivations: *jük-sā-k* «high», *jük-sā-l* «to be raised, elevated, etc.»; it is also present in *Ṭävaš šül* «upper part, upper side» < **jü-l*. Thus, *YK BOHΛAC* would mean «upper, higher, *bojta*» or so. Unclear is *BHPH*, since a derivative of *bir* «1» seems to be excluded; one might think of Turk. *bāri/bārü* «hither; on this side» (oppos.: *naru*), but with which meaning? Difficult is *BOHΛA TZIGATOC*, the second component of which means «*σπαθάριος*» — or corresponds to the Byzantine rank of *σπαθάριος* — so that a Proto-Bulgarian word for «sword» should be implied in *TZIGATOC*, but certainly not Turk. *jigit* «brave young man; young hero», as Pritsak seems to assume in a bibliographical note (*Ural-Altäische Jahrbücher*, XXX, p. 152,

No. 52). The orthographic features in *ZHTKΩ* ⁽¹⁾ *HTZHPTΓΩY* *BOYAE* are quite peculiar. At first sight, one has the impression as if the spelling of *ΩY* had the purpose of rendering the diphthong *oj*, since Greek *oi* at that time already had gone over to *ü*, only later to *i*, but was no diphthong any longer, and, on the other hand, the diphthong *ov* did not exist in the late-classical language nor in the *κοινή*, being found, during the classical period, in some local (Aeolic) dialects only. But against this hypothesis speaks its occurrence in *HTZHPTΓΩY*, where only *-ü*, perhaps at the most *-ö* or an intermediary sound, *-ë*, *-š*, can be assumed in the last suffix, but never a diphthong. In the same way, then, we have to read *bülä* or *bölä* for *BOYAE* which would exhibit, in this particular case, a secondary palatalized (and contracted?) form of *bojla* which possibly existed in some Proto-Bulgarian dialect. The spelling of *ΩY* is found also in the only one hitherto discovered (but undeciphered!) Proto-Bulgarian inscription in Proto-Bulgarian language, where it likewise seems to render an *ö* or *ü* of that language. Otherwise one might assume, in the given case, — especially in view of the preceding *ZHTKΩ*, probably being a Slavic name, **Жит(ъ)ко* or so — a phonetic alternate which originated within Slavic milieu — Slavic possesses neither *ö* nor *ü*, but substitutes *jo* and *ju*, resp. *ó* and *ú* for these Altaic sounds; but *ΩY* would not be quite fitting to render one of these Slavicizing sound-changes. On the other hand, there are no reasons why the last syllable of *bojla* should have undergone, in Slavic milieu, as a result of Slavicization, secondary palatalization to *BOYAE*. This is only thinkable in Turkic, or rather Altaic, milieu, especially that of the Northwestern Turkic languages. The « titles » *ZH(TK)O MHPOC* also have an outspoken Slavic appearance; I would even propose to read it as one name, *ZHTKOMHPOC*, as a Slavic **Житъкомиръ* (cf. also the Ukrainian place name *Житомир*), a name the second component of which is *-миръ* (or, as in the Ukrainian place-name, *-мѣръ*; cf. Vasmer, *Russ. Et. Wb.*, I, 426), so beloved with all the Slavs. In the instance of *MHPOC*, a title seems quite excluded — the title *mir*, *mīr* appears in the Altaic world only after the Islamic

(1) After BEŠEVLIJEV who quotes the above-mentioned article by VENEDIKOV. The Preslav-Inscription, in Proto-Bulgarian language, as published by VENEDIKOV in 1946, has *ZHTKΩH HTZHPTΓΩY B.* (cf. *Известия на Българския Археологически Институт*, LV, pp. 146 ff.; Sofija 1946).

conquest of Xorāsān and Central Asia as a shorter form of Arab. *أمير* « commander » which is well-known to the Byzantines, as (ὁ) ἀμνηρᾶς, etc. The title (?) ΤΟΥΡΤΟΥ(ΝΑ ΠΗΛΕ) ΖΩΠΙΑΝ of the Preslav Inscr. in Proto-Bulgarian language remains unclear to me. Beševlijev now divides the expression *KANACYBITH* into *KANA* + *CYBITH* and is inclined to suppose in *CYBITH* the ancient Central Asiatic title *jabyu*. Such a connection is, as Pritsak said in an annotation to this passage, p. 101, n. 4, phonologically impossible. *Jabyu*, on the other hand, as it appears to me, might well underlie the Hunnic title rendered in the Chinese sources as *šan-jü* 𐰽𐰺 𐰺 (cf. Menges, *Oriental Elements in the Old-Russian Igor Tale*, p. 33). But without particular inventiveness, Beševlijev might well have supposed in *CYBITH* a Turkic **sü beg-i* « lord of the army ; (>) commander (in chief) » — but let us see what Pritsak's forthcoming explanation of *KANACYBITH* will be.

The title *BATAINOC* for which I had proposed (*Byzantion*, XXI, 95) the reading *bajän(os)*, appears in an inscription which Beševlijev considers as one of the oldest found so far in Bulgaria (cf. *Die protobulgarischen Inschriften und die Slavistik*, in : *Zeitschrift für Slavistik*, I, 1, p. 5, [Ost-]Berlin, 1958) in the form *BOΓOIN*. This might mean that *baya-in-* resp. *bāyā-in* is to be read, with the typically labialized *ā* of most Altaic languages rendered here as *o*, as commonly and almost regularly in Old-Russian, at least in the first syllable, as has repeatedly been pointed out by me (cf. also O. Pritsak, *Fürstenliste...*, p. 72), and that no palatalization of the second syllable, regular in a number of Northwestern Turkic languages, is to be assumed here. It is not at all possible to say whether the spelling of *OI* in *BOΓOIN* might not mean a palatal vowel, and since, at that epoch, Greek *oi* had the sound value of a palatal labial vowel, *ö* or rather *ü*, the form *BOΓOIN* might render a Proto-Bulgarian **bājön* or **bājün*. Under the impact of the palatalization effect of *j* upon the subsequent syllable, a form **bājön* or **bājǎn* (with a vocalism not unknown in Northwest-Turkic, e. g. Qazan) might underlie this particular spelling. However, if the spellings of *AI* (in *BATAINOC*) or *OI* as above are not to be interpreted in accordance with their phonological value during that epoch, only the readings *baya-in-* or *bāyā-in-* (à la rigueur even *boyo-in-*) are possible which Beševlijev seems to presuppose for these forms. In this case, we have to deal with the Turkic (Orxon) title *baya* + the Slavic « suffixe singulatif » -и-нъ, designating a single member of a

group, and therefore omitted in the pl. : type OChSL. nom. sg. гражд-ян-ин-ъ, nom. pl. гражд-ян-е, which would mean that the titles *baγa-in-* resp. *bāγā-in-* can only have originated within a preponderantly Slavic-speaking milieu. It is absolutely legitimate to suppose the Bulgarian people to have been well Slavized by the middle of the 1xth century, as a consequence of their progressively becoming sedentary agricultural people, but there are still some weighty reasons to believe that the exclusivity of the Inner Clans and the Clan of the Bulgarian Qan hardly permitted of a sensible Slavic penetration prior to the palace revolution which led, in 866, to the conversion of the Qan and the Inner Clans to Christianity. Only from then on, the rapid Slavization even of the uppermost layers of the Bulgarian society began. It is for this reason that as long as the Inner Clans were pagan they maintained a certain seclusion from Christian-Byzantine as well as Slavic influences, and therefore the Slavic traces found in the Proto-Bulgarian inscriptions are minimal.

There are no objections against considering the vocalism or, at least, the spelling of forms such as *BOΓOIN*, *BOΓOTOP* (<*BAΓATOYP*) to be due to Slavic influence. As Slavic does not require any particular vowel sequence in a word — except that of palatal agreement : palatal vowels are due after palatal consonants — the occurrence of *o* instead of *a* as observed in the above forms is perhaps less conditioned upon particular features of Slavic phonetics and phonology than merely a way of graphic expression of a sound neither Slavic nor Greek did possess, or, at least, could render by a letter —, namely the sound *ā*, a (semi-)labialized *a*, typical of Altaic as well as Iranian and Germanic languages. Thus, we find in instances of borrowings (loanwords) as well as the writing of foreign terms (names and titles etc.) in Slavic *o* instead of an *a*, i. e. *ā* of those languages, almost regularly when it occurs in the first syllable —, a feature which is not limited to OChSl. and O-Russ. This fact, inversely, shows us that the *o* of Slavic must have been a rather open *o*-sound, unlike the *o*-sounds of most Altaic and Germanic languages, so that Altaic and Germanic *o* often are replaced — or rendered —, in Slavic, by *u*. This is also the reason for vacillations of the type Proto-Bulgarian *KOΛOΒPOC* | *KOYΛOY-BPOC*, or the last syllable in *BOΓOTOP*. It is quite devious to assume spelling errors in these cases ; the actual reason is rather a phonetic one : the incongruity of the *a*-, *o*-, and *u*-sounds in the respec-

tive languages. This is still today a striking phonetic feature in many Altaic and Uralic languages, particularly the Northwest-Turkic languages, the majority of the Mongolian languages, and in Uralic the Čeremis (Mari) dialects. It should be noted that a rendering of Altaic *ā* (also of the first syllable) as *o* in Greek milieu, outside of Proto-Bulgarian, does not occur.

Definite traces of Slavic influence are seen in forms like *ῤ A-KANOY* (gen. sg.) = *τρακάνου*, *KPOYMECIC* if it goes back to **qurmyš*, but less probably if it is based on **qoru-myš/qory-myš*, since in Northwestern Turkic languages reductions of the latter type may be met with if the second consonant is a liquid, cf. e. g. Qazan *tlä-* « to ask for, demand » < *tilä-*, *qlä-man* « I (shall) do » < *qyl-a-män*, 1.sg. prs.-fut., etc. ; of this type may also be *Кълоубръ*, the form in which *KOYΛOYBPOC* / *KOΛOYBPOC* appears in Slavic milieu — a detour via Greek, as Beševlijev, *Ztschr. f. Sl.*, I, 1, p. 7., assumes is not necessary at all —, likewise, in Old-Russ. *Кълоутороканъ* (in the Chronicle of *Γεώργιος Ἀμαρτωλός*) for Proto-Bulg. (Altaic) *KOYΛOYTPAKANOC*.

A stronger deformation of the original Proto-Bulgarian form is present in *чръгоу* in the compound *чръгоубыля* occurring in Slavic milieu already; this is the older Proto-Bulgarian *ITZIP-ΓOY* / *[H]ZOYPTOY* (and varr.) *BOHΛAC* (and varr.) = *ičirgü* *ičäirigü* / *ičrägü* / *ičürgü* *bojla*. A derivation of *ITZOYPTOY* (etc.) from a Turkic composition **ič + ürgü* or **ič + örgü* « inner dwelling, palace, castle », as proposed by R. Aitzetmüller in the *Vasmer-Festschrift*, p. 23 ff. (Berlin, 1956), is completely devious. The same may be said of Aitzetmüller's further hypothesis that OChSl. **u-dvor-ьn-ik-ъ*, not attested in Slavic, but surviving as a loanword in Hungarian, be a loan-translation of this *ičürgü* < **ič ärgü*. By the way, the word for « palace(-tent) » is in the Siberian Turkic languages *örgö*, *örgü*, there loanword from Mong. *örgügä* « id. », besides *örgä* and *örgägä*, while only *ärgü* is attested in Ancient-Turkic as « dwelling ». In Turkic and Mongolian, the terminus technicus for the *qayan*'s dwelling, however, has always been *orda*, *ordu* (Orxon, *Kāšyarī ordu*; *ärgü*, *örgü* not being found there), attested in Chinese texts as early as in the *Ḥan-Šu* for the Earlier *Ḥan* Dynasty (207 B. C. — 9 A.D.) in the form *ou-t'o* 𐰜𐰺 𐰽𐰺. It originally seems to have designated a fortified camp (cf. de Groot, *Die Hunnen der vorchristlichen Zeit*, p. 52), later the *ordu*, *orda* became the center of the military organization of the nomads and

therefore it was, at least during prolonged periods, the dwelling place of the *šan-jü* or *qayan* and the capital of the empire. The first detailed description of an *ordu* is found in the Ljao-Šy, where its term is given as *wo-lu-do* 窩 魯 朵 (cf. Wittfogel & Fêng, *op. cit.*, pp. 508 f., and *passim s. v.*). The *u-* in the above Hungarian form is without doubt due to Hungarian prothesis in front of an initial consonant cluster, *dv-*, unusual in Uralic, therefore also Hungarian *udvar* (= *udvár*) < дворъ. The replacement of Slavic *o* by Hungar. *â* deserves attention, too.

As to *ZOYPTOY*, besides the loss of the initial vowel — aphaereses of this type may be due to the most heterogeneous influences and do occur in many languages — the intermediary syllable, being always the weakest syllable in any Altaic language, has been reduced so that in Slavic milieu the intermediary syllable has yielded *r* (r sonans), rendered, in both Slavic script systems, Glagolica as well as Kyrillica, by the sign of the liquid, *r* or *l*, plus that for the reduced vowel of either the velar or the palatal series : рь, рь ; ль, ль (early > ль = l̥); this is essentially different from a plain vocalic reduction procedure, as Beševlijev (*loc. cit.*, p. 6) assumes it, when he compares it with that of the first syllable in OChSl. ДѢМИТРИИ for Greek Δημήτριος. It is also not due to metathesis, as supposed by Pritsak, along with *TPAKANOC* < *tarqan* (*op. cit.*, p. 73, top) for Българе which is nothing but the regular OChSl.-O.-Bulg. form of this ethnicon, to be read *b_lγα_{re}; and ORuss. Българе, Russ. Болгаре, болгары is the exact East-Slavic reflex of a Proto-Slavic *b_lgare < *bu_lgar* (+ Slav. suffix) preserving the Proto-Slavic sound groups ъr, ъl, ъr, ъl without developing a liquid sonans, while the form going immediately back to the genuine Proto-Bulgarian *Bu_lgar*, could have yielded, in Old-Russian (or generally Old-East-Slavic) the same result : Българе > N.-Russ. болгáры, so that it cannot be decided, on linguistic grounds only, whether the Russian form is a direct borrowing or whether it has come the literary way, i. e. through Old-Church-Slavic literary tradition. Thus, the title *ičirgü bojla* is to be read, in its Slavicized form, as č_lgu-by_la, č_lgu-by_lja. As the Latinized renderings of this form, *zergo bulá*, *zerco boilas*, *Cerbulae* (dat. sg.) show, the *i-* seems to have completely disappeared since the general Slavicization took place, toward the second half of the ix-th century.

A truly metathetic form is also дван^б, occurring in the Proto-Bulgarian Princes' List, which was so sagaciously derived by Pritsak

from Hunno-Turkic **davl'an* < **tabyl'γan* (**dabyl'γan* would be better) = Turkic **davyšγan* > (later) *daušan*, *tabyšγan*, etc. « hare » (cf. *Die bulgarische Fürstenliste...*, pp. 56 ff., 73), where the initial cluster *dv-* is completely un- Altaic and definitely due to the influence of Slavic phonology.

The graphic methods — we cannot yet speak of an orthography or different orthographic systems — as used in the different Proto-Bulgarian inscriptions seem to diverge considerably; moreover, in the Proto-Bulgarian inscriptions in Proto-Bulgarian language, the methods seem to differ from those used in the Proto-Bulgarian inscriptions in Greek language. There occur combinations of consonant signs which seem to serve as expressions for sounds the Greek alphabet was unable to render, as e. g. *CX* which seems to stand for the sound *š*, as Beševlijev surmises; this would at least be plausible in position before a palatal vowel, as in the word *TOYΛCXH* of the Preslav inscription (not *TOYΛXCH*, as Beševlijev has it, l. c., p. 3) which is interpreted by Venedikov as « helmet », since he compares it with a Turko-Mongolian word listed in Radloff's Wörterbuch (III, 1473), *τῶλζα* = *tulγa*, erroneously read by him *tuldža* instead — strangely enough, endorsed by J. Deny (cf. infra): « *tulži* 'casques' » —, but such a word does not exist in Turkic. The forms related with *tulγa* are, in Turkic, as listed by Radloff: Čayataj *tobulγa* besides *dulγa* (probably an incorrect reading for the contracted form *dūlγa*), Qazaq *dūlγa*, Qyryyz *tūlγa*, Qoman. *tūlγa* (Grønbech, p. 250: *toulγa*), Osm. *tulγa*, « helmet », an old loanword from Mongolian. But this cannot be meant by *TOYΛCXH*, and already for this reason Venedikov's assumption of the sound value *dž* for *CX* is out of question. It is impossible to say which Proto-Bulgarian sounds are meant by *TX*, *Θ* and *YH* in the passage *ΙΩΑΝΝΗ ΒΑΓΑΤΟΥΡ ΚΑΝΑ ΗΡΤΧΙΘΥΗΝΩ*, written on a molybdenum of the ix-th century and quoted by Beševlijev, *Ztschr. f. Sl.*, I, 1, p. 2 f. How the words are to be divided after the well-known first two titles cannot be said so far. The group *TX* hardly is used to designate the sound *dž*, as Beševlijev thinks, but might rather stand for *ć* or *č*, while the latter is otherwise rendered in the Greek fashion as *TZ* (or *Z*). And what does *Θ* mean here? Equally obscure is the compound *YH*. The letter *C* can stand for the sound *š*, as seen in the Greek Proto-Bulgarian inscriptions and, generally, in Greek rendering of foreign *š*, but hardly would *C* ever be used for *ž* which would be rendered, analogically, by *ζ* as always in Greek

texts of the Byzantine and later epochs including the modern time, cf. ΖΩΠΑΝ = жоупань, or modern σαμποτάζ <Fr. *sabotage*, etc.

All these questions will not be solved until we once get hold of an inscription offering a text essentially different from the majority of the known inscriptions which contain linguistically uninteresting, dry and brief accounts of military inventory. The Preslav Inscription seems to be of the same type, and therefore, those who attempted to decipher it started from this presupposition — including J. Deny, the only skilled Turkologist who ever made an attempt at a decipherment (*Une inscription en langue proto-bulgare découverte à Preslav*, in *Revue des Études Byzantines*, V, pp. 235-239 ; Bucarest, 1947). At the conclusion of his contribution, Deny makes the significant remark: *On se demande même par moment s'il ne s'agit pas de quelque langue inconnue panachée de termes techniques turcs*. May be the language of the Proto-Bulgarians was still Hunnic?! Let us hope that one day an inscription will be found which might be compared with that on the equestrian monument at Madara, yielding a few complete, cohesive sentences!

Karl H. MENGES.

ΔΥΟ ΚΥΠΡΙΑΚΑ ΤΟΠΩΝΥΜΙΑ

A. — ΣΥΜΠΟΥΛΑΣ

Τὸν βίον καὶ τὴν πολιτείαν τοῦ περικλεοῦς Ἀγίου τῆς Κύπρου Σπυρίδωνος, Ἐπισκόπου γενομένου τῆς πόλεως Τριμιθοῦντος, γράφων κατὰ τὰ μέσα τῆς 7ης μ. Χ. ἑκατονταετηρίδος, ὁ Θεόδωρος, Ἐπίσκοπος Πάφου, παρέχει καὶ τινὰς εἰδήσεις μοναδικὰς περὶ τῆς ἐν Κύπρῳ Μονῆς τοῦ Συμβούλου, εἰς τὴν ὁποίαν ὁ λόγιος συγγραφεὺς εἶχε προηγουμένως μονάσει. Αἱ εἰδήσεις αὗται ἔχουσιν ὡς ἑξῆς :

« ... τῆς εὐαγοῦς μονῆς τοῦ Συμβούλου τῆς διακειμένης ὡς ἀπὸ εἴκοσι ὀκτὸ σταδίων τῆς Κουρέων φιλοχρίστου πόλεως ...

... ἐν τῇ προλεχθείσῃ εὐαγεῖ μονῇ τοῦ Συμβούλου, ἐν ἣ καὶ γὰρ αὐτὸς ἀπεταξάμην... » (1).

Περὶ τῆς Μονῆς ταύτης ὡς καὶ τοῦ τίτλου « Σύμβουλος » ὁ καθηγητῆς P. van den Ven γράφει τὰς ἑξῆς παρατηρήσεις καὶ σχόλια :

Non pas Συμβόλου, comme l'a écrit USENER, avec quelques manuscrits. On ne trouve aucune trace de ce monastère dans les textes. Situé à côté de Kurion, il n'a certainement rien de commun avec Stavros Symbulu, hauteur qui se trouve au nord-ouest de l'île, à 5 km. de la mer (OBERHUMMER, *Die Insel Cypern*, t. I, p. 151). Sous l'administration musulmane en Palestine, le σύμβουλος était un gouverneur de province représentant le khalife auprès des chrétiens. Voir Th. NISSEN, *Unbekannte Erzählungen aus dem Pratum spirituale*, dans *Byz. Zeitschr.*, t. XXXVIII (1938), p. 364, 17 ; 365, note ; 375 ; DU CANGE, *Gloss. med. et inf. graec.*, s.v. πρωτοσύμβουλος. Le gouverneur musulman d'Égypte portait également le nom de

(1) Βίος τοῦ ἐν ἀγίοις πατρὸς ἡμῶν καὶ θαυματουργοῦ Σπυρίδωνος ἐπισκόπου γενομένου πόλεως Τριμιθοῦντων, συνταχθεὶς ὑπὸ Θεοδώρου ἐπισκόπου πόλεως Πάφου, ἐν Paul VAN DEN VEN, *La légende de S. Spyridon, évêque de Trimithonte* (Bibliothèque du Muséon, vol. 33), Louvain, 1953, p. 81.

σύμβουλος ; cf. Roger RÉMONDON, *Papyrus grecs d'Apollónos Anó*, dans *Documents de fouilles de l'Institut français d'archéologie du Caire*, publiés sous la direction de Ch. KUENTZ, t. XIX (1953), n° 2, lettre de l'Émir, 6 janvier 708, et p. 13. La fonction de σύμβουλος n'apparaissant que sous l'administration musulmane, il y a lieu de s'étonner qu'un monastère porte le vocable τοῦ συμβούλου avant la prise de Chypre par les Arabes. Un autre exemple est celui, au XI^e siècle, d'un important couvent du même nom, situé en Attique, c'est-à-dire dans une région qui n'avait pas été soumise à la domination musulmane. Voir les *Vies* de S. Méléce le Jeune, éd. V. VASILJEVSKIJ, St-Pétersbourg, 1886 (*BHG*², 1247 et 1248) : μονή τοῦ Συμβούλου, pp. 17, 31 ; 28, 29 ; 48, 28 ; 68, 29. Notons l'explication, p. 18, 25 : ἀλλὰ καὶ τὴν μεγίστην ταύτην μονὴν παραλαβὼν, ὡς ἔφημεν, ἧς ἢ κλησις Σύμβολον (sic), ὀνόματι δὲ τιμωμένην τῶν θειοτάτων καὶ μεγάλων ἀρχιστρατήγων, οὐ μέχρι ταύτης ἔσται. Cf. la reproduction plus accessible des mêmes *Vies*, d'après l'édition Vasiljevskij, par Chrysostome ΠΑΡΑΔΟΡΟΥΛΟΣ, *Συμβολαὶ εἰς τὴν ἱστορίαν τοῦ μοναχικοῦ βίου ἐν Ἑλλάδι*, fasc. 2, Ὁ ὄσιος Μελέτιος ὁ νέος, Athènes, 1935, pp. 48, 6 ; 57, 8 ; 74, 21 ; 91, 13 ; 48, 6. Le sens exact du titre σύμβουλος dans les cas de ce genre reste à déterminer. On se rappellera les divers emplois de ce mot dans l'antiquité ; voir PAULY-WISSOWA-KROLL, *Real-Encyclopädie*, 2^e Série, t. IV (1932), col. 1095-1097 (1).

Συμπληρωματικῶς πρὸς ὅσα μετ' ἐπιστάσις ἔγραψεν ὁ διακεκριμένος Βέλγος καθηγητὴς περὶ τῆς Μονῆς Συμβούλου ἔχομεν νὰ προσθέσωμεν καὶ τὰ ἑξῆς :

Εἰς ὀλίγων χιλιομέτρων ἀπόστασιν πρὸς δυσμὰς τῆς θέσεως καὶ τῶν ἔρειπίων τῆς ἀκμασάσης πάλαι ποτὲ κυπριακῆς πόλεως Κουρίου, πολὺ δὲ πλησίον τῶν λειψάμων τοῦ ναοῦ τοῦ Ἀπόλλωνος Ὑλάτου, σήμερον ὑπάρχει περιοχὴ καλουμένη « Σύμπουλας », ἐν ἧ καὶ κτῆμα μετὰ πολλῶν δένδρων καὶ ῥέοντος ὕδατος. Παλαιοὶ χάρται τῆς Κύπρου σημειώνουσιν εἰς τὴν περιοχὴν ταύτην χωρίον ἢ συνοικισμὸν « Simbali » (2), ὅπερ εἶναι παραφθορὰ τοῦ « Σύμπουλας ». Πρὸ μιᾶς δ' ἑκατονταετηρίδος πραγματευόμενος περὶ τῆς ἀρχαίας κυπριακῆς πόλεως Ἐρυσθείας, ὁ καθηγητὴς Ἀθ. Σακελλάριος σημειώνει τὰ ἑξῆς : « Ἡ Ἐρυσθεία ἴσως ἔκειτο παρὰ τὸν καλούμενον Σύμβουλον » (3), ἐννοῶν βεβαίως τὸν « Σύμπουλαν ».

(1) P. VAN DEN VEN, *op. cit.*, p. 102*, note 1.

(2) *Περὶ τῶν παλαιῶν χαρτῶν τῆς Κύπρου*, βλ. MAS LATRIE, *L'île de Chypre*, Paris, 1879, pp. 130-14.

(3) Ἀθ. Σακελλάριος, *Τὰ Κυπριακά*, Ἀθῆναι, 1890, σ. 73.

Γλωσσικῶς ὁ τύπος « Σύμπουλας » συνδέεται βεβαίως πρὸς τὸ « Σύμβουλος »· κατὰ τοὺς φωνητικούς νόμους τῆς μεσαιωνικῆς καὶ νέας ἑλληνικῆς, τὸ σύμφωνον β προηγουμένων τῶν ἐνρίνων μ καὶ ν διατηρεῖ τὴν ἀρχαίαν αὐτοῦ προφορὰν ὅπως τὸ λατινικὸν b (μπ), πρβλ. ἐμβαίνω (ε)μπαίνω, ἐμβόλιον (ε)μπόλι, ὅθεν καὶ Σύμβουλος-Σύμπουλας. Τὸ Σύμπουλας κατὰ τὰ ἔμπορος ἔμπορας, ἔφορος-ἔφορας.

Τὸ δὲ τοπωνύμιον « Σύμπουλας » ἀναντιρρήτως προῆλθεν ἐκ τοῦ ὀνόματος τῆς ἄλλοτε ὑπαρχούσης ἐκεῖ Μονῆς τοῦ Συμβούλου. Ἄλλωστε, καὶ ἡ σημερινὴ θέσις τοῦ « Σύμπουλα » πλήρως ἀντιστοιχεῖ πρὸς ὅσα ὁ Θεόδωρος, Ἐπίσκοπος Πάφου, λέγει σχετικῶς πρὸς τὴν θέσιν τῆς Μονῆς Συμβούλου καὶ τὴν ἀπόστασιν αὐτῆς — « ὡς ἀπὸ εἰκοσιοκτῶ σταδίων τῆς Κουρέων φιλοχρίστου πόλεως ».

Ἡ διάσωσις τοῦ τοπωνυμίου « Σύμπουλας » ἔχει καὶ τοῦτο τὸ σπουδαῖον, ὅτι πλήρως ὑποστηρίζει τὴν ἐν τοῖς πλείστοις κώδιξι γραφὴν « μονὴ τοῦ Συμβούλου », τὴν ὁποίαν ὀρθῶς διετήρησεν ὁ καθηγητῆς van den Ven, ἀποδεικνύει δὲ καθ' ὀλοκληρίαν ὡς νόθον τὴν ἐν ἄλλοις κώδιξι γραφὴν « μονὴ τοῦ Συμβόλου », τὴν ὁποίαν ἐσφαλμένως εἶχον προηγουμένως ἀποδεχθεῖ παλαιότεροι ἐκδόται, ὁ Usener καὶ ὁ Σπ. Παπαγεωργίου (1).

Παρὰ δὲ τοῖς Μουσουλμάνοις ὁ τίτλος « Σύμβουλος » καὶ « Πρωτοσύμβουλος » εἶχε πρὸς τοῖς ἄλλοις καὶ τὴν σημασίαν τοῦ Καλίφου. Περὶ τούτου δὲ ρητὰς ἔχομεν μαρτυρίας εἰς τὰ Πρακτικὰ τῆς ἐν Νικαίᾳ συνελθούσης Ζ' Οἰκουμενικῆς Συνόδου, καθ' ἣν « Ἰωάννης, ὁ εὐλαβέστατος πρεσβύτερος καὶ τοποτηρητῆς τῶν ἀνατολικῶν ἀρχιερέων, ἀπὸ πιττακίου ἀνέγνω » μεταξὺ τῶν ἄλλων καὶ τὰ ἐξῆς :

« ... τοῦ τῶν ἀθέων Ἀράβων τεθνηκότος τυράννου, ἦτοι σ υ μ β ο ὄ λ ο υ , (Σελεμὰν ἦν οὗτος τοῦνομα) » (2). Ἐνταῦθα ὁ λόγος εἶναι περὶ τοῦ Καλίφου τῶν Ἀράβων Σουλειμὰν (715-717 μ. Χ.).

Παρακατιῶν ὁ αὐτὸς Ἰωάννης ἀναφέρει ὅτι Ἐβραῖός τις, Τεσσαρακοντάπηχς τοῦνομα, προσελθὼν πρὸς τὸν Καλίφην Ἰεζήδ « ἔφη · θέλω Πρωτοσύμβουλε κλπ. » (3). Ἐνταῦθα νοεῖται βε-

(1) Περὶ τοῦ Usener, βλ. ἀνωτ. σ. 483, — Σπ. Παπαγεωργίου, (Ἀσματικὴ Ἀκολουθία καὶ βίος τοῦ ἐν Ἀγίοις πατρὸς ἡμῶν Σπυρίδωνος, Ἀθήναι, 1901, σ. 95.

(2) MANSI, XIII, col. 197.

(3) Ibid.

βαίως ὁ Ἰεζίδ Β' (720-724 μ.Χ.), περὶ τοῦ ὁποίου ὁ προλεχθεὶς πρεσβύτερος ἀλλαχοῦ λέγει :

« ... καὶ γὰρ τοῦτο δράσας ὁ σύμβουλος Ἰεζίδος (= Ἰεζίδ) » (1).

Εἰς τὴν αὐτὴν συνεδρίαν τῆς προλεχθείσης Συνόδου, « ὁ ἀγιώτατος ἐπίσκοπος Μεσσήνης εἶπε : καγὼ παιδίον ἡμῶν ἐν Συρία, ὀπηνίκα ὁ τῶν Σαρακηνῶν σύμβουλος τὰς εἰκόνας κατέστρεφεν » (2), ἐννοῶν καὶ οὗτος τὸν Καλίφην Ἰεζίδ Β'.

Ὅσα σδῆποτε σημασίας καὶ ἂν εἶχε παρὰ τοῖς Μουσουλμάνοις ὁ « Σύμβουλος », ὁ τίτλος οὗτος εἶναι γνησίως ἐλληνικὸς. Ὅθεν, πρέπει μᾶλλον νὰ θεωρήσωμεν πιθανὸν, ἂν μὴ καὶ βέβαιον, ὅτι καταλαβόντες τὴν Συρίαν, τὴν Παλαιστίνην καὶ τὴν Αἴγυπτον οἱ Ἄραβες εὗρον ἐν χρήσει τὸν τίτλον τοῦτον εἰς τὰς ἐν λόγῳ χώρας, αἱ ὁποῖαι ἦσαν ἐπὶ μακρὸν ἐπαρχίαι βυζαντιναί. Καὶ ποίας μὲν διοικητικᾶς ἐξουσίας εἶχεν παρὰ τοῖς Βυζαντινοῖς ὁ « Σύμβουλος » δὲν γνωρίζομεν πρὸς τὸ παρόν. Ἀλλὰ νεωτέρα περὶ τοῦ ζητήματος τούτου ἔρευνα πιθανὸν νὰ μᾶς διαφωτίσῃ. Ὅπως σδῆποτε, οἱ νέοι κατακτηταὶ τῆς Συρίας, τῆς Παλαιστίνης καὶ τῆς Αἰγύπτου διετήρησαν ἐν χρήσει τὸν τίτλον τοῦ « Συμβούλου », ὅπως ἔπραξαν καὶ δι' ἄλλους βυζαντινοὺς θεσμοῦς.

Ὁ κ. van den Ven χάριν παραδείγματος ἀνέφερε ὠρισμένους συμβούλους. Εἰς τούτους προσθέτομεν καὶ τὸν ἐν Αἰγύπτῳ « Σύμβουλον » Korra ben Sharik, ὁ ὁποῖος διετήρει ἀλληλογραφίαν, ἐλληνιστὶ καὶ ἀραβιστὶ συντεταγμένην, πρὸς τινὰ Βασίλειον, παγάρχη τῆς πόλεως Ἀφροδιτουῶς κατὰ τὸν 8ον μ. Χ. αἰῶνα (3).

Ἐξ ὄσων ἰκανῶς εἶπομεν προηγουμένως περὶ τοῦ « Συμβούλου », γεννᾶται νῦν τὸ ζήτημα, πρὸς ποῖον « Σύμβουλον » ἔχει σχέσιν ἡ κληῖσις τῆς ἐν Κύπρῳ Μονῆς καθὼς καὶ τῆς ἐν Ἀττικῇ συνωνύμου.

Προκειμένου περὶ τῆς ἐν Ἀττικῇ Μονῆς τοῦ Συμβούλου, τῆς ἰδρυμένης εἰς μίαν περιοχὴν, εἰς τὴν ὁποῖαν οἱ Ἄραβες οὐδέποτε τοὺς πόδας ἐπάτησαν, δυνάμεθα μετὰ βεβαιότητος νὰ ὑποστηρίξωμεν, ὅτι τῆς Μονῆς ταύτης ἡ κληῖσις οὐδεμίαν ἔχει σχέσιν πρὸς Ἄραβας « Σύμβουλον », ἀλλὰ πρὸς τινὰ Βυζαντινόν.

(1) *Ibid.*, col. 2000.

(2) *Ibid.*

(3) A. BATAILLE, *Les Papyrus* (Bibliothèque Byzantine, *Traité d'Études Byzantines*, II), Paris, 1955, p. 25.

Περὶ δὲ τῆς ἐν Κύπρῳ συνωνόμου Μονῆς τί νὰ εἴπωμεν ; πρὶν ἢ δώσωμεν εἰς τοῦτο τὴν ἀπάντησιν, ἐν γενικαῖς γραμμαῖς θὰ εἴπωμεν τινα περὶ τῆς Κύπρου καὶ τῶν σχέσεων αὐτῆς πρὸς τοὺς Ἄραβας κατὰ τὴν περίοδον τῶν Ἀραβοβυζαντινῶν συγκρούσεων (648-965 μ.Χ.).

Ἀντιθέτως πρὸς ὅ, τι μέχρι πρό τινος ἐγράφετο περὶ Κύπρου κατὰ τὴν ὡς ἄνω σκοτεινὴν περίοδον, ἡ νῆσος δὲν ἐγνώρισε, κυρίως εἰπεῖν, Ἀραβικὴν κυριαρχίαν ἀκριβῶς ὁμοίαν πρὸς ἐκείνην τῆς Κρήτης (828-960 μ.Χ.). Κατὰ τοὺς αἰῶνας τῶν μεγάλων Ἀραβοβυζαντινῶν ἀνταγωνισμῶν καὶ συγκρούσεων εἰς τὴν Μέσην Ἀνατολήν καὶ τὴν Ἀνατολικὴν Μεσόγειον, ἡ Κύπρος κατέστη, δυνάμει σχετικῶν συμφωνιῶν, νῆσος οὐδετέρα καὶ φόρου ὑποτελῆς πρὸς τε τοὺς Ἄραβας καὶ τοὺς Βυζαντινοὺς. Τούτου δ' ἐξαιρέσειν ἔχομεν χρονικὰ τινα διαστήματα, δυστυχῶς ἀκαθόριστα, κατὰ τὰ ὁποῖα οἱ Βυζαντινοὶ κατελάμβανον καὶ κατεῖχον τὴν Κύπρον ἐν συνενότησει πρὸς τοὺς Ἕλληνας Κυπρίους. Ταῦτα ἔχει καθ' ὀλοκληρίαν ἀποδείξει ἡ νεωτέρα περὶ Κύπρου ἔρευνα καὶ ἡ μελέτη τῶν ἀνατολικῶν κυρίως πηγῶν (1).

Ὁ καθηγητῆς R. Jenkins εἵκασεν, ὅτι κατὰ τὴν διάρκειαν τοῦ ἐν λόγῳ καθεστῶτος τῆς Κύπρου οἱ Ἄραβες εἶχον ἐν τῇ νήσῳ τινὰς ἀντιπροσώπους διὰ τὴν συλλογὴν κυρίως τῶν φόρων (2). Ὁ δὲ Μουσουλμᾶνος γεωγράφος Ibn Hawqal, γράφων περὶ τὸ

(1) R. J. H. JENKINS, *Cyprus between Byzantium and Islam, A.D. 688-965. Studies presented to David Moore Robinson*, vol. II, Saint-Louis, Missouri, 1953, pp. 1006-1014. Κ. Χατζηψάλτη, Ἡ Κύπρος κατὰ τὸ δεύτερον ἡμῖον τοῦ ἐνάτου καὶ τὰς ἀρχὰς τοῦ δεκάτου μ.Χ. αἰῶνος, Πραγματῆματα τοῦ Θ' Διεθνoῦς Βυζαντινολογικοῦ Συνεδρίου Θεσσαλονίκης, Ἀπρίλιος 1953 (Περιοδικὸν « Ἑλληνικά », Παράρτ. 9), Ἀθῆναι, 1955, σ. 327-341. — Τοῦ αὐτοῦ, Ἡ Κύπρος τὸ Βυζάντιον καὶ τὸ Ἰσλάμ. - Ἡ ναυτικὴ σπουδαιότης τῆς Κύπρου κατὰ τὴν περίοδον τῶν Ἀραβοβυζαντινῶν συγκρούσεων (648-965 μ.Χ.), « Κυπριακαὶ Σπουδαί », τόμ. Κ' (1956), σ. 15-29. — A. I. DIKIGOROULOS, *The Political Status of Cyprus, A.D. 648-965, Report of the Department of Antiquities, Cyprus, 1940-48*, Nicosia, 1958, pp. 94-114.

Ἡ ἐργασία τοῦ κ. Δικηγοροπούλου βασίζεται κατ' οὐσίαν εἰς τὰς προηγουμένας ἐρεῦνας τῶν κ.κ. R. Jenkins καὶ Κ. Χατζηψάλτη, εἰς τὰς ὁποίας ἐλάχιστα προσθέτει, ἐπὶ πλέον δὲ περιέχει ἀντιφάσεις, παρανοήσεις καὶ σφάλματα. Περὶ τούτων καθὼς καὶ περὶ τοῦ τρόπου καθ' ὃν οἰκιοποιεῖται τὰ συμπεράσματα καὶ τὰς γνώμας ἄλλων θὰ διαλάβωμεν ἐν καιρῷ καὶ δεόντως. Διὸ καὶ ἡ ἐν λόγῳ μελέτη πρέπει μετὰ πλείστης περισκέψεως νὰ χρησιμοποιοῖται.

(2) R. J. H. JENKINS, *op. cit.*, p. 1007.

983 μ.Χ., αναφέρει ρητῶς, ὅτι κατὰ τὴν αὐτὴν περίοδον (648-965 μ.Χ.) οἱ Ἄραβες εἶχον ἐν Κύπρῳ « ἓνα ἐμίρην (émir) καὶ ἓνα διοικητὴν (hâkim) » (1). Καὶ ποῖος μὲν ὁ λόγος τῆς ἐν Κύπρῳ παρουσίας τῶν δύο τούτων Μουσουλμάνων ἀξιωματούχων, δὲν γνωρίζομεν. Ὑποθέτομεν ὁμῶς, ὅτι προφανῶς οὗτοι θὰ εἶχον ἐν Κύπρῳ διπλωματικὴν ιδιότητα σχετικὴν κυρίως πρὸς τὴν τήρησιν ὑπὸ τῶν Κυπρίων τῆς οὐδετερότητος τῆς νήσου (2).

Ἐπίσης ὁ κ. Jenkins ἐξέφρασε καὶ τὴν ὑπόθεσιν, ὅτι πιθανῶς οἱ Μουσουλμᾶνοι ἐν Κύπρῳ ἀντιπρόσωποι θὰ διέμενον εἰς τόπον τινὰ κατὰ τὴν ἀνατολικὴν ἀκτὴν τῆς νήσου, ἴσως δὲ εἰς τὴν πρωτεύουσαν αὐτῆς Κωνσταντίαν (3). Τοῦτο βεβαίως εἶναι πολὺ λογικὸν καὶ πιθανόν. Ἄλλ' ὁ κ. Δικηγορόπουλος ἀκριτῶς ἀπέριψε τὴν λογικὴν ταύτην ὑπόθεσιν διὰ τῆς δικαιολογίας, ὅτι κατὰ τὰς ἐν Σαλαμῖνι (Κωνσταντία) διενεργηθείσας μέχρι σήμερον ἀρχαιολογικὰς ἀνασκαφὰς δὲν εὐρέθησαν σχετικαὶ ἐπιγραφαὶ (4). Κατὰ τὴν γνώμην μας, ἡ παρουσία δύο Μουσουλμάνων ἐν Κύπρῳ, ἔστω καὶ ὑπὸ διπλωματικὴν τινὰ ιδιότητα, δὲν εἶναι κατ' ἀνάγκην γεγονὸς ἄξιον σημειώσεως εἰς ἐπιγραφάς.

Παρακατιῶν ὁ κ. Δικηγορόπουλος ἐξέφρασεν ἰδίαν ὑπόθεσιν περὶ τοῦ τόπου διαμονῆς τῶν Ἀράβων ἀντιπροσώπων ἐν Κύπρῳ γράφων τὰ ἑξῆς :

The Arab representatives are more likely to have resided on the Southern coast near Curium or Larnaca (Citium). The place name of a locality west of Curium survives to the present day as Σύμβουλος and this may have arisen from the fact that the representative of the caliph who was known by the Greek name of his office as Σύμβουλος may have resided in the vicinity. Van den Ven, Paul (*La légende de S. Spyridon, évêque de Trimithonte*, Louvain (1953), 102*), points out that a *Μονὴ Συμβούλου* existed in the same area before 647; but it is not certain that it was known by that name before that day (5).

(1) IBN HAWKAL, *Kitab Surat al-Ard. Opus geographicum*, ed. J. H. KRAMERS, *Lugduni Batavorum*, 1938-39, p. 204. Πρβλ. Κ. Χατζηψάλτης, *Ἡ Κύπρος τὸ Βυζάντιον καὶ τὸ Ἰσλάμ*, ἐνθ' ἄνωτ. σ. 17.

(2) Πρβλ. Κ. Χατζηψάλτης, ἐνθ' ἄνωτ., σ. 19.

(3) R. J. H. JENKINS, *op. cit.*, p. 1010.

(4) A. ΔΙΚΗΓΟΡΟΠΟΥΛΟΣ, *op. cit.*, p. 100, n. 37.

(5) A. ΔΙΚΗΓΟΡΟΠΟΥΛΟΣ, *ibid.* Τὴν ταύτισιν τοῦ τοπωνυμίου « Σύμπουλας », καὶ ὄχι « Σύμβουλος », πρὸς τὴν μονὴν Συμβούλου εἶχον προηγουμένως ἀναφέρει πρὸς τὸν κ. Δικηγορόπουλον.

Κατὰ ταῦτα, ὁ κ. Δικηγορόπουλος δύο κυρίως ὑποθέσεις ὑποστηρίζει : 1) ὅτι τὸ τοπωνύμιον « Σύμπουλας » καθὼς καὶ ἡ κλησις τῆς Μονῆς Συμβούλου στενῆν ἔχουσι σχέσιν πρὸς τινὰ Μουσουλμᾶνον ἐν Κύπρῳ ἀντιπρόσωπον ἔχοντα τὸν τίτλον τοῦ « Συμβούλου », ὁ ὁποῖος θὰ ἤδρευε πλησίον τῆς περιοχῆς. 2) Ἡ Μονὴ Συμβούλου πρὸ τῆς ἐλεύσεως τῶν Ἀράβων εἶχεν ἕτερον ὄνομα, τὸ ὁποῖον νῦν ἀγνοοῦμεν.

Εἰς τὰς ὑποθέσεις ταύτας ἀπαντῶμεν : 1) οὐδεμίαν ἔχομεν ῥητὴν μαρτυρίαν, ὅτι ἐν Κύπρῳ ὑπῆρχε Μουσουλμᾶνος Σύμβουλος, οἷον βλέπομεν ἀναφερόμενον ἐν Συρία, Παλαιστίνη καὶ Αἰγύπτῳ. 2) Γράφων τῷ 655 μ.Χ. περὶ τῆς Μονῆς Συμβούλου, εἰς τὴν ὁποίαν εἶχεν ἐπὶ μακρὸν ἢ βραχὺν χρόνον μονάσει προηγουμένως, ὁ Θεόδωρος, ἐπίσκοπος Πάφου, γνωρίζει καὶ μᾶς παρέχει μίαν καὶ μοναδικὴν κλησιν τῆς Μονῆς. Προγενεστέρα κλησις τῆς Μονῆς μόνον εἰς τοῦ κ. Δικηγοροπούλου τὴν φαντασίαν εἶναι δυνατόν νὰ ὑπάρχη. 3) Εἶναι τελείως ἀδιανόητον Ἕλληνες μοναχοὶ νὰ συνδέσωσι τὴν κλησιν τῆς Μονῆς πρὸς Μουσουλμᾶνον « Σύμβουλον », καὶ μάλιστα, κατὰ τὰς τότε φανατικὰς θρησκευτικὰς ἀντιλήψεις, πρὸς ἀντιπρόσωπον « ἀθέων Σαρακηνῶν ». Ἡ Κύπρος, ἄλλωστε, δὲν ἦτο διοικητικῶς ἀραβικὴ ἐπαρχία.

Ὅθεν, οὐδεμίαν ἔχει σχέσιν ἡ Μονὴ τοῦ Συμβούλου, ἢ παρὰ τὸ Κούριον ἀκμάζουσα ποτε, πρὸς Ἀραβὰ « Σύμβουλον », ἀλλὰ πρὸς Βυζαντινὸν, ὡς εἶναι καὶ τῆς ἐν Ἀττικῇ συνωνύμου Μονῆς ἡ περίπτωσις.

Πρὸς ἐπίρρωσιν τῆς γνώμης ταύτης ἀναγκαῖον νὰ προσθέσωμεν καὶ τὰ ἑξῆς :

Εἰς τὰ σύνορα τῶν σημερινῶν ἐπαρχιῶν Λευκωσίας — Πάφου, πρὸς τὴν βορειοδυτικὴν πλευρὰν τῆς Κύπρου, ἀκριβέστερον δὲ πρὸς δυσμὰς τοῦ χωρίου Πωμός, ἐπὶ τῆς ἀκτῆς, ὁ χάρτης τοῦ Kitchener σημειώνει τοποθεσίαν « Συμβούλου ». Ἐπίσης νοτίως τοῦ αὐτοῦ χωρίου Πωμός, μία κορυφὴ (ὕψους 2042 ποδῶν) ὀνομάζεται « Σταυρὸς τοῦ Συμβούλου » ἢ καὶ « Συμπούλου » (1). Πόθεν τὰ τοπωνύμια ταῦτα, δὲν γνωρίζομεν. Ἄλλ' ὅπως δὴποτε, καὶ τὰ ἑλληνικὰ ταῦτα τοπωνύμια, ὅπως καὶ ἡ Μονὴ Συμβούλου, δὲν ἔχουν ἀπολύτως σχέσιν πρὸς Ἀραβὰ Σύμβουλον, ἀλλ' ἀσφαλῶς πρὸς βυζαντινὸν ἀξιωματοῦχον.

(1) A Trigonometrical Survey of the Island of Cyprus, executed and published by command of H. E. Major General Sir R. Biddulph, ... under the direction of Captain H. H. Kitchener, London, 1885.

B. — ΤΟ ΟΝΟΜΑ ΤΗΣ ΣΗΜΕΡΙΝΗΣ ΚΩΜΟΠΟΛΕΩΣ
ΜΟΡΦΟΥ

Πρὸ μιᾶς ἑκατονταετηρίδος καὶ πλεον ὁ L. Ross (1) συνέδεσε τὸ ὄνομα τῆς σημερινῆς κωμοπόλεως Μόρφου πρὸς τὸ Μορφώ, γνωστὸν ἐπώνυμον τῆς Ἀφροδίτης. Ὁ σεβαστὸς μου καθηγητῆς Κ. Ἀμαντὸς σχητικῶς ἔγραψε τὰ ἑξῆς: « Γνησίῳ βυζαντινοῦ τύπου ὄνομα εἶναι τὸ Μόρφου, τὸ ὁποῖον δὲν εἶναι δυνατόν νὰ προῆλθεν ἀπὸ τὸ ἀρχαῖον λακωνικὸν ἐπώνυμον τῆς Ἀφροδίτης Μορφώ, ὅπως ἐπίστευεν ὁ Ross, ἀλλ' ἀπὸ τὸ κύριον ὄνομα Εὐμορφος. Συνήθη ὀνόματα εἰς τὸ Βυζάντιον εἶναι τὰ Στουδίου, τὰ Μαρίνης, τὰ Ναρσοῦ, τὰ Κύρου κ.τ.τ., ἐσώθησαν δὲ μέχρι σήμερον τοπωνύμια τοῦ τύπου τούτου, ὅπως τὰ Μάρκου εἰς τὴν Χίον. Εἰς τὴν Κύπρον τὰ Εὐμόρφου (ἤτοι τὸ κτῆμα ἢ τὸ οἶκημα τὸ ἀνήκον εἰς τινα καλούμενον Εὐμορφον) ἔπρεπε νὰ γίνουν τὰ Μόρφου καὶ ἔπειτα βεβαίως τοῦ Μόρφου » (2).

Ἡ προτεινομένη παρὰ τοῦ κ. Ἀμάντου ἐτυμολογία τοῦ τοπωνυμίου Μόρφου εἶναι κατὰ πολὺ καλυτέρα τῆς τοῦ Ross καὶ πολὺ λογικῆ. Θὰ ἠδύνατό τις ἄνευ ἀντιρρήσεως νὰ τὴν δεχθῆ ὡς ὀριστικὴν, ἐὰν ὠρισμένα γράπται πηγαὶ δὲν μᾶς ἔδιδον τὴν ὀρθὴν καὶ πραγματικὴν λύσιν τοῦ ζητήματος.

Λόγον ποιούμενος περὶ τῶν ἁγίων τῆς Κύπρου ὁ γνωστὸς χρονογράφος Λεόντιος Μαχαιρᾶς ἀναφέρει τὰ ἑξῆς: « ... εἰς τοῦ Μόρφου ὁ ἅγιος Θεοδόσιος ... ὁμοίως ὁ ἅγιος Μάμας ἀπὲ τὴν Ἀλλαγίαν, καὶ εἰς τὴν ζωὴν του ἐπιάνεν τοὺς λέοντας καὶ ἐγάλευέν τους ... καὶ ἐτρέξαν τον οἱ Τοῦρκοι ... καὶ ἐμαρτύρησεν, καὶ οἱ γονεῖς του ἐβάλαν τον εἰς κιβοῦριν καὶ διὰ χάριτος κυρίου ἐπέσωσεν εἰς τὴν Κύπρον, εἰς τὸν γυαλὸν τῆς Θεμόρφου ... » (3).

Σχετικῶς ὁ μακαρίτης Σ. Μενάρδος (4) ἀντὶ τῆς γραφῆς Θεμόρφου, τὴν ὁποῖαν ἔχει ὁ Μαρκιανὸς κῶδιξ, παραλείπει δὲ τελείως ὁ Βοδλημανός, προέτεινε τὴν διόρθωσιν τε Μόρ-

(1) L. Ross, *Reisen nach Kos, Halikarnassos, Rhodos und der Insel Cypern* (= *Inselreisen*, IV), Halle, 1852, p. 153.

(2) Κ. Ἀμάντου, *Σύντομος ἱστορία τῆς Κύπρου* (Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων, περίοδος β', ἀρ. 1), Ἀθῆναι, 1956, σ. 29.

(3) Λεοντίου Μαχαιρᾶ *Χρονικόν*, ἐν Σάθῃ Μεσαιωνικῆ Βιβλιοθήκῃ, τόμ. Β', Βενετία, 1873, σ. 69-70. — *Chronique de Chypre, texte grec par E. MILLER et C. SATHAS*, Paris, 1882, p. 20.

(4) Σ. Μενάρδος, *Τοπωνυμικὸν τῆς Κύπρου*, Ἀθηνᾶ, τόμ. 18, σ. 387.

φ ο υ , τὴν ὁποίαν ἀπεδέχθη καὶ ὁ Dawkins (1), ὁ τρίτος ἐκδότης τοῦ Κυπριακοῦ Χρονικοῦ. Ἡ προταθεῖσα παρὰ τοῦ Μενάρδου διόρθωσις δὲν εἶναι ἐπιτυχής, ὡς θὰ ἴδωμεν κατωτέρω.

Ἐν ὑπ' ἀρ. 187 ἑλληνικὸς κώδιξ τῆς ἐν Ῥαβέννη Βιβλιοθήκης Classense, ὁ περιέχων τρίτην διασκευὴν τοῦ κυπριακοῦ χρονικοῦ πλησιάζουσιν τὴν τοῦ Βοδληϊανοῦ κώδικος, εἰς τὸ ἀντίστοιχον χωρίον ἔχει ὡς ἐξῆς : « ... εἰς τοῦ Μόρφου ὁ ἅγιος Θεοδόσιος ... ὁ ἅγιος Μάμας εἰς τὴν Θέμορφον , ὁ ὁποῖος ἦτον ἀπὸ τὴν Ἀλλαγίαν ... » (2).

Τὸν τύπον Θεμόρφου διασώζει καὶ ἑλληνικὸν ἔγγραφο διατηρούμενον ἀνέκδοτον εἰς τὸν ὑπ' ἀρ. 2821 κώδικα Ottob. Latin. (fol. 33r) τῆς Βιβλιοθήκης τοῦ Βατικανοῦ, ἔνθα γράφεται : « ... ἀπὸ τὸ χωριὸ μας τὶ Θεμοουρφ(ου) » (3). Ὁ δὲ κτήτωρ

(1) Leontios MAKHAIRAS, *Recital concerning the Sweet Land of Cyprus entitled « Chronicle »*, edited with a translation and notes by R. M. DAWKINS vol. I, Oxford, 1932, p. 32.

(2) Περὶ τοῦ χειρογράφου τούτου, βλ. Ε. Κριαρᾶ, Ἐνα χειρόγραφο τοῦ Χρονικοῦ τοῦ Λεοντίου Μαχαιρᾶ, Ἐπιστημ. Ἐπετηρὶς Φιλοσοφ. Σχολῆς Πανεπιστημίου Θεσσαλονίκης, τόμ. Ζ' (1956), σ. 43-47. Δύο ἔτη προηγουμένως ἀνεκάλυψα ὅτι ὁ ὑπ' ἀρ. 187 κώδιξ τῆς Ῥαβέννης περιέχει ἀωνύμως τρίτην διασκευὴν τοῦ Χρονικοῦ τοῦ Μαχαιρᾶ. Τοῦ κώδικος τούτου ἔχομεν ἀτελῆ περιγραφὴν ὑπὸ τοῦ G. MAZZATINTI (*Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia*, t. IV, 1894, p. 189) ὁ ὁποῖος δὲν ἀνεγνώρισε τὸ περιεχόμενον, καίπερ μέχρι τῆς χρονολογίας ἐκείνης τὸ Χρονικὸν τοῦ Μαχαιρᾶ εἶχε δις ἐκδοθεῖ, βλ. ἀνωτ. σ. 490, σημ. 3. Τὴν ἀνακάλυψίν μου ἀνήγγειλα δι' ἄρθρον μου δημοσιευθέντος εἰς τὴν ἐν Λευκωσίᾳ ἐκδιδομένην ἑφημερίδα « Ἐλευθερίαν », ἡμερομηνίας 15 Ἰουλίου 1954. Ἀργότερον ἔδωσα περὶ τοῦ χειρογράφου τούτου καὶ τῆς σχέσεως αὐτοῦ πρὸς τὸ τῆς Ὁξφόρδης περισσοτέρας λεπτομερείας εἰς τὴν αὐτὴν ἑφημερίδα « Ἐλευθερίαν » ἡμερ. 8 Ἀπριλίου 1955. Ἐν ἔτος ἀργότερον ὁ κ. Κριαρᾶς εἰς τὴν σχετικὴν μελέτην του κατέληξεν κατ' οὐσίαν εἰς τὰ αὐτὰ ὡς καὶ ἐγὼ συμπεράσματα περὶ τοῦ κώδικος τῆς Ῥαβέννης. Πρβλ. καὶ J. DARROUZÈS, *Autres manuscrits originaires de Chypre*, dans *Rev. Ét. Byz.*, t. XV, 1957, p. 153. — Πολὺ προσεχῶς θὰ δώσωμεν τετάρτην, βάσει καὶ τῶν 3 χειρογράφων V, O καὶ R, ἔκδοσιν τοῦ κυπριακοῦ χρονικοῦ μετὰ τῶν σχετικῶν σχολίων καὶ παρατηρήσεων.

(3) Ὁ κώδιξ Ottob. Latin. 2821 περιέχει κατ' οὐσίαν τὸ Livre des remembrances τῶν ἐτῶν 1468-69, ἐπὶ τοῦ Φράγκου βασιλέως Κύπρου Ἰακώβου τοῦ Νόθου. Εἶναι ἔγγραφα γεγραμμένα γαλλιστὶ καὶ τινὰ ἰταλιστὶ καὶ ἑλληνιστὶ, ἐκδοθέντα ὑπὸ τοῦ L. DE MAS LATRIE, *Histoire de l'Île de Chypre, sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, t. III, Paris, 1855, pp. 184-306.

Δυστυχῶς τὰ ἑλληνικὰ κείμενα ἐξεδόθησαν ὑπὸ τοῦ Γάλλου μεσαιωνοδίφου κατὰ τρόπον τελειῶς ἀντιεπιστημονικόν. Προσεχῶς θὰ ἐπανεκδώσωμεν

τοῦ ὑπ' ἀρ. 1215 ἑλληνικοῦ παρισινοῦ κώδικος σημειοῖ σχετικῶς « Ἔστην τὸ τιούτον βιβλίον τοῦ κυροῦ Ἰωάννου καὶ τὶ θεοῦ βοήθεια ἐπέδωκεν τὸ τοιούτων πρὸς τῶν ἁγίων... Θεοδόσιον τὸν ἐν Θεομόρφ » (1).

Ὁ δὲ Fl. Bustron (2) γράφει σχετικῶς : « in la marina Temorpho ... al loco del casal Themorfo ».

Κατὰ ταῦτα τὸ Μόρφου ἀσφαλῶς προῆλθεν ἐκ τοῦ Θεομόρφου, τὸ ὁποῖον κατὰ συνίτησιν λέγεται Θεμόρφου. Οἱ κυρίαρχοι τῆς Κύπρου Γάλλοι ἔγραφον καὶ ἔλεγον Temorpho ἢ Themorpho, ἐξέλαβον δὲ κατόπιν τὴν πρώτην συλλαβὴν τε ἢ the ὡς τὸ ἄρθρον de. Οὕτω ἔχομεν de Morpho ὅθεν ἑλληνιστὶ τοῦ Μόρφου. Ἀνάλογον φαινόμενον ἔχομεν καὶ εἰς τὸ ὄνομα Λαπηθός, τοῦ ὁποίου τὴν πρώτην συλλαβὴν οἱ Γάλλοι ἐξέλαβον ὡς τὸ ἄρθρον La, διὸ ἔγραφον La Pison (3).

Ποῖος ὅμως ἦτο ὁ ἐν λόγῳ Θεόμορφος ἢ ἡ Θεόμορφος δὲν εὔρομεν ἀκόμη τὴν ἀρμόζουσαν ἀπάντησιν.

Κ. ΧΑΤΖΗΨΑΛΤΗΣ.

ταῦτα δεόντως μετὰ τῶν σχετικῶν σχολίων καὶ παρατηρήσεων εἰς τὸ περιοδικὸν *Byzantion*.

(1) Τὸ κείμενον τοῦτο παραλαμβάνομεν ἐκ τῆς σχετικῆς μελέτης τοῦ J. DARROUZÈS ἢ ὁποία δημοσιεύεται εἰς τὸν ὑπὸ ἐκτύπωσιν τόμ. ΚΓ' τῶν « Κυπριακῶν Σπουδῶν ».

(2) Florio BUSTRON, *Chronique de l'île de Chypre*, publiée par M. L. DE MAS LATRIE, *Collection de Documents inédits sur l'histoire de France, Mélanges historiques, Choix de documents*, t. V, Paris, 1886, p. 34.

(3) L. DE MAS LATRIE, *L'île de Chypre*, Paris, 1879, pp. 40, 164, 409.

NOTE SUR UN VOYAGE EN CAPPADOCE (ÉTÉ 1959)

Au cours d'un bref séjour en Cappadoce — dans la région du mont Argée, sur le haut plateau anatolien —, j'ai pu visiter un assez grand nombre d'églises rupestres à peintures, dont la plupart avaient été étudiées par le P. de Jerphanion ou signalées par H. Rott (1). Je me référerai souvent à ces deux auteurs, dont les ouvrages m'ont servi d'abord à élaborer un plan de visite de la région, ensuite à comparer l'état des monuments qu'ils décrivaient avec leur état actuel.

I. — RÉGION DE GÖREME ET D'ÜRGÜP.

L'initiative a été prise, il y a quelques années, de fermer les principales églises groupées à l'entrée du vallon de Göreme et de les placer sous la surveillance d'un gardien qui délivre des tickets d'entrée. C'est une excellente protection contre les graffiti et déprédations diverses dues aux visiteurs. Mais il n'est guère possible d'étendre ce système à toutes les chapelles peintes, comme celle de la Théotokos (près de Tokali Kilise) ou celles des vallons proches d'El Nazar et de Kılıclar. Ces trois ensembles sont cependant d'une qualité très supérieure à ceux des églises à colonnes de Göreme. Les deux dernières, par bonheur, ne sont guère visitées par les touristes et les paysans ne s'y intéressent nullement. A El Nazar, une colonne, à gauche de l'entrée, s'est écroulée. A Göreme même, la chapelle n° 6 de Jerphanion, qui contenait un cycle archaïque très intéressant, a disparu, ruinée (2). En revanche, on a découvert

(1) G. DE JERPHANION, *Une nouvelle province de l'art byzantin. Les églises rupestres de Cappadoce*, 2 tomes en 2 parties, 3 volumes de planches, Paris, 1925-1942; H. ROTT, *Kleinasiatische Denkmäler aus Pisidien, Pamphylien, Kappadokien und Lykien*, Leipzig, 1908.

(2) Cf. JERPHANION : pour la Théotokos, 1 p. 121 sqq. et pl. 34 (la tête de la

une nouvelle chapelle au sommet de la falaise du vallon d'El Nazar, la Saklı Kilise (l'« église cachée »), dont les peintures vives et fraîches, qu'on n'a jamais cherché à détériorer, sont dans un état de conservation tout à fait exceptionnel (1).

Plus au sud, entre Ortahisar et Ürgüp, s'étend une région de caractère un peu différent. Dans le joli vallon rosé de Susam Bayri, l'église Saint-Théodore semble s'être maintenue intacte depuis la deuxième visite de Jerphanion (2). Rott avait signalé dans les mêmes parages une intéressante église peinte dont il avait donné une description, un plan et une photographie de la façade, et qu'il nommait *Saradschaklisse* (3). Jerphanion ne l'avait pas retrouvée (toutefois, il avait intuitivement corrigé le nom proposé par Rott en celui de Sarıca Kilise, « l'église jaunâtre », ce qui s'est révélé exact) (4), et elle n'avait donc pas été publiée. Un des buts que je m'étais fixés était de la retrouver. Fort heureusement, si cette église est ignorée des étrangers, son nom n'est pas totalement inconnu des paysans, et j'ai pu m'y rendre sans trop de peine. Elle se situe non pas à Susam Bayri, mais dans un autre vallon, plus à l'ouest, au lieu-dit Kepez, et à une petite heure de marche d'Ortahisar dans la direction du sud-est. L'église est creusée dans un grand cône, de teinte effectivement gris-jaune, isolé au milieu des cultures. Son plan, sans doute unique en Cappadoce, combine la croix inscrite avec le triconque. Les peintures des parties supérieures (les autres ont disparu), aux coloris sombres, tailladées, ont conservé assez complet un cycle de l'Enfance du Christ précédé d'un petit cycle de la Vierge. Ces peintures, assez différentes de celles de Göreme par les coloris, attestent, du moins pour certaines scènes, une influence nettement byzantine, influence qui se révèle aussi dans l'aménagement architectural. La date préconisée par Jerphanion me paraît toutefois beaucoup trop tardive (5).

Vierge assise a été grattée, cf. pl. 34, 2) ; pour l'église d'El Nazar, I p. 177 sqq. et pl. 11,6 (extérieur) ; pour celle de Kılıclar, I p. 199 sqq., pl. 44. ; pour la chapelle n° 6, I p. 95 sqq., pl. 29 sqq.

(1) Cf. M. Ş. İPŞİROĞLU et S. EYUBOĞLU, *Saklı Kilise, une église rupestre en Cappadoce* (en turc et en français), Univ. d'Istanbul, 1958, avec d'abondantes illustrations et un chapitre consacré aux inscriptions par P. Moraux.

(2) Cf. JERPHANION, II p. 18 sqq. et pl. 147 sqq.

(3) Cf. p. 208 sqq. et figg. 70-71.

(4) Cf. II, p. 47 sqq.

(5) Jerphanion estimait, d'après les notes de Rott, que l'église pouvait dater du XIV^e siècle, parce qu'il supposait une influence de l'Athos dans le plan et

Au nord de Göreme, dans les parages de Çavus In, j'ai pu voir de très intéressantes églises peintes peu connues, dans les vallons de Guli Dere et de Kizil Çukur (1). L'église n° 3 de Guli Dere, vue et étudiée par Gransault, n'a pas fait l'objet, dans l'ouvrage de Jerphanion, des reproductions photographiques que méritent bien cependant ses intéressantes peintures, très archaïques, ainsi que les motifs sculptés au plafond (2). Tarrt par les sujets traités que par le style — Isaïe recevant le charbon ardent ; de saints personnages en pied sur la paroi droite de l'abside, avec, à l'extrême droite, Grégoire et Basile, puis des apôtres, et rappelant les frises romaines de Sainte-Marie-Antique (3) — ces peintures doivent être rangées parmi les plus anciennes de Cappadoce et pourraient même être pré-iconoclastes. Dans le vallon dit Kizil Çukur, on trouve, sur la gauche, après avoir passé sous deux petits tunnels, la chapelle d'Anne et Joachim et la chapelle iconoclaste adjacente qui ont fait l'objet d'une publication récente par N. et M. Thierry (4). J'ai été frappée par la petitesse des dimensions des chapelles, mais plus encore par l'extraordinaire qualité artistique des peintures, qui sont parmi les plus belles de Cappadoce. Elles se rapprochent assez par le style de celles de la Théotokos de Göreme, mais avec plus de fraîcheur dans les coloris et plus de souplesse dans le trait. Je les crois sans peine d'une haute époque. Il faut noter que, dans la Présentation de la Vierge au Temple, qui se déroule en trois scènes en frise sur la paroi ouest, le troisième épisode est encore suffisamment lisible : on y voit, chose exceptionnelle, le grand-prêtre hissant à bout de bras la petite Vierge et l'asseyant sur le dernier degré. Faisant suite, la première scène de la paroi nord montre Marie assise sous le ciborium et recevant sa nourriture de la main de l'ange : comme il est d'usage

aussi en raison de la présence d'une scène comme le Mariage de la Vierge : or, la représentation ainsi identifiée par Rott est en réalité une Eau de l'épreuve, thème fréquent dans les anciens cycles cappadociens. Je publierai une étude sur cette intéressante église et ses fresques dans le t. XII des *Cahiers archéologiques*.

(1) En compagnie de N. et M. Thierry, qui connaissent bien la Cappadoce et ont publié récemment les chapelles de Kizil Çukur dont il sera question *infra*.

(2) Cf. JERPHANION, I, p. 592-594. Les croquis du décor en relief du plafond présentés à la pl. 144 sont inexacts dans les détails.

(3) Cf. W. de GRÜNEISEN, *Sainte-Marie-Antique* (Rome, 1911), pl. LXXIV.

(4) *Église de Kizil-Tchoukour, Chapelle iconoclaste, Chapelle de Joachim et d'Anne*, *Monuments Piot*, t. L (1958), pp. 105-146.

dans les plus anciennes représentations cappadociennes, l'ange est debout devant elle et toute la scène — qui est très abîmée — est nettement détachée de la Présentation (1). Une remarque encore à propos de la dernière scène de la voûte nord qui représente sans doute l'épisode des Sept premiers pas : on voit la petite Vierge debout, et derrière elle, à gauche, une figure féminine que son vêtement identifie comme étant Anne ; or, la Vierge se dirige vers la droite ; cette partie droite comportant une lacune considérable, je suppose qu'on y voyait Anne de nouveau, mais assise cette fois, et tendant les bras à la petite fille, comme nous le montrent les représentations byzantines plus tardives. D'une façon générale, on peut dire que le cycle de Kizil Çukur, le seul en Cappadoce qui soit tout entier consacré à l'Enfance de la Vierge, a, plus que tous les autres cycles connus — plus même que celui de la Péribleptos de Mistra (2) — le caractère d'illustration directe du texte sur les murs d'une église, ce qui lui confère une ingénuité singulière.

Près d'Arabsun, la Karşe Kilise, datée de 1212, l'« église d'en face » (du village, situé à peu de distance ?) conserve des peintures aux coloris assombris et dégradés par de multiples graffiti, mais de belle qualité, parmi lesquelles un très intéressant Jugement Dernier, de beaux visages d'anges et du Christ dans les scènes de la Passion (paroi nord) et une Dormition, le tout à l'étage supérieur de l'édifice (3).

II. — RÉGION DE SOĞANLI.

Les belles et sauvages vallées de cette région, plus grandioses que les vallons d'Ürgüp ou de Göreme, ne sont pas visitées par les touristes. C'est que l'accès en est difficile, les routes étant peu praticables, même pour les jeeps. Cet isolement a un résultat malheureux. Car, si les églises peintes de Göreme sont protégées, et si même un mouvement touristique se crée autour d'elles (hôtel d'Ortahisar), à Soğanlı, au contraire, nous avons eu la triste surprise de constater que l'on faisait bien peu de cas des églises rupestres à

(1) Cf. la même scène à la Théotokos (JERPHANION, pl. 34, 2).

(2) Cf. G. MILLET, *Les monuments byzantins de Mistra* (Paris, 1910), pl. CXXV sqq.

(3) Cf. JERPHANION, II p. 1-16 et pl. 145-146 (croquis).

peintures et que plusieurs d'entre elles étaient transformées en pigeonniers ou en voie de l'être. Les églises s'y répartissent dans trois vallons — au fond desquels des cours d'eau maintiennent une agréable fraîcheur. Sur les pentes desséchées et rocheuses du plus septentrional de ceux-ci, plusieurs églises remarquables sont très mal en point : Canavar Kilise, transformée en pigeonnier, est inaccessible ⁽¹⁾ ; Karabak Kilise est en voie de l'être : seule la première chapelle est encore ouverte, les autres ont été obturées ; les peintures du XI^e siècle, qui sont parmi les meilleures de Cappadoce, sont dans un état de conservation très satisfaisant ⁽²⁾. Sur la pente opposée, dans le groupe appelé Beli Kilise, qui se caractérise par une décoration architecturale extérieure (des coupoles de type arménien ont été façonnées dans les parties supérieures des cônes), deux églises se sont effondrées, une troisième est devenue pigeonnier, il en reste une, où l'on peut encore voir d'intéressantes fresques de petites dimensions consacrées à la vie des apôtres Pierre et Paul (chapelle 1 ⁽³⁾). Plus au sud, à l'embranchement du vallon qui part vers l'ouest, l'église construite connue sous le nom d'Ak Kilise, l'« église blanche », est complètement ruinée ⁽⁴⁾. Plus loin, dans le vallon, l'église Sainte-Barbe, dont les belles peintures sont datées de 1006-1022, est également en voie de devenir pigeonnier. L'entrée habituelle est murée, et des passages ont été creusés à l'intérieur des parois, détruisant les peintures ⁽⁵⁾. Mais la plus grande déception nous fut certes réservée à Balek Kilise, dans le vallon le plus méridional appelé Balek Deresi : non content de transformer l'église en pigeonnier, le propriétaire a complètement gratté les peintures. Or celles-ci, qui étaient naguère d'une vivacité de coloris pleine de charme, sont parmi les plus anciennes de Cappadoce : lourde est la perte ! ⁽⁶⁾. Il serait grand temps que des mesures de protection fussent prises.

A Ortaköy, au nord de Soğanlı, de grandes falaises ocreuses enserrent une verdoyante et fraîche petite vallée. Face au village, à mi-hauteur, l'église construite de Saint-Georges, dont le parement se distingue peu de la roche environnante, est un des rares exemples de

(1) Cf. JERPHANION, II p. 361 sqq. et pl. 206 sqq.

(2) Cf. JERPHANION, II p. 333 sqq. et pl. 196 sqq.

(3) Cf. JERPHANION, II p. 273 sqq. et pl. 15 et 181 sqq.

(4) Cf. JERPHANION, I p. 40 sqq. et pl. 14,1 et 2.

(5) Cf. JERPHANION, II p. 307 sqq. et pl. 186 sqq.

(6) Cf. JERPHANION, II p. 249 sqq. et pl. 176 sqq.

triconque en Cappadoce. La coupole s'est écroulée depuis quelques années. Les peintures, que des inscriptions datent de la fin du XIII^e siècle, se révèlent de bonne qualité sous un voile grisâtre (1).

La chapelle de Sainte-Barbe, que Rott avait signalée dans les environs et que Jerphanion n'avait pas vue, est actuellement complètement ruinée, aux dires des habitants du village. Elle comportait essentiellement, sur l'iconostase, une Présentation de la Vierge au Temple avec l'épisode de Marie nourrie par l'ange (2). Le temps m'a malheureusement fait défaut pour une recherche personnelle.

Au delà de Mavrucan, sur la route de Suveş, l'église de Sainte-Croix, une des plus anciennes de Cappadoce, dont la coupole se rattache au plan carré par de petites trompes, est toute ornée de représentations peintes sur les voûtes dans un style extrêmement savoureux : ces peintures sont malaisées à déchiffrer, car il s'agit de la couche ancienne apparaissant sous une couche postérieure, qui s'est détachée presque partout. Elles sont considérées par Jerphanion comme remontant à l'époque iconoclaste et même pré-iconoclaste (3). De même que celle d'Ortaköy, cette église ne semble pas menacée par les visées de faiseurs de guano...

Sur la route du retour, après avoir parcouru un chemin extrêmement difficile de Mavrucan à Suveş, en traversant un haut plateau cultivé dont les abords sont presque impraticables, les églises rencontrées étaient en meilleur état et ne semblent pas non plus menacées : les Quarante-Martyrs près de Suveş (4), et les églises du monastère de l'Archangélos près de Cemil. Les peintures de la grande église de l'Archangélos, très noircies déjà au temps des visites de Jerphanion (5), accusent des détériorations : en particulier la partie centrale du cortège des vierges, dans la Présentation de la Vierge au Temple, est tombée ; en revanche, le superbe plafond d'Hagios

(1) Cf. JERPHANION, II p. 240 sqq. et pl. 24, 1 (extérieur) et 194, 3 (une seule reproduction de fresque) ; ROTT, p. 149 sqq., donne un plan auquel Jerphanion apporte quelques corrections d'après les notes de Gransault. Pour les inscriptions et l'épithète de « Diassorite » du saint, cf. H. GRÉGOIRE, *Rapport sur un voyage d'exploration dans le Pont et en Cappadoce* (BCH, 1909, pp. 3-170), p. 111 sqq.

(2) Cf. ROTT, p. 153, qui rapporte aussi l'inscription, et JERPHANION, II, p. 247.

(3) Cf. JERPHANION, p. 206 sqq (pour la date, p. 233-234) et pl. 173 sqq.

(4) Cf. JERPHANION, II p. 156 sqq. et pl. 161 sqq.

(5) Cf. JERPHANION, pl. 156,2 (croquis) et II p. 134 sqq.

Stephanos, orné d'entrelacs aux couleurs vives d'époque iconoclaste, est très bien conservé (1).

III. — RÉGION D'AKSARAY.

Après la visite des centres, connus et étudiés depuis longtemps, de Göreme et de Soğanlı, j'ai accompagné N. et M. Thierry dans un voyage de vraie exploration dans la vallée de Peristrema (c'est l'ancien nom grec), entre les villages d'Ihlara et de Beliserama. Toute la région est pleine de souvenirs de la vie religieuse byzantine ; en particulier, le nom de Grégoire de Nazianze est constamment évoqué. Mais avant de parler des résultats de ces recherches, je voudrais faire quelques remarques sur les monuments que nous rencontrâmes chemin faisant, entre Nevşehir et Aksaray, en passant par Niğde.

Signalons pour mémoire le tombeau de Sainte Macrine dans l'église d'Hasköy (1843) transformée en mosquée : nous ne pûmes le voir que par d'étroites fenêtres, le bâtiment étant fermé et le hoca absent (2).

A quelques kilomètres au nord-est de Niğde, non loin de la route, s'élève, solitaire, la *basilique d'Eski Andaval*, qu'on s'accorde à dater d'une assez haute époque (3). Les Grecs disaient qu'elle avait été érigée par Hélène lors de son voyage à Jérusalem. Au début du siècle, elle portait le nom de Haghios Constantinos. C'est une basilique voûtée en pierre de bel appareil, à trois nefs, avec une seule abside centrale légèrement outrepassée à l'intérieur, pentagonale à l'extérieur. Deux rangées de quatre piliers accompagnés de demi-colonnes séparent la nef centrale des bas-côtés (4). Ces arcades sont murées ; les nefs latérales ont complètement disparu à l'heure actuelle, soit à la suite

(1) Cf. JERPHANION, pl. 155, 3 et II p. 146 sqq. Pour les monuments musulmans de Damsa, cf. pl. 18-19.

(2) Cf. ROTT, p. 290.

(3) Elle a été étudiée notamment par J. STRZYGOWSKI, *Kleinasiens, ein Neuland der Kunstgeschichte*. Kirchenaufnahmen von J. W. Crowfoot und J. I. Smirnov (Leipzig, 1903), p. 67-68, 159 et 201, fig. 55-57, et par ROTT, p. 102-108 et fig. 30-31.

(4) La basilique s'apparente à celles de Bin bir Kilise (cf. STRZYGOWSKI, p. 67, et en particulier l'église V de Bin bir Kilise, p. 16, fig. 11 et l'église III, p. 14, fig. 9).

d'écroulements, soit parce que les habitants ont remployé les matériaux, probablement pour les deux raisons, car, au début du siècle, le bas-côté sud était déjà presque entièrement écroulé et le mur nord avait dû être étayé de gros blocs (1). Mais la façade restait à peu près complète, avec sa porte d'entrée (2) surmontée de deux fenêtres et les onze trous de poutres dont on ne voit plus que sept aujourd'hui : ces trous semblent indiquer l'existence à l'origine d'un portique ou d'une galerie (3). Les fresques, certainement post-iconoclastes, que l'on distinguait encore au début du siècle dans le chœur et sur la voûte et les parois de la nef centrale, déjà très enfumées, ne sont plus lisibles aujourd'hui (4) ; il n'en reste que des lambeaux noircis.

Près de Kemer Hisar, non loin de Bor, on peut encore voir de beaux tronçons de l'aqueduc romain, à l'emplacement de l'antique Tyane (5). Enfin, en venant de Bor et avant de rejoindre la grand-route d'Ankara à Adana, on aperçoit, sur un piton rocheux de l'Hasan Dağ, les ruines du château d'Argos, qui faisait partie de la ligne de fortifications établies par les Byzantins sur la frontière ouest de la Cappadoce (6).

D'Aksaray, nous nous rendîmes en voiture, par Selime et Yaprakhisar, jusqu'aux bains d'eau chaude sulfureuse de Ziga, station fort fréquentée, puis à pied jusqu'au village de Beliserama. Là, le sentier descend presque à pic dans le fond d'une magnifique vallée rocheuse, véritable cañon, où coulent les eaux rapides du Melendiz Su. Le village se trouve sur la falaise opposée.

Des établissements monastiques, de nombreuses églises ou chapelles peintes et une église construite se succèdent tout au long de

(1) Cf. STRZYGOWSKI, fig. 56.

(2) Le linteau et les pieds-droits sont ornés d'un intéressant décor, cf. croquis dans STRZYGOWSKI, fig. 57, et ce qu'en disent W. M. RAMSAY-G. L. BELL, *The thousand and one Churches* (London, 1909), p. 478.

(3) Des trous semblables, visibles sur le mur sud, au-dessus des arcs (extérieurs), indiquent peut-être que les bas-côtés étaient à l'origine couverts d'un toit en bois (cf. STRZYGOWSKI, p. 67-68) ; cf. aussi RAMSAY-BELL, p. 303 n. 4.

(4) Cf. la liste des sujets dans STRZYGOWSKI, p. 201 et ROTT, p. 108. En ce qui concerne l'histoire locale et la question de la localisation de la « villa Palmati » à Andaval, cf. GRÉGOIRE, *op. cit.*, p. 135 sqq.

(5) Cf. ROTT, p. 101 et fig. 29.

(6) C'est une forteresse hellénistique déjà mentionnée par Strabon et restaurée par les Byzantins, cf. W. M. RAMSAY, *The historical geography of Asia Minor* (Royal Geographical Society, Supplementary Papers, vol. IV, London, 1890), p. 308, 340 et 353, n. 1 ; cf. aussi RAMSAY-BELL, p. 382 n. 1, 496, 568.

cette gorge, le plus souvent à mi-hauteur de la falaise, entre Beliserama et Ihlara. Je donne ici, à titre purement préliminaire et provisoire, une rédaction des notes que j'ai prises au cours d'une longue et dure journée de prospection. Le temps nous fut assez clément et une trop forte chaleur qui aurait pu faire de cette vallée, comme le dit Rott (1), une « vallée de la mort », nous fut épargnée. Il faut y ajouter la joie que procurent la vue et la découverte de cette région, sans doute une des plus frappantes qui soient en Turquie, par l'impression de grandeur sauvage et tranquille qui s'en dégage et la belle couleur d'ocre foncé de la roche.

Du chemin qui vient de Ziga, nous tournâmes à droite, vers le sud-est, et, non loin de là, nous vîmes deux églises qui nous avaient été signalées à Aksaray (2).

La première, la plus importante par les dimensions et la beauté du décor, faisait partie d'un complexe monastique à étage (dans la première salle, on voit des escaliers taillés dans le roc et la limite du plafond marquée par des trous de poutres). On la nomme *Direkli Kilise*, l'« église aux colonnes ». Ses dimensions sont impressionnantes. D'une hauteur considérable, elle est divisée en quatre nefs étroites par trois rangées de deux énormes piliers carrés, ce qui lui donne une apparence de salle hypostyle (3). Deux autres piliers sont engagés dans le mur sud. La quatrième nef, à droite, fait figure d'annexe. La nef centrale est donc la deuxième à gauche : c'est là que l'abside est le plus vaste, là qu'est creusée la coupole. Dans le mur nord, trois niches. La décoration peinte est composée exclusivement de figures de saints, tantôt groupés (dans les absides et à la douelle des arcs), mais le plus souvent isolés, sur les murs et les piliers. C'est véritablement une église d'icônes ; les figures sont encadrées d'une bordure ornée qui fait penser aux miniatures à pleine

(1) Cf. ROTT, p. 269 sqq. L'auteur a visité l'« église du serpent » et l'église construite de Karagedik (cf. *infra*), et donne une description —romantique — de la vallée, p. 269-270.

(2) Par M. Ahmed Akif Tütenk, qui prépare un dépliant, de caractère touristique, sur Gelveri et les villages environnants. Nous n'avons d'ailleurs visité qu'une partie de ces nombreuses chapelles ; j'apprends qu'on en a encore découvert de nouvelles depuis lors.

(3) La « cathédrale » de Selime, que nous n'avons pas eu le temps de voir, la Kaleklisse de Rott (p. 263 sqq. et une phot. de l'intérieur fig. 97), très haute elle aussi, présente en alternance des piliers et des colonnes épais et rapprochés, également couverts de peintures.

page des manuscrits. Le fait que les figures soient peintes sur les piliers explique ce choix dans une bonne mesure. Voici les inscriptions que j'ai rapidement relevées sur les piliers, qui seront considérés du nord au sud :

1^{ère} rangée

pilier 1 : *ΙΩΑΝΝΗΣ.....,ΝΟΣ ΑΝΤΟΝΙΟΣ*
ΣΕΡΓΙ(Ο ΒΑΧ(Ο
ΠΑΤΑΣΙ(Ο ΕΛΠΗΔΗΟΣ
ΓΕΩΡΓΗ(Ο

pilier 2 :

.
ΠΑΝΤΕΛΕΙΜΟΝ
 *ΔΑΜΗΑΝΟΣ*

pilier 3 : *ΩΜΕΓΑΣ ΒΑΣΙΛΗΣ*

.

ΕΦΕΜΙΑ

2^e rangée

pilier 4 : *ΜΕΡΚΟΥΡΙΟΣ*
ΙΑΓΗΑ ΑΝΝΑ $\overline{ΜΡ}$ $\overline{ΘΥ}$
ΠΡΟΚΟΠΗ(Ο

.
 pilier 5 : $\overline{ΜΡ}$ $\overline{ΘΥ}$ $\overline{ΙC}$ $\overline{ΧC}$
ΓΕΟΡΓΙΟΣ
ΕΥCΤΑΘΙΟΣ
ΜΑΡΙΝΑ

pilier 6 : *ΘΕΟΔΩΡΟΣ*

.

Le mur nord porte un certain nombre de figures, entre autres Démétrios (inscription disparue), et *EKATE* (*οίνη*). Sur les petites voûtes en berceau entre les absides et la première rangée de piliers, on remarque, au nord-est, quatre bustes de saints ermites aux belles têtes austères. A l'entrée des absides, à la douelle de l'arc, des têtes de saints en médaillons. Je crois me souvenir d'une Panaghia dans l'abside centrale. Le motif de l'abside sud est très intéressant et remonte à une décoration d'époque antérieure, dans le style iconoclaste : il consiste en trois lampes pendant à trois chaînes qui se réunissent au sommet de l'abside. De-ci de-là, un décor

du même style — linéaire, tracé en rouge — apparaît. Sur la paroi ouest, près de l'angle nord-ouest, des graffiti anciens, au trait noir, représentant, entre autres, un cavalier.

Non loin de là, dans la même paroi et sensiblement à la même hauteur, s'ouvre une seconde église, qui a toutes les apparences d'une chapelle funéraire (des tombes sont creusées dans le sol), de dimensions modestes. Elle se différencie également de la première par son décor de scènes historiées dans la tradition des cycles cappadociens. Les parois et la voûte en berceau de la nef unique en sont entièrement recouvertes. Une longue inscription court tout autour, à hauteur du départ de la voûte : elle commence dans l'abside, à gauche ; les lettres sont hautes, étroites, comme usées ; il y a des lacunes par endroits ; pour tout dire, elle est très difficilement déchiffrable ; un nom cependant, dans l'abside : *ΘΕΩΦΟΡΟΥ*. Deux grandes niches à fond plat sont creusées dans les parois nord, ouest et sud ; l'abside est très vaste, outrepassée. Les peintures sont, en général, dans un bon état de conservation ; elles sont d'un fort bon style, et l'iconographie est nettement archaïque. Sur la voûte sud, de gauche à droite, deux registres de scènes : Annonciation, Visitation, Eau d'épreuve, Marie et Joseph s'en retournent (après l'Épreuve) ; en dessous ; Hérode, Massacre des Innocents, Meurtre de Zacharie et Poursuite d'Élisabeth. Sur le mur ouest : Nativité du Christ et Annonce aux bergers. Sur la voûte nord, en deux registres : Les Mages, Songe de Joseph, Voyage en Égypte et Accueil par l'Égypte personnifiée ; en dessous : Présentation du Christ au Temple, Baptiste et un ange, le Baptême. Sur la paroi sud : Résurrection de Lazare, Entrée à Jérusalem. Les scènes inférieures du mur ouest sont presque entièrement détruites. Sur le mur nord, dans la première niche, une Crucifixion, entourée sur la douelle à gauche du Baiser de Judas, à droite de l'Ensevelissement (Marie et Jean portant le corps du Christ entouré de bandelettes) ; dans la seconde, Descente aux Limbes entourée à gauche de deux femmes au Tombeau et à droite du Christ apparaissant à deux femmes. Dans l'abside, on voit le Christ sur son trône, entouré de deux grands anges ; plus bas, en médaillon, Paul et Pierre ; en dessous, une frise de six saints évêques dans les arcades (Épiphanie, Amphiloque, Jean le Théologien, etc...) ; au centre, détruite, la Vierge Platytera était sans doute représentée dans la niche. L'église a nom *Bahaattin Samanligi Kilisesi*, l'« église du grenier de Bahadin ».

A une demi-heure de marche du village, sur la rive droite, peu

visibles dans l'accumulation de blocs éboulés, les ruines de l'église construite de *Karagedik Kilisesi*, décrite par Rott sous le nom de Karajedikkélisse ou église de S. Hermolaus (1) : elle pourrait aussi porter le nom de Saint-Georges, car des scènes illustrent la vie de ce saint dans le bas-côté sud. Le trait et la paléographie des inscriptions ne sont pas sans rappeler les peintures de la chapelle funéraire de Beliserama. Mais les peintures de la nef centrale, à vrai dire quasi complètement effacées, semblent se dérouler de façon fort différente, en grandes compositions ; des figures de saints apparaissent sous les arcs. Le monument, écrasé sous un éboulis, était une basilique à coupole de vastes dimensions ; seule une partie du mur nord est restée debout : il est percé de trois fenêtres et orné d'un bandeau d'arcatures.

Plus loin dans la vallée, sur la rive gauche, à peu près à hauteur d'Ihlara, on aperçoit à mi-hauteur de la falaise une façade à arcatures qui appartenait sans doute à un établissement monastique (2). A gauche s'ouvre une petite chapelle entièrement peinte, l'*Eski hoca altı Kilisesi*. Dans le porche d'entrée ou narthex, une Présentation du Christ au Temple, une Crucifixion et une scène détruite ; au plafond, des ornements géométriques. A l'intérieur, le plan décrit une jolie croix grecque menue ; l'abside est très large, avec des chancels maçonnés, la coupole large et basse, où est peint un beau Pantocrator ; dans le berceau sud, une Dormition, une Annonciation ; dans les parties basses, de belles imitations de draperies à ornements rouges et verts sur fond de rayures jaunes ; de nombreuses figures de saints en pied, parmi lesquels Tryphon et Ménas.

Non loin de la petite chapelle en croix, mais sur la rive opposée, s'ouvre une église de dimensions plus importantes, la *Yılanlı Kilise*, citée par Rott sous le nom de Jilanliklisse, la « chapelle au serpent » (3). Elle diffère fort des autres sanctuaires de la vallée par l'aménagement architectural (la nef unique, en croix libre et à plafond plat, est précédée d'un grand narthex) et par le décor peint, étonnamment lourd ; de même, les inscriptions présentent des erreurs d'orthographe très grossières. Quelques inscriptions ont été relevées

(1) Cf. ROTT, p. 274 sqq. (pas d'illustration), cf. l'étude, le plan et les 4 phot. dans RAMSAY-BELL, p. 418 sqq. (sous le nom de İlanlı Kilise).

(2) Il s'agit peut-être de celui que reproduit ROTT, fig. 100, p. 275 ; mais il est curieux dans ce cas qu'il n'ait pas vu la chapelle adjacente.

(3) Cf. ROTT, p. 271 sqq. et pl. en face de la p. 270.

par Rott, qui donne également une liste des représentations. Signalons toutefois ici, sur les piliers engagés à l'entrée de la nef, à gauche Anne et Joachim, et à droite, Zacharie et Élisabeth ; sur le mur gauche de la nef, la Cène, et sur le mur droit, une Dormition de la Vierge où le Christ est étrangement rejeté sur la droite ; dans l'abside, le Christ en gloire, des figures de saints, une assez belle Vierge à l'Enfant ; sous les arcs, des archanges fort lourds, des saints isolés qui rappellent des icones, un peu à la manière de Direkli Kilise. Au plafond, une croix sculptée en relief. Il semble à première vue qu'il y ait une certaine différence dans le style et le coloris entre les peintures du narthex et celles de la nef.

Les églises de la vallée d'Ihlara présentent un intérêt très considérable à la fois par leur variété et par certains traits communs qu'il sera aisé de définir après une étude plus approfondie. Cette étude, j'espère pouvoir la poursuivre au cours de ces prochaines années, en collaboration avec N. et M. Thierry.

J. LAFONTAINE.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Nous rappelons notre intention de publier régulièrement une chronique archéologique, où seront abordés divers sujets d'actualité (cf. BYZANTION, t. XXV-XXVII, 1955-1957, p. 927). Les auteurs et les éditeurs peuvent envoyer leurs publications à M. Charles Delvoye, Professeur à l'Université de Bruxelles, 76, avenue des Ortolans, Bruxelles-Boitsfort.

Ouvrages généraux.

L'art et l'homme, sous la direction de René HUYGHE, tome II. Paris, Larousse, 1958. 1 vol. in-4^o, 464 pp., 1.388 figg., 20 pll. en couleurs.

Au moment où j'envoie ce manuscrit à l'impression achève de paraître en fascicules séparés le deuxième tome de cette monumentale histoire de l'art, qui se propose de fournir au public cultivé un état des questions correspondant au niveau atteint aujourd'hui par nos disciplines. Celles-ci, on le sait, ont dépassé depuis longtemps le stade de la description pure ; elles se soucient de situer les phénomènes artistiques dans l'histoire, de les étudier sous leurs aspects esthétiques et psychologiques, de dégager les enseignements qu'ils apportent sur les civilisations auxquelles ils appartiennent. C'est là ce qu'entend marquer le titre même de *L'art et l'homme*. J'ai eu l'occasion de souligner plus longuement ailleurs (*Gazette des Beaux-Arts*, décembre 1958) les principaux mérites du premier tome consacré à l'antiquité : la rigueur de l'information et la maîtrise de la synthèse dans les chapitres dus aux meilleurs spécialistes, l'abondance et l'originalité de l'illustration, la nature stimulante et la profondeur des vues générales présentées par M. Huyghe lui-même dans les introductions qu'il a intitulées « Formes, vie et pensée ». Il m'avait fallu aussi, hélas, regretter le nombre exces-

sif d'erreurs dans les légendes des photographies et dans les prétendus « précis », que l'on avait eu le plus souvent le tort de demander à des collaborateurs moins érudits que les auteurs des chapitres. Ces défauts ont heureusement disparu ou se sont fortement atténués dans les parties du deuxième tome relatives à l'art byzantin (1).

M. Henri Stern, maître de recherches au C. N. R. S., auteur de l'importante étude sur *Le Calendrier de 354* et du *Recueil général des mosaïques de la Gaule* en cours de publication, a écrit le chapitre sur *L'art chrétien des catacombes à Byzance*, c'est-à-dire jusqu'à la crise iconoclaste inclusivement. On ne sera pas surpris d'y trouver, sous une forme élégante et précise, quelques-unes des vues les plus neuves et les plus fécondes défendues par M. André Grabar dans ses livres et son enseignement, qu'il s'agisse de l'architecture ou de l'iconographie. Les basiliques, les martyria, les baptistères y sont présentés de la manière la plus pertinente. On lira de même avec attention les paragraphes très denses sur la formation et l'importance des thèmes iconographiques. Le rôle joué par l'iconographie impériale est dûment souligné. M. Stern s'est aussi attaché à montrer ce qui différencie progressivement l'Orient de l'Occident. Peut-être en ce qui concerne les basiliques aurait-il pu mettre davantage l'accent sur l'existence d'écoles particulières en Grèce et en Syrie. Le texte de M. Stern, si nuancé et si attentif à respecter la complexité des faits historiques, ne confirme pas toujours les généralisations, un peu trop simples et trop hâtives, du « chapeau » en italique dont on a cru devoir le faire précéder. Nous trouverons parfois à reprendre dans le « précis » qui suit le chapitre de M. Stern et dont celui-ci n'est nullement responsable. Il n'est pas exact de dire, par exemple, sans la moindre restriction, que « les bas-côtés des basiliques sont surmontés de tribunes » (p. 93). Le sol de la Grèce nous a rendu bien plus d'une trentaine de basiliques (p. 94). Contrairement à ce qui est suggéré p. 95, les basiliques d'Asie Mineure ne sont pas toutes voûtées : il eût fallu donner des précisions de dates et de lieux ; le type hellénistique au toit à deux versants y est, tout compte fait, plus abondamment attesté. Les indications sur la sculpture donnent une vue incomplète de la place que tint à Byzance ce genre d'activité artistique : les statues honorifiques d'empereurs, de membres de leur famille, de hauts dignitaires et de cochers

(1) Je ne pourrais en dire autant, hélas ! des « précis » qui concernent le moyen âge occidental.

de l'Hippodrome eussent mérité une mention, de même que les sujets chrétiens traités en ronde bosse ou en relief. Ce sont les textes, bien plus que les rares fondations repérées, qui nous permettent de nous faire une idée du Palais impérial (p. 96). La ressemblance de Saint-Vital de Ravenne est bien plus grande avec les Saints-Serge-et-Bacchus de Constantinople qu'avec l'octogone de Constantin à Antioche (p. 97). La majeure partie des mosaïques conservées à Saint-Démétrius de Salonique datent au plus tôt du VII^e siècle et non du VI^e (p. 97).

M. le chanoine Étienne Drioton a traité de *l'Égypte et de l'art copte* (pp. 99-102). Il a repris l'exposé des vues fort pénétrantes qu'il avait défendues sur ce sujet difficile dans son article de *L'art sacré*, septembre-octobre 1956, pp. 9-17. A l'illustration qu'il avait donnée alors et qui comportait le beau fronton de niche représentant le Christ bénissant de la collection Mirrit Boutros Ghali au Caire (d'un style annonciateur du roman), notre éminent confrère a ajouté notamment un buste sculpté d'Ahnâs-el-Médineh et la fresque tardive de Baouît montrant les Trois Hébreux protégés de la fournaise par l'Ange du Seigneur.

On a demandé à M^{lle} Sirarpie der Nersessian le chapitre sur *L'Empire byzantin après la crise du VIII^e siècle*. On y trouvera le fruit d'une connaissance étendue et précise non seulement de ce qui a constitué alors le cœur même de l'art byzantin, mais aussi de son rayonnement. Notons cependant que le plan adopté a eu pour conséquence que le lecteur devra se reporter à la fois aux exposés de M. Stern et de M^{lle} der Nersessian pour bien saisir l'importance de la crise iconoclaste, sur laquelle M. André Grabar vient de publier un *dossier archéologique* (Paris, Collège de France, 1957) dont il sera reparlé ici (1). Le paragraphe du « précis » sur la crise iconoclaste eût été mieux à sa place après le chapitre de M. Stern. M^{lle} der Nersessian a fort opportunément insisté sur le retour à l'antique au temps du « second hellénisme » des X^e et XI^e siècles et sur la nouveauté de l'art des Comnènes, dont elle a bien montré en quoi il annonçait la « Renaissance » des Paléologues.

(1) Voyez plus loin (pp. 543-546) la substantielle analyse que M. O. DEMUS publie de cet ouvrage d'une exceptionnelle richesse, et le bel hommage rendu, à cette occasion, au savant dont l'œuvre a exercé, au cours de ces trente dernières années, une influence si décisive sur toutes les études relatives à l'histoire de l'art byzantin. (N. d. l. R.).

Nous retiendrons aussi les chapitres consacrés aux arts dont Byzance a subi l'action ou qu'elle a elle-même influencés. Dans *la Perse et l'affirmation de son art* (pp. 15-27), M. R. Ghirshman a procédé à des mises au point très originales sur les Parthes et les Sassanides, dont il nous a révélé des monuments inédits ou peu connus. M. René Huyghe a présenté *le Christianisme nordique de l'Irlande et de la Northumbrie* (pp. 104-108), tandis qu'à M. Raymond Lantier revenait de parler *des Invasions barbares et du Haut Moyen Age* (pp. 121-126). *L'Islam et l'art musulman* ont été abordés par M. Gaston Wiet (pp. 133-148). Pour la partie intitulée « *Le Renouveau de l'Occident* », M. Jean Hubert a étudié l'art du Haut Moyen Age (pp. 237-245) et l'art roman (pp. 251-270). Le *Moyen Age gothique* a été confié à MM. Marcel Aubert, Louis Grodecki et Paul Deschamps, qui en ont examiné respectivement l'origine et la formation (pp. 285-300), l'épanouissement et l'expansion (pp. 301-315) et les contacts avec le Proche-Orient (pp. 317-319). Pour *la fin du Moyen Age*, les Byzantinistes accorderont une grande attention au chapitre de M. Enzo Carli sur *la Renaissance du réalisme en Italie*, où se consomme la rupture esthétique avec Byzance (pp. 343-352). M. Charles Sterling a clôturé cette époque par ses exposés sur *le style courtois international* (pp. 353-364) et *le réalisme bourgeois au XV^e siècle* (pp. 365-377), avec une annexe de M^{me} Adeline Hulftegger sur la recherche de l'intensité en Allemagne et dans la Péninsule ibérique (pp. 377-380).

Les introductions de M. Huyghe « *Formes, vie et pensée* » me paraissent compter parmi les meilleures qu'il nous ait données. Il a souligné la complexité des traditions qui se sont fondues dans l'art byzantin, le « rôle prédominant et promoteur » joué par les provinces de l'Orient « dans les domaines intellectuel et artistique autant que religieux », mais aussi « la persévérance de Rome ». J'accorderais moins que lui à la Perse, dont j'ai déjà dit ailleurs (*Gazette des Beaux-Arts*, décembre 1958, p. 381) qu'il me paraissait avoir exagéré pour l'antiquité la fonction de « pôle antagoniste de la Grèce ». Il ne faudrait pas non plus qu'à trop rechercher les composantes de l'art byzantin on en arrivât à négliger ses idiosyncrasies. Le rôle de Constantinople comme centre d'art créateur nous apparaît de plus en plus décisif. Mais ce ne sont là le plus souvent que différences, subjectives, d'optique et nous devons remercier M. Huyghe d'avoir fourni un aliment à notre réflexion.

Étienne COCHE DE LA FERTÉ, *L'antiquité chrétienne au Musée du Louvre*. Paris, Editions de l'Œil, 1958, 1 vol. in-8° de 21 × 27 cm, 128 pp., 76 figg. Prix : 3.600 fr. fr.

A l'occasion de l'exposition d'antiquités chrétiennes qu'il avait organisée dans la Salle des Sept-Cheminées du Louvre avec des objets provenant de ce Musée et aussi de collections particulières, M. Coche de la Ferté a composé une agréable initiation aux arts figurés des époques paléochrétienne et byzantine. L'auteur y a rappelé que le christianisme n'avait pas provoqué dans l'art un « choc équivalent » à celui qui avait été ressenti dans l'ordre spirituel. Il a insisté sur l'importance de la crise du monde romain du III^e siècle dans l'évolution du sentiment religieux et des styles artistiques. Sur l'art du portrait ou sur l'Égypte des Coptes, par exemple, il a dit fort joliment des choses pertinentes. Mais on ne louera pas moins ce qu'il a écrit sur l'Italie du Sud ou encore la renaissance de l'iconographie byzantine dans l'imagerie populaire des Balkans au XVIII^e siècle. M. Coche de la Ferté a, en effet, légitimement estimé qu'un panorama de l'art byzantin appelait aujourd'hui des vues sur son prolongement dans le domaine slave. L'expression que l'auteur a donnée à sa pensée est si concise, sans devenir jamais obscure, qu'il serait vain de vouloir la résumer encore davantage. Je me suis expliqué ailleurs plus longuement sur les mérites de son ouvrage et sur les points où j'inclinai à me sentir en léger désaccord avec lui (cf. *Gazette des Beaux-Arts*, juillet 1958, pp. 105-107). J'attacherais moins d'importance à une conception d'allure presque métaphysique d'un Orient, d'ailleurs parfois peu défini historiquement, pour en accorder davantage aux véritables traditions artistiques de l'époque impériale romaine, telles qu'elles sont attestées dans les provinces du bassin oriental de la Méditerranée, plus profondément hellénisé qu'on ne l'a parfois cru. Les recherches de l'avenir montreront sans doute de plus en plus la part qui revient à la Syrie et à l'Anatolie dans les origines de l'art byzantin. Il est vrai que ceci apparaît surtout dans l'architecture et à partir d'elle et que c'est là un domaine que M. Coche de la Ferté ne prenait pas directement en considération dans son livre. Je ne pense pas non plus que dans la constitution de l'art chrétien, il y ait lieu de tenir encore autant compte du climat des persécutions, dont nous savons bien, dans l'école de Bruxelles, qu'elles ont été plus limitées que ne l'admet une historiographie traditionnelle. Ce sont d'ailleurs là, on le voit, des conceptions générales de l'histoire qui sont mises en cause et non des points d'érudition.

Les 41 dernières pages du volume contiennent d'excellentes notices sur 81 objets exposés. Parmi les pièces inédites ou peu connues, on mentionnera : un portrait de notable de Tortose (Syrie) datant de la fin iv^e siècle ou du début du v^e ; divers reliefs coptes allant du iv^e au vii^e siècle et qui ont pour sujet : Dapliné, un poisson, deux chérubins, deux biches se désaltérant, une croix ansée ; un bas-relief, sans doute grec, avec un lion (x^e - xii^e siècle) ; une statuette, en os, du Bon Pasteur (fin du iii^e siècle) et une délicieuse petite tête de femme, en ivoire (deuxième moitié du iv^e siècle) ; une colombe en bronze, de Haute Syrie (iv^e - v^e siècle) ; une crucifixion sur une plaquette de même métal, qui avait pu être appliquée sur un coffret (Syrie, vi^e - vii^e siècle) ; un magnifique panneau de porte en bronze laqué et doré, avec saint Jean assis, provenant de Novgorod (xiv^e siècle ; cf. *Revue des Arts*, 1955, pp. 106-110) ; un médaillon en or, de Kertch, sur lequel est gravée, sommairement sans doute, une crucifixion (témoin de l'art provincial de la Crimée entre le v^e et le $viii^e$ siècle) ; deux médaillons qui portent le Christ bénissant et un fragment de couverture d'évangélaire avec un évangéliste, tous trois en argent et provenant de la même trouvaille que le célèbre calice d'Antioche (Syrie, v^e - vi^e siècle) ; des éléments d'un bracelet en or d'origine syrienne, dont le médaillon est à Dumbarton Oaks (cf. J. S. Thacher *The Dumbarton Oaks Collection, Harvard University, Handbook*, p. 76, n° 172, fig. p. 90) ; les restes du revêtement en or d'un reliquaire, contenant dans des médaillons les bustes, d'un style assez fruste, de la Vierge et du Christ ou d'un saint (Syrie, v^e siècle) ; une plaque de reliquaire en argent avec saint Syméon le Jeune (*Revue des Arts*, 1955, pp. 115-116) ; une ampoule en plomb avec une représentation de saint Ménas seul, sans ses chameaux ; un moule à médailles, en diorite, portant d'un côté la Vierge et l'Enfant, de l'autre, saint Syméon le Jeune sur sa colonne, encadrée au pied des parents du Stylite, saint Konon et sainte Marthe ; un Christ bénissant taillé dans une améthyste (Constantinople, x^e siècle ?) ; les céramiques de revêtement publiées par M. Coche de la Ferté lui-même dans les *Cahiers archéologiques*, t. IX, 1957, pp. 187-217) ; une icône grecque de saint Jean Baptiste en pied dans le désert sur un fond de montagnes tabulaires (fin du xv^e siècle, école crétoise) ; des icônes russes représentant saint Syméon (xvi^e siècle), saint Georges et saint Démétrios ($xvii^e$ siècle) et le Jugement Dernier (également du $xvii^e$ siècle).

Mais on trouvera aussi en ce recueil les pièces les plus célèbres du Louvre, du Musée de Cluny ou de collections particulières comme la tête d'impératrice identifiée tantôt avec Ariane et tantôt avec Amalasanthe ; la stèle grecque portant des combats d'animaux (x^e-xi^e siècle) ; l'ivoire Barberini (dont la photographie a été inversée !) ; le vase d'Émèse ; le Camée Rothschild ; l'icône de stéatite avec l'Hétimasie, les saints Démétrios, Théodore, Georges et Procope ; l'icône en mosaïque de la Transfiguration ; le coffret en ivoire à rosettes avec des scènes homériques et bibliques.

Remercions M. Coche de la Ferté de nous avoir donné de ces beaux objets un commentaire qui aide à les mieux connaître.

Marcel LAURENT, *L'art chrétien des origines à Justinien*. Bruxelles, Société Royale d'archéologie de Bruxelles, 1956, 1 vol. in-8^o, 280 pp., 109 pll.

Ce n'est pas sans tristesse que je signale l'édition posthume de ce nouvel état du livre remarquable que Marcel Laurent avait donné en 1911 sur *L'art chrétien primitif* (Bruxelles, Vromant). Notre éminent confrère avait consacré à ces remaniements les loisirs d'une retraite studieuse au début de la dernière guerre, dans un temps où nous étions fort mal informés en Belgique de ce qui paraissait à l'étranger. La maladie, puis la mort vinrent le surprendre alors qu'il était encore loin d'avoir mené son projet à son terme. En dépit de la mission confiée à deux ou trois personnes de revoir le manuscrit et de mettre la bibliographie à jour, on ne trouvera en ce volume mention d'aucune étude postérieure à 1940 ou même à 1939. C'est dire qu'il est périmé dans tous les domaines. Les vues nouvelles résultant de l'effort considérable qui a été fourni ces vingt dernières années sur les champs de fouilles, dans les collections des musées, dans les bibliothèques et salles de cours n'ont laissé ici aucune trace. Est-il concevable que l'on puisse parler du calendrier de 354 sans tenir compte de l'étude capitale de M. Stern ? Ou de l'architecture paléochrétienne en ignorant complètement ce qu'ont apporté les recherches de MM. Lemerle, Lassus, Dyggve, Grabar, Sotiriou et Orlandos ? C'est, hélas ! à propos de chacun des sujets abordés que l'on est conduit à faire des observations de ce genre. Seule l'illustration peut être tenue pour satisfaisante. Les légendes auraient cependant dû être établies parfois avec un peu plus de

soin (pl. 74, on place à Salonique la façade de Saint-Jean de Studios !). On regrettera cette publication trop imparfaite, peu digne de la mémoire de Marcel Laurent (cf. mon compte rendu dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XXXV, 1958, n° 3, pp. 1083-1086).

Georges DUTHUIT, *Le musée inimaginable*. Paris, Corti, 1956 ; 3 vol. in-8°, 265 pp., 349 pp., 63 pp., 184 pll..

On trouvera beaucoup à glaner dans ce pamphlet véhément et savoureux dirigé contre Malraux par un homme qui a tant fait pour répandre dans un large public une compréhension sensible de l'art byzantin et qui sait en parler en historien et en connaisseur des formes plastiques. Il ne lui a pas été difficile de trouver l'auteur des *Voix du Silence* en défaut d'érudition et de montrer que la négation de l'existence de l'art romain ou les vues cavalières sur l'art byzantin résultaient de la méconnaissance des faits. Une bonne moitié du second volume du *Musée inimaginable* est consacrée à Byzance et Georges Duthuit s'y est heureusement employé à souligner au début la continuité avec Rome. Il faut évidemment se reporter à ce texte et en suivre le mouvement pour apprécier à leur juste valeur les réflexions qui l'émaillent. L'information de Duthuit peut être sans doute, elle aussi, quelquefois prise en défaut sur certains détails, mais il a vu, et bien vu, directement, beaucoup d'œuvres (et non pas seulement en photographie) ; il les comprend de l'intérieur ; il a lu à leur sujet bon nombre d'ouvrages, dont il a assimilé les acquisitions à sa propre méditation. Pour lui, l'art de Byzance est vraiment un art qui agit sur la sensibilité au même titre que les autres, et non un objet de pure connaissance historique. Il a pénétré l'univers spirituel et esthétique des Byzantins. Sans doute les spécialistes de l'érudition devront-ils revoir, préciser, étendre, corriger certaines de ses observations. Ils auraient tort de les négliger. Car Duthuit a écrit de fort bons passages sur la valeur de l'art byzantin comme art de communion et de tension lyrique, sur le rôle que la lumière y a joué ou encore sur le portrait sculpté. Son recueil de planches contient plusieurs œuvres intéressantes, accompagnées de commentaires très personnels. C'est un ouvrage à lire et à méditer pour tous ceux qui désirent mieux comprendre en profondeur l'art byzantin.

Expositions de manuscrits.**A la Bibliothèque Nationale de Paris :
manuscrits byzantins et manuscrits français.**

Bibliothèque nationale. Byzance et la France médiévale. Manuscrits à peintures du 11^e au 16^e siècle. Paris, 1958 ; 1 vol. in-8°, xxxii + 95 pp., 4 pll. en couleurs, 32 pll. en noir.

Après les deux grandes expositions consacrées en 1954 et 1955 aux manuscrits préromans et romans, puis gothiques, M. Jean Porcher, assisté de M^{lle} Marie-Louise Concasty, a présenté, jusqu'à la fin de 1958 (1), près de cent exemplaires à miniatures du fonds grec de la Bibliothèque nationale, qui est, comme on sait, l'un des plus riches du monde. Jamais, à ma connaissance, autant de manuscrits byzantins n'avaient été montrés simultanément au public, qui a pu prendre ainsi une excellente vue de l'évolution de la miniature dans l'Empire romain d'Orient, de l'Évangile de Sinope à l'oraison funèbre de Théodore Paléologue, despote de Morée, et même jusqu'aux dessins d'Ange Vergèce pour les recueils de tacticiens. On n'avait ajouté que deux pièces étrangères à la Nationale : le Christ baptisant de la Collection Masson à l'École Nationale des Beaux-Arts (xiii^e siècle) et l'Évangélaire de l'Alliance biblique française à Paris (xii^e siècle). Ce rassemblement exceptionnel fournissait aussi l'occasion d'établir des comparaisons avec des œuvres occidentales ; M. Porcher ne l'a pas laissée échapper. Il a fait figurer à cette exposition une quarantaine de manuscrits pré-carolingiens, carolingiens, romans et latins orientaux appartenant pour la plupart à la Nationale. La Bibliothèque Municipale d'Amiens avait prêté le Psautier de Corbie et la Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart son célèbre Psautier n° 23. De la bibliothèque municipale d'Épernay était venu l'Évangile d'Ebbon ; de celle de Reims, le Lectionnaire n° 294 et le Livre des sentences de Pierre Lombard. Dijon avait envoyé l'*Explanatio in Prophetas et Ecclesiasten* de saint Jérôme (n° 132), l'*Explanatio in Isaiam* du même Père de l'Église (n° 129) et l'Histoire universelle d'Acre (n° 562).

(1) En raison de son succès, l'exposition a été prolongée jusqu'au 31 janvier 1959.

Grâce à la compréhension de la Société archéologique d'Avesnes, on a pu voir les évangélistes Jean et Marc provenant des Évangiles de l'abbé Wedricus de Liessies. A Valenciennes avaient été empruntés la Bible de Savalo, le Sacramentaire de Saint-Amand, le Commentaire sur les Psaumes de Hugues de Saint-Victor, le recueil n° II de la Vie et des Miracles de saint Amand (n° 501). Saint-Omer avait procuré la Concordance des Évangiles de Zacharie de Besançon, la Bible de l'abbaye de Saint-Bertin et les *Moralia in Job* de saint Grégoire. Moulins avait consenti à se dessaisir de la remarquable Bible de Souvigny. Parmi les pièces empruntées, signalons encore la Bible de Saint-Sulpice de Bourges, une Bible de la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 5211), et pour Lyon, une Bible (nos 410-411) et l'Histoire d'Outremer de Guillaume de Tyr (n° 828).

M. Porcher a aussi montré un certain nombre d'œuvres qui aident à mieux saisir les influences byzantines en Occident et particulièrement les ivoires, qui ont été parmi leurs principaux agents vecteurs : diptyque de Saint-Lupicin, sujets mythologiques du Cabinet des Médailles, le Christ couronnant Romain et Eudocie dans la même collection, et l'adaptation de ce sujet à Othon II et Théophano, triptyque Harbaville, Christ et Apôtres de Dijon, ivoire Barberini (pour lequel une référence aurait pu être donnée à Coche de la Ferté, *L'antiquité chrétienne au Musée du Louvre*, pp. 95-96, n° 22), diptyques d'Anastase et de Magnus, coffrets à sujets profanes et bibliques. Citons encore, hors catalogue, un beau choix de monnaies en or de Constantin à Jean Tzimiskès.

Un paysage et une marine de Boscoreale avaient été empruntés au Louvre pour illustrer la technique légère, preste et pittoresque, de la peinture hellénistique, représentée aussi par la scène de procès sur le fragment de papyrus littéraire suppl. gr. 1294 (I^{er}-II^e siècle). Cette tradition a survécu dans l'art byzantin, comme en ont témoigné à l'exposition les *Theriaca* de Nicandre (X^e siècle), le Christ bénissant de la Collection Masson, d'une belle corporéité (XIII^e siècle) et les Idylles de Théocrite (XIV^e siècle).

Le catalogue donne pour chaque pièce une notice précise avec l'énumération des sujets illustrés et une bibliographie choisie. On pourrait y ajouter maintenant des références aux ouvrages d'André Grabar et Carl Nordenfalk, *Le Haut Moyen Age* et *La Peinture romane* (Genève, Skira, 1957 et 1958) et à *L'iconoclasme byzantin, Dossier archéologique* d'André Grabar (Paris, Collège de France, 1957). Pour les *Theriaca* de Nicandre, on eût pu renvoyer à

Grabar, *La peinture byzantine*, pp. 28, 173, 176. Dans les introductions, M. Charles Astruc a retracé l'histoire de la constitution des fonds grecs de la Nationale, tandis que M. Jean Porcher et M^{lle} Marie-Louise Concasty ont présenté d'après les manuscrits exposés l'évolution de la miniature byzantine et le problème de l'action qu'elle a exercée à diverses époques sur l'enluminure française. On se reportera aussi avec profit à divers articles tels que : Jean Porcher, *Byzance et la France médiévale* dans *Le Jardin des arts*, n^o 47, septembre 1958, pp. 691-697 ; Étienne Coche de la Ferté, *Miniatures byzantines* dans *L'œil*, n^o 45, septembre 1958, pp. 42-51 et p. 79 ; André Grabar, *Mille ans de peinture à la Bibliothèque Nationale* dans *Les Nouvelles littéraires*, 3 juillet 1958, p. 6.

Du point de vue de l'histoire de la miniature byzantine elle-même, cette exposition a permis aux spécialistes les observations les plus intéressantes, et nous en recueillerons sans doute bientôt l'écho dans diverses publications.

Souhaitons, par exemple, que l'on accorde désormais plus d'importance aux trois beaux portraits d'évangélistes (Matthieu, Luc et Marc), des VIII^e-IX^e siècles, introduits ultérieurement dans l'Évangélaire suppl. gr. 905, écrit en janvier 1055. Les deux recueils des homélies de saint Grégoire de Nazianze (gr. 510 et 533) apparaissent comme des documents extrêmement précieux pour la connaissance de la grande peinture d'histoire, dont ils ont conservé bien des reflets.

M. Porcher et M^{lle} Concasty ont insisté sur la vivacité de l'imagination et les dons d'observation qui s'expriment dans l'illustration des Homélies de Jacques de Kokkinobaphos. On y décèle les effets d'une tournure d'esprit populaire comparable à celle qui a inspiré les développements des apocryphes. Les accents familiers de plusieurs scènes de la vie de la Vierge, telles que la dinette de Marie sur le chemin de la maison d'Elisabeth (f. 200), font songer au gothique. Mais plutôt que de voir dans ce courant byzantin un élément qui aurait influencé l'Occident, je préfère considérer cette parenté comme le résultat d'un mouvement des esprits et de la sensibilité qui s'est manifesté avec plus de force après l'an Mil en Europe méditerranéenne et surtout en Europe occidentale. Mais déjà au VII^e siècle, la prédilection pour les scènes de la vie familière et le goût des détails réalistes rendus avec verve avaient caractérisé le Pentateuque d'Ashburnam peint en Afrique du Nord ou en Italie. M. Porcher et M^{lle} Concasty ont aussi noté que le mouvement des

figures des Homélies de Jacques se rencontrait dans des Évangiles de la seconde moitié du XI^e siècle, comme le gr. 74. La saveur et la richesse d'invention populaires se sont accentuées à Byzance au XIV^e siècle dans le livre de Job (gr. 135) et dans le Roman de Barlaam et Joasaph (gr. 1128, il n'eût pas été inutile de signaler à ce propos le livre de M^{lle} Sirarpie Der Nersessian) : on peut songer aux Bibles des Pauvres.

Incidentement M. Porcher et M^{lle} Concasty déclarent trouver dans les rapprochements avec les manuscrits des raisons de ne dater les fresques de Castelseprio que du X^e siècle au plus tôt (p. XII). Ils rattachent, non sans hésitation, à l'Italie du Sud les *Sacra parallela* de Jean Damascène en raison, notamment, de « certaines affinités de style (fugitives) avec le Pentateuque latin de Tours » (p. xv).

En ce qui concerne les difficiles problèmes posés par l'étude des rapports artistiques entre Byzance et l'Occident, particulièrement la France, souhaitons que l'Exposition de la Nationale ait donné l'impulsion à de nouvelles recherches, conformément au vœu de ses organisateurs. Les confrontations qu'ils ont permises, leurs propres remarques dans l'introduction et dans les notices du catalogue ou dans l'article du *Jardin des Arts* de septembre 1958, peuvent orienter de nouvelles enquêtes. Il ne faut pas oublier non plus les observations de M. Nordenfalk dans *Le Haut Moyen Age* et dans *La peinture romane* (Skira, 1957 et 1958). En ce domaine il convient de ne pas perdre de vue, comme le font parfois les occidentalistes, que, selon la juste remarque de M. Grabar, « Constantinople a abrité des ateliers de miniaturistes sans discontinuité, depuis Constantin jusqu'à la conquête turque », et que « c'est ce qui explique en bonne partie la solidité de la tradition technique et l'ampleur des souvenirs des arts antiques qui ont fait la force de la peinture byzantine et lui ont permis de durer si longtemps et de rayonner aussi loin ». Mais l'Occident a aussi subi l'influence des aspects provinciaux de l'art byzantin en Égypte, en Syrie et en Arménie ; de ce point de vue l'absence de manuscrits coptes, syriaques et arméniens à l'exposition peut être tenue pour une lacune.

L'un des premiers problèmes, dans l'ordre chronologique, qui appellent des précisions, est celui des rapports entre la miniature mérovingienne et celle de la Méditerranée orientale. M. Porcher et M^{lle} Concasty ont souligné l'origine méditerranéenne des lettrines formées de poissons, d'oiseaux, d'animaux de toute sorte et de

décors floraux que l'on rencontre dans le *Lectionnaire gallican* écrit vraisemblablement à Luxeuil (lat. 9.427) et dans le *Sacramentaire* dit de Gellone, que l'on a cru longtemps, depuis Leroquais, originaire de Flavigny, mais qui pourrait venir de Meaux. Dans ce genre de décoration, Byzance semble n'avoir été qu'une partie d'un ensemble plus vaste s'étendant à l'Occident et à l'Orient. C'est l'un des points où la comparaison avec les manuscrits coptes et arméniens eût été souhaitable. Comme l'a écrit M. Nordenfalk (*Le Haut Moyen Age*, p. 133), il faudrait d'abord réunir patiemment les manuscrits où l'on trouve des initiales de ce genre. Un autre phénomène à prendre en considération pour cette époque et à élucider, c'est « l'efflorescence de l'ornementation » des pays de l'Islam à l'Irlande, en passant par la Byzance iconoclaste. La miniature mérovingienne est plus proche de celle de la basse antiquité romaine et de Byzance que l'enluminure de l'Angleterre et de l'Irlande. Le ruban attaché au cou d'un canard dans une initiale du f. 99 v. du *Sacramentaire* de Gellone est un motif que Byzance a emprunté à la Perse sassanide par l'intermédiaire des tissus. Dans ce même manuscrit, l'Invention de la Croix à l'initiale du f. 67 v. rappelle celle du f. 440 des *Homélie*s de Grégoire de Nazianze exécutées pour Basile Ier le Macédonien (gr. 510).

Les affinités avec la basse antiquité se font plus nombreuses et plus nettes à l'époque carolingienne, mais, en raison de la parenté foncière qui a uni l'art de Byzance à celui de l'Italie aux temps paléochrétiens, il est souvent difficile, et parfois même impossible, de démêler ce qui a été emprunté aux manuscrits de l'Occident et à ceux de l'Orient méditerranéen. Des études portant sur les thèmes iconographiques seraient ici nécessaires. Dans l'*Évangélaire* exécuté par Godescalc pour Charlemagne entre 781 et 783 (nouv. acq. lat. 2.013), le motif de la Fontaine de Vie (tholos au toit conique richement décorée et entourée d'oiseaux) est imité des *ciboria* fort répandus dans l'Orient byzantin. La parenté de style est évidente avec les mosaïques de la Grande Mosquée de Damas, qui dérivent elles-mêmes de l'art byzantin (cf. Grabar, *L'iconoclasme byzantin*, pp. 62 et suiv.) Dans les manuscrits grecs de Paris, on établira la comparaison avec les décors architecturaux des *Évangiles* gr. 70 et gr. 64. Dans l'*Évangélaire* de Godescalc, les évangélistes semblent inspirés de modèles antiques, mais étaient-ils romains ou byzantins? M. Hjalmar Torp a montré la parenté du Christ en majesté du f. 3 avec les fresques lombardes de Cividale, elles-mêmes influencées

par Byzance (*Atti del 2° Congresso Internazionale di Studi sull' Alto Medioevo*, Spolète, 1953). Il faudrait serrer de près la part des éléments divers qui se sont combinés dans le Psautier d'Amiens (Bibl. Municipale, ms. 18), exécuté à l'abbaye de Corbie au début du ix^e siècle. La traduction latine de la Chronique alexandrine (Paris lat. 4.884) faite à la fin du viii^e siècle par l'évêque d'Amiens, Georges, peut-être d'origine grecque, montre quel était l'intérêt porté aux choses helléniques dans la région. Il est assez bien établi que le Psautier de Stuttgart exécuté dans le Nord de la France au début du ix^e siècle dérive de modèles paléochrétiens des environs de 400 et du vi^e siècle. Les animaux grimant et luttant sur les canons de concordance des Évangiles de Saint-Martin de Tours (lat. 260) sont d'origine orientale et byzantine : on a pu voir à l'exposition, à titre de comparaison, la plaque en pentélique du Louvre avec des combats d'animaux (cf. Coche de la Ferté, *L'antiquité chrétienne au Musée de Louvre*, p. 19 n° 13). L'influence de la tradition hellénistique à laquelle se rattachent les *Theriaca* de Nicandre et les Idylles de Théocrite (gr. 2.832) est manifeste dans les miniatures prestement enlevées de l'Évangélaire d'Ebbon à Epernay. Les rinceaux de feuilles d'acanthé qui enserrant les lettrines dans le Sacramentaire de Drogon (lat. 9428) sont d'une finesse qui marque un retour à l'antique : mais le motif est commun aussi bien à l'Occident qu'à l'Orient méditerranéen.

L'époque romane autorise plus de précisions. Certaines figures formant la haste des initiales du Lectionnaire de l'Abbaye de Saint-Martial de Limoges (lat. 5.301), à la fin du x^e siècle, copient d'assez près les personnages d'ivoires impériaux, tels que la plaque de Romain et d'Eudocie au Cabinet des médailles. L'étroite ressemblance entre les trois visiteurs d'Abraham au f. 196 de ce manuscrit et ceux du f. 28 du pal. lat. 834 du Vatican (ottonien) s'explique par l'imitation d'un même modèle byzantin. Les rinceaux d'acanthé épineuse du Graduel d'Albi font songer, jusque dans la manière dont ils se détachent en clair sur le fond sombre de la page, aux chapiteaux de Sainte-Sophie de Constantinople et de Saint-Vital de Ravenne.

Le portrait de l'auteur dans le Flavius Josèphe exécuté à la fin du xi^e siècle dans la région de Toulouse, sans doute à Moissac, (lat. 5.058) s'apparente à plusieurs têtes d'anges des fresques de Sant' Angelo in Formis ; une certaine ressemblance avec le saint Michel du Saint Jean Chrysostome de Nicéphore III Botaniate (Coisl. 79)

confirme la dette plus ou moins lointaine à l'égard d'un prototype. En même temps des affinités de style avec les apôtres de l'ancien portail de Saint-Sernin de Toulouse paraissent indiquer que la sculpture romane d'Aquitaine serait partiellement tributaire de Byzance, par l'intermédiaire des ivoires notamment.

Les influences byzantines sur la « seconde Bible de Saint-Martial », originaire de Limoges, et sur les deux Saint Jérôme de Dijon, peints à l'abbaye de Cîteaux, ont pu s'exercer par l'intermédiaire de l'Espagne.

Le *Lectionnaire* nouv. acq. lat. 2.246, de la fin du XI^e siècle ou du XII^e, atteste l'apparition à Cluny d'un style byzantinisant comparable à celui des peintures murales de Berzé-la-Ville. On n'oubliera pas de le rapprocher d'un autre témoin aussi significatif qui n'avait pu venir à Paris, le Saint Ildefonse de la Bibliothèque palatine de Parme (1650).

M. W. Koehler a déjà attiré l'attention sur ce que les peintres de Saint-Amand devaient à Byzance (*Dumbarton Oaks Papers*, t. I, 1941, pp. 61-87). Les manuscrits rassemblés à Paris en ont apporté une nouvelle démonstration. Les draperies du saint Jean et du saint Marc détachés des Évangiles de Wédric, abbé de Liessies (second quart du XII^e siècle, aujourd'hui à la Société archéologique d'Avesnes), sont traversées de plis « mouillés » qui rappellent ceux des œuvres de la Renaissance macédonienne, comme le Saint Grégoire de Nazianze de Basile I^{er} (gr. 510) et le célèbre Psautier de Paris (gr. 139). On en trouve de comparables dans le portrait de l'auteur par lequel s'ouvre le *Recueil des Lettres de saint Grégoire* (lat. 2.287 ; seconde moitié du XII^e siècle). Les tapis qui ornent les frontispices de chacun des tomes de la Bible décorée, au milieu du XII^e siècle, par Savalo, moine de Saint Amand, « traduisent, suivant la juste expression de M. Porcher et de M^{lle} Concasty, en langage roman ceux de Constantinople ». Les rinceaux à feuille centrale que l'on y rencontre se retrouvent dans le *Commentaire sur les Psaumes d'Hugues de Saint-Victor* (Valenciennes ms. 206 ; seconde moitié du XII^e siècle).

M. C. Nordenfalk (*La peinture romane*, pp. 184-190) a souligné le rôle des apports byzantins dans le second recueil de la Vie et des Miracles de saint Amand (Valenciennes ms. 501), qu'il date des environs de 1140, alors que M. Porcher et M^{lle} Concasty le placent un peu plus tard, dans la seconde moitié du XII^e siècle. Par comparaison avec le premier recueil de la seconde moitié du XI^e

siècle, encore proche de la tradition carolingienne, il a montré ce que Byzance avait donné de rigueur dans la composition des scènes et la construction des corps.

On relève d'incontestables influences byzantines à l'abbaye de Saint-Bertin. Dans la Bible de Saint-Omer (ms. 1, fin du ^{xii}^e siècle), Fenenna, femme d'Elcana, tient devant elle un médaillon avec ses deux fils à la manière de certaines Madones byzantines. On attribuera la même origine à l'image de la Vierge portant dans un médaillon Job percé de glaives au f. 84 v. des *Moralia in Job* de saint Grégoire (Saint-Omer, ms. 12).

Le peintre de la Bible de l'abbaye de Souvigny, aujourd'hui à Moulins (ms. 1), a copié des scènes entières sur des manuscrits byzantins. M. Porcher en a signalé trois exemples dans le Catalogue (p. 69). On retrouve aussi dans cette œuvre les rinceaux réguliers à fleuron central que Savalo avait également adoptés.

L'imitation byzantine est encore très nette dans la Bible de la seconde moitié du ^{xii}^e siècle conservée à Lyon (mss 410-411).

M. Porcher a voulu enfin donner une idée de l'activité des enlumineurs occidentaux dans l'Orient latin. C'est là un sujet sur lequel le livre récent de H. Buchthal (*Miniature Painting in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Oxford, 1957) nous a fourni des enseignements du plus haut intérêt. Le portrait de saint Jean, exécuté par un Latin d'Italie, dans l'Évangile du Saint-Sépulcre lat. 9.396 s'inspire d'un modèle comparable à celui de l'Évangélique noté gr. 64 du début du ^{xii}^e siècle (f. 157 v.). Dans les Évangiles du Saint-Sépulcre lat. 276 (troisième quart du ^{xii}^e siècle), les canons de concordance et les initiales sont de style byzantin. Le buste du Christ dans l'initiale du texte de Luc est si byzantin d'allure que l'on a même supposé qu'il avait dû être exécuté par un Grec. Le motif de l'ange qui parle à l'oreille de Marc ou de Luc est une invention byzantine.

Les miniatures de la Bible d'Acre commandée par saint Louis (Paris, Arsenal, 5.211) se répartissent en deux groupes : l'un de style parisien, l'autre, pour la partie Exode-Juges, de style byzantin ; le Salomon en empereur byzantin accompagné de la Sagesse Divine mériterait un long commentaire.

Les peintures de l'Histoire universelle d'Acre (Dijon, ms. 562, vers 1260-1270) et celles du plus ancien des trois manuscrits orientaux conservés de l'Histoire d'Outremer de Guillaume de Tyr (Paris fr. 2.628) rappellent l'Évangélique gréco-latin gr. 54 du ^{xiii}^e siècle.

On voudrait avoir réussi à donner par ces modestes indications une idée suffisante de l'intérêt considérable de cette exposition et des voies dans lesquelles elle peut avoir aidé les recherches à s'engager.

A la Bibliothèque d'État de Munich.

400 Jahre Bayerische Staatsbibliothek. Munich, Hirmer, 1958, 48 pp., 2 pll. en couleurs, 86 pll. en noir.

A l'occasion du quatre centième anniversaire de sa fondation, la Bibliothèque d'Etat de Munich a organisé, de juin à octobre 1958, une grande exposition comprenant des manuscrits occidentaux, grecs, slaves et orientaux, des incunables et des éditions de la Réforme, des éditions précieuses et des autographes de 1550 à 1950 et un choix d'acquisitions récentes. Le catalogue publié à cette occasion comprend des notices, malheureusement sans la moindre indication bibliographique, et un choix de reproductions. On trouvera dans ces planches le fameux papyrus du iv^e siècle de notre ère montrant Talthybios et Eurybatès emmenant Briséis ; le diptyque impérial en ivoire remployé dans un plat de reliure du cod. lat. 23.630 ; une page des *Moralia in Job* de Saint Grégoire le Grand (cod. lat. 6.297, viii^e siècle) ; les signes du zodiaque dans le manuscrit astronomique de Salzbourg cod. lat. 210 (datant de 818) ; la croix peinte en pleine page de l'Évangélaire cod. lat. 19.101 (sans doute exécuté à Salzbourg, dans la première moitié du ix^e siècle) ; le saint Marc de l'Évangélaire de Schäftlarn (commandé par l'évêque Anno de Freising entre 854 et 875, cod. lat. 17.011) ; l'initiale du texte de Luc dans les Évangiles de Mannheim (cod. lat. 11.019, fin du ix^e siècle) ; le plat de reliure (véritable chef d'œuvre de l'orfèvrerie carolingienne), la scène de l'Adoration de l'Agneau par les vingt-quatre vieillards et les canons de concordance du *Codex aureus* de Charles le Chauve (860 ; cod. lat. 14.000) ; une page du Dioscoride latin (cod. lat. 337, x^e siècle) ; la Crucifixion du Sacramentaire cod. lat. 10.077, écrit à Fulda pour Corvey dans le dernier tiers du x^e siècle ; le plat de reliure (dans lequel est inséré un ivoire byzantin du x^e siècle avec la Dormition de la Vierge), les canons de concordance, le saint Luc, l'Entrée à Jérusalem, une lettrine et la Transfiguration (en couleurs) de l'Évangélaire dit d'Otton III, cod. lat. 4.453, vers 1000 ; le plat de reliure, le saint

Marc et le Christ en majesté de l'Évangélaire du Dôme de Bamberg (cod. lat. 4.454, début du XI^e siècle) ; le plat de reliure, l'Annonce aux Bergers, les Saintes Femmes au tombeau du Livre de Péricopes d'Henri II (cod. lat. 4.452, début du XI^e siècle) ; le Couronnement de l'empereur et la Crucifixion (en couleurs) du Sacramentaire d'Henri II ; saint Hérard célébrant la messe du Codex d'Uta (entre 1002 et 1025) ; l'Incrédulité de Thomas, les Saintes Femmes au tombeau et la Tempête sur le lac de Tibériade du Livre de péricopes cod. lat. 15.713 (milieu du XI^e siècle) ; le saint Matthieu de l'Évangélaire cod. lat. 18.005 (deuxième quart du XI^e siècle) ; les Noces de Cana du Livre de Péricopes de Sainte-Erentrude cod. lat. 15.903 (vers 1140) ; le Boèce dans sa prison, consolé par la Philosophie, du Recueil latin d'Aldersbach (cod. lat. 2.599, début du XIII^e siècle) ; Marie et l'Enfant du Livre des Matines de Scheyern (premier quart du XIII^e siècle) ; l'Échelle de Jacob et la Lutte avec l'ange du Psautier anglais cod. lat. 835 (1^{er} quart du XIII^e siècle).

Les byzantinistes regretteront de ne trouver dans ce catalogue aucune reproduction ni de manuscrits grecs, ni du célèbre psautier serbe, ni de l'Évangélaire arménien, ni de l'Évangélaire bulgare.

Collections privées.

Collection de M^{me} Hélène Stathatos.

Collection Hélène Stathatos. Les objets byzantins et post-byzantins.

Athènes, 1957, 1 vol. in-4^o, 119 pp., 62 pll. en noir ou en sépia, 3 pll. en couleurs.

On ne saurait trop proposer en exemple les collectionneurs qui se soucient de faire présenter par des spécialistes qualifiés les objets qu'ils réunissent avec autant de goût que de persévérance. La libéralité avec laquelle M^{me} Stathatos accueillait à Athènes, dans son hôtel de la rue Hérodote, érudits et amateurs d'art est connue du monde entier. Diverses pièces de sa collection ont été déjà présentées dans des publications savantes avec tout le soin nécessaire par les meilleurs auteurs. En 1953, M. Pierre Amandry avait consacré aux bijoux antiques un beau grand volume, dans lequel avaient été fort opportunément reproduits presque tous les objets païens dont M^{me} Stathatos était alors l'heureuse propriétaire. D'autre part, en 1951, M. André Xyngopoulos avait fait paraître le *Κατάλο-*

γος περιγραφικὸς τῶν εἰκόνων, τῶν ξυλογλύπτων καὶ τῶν μεταλλίνων ἔργων τῶν βυζαντινῶν καὶ τῶν μετὰ τὴν Ἑλωσιν χρόνων τῆς Συλλογῆς Ἑλένης Α. Σταθάτου (Βιβλιοθήκη τῆς ἐν Ἀθήναις Ἀρχαιολογικῆς Ἐταιρείας, 31).

Au moment de disperser sa collection en des dons généreux, dont le Musée National d'Athènes devait être l'un des principaux bénéficiaires, M^{me} Stathatos a estimé souhaitable que le volume de Pierre Amandry relatif à l'antiquité ait une suite pour le moyen âge et l'époque postbyzantine.

M. Georges Daux a écrit un charmant avant-propos, dans lequel il a dressé une bibliographie des articles qui, de 1944 à 1954, ont traité de diverses pièces antiques ou médiévales de la collection de M^{me} Stathatos.

M. Etienne Coche de la Ferté a étudié les bijoux byzantins de Chio, de Crète et de Salonique (pp. 11-55). Ils vont de l'époque justinienne ou de ses environs immédiats jusqu'au xiii^e siècle. Comme pour l'antiquité, M^{me} Stathatos s'est efforcée ici encore par ses achats d'éviter la dispersion de trouvailles homogènes. Les indications fournies sont par là d'autant plus précieuses. Dans le lot des bijoux de Chio qui datent approximativement du vi^e siècle de notre ère, une paire de boucles d'oreilles reliées par une chaîne et une bague à double chaton dérivent de modèles antiques. En revanche, une bague au chaton en forme de coffret-reliquaire présente un type nettement médiéval, attesté jusqu'à présent surtout en Occident vers l'époque mérovingienne. Le musée Bénaki en possède aussi un exemplaire d'origine inconnue (B. Segall, *Museum Benaki*, n^o 256, p. 162, pl. 50). La bague de la collection Stathatos vient confirmer l'hypothèse de l'origine byzantine de ce motif. Des boucles d'oreilles crétoises avec des plaques en rectangle incurvé, décorées d'émaux cloisonnés et portant de brèves inscriptions coufiques montrent l'introduction d'éléments arabes dans les traditions artistiques de Byzance. Je ne placerais pas ces bijoux, comme M. Coche de la Ferté, à la fin du x^e siècle ou au xi^e, mais en raison des noms arabes de leurs propriétaires, donnés par les inscriptions coufiques, entre 828 et 961. A ce lot crétois appartient aussi un pendant qui semble bien être un *prépendoulion* de couronne. L'ensemble des bijoux qui, selon les dires du vendeur, proviennent de Salonique est le plus imposant. Il comprend dix-huit objets. Le noyau en est constitué par onze bagues décorées en général de niel, parfois d'émail. Leur parenté est telle qu'elles pourraient

sortir du même atelier. M. Coche de la Ferté les daterait de la première moitié du XII^e siècle. On sait que la chronologie des bijoux byzantins est encore fort incertaine ; le principal argument de M. Coche de la Ferté est la présence sur le chaton de l'une de ces bagues d'un nom en lettres gothiques. Parmi les pièces les plus intéressantes, nous retiendrons d'abord une bague de mariage ou de fiançailles dont le jonc se termine à chaque extrémité par une main ciselée qui tient le chaton allongé au milieu duquel est incrusté un rubis. C'est sans doute une variante du type aux mains unies qui est attesté dès le Bas Empire. Le chaton d'une autre bague (n^o 21) porte une représentation, assez particulière, de l'ascension d'Alexandre : le conquérant macédonien est figuré en buste sur un pliant et tient de ses deux mains par le cou deux oiseaux fantastiques dont la queue s'enroule autour de son siège ; au-dessus de sa tête est gravée une étoile. M. Coche de la Ferté a bien situé la place de ce document dans l'ensemble des illustrations du thème. Le guerrier à tunique courte, tenant la lance de la main droite et un bouclier rond de la gauche, et l'ecclésiastique à tunique longue que l'on voit sur le chaton de la bague n^o 23 sont vraisemblablement saint Démétrius et saint Nicolas comme sur les sceaux de Georges, évêque de Phthia, et de Jean Triakontaphylle, curopalate (cf. G. Schlumberger, *Sigillographie de l'Empire byzantin*, pp. 177-178 et 710-711). La bague n^o 24 est décorée du vieux motif oriental des deux lions réunis par une seule tête, qui a connu un regain de faveur au moyen âge. Il en est de même du lion passant à la patte levée sur le n^o 25, où il présente une allure hiératique plus proche des tissus que de la bijouterie. Sur le chaton hexagonal du n^o 29 s'enroulent des palmettes étoilées d'origine musulmane. A cette même trouvaille appartenaient deux bijoux — pendants d'oreilles sans doute plutôt que bracelets — travaillés suivant la technique de l'or défoncé que les Musulmans ont pratiquée vers les X^e-XI^e siècles : M. Coche de la Ferté les daterait de la même époque. Il placerait vers la fin du XII^e siècle la paire de bracelets n^{os} 14-15 avec quatre groupes d'oiseaux dos à dos, qui retournent la tête vers l'arbre de vie surmonté d'une pomme de pin.

M. Coché de la Ferté a aussi fait connaître deux pièces d'origine inconnue : un bracelet, vraisemblablement du XI^e-XII^e siècle, avec les bustes du Christ bénissant et de la Vierge orante ; une paire de boucles d'oreilles, apparemment d'époque paléochrétienne, dont le

décor ajouré se compose d'une croix grecque inscrite dans un cercle entre deux paons affrontés.

M. Manolis Chatzidakis a été chargé de dresser le catalogue de 25 autres bijoux byzantins. Nous retiendrons ici : un anneau double en or, des v^e-vi^e siècles, ayant sur chaque chaton une feuille de lierre qui contient une croix (n^o 40) ; une fibule de ceinture en or avec languette en lame pliée, décorée d'entailles triangulaires en champ-levé, comparable à celle de la Walters Art Gallery (*An Exhibition at the Baltimore Museum of Art*, 1957, n^o 468, pl. 66) ; une croix pectorale en or, des vi^e-vii^e siècles, portant au bout de chaque bras un petit disque avec un buste d'évangéliste ; une bague dont le chaton circulaire est décoré d'une Annonciation gravée et niellée (les bagues de ce type ont été habituellement attribuées à la Syrie, mais M. Chatzidakis a déjà exposé les raisons pour lesquelles il estime qu'elles ont été fabriquées à Constantinople au vii^e siècle : cf. *Byz. Neugr. Jahrb.*, t. XVII, 1944, p. 197, n^o 37) ; une croix de fiançailles, des xii^e-xiv^e siècles, avec une simple inscription dédicatoire gravée et niellée : un phylactère circulaire, du x^e siècle, avec une inscription indiquant qu'il contenait l'une des trois parties du pain rompu lors de la célébration de la liturgie ; un camée sigillaire portant le nom de *Théocharistos dishypatos* ; une pâte de verre avec la Vierge debout orante entre deux palmes, sortant du même moule que deux pièces du Kaiser Friedrich Museum de Berlin (cf. Volbach, *Mittelalterliche Bildwerke aus Italien und Byzanz*, p. 127, n^o 2.424 et 6.388 ; travail vénitien dans le style byzantin, xii^e-xiii^e siècles) ; une petite plaque sigillaire de bronze, du x^e siècle, au nom de *Nikitas protospathaire et atricline*. A cet ensemble M. Chatzidakis a ajouté quelques pièces antiques (un bracelet et une boucle d'oreille en or et racine d'émeraude), et russe (panaghiarion, diptyque en bronze et en émail, du xvi^e siècle, avec la Vierge du type des Blachernes, la Sainte Face, la Croix et les instruments de la Passion).

M^{me} Stathatos a composé d'après le catalogue de M. Xyngopoulos les notices sur les bronzes byzantins (pp. 63-64) et sur les icônes (pp. 83-89). On trouvera p. 89, fig. 46, la photographie d'une icône entrée ultérieurement dans la collection et que M. Chatzidakis date de la fin du xiv^e siècle : elle représente saint Démétrius et saint Georges.

Dès 1947, M^{me} Stathatos avait offert à la Bibliothèque du Gennadion trois manuscrits, dont M. Pierre-Joseph Croquison rappelle

ici brièvement l'intérêt. Le premier, un tétraévangile, dont les miniatures se réduisent aux portraits malhabiles des quatre évangélistes, a été écrit en 1226 à Césarée de Cappadoce par le scribe Basile de Mélitène, fils du prêtre Oreste, qui rend hommage à son seigneur, le sultan seldjoukide Kaikobad, fils du sultan Kaikhosrev (mort à la bataille d'Antioche sur le Méandre, en 1210), sans faire la moindre allusion à l'Empereur de Nicée : il ressort de là que, contrairement à ce que l'on avait parfois cru, Césarée de Cappadoce était alors au pouvoir des Seldjoukides et ne formait pas une enclave byzantine (cf. R. L. Wolff, *The Lascarids' Asiatic Frontiers Once More*, dans *Orientalia Christiana Periodica*, t. XV, 1949, pp. 194-197). Le second manuscrit est un hiératikon du XVII^e siècle, écrit par le prêtre Jean Sakoulis de Chio. La décoration comprend quelques images-frontispice : les trois hiérarques, l'Annonciation, l'Emmanuel eucharistique dans le calice. Les lettrines décoratives sont de style baroque. Le troisième est *Le Pontifical grec à peintures du XVI^e siècle* que M. P.-J. Coquillon a publié dans le *Jahrbuch d. Oesterreichischen Byzantinischen Gesellschaft*, t. III, 1954, pp. 123-170, avec 24 figures hors-texte (un résumé détaillé de cet article a paru dans *L'hellénisme contemporain*, décembre 1956). Comme l'écrit M. Coquillon, ce manuscrit est « l'une des créations les plus originales et peut-être même les plus somptueuses de l'art byzantin au cours de la dernière période de son histoire ». Aux traditions byzantines se mêlent des influences turques, arméniennes, baroques et peut-être même romanes.

Les byzantinistes trouveront aussi à s'instruire sur les survivances de l'art à l'étude duquel ils se consacrent dans les chapitres relatifs aux objets de l'époque de la domination turque : les coupes en argent du xvii^e et du xviii^e siècle (par M. Chatzidakis, pp. 65-68) ; les bijoux des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles rehaussés d'émail et de pierrieres (pp. 69-78, également par M. Chatzidakis), les broderies grecques des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles (pp. 91-96 : introduction d'Alan J. B. Wace ; pp. 96-107 : catalogue descriptif de M^{mes} Hélène Stathatos et Jeanne Raftopoulos).

C'est enfin à M. M. Chatzidakis qu'est revenue l'agréable tâche de publier les admirables boiseries du salon macédonien du xviii^e siècle que M^{me} Stathatos avait achetées en 1928 à Kozani et dont elle avait fait le cadre dans lequel elle abritait ses collections. On peut y voir l'un des chefs-d'œuvre de l'artisanat grec.

L'album de planches qui clôture ce volume constitue pour les archéologues un important recueil de documents.

Collection de M^{me} Féron-Stoclet.

Collection Adolphe Stoclet (Première Partie). Choix d'œuvres appartenant à Madame Féron-Stoclet. Préface de Georges A. Salles. Avant-Propos de Daisy Lion-Goldschmidt. Publié sous la direction de J. P. Van Goidsenhoven. Bruxelles, 1956 ; 1 vol. in-4°, xix + 509 pp., 145 pll. en noir, 71 pll. en couleurs.

M^{me} Féron-Stoclet s'est assuré des titres supplémentaires à la reconnaissance des archéologues en faisant éditer ce catalogue, somptueusement illustré, d'un choix des œuvres entrées en sa possession à la mort de son père, le célèbre amateur d'art belge, Adolphe Stoclet. Chacune des pièces citées est accompagnée d'une brève description, de la bibliographie et d'une ou plusieurs reproductions : on trouve le plus souvent une excellente planche en couleurs et des photographies en noir et blanc de l'ensemble ou des détails.

Les byzantinistes trouveront ici : la célèbre patène en agate brune veinée avec la Sainte Cène ; la plaquette d'ivoire avec la Vierge tenant l'Enfant entre deux bustes de saints (Goldschmidt, *Byzantinische Elfenbeine*, t. II, n° 145, pl. LI) ; une icône en mosaïque du Christ (x^e-xi^e siècle), le reliquaire de la Vraie Croix avec des bustes, en émail cloisonné, du Christ, de la Vierge, de deux anges et de Saint Marc, provenant de l'ancienne collection Engel-Gros (Schlumberger, *L'épopée byzantine*, t. II, p. 65) ; de petites bagues en or des xi^e-xii^e siècles ; un bout de sceptre à section hexagonale en émail cloisonné sur or, décoré de motifs géométriques (xii^e siècle) ; une miniature de manuscrit arménien du troisième quart du xiii^e siècle représentant Vassag, frère d'Héthoum I^{er} d'Arménie, agenouillé avec ses deux enfants devant une Vierge assise. Pour les comparaisons possibles et l'étude des rapports avec l'art byzantin, nous mentionnerons encore : parmi les *primitifs italiens*, un Christ de douleur, attribué en 1926 à Giunta Pisano et rattaché, plus récemment, à l'école vénitienne du xiii^e siècle par E. B. Garrison (*Italian romanque panel painting*, Florence, 1949, n° 267) ; huit scènes de la Vie du Christ, de l'Annonciation à la Flagellation (Garrison, *op. c.*, p. 146, n° 382, école romaine du xiii^e siècle) ; une Vierge à l'enfant de l'école de l'Adriatique, début du xiv^e siècle (Garrison, *op. c.*, p. 120, n° 311) ; une Nativité attribuée par Bernard Berenson à un peintre de l'entourage de Giotto (*Italian pictures of the Renaissance* Oxford, 1932, p. 236) ; une Vierge à l'Enfant de Duccio (autrefois

dans la collection Poliakoff à Rome) ; des fibules en or ou en bronze *mérovingiennes*, des boucles de ceinture, des plaques de ceinturon et des armes de même époque ; une plaquette *westphalienne* en cuivre champlévé, émaillé et doré représentant le Christ crucifié entre la Vierge et saint Jean (xii^e siècle) ; une coupe de calice en cuivre doré décoré d'émaux champlévés représentant les bustes du Christ bénissant et d'un ange (*art mosan ou lorrain* de la fin du xii^e siècle) ; pour les *émaux limousins* : une plaque de reliure avec un Christ de majesté et une châsse avec Christ de majesté, Crucifixion, saints et anges ; deux feuillets de manuscrit mésopotamien à miniatures du xiii^e siècle (traduction arabe du Troisième Discours de Dioscoride sur la Botanique et la Médecine) ; un coffret en ivoire sassanide, où des médaillons encerclent des griffons et un chasseur monté sur un chameau, au pied duquel est représenté un chameau aux oreilles trop grandes ; des plaques en bronze d'art scythe ; deux boucles d'oreilles du Caucase avec des sirènes affrontées en émaux cloisonnés (xii^e siècle).

Un recueil de monuments de l'art paléochrétien.

Wolfgang Fritz VOLBACH, *Frühchristliche Kunst. Die Kunst der Spätantike in West- und Ostrom*. Photographies de Max Hirmer. Munich, Hirmer, 1958 ; 1 vol. in-4^o (31 × 24 cm.), 96 pages, 31 dessins, 226 pll. en noir et blanc, 34 pll. en couleurs avec 40 figg. Prix : 65 DM.

Voici déjà plusieurs années que la maison Hirmer de Munich édite de beaux livres d'art. Nous avons vu paraître ainsi des albums magnifiquement illustrés, consacrés, par exemple, à la sculpture et à la céramique grecques ou aux résultats des fouilles de Spina (1). Donnant maintenant à la réalisation de ses projets plus d'ampleur encore, elle vient de publier un très remarquable recueil de monuments de l'art paléochrétien, ce terme de monuments étant pris dans son sens le plus large, depuis les édifices de la grande architecture jusqu'aux objets les plus précieux des arts dits mineurs.

(1) Reinhard LULLIES, *Griechische Plastik*, 1956, 45 DM ; *Griechische Vasen der reifarchaischen Zeit*, 1953, 24 DM ; Nereo ALFIERI et Paolo Enrico ARIAS, *Spina*, 1958, 42 DM.

Et comme cette maison a un sens élevé des devoirs scientifiques des éditeurs, elle a demandé l'introduction et les notices explicatives à l'un des meilleurs connaisseurs de ces matières, M. Wolfgang Fritz Volbach.

Ce qui me frappe dans les réalisations de la maison Hirmer et me paraît devoir être proposé en exemple, c'est leur profonde probité intellectuelle. Les photographies du volume que je présente ici, exécutées par M. Max Hirmer lui-même, avec le concours de M^{lle} Julia Asen, ont été prises avec le souci non pas de prouver l'habileté du photographe à choisir des points de vue, des cadrages et des éclairages originaux, qui déforment le plus souvent les œuvres, mais d'utiliser les meilleures acquisitions de la technique actuelle pour nous restituer les monuments dans leur aspect réel. Cela nous vaut des illustrations étonnantes de vérité et de précision. Dans le domaine de l'architecture, les photographies de Saint-Georges de Salonique, des Saints-Serge-et-Bacchus et de Sainte-Sophie de Constantinople, produisent sur le spectateur des émotions comparables à celles que l'on ressent à l'intérieur des édifices eux-mêmes. Elles rendent présentes l'ampleur et la majesté de ces constructions. On n'admira pas moins la fidélité avec laquelle sont reproduits mosaïques, sculptures, plats d'argent, ivoires, miniatures, tissus. Peut-être trouvera-t-on certaines planches en couleurs moins exactes. Pour les mosaïques du Baptistère de la Cathédrale de Ravenne, les bleus me paraissent trop foncés et les jaunes ont perdu leur scintillement sulfureux. Le chœur de Saint-Vital est trop jaune et l'abside de Saint-Apollinaire-in-Classa trop verte. Mais on louera M. Hirmer d'avoir refusé les facilités d'un éclat excessif.

Comme tend à le suggérer le sous-titre, le choix s'est limité aux monuments de l'Italie, de Constantinople et de la Grèce, c'est-à-dire des territoires dominés par l'art des capitales, les deux Romes, et aussi les capitales provisoires de Milan et de Ravenne, au moins en ce qui concerne les édifices et leur décor peint ou sculpté, car en ce qui regarde l'enluminure et les arts mineurs on a été amené à faire une place à des pièces dont l'origine est incertaine et qui proviennent peut-être de l'Asie Mineure, de la Syrie ou de l'Égypte, mais qui portent la marque de l'empreinte que Constantinople a imprimée aux arts somptuaires.

Les auteurs se sont souciés de reproduire beaucoup de monuments mal connus ou pour lesquels n'existaient que des photographies

insuffisantes. Je citerai ici, entre autres : le portrait de Dioclétien trouvé en 1937 à Nicomédie et conservé au Musée d'Istanbul, certaines statues d'Aphrodisias, la tête d'Arcadius à Istanbul, les tambours de colonne sculptés, également d'Istanbul, le fameux ambon de Salonique, un des piliers de chancel sculptés d'Istanbul que M. Grabar a présentés dans ses leçons sur la sculpture byzantine à l'Université de Bruxelles, le reliquaire en argent de Saint-Nazaire-Majeur de Milan, le coffret de Secundus et Projecta, une partie des mosaïques de Saint-Georges de Salonique (avec cinq planches en couleurs), la mosaïque de l'abside de Hosios David, aussi à Salonique (deux planches en couleurs), divers plats d'argent de Leningrad et de collections américaines.

On trouvera également d'excellentes photographies, le plus souvent nouvelles, de documents devenus classiques dans les études d'archéologie paléochrétienne : l'arc de Galère à Salonique, divers sarcophages (dont celui de Junius Bassus), des fresques des catacombes, l'arc de Constantin, les têtes de Constantin et de Constance II, les sarcophages de porphyre du Vatican, les tétrarques de Venise, Sainte-Constance et ses mosaïques, la statue de Julien l'Apostat au Louvre, le missorium de Théodose II à Madrid, la base de l'obélisque de Théodose, les colonnes du ciborium de Saint-Marc, la lipsanothèque de Brescia, de nombreux ivoires, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Laurent et Saint-Aquilin de Milan, les églises et baptistères de Ravenne, Saint-Laurent hors les murs de Rome, des chapiteaux et des plaques de chancel de Saint-Marc de Venise, Saint-Démétrius de Salonique, le *Codex purpureus* de Rossano (deux belles planches en couleurs et deux autres en noir et blanc), deux fresques de Castelseprio (en couleurs), le tissu à l'Annonciation du trésor des Sancta Sanctorum au Vatican.

Il ne pouvait être évidemment question de tout reproduire, même parmi le plus important, dans les territoires auxquels se limitait l'entreprise. Si je signale certaines omissions, ce n'est pas pour émettre des critiques, mais pour donner aux lecteurs de ce compte rendu une idée aussi exacte que possible des dimensions réelles de l'ouvrage. Il ne faut pas s'attendre à y trouver des mosaïques de pavements (que ce soient celles du Grand Palais de Constantinople ou d'Aquilée, et ceci est peut-être malgré tout une lacune), ni les caissons de plafond peints de Trèves, ni Saint-Jean de Stoudios à Constantinople ou l'Acheiropoiétos de Salonique, ni non plus les icônes. Pour les manuscrits, on s'en est tenu à celui de

Rossano. L'essentiel est que les auteurs ont réussi à garder un juste équilibre entre les diverses activités artistiques et les différentes phases de l'évolution dans les provinces considérées.

Ce superbe recueil de planches, qui nous fait si bien pénétrer dans l'univers esthétique des temps paléochrétiens, est précédé d'une excellente introduction de trente-deux pages où, avec la maîtrise que lui donnait sa longue familiarité du sujet, M. Volbach retrace les grandes étapes du développement de l'art depuis la crise du III^e siècle de notre ère jusqu'à la fin du VII^e. On retiendra ici quelques points controversés sur lesquels il nous intéressera de connaître la position prise par l'auteur. M. Volbach est de ceux qui placent les plus anciennes fresques des catacombes seulement au début du III^e siècle et il accorde une juste importance à celles du Viale Manzoni, dont on ne trouvera d'ailleurs aucune illustration dans l'ouvrage. Il incline à dater le ciborium de Saint-Marc du VI^e siècle et les fresques de Castelseprio du VI^e ou du VII^e. M. Volbach a fort bien résumé (au bas de la p. 20) la façon dont s'est constitué l'art de Constantinople, en fondant au creuset de l'art impérial romain les influences venues d'Asie Mineure, de Syrie, de Palestine, d'Égypte, des pays du Pont et de la Perse. Mais peut-être cet art constantinopolitain a-t-il eu un peu moins d'unité qu'il ne nous le laisse entendre à cet endroit. Les discussions qui ont accompagné au dernier congrès byzantin de Munich les rapports de MM. Kitzinger et Demus, notamment les interventions de MM. Bianchi-Bandinelli et Xyngopoulos, ont fait mieux apparaître la diversité des courants qui ont coexisté dans la capitale de l'Empire (1). M. Volbach a encore insisté justement sur les influences orientales qui se sont exercées à Milan, à l'époque de Saint Ambroise (p. 21), et plus tard à Ravenne (p. 24). Dans l'étude de l'évolution des styles, il a accordé avec raison une grande attention aux renseignements que fournissent les comparaisons avec les diptyques consulaires datés, en Occident au V^e siècle, en Orient au VI^e. On ne s'étonnera pas de trouver, sous la plume de ce remarquable connaisseur des arts mineurs, de pertinentes considérations sur l'argenterie et sur les tissus. Notre éminent confrère pense que la chaire de Maximien aurait été exécutée à Ravenne même par des

(1) Je me permets de renvoyer à l'analyse que j'en ai donnée dans le *Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 1958, pp. 466-474 (spécialement pp. 468-471).

ivoiriers originaires de diverses provinces de l'empire : Constantinople, Égypte, Syrie (p. 36). Il estime qu'à Constantinople, il y aurait eu plus d'unité dans le style des panneaux. Ce que j'ai rappelé plus haut de la diversité des tendances qui se sont fait jour à toutes les époques dans la Nouvelle Rome ne me paraît pas confirmer cette hypothèse. Et l'on est plus sûr de l'existence d'ateliers d'ivoiriers capables d'exécuter une œuvre de cette qualité à Constantinople qu'à Ravenne. Enfin les divergences de style me paraissent pouvoir s'expliquer autant par la diversité des modèles employés selon les sujets que par les différences d'origine des artistes assemblés.

Les planches sont suivies de 52 pages de notices explicatives, dues également à M. Volbach. On y trouve les indications de lieu, de date, de matière et de dimensions propres à tout bon catalogue, un résumé clair et bien informé des questions posées et des solutions apportées par les différents érudits, une bibliographie bien à jour, où parfois des indications plus précises sur les lieux et dates d'édition n'auraient pas été superflues. Le rapport de M. Kitzinger, *Byzantine Art in the Period between Justinian and Iconoclasm*, publié en 1958 en vue du Congrès byzantin de Munich, a paru trop tard pour que M. Volbach ait pu en tenir compte.

Voici quelques menues remarques de lecture, qui confirmeront l'intérêt que j'ai pris à lire cet ouvrage capital. P. 7-8 : M. Volbach attribue à Dioclétien seul la persécution antichrétienne du début du iv^e siècle ; je crois qu'il convient de ne pas perdre de vue le rôle décisif de Galère à l'origine et dans l'exécution de ces mesures. — P. 12 et p. 14, fig. 4 : M. Volbach admet sans discussion à Saint-Jean de Latran l'existence d'un transept, pourtant contestée par J. B. Ward Perkins (*Papers of the British School at Rome*, t. 22, 1954, pp. 84-85 ; J. B. Ward Perkins et J. Toyabee, *The Shrine of St Peter and the Vatican Excavations*, 1956, p. 200). R. Krautheimer (*Actes du V^e Congrès international d'archéologie chrétienne*, pp. 286-287) et G. Forsyth (*Late Classical and Medieval Studies in honor of A.M. Friend*, pp. 56-57) croient à la possibilité d'un transept tripartite. — P. 26 : Le narthex de Saint-Jean-Évangéliste de Ravenne, bien loin de rapprocher cette église des basiliques de Rome, qui en sont dépourvues, l'apparente aux édifices de Grèce ou influencés par la Grèce. Les *pastophoria* qui flanquent l'abside achèvent d'indiquer que le ou les modèles dont on s'est inspiré à Ravenne se trouvaient dans l'Orient méditerranéen, et non à Rome.

C'est encore dans ces régions que l'on trouvera l'origine des tours de l'entrée et des *pastophoria* de Saint-Apollinaire-in-Classe. (Cf. *infra*, p. 541). — P. 27 : je ne considère pas comme sûr que la croix à la calotte du prétendu Mausolée de Galla Placidia soit une allusion au Jugement Dernier : celle qui, au témoignage de Paul le Silencieux, brillait à la coupole de Sainte-Sophie de Constantinople, ne devait pas avoir cette signification. N'oublions pas que le prétendu Mausolée était annexé à une église de la Sainte-Croix. — P. 33 : M. Volbach n'indique pas que le décor de mosaïques exécuté à Sainte-Sophie de Constantinople à l'époque de Justinien se limitait essentiellement à des croix et ne comportait pas de sujet figuré. Il y avait là une différence essentielle qui l'opposait aux mosaïques des Saints-Apôtres : nouvel exemple de la coexistence à Constantinople de tendances fondamentalement différentes ; d'une part, le triomphe de l'aniconisme dans un monument qui est l'une des expressions architecturales les plus pures et les plus abstraites du sentiment religieux ; d'autre part, la fidélité au goût traditionnel des images qui va s'amplifiant. — P. 34 : la restauration des images est de 843 et non de 842. — P. 34, trois dernières lignes : le diptyque d'Anastase au Cabinet des Médailles de Paris (pl. 220) me paraît devoir être comparé avec celui de Basile, reproduit à la pl. 97, et non avec celui de Sividius, qui, étant un simple diptyque à médaillons sans figure, ne se prête pas à la confrontation. — Pp. 35 et 224 : M. Volbach attribue à l'Asie Mineure l'ivoire dit de Murano, conservé au Musée National de Ravenne. Je trouve, pour ma part, plus convaincants les rapprochements qui ont permis à M. Klaus Wessel d'en localiser la fabrication en Égypte (*Corsi di Cultura sull' arte ravennate e bizantina*, 1958, fasc. I, pp. 111-127 ; cf. *infra*, p. 543). — P. 68 : il me semble difficile de situer à Milan même l'exécution des miniatures de l'Iliade de l'Ambrosienne. M. Bianchi-Bandinelli, dans sa remarquable publication des peintures de ce manuscrit, a montré les raisons qui lui font attribuer à ces enluminures une origine orientale, très vraisemblablement constantinopolitaine ; et si l'on était tenté de mettre ce dernier point en discussion (ce qui n'est nullement mon cas), ce serait plutôt à Alexandrie qu'il conviendrait de faire honneur de ce beau manuscrit. — P. 60, pll. 82-83 : pour les colonnes du ciborium de Saint-Marc, voir aussi E. Weigand, *Zur Datierung der ciboriumssäulen von San Marco, Venedig*, dans *Sunti delle Comunicazioni del V Congresso intern. di Studi Bizantini*, Rome, 1936, p. 101) et O. Demus, *Das älteste venezianische Gesellschaftsbild*,

dans le *Jahrbuch der österreichischen byzantinischen Gesellschaft*, t. I, 1951, p. 99). P. 71, nos 139-183 : à la bibliographie sur Ravenne, ajouter : G. Bovini, *Ravenna : i suoi mosaici e i suoi monumenti*, Florence, Arnaud, 1956 (il existe aussi des éditions en français, en anglais et en allemand) ; G. Bovini, *Chiese di Ravenna*, Novara, Agostini, 1957 ; G. Bovini, *Mosaici di Ravenna*, Milan, 1956 (édition française à Paris chez Plon, 1957). — P. 75, n° 153 : pour les mosaïques de Saint-Apollinaire-le-Neuf, on se reportera aussi avec profit à deux ouvrages de G. Bovini, *Mosaici di S. Apollinare Nuovo*, Faenza, Fratelli Lega, 1959 (dont M. Volbach ne pouvait donc avoir connaissance lors de la préparation de son propre volume) et *Catalogo della mostra dei mosaici con scene cristologiche di S. Apollinare Nuovo di Ravenna*, Faenza, Fratelli Lega, 1957. — P. 70, nos 133-135 : le mot *μνημεῖα* dans l'ouvrage de St. Pélékanidis, *Παλαιοχριστιανικὰ μνημεῖα Θεσσαλονίκης* ne doit pas se traduire par *Erinnerungen* mais par *Denkmäler* (ces traductions dans des langues de l'Europe occidentale de titres d'ouvrage publiés en grec ou en langues slaves ont, à mon sens, le grand inconvénient de ne guère permettre de les retrouver dans les bibliographies ou les fichiers, si on ne les connaît pas déjà ; si l'on ne dispose pas des caractères nécessaires, la transcription en lettres latines me semble préférable, quitte à l'accompagner d'une traduction entre parenthèses). P. 85, dans la bibliographie de Sainte-Sophie, lire Eyice et non Eyce. Par-ci par-là, quelques « coquilles » altèrent des titres en français.

Par l'exceptionnelle qualité de l'illustration et du texte, cet ouvrage peut être considéré comme le meilleur dont nous disposions actuellement sur l'art paléochrétien. Les notices finales précises, les plans et coupes qui l'accompagnent, achèvent d'en faire un instrument de travail indispensable (1). Nous attendons maintenant avec impatience l'ouvrage de D. Talbot Rice sur l'art byzantin, qui doit en prendre prochainement la suite chez le même éditeur (2).

(1) La tâche des chercheurs eût été encore davantage facilitée si, dans les notices finales, on avait renvoyé aux pages de l'introduction où sont étudiées les œuvres en cause.

(2) Annoncé sous le titre suivant : David TALBOT RICE, *Kunst aus Byzanz*, 1 vol. in-4° (31 × 24 cm), 96 pp. de texte, 181 pll. en noir et blanc, 36 pll. en couleurs avec 38 figg. Prix : environ 65 DM.

Les Cours d'art ravennate et byzantin de 1957 à 1959.

J'ai signalé déjà dans ma précédente chronique (*Byzantion*, t. XXV-XXVI-XXVII, 1955-1957, pp. 939-944) l'intérêt que présentait pour les spécialistes l'impression, sous la forme de deux fascicules par an, du texte ou du résumé des leçons données par des savants italiens et étrangers dans le cadre des *Corsi di cultura sull' Arte Ravennate e Bizantina* qui ont lieu à Ravenne, sous le patronage de l'Université de Bologne, dans les deux semaines qui précèdent le dimanche des Rameaux. J'avais alors analysé le contenu du premier fascicule de 1957. Depuis, les brochures suivantes nous sont parvenues.

Dans le second fascicule de 1957 (*Corsi... Ravenna. 31 Marzo-13 Aprile 1957*, Fascicule II. 1 vol. in-8° de 113 pp.), on relève notamment plusieurs contributions relatives à l'histoire même de Ravenne. Dans un résumé de sa leçon, M. Eugenio Dupré-Theseider, professeur d'histoire médiévale et moderne à l'Université de Bologne, a souligné les traits principaux du rôle que Ravenne avait joué comme capitale, en s'opposant parfois à Rome (pp. 63-64). L'une des conséquences de cette situation fut la prétention de l'Église de Ravenne à l'autocéphalie, qui atteignit son apogée avec le schisme de l'archevêque Maurus au milieu du VII^e siècle. M. Dupré-Theseider a rappelé, à cette occasion, le rôle d'intermédiaire que Ravenne a joué entre Rome et Constantinople : d'où les ménagements du pape Grégoire le Grand à l'égard des ambitions de l'archevêque Jean. Ce rôle d'intermédiaire, nous ne devons pas le perdre de vue dans l'étude de l'art ravennate (pp. 65-66). M. Giorgio Centetti, professeur de paléographie et de diplomatique à l'Université de Bologne, a montré quels renseignements des papyrus conservés surtout au Vatican, mais aussi dans une vingtaine de collections dispersées à travers le monde, apportaient sur la vie politique, économique, sociale et religieuse de Ravenne, principalement aux VI^e et VII^e siècles, c'est-à-dire à l'époque où la ville fut sans doute la plus importante, la plus riche et la plus active de l'Italie (pp. 5-16). On y retrouve Latins d'origine, Grecs, orientaux et Goths. Et puis, au IX^e siècle, quand les liens sont rompus avec Byzance, on voit comment les charges passent aux mains de l'aristocratie locale. Pour sa part, M. Silvio Ferri a étudié très attentivement l'histoire de Ravenne avant les Romains (pp. 89-113).

M. Deichmann a défini les caractères de l'architecture byzantine en Orient (pp. 47-51) et de l'architecture protobyzantine en Occident (pp. 53-56). Il a souligné combien, à partir de la seconde moitié du v^e siècle, l'influence de Constantinople s'était fait nettement sentir dans les provinces orientales de l'Empire : les constructions dues à l'initiative et à la libéralité des empereurs y furent évidemment pour beaucoup.

M. Ejnar Dyggve a bien souligné ce qu'il y avait d'insoutenable, du point de vue archéologique et historique, dans les théories qui voulaient assigner une origine nordique au Mausolée de Théodoric (pp. 67-73). Ce monument s'inscrit tout naturellement dans la lignée des Mausolées circulaires gréco-romains. Dans une autre leçon, notre confrère danois a exposé les raisons pour lesquelles il estimait que la *Basilica Herculis* citée par Cassiodore avait été placée par Théodoric sous l'invocation du héros païen, en qui l'on voyait, selon les justes expressions de Marcel Simon, « le patron et le modèle des princes, comme lui détenteurs d'un pouvoir divin dans son origine et son essence, et de ce fait successeurs d'Hercule en même temps que ses protégés ». Cette basilique se serait trouvée dans le palais du roi des Goths (pp. 75-78). Enfin M. Dyggve a présenté les résultats des fouilles et des recherches conduites par lui en 1939 et en 1952-1953 dans la région du palais impérial et de la rotonde de Saint-Georges de Salonique (pp. 79-88).

M. Géza de Francovich a tenté un effort très personnel et très original pour fonder, sur une analyse stylistique poussée, un classement chronologique des premiers sarcophages chrétiens de Ravenne (pp. 17-46). C'est là une question qu'il a reprise, avec plus de développements, dans un article de *Felix Ravenna* (3^e série, fasc. 26-27, août-décembre 1958, pp. 5-172 : *Studi sulla scultura ravennate. I. — I sarcofagi*). Reproduisons ici les groupements qu'il propose : I : Sarcophage de l'évêque de Ravenne Libérius III sous la table du maître-autel de Saint-François : vers 378-380 (J. Kollwitz voyait dans ce sarcophage un pastiche de l'antique exécuté vers 1525, mais M. de Francovich attribuerait le caractère moderne de certaines têtes, qui m'a encore frappé récemment, à des retouches qui leur auraient été apportées par un sculpteur baroque en 1650, quand le sarcophage fut transporté au maître-autel) ; sarcophage de la nef gauche de Saint-François : vers 390 ; sarcophage de Pierre à Sainte-Marie-du-Port hors les murs : vers 400-410 ; sarcophage de l'évêque Exuperantius à la cathédrale : vers 410-420. — II : Sarcophage dit

Pignatta dans le portique de Braccioforte, près de Saint-François : vers 390-400 ; sarcophage remployé pour l'exarque Isaac à Saint-Vital : même date. — III : Fragment de sarcophage avec l'Incrédulité de Thomas dans le deuxième cloître du Musée National : même date. — IV : Sarcophage remployé pour l'archevêque Rinaldo da Concoreggio à la cathédrale : vers 420-430 ; sarcophage des Douze Apôtres à Saint-Apollinaire-in-Classe : vers 430-440 ; sarcophage de saint Barbatianus à la cathédrale : vers 440-450. A l'exception du sarcophage fragmentaire avec l'Incrédulité de Thomas, qui serait de style constantinopolitain, tous les autres auraient été exécutés à Ravenne même par des artistes qui auraient combiné en une synthèse originale, à la fois du point de vue artistique et iconographique, des traits venus de Rome et de Constantinople.

Les deux fascicules de 1958 contiennent une matière fort riche et de grand intérêt (*Corsi ... Ravenna, 16-29 Marzo 1958*. Fascicule I. 1 vol. in-8° de 161 pp. Fascicule II. 1 vol. in-8° de 142 pp.).

M. Luigi Crema, professeur d'histoire de l'architecture à l'École Polytechnique de Milan, a montré que les observations rendues possibles à Saint-Jean-Évangéliste à la suite des destructions causées par le bombardement de 1944 posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent (fasc. I, pp. 55-58). La présence d'un narthex succédant à un atrium à quatre portiques semble confirmée, mais on voit mal quand, pourquoi et comment il fut supprimé pour permettre une extension des nefs. De même, il n'a pas encore été possible d'élucider l'histoire des remaniements de l'abside.

M. De Angelis d'Ossat a suivi, depuis Saint-Vital, l'histoire des chapelles palatines à plan central et à deux étages qui en ont subi plus ou moins directement l'influence (fasc. II, pp. 57-58) : à l'époque carolingienne, Aix-la-Chapelle (où l'imitation du monument ravennate paraît incontestable pour des raisons aussi bien archéologiques qu'historiques et qui a joué un rôle de relais extrêmement important dans la diffusion du type), Nimègue, Ingelheim près de Mayence ; plus tard en Allemagne et dans les territoires limitrophes : Mayence, Nuremberg, Daudeberg, Gelnhausen, Trifels, Goslar, Munzelberg, Vianden, Helmstadt ; en Italie : l'ancienne cathédrale d'Arezzo construite au XI^e siècle et démolie en 1561, et Saint-Flavien de Montefiascone. La France, de la Sainte-Chapelle à Versailles, a adopté les deux étages, mais est restée fidèle aux plans longitudinaux.

Partant de la découverte qu'il a faite dans l'île de Cos d'une tombe

à voûte en encorbellement d'époque mycénienne, convertie en église sous les Comnènes, M. Luciano Laurenzi, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université de Bologne, a retracé l'histoire de la diffusion de la voûte et de la coupole des pays de l'Orient méditerranéen, d'où elles sont originaires, jusque dans la péninsule italique, qui en a donné quelques-unes des plus parfaites réalisations artistiques (fasc. II, pp. 71-85).

M. Paolo Verzone, professeur d'histoire de l'architecture à l'École Polytechnique de Turin, qui, grâce à ses longs séjours et à ses voyages en Turquie, où il a enseigné à l'Université d'Istanbul, est devenu l'un des meilleurs connaisseurs des monuments byzantins de Constantinople et de l'Anatolie, nous a donné l'étude la plus serrée que j'ai jamais rencontrée des rapports entre l'architecture de Milan et de Ravenne et celle de l'Orient byzantin (fasc. II, pp. 127-139). Pour lui, Saint-Laurent de Milan aurait été construit grâce aux libéralités de Galla Placidia, d'après des plans dessinés à Constantinople par un architecte de la cour. Les fresques de Castelseprio auraient été peintes par un artiste byzantin au temps de Galla Placidia ou, moins probablement, sous Justinien. Les représentations d'édifices, les expressions des visages paraissent à M. Verzone fort proches de celles que l'on rencontre sur les mosaïques de pavement du Grand Palais de Constantinople à l'époque de Théodose II. Le plan et l'élévation de l'abside de Saint-Jean-Évangéliste à Ravenne, les *pastophoria* qui en flanquent le chevet, les sujets traités dans les mosaïques qui, jusqu'au xvi^e siècle, décorèrent l'arc triomphal et la conque, apparentent cet édifice à l'Orient méditerranéen. Le plan en croix libre du prétendu Mausolée de Galla Placidia rappelle celui de plusieurs tombes païennes de la nécropole des Sept-Dormants à Éphèse et du mausolée impérial découvert à Makri Köy, dans l'ancienne quatorzième région de Constantinople, à proximité du palais de l'Hebdomon. A la basilique palatine de Théodoric, — Saint-Apollinaire-le-Neuf —, les chapiteaux et les fûts des colonnes viennent des ateliers de Proconnèse. Les églises élevées grâce à la munificence de Julianus Argentarius, sans doute sur l'initiative de Justinien, au temps de la régence d'Amalasonte, et parfois achevées seulement après la reconquête byzantine de la ville — il s'agit de Saint-Michel-in-Africisco, Sainte-Agathe, Saint-Vital, Saint-Apollinaire-in-Classe —, montrent une technique murale byzantine, et non plus ravennate : aux grosses briques rectangulaires, avec des joints de mortier minces, ont succédé des

briques minces, en moyenne de 3 cm. d'épaisseur, avec des lits de mortier de même hauteur. Les bons rapports qu'Amalasonte entretenait avec la cour de Constantinople permettent de croire à la venue d'ouvriers byzantins. Pour M. Verzone, l'appartenance de Saint-Vital à la tradition de l'Orient méditerranéen ne fait pas de doute et si l'édifice ne peut se comparer exactement à aucun modèle antérieur, c'est qu'il s'est manifesté dans l'architecture du VI^e siècle une grande puissance d'originalité dans la façon de traiter les types traditionnels. Mais cette manière d'unir la nef principale et les annexes dans un ensemble homogène lui rappelle la basilique B de Philippi et divers édifices d'Asie Mineure qu'il reprendra dans ses publications à venir. Le narthex est nettement byzantin. Les marbres ont été travaillés dans les ateliers de Proconnèse. La richesse des plaques de revêtement évoque celle de Sainte-Sophie de Constantinople. A Saint-Apollinaire-in-Classa, l'influence de l'Orient se manifeste notamment dans les pastophoria et les tours de la façade occidentale. M. Verzone croit en retrouver la marque aussi dans l'esprit d'abstraction de la mosaïque de l'abside.

Mgr Mazzotti a repris le problème de la chronologie des clochers de Ravenne et de son territoire (fasc. I, pp. 85-93).

Dans le domaine de la peinture, prolongeant les leçons faites en 1957 par M. Bovini sur les mosaïques paléochrétiennes et la peinture cimétériale jusqu'au milieu du V^e siècle (*Corsi...*, 1957, fasc. I, pp. 9-50 ; cf. *Byzantion*, t. XXV-XXVII, pp. 941-943), M. Carlo Cecchelli, professeur d'archéologie chrétienne à l'Université de Rome, a traité des mosaïques romaines des V^e et VI^e siècles (fasc. II, pp. 37-44) et de la peinture des cimetières chrétiens du V^e au VII^e siècle (*ibid.*, pp. 45-56).

M. A. W. Byvanck est revenu sur le problème des mosaïques de Sainte-Marie-Majeure de Rome (fasc. I, pp. 41-47). Il pense qu'elles auraient été exécutées soit par des artistes, soit d'après des modèles envoyés par la cour de Constantinople à l'occasion du mariage de Valentinien III, en 437, avec Eudoxie, fille de Théodose II. Les mosaïques de l'arc triomphal, qui s'inspireraient de modèles de la grande peinture, auraient été mises en place au moins sous le contrôle d'un maître de premier ordre, venu de Constantinople, qui aurait exécuté lui-même toute la partie droite et peut-être aussi l'Annonce à Joseph dans le registre supérieur. Les panneaux de la nef centrale copieraient les miniatures d'une Bible illustrée dans l'Orient hellénique.

M. Byvanck a aussi repris l'examen des mosaïques impériales de Saint-Vital (fasc. I, pp. 49-53). Il pense que les modèles en auraient été dessinés à Constantinople et qu'un mosaïste expert les aurait accompagnés à Ravenne pour en diriger l'exécution. Maximien aurait alors fait transformer le panneau représentant Justinien de manière à réserver une plus large place aux membres de l'église ravennate. En raison des difficultés qui en seraient résultées pour la transcription en mosaïque, c'est l'artiste constantinopolitain qui se serait lui-même chargé du travail, tandis que le panneau figurant Théodora et sa suite aurait été confié à un Ravennate. Ces hypothèses ingénieuses restent évidemment fort subjectives.

A l'occasion de l'exposition des mosaïques christologiques de Saint-Apollinaire-le-Neuf, qu'il fallut déposer dans l'été de 1957 pour les mettre à l'abri des travaux de réfection aux parties hautes de l'édifice, M. Bovini a consacré un exposé à ces panneaux (fasc. II, pp. 23-36). Il y distingue l'intervention de deux maîtres, l'un pour les miracles sur le mur Nord, l'autre pour les scènes de la Passion sur le mur Sud ⁽¹⁾. C'est la thèse que M^{me} Ottolenghi avait déjà longuement défendue dans deux très importants articles de *Felix Ravenna* (3^e série, fasc. 14, 1955, pp. 5-42 et fasc. 15, 1955, pp. 5-53). Notons encore que M. Bovini doute que l'ordre des scènes suive celui de péricopes, la tentative de Nordström en ce sens (*Ravennastudien*, pp. 63-79) ne semblant guère plus démonstrative que celle de Baumstark. Les mosaïstes auraient été des Ravennates, utilisant des modèles où se combinaient les traditions iconographiques de l'Orient et de l'Occident.

Les résumés des leçons du R. P. Paul Goubert sur l'influence des apocryphes dans l'art byzantin (fasc. I, pp. 59-60) et sur la peinture de la Cappadoce (*ibid.*, pp. 61-62) sont trop concis pour qu'on en puisse mesurer l'intérêt véritable.

En ce qui concerne la sculpture, M. Bovini a étudié la chronologie, l'iconographie et les centres de production des sarcophages paléochrétiens et paléobyzantins de l'Espagne, dont il prépare le corpus (fasc. I, pp. 5-39).

(1) Rappelons particulièrement à nos lecteurs belges que M. Bovini a traité ce sujet dans *Le Cahier des Arts*, (Bruxelles), 4^e année, novembre 1958, pp. 1047-1050 : *A l'aube du Moyen Age. Deux grands mosaïstes inconnus sont les auteurs des scènes de la vie du Christ à Saint-Apollinaire-le-Neuf, à Ravenne.*

M. Fritz W. Volbach a fait trois leçons sur l'orfèvrerie, l'argenterie et les tissus des v^e et vi^e siècles (fasc. I, pp. 95-110).

On accordera une attention toute particulière aux trois excellents mémoires de M. Klaus Wessel sur des ivoires célèbres de Ravenne. Par les comparaisons nombreuses qu'il a établies afin d'en préciser la date et l'origine, il a fait progresser notre connaissance de cette technique. Le feuillet de diptyque à cinq compartiments dit ivoire de Murano, conservé au Musée National de Ravenne, aurait été fabriqué à la fin du v^e siècle, dans un atelier copte de la Moyenne Égypte (pp. 111-127). La plaque d'Apollon et Daphné, également au Musée National de Ravenne, serait sortie d'un atelier copte, vers 530 ; les plaques remployées dans la chaire d'Aix-la-Chapelle, qui ressortissent au même genre mythologique, dateraient approximativement du troisième quart du vi^e siècle (pp. 129-143). Quant à la chaire de Maximien, M. Wessel pense, selon moi avec raison, qu'elle viendrait de Constantinople (pp. 145-160).

En 1959, les cours ont eu lieu du 8 au 20 mars. Le premier fascicule a paru pour l'ouverture de la session (*Corsi... Ravenna, 8-20 Marzo 1959*, 1 vol. in-8^o de 107 pp.) Sans doute à la demande de M. Bovini, tous les textes sont maintenant accompagnés de références bibliographiques. D'autre part, comme j'ai eu l'honneur d'être invité à participer à ce cycle de conférences, j'ai cru opportun de signaler également ici les exposés qui ne seront imprimés que dans le second fascicule.

Dans le domaine de l'architecture, j'ai tenté de définir les traits caractéristiques des principales écoles régionales entre lesquelles se répartissent les basiliques paléochrétiennes (pp. 49-62) et de présenter l'état actuel des recherches sur les origines de ce type d'édifices (pp. 73-60).

M. Bovini a réétudié l'emploi des tubes de terre-cuite dans les coupes et semi-coupes des églises ravennates, depuis l'abside de la cathédrale construite par Ursus, sans doute au début du v^e siècle, jusqu'à Saint-Vital (pp. 27-43). Il a montré par divers exemples que ce procédé était d'origine romaine et avait été employé dans d'autres monuments paléochrétiens.

Notre éminent confrère italien a aussi fait une remarquable leçon sur le Mausolée de Théodoric, sur lequel il publiera prochainement un volume richement illustré de plans, de coupes et de photographies.

Avec toute sa compétence d'architecte-archéologue, M. De Angelis d'Ossat a défini, d'une façon très claire, les caractères tech-

niques et stylistiques de l'architecture ravennate. Il a également suivi les traces de l'influence qu'elle a exercée sur les monuments médiévaux de l'Italie.

On espère pouvoir lire dans le second fascicule, à paraître, des *Corsi... 1959*, le texte des exposés dans lesquels Mgr Mazzotti a communiqué les résultats de sa recherche patiente et attentive de tous les indices, archéologiques et textuels, qui permettent de reconstituer l'aspect de trois des églises disparues de Ravenne : les Saints-Apôtres, auxquels a succédé Saint-François, Saint-André Majeur et Saint-Victor.

Pour l'archéologie des territoires riverains de l'Adriatique, M. Giovanni Brusin a présenté les monuments de l'Aquilée romaine et paléochrétienne, dont il fut le fouilleur méthodique (pp. 45-48). Le lecteur désireux d'en savoir davantage sur ce sujet pourra se reporter au livre de G. Brusin lui-même et P. L. Zovatto, *Monumenti paleocristiani di Aquileia e di Grado*, Udine, 1957.

C'est précisément à Don Paolo Lino Zovatto qu'il appartient de parler de Grado, la *Ravenne du Nord* (pp. 89-104). Il a accordé autant d'importance à l'aspect historique qu'aux descriptions de monuments et a bien défini la situation de Grado par rapport à Ravenne et à Venise.

Notre savant collègue de l'Université de Padoue a aussi traité des vestiges paléochrétiens de Julia Concordia (pp. 71-88), auxquels il a consacré naguère une belle publication, *Antichi monumenti cristiani di Julia Concordia Sagittaria*, Rome, Città del Vaticano, 1950. On se reportera aussi à ses deux articles des *Cahiers archéologiques*, t. 6, 1952, pp. 147-155 (suivi d'observations d'A. Grabar, pp. 157-162) et t. 7, 1954, pp. 106-108.

C'est dans le second fascicule que doit paraître le riche bilan, dressé par M. Djordje Mano-Zissi, des fouilles de monuments du Bas-Empire et de l'époque paléochrétienne en Yougoslavie.

En ce qui concerne la peinture, M. Giuseppe Bovini a repris l'examen des mosaïques du Baptistère de Saint-Jean à Naples, qu'il date de la fin du IV^e siècle ou, au plus tard, du début du V^e (fasc. I, pp. 5-26). Il les attribue à des artistes locaux, campaniens.

M. Stefano Bottari, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Bologne, a appliqué les méthodes modernes de l'analyse esthétique à l'étude des tendances fondamentales des mosaïques ravennates.

M. Victor Lazarev, Membre de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. et professeur d'histoire de l'art à l'Université de Moscou,

a précisé la nature des rapports entre les mosaïques de Ravenne et celles de l'Orient byzantin : Saint-Georges de Salonique, Grand Palais de Constantinople, église du monastère de Sainte-Catherine au Sinaï, Panaghia Kanakaria à Lythrangomi de Chypre. Ravenne, nouvelle capitale, a demandé des modèles à Constantinople plus qu'à Rome, alors dans son déclin, mais les mosaïstes locaux ont su assimiler ces leçons avec originalité. Le texte de cette belle leçon sera publié non seulement dans le second fascicule des *Corsi*, mais aussi dans *Felix Ravenna*, avec toute l'illustration nécessaire à l'intelligence de la démonstration.

Une autre leçon de M. Lazarev a porté sur les mosaïques et les fresques de Sainte-Sophie de Kiev, qu'il compte publier l'automne prochain, dans un volume en russe.

Enfin, sa troisième et dernière conférence avait pour sujet les icônes de Novgorod aux XII^e et XIII^e siècles, dont il a suivi l'évolution depuis les premières œuvres influencées par Byzance jusqu'à celles où s'affirment, dans le style et dans l'iconographie, des caractères nationaux spécifiques. Par l'élégante maîtrise de ses exposés, où la rigueur de la démonstration s'alliait à un sens très aigu des nuances, ennemi de tout dogmatisme, M. Lazarev a été, peut-on dire, l'un des grands triomphateurs de cette série de *Corsi*.

M. Friedrich Gerke a consacré cinq conférences à la sculpture paléochrétienne, dont il a entrepris de classer les monuments dans des cadres géographiques et chronologiques rigoureux. Il en a suivi le développement en Italie, dans le Sud de la Gaule, en Espagne et dans l'Orient byzantin, où il a fort bien mis en lumière l'importance des ateliers constantinopolitains. Il a réservé une juste place aux sculptures d'Alahan Monastir, qui viennent d'être publiées par M. P. Verzone. M. Gerke a terminé ses exposés par un nouvel essai de classification des sarcophages ravennants. Nous aurons profit à reprendre son texte et à confronter ses conclusions avec celles de M. de Francovich (cf. *supra*, pp. 538 sq.). On souhaiterait qu'il en résulte des précisions touchant l'origine et l'histoire de ces œuvres, qui restent parmi les plus énigmatiques de l'art byzantin, mais je crains fort qu'il soit impossible de se fonder jamais sur des critères entièrement purs de toute subjectivité. Ceci nous fait, en tout cas, souhaiter davantage encore la prompt publication du second fascicule des *Corsi*... 1959.

Un nouvel ouvrage d'ensemble sur Ravenne.

Friedrich Wilhelm DEICHMANN, *Frühchristliche Bauten und Mosaiken von Ravenna*. Baden-Baden, Bruno Grimm, 1958 ; 1 vol. in-4°, 21 pp., 14 pll. en couleurs, 413 pll. en noir et blanc.

Voilà bien le plus abondant recueil de planches dont nous disposions pour l'architecture et les mosaïques des monuments paléochrétiens de Ravenne. Les photographies, toutes nouvelles, en ont été prises surtout par M. Franz Bartl, avec le concours de M^{me} Julie Boehringer. On y trouve à la fois des vues d'ensemble et de détails. Parmi les plus réussies et les plus originales je citerai : le bras oriental du prétendu Mausolée de Galla Placidia, qui permet de bien voir la situation respective des apôtres, des rinceaux de la voûte et des cerfs de la lunette ; la calotte de ce même édifice ; les détails des stucs du baptistère de la cathédrale ; les prophètes de Saint-Apollinaire-le-Neuf ; des détails de têtes de personnages dans les panneaux christologiques de cette même église ; l'extérieur de la chapelle archiépiscopale ; Saint-Vital vu du Sud-Ouest. Les quatorze planches en couleurs initiales sont assez fidèles.

Ce recueil est précédé d'une brève introduction de neuf pages. Le texte proprement dit de l'ouvrage, dû à M. Deichmann, doit paraître dans un second tome séparé. Nous en rendrons compte dès qu'il nous parviendra. On peut dès à présent présumer qu'il sera d'un vif intérêt.

Charles DELVOYE.

LES « MONUMENTA MUSICAE BYZANTINAE »

Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de publier ici le rapport rédigé par les savants éditeurs des Monumenta Musicae Byzantinae, à la suite de la réunion qu'ils ont tenue à Copenhague, du 11 au 14 août 1958. Le texte que nous reproduisons ci-après leur permettra de se faire une idée précise du travail accompli au cours de ces fécondes journées, et ne manquera pas d'intéresser vivement tous ceux qui forment des vœux pour la poursuite et le succès d'une des grandes entreprises scientifiques de ce siècle.

Report on the meeting of the Board of Monumenta Musicae Byzantinae in Copenhagen, August 11-14, 1958, and on the connected colloquium

In 1930 the Congress of Byzantine Studies held in Athens unanimously agreed to a proposal of Carsten Høeg, that the studies of Byzantine Music should be coordinated and put on a more firm basis; particular emphasis was laid on the necessity of creating a survey of the existing MSS of Byzantine Music and of making some of the most important MSS available in facsimile editions.

In order to implement this resolution a meeting was called in Copenhagen in the summer 1931 in which took part Carsten Høeg, H. J. W. Tillyard, and Egon Wellesz; the necessary funds for it were afforded by the Danish Rask-Ørsted Foundation. The work of the conference — which lasted 5 days — was summarized in a report sent to the Rask-Ørsted Foundation.

On this basis a proposal was made to the Royal Danish Academy to bring the matter before the Union Académique Internationale. The result was that this body, in its 14th session in 1933, decided, on the proposal of the Danish Academy, seconded by the British Academy, to sponsor *Monumenta Musicae Byzantinae*. The Danish Academy was charged with the immediate surveillance and as directors were appointed Carsten Høeg in Copenhagen, H. J. W. Tillyard in Cardiff, and Egon Wellesz in Vienna; an International Consultative Committee (Mlle Antoniadis, Charles Diehl, Henri

Grégoire, Kirsopp Lake, H. Sotiriou) were to assist the editors; Mrs. Silva Lake was to edit the special series *Lectionaria* together with Carsten Høeg.

It is fitting and pleasant to recollect that particularly active in bringing the *Monumenta* to birth were Sir Frederic Kenyon, who was British delegate to the Union Académique, and A. B. Drachmann, who was Danish delegate to the Union Académique and at the time President of the Board of the Carlsberg Foundation and who from the very beginning had followed the development of our plans and work with the keenest interest and sympathy. Nor do we forget what the bold, expert, and broad-minded initiative of Ejnar Munksgaard meant for our young enterprise.

For about 20 years no formal change was made in the organization and, *grosso modo*, the work progressed according to the programme set up at the beginning. The most serious drawback was that the collaboration with Grottaferrata was hampered by many difficulties, partly of a political nature; a final agreement was achieved in 1950 when the Editorial Board was joined by the Archimandrite of the Badia Greca di Grottaferrata. Shortly after the war Mrs. Silva Lake ceased *de facto* to take any part in the work on the *Lectio* series; on the other hand Dr. Günther Zuntz since 1934 had joined Carsten Høeg in the publication of the *Prophetologium*; for the time being there is no hope of realizing the original plan of publishing the *Evangelium* and the *Apostolus*.

*
* *

Since the first meeting in Copenhagen Høeg, Tillyard, and Wellesz have held a number of meetings in England. In this summer a generous grant from the Rask-Ørsted Foundation has made it possible, for the first time since 1931, to hold a meeting on a somewhat larger scale in Copenhagen, with the participation not only of the above mentioned but also of Father Bartolomeo Di Salvo, representative of the Archimandrite of Grottaferrata. In connection with the meeting of the Board, a colloquium was held in which took part the members of the Board, Professor Oliver Strunk of Princeton, pro temp. residing at Copenhagen, and four young Danish scholars, the Reverend Arne Bugge, Mr. Jørgen Raasted, M. A., Research Assistant at the Institute for Medieval Greek and Latin Philology of the University of Copenhagen, Mrs. Nanna

Schiødt, and the Reverend Christian Thodberg. No means were available for inviting scholars residing abroad, except the members of the Board.

In a special session M. F. Lesure, Paris, took part as representative of the Répertoire International des Sources Musicales.

* * *

During the meeting a number of topics of special interest for the future work of *Monumenta* were discussed; these discussions were introduced by Egon Wellesz, who spoke especially about the points of contact between studies on Byzantine Music and studies on Western Chant, by H. J. W. Tillyard, who developed his points of view concerning the *Transcripta*, especially the use of key-signatures, of accidentals, of bars in the staff and dots in the text, by Carsten Høeg, who talked about the facsimile series, by Dom Bartolomeo Di Salvo, who gave an *exposé* of the oral tradition of ecclesiastical music living in the Italo-albanese communities of Sicily and Calabria and of the Grottaferrata tradition, by Oliver Strunk, who expounded and explained 13 theses concerning the style and the liturgical history of the Kontakia and kindred genres, by Christian Thodberg, who read a paper on the Modal System of the kontakarian style, and by Jørgen Raasted who read a paper on special problems concerning the metrics of Idiomela and the relations of linguistic and musical accents.

The future work of the *Monumenta* was fully discussed, and agreement was reached on the working programme for the years 1958-1960 and on a *General Plan* for Future Work.

* * *

A. — Planned Publications for 1958-1960

During the discussions on this point the members had at hand a Survey of the Present Financial Situation of *Monumenta*.

In the *Main Series* a facsimile edition of an Old Church Slavonic Kontakarion is expected to appear in the spring of 1959. We also hope that Professor Strunk will be able to prepare the Vol. VII, which should comprise Vatoped. 1488 (*Triodium*), and further one of the Albums mentioned below (*Specimina Notationis Antiquioris*) before the end of 1960.

In the series *Lecttionaria* the 4. fascicle of the Prophetologium will appear very soon. Dr. Zuntz is expected to come to Copenhagen in the summer of 1959 to prepare the following fascicles. We hope that the whole work, which presumably will comprise 8 or 9 fascicles, will be completed in 1960 or 1961.

In the series *Transcripta* the volume containing transcriptions by H. J. W. Tillyard of the Hymns of the Pentecostarion (vol. 7) is expected to appear before the end of 1958. Professor Tillyard told the conference that he has finished the transcription of about half of the Stichera for January but that his health, especially his bad eye-sight, makes it impossible for him to finish the work. It was decided to defer for the time being the continuation of the *Transcripta* series in view of the more urgent necessity of preparing and publishing the below mentioned volumes of the series *Subsidia* and of some further volumes of the Main Series.

In the series *Subsidia* it will be possible to start in the very near future the printing of vol. 5, which will contain the main part of M. Velimirović's Harvard thesis under the title *Studies on the Fragmenta Chilandarica Palaeoslavica*, Part I. Dr. Velimirović hopes to be able to finish rather soon his *Index Hirmorum*, which will comprise the incipits of the Old Church Slavonic Hirmi as well as the Greek ones; it was decided to ask Mr. Velimirović to add in his manuscript references to a few late Greek manuscripts and to one or more modern standard editions of the *Hirmologium*; this *Index Hirmorum* will appear as vol. 4 of the series. As the 6. volume of this series will appear Part II of the *Studies on the Fragmenta Chilandarica Palaeoslavica*, which will contain papers by Bugge, Høeg, Roman Jakobson and others. As vol. 7 we hope to be able to publish: Dom Bartolomeo Di Salvo: *Canti ecclesiastici della tradizione italo-albanese*.

Of the new series *Corpus Scriptorum de Musica Byzantina* it is hoped that the first fascicles, which should comprise the Papadike and the treatise by Gabriel Hieromonachos, edited by Høeg, Raasted and Thodberg, will appear before the end of 1960.

We also hope that the first instalment of the work done for the Répertoire International des Sources Musicales (card-index of Byzantine musical manuscripts of St. Catherine Monastery of Mt. Sinai; cp. below) will be ready before the end of our near future plan.

We expect, or hope, that the Carlsberg Foundation will pay the costs of production of the *Prophetologium* and the *Corpus Scriptorum*, Amercian bodies about 4/5 of *Subsidia* vol. 5, about 2/3 of those of *Subsidia* vol. 4, and about 1/3 of those of *Subsidia* vol. 6, Munksgaard those of the Main Series vol. VI (except, perhaps, of part of the Introduction and the Table of Contents) and of the facsimile sheets of the Album called *Specimina Notationis Antiquioris* (cf. below).

The members asked the Director and the Secretary to examine very carefully new technical methods which could help to alleviate the costs of reproduction, especially of the Main Series and the *Transcripta*. On the other hand emphasis was laid on the importance of avoiding the division of the *Transcripta*-volumes into one part, including the staff notation, another including the comments. The members agreed that transcriptions from the Round Notation should, as far as possible, be convertible into the original notation, possibly by the use of capitals above the staff to indicate « Great Signs » (Strepton, Tromikon, etc.).

* * *

B. — General Plan for Future Work

Main Series. Emphasis should be laid on publication of complete manuscripts in the old notations, e. g. Laura Gamma 67 and Beta 32, Saba 83, and Patmos 55. Further, the Board emphasized the desirability of publishing one ore more fascicles or volumes which could supplement the Round Notation facsimiles (one *Sticherarium*, two *Hirmologia*, one *Kondakarium*) so far published ; as suitable examples were mentioned the *Cryptensis Gamma I* (*Asmatikon*) and the *Vaticanus Graecus 345* (*Psaltikon*). The Board stressed also the desirability of publishing — if that is possible — complete facsimiles of the *Typografskij Ustav 142*, which is of immense value for Byzantino-Slavic studies and of which so far only a few folios have been published by Metallov. Finally it was decided to prepare the publication of 3 *Albums* containing loose sheets :

- a) *Specimina Notationis Antiquioris* prepared by Strunk. Together with this Album should be published a detailed study by Strunk on the history of the old stages (before the Round Notation) of Byzantine notation.

- b) *Specimina Notationis Rotundae et Posterioris*.
- c) *Specimina Notationis Ecphoneticae*, which should be prepared by Høeg and Zuntz.

When the series *Transcripta* is resumed, it is intended, not only to complete the *Hirmologium* series and to enrich the *Stichera* transcriptions with further volumes, but also to publish transcriptions from *Psaltica* and *Asmatica* and kindred manuscripts even from late time.

Subsidia. — The main field of scholarship covered by volumes of this series must of course continue to be the medieval Greek church music, but studies on the music of the period of the *Maïstores* and of the still more recent period should be welcomed. The above mentioned publication of Di Salvo's *Canti ecclesiastici* should be followed up, if possible, by studies on ecclesiastical music in modern Greek (or more generally: Balkan) musical folklore. Similarly the publication of the *Index Hirmorum* should be followed up by the publication of *Indices* and *Conspectus* concerning the Greek and Slavonic medieval hymns.

Lectionaria. — If the scholars engaged in the publishing of the New Testament should wish to publish the Byzantine Evangelium and Apostolus (cf. e.g. the recent book by H. M. Buck Jr. : *The Johanne Lessons in the Greek Gospel Lectionary*, Chicago University Press, 1958) *Monumenta* should be willing to cooperate in such a way that the editions of New Testament lectionaries, in the same way as the *Prophetologium*, should contain, not only the lessons, but also the liturgical rubrics and the ecphonetic notation.

Corpus Scriptorum de Musica Byzantina. — This publication is of course intended to comprise all the writings whose purpose is to expound, or explain, or comment on musical topics, including didactic poems (e. g. that of John Koukouzeles). It should be supplemented by a special volume which could be called *Aliorum Scriptorum Loci de Musica*, comprising incidental mentions of music in all other sorts of Byzantine texts.

A point of special importance is the collaboration with the *Répertoire International des Sources Musicales*. This point was dealt with at the session attended by M. Lesure.

M. Lesure explained that the publications of this enterprise are divided into 2 series, 1°) an alphabetic series, which can be

called successor to the *Eitner Quellenlexikon*, 2^o) another series which is to comprise a certain number of special volumes putting together the sources for some special fields of musicology, e. g. one volume for the Tropes and Sequences, another for the Gradual-MSS, a third for music of India ; in this second series the board of the *Répertoire* wants to have a volume concerning Byzantine Music. It was agreed that such a volume should be prepared by the *Monumenta Musicae Byzantina* and decisions were reached on a number of points :

- a) Only Greek MSS should be listed.
- b) Sources should be listed only for the period anterior to 1500 A. D.
- c) For the time being this Repertorium should be printed as a card-index.
- d) MSS with ephonic notation should not be taken into consideration.
- e) As the *Répertoire* contractually is bound to have its publications set up by Bährenreiter, for the alphabetic series, or Henley (Munich), for the special volumes, the Byzantine card-index (and later, the Byzantine volume) should be published by Henley.
- f) For the collections which are already well catalogued in special publications (e. g. in Gastoué's *Catalogue des manuscrits de la musique byzantine de la B. N. de Paris et des Bibl. Publ. de France*) rather brief references will be sufficient. For other collections more detailed information should be given as far as possible. The first collection to be catalogued in this way ought to be the Sinai collection, which mostly is accessible in microfilms in the Library of Congress and which has been studied on the spot by Carsten Høeg and by Oliver Strunk.
- g) For the collections which cannot be studied by specialists of Byzantine Music, it seems advisable to obtain the collaboration of other philologists or musicologists with whom contact can be established partly through the correspondents of the *Répertoire*, partly through the delegates of the Union Académique Internationale.
- h) The booklet of l'abbé Richard, *Règles à suivre pour la confection des catalogues de manuscrits grecs*, Bruxelles,

1954, should be supplemented by a short stencilled paper concerning the special problems of cataloguing Byzantine musical MSS and indicating a few deviations from the rules given by Marcel Richard.

- i) The redaction of *Monumenta* should send out an inquiry to all countries in which no personal contact for this purpose is established ; it should be indicated that we want the information to be given as far as possible according to the rules of the revised Richard booklet and the special leaflet ; it should be indicated that we want information only for MSS anterior to 1500 A. D. ; it could be added that the editors of *Monumenta* would be very grateful if the correspondents, beyond the information destined for the *Répertoire*, would give information concerning lectionaries provided with ecphonetic notation (destined for the new edition of the NT), and concerning the MSS of theoretical authors (from all periods) (destined especially for the editors of the *Corpus Scriptorum*).

M. Lesure pointed out that it should be possible for the *Répertoire International* to afford an annual grant of 500 \$ for 1959 and 1960.

Further, it was decided that the secretary of the Board should try to arrange a regular exchange of information about MS-photos and other items of general interest for the collaborators, e. g. about studies in progress.

Finally, the Board agreed on the desirability of establishing a close collaboration with the Vatican hymnological card-index which is being prepared under the direction of Professor Ciro Giannelli

C. — Organization

It was generally agreed that the Board ought to be enlarged, partly because of the advanced age of the original members, partly because the studies which it is the task of our *Monumenta* to develop and coordinate, are increasing in scope, attacking wider fields of research than was the case in 1931. We mention especially that the *Monumenta* during the last decade has included in its sphere of action studies on Byzantino-Slavonic sources, and that further developments of this kind are envisaged. Further we attach a

great importance to the close collaboration with the *Répertoire International des Sources Musicales* for which our colloquium has cleared the ground ; it will help us to establish a closer collaboration with neighbouring fields of musicology and to coordinate on a wider scale the efforts intended to create a comprehensive survey of all existing sources ; in this connection it is important to mention that scholars working in the field of Greek hymnology and codicology now are taking up tasks which have a close connection with our work (we have especially in mind the work, mentioned above, directed by Professor Ciro Giannelli) which at the same time will facilitate our studies and demand further activities from our side. Finally, we want to point out that the number of scholars engaged in studies on Byzantine Music and kindred subjects has increased substantially, especially in the United States of America, since 1931.

On the other hand we fully realize the necessity of keeping the number of members of the Board so restricted that a real, constant cooperation of all of them can be sustained as hitherto. All these considerations point in one direction : the desirability of nominating Professor Oliver Strunk as a fifth member of the Board.

A further consequence of the development which has taken place is the desirability of giving assistance to Professor Høeg, who, in the terminology of the Union Académique, is « directeur de l'entreprise ». The best way to obtain this is the nomination of Mr. Jørgen Raasted, Copenhagen, as Secretary to the Board.

We therefore wish to propose to the Royal Danish Academy and, through it, to the Union Académique, to sanction the following new composition of the Board :

MEMBERS OF THE BOARD :

The Most Reverend Archimandrite of the Badia Greca di Grottaferrata ;

Carsten Høeg, directeur de l'entreprise ;

Oliver Strunk, Princeton ;

H. J. W. Tillyard, Cambridge, U. K. ;

Egon Wellesz, Oxford.

EDITORS OF THE SERIES LECTIONARIA :

Carsten Høeg, Copenhagen ;

G. Zuntz, Manchester.

SECRETARY TO THE BOARD :

Jørgen Raasted, Copenhagen.

Finally — in order to avoid *double emploi* — we ask the Royal Danish Academy and the Union Académique to sanction the de facto abolition of the Consultative Committee.

If these suggestions are adopted by the Royal Danish Academy and the Union Académique, we suggest that from now on the « en tête » of the publications of the *Monumenta* takes this form :

Union Académique Internationale
MONUMENTA MUSICAE BYZANTINAE
ediderunt

Carsten Høeg — Oliver Strunk — H. J. W. Tillyard — Egon Wellesz
una cum Archimandrita Cryptensi
Ab epistulis : Jørgen Raasted

* * *

During the conference the members had the opportunity, at a dinner offered by Professor Høeg, to meet the President of the Royal Danish Academy, Professor Niels Bohr, the Chairman of its Class of Letters, Professor Johannes Pedersen, and a member of its Commission for *Monumenta Musicae Byzantinae*, Dr E. Dyggve (an other member of this Commission, Professor Knud Jeppesen, was unfortunately prevented from assisting). The last day of the meeting a dinner was offered by Messrs. E. Munksgaard, represented by one of its directors, Mr. B. Heiring ; the Managing Director, Mr. M. K. Gudmundsen, was unfortunately detained by illness, and the Vice-Director, Mr. Olaf Møller, by being abroad.

The conference sent telegrams homaging the absent member of the Board, the Most Reverend Archimandrite of the Greek Abbey in Grottaferrata, and His All Holiness, the Ecumenical Patriarch Athenagoras I ; both these high church authorities sent telegrams expressing friendly feelings and good wishes for our enterprise.

Copenhagen, August 14th 1958.

(sign.)

Carsten HØEG, Bartolomeo DI SALVO,
H. J. W. TILLYARD, Egon WELLESZ.

SOME OBSERVATIONS ON THE STRUCTURE OF THE STICHERA IN BYZANTINE RITE

The discussions on the nature and character of the monodic hymns used in Byzantine rite are still going on (1). Are these hymns from a formal point of view prose or poetry? In some cases we find isosyllabic and homotonic devices which point towards Syriac poetry — but in most hymns the rhythmical pattern (if there be any) is so free and loose that it eludes a «metrical» analysis. Are these «a-metrical» hymns inspired by ancient lyric metres, by biblical poetry, or by both? Questions have been asked, too, as to the connection between text and music...

Structure of hymns can be viewed from at least three different points: structure of the *thought* (the train of thought), *syntactic* (grammatical) structure, and structure of the *music*. These different structures may coincide — but they do not have to. We have no guarantee that the train of thought in one particular hymn is adequately expressed in its syntactic structure — and neither can we be sure that the melodic structure corresponds to the syntactic divisions.

In *Example I* you find one of the Proper Hymns for Epiphany, copied from Sinai 1227, fol. 86^v. The train of thought is simple and straight-forward: First we hear what St. John *sees* (1-2), next what he *does* (3-4), finally what he *says* (5-6); the last verse (7) is a doxological apostrophe of Christ — almost refrain-like. The syntactic structure follows that of the train of thought: The first two verses are constructed as a participial member (*ιδών*), the reaction of St. John (3-4) is expressed in four short members with finite verbs in parallel arrangement, his speech is built upon two

(1) See Edmond BOUVY, *Étude sur les origines du rythme tonique dans l'hymnographie de l'église grecque* (Nîmes, 1886); Egon WELLESZ, *A History of Byzantine Music and Hymnography* (Oxford, 1949); WELLESZ, *Eastern Elements in Western Chant* (Oxford and Boston, 1947 = *Monumenta Musicae Byzantinae, Subsidia*, Vol. II); N. Τρεμπέλας, *Ἐκλογή ἐλληνικῆς ὀρθοδόξου ὕμνογραφίας* (Ἀθῆναι, 1949) — to mention only a few outstanding books.

Example I : Sticheron for Epiphany (from Sinai 1227 fol. 86v)

- | | |
|---|---|
| 1 | <p>τὸν φω-τισ-μὸν ἡ-μῶν . τὸν φω-τῖ-σαν-τα πλῆν-τα ἀν-θρω-πον .</p> |
| 2 | <p>ἰ-δὼν ὁ πρό-δρο-μος βαπ-τι-σθῆ-ναι πα-ρα-γε-νό-με-νον .</p> |
| 3 | <p>καί-ρει τῆ ψυ-χή
καί τρέ-μει τῆ χει-ρῖ .</p> |
| 4 | <p>δέλ-κνυ-σιν αὐ-τόν
καί λέ-γει τοῖς λα-οῖς .</p> |
| 5 | <p>Ἰ-δε ὁ λυ-τρού-με-νος τὸν Ἰσ-ρα-ήλ .</p> |
| 6 | <p>ὁ ἐ-λευ-θε-ρῶν ἡ-μᾶς ἐκ τῆς φθο-ρᾶς</p> |
| 7 | <p>ἠ ἀν-α-μάρ-τη-τε . Χρι-στὲ ὁ θε-ὸς ἡ-μῶν δό-ξα σοι :-</p> |

parallel participles (5-6) — and 7 is a main clause which stands by itself. Notice, besides, that isosyllabism and homotony accentuate the structure : 1-2 have each 16 syllables, 3-6 each 11, 7 has 16 — and in each pair of verses the pattern of accents is clearly intended to be homotonic. The structure of the melody aptly corresponds to that of thought and of syntax : verse 4 repeats 3 (thus stressing the parallelism between these two verses as to form and contents), and 6 with the same effect is a repetition of 5. Even those of my readers who have never before seen Byzantine notation can easily see that the isosyllabic and homotonic identity of the first pair of verses (1-2) is *not* expressed in the melody ; nevertheless their musical structure fits the text — cf. the different treatment of the verse ends : verse 2 ends with a heavy cadence, corresponding to the stop in syntax as well as in train of thought — but the ending of verse 1 (which contains the bimembral object) leads smoothly on to *ιδών* and the predicate in verse 2.

The above analysis of *Τὸν φωτισμὸν ἡμῶν* has shown a remarkable correspondance between the structure of thought, of syntax, and of melody. Now, among the Imitated Hymns for Lent (the *Προσόμοια τῆς νηστείας*) we have one which follows *Τὸν φωτισμὸν ἡμῶν* so closely that almost every accent of the one is found in the other. This Proshomoion (*Τὸν σκοτισθέντα με*) can be found in H. J. W. Tillyard's transcription in *Monumenta Musicae Byzantinae* (1). The text is there divided into 10 cola of unequal length, and the punctuation (which is not that of his *dux*, codex Dalasseni) is indicated by small vertical strokes in the staff. In order to make the comparison between the Proshomoion and its model strophe (*Τὸν φωτισμὸν ἡμῶν*) more easy I print the text anew, following the structural pattern of the Automelon ; the colon-numbering and the punctuation is that of Tillyard's edition :

- | | | | |
|---|---|-----|---------------------------------------|
| 1 | <i>Τὸν σκοτισθέντα με</i> · | (2) | <i>ταῖς ἀπάταις τοῦ πολεμήτορος</i> · |
| 2 | (3) <i>Χριστέ μου φώτισον</i> · | (4) | <i>ὁ σκοτίσας σταυρῷ κρεμάμενος</i> · |
| 3 | (5) <i>ἡλιὸν ποτε</i> | (6) | <i>καὶ λάμπας τοῖς πιστοῖς</i> |
| 4 | <i>φῶς ἀληθινόν</i> | (7) | <i>ἀφέσεως σαφῶς</i> · |
| 5 | (8) <i>ὅπως πορευόμενος ἐν τῷ φωτί</i> · | | |
| 6 | <i>τῶν σῶν προσταγμάτων</i> | (9) | <i>φθάσω καθαρῶς</i> |
| 7 | (10) <i>τῆς ἀναστάσεως τῆς σῆς τὴν αὐγὴν τὴν σωτήριον</i> | | |

(1) *Mon. Mus. Byz., Transcripta*, Vol. V (The Hymns of the Octoechus. Part II), pp. 14-15 (Copenhagen, 1949).

In the grammatical structure of this Proshomoion there are three remarkable deviations from the structure of the model strophe :

1) There is no syntactic stop after *κρεμάμενος* (where the melody has a heavy cadence).

2) The structure of lines 3-4 is completely different, with a pause after *ποτέ* but not after *πιστοῖς*.

3) In the last verse the grammatical pause (if any) is after *σῆς*, not after *ἀναστάσεως* (as it was in the model strophe, cf. the punctuation of Sinai 1227 in the last line of Example I).

In these cases you will understand that the structure of the music (which by definition is that of the Automelon) is not so intimately tied to the structure of the text as it was in the model hymn : In the Proshomoion musical structure and textual structure do not coincide.

Now, when we speak of structure of text or of music — and try to state the relations between these two structures — what means do we have to divide and subdivide a hymn? Tillyard's colon-numbering of *Τὸν σκοτισθέντα με* obviously was meant as a subdivision for practical purposes only (because of the commentary and for reference's sake) — and the vertical strokes he uses as indication of dots in the MS give only hints as to the true structure. And yet, if you catalogue the means to establish the structure of a hymn, the punctuation dots will manifestly be on the top of the list :

- 1) Punctuation in the MSS.
- 2) Medial signatures.
- 3) Cadences and other purely musical details, e. g. notes indicating a prolongation.
- 4) Isosyllabism, rhyme, and other linguistic designs.
- 5) Analysis of the syntactical data (1).

Unfortunately not one of these criteria is absolutely safe : *Dots and medial signatures* are often forgotten or misplaced (or the scribe indulges in some private predilections !). *Cadences and prolonged notes* can be found at unexpected places or are missing where you would expect them. The *isosyllabism* in isosyllabic hymns is often not thoroughly carried through (or this pattern for some reason or

(1) Cf. BOUVY, p. 257 : « Comme chaque idiomèle a son rythme propre et sa mélodie, la distinction des incisives ne peut se faire par voie de comparaison ; il faut avoir recours à la ponctuation des manuscrits, à l'assonance, et aux correspondances toniques qui marquent les finales ».

other is dropped again) (1). *Rhyme* may emphasize the metrical structure of a hymn ; but it may also be a mere coincidence. Besides, this design (as far as I know) is not very common. And, finally, *syntactical data* (of course) can be interpreted in different ways.

For all that, these means to establish the structure — especially if taken together — are not bad.

Before I go on I would like my readers to follow a little bit of reasoning about dots. My question is : Are the dots in our musical manuscripts to be understood in connection with the text or with the music? In other words : Is the punctuation a syntactical punctuation, a musical one — or neither this nor that? As long as the musical structure follows that of the text this question, of course, is irrelevant. But in case that these two structures depart from each other, we are entitled to ask about the behaviour of the dots. Sometimes these dots clearly bear the mark of the music. I need only to remind of the many *Δεῦτε, Σήμερον, διό* etc. followed by a dot — or of melismatic music where you often find dots even in the middle of a word. But usually (at least in the Stichera) there seems to be a certain affinity between the dots and a division into verse and halfverse. The punctuation, thus, is neither syntactic nor musical, but *metrical* — and only the circumstance that syntactic and musical structure tend towards following this metrical structure accounts for the veiling of this phenomenon.

Example II (one of the Stichera used on St. Philip's feast in November) is also copied from Sinai 1227 (fol. 46^v). The MS, it will be seen, usually has its dots where they ought to be, viz. after a verse — and once after a first hemistich, too (in verse 4). The rhetorical and syntactic structure of this Sticherion is clear and beautiful. The hymn consists of four main clauses (1, 2-5, 6-7, 8-9) the last of which has the character of a refrain (with the favourite ending *τὸ μέγα ἔλεος*). In the other three main clauses we hear of St. Philip's life and death. In verse 1 we are told of how he came to follow Jesus (first hemistich : participial member ; second hemistich : finite verb). The beginning of verse 2 suggests that what follows syntactically will be a parallel to line 1. And so it is — but the words which correspond to the first hemistich of 1 are now

(1) I recall that the strict rules concerning isosyllabism in Kontakia advocated by P. Maas have recently been challenged by Tomadakis (cf. e. g. *Byz. Zeitschr.*, 52, 1959, p. 83).

Example II : Sticheron for the feast of St. Philip [November 14th] (Sin.1227,46v)

1 **Ⲛ** ⲕⲁ-ⲧⲁ-ⲗⲓ-ⲡⲱⲛ ⲧⲁ ⲉ-ⲗⲓ ⲓⲥⲥⲁ
 ⲕⲁ-ⲧⲁ-ⲗⲓ-ⲡⲱⲛ ⲧⲁ ⲉ-ⲗⲓ ⲓⲥⲥⲁ
 ἡ-κο-λου-θη-σας Χρι-στῶ .

2 **Ⲛ** ⲕⲁⲓ ⲡⲑⲣⲁ-γⲓ-ⲡⲑⲉⲓⲥ ⲧῶ ⲉ-ⲙ-ⲑⲩ-ⲡⲓ-ⲙⲁ-ⲧⲓ
 ⲕⲁⲓ ⲡⲑⲣⲁ-γⲓ-ⲡⲑⲉⲓⲥ ⲧῶ ⲉ-ⲙ-ⲑⲩ-ⲡⲓ-ⲙⲁ-ⲧⲓ
 τοῦ ἀ-γί-ου πνεύ-μα-τος .

3 **Ⲛ** ⲁ-ⲡ-ⲉ-ⲡⲧⲁ-ⲗⲓⲥ ὕⲡⲓ ⲁὐ-ⲧⲟῦ
 ⲁ-ⲡ-ⲉ-ⲡⲧⲁ-ⲗⲓⲥ ὕⲡⲓ ⲁὐ-ⲧⲟῦ
 εἰς τὰ ἔ-θνη τὰ ἀ-κο-λῶ-λῶ-ⲧⲁ .

4 **Ⲛ** ⲉ-ⲡⲓ-ⲡⲧῚ-ⲑⲉⲓⲛ ⲧⲟⲗⲥ ἀ-ν-θῚ-ⲡⲟⲥ .
 ⲉ-ⲡⲓ-ⲡⲧῚ-ⲑⲉⲓⲛ ⲧⲟⲗⲥ ἀ-ν-θῚ-ⲡⲟⲥ .
 εἰς φῶⲥ θε-ο-γ-νῶ-ⲥⲓ-ⲁⲥ

5 **Ⲛ** ⲑⲓ-ⲗⲓⲡ-ⲕⲉ ἀ-ⲡⲟ-ⲥⲧⲟ-ⲗⲉ .
 ⲑⲓ-ⲗⲓⲡ-ⲕⲉ ἀ-ⲡⲟ-ⲥⲧⲟ-ⲗⲉ .

6 **Ⲛ** ⲕⲁⲓ ⲧⲉ-ⲗⲉ-ⲥⲁⲥ ⲧὸν ἀ-γῶ-ⲛⲁ
 ⲕⲁⲓ ⲧⲉ-ⲗⲉ-ⲥⲁⲥ ⲧὸν ἀ-γῶ-ⲛⲁ
 τοῦ θε-ο-ου ⲡⲟ-θου σου .

7 **Ⲛ** ⲟⲓ-ⲁ βⲁ-ⲥⲁ-ⲛ⿁ⲛ ⲡⲟ-ⲗⲩ-ⲡⲗⲟ-ⲕ⿁ⲛ
 ⲟⲓ-ⲁ βⲁ-ⲥⲁ-ⲛ⿁ⲛ ⲡⲟ-ⲗⲩ-ⲡⲗⲟ-ⲕ⿁ⲛ
 τῆν ψυ-χῆν σου τῶ Χρι-στῶ ⲡⲁ-ρ-ἔ-δω-ⲕⲁⲥ .

8 **Ⲛ** Ἀὐ-ⲧὸν ἰ-ⲕⲉ-ⲧⲉⲩ-ⲉ ⲡⲁⲙ-ⲙⲁ-ⲕⲁ-ⲗⲓ-ⲣⲓ-ⲥⲧⲉ .
 Ἀὐ-ⲧὸν ἰ-ⲕⲉ-ⲧⲉⲩ-ⲉ ⲡⲁⲙ-ⲙⲁ-ⲕⲁ-ⲗⲓ-ⲣⲓ-ⲥⲧⲉ .

9 **Ⲛ** ὁ-ⲱ-ρῆ-θῆ-ⲛⲁⲓ ἡ-ⲙⲓⲛ ⲧὸ ⲙⲉ-γⲁ ἔ-ⲗⲉ-ⲟⲥ :-
 ὁ-ⲱ-ρῆ-θῆ-ⲛⲁⲓ ἡ-ⲙⲓⲛ ⲧὸ ⲙⲉ-γⲁ ἔ-ⲗⲉ-ⲟⲥ :-

taking up a whole verse (2), and the equivalent of 1^b is not only the whole of 3, but is further enlarged by an infinitive clause (4) + vocatives (the short verse 5). In this section (2-5) we were told of his missionary work. The next section (6-7) is a statement parallel to 2-5 (*καὶ ; τελέσας + παρέδωκας*), in size equal to 2-3 ; it relates his violent death. Finally we have a prayer to the Saint (8-9), put *asyndetically* ; the pronoun serves as connector.

The structure of the text, thus, bears witness of a certain refinement — cf. above all the way in which 2-5 are what could be called an enlarged parallel to verse 1. Notice, too, the place of the finite verbs : *ἠκολούθησας* and *ἀπεστάλης* at the beginning of hemistichs — but *παρέδωκας* at the very end.

Metrics. This hymn has no isosyllabic tendencies. But if you try to scan it, you will immediately observe a certain pattern of accentuated syllables. Roughly speaking you will find 2 (or 3) stressed syllables in each hemistich or short verse. Furthermore you will notice a certain tendency towards homotony in the hemistich ends: In the first four verses we have the pairs *γῆς : Χριστῶ / ἐμφυσήματι : πνεύματος / ἀνθρώπους : θεογνωσίας* (only verse 3 is not rhymed in this way). In 6-7 you find a different pattern of accent rhyme: *ἄγωνα : πολυπλόκων + πόθου σου : παρέδωκας*. And, finally, in 8-9 you find the accent rhyme *παμμακάριστε : ἔλεος*.

In order to get an idea of the stability of dots and medial signatures I have collated the Sticheron *Καταλιπών* from 7 MSS (Sinai 1220, 1222, 1227, 1231 ; Jerusalem Taphos 528, 533 ; Vienna Theol. Gr. 181 = D), all of them dating from XII.-XIII. cent. (1). The result is as follows :

SIGNATURES (2) :

- before 1 : all MSS.
- « 4 : all MSS.
- « 4^b : Sinai 1220 and 1227.
- « 6 : all MSS.
- « 7 : all MSS.
- « 8 : all MSS except Sinai 1220.
- « 9 : Sinai 1222, 1227 and Taphos 533.

(1) D after the facsimile edition in *Mon. Mus. Byz.*, Main Series, Vol. I ; the rest after microfilms from the Library of Congress.

(2) D has no medial signatures at all in this hymn.

PUNCTUATION :

- 1, mid-verse : Sinai 1220, 1222, Taphos 528, 533.
 after 1 : all MSS except Sinai 1231.
- 2, mid-verse : Sinai 1220 and Taphos 528.
 after 2 : all MSS.
- 3, mid-verse : Sinai 1220 and Taphos 528.
 after 3 : all MSS.
- 4, mid-verse : Sinai 1220, 1227, Taphos 528.
 after 4 : Sinai 1220.
 after 5 : all MSS.
- 6, mid-verse : Sinai 1220 (?) and Taphos 528.
 after 6 : all MSS except Sinai 1231 (and 1222?).
- 7, mid-verse : Sinai 1220, Taphos 528, 533, D.
 after 7 : all MSS.
- after 8 : all MSS except D.

The data concerning punctuation are very clear indeed : all MSS in principle punctuate after long verses (Sinai 1231 carelessly omits some of these dots) ; some MSS (esp. Sinai 1220 and Taphos 528) punctuate in the middle of long verses, too. There is one interesting exception from this rule : after verse 4 only one MS puts a dot (and that is Sinai 1220 whose scribe was one of the two mid-verse punctuators !) — obviously the tradition had no dot between 4 and 5. How is that to be explained? Apparently the most easy way would be to let 4 and 5 make only one long verse (consisting of three « hemistichs ») ; however, after having observed in a great many hymns how vocatives have a fixed place at the end of the first section of the hymn and seem to be somewhat detached from the preceding verse, I am inclined to make these vocatives a separate verse. The vocatives of 5 are intimately linked back to 4, both syntactically and musically (the melody of 4^b + 5 is closely related to that of 2^a + 2^b) — perhaps that is also indicated by the missing dot?

As to the medial signatures the problem is more complicated (1), but the above collation has shown (1) that the MSS agree to a large extent as to where to place which signatures ; in other words, that at least the main medial signatures are not put at random but belong to tradition as much as the melody itself, (2) that the medial signatures are usually put at the beginning of verses, not mid-verse.

(1) In a forthcoming book on the intonations and signatures in Byzantine music I intend to treat the medial signatures at a larger scale.

Before I leave Example II a few words have to be said on one feature of the melody. It seems obvious that the music follows the verse structure of this hymn: Almost at all verse endings the melody comes to resting points — and after the first hemistichs in the long verses you can observe a similar tendency. But these mid-verse resting points often combine their resting effect with one of leading on (cf. 1, 2, and 7). Obviously it is the metrical (or, if you like: the rhetorical) structure which influences the melody in this way. A special effect is obtained in 4, where the last neumes lead on to the vocatives in the next verse (exactly in the above mentioned mid-verse pattern!); this point has already been touched upon in the comments to the collation of punctuation.

My last example (*Example III*) is one of the Stichera for the feast of St. Euphemia (Sept. 16th) ⁽¹⁾. I have collated this hymn (as to signatures and punctuation) from 41 MSS, dating from XI.-XV. cent. (26 from Sinai, 7 from Jerusalem, 4 from Patmos, 2 from Mount Athos, 1 from Athens, and 1 from Vienna). In Example III you find the melody reconstructed on the basis of 3 MSS (Taphos 528, 533 and Sinai 1222), which according to preliminary investigations are those that come nearest to the melody of my 4 palaeobyzantine sources (Sinai 1214, 1217, Saba 361, 610). The medial signatures are those given by the majority of MSS. The punctuation is equally that of the majority. The results of the collation are these:

SIGNATURES ⁽²⁾.

before 1 : 39 MSS (+ 2 dubious).

1, mid-verse : 7 MSS.

before 2 : Sinai 1471.

before 3 : 4 MSS.

3, before *ταῖς* : Sinai 1218.

3, before *τό* : 8 MSS.

before 4 : 32 MSS.

before 5 : Jerusalem Photios 30.

before 6 : 31 MSS (of which 2 are palaeobyzantine).

(1) Transcribed by Wellesz in *Mon. Mus. Byz., Transcripta*, Vol. I (Copenh., 1936) p. 92.

(2) The 4 palaeobyzantine MSS usually have no medial signatures at all (except before verse 6, where Sinai 1217 and Saba 610 have a *B* as signature of Mode II). Five other MSS (D; Sinai 1229, 1472, 1564; Vatopedi 1499) have no medial signatures. Thus 32 MSS will be maximum in the following conspectus of signatures.

Ἐκ δε-ξι-ῶν τοῦ σω-τή-ρος . ἡ καρ-θέ-νος

καὶ δ-θλη-φό-ρος καὶ μάρ-τυς .

πε-ρι-βε-βλη-μέ-νη ταῖς δ-ρε-ταῖς . τὸ δ-ήτ-τη-τον .

καὶ πε-ποι-χιλ-μέ-νη ἐ-λαί-ω τῆς ἀγ-νεί-ας .

καὶ τῶ αἰ-μα-τι τῆς δ-θλη-σε-ως .

καὶ βο-ῶ-σα πρὸς αὐ-τόν . ἐν δ-γαλ-λι-ά-σει τὴν λαμ-πύ-δα κατ-έ-χου-σα

εἰς ὁ-σμήν μύ-ρου σου ἔ-δρα-μον Χρι-στὲ ὁ θε-ός .

ἔ-τι τε-τρο-μέ-νη τῆς σῆς δ-γά-κης ἐ-γώ .

μή χω-ρί-σης με .

Αὐ-τής ταῖς ἰ-κε-σί-αις .

παν-το-δύ-να-με σω-τήρ

τὰ ἐ-λέ-η σου :-

- 6, mid-verse : 16 MSS (with a great variation of signatures).
 6, before *τὴν* : Sinai 1218 and 1471.
 before 7 : 32 MSS.
 7, before *Χριστέ* : 3 MSS.
 before 8 : 25 MSS.
 8, mid-verse : Sinai 1585 and Vatopedi 1492.
 before 9 : Sinai 1225.
 9, mid-verse : 4 MSS.
 before 10 : 28 MSS.
 10, mid-verse : 8 MSS.
 before 11 : Sinai 1218.
 11, before *σωτήρ* : Sinai 1471 and 1237.
 11, mid-verse : Jerusalem Photios 30 and Koikylikes 3.

PUNCTUATION : (1)

- 1, mid-verse : 24 MSS (+ 2 dubious).
 1, after *παρέστη* : Sinai 1220 and 1471.
 after 1 : 14 MSS.
 2, after *ἀθληφόρος* : Athens 883.
 after 2 : 31 MSS (+ 1 dubious).
 3, after *περιβεβλημένη* : 3 MSS.
 3, mid-verse : 22 MSS (+ 2 dubious).
 after 3 : 32 MSS.
 4, mid-verse : 5 MSS.
 after 4 : 31 MSS (+ 5 dubious).
 after 5 : 33 MSS (+ 3 dubious).
 6, mid-verse : 28 MSS (+ 3 dubious).
 6, after *ἀγαλλιάσει* : 3 MSS.
 after 6 : 33 MSS (+ 1 dubious).
 7, mid-verse : Sinai 1220 and Patmos 219.
 after 7 : 29 MSS (+ 5 dubious).
 8, mid-verse : Sinai 1218, 1220 (?), Saba 610.
 8, after *ἀγάπης* : Sinai 1228 (?) and 1586 (?).
 after 8 : 33 MSS (+ 2 dubious).
 9, mid-verse : 22 MSS (+ 2 dubious).
 9, after *νυμφίε* : Sinai 1220.

(1) Sinai 1237, 1564, and 1585 have no dots at all ; our microfilm of Vatopedi 1492 is so pale here that no dots can be seen, except after *σωτήρ* in verse 11 (but clearer pages show that Vatopedi 1492 has normal punctuation). Hence 37 MS constitute maximum.

- after 9 : 30 MSS (+ 2 dubious).
 10, mid-verse : 28 MSS (+ 1 dubious).
 after 10 : 17 MSS (+ 5 dubious).
 11, mid-verse : 13 (+ 3 dubious).

These observations confirm the results obtained by the less extensive investigation into the Sticheron *Καταλιπών* (7 MSS only) :

1) The main medial signatures are as fixed a part of the tradition as the melody itself. As a rule all MSS which have signatures at the places indicated in Example III have the same signatures as those given in the example. Thus, the II Plagal Mode signature before 1 is unanimously given ; the II Mode signature before 4 as well ; before 6 only four MSS have other II Mode signatures than that of the majority ; before 7 only one MS has a II Mode signature of its own ; before 8 all MSS have the same signature ; and before 9 only five MSS have other signatures than that of the majority. (Quite different is the situation in those cases where only a minority give a medial signature ; here the variation is surprisingly great. These problems will be treated in my planned study, cf. note 1, p. 562).

2) In the putting of dots some MSS have not only punctuation after each verse but also after hemistichs.

As far as I can see, this collation of 41 MSS enables us to go a few steps further than could be done in Example II. When Sinai 1218 and Sinai 1471 again and again have their own private signatures and when Sinai 1220 has not a few dots of its own, this could be due to some private ideas of these particular scribes. But apart from these stray MSS it may be stated that even where only a few MSS give dots or medial signatures they betray one and the same tendency. Their « private » subdivisions of the hymns can therefore — when taken together — help us to a better understanding of the structure of the hymn (or, at least, tell us how this structure was felt by some scribes or singers) :

Signatures and dots corroborate the division into hemistichs of 1, 3, 6, 9, 10, and 11. Similarly they indicate a mid-verse stop in the long verses 4 and 8 (i. e. a possibility for division into hemistichs). The long hemistichs 3^a and 6^b and verse 7 are subdivided so that each of the three verses, 3, 6, and 7 is cut into three pieces. And, finally, the dots after *παρέστη* in 1^b and after *ἀθληφόρος* in 2 show that a hemistich or a short verse can be further subdivided by some kind of *caesura*.

This structural pattern — which, roughly speaking, could be viewed as a dichotomic or trichotomic tendency producing very short units — can be observed in the syntactic articulation as well as in the music. Sometimes even when the MSS give neither signatures nor dots. In the middle of 1^a, for instance, the accented syllable of *δεξιῶν* is provided with a whole group of neumes (Oxeia + Oligon + Tzakisma), indicating the leap of one third upwards. In the flow of the melody (on accented syllable) this leap is usually expressed by Oxeia + Kentema, cf. in verse 2 and 11^a; the Tzakisma in 1^a (a sign of small prolongation) seems here to indicate a very small *caesura*. The small flourish on the last syllable of *αἵματι* in verse 5 has a similar effect. In both cases the *caesura* seems legitimate from a syntactic point of view.

In some cases discrepancy between linguistic and musical accent seems to be due to an effort of underlining a *caesura*. Thus a *Pentasthe* is found on the first syllable of a structural unit, even if that syllable is unaccentuated, in 1^b 3^a 4 and 8 (and on accented syllable in the same position in 7 and 9^b).

From Example III it can once more be seen that the musical treatment of the mid-verse stops (between two hemistichs) differs from that of the verse endings: The rather long and « heavy » cadences which appear mid-verse in 3, 6, 9, 10, and 11 are *not* found at verse ends where the norm is either a full cadence (3, 5, 6, 9, 11) or a very « light » one which immediately leads on to the next verse (2, 4, 8, 10). Without venturing a musical interpretation of this very curious distribution of « light » and « heavy » cadences, I only observe that a distribution which is so consistently carried through is most unlike to be fortuitous; it testifies once again that the structural articulation which I have tried to demonstrate is no mere assumption (1).

Roskilde.

Jørgen RAASTED.

(1) The only place where one could really hesitate as to where to divide between two verses is in 6. The participial member *ἐν ἀγαλλιάσει τὴν λαμπάδα κατέχουσα* may as well belong to *ἔδραμον* as to *βοῶσα*. Before 6 and 7, however, more than 30 MSS have signatures whereas only 16 have one before *ἐν ἀγαλλιάσει*. These 16 MSS probably represent a rather wide-spread misinterpretation of the context, viz. that her speech begins immediately after *βοῶσα πρὸς αὐτόν* (as is the case in so many hymns where the *oratio recta* follows immediately after a *verbum dicendi*).

NOTES ET INFORMATIONS

ARSÈNE SUCHANOV

ET LES MANUSCRITS DE L'ATHOS

Un nouveau document (10 juin 1654).

Dans le dernier volume des *Μακεδονικά*, IV, 1958, p. 532, le directeur de cette revue, M. Stilpon Kyriakides, communique un intéressant document d'après une copie qui lui avait été envoyée par le bibliothécaire (mort récemment) du monastère de Dionysiou (Mont-Athos), le Père Euthyme Dionysiates. La date du document, conservé dans les archives de ce monastère, serait : 10 juin 1654 ou 1695 ; car le P. Euthyme n'a pu lire avec certitude le troisième chiffre de l'année et n'était pas sûr si ce chiffre était un ς' (50) ou un ζ' (90).

Le document est signé par les higoumènes des 20 monastères de l'Athos (1) ; l'higoumène du monastère russe signe en grec, tandis que ceux de quatre autres monastères (Chilandar, Zographou, Xénophon et Saint-Paul) signent en slave. Les 20 higoumènes se mettent d'accord et promettent, en signant de leur propre main, de donner une réponse identique aux autorités turques dont dépendait le Mont-Athos, c'est-à-dire le *bostancibaşı* à Constantinople et le *zaptici* (chef de la police au Mont-Athos), au cas où ceux-ci leur demanderaient des explications ou leur imposeraient des avanies (*νᾱ μᾱς ρῑχνη̄ ἀβανίαις*) au sujet des vieux manuscrits donnés au tsar (*διὰ τὰ παλαιά μας βιβλία ὅποῦ ἐδώκαμεν τοῦ βασιλέως τῆς Μοσκοβίας*). Les higoumènes s'engagent à faire face solidairement à toute difficulté éventuelle, notamment dans le cas où les autorités turques, en prétextant

(1) Ou, dans certains cas, par leurs représentants à la *Synaxis* de Karyès.

la présence à l'Athos d'un émissaire russe, n'auraient pas observé les accords concernant le *mukataa* (la ferme de l'impôt). Les higoumènes s'engagent également à agir de concert et solidairement lorsque les monastères décideraient d'envoyer des quêteurs auprès du tsar : τὰ πτωχὰ μοναστήρια νὰ πηγαίνουν νὰ τοὺς δίδῃ (c'est-à-dire ὁ βασιλεὺς τῆς Μοσκοβίας) ἐλεημοσύνην νὰ πορεύωνται. Et c'est ce même argument (l'extrême pauvreté des monastères) que les 20 higoumènes s'engagent à invoquer auprès du *bostancibaşı* pour justifier la vente des manuscrits au tsar.

Il est donc évident que notre document ne peut être que de l'année 1654 et que les manuscrits en question sont ceux choisis par Arsène Suchanov lors de cette mission d'autant plus mémorable qu'elle se rattache aux origines du *Raskol*. Dans la lettre du *Prôtaton* au patriarche russe Nikon, lettre connue seulement en traduction slave et datée du 16 juin 1654, les dirigeants de l'Athos affirment que Suchanov y choisit de sa propre main (*svojeju rukuju*) les livres qu'il désirait (*knigy ichže v'shoté*), au nombre de 498, et qu'ils reçurent en échange de ces livres 3750 thalers et 40 hermines (*garnistan*) d'une valeur de 580 thalers. (Cette lettre est publiée en partie par St. NOVAKOVIĆ dans le *Glasnik Srpskog Učenog Društva*, XXV, 1869, pp. 55-57 ; on en trouvera des extraits dans le grand travail de 600 pages de S. BÉLOKUROV, *Arsenij Suchanov*, dans *Čtenija v Imp. Obščestvê Istorii i Drevnostej Rossijskich*, 1891, tome 2, p. cvi).

Le document communiqué par le P. Euthyme semble avoir été rédigé avant que Suchanov eût quitté l'Athos, puisque les higoumènes prévoient le cas où le *zaptici*, Cafer ağa, aurait opposé des obstacles à la sortie de l'Athos de l'envoyé russe emportant ces manuscrits. Selon Bêlokurov, Arsène, parti de Moscou en octobre 1653, s'arrêta longtemps à Jassy ; il n'arriva à l'Athos qu'en avril 1654 et y resta deux mois. Mais notre document nous autorisera, croyons-nous, à soutenir que Suchanov emporta lui-même la plus grande partie de ces manuscrits, contrairement à l'opinion de Bêlokurov ; celui-ci croyait que Suchanov n'en emporta qu'une petite partie, le reste ayant été envoyé à Moscou ultérieurement ; tout au plus cette opinion de Bêlokurov peut-elle valoir pour les manuscrits des monastères slaves de Chilandar et de Saint-Paul ; pour les manuscrits grecs, il semble bien que la grande majorité ait été transportée par Suchanov lui-même, comme il res-

sort du reste de la lettre au tsar Alexis des moines du monastère d'Iviron (1660) : Ἐστείλαμεν πρῶτον μὲ τὸν ἄνθρωπον τῆς βασιλείας σου, τὸν ὀσιώτατον ἐν μοναχοῖς καὶ ἅγιον γέροντα κῆρ Ἀρσένιον, κατὰ τὸν ὄρισμὸν τῆς ὑψηλοτάτης σου βασιλείας βιβλία πολλὰ καλὰ καὶ ὠφέλιμα ρυς' (= 156) τὰ ὁποῖα ἐδιάλεξεν αὐτός του ἀπὸ τὴν βιβλιοθήκην τοῦ μοναστηρίου · ἐστείλαμεν καὶ μὲ τὸν ἀρχιμανδρίτην ἡμῶν κῆρ Διονύσιον ἕτερα βιβλία ιδ' (= 14) ; cf. Čtenija, 1891, t. 2, p. ciii (1).

Université de Thessalonique.

Michel LASCARIS.

(1) Parmi les manuscrits du monastère d'Iviron choisis par Suchanov, figure celui contenant l'importante chronique brève (Mosquen. 426) découverte par B. T. GORJANOV (*Neizdannij anonimnyj chronograf XIV veka, Viz. Vremennik*, II, 1949, pp. 276-293) et étudiée par les RR. PP. V. Laurent et R.-J. Loenertz ; nous espérons, le R.P. Loenertz et moi, en donner prochainement une nouvelle édition.

COMPTES RENDUS

La crise iconoclaste et l'art byzantin.

André GRABAR, *L'Iconoclasme Byzantin. Dossier archéologique.* Collège de France, Fondation Schlumberger pour les Études byzantines. Paris, Collège de France, 1957, 277 pp., 163 Abb.

In den 30 Jahren seit dem Erscheinen seiner *Peinture religieuse en Bulgarie* (1928) hat André Grabar auf fast allen Gebieten der byzantinischen Ikonographie, Archaeologie und Kunstgeschichte zahlreiche Arbeiten veröffentlicht, die der Entfaltung dieser Disziplinen in höchstem Mass förderlich waren. Unter diesen Publikationen befinden sich aber drei Werke, die aus der Entwicklung dieser Fächer nicht wegzudenken sind, ja dieser in ganz entscheidender Weise Richtung und Weg gewiesen haben. Es sind das die Studie über die offizielle Kunst und die Kaiserikonographie von Byzanz (*L'Empereur dans l'art byzantin*, Paris, 1936), die Arbeit über den Einfluss des Märtyrer- und Reliquienkultes auf die Ausbildung der Haupttypen der frühchristlichen und frühbyzantinischen Architektur und ihrer Ausstattung (*Martyrium*, 2 vol., Paris, 1946) und endlich die 1957 erschienene Untersuchung über die bedingenden und gestaltenden Wirkungen, welche die grosse geistige Auseinandersetzung des Bilderstreites auf die Entwicklung der darstellenden Künste von Byzanz ausübte.

Die beiden erstgenannten Werke sind heute bereits zum Allgemeinbesitz der byzantinischen Kunst- und Geistesgeschichte geworden; das jüngst erschienene Werk verdient nicht nur seinen beiden Vorgängern angereicht zu werden, es stellt m. E. einen Höhepunkt im Schaffen seines Autors dar und muss zu den bedeutendsten Arbeiten des Faches überhaupt gezählt werden. Wie kaum in einem anderen Werk haben sich hier ausserordentliche Belesenheit und Quellenkenntnis, archaeologische Akribie, durchdringende Gescheitheit und eine kühne aber immer kontrollierte wissenschaftliche Phantasie vereinigt, um ein Resultat hervorzubringen, das bei allem Detailreichtum die lucide Einfachheit des grossen Wurfes besitzt.

Der riesige Stoff ist klar komponiert: der erste Teil analysiert die

Attitude der verschiedenen Machtfaktoren in und ausserhalb von Byzanz gegenüber der religiösen Darstellung in der Zeit vor dem Bilderstreit; der zweite Teil studiert das Verhältnis der ikonoklastischen Kaiser zur christlichen Kunst im Allgemeinen und zur darstellenden Kunst im Besonderen; im dritten Teil endlich werden die neuen Ansätze nach der Beendigung des Bilderstreites geschildert und jene Ideen und Formen ausgeforscht, die sich aus der Zeit des Bilderstreites in nachikonoklastischen Werken erhalten haben. Alles in allem das Kolossalgemälde einer geistigen Krise, gespiegelt in den Werken der bildenden Kunst.

In den einzelnen Kapiteln dieser drei Teile werden « Dossier archéologique » und « Recherche » von einander geschieden, eine methodische Trennung, die den Überblick sehr erleichtert.

Der erste Teil knüpft dort an, wo *Martyrium* endete: in jenem Werk war die Entwicklung untersucht worden, die von den Reliquien zu den Ikonen führte; hier wird die Funktion der Ikonen selbst zum Problem gemacht, und zwar in erster Linie die offizielle Funktion. Dem entsprechend setzt das Buch mit einer Darstellung der kaiserlichen Bilderpolitik des VI. und VII. Jahrhunderts ein. Dabei werden der gemeinsamen Darstellung Christi und der Kaiser, der Wiederverwendung konstantinischer Symbole, dem Auftauchen der Acheiropoieten und den Münzbildern Einzelstudien gewidmet, die nur teilweise ältere Arbeiten des Autors (*Sainte-Face*) verwerten, in der Hauptsache aber völlig neue Resultate bringen. Das nächste Kapitel des ersten Teiles behandelt die polemische Verwendung der Bilder innerhalb des Reiches (wobei in dem Kapitel über die Konzilsdarstellungen an H. Sterns ausgezeichnete Arbeiten über Bethlehem angeknüpft wird) und ihr Echo im islamischen Hoheitsgebiet (Mosaiken, Münzen, Siegel). Das folgende Kapitel « L'église et les images », das von einer Analyse des Canon 82 des Quinisextum ausgeht, ist bei allem Inhaltsreichtum (frühe Ikonen, Baouit, Sta Maria Antica, H. Demetrios in Saloniki) überaus knapp gefasst, da eine, nur kurze Zeit vor Grabar's Arbeit erschienene, Studie von E. Kitzinger (*The Cult of Images in the Age before Iconoclasm, Dumbarton Oaks Papers, VIII, 1954*) das Gebiet ausführlich behandelte. Das letzte Kapitel des ersten Teiles beschäftigt sich mit der Bilderfeindschaft der asiatischen Christen, der Juden und der Muhammedaner, wobei neben den Quellen vor allem die Pavimentmosaiken Syriens und Palästinas studiert werden.

Der zweite Teil, über die Kunstpolitik der Ikonoklastenzeit, glied-

dert sich in zwei Kapitel. Im ersten wird, nach dem Studium der Quellen, der Verlauf des Kampfes an den Münzbildern und am Schicksal des Christusbildes der Chalke verfolgt, das zweite ist der ikonoklastischen Kirchen- und Palastdekoration gewidmet. Im Vordergrund stehen dabei einerseits die Mosaiken der Irenenkirche in Konstantinopel und die der Sophienkirche in Saloniki, andererseits die im Auftrag Theophilus' durchgeführten Arbeiten im Palast.

Der dritte Teil («Après les Iconoclastes») enthält nur ein Kapitel, das den Triumph der Orthodoxie schildert. Im *Dossier archéologique* werden nach Vorführung der Quellen wieder an erster Stelle die Münz- und Siegelbilder, gewissermassen als ikonographische Leitfossilien der Epoche, studiert; nach ihnen die darstellenden Hauptwerke der nachikonoklastischen Zeit. Dieses Kapitel scheint mir das bedeutendste des bedeutenden Buches zu sein; manche der darin erzielten (und meisterhaft dargestellten) Resultate müssen geradezu als epochemachend bezeichnet werden. Obwohl Grabar sich nicht primär mit stilkritischen Fragen im engeren Sinn beschäftigt, hat seine auf die Zusammenhänge zwischen Ikonographie und Form gerichtete, von scharfsinnigster Quellendeutung unterbaute Analyse auch auf dem Gebiet der Lokalisierung und Datierung einzelner Werke zu den wichtigsten Resultaten geführt. Selbst dort wo Grabar seine Schlussfolgerungen mit einem Fragezeichen versehen, wie im Falle der Datierung der Chormosaiken der Hagia Sophia von Konstantinopel, sind seine Feststellungen von höchster Bedeutung. Übrigens finde ich die Datierung der Mosaiken der thronenden Maria und des Erzengels ins ix. Jahrhundert ebenso überzeugend wie die Einordnung der meisten anderen in diesem Kapitel behandelten Zyklen; nur über die Chormosaiken der Koimesiskirche in Nicaea sind noch einige Präzisionen von einer demnächst erscheinenden Arbeit P. A. Underwoods zu erwarten.

Das Hauptstück des letzten Kapitels (und einer der wichtigsten Abschnitte des ganzen Buches) ist m. E. jenes, das der theologischen und kunstgeschichtlichen Einordnung der Randpsalterien gewidmet ist. Über fest eingewurzelte Vorurteile der Byzantinistik hinweg wird hier in detaillierter und trotzdem die grossen Zusammenhänge nie ausser Acht lassender, Quellen und Denkmäler in gleicher Weise berücksichtigender Arbeit ein altes Problem in überraschender und überzeugender Weise neu gelöst. Das Resultat, nämlich die Einsicht, dass die Psalter mit Randillustrationen nicht einer anatolischen oder athonitischen, «volkstümlichen», Redaktion ihr Dasein

verdanken, sondern dass diese Redaktion im Konstantinopler Patriarchat selbst erfolgte, gehört zu den ebenso revolutionären wie bleibenden Erkenntnissen, von denen uns Grabar bereits so viele vermittelt hat.

Das Werk schliesst mit einer Betrachtung über die Rolle des Künstlers in der nachikonoklastischen Epoche; es handelt sich abermals um einen schon in der Fragestellung völlig neuen Beitrag zu einem umfassenden Gesamtbild der Werdezeit der mittelbyzantinischen Kunst.

Aus dem grossen Reichtum des Buches konnte in den vorangehenden Zeilen nur Weniges angedeutet werden; ausserdem ist dieses Wenige nur vom Standpunkt der byzantinischen Kunstgeschichte aus betrachtet worden. Grabar's Werk ist aber keine bloss kunstgeschichtliche Arbeit, es sei denn, man fasse diese Disziplin eben im Sinne des Autors als eine Synthese historischer, theologischer archäologischer, ikonographischer und formgeschichtlicher Studien. Es wird lange dauern, bis der Gehalt dieses Meisterwerkes auch nur einigermaßen ausgeschöpft ist.

Im übrigen ist das Buch zwar ein wenig spartanisch aber durchaus solid ausgestattet; die manches Neue bringenden Abbildungen sind gut, die meisten sogar ausgezeichnet; ein ausführlicher Index ermöglicht die wiederholte Benützung des Werkes, das aber zum mindesten einmal in einem Zug gelesen werden sollte. Es wird nicht viele Arbeiten geben, die eine solche Lektüre so reich belohnen wie Grabar's *Iconoclasme*.

O. DEMUS.

**La vie spirituelle à Byzance.
La philosophie politique des Byzantins.**

Herbert HUNGER, *Byzantinische Geisteswelt*.

Ernest BARKER, *Social and Political Thought in Byzantium*.

Increasingly among the general public a new curiosity is stirring — and the recent exhibitions in Paris and London will further have sharpened it — concerning the truth behind that notorious adjective « Byzantine », and behind the mixture of blood, intrigue and eunuchs which have so long stood for Byzantium.

For this curiosity, and this public, Dr Herbert Hunger has compiled an anthology that should bring Byzantium to life for many readers. The actual texts have an immediacy denied to interpretation — however brilliant the interpreter — and Germany has a tradition of anthologies in translation. It would be of course misleading to compare *Byzantinische Geisteswelt*, compiled for a popular series, with e.g. Dieterich's *Quellen und Forschungen zur Erd- und Kulturkunde*, which (though fascinating for a layman) is addressed to specialists.

The destination of *Byzantinische Geisteswelt* has naturally dictated in particular the form of the introductions which situate the texts. They are concise, lively and suggestive; both in them and in the ordering of his material, Dr Hunger has avoided that smell of old inkpots which, alas, scholars so often suddenly distil when they turn to the great public. He takes his readers, not into the classroom, but to the top of a high mountain and shows them the kingdoms of Byzantium. The tremendous view is charted with mastery. One is surprised however to see the dispute over the azyma attributed to Photius. Presumably the treatment of Photius seeks to make things easy for the layman, and avoid anything to do with scholars controversies. But recent contributions, and above all Dvornik's, have so fundamentally modified the Photian problem, that to stop short of them, and present that problem in the old terms seems rather an unsatisfactory solution.

The range of the anthology can best be shown by listing the contents. As for the principle of selection it is defined by Dr Hunger in particular reference to chap. III, but it is characteristic, on the whole, throughout: « I endeavoured to select from the abundance of material particularly remarkable and characteristic manifestations; short pieces, such as the definition of the nature of Christ given after the council of Chalcedon, may represent the theological strife of generations ».

The texts are arranged in six chapters, each again sub-divided into a number of sections illustrated by one or more authors.

I. *The Roman tradition.* — Chrysoloras on Byzantium as the new Rome. Coronation of the emperor and empress (Pseudo-Codinus and *Book of Ceremonies*). *Divide et Impera* (Constantine Porphyrogennetos on playing off Turks [i.e. Magyars] against Petchenegs).

II. *The Hellenic spirit.* — Psellos and John Italos represent *Encyclopaedic Learning*. As Dr Hunger remarks, erudition rather than discovery. Anna Comnena's portrait of her « incredibly handsome » parents. Michael Choniates' *Lament for Athens* and Nicephorus Gregoras' funeral oration on Theodore Metochites represent rhetoric. Libanius, Nicolas Mysticus, Photius and Demetrius Cydones the art of letter-writing. The most attractive section in this chapter is that devoted to Pletho of Mistra. « For the first time since the emperor Julian » writes Dr Hunger « heathenism reappears ». It is difficult to be certain of the reality that hides behind lost documents, accounts tendentious or fanatical, the habit of calling a man not « heathen » but « depraved », with a wealth of substantiating detail — invented or not. (Even with the fragmentary evidence that survives a book is waiting to be written, the companion to Masai's account of Pletho, the book of heathen survival, perhaps even attempted revival, in Constantinople). At all events the Mistra experiment is remarkable equally for its success and for the survival of its record.

III. *Christianity and theology.* — The abundance, quality and interest of the available material promised an excellent chapter, though the existence of a volume in the same series devoted to the great Fathers of the fourth century has necessarily reduced their contribution to this one. To include one saint's life complete, rather than extracts from several, was obviously a good idea. The sections are as follows: *Emperor and Church*, Eusebius, Maximus Homologetes, John Damascene, Photius; *Christology*: council of Chalcedon, Romanos (hymn on the Day of Judgment); *Cult of the saints*, *Life of Daniel Stylites*; *Images*: John Damascene and Theodore Studite; *The cloister*: St Basil the Great, Theodore Studite, Eustathius of Salonica, Theodore Prodromos; *Mysticism and hesychasm*: Symeon Neos Theologos, Nicolas Cabasilas, Gregorios Palamas.

IV. *Conflict between East and West in Church and State.* — *The Byzantine emperor's claim to universality* (Louis II justifying his claim to the title of βασιλεύς); *Estrangement between East and West*, Liutprand of Cremona; *Schism*: Theophanes, Photius, Pseudo-Photius; *Hatred of the Latins*: Eustathius of Salonica; *The Latins in Byzantium*: Nicetas Choniates, George Acropolites;

In pursuit of union : John Beccos, Demetrius Cydones, Council of Ferrara-Florence.

V. *Byzantium and the East*. — *Far East* : Procopius ; *Persians* (Menander Protector, Peace Negotiations in 560) ; *The Eastern Frontier* : the story from Digenis Akritas of how the brothers rescue their sister. Needless to say the introduction is concerned with the historic basis of the Akritic songs ; *Polemic against Islam*, Nicetas of Byzantium and John Cantacuzene ; *Autocracy at court* : Cecaumenos, *Oriental tales* : the beauty-contest from *Belthandros and Chrysantza* (the trouble of course is disciplining oneself not to see her in a bathing suit) ; *World-fair in Salonica* : Timarion.

VI. *The « Byzantine » spirit*. — In this chapter are assembled a certain number of miscellaneous items chosen « subjectively », Dr Hunger admits, to illustrate « byzantinism ». An extract from the chrysobull granted in 1312 by Andronicus II Palaeologue to Theophanes, protos of Athos is followed by rules of precedence at the imperial table from the *Cletorologion*. Next *Christmas at the imperial court* from Pseudo-Codinus ; *Description of St Sophia*, Paul Silentiarios ; *The Virgin miraculously saves Constantinople* (in the long series of personal interventions of the saints in the battles of their *protégés*, Dr Hunger chooses one of the last, but not the least impressive : the Virgin's annihilation, through the agency of Tamerlane, of the threatening Bayazid on the plain of Angora) ; *Popular satire* : the ass, the wolf and the fox ; *Consciousness of the cultural tradition* ; *Appeal to the West and confession of guilt* in a *Lament for Constantinople* appropriately ends the anthology.

* * *

With *Social and political thought in Byzantium*, Dr Barker has deliberately chosen somewhat austere terms of reference.

His disclaimer that he « comes as a tiro into the field of Byzantine studies » is not borne out by the *savant* choice of texts, the introduction or the quality of the translations (indeed the rendering, p. 119, of *μετέωρος* by « walking on air » looks like the contrary fault, that of the man who, at home himself, supposes others will necessarily be so). Yet the present anthology does not seem a natural Byzantinist's choice.

Byzantine social and political practice was far more original

than Byzantine theory, and it makes far better reading. Indeed, those who do read the social and political theorising, do so almost invariably for the plums of historical fact to be chanced on in the stodgy pudding. Dr Barker's own comment on differences between Eastern and Western writers hints as much « There was another advantage ... [the Byzantines] were immersed in life and experience: they knew at first hand something of action and affairs ». Of course a little of this is reflected in the book, but one gets too much of the courtly incensing of the Emperor (and, partly no doubt because it took in Byzantium, for obvious reasons, an extreme form, there is a tendency to forget that court convention is court convention. Too exhaustive a survey of the ceremonial about their persons might easily unbalance an attempted estimate of Louis XIV or either English Elizabeth) — too much also of the vernacular of ministries (so that when there is an ironical tension between form and content, as in the 68th Novella of Leo VI, *abolishing the power of the Senate to issue senatorial decrees*, p. 100, the reader is in danger of being past enjoying it) — and too many fizzles from the damp ends of fireworks the ancients exploded with a bang.

It is a pity the introduction stops on page 53. However there are also an agreeable chronological table with an unusual slant, and an appendix on the authorship of Pseudo-Aristides *εἰς βασιλέα*.

But the anthology is, I am afraid, though no doubt a thorough answer to the question of the title, an anthology of the dull in the great adventure of the Eastern empire that was so far from dull.

Patricia KARLIN-HAYTER.

Un événement scientifique : le Stein-Palanque.

Ernest STEIN, *Histoire du Bas-Empire*. Tome I. *De l'État Romain à l'État Byzantin (284-476)*. Édition française par Jean-Remy PALANQUE. Paris, Desclée - De Brouwer, 1959. 1 vol. de texte (xvi-406 pp.) ; 1 vol. de notes et cartes (pp. 407-672 ; 4 cartes hors-texte).

C'est désormais dans sa version française qu'il faudra citer l'ouvrage classique d'Ernest Stein, trop connu des byzantinistes

pour qu'il faille en souligner les mérites. Aussi pourra-t-on se borner, dans ce compte rendu, à mettre en évidence les avantages de l'édition française par rapport à l'allemande, et à caractériser brièvement les côtés positifs et les lacunes — d'ailleurs beaucoup moins importantes — de l'œuvre de Stein, ceci à l'intention des étudiants en histoire. Un des buts de l'auteur était, en effet, comme il l'imprimait dans la préface de 1928, de fournir à ces étudiants une « introduction à l'étude de la Basse Antiquité et de la transition de l'Antiquité au moyen âge ».

La présente édition comporte un index très développé des noms de personnes, des noms de lieux et des matières, distingués par d'ingénieux artifices typographiques. Qui ne voit l'incalculable gain de temps que représente cette innovation, inconnue de la version originale, pour laquelle l'index prévu à la fin du 2^e volume n'a jamais paru, ce volume n'ayant été publié qu'en français, en 1949. Cette seule amélioration suffirait à faire préférer l'usage de l'édition Palanque à celui de l'édition originale, dont la pagination est d'ailleurs indiquée dans le texte. Il faut aussi souligner les qualités de la traduction, aussi précise qu'élégante et fidèle, du style si personnel et volontairement si concis de l'auteur. On ne saurait être trop reconnaissant à M. Palanque, à qui l'on devait déjà la mise au point et la publication du tome 2, de n'avoir épargné ni son temps, ni sa peine, pour fournir une version du premier volume dont la qualité soit parfaite. Il donne d'ailleurs, dans sa préface, des indications sur l'étendue et les difficultés de sa tâche.

Mû par de très respectables considérations de piété et de fidélité à la pensée de Stein, il n'a pas cru devoir modifier, de façon sensible, la rédaction primitive. Seuls les passages pour lesquels Stein avait expressément indiqué, soit oralement, soit par écrit, son intention de modifier sa pensée ont été remaniés : ainsi, les pages 260 et suivantes, consacrées à saint Augustin ont été revues par M. H. I. Marrou, conformément au désir de l'auteur. Certaines affirmations trop tranchantes ont été adoucies, mais, en gros, le texte est resté tel qu'il était en 1928.

C'est que, écrit M. Palanque, *l'Histoire du Bas-Empire* n'a pas vieilli, surtout dans la partie consacrée à l'étude des institutions. Il est vrai que cette partie, la plus solide du chef-d'œuvre de Stein, reste, aujourd'hui encore, un modèle. Mais bien des endroits portent la marque de l'époque de leur rédaction, et des découvertes nouvelles de documents, ou des interprétations différentes de

sources connues, obligent à réviser des jugements considérés comme définitifs au moment de leur publication. Il faut dire plutôt que l'œuvre de Stein est devenue classique, au même titre que celles de Gibbon ou de Tillemont. Elle est, en effet, le modèle achevé de l'historiographie de la grande école du XIX^e siècle, qui, à la suite de Mommsen, a tracé pour jamais les grandes lignes de l'évolution politique et juridique des sociétés. Mais, de même que l'on peut reprocher à Stein de n'avoir pas voulu utiliser pleinement les sources archéologiques à l'égal des sources littéraires, on peut juger trop sommaires les indications relatives à la vie économique et sociale, aux expressions intellectuelles et artistiques de l'époque traitée. On ne trouvera pas, dans la nouvelle édition, de compléments aux questions négligées par Stein comme par toute la science de cette époque, et dont notre temps exige la présence : l'éclairage de l'œuvre n'a pas été, et ne pouvait pas être modifié. C'est ainsi que, pour prendre un exemple banal, l'étude de la *Constitutio Antoniniana* se fonde exclusivement sur le papyrus de Giessen, et que les compléments bibliographiques ajoutés par M. Palanque restent dans la ligne indiquée par Stein à la suite de Birkman. Au contraire, les études récentes montrent que le problème doit être élargi par des recherches sur la double nationalité et la persistance des droits indigènes, sous peine de rester insoluble par le seul recours à la copie d'ailleurs lacunaire conservée à Giessen.

Dans le cadre, que d'aucuns jugeront trop étroit, des conceptions steiniennes, les notes complémentaires de M. Palanque et de M^{lle} Demougeot (pour la partie relative aux années 395-408) apportent en abondance les indications nécessaires à la correction et à l'approfondissement des idées de Stein (1). Tout ce qui, de 1928 à 1959, a été écrit au sujet des événements et des institutions de la période étudiée, a été recensé avec soin et interprété avec beaucoup de prudence et de modération. Peut-être taxera-t-on « l'adaptateur » d'excessive timidité ; souvent, il ne prend pas parti dans les questions controversées, mais se borne à indiquer l'état de la question, en marquant parfois d'un mot la solution qui a ses préférences. En fait, il n'y a pas lieu d'accuser M. Palanque de n'avoir pas pris parti chaque fois qu'une question restait ouverte ; fidèle

(1) Les notes de l'édition allemande ont été traduites telles quelles. L'annotation de M. Palanque, indiquée par un astérisque, figure au bas des pages, en complément de celle de Stein.

à sa conception du rôle de traducteur, il n'a voulu que mettre au point le texte de Stein, sans modifier sa pensée. Et c'est bien là ce que l'on demande à un éditeur : que l'on songe — sans vouloir comparer les auteurs — à la réédition, par Bury, du *Decline and Fall* de Gibbon.

M. Palanque connaît parfaitement l'histoire institutionnelle du Bas-Empire ; c'est dire que ses notes complémentaires sont une mine d'informations et de renseignements qui n'a d'égale dans aucune œuvre contemporaine. Si les indications d'histoire économique et sociale sont un peu moins riches (on y cherche en vain la mention des ouvrages de Eggers et de sir Mortimer Wheeler sur le commerce de Rome avec la Germanie et les territoires d'au-delà des frontières), elles n'en donnent pas moins l'essentiel d'une littérature dont la prolifération menace d'étouffer la recherche.

Pour les questions, si débattues ces dernières années, de la conversion de Constantin, de l'édit de Milan, de la crédibilité de la *Vita Constantini*, M. Palanque indique avec une scrupuleuse honnêteté les interprétations divergentes et s'efforce de justifier des solutions prudentes et modérées, parfois éloignées de celles qu'a proposées l'École de Bruxelles, mais toujours raisonnables et constructives. Le mot « honnêteté » est venu tout naturellement sous notre plume ; c'est celui qui caractérise le plus heureusement la manière de M. Palanque, à qui l'on saura infiniment gré de son beau et grand travail.

Il reste maintenant à dire aux étudiants ce qu'ils trouveront et ne trouveront pas dans le Stein-Palanque. Stein avait conçu son œuvre à la fois comme un manuel et un ouvrage de référence pour les savants, et un ouvrage d'initiation pour les étudiants. Mais il avait surtout suivi Seeck, auquel il renvoyait chaque fois qu'il jugeait inutile de reprendre une discussion tranchée par son prédécesseur. De là un certain manque d'équilibre dans les chapitres, et la nécessité de ne recourir au Stein qu'avec le Seeck à portée de la main. M. Palanque ne pouvait évidemment pas remédier à cet inconvénient. D'autre part, Stein se glorifiait à juste titre de ne quitter nulle part le terrain solide de la tradition des sources et de ne jamais faire violence à cette dernière au profit d'une idée de philosophie historique ou d'une conception du monde, quelles qu'elles soient. Stein n'a certes jamais trahi ce noble idéal ; mais sa volonté d'y rester fidèle l'a peut-être gêné au moment de la synthèse nécessaire ; ses scrupules l'ont empêché de défendre des thèses

discutables peut-être, mais excitantes pour l'esprit. Ainsi, sa conception de la « périodisation » de l'histoire (limite entre Antiquité et moyen âge) témoigne d'une certaine timidité et ses critères restent assez étroits. Il manque, au début du livre, un exposé d'ensemble suffisamment large et général. On peut faire le même reproche à M. Palanque, qui n'a peut-être pas assez tenu compte des beaux travaux dont le génial Pirenne fut l'initiateur : il suffit de citer la belle mise au point de K. Stroheker dans *Saeculum* (1951) et la brillante synthèse de S. Mazzarino dans le tome II de son *Trattato di Storia Romana*. De même, la conception des rapports entre l'Empire et le monde barbare gagnerait à s'inspirer des travaux d'un Altheim, qui a renouvelé le problème en le traitant dans le cadre de l'histoire mondiale, et en adoptant l'optique du nomade envahisseur, et non plus celle du sédentaire envahi.

La tâche d'un recenseur est bien ingrate ; en insistant sur les points de désaccord, il risque de ne voir que les arbres, et non la forêt, et de donner l'impression que l'ouvrage qu'il étudie comporte bien des lacunes et des erreurs. Il n'en est rien, naturellement. L'ouvrage classique de Stein se passe de recommandation ; il est sur la table de travail de tous les historiens du Bas-Empire, qui l'utiliseront, désormais, dans l'indispensable édition Palanque. Il faut le dire avec force, en terminant : pour aucune époque de l'histoire ancienne et médiévale, on ne dispose actuellement d'un instrument de travail comparable à ce magistral *opus magnum*, œuvre collective de deux grands travailleurs, de deux grands honnêtes hommes, de deux grands savants au plein sens du terme : Ernest Stein et Jean-Remy Palanque. Jacques MOREAU.

Ouvrages reçus par la Rédaction.

Le prochain fascicule de *Byzantion*, actuellement sous presse, contiendra une liste des ouvrages reçus par la Rédaction, ainsi qu'une partie des comptes rendus ou notices qui leur seront consacrés dans notre revue. Parmi les publications qui seront ainsi recensées dans *Byzantion*, t. XXIX-XXX (1959-60), citons les ouvrages suivants :

P. J. ALEXANDER, *The Patriarch Nicephorus of Constantinople, Ecclesiastical Policy and Image Worship in the Byzantine Empire* (1958).

- Ars Georgica* (Akademija Nauk Gruzinskoj S.S.R., Institut Istorii Gruzinskogo Iskusstva), 5 (1959).
- H. G. BECK, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich* (1959).
- F.-M. BRAUN, *Jean le Théologien et son Évangile dans l'Église ancienne* (1959).
- St. C. CARATZAS, *L'origine des dialectes néo-grecs de l'Italie méridionale* (1959).
- G. N. ČUBINAŠVILI, *Arhitektura Kahetii, Issledovanie razvitija arhitektury v vostočnoj provincii Gruzii v IV-XVIII vv.* (1959).
- J. DÉER, *The Dynastic Porphyry Tombs of the Norman Period in Sicily* (1959).
- A. DELATTE, *Les Portulans grecs, II, Compléments* (1958).
- L. DELATTE, *Un office byzantin d'exorcisme* (1957).
- D. M. DUNLOP, *The History of the Jewish Khazars* (1954).
- F. DVORNÍK, *The Idea of Apostolicity in Byzantium and the Legend of the Apostle Andrew* (1959).
- A. J. FESTUGIÈRE, *Antioche païenne et chrétienne, Libanius, Chrysostome et les moines de Syrie, avec un commentaire archéologique sur l'« Antiochikos »* par R. MARTIN (1959).
- A. GRILLMEIER und H. BACHT, *Das Konzil von Chalkedon, Geschichte und Gegenwart, II* (1953).
- V. GRUMEL, *Traité d'études byzantines publié par P. LERMERLE, I, La chronologie* (1958).
- R. HENRY, *PHOTIUS, Bibliothèque, texte et traduction, I* (1959).
- J. M. HUSSEY, *The Byzantine World* (1957).
- H. and R. KAHANE, A. TIETZE, *The Lingua Franca in the Levant, Turkish Nautical Terms of Italian and Greek Origin* (1958).
- A. P. KAŽDAN, *Dve vizantijskie Khroniki X věka* (1959).
- A. P. KAŽDAN, G. G. LITAVRIN, *Očerki istorii Vizantii i južnyh Slavjan* (1958).
- P. LAMMA, *Comneni e Staufer, II* (1957).
- ID., *Il problema dei due Imperi e dell'Italia meridionale nel giudizio letterario dei secoli IX e X* (1959).
- B. LAVAGNINI, *Storia della letteratura neoellenica* (1955 ; prochaine réédition).
- G. LEVI DELLA VIDA, *Aneddoti e Svaghi arabi e non arabi* (1959).
- A. MARICQ et G. WIET, *Le minaret de Djâm, la découverte de la capitale des sultans ghorides, XII^e-XIII^e siècles* (1959).

- J. MAVROGORDATO, « *Digenes Akrites* », edited with an introduction, translation and commentary (1956).
- J. MEYENDORFF, *Introduction à l'étude de Grégoire Palamas* (1959).
- Id., *S. Grégoire Palamas et la mystique orthodoxe* (1959).
- G. OSTROGORSKY, *Histoire de l'État byzantin*, traduction française de J. GOUILLARD (1956).
- B. RUBIN, *Das Zeitalter Justinians*, I (1959).
- G. SCHIRÒ J^{or}, *Storia della letteratura albanese* (1959).
- N. et M. THIERRY, *Église de Kizil-Tchoukour, chapelle iconoclaste, chapelle de Joachim et d'Anne* (1958).
- A. TURYN, *The Byzantine Manuscript Tradition of the Tragedies of Euripides* (1957).
- G. VERNADSKY, *The Origins of Russia* (1959).
- F. VIAN, *Histoire de la tradition manuscrite de Quintus de Smyrne* (1959).
- Vizantijskij Vremennik*, t. XV-XVI (1959).

La liste qui précède ne voulait, ni ne pouvait, être complète. Son unique objet était de permettre à nos lecteurs de se faire une idée de la place que tiendront les analyses bibliographiques dans le tome XXIX-XXX de *Byzantion*.

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace à M. Rodolphe Guiland	v
Bibliographie de M. R. Guiland	vii

Articles

P. JOANNOU. Le sort des évêques hérétiques réconciliés. Un discours inédit de Nicéas de Serres contre Eustrate de Nicée	1
R. BROWNING. An anonymous βασιλικὸς λόγος addressed to Alexius I Comnenus	31
H. GLYKATZI-AHRWEILER. La politique agraire des empereurs de Nicée	51
'E. Κριαοῦς. Παρατηρήσεις στὸ κείμενο τῶν ποιημάτων τοῦ Ἰακώβου Τριβώλη	67
D. WOOD. The Koukoulithariotai in <i>Digenis Akritas</i>	91
E. JOHN. A Note on the Preliminaries of the Fourth Crusade	95
F. ALTHEIM und R. STIEHL. Michael der Syrer. Ueber das erste Auftreten der Bulgaren und Chazaren	105
F. BARIŠIĆ. Génésios et le Continuateur de Théophane	119
H. GLYKATZI-AHRWEILER. Note additionnelle sur la politique agraire des empereurs de Nicée	135
R. GUILLAND. Les titres auliques des eunuques. La Protospathaire : Index	137

Mémoires et Documents

G. OSTROGORSKIJ. Pour l'histoire de l'immunité à Byzance ; traduction par H. GRÉGOIRE	165
V. BEŠEVLIEV et H. GRÉGOIRE. Les inscriptions protobulgares (<i>suite</i>)	241
MICHEL ATTALIATÈS, <i>Histoire</i> . Traduction française par H. GRÉGOIRE	325
P. KARLIN-HAYTER. Texts for the historical study of the <i>Vita Euthymii</i>	363

Chronique

René LOUIS. Les ducs de Normandie dans les Chansons de geste	391
A. CARUSO. Il sito della terza battaglia fra Melo e i Bizantini del 1017 e il diploma del Catapano Boioannés per Troia del 1019	421
N. BĂNESCU, "Oγλος-Oglū: le premier habitat de la horde d'Asparuch dans la région du Danube	433
K. H. MENGES. A Note on the Compound Titles in the Proto-Bulgarian Inscriptions	441
K. Χατζηψάλης, Δύο κυπριακά τοπωνύμια	455
J. LAFONTAINE, Note sur un voyage en Cappadoce (été 1959)	465
Ch. DELVOYE, Chronique archéologique	479
Les <i>Monumenta Musicae Byzantinae</i>	519
J. RAASTED. Some Observations on the Structure of the Stichera in Byzantine Rite	529

Notes et Informations

M. LASCARIS, Arsène Suchanov et les manuscrits de l'Athos	543
---	-----

Comptes rendus

A. GRABAR. L'Iconoclasme Byzantin. Dossier archéologique (O. Demus)	547
H. HUNGER. Byzantinische Geisteswelt (P. Karlin-Hayter)	550
E. BARKER. Social and Political Thought in Byzantium (P. Karlin-Hayter)	553
E. STEIN, Histoire du Bas-Empire. Tome I. Édition française par J.-R. PALANQUE (J. Moreau)	554
Ouvrages reçus par la Rédaction	558
Table des Matières	561